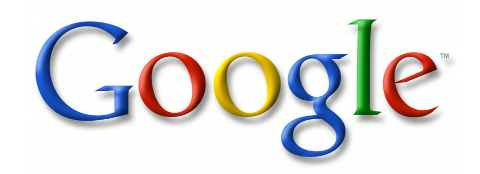
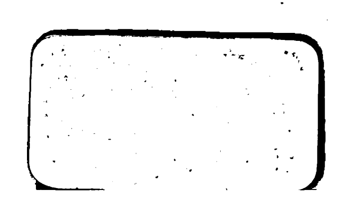






HISTOIRE

DES CROISADES

CONTRE LES ALBIGEOIS.

I

PARIS.— Imprimerie de P. BAUDOUIN, rue Mignon, 2.

NOUVEAUX DOCUMENS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE
aux 11e, 12e, et 13e siècles.

HISTOIRE
DES CROISADES
CONTRE
LES ALBIGEOIS

PAR

J. J. BARRAU,
Ancien fondateur du Musée du Midi.

ET B. DARRAGON,
Ex-chef d'institution et professeur de l'Université.

I

PARIS.
CHEZ L'ÉDITEUR,
RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 12.

1840

A nos yeux, la question des Albigeois se présente sous deux faces distinctes, face politique et face religieuse; c'est sous ce double aspect que nous allons l'apprécier.

Au commencement du moyen-âge, deux peuples, le premier au nord, le second au midi de la Loire, se partageaient l'empire des Gaules. L'un, le peuple Franc, parlait la langue d'oil; l'autre, le peuple Gallo-Romain, parlait la langue d'oc. Celui-ci aspirait au fédéralisme républicain; celui-là tendait au contraire à l'unité gouvernementale. Huit

siècles de tentatives de la part de ce dernier n'avaient pu effacer cette ligne de démarcation. Toujours sur le *qui vive*, le Midi défendait pied à pied son territoire, ses mœurs, ses institutions, réagissant après chaque invasion, opposant aux armes les armes, au droit salique le droit romain, l'influence des arts à l'influence monarchique ; en sorte qu'en dépit des victoires de Charles-Martel et de Charlemagne, la race de la langue d'oc n'était encore que nominativement soumise à la race Franque et la couronne comtale des princes de Toulouse à la couronne royale des Capétiens.

Cependant cet état de choses ne pouvait s'éterniser. Pour qu'un jour la France marchât à l'avant-garde des peuples et fît prévaloir sa prépondérance sur le reste du continent européen, il fallait qu'elle devînt homogène avant tout, qu'elle ne formât qu'un seul corps de nation et qu'elle n'obéît plus qu'à une seule impulsion gouvernementale. Or, à cette époque, la forme monarchique, même avec ses allures de despotisme, étant seule capable de réaliser cette concentration et de pous-

ser le monde dans la voie du progrès social, il fallait qu'à la fin la nationalité septentrionale l'emportât sur sa rivale et que tôt ou tard le Nord, victorieusement rué sur le Midi, se l'incorporât en le pliant au joug réel de la couronne et le régénérât en s'infusant à son tour dans les veines le suc de sa vieille civili sation.

Cette destinée, le génie politique du Nord la pressentait vivement, mais pour l'atteindre, dans un temps où la race Gallo-Romaine était dans toute sa force et où les grands vassaux usaient de tous les moyens pour limiter l'extension du pouvoir royal, il lui manquait deux choses : d'abord un prétexte assez plausible pour endormir la susceptibilité des feudataires et ensuite un auxiliaire assez résolu pour entamer à ses risques et périls les hostilités contre le peuple d'outre-Loire. Au début du XIII[e] siècle, l'hérésie des Albigeois lui fournit l'un et l'autre : pour prétexte, une Croisade religieuse, pour auxiliaire, la papauté.

La lutte qui s'engagea dès lors entre la chrétienté d'un côté et la Gaule méridionale,

de l'autre ; la part qu'y prit la royauté, et le magnifique prix qu'elle en retira, tout cela fait le sujet de notre ouvrage. Reste maintenant le côté religieux de la question.

Ce qui a fait que les historiens modernes et les chroniqueurs anciens se sont presque tous mépris sur le caractère de l'hérésie des *Albigeois*, c'est que, sous cette dénomination générique donnée à la masse des sectaires méridionaux, par suite du concile de Lombers, dans l'Albigeois, qui condamna leurs principes en 1165, ils n'ont apperçu qu'un seul corps de sectaires professant une même doctrine et non un assemblage de sectes différentes et quelquefois antipathiques, liées plutôt par l'intérêt commum et par une même tendance politique que par l'unité radicale de croyance religieuse. De là ces diverses appellations tour à tour et séparément appliquées aux hérétiques méridionaux, dont aucune n'est juste absolument. Gardons nous d'une semblable erreur et procédons par ordre.

L'albigéisme était divisé en plusieurs camps obéissant chacun à un chef particulier, et sui-

vant un emblème religieux différent. Il y avait là des ariens, des panthéistes, presque des musulmans, et cela se conçoit aisément quand on se rappelle que trois occupations successives et prolongées, la première romaine, la seconde visigothe et la troisième sarrasine, avaient dû, en passant sur le midi des Gaules, y déposer la semence de leur foi religieuse.

Toutefois dans cette confusion de croyances plus ou moins opposées à l'esprit du christianisme, il y en avait deux qui prédominaient autant par le nombre de leurs adeptes que par la netteté de leur formule et la régularité de leur organisation. Ces deux sont la doctrine manichéenne, et la doctrine vaudoise, qui finirent par rallier à elles et absorber de telle sorte toutes les autres sectes hétérodoxes qu'à l'heure où le Saint-Siége frappa la nationalité méridionale de ses foudres temporelles, il n'y avait guère plus que des manichéens et des vaudois parmi les proscrits Albigeois.

Réduit à ces simples termes, le problême est désormais facile à résoudre. Qu'étaient les Manichéens et les Vaudois et d'où leur

origine? De quelle manière se produisirent-ils dans le Midi des Gaules, et à l'aide de quel concours s'y propagèrent-ils? Quels furent enfin leurs progrès durant le XIIe siècle? Telle est la triple interpellation à laquelle nous avons à répondre.

Les manichéens, à l'instar des Brahmines et des Gnostiques, consacraient le dogme des deux principes, le Dieu bon et le Dieu mauvais; rejetaient le culte des images et le baptême; niaient le libre arbitre et l'enfer, et s'écartaient donc entièrement de la révélation évangilique.

Leur doctrine était d'origine orientale. Manès, prêtre chrétien, selon les uns, et mage persan, selon les autres, la prêcha dans le cours du IIIe siècle. Des persécutions atroces l'accueillirent à son début. Les empereurs payens, en haine de Jésus, la condamnèrent, sous prétexte de christianisme, et les papes à leur tour l'anathématisèrent sous prétexte de paganisme. Manès, tombé entre les mains de Sapor, fut écorché vif.

Le supplice du maître n'éteignit pas le

zèle de ses disciples. Le manichéisme fit de rapides progrès dans toute l'Asie et le nord de l'Afrique, passa le Bosphore, s'établit dans la Bulgarie, se cantonna dans la Lombardie, à deux pas de Rome chrétienne, et se répandit de là, en 1126, dans le midi des Gaules.

Pierre de Bruyz fut le premier qui propagea cette croyance parmi ses compatriotes. Le plus remarquable de ses prosélytes fut sans contredit le moine Henry, homme ardent, génie vigoureux, dialecticien habile, dont l'esprit s'était exalté au sein d'une solitude de plusieurs années. On ne sait trop comment le germe manichéen put arriver jusqu'en cette terre du cloître que l'on croyait murée pour tout vent extérieur. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Henry en abandonna l'ascétisme et les macérations pour aller dogmatiser de par le monde.

D'abord il alla essayer ses forces dans les provinces limitrophes du comté de Toulouse, telles que le Poitou, l'Auvergne et l'Aquitaine. Cette épreuve dura six ans. Elle fut brillante. En toute ville où le nouveau docteur passa, il se fit une glorieuse réputation de

prédicateur éminent. Son noviciat terminé, Henry se sentit assez fort pour se remontrer aux lieux d'où le préjugé semblait l'exclure. Il était sorti de la Provence en apostat, il y rentra apôtre. Les populations coururent l'entendre; les grands l'accueillirent avec honneur, et le comte de Toulouse, Alphonse, l'ayant appelé à sa cour, l'investit de sa confiance. Cela se passait vers le milieu du XII[e] siècle.

C'est à peu près l'époque où l'hérésie des Vaudois prit naissance. Pierre Valdo, natif de Vaux, sur le Rhône, en fut le fondateur. Après avoir distribué sa fortune aux pauvres, ce novateur, touché de leur ignorance autant que de leur misère, traduisit la Bible en langue vulgaire et se chargea de la leur expliquer. Il ne s'éleva d'abord que contre l'irreligion et la débauche, les dissolutions du clergé et les abus de la discipline ecclésiastique; mais bientôt se prenant corps à corps avec le catholicisme, il rejetta la messe, la confession, les sacremens, le culte des images, et promulgua une doctrine, analogue en tout point à celle de Luther et de Calvin; s'in-

dignant ensuite des prétentions outrées de la papauté, ce réformateur attaqua non seulement le dogme, mais l'autorité et l'existence même de l'Église, prétendant renverser l'institution comme s'étant écartée de son but et ramener la Rome des Hildebrand à la simplicité toute populaire du christianisme naissant. Enfin, à l'exemple des apôtres, il s'attribua et reconnut à ses disciples, hommes et femmes, la mission d'annoncer la parole de Dieu.

Ceux-ci ne s'en firent faute. Pris d'une ardente soif de proselytisme, ils prêchèrent la réforme dans le Dauphiné, le Piémont, les Pays-Bas, l'Allemagne et se répandirent surtout dans le midi des Gaules; mais là ils dénaturèrent la doctrine de Valdo et gâtèrent la belle parole du maître, en enseignant que la loi du Christ avait été abolie par celle du Saint-Esprit; que le Christ né à Béthléem et crucifié était un être mauvais; que le bon Christ n'a pas été incarné et qu'il n'est venu sur la terre qu'en esprit dans le corps de l'apôtre saint Paul. Cette extravagance mystique où l'on reconnaît aisément l'alliage manichéen, prouve qu'au moment où elle fut avan-

cée, les deux hérésies dont nous nous occupons s'étaient déjà rencontrées et n'avaient su se conserver dans leur intégrité systématique.

Quoiqu'il en soit, lorsque les nouvelles idées pénétrèrent dans la Provence, l'Église avait réellement changé d'aspect et perdu sa pureté primitive. Abandonnant les tendances républicaines de sa première période, elle ne se contentait plus du sceptre spirituel et n'aspirait à rien moins qu'à dominer le monde religieusement et politiquement; en outre son clergé s'était livré à toutes les dissolutions. Les saintes écritures étaient délaissées pour la débauche que l'on poussait jusqu'au scandale. La simonie semblait avouée et les prélatures étaient des apanages affectés aux membres des familles puissantes, lesquels vivaient dans le luxe et le désordre, tandis que les curés et les prêtres inférieurs, pris parmi les vassaux des seigneurs, parmi les paysans et les serfs, conservaient dans leur saint ministère, la brutalité, l'ignorance et l'abjection de leur origine servile.

Or, c'était là faire beau jeu à l'esprit de ré-

ferme dans un pays éclairé, spirituel, qui se révoltait devant toute atteinte portée à sa liberté de penser et d'agir. Aussi, en peu d'années, la secte manichéenne et la secte vaudoise, recrutées, celle-ci de tout ce qui penchait vers le mysticisme, celle-là de tout ce qui se trouvait à l'étroit dans les langes chrétiens, et toutes deux de ces natures pour qui l'indépendance religieuse et politique était le suprême évangile, comptèrent-elles de nombreux et de fervens adeptes.

La papauté n'apprit cette révolution qu'au moment où il n'était plus possible d'en arrêter le développement. Eugène III occupait alors la chaire de saint Pierre. Ce pontife se pressa néanmoins d'envoyer le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, et Geoffroi, évêque de Chartres, dans le midi des Gaules, avec mission d'y ramener par tous les moyens spirituels, les Provençaux rebelles à l'unité catholique.

Albéric et Geoffroi s'adjoignirent, en passant par Clairvaux l'abbé de ce monastère, le thaumaturge du XII[e] siècle, le célèbre saint Bernard, dont le nom et la ferveur chrétienne

ont eu tant de retentissement. Cet homme évangélique, persuadé que sa mission, pour être profitable, devait porter tous ses efforts au foyer même de la réforme, se dirigea vers Toulouse. Mais avant d'arriver en cette capitale de la nationalité méridionale, il écrivit au comte Alfonse, auprès de qui vivait en grand honneur l'hérésiarque Henry, la lettre suivante qui est un document précieux :

« Quel désordre, seigneur, l'hérétique Henry n'a-t-il pas causé dans l'Église? ce loup ravissant contrefait la brebis dans vos états ; mais apprenez à le connaître par les effets que ses prédications produisent. On ne voit plus personne dans les églises du Languedoc (1); on n'a plus de respect pour la puissance ecclésiastique; on raille des sacremens; on meurt sans pénitence; on ne baptise plus les enfans; l'auteur d'un si grand mal peut-il être un homme de bien? Non certes, et cependant on l'écoute; ce faux docteur a sû persuader

(1) C'est improprement que ce mot a été employé par Langlois dans cette traduction de la lettre de Saint-Bernard. On n'appela cette province Languedoc que durant le XIII[e] siècle.

que nos pères se sont trompés, que nous vivons tous dans les ténèbres; que la mort de J. C. n'empêchera pas la mort des Chrétiens et qu'il n'y aura de sauvés que ceux qui embrassent la nouvelle doctrine. Voilà ce qui m'oblige à me mettre en voyage malgré mes grandes infirmités: Je pars pour le pays où ce monstre fait le plus de ravages et où personne ne lui résiste; car quoique son impiété soit connue dans la plupart des villes du royaume, il trouve auprès de vous un asile où, sans crainte et à l'abri de votre protection, il déchire le troupeau de Jésus-Christ. Je l'avoue toutefois, il n'est pas étonnant que ce serpent vous ait trompé, puisqu'il a les dehors de la vertu; commencez à le connaître. C'est un apostat qui a secoué le joug des supérieurs de son ordre; il a d'abord demandé l'aumône, et il a prêché ensuite pour avoir de quoi vivre; ce que les rétributions pouvaient lui fournir au delà du nécessaire, il le dépensait au jeu, ou à des plaisirs plus criminels, courant pendant le jour après l'applaudissement des auditeurs et passant la nuit chez les courtisannes. Informez-vous des raisons qui l'ont contraint de

quitter Poitiers et Bordeaux, et vous apprendrez qu'il n'ose y retourner, parce qu'il y a laissé des marques trop honteuses de son libertinage. Vous espériez, Seigneur, qu'un tel arbre produirait du bon fruit, et il n'en est sorti qu'une corruption capable d'infecter vos provinces. Je ne vais point à Toulouse de mon propre mouvement, ce sont les ordres de l'Eglise qui m'y envoient pour arracher, s'il est possible, la pernicieuse semence tombée dans le champ du Seigneur. Ce n'est pas moi qui l'arracherai, je ne suis rien, ce sont les prélats que j'ai l'honneur d'accompagner et dont le plus considérable est le cardinal légat Albéric, évêque d'Ostie. »

Cette mission n'eut pour tout résultat que l'arrestation d'Henry et le départ du comte de Toulouse pour la Palestine. Diverses causes concoururent d'ailleurs à en paralyser les effets : à peine arrivé en Syrie, Alphonse fut empoisonné et cette mort fut le signal d'une lutte opiniâtre entre son successeur Raymond V et Henri II, roi d'Angleterre, qui depuis son mariage avec Éléonore, prétendait au comté de Toulouse. En outre des troubles

graves s'élevèrent au sein de la papauté et l'ébranlèrent profondément au décès d'Eugène III, à qui le conclave, en désaccord, nomma simultanément deux successeurs, le pape Alexandre et l'anti-pape Victor.

A la faveur de ces agitations, l'esprit de réforme s'étendit sans contrainte. Ses progrès furent si actifs que dès qu'il se fit un moment de trève pour le Saint-Siége, celui-ci n'eut rien de plus pressé que de porter le concile de Tours à fulminer ce décret :

« Il y a quelque temps qu'une hérésie détestable qui a pris son origine dans Toulouse gagne les villes voisines, et infecte un grand nombre de fidèles : elle se cache comme un serpent qui se replie sur soi-même, et plus il y a d'artifice dans la manière dont elle se répand, plus elle impose aux simples.

» Nous ordonnons aux évêques et prélats du seigneur qui sont dans ces provinces d'y veiller comme ils doivent, et nous défendons sous peine d'excommunication de donner retraite ni secours à ceux qu'on saura soutenir cette hérésie, afin que la privation des

avantages de la société civile les force à quitter l'erreur.

» Si quelqu'un ose contrevenir à ces ordres, qu'on l'excommunie ; que les princes chrétiens fassent emprisonner les hérétiques et confisquent leurs biens ; qu'on fasse une recherche exacte des lieux où ils tiennent leurs assemblées et qu'on les empêche de s'y attrouper. »

C'est à la suite de ce décret qu'au mois de mai 1165, les évêques de Provence s'assemblèrent en concile à Lombers, petite ville de l'Albigeois, et sommèrent les sectaires de comparaître devant eux pour y soutenir l'orthodoxie de leurs doctrines. Ceux-ci ne déclinèrent pas la rencontre et Olivier, un de leurs docteurs, argumenta publiquement avec l'évêque d'Albi et l'évêque de Lodève, ses controversistes.

Inutile de rapporter ici les incidens de cette discussion ; il suffira de dire que la réforme fut jugée damnable et ses partisans excommuniés. A partir de cette époque, comme nous l'avons dit plus haut, on ne désigna plus les novateurs du Midi à quelque secte qu'ils

appartinssent que sous la dénomination commune d'Albigeois. Nous l'emploierons désormais bien que les annalistes ne s'en soie servi qu'à compter de l'année 1209.

La condamnation de Lombers n'arrêta pas l'ardeur des hérétiques. Leurs progrès allèrent au contraire tellement croissans, du moins ceux des manichéens, qu'ils éprouvèrent deux ans après, le besoin de régulariser leur organisation religieuse en s'imposant une hiérarchie. A cet effet une grande assemblée de manichéens fut tenue à Saint-Félix de Caraman, à cinq lieues de Toulouse en 1167. Le pontife suprême, Niquinta vint exprès des confins de la Bulgarie, où il séjournait, pour la présider, et il ne se retira qu'après avoir sacré trois évêques et divisé le territoire méridional en évêchés manichéens.

Cependant le schisme qui dévorait la papauté, et la guerre de l'Angleterre contre la France et le comté de Toulouse, se continuaient toujours. Enfin une paix éphémère se fit de part et d'autre, et les parties belligérentes portèrent aussitôt les yeux sur la Provence. Ce qui s'y passait n'intéressait pas

moins les couronnes de France et d'Angleterre que la papauté. Henri II, Louis-le-Jeune et Alexandre III, se liguèrent et nommèrent douze missionnaires pour les opposer au torrent des idées nouvelles.

Cette seconde mission n'échoua pas moins que celle qui l'avait précédée. Elle n'aboutit qu'à la confiscation des biens de Pierre de Moran, riche hérétique de Toulouse, et à l'excommunication de Baymiac et Raymundi, ministres albigeois de la ville de Castres. L'année suivante, 1179, c'était pareillement en vain que le concile de Latran condamnait la doctrine des Vaudois et que l'archévêque de Lyon leur interdisait la prédication publique.

L'insuffisance de ces tentatives décida la papauté à employer les moyens temporels pour abattre la réforme méridionale. La guerre sainte allait être proclamée lorsqu'il survint, coup sur coup, une telle série de préoccupations que le monde chrétien étourdi oublia pour un moment les dangers de l'Église, dans la Provence.

En 1180, Louis-le-Jeune mourut, laissant à

son successeur Philippe-Auguste, un héritage de troubles et d'embarras monarchiques. Henri II, de son côté, vit ses fils se révolter contre lui et employa le reste de ses jours à les réduire. A sa mort Richard-Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste se firent une guerre d'autant plus vive qu'elle avait deux mobiles : rivalité de gloire et rivalité de puissance.

En même temps, le Midi lui-même n'était pas plus tranquille. Le comte de Toulouse prétendait au marquisat de la Provence proprement dite, le roi d'Aragon y prétendait aussi. De là, guerre à laquelle prirent part tous les seigneurs du Midi et du littoral de la Méditerranée.

Restaient le Saint-Siége et le fanatisme de l'Europe. L'un et l'autre étaient encore à redouter. Un puissant événement se produisit, qui captiva toute leur attention. Saladin s'empara de Jérusalem. Cette nouvelle profanation donna naissance à une nouvelle Croisade d'outre-mer. L'élite de la chrétienté se rua sur l'Orient et laissa aux Albigeois, dans un coin de l'Occident, tout loisir de propager l'esprit de réforme.

Cette complication d'événemens si favorables aux novateurs durait encore lorsqu'en 1194, Raymond VI, fils de Raymond V, hérita du comté de Toulouse. C'est sous le règne de ce prince qu'éclatèrent les Croisades contre les Albigeois.

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

Raymond VI. — Son origine. — Sa puissance. — Son caractère. — Progrès des Albigeois sous son règne.—Discrédit du clergé. — Innocent III est nommé pape.—Missionnaires envoyés dans la Provence. — Mort de Terry. Suspension de deux ecclésiastiques de Nevers. — Exécution d'Euraud. — Autres légats. — Leurs portraits. — Leur insuccès. — Lettre d'Innocent à Philippe-Auguste.—L'évêque d'Osma se joint aux légats.—Saint Dominique.

I.

A la mort de Raymond V, son fils aîné, Raymond VI, alors âgé de 38 ans, ceignit la couronne des comtes de Toulouse. Du côté paternel, ce prince descendait de Torsin, seigneur à qui Charlemagne inféoda la suzeraineté de Toulouse, et du côté maternel, de la maison régnante de France. Les alliances de sa famille, le faisaient, en outre, beau-frère du roi d'Angleterre, du roi d'Aragon,

et du vicomte de Béziers, seigneur de Carcassonne. Son domaine, sans égal parmi les grands fiefs du royaume, englobait le marquisat de Gothie, appelé depuis Languedoc, le duché de Narbonne, qui donnait le rang de premier pair laïque, le comtat Venaissin, mouvant de l'empire d'Allemagne, une partie de la Provence proprement dite, les comtés de Saint-Gilles, de Foix et de Comminges, l'Albigeois, le Vivarais, le Gévaudan, le Velai, le Rouergue, le Querci et l'Agenois, ces deux dernières provinces réunies à la principauté de Toulouse, par son mariage avec Jeanne, veuve du roi de Sicile, et sœur de Richard, roi d'Angleterre.

Aucun homme peut-être n'a été plus diversement apprécié que Raymond VI, et cette diversité d'appréciation ne provient pas seulement de la lutte des deux partis entre lesquels il se trouva placé, mais encore de l'inconsistance naturelle de son caractère.

En effet, sa vie n'est qu'une alternative continuelle. Tour à tour faible et courageux, irrésolu et énergique, manquant d'habileté dans l'attaque et fécond en ressources dans la défense, docilement résigné aux exigences de l'Eglise et audacieusement révolté contre ses anathèmes, il excita

autour de lui des haines implacables et d'héroïques dévouemens. Nature multiple en un mot, que le cours des événemens pourra seul faire ressortir en entier, car au fond de toutes les diatribes et de tous les éloges prodigués à sa mémoire, il y a quelque chose de si vrai et de si mérité, que les portraits, légués par l'histoire contemporaine, paraissent s'appliquer à deux hommes différens plutôt qu'à une même existence.

Encouragée par la facilité de ses mœurs, autant que protégée par la tolérance de ses convictions religieuses, c'est sous son règne surtout que la secte des Albigeois fit des progrès immenses. Tout ce qui, dans la population méridionale, murmurait secrètement contre la rigidité du dogme de Jésus, contre la domination de Rome, et enfin contre la soumission que la foi chrétienne imposait à la raison, leva le masque en ce moment, et embrassa l'hérésie avec enthousiasme. Ce ne fut plus alors un prosélytisme déguisé, mais manifeste et général qui s'organisa, recrutant de nombreux adeptes dans les villes et dans les campagnes, au sein des monastères et dans la cour du prince, si bien qu'en peu de temps le monde assista au spectacle d'une société nouvelle qui s'as-

seoit, élevant, en face de Rome, autel contre autel, puissance contre puissance. Et nul homme, parmi les ecclésiastiques du midi, ne se trouva assez ferme pour lutter contre ce mouvement, qui menaçait de tout envahir. Fulcrand, évêque de Toulouse, tenta seul, en 1197, quelques efforts de résistance; mais Fulcrand fut bientôt débordé; et, lui vaincu, ce qui restait encore debout du parti catholique, n'osa plus se risquer à l'encontre de l'hérésie. Les temples se firent déserts, l'autel même manqua de ministres; et l'Eglise, ne trouvant plus de sujets à consacrer, se vit forcée d'appeler aux ordres des hommes sans vocation, qui, par leur ignorance ou leur corruption, achevèrent, de concert avec les hérésiarques, à détruire l'autorité dont la religion catholique avait été investie durant douze siècles. Cela entacha d'un tel discrédit la noble profession d'ecclésiastique, que les prêtres n'osaient découvrir leur tonsure en public, et qu'il courait un proverbe plus qu'humiliant pour le clergé.

Cependant la papauté, qui, depuis Hildebrand, veillait avec sollicitude au maintien de la suprématie catholique et de l'unité de l'Eglise, s'émut sérieusement des dangers du christianisme. Alors

le pieux mais trop faible Célestin mourut, laissant la chaire de Saint-Pierre à Innocent III, qui fut, en 1198, promu au suprême pontificat. Tel péril, tel homme.

Dès son exaltation, ce pape, à la foi ardente et au génie mâle, résolut de se prendre corps à corps avec la réforme, et de l'abattre à tout prix. Mandant aussitôt quelques hommes d'élite, il leur donna ses instructions et les dirigea sur la France, en les faisant précéder de ce bref où se manifeste le génie du nouveau pontife.

« Nous ordonnons aux princes, aux comtes, à tous les barons et grands des provinces, et nous leur enjoignons pour la rémission de leurs péchés, de traiter favorablement nos envoyés, et de les assister de toute leur autorité contre les hérétiques, de proscrire ceux qu'ils excommunieront, de confisquer leurs biens, et d'user, envers eux, d'une plus grande rigueur, s'ils persistent à vouloir demeurer dans le pays, après leur excommunication.

« Nous avons donné à nos envoyés plein pouvoir de contraindre les seigneurs à agir de la sorte, soit par l'excommunication, soit en jetant l'interdit sur leurs terres.

« Nous enjoignons aussi à tous les peuples de

s'armer contre les hérétiques, lorsque nos légats jugeront à propos de l'ordonner ; et nous accordons, à ceux qui prendront part à cette expédition pour la conservation de la foi, la même indulgence que gagnent ceux qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome, ou celle de Saint-Jacques.

« Enfin, nous avons chargé nos légats d'excommunier solennellement tous ceux qui favoriseront les hérétiques dénoncés, qui leur procureront le moindre secours, ou qui habiteront avec eux. ».

Les légats suivirent en tous points les ordres d'Innocent. Deux d'entre eux arrivèrent dans le Nivernais, où commençait à se propager l'incendie méridional, et leur empressement à y étouffer ces flammes naissantes, laissa pressentir le zèle avec lequel ils tenteraient de réprimer l'embrâsement jusques dans son foyer.

A Corbigny-Saint-Léonard, près de l'Yonne, vivait, dans une profonde solitude, un hérésiarque de distinction, nommé Terry. Les légats le firent enlever nuitamment de sa retraite, et brûler vif en plein jour, sans que le peuple stupéfait eût le temps de s'opposer à cette exécution. A la Charité, petite ville sur la Loire, quelques habitans étaient réputés hérétiques : impuissans à les distinguer, les

missionnaires sommèrent la population en masse de comparaître devant leur tribunal, et, sur son refus, la livrèrent au bras séculier, qui en fit prompte et terrible justice. Puis, venant à Nevers, les légats suspendirent de leurs fonctions, l'abbé des chanoines de Saint-Martin et le doyen de la cathédrale, dont le jugement, pour cause d'hérésie, fut remis au concile de Sens, qui maintint la suspension. Euraud, intendant de la province, fut plus rigoureusement traité. Au mépris des droits du comte de Nevers, de qui il relevait, on le condamna au bûcher, et la sentence s'exécuta sur la principale place de la capitale du Nivernais.

En même temps, deux autres délégués du Saint-Siège, frère Reynier et frère Gui (*), erraient dans le comté de Toulouse, sans y obtenir d'autre fruit que celui de se convaincre, par eux-mêmes, à quel point l'Albigéisme y avait poussé d'innombrables racines. Pour en triompher, Innocent redoubla d'ef-

(*) Reynier et Gui furent les premiers qui exercèrent dans le midi les fonctions de ceux qu'on nomma depuis inquisiteurs. Ainsi c'est proprement à cette commission qu'on doit rapporter l'origine de l'inquisition qui fut établie d'abord contre les Albigeois, et qui passa dans la suite dans les provinces voisines et les pays étrangers. Fleury en fait remonter à tort l'origine à l'an 1184. L'inquisition ne commença qu'en 1202, comme l'écrit l'annaliste de Cîteaux.

forts, et chercha partout de nouveaux instrumens à ses desseins. A cet effet, il jeta les yeux sur l'ordre si populaire et si puissant de Citeaux, qui avait déjà fourni Saint-Bernard à la croisade. L'abbé de cet ordre, Arnaud, appelé *l'abbé des abbés*, se vit honoré du choix du pontife, ainsi que Pierre de Castelnau et Raoul, ces deux derniers, religieux de Fontfroide, près de Narbonne.

Arnaud était issu de cette ville, et ce n'est point le moins illustré de ses enfans. A la fois ferme et habile; doué d'une éloquence abondante et captieuse, il savait marcher à ses fins par toutes les voies, et façonné, par le poste élevé qu'il avait rempli, à l'art du commandement, il portait dans sa mission nouvelle une expérience consommée, une ambition altière, et un véritable génie politique. Castelnau, à l'esprit raide et austère, à la parole sèche, enflammée et dédaigneuse des figures dont Arnaud revêtait son langage, se précipitait au but, comme un dard, et pénétrait ou se rompait comme lui. La victoire sur les ennemis du ciel ou le martyre, telle était sa seule ambition. Quant à Raoul, il était humble, doux, pieux, sobre de discours, en retour, prodigue d'exemples. Ennemi des rigueurs qui n'allaient ni à son cœur, ni à sa raison, évan-

gélique, il eût volontiers choisi le parti de la modération, si l'ascendant de Castelnau, et la difficulté des circonstances, ne l'avaient entraîné dans une voie tout opposée.

Ces trois missionnaires s'acheminèrent d'abord vers Toulouse. Ils y obtinrent encore moins de succès que les missions précédentes. L'esprit de réforme s'était si fort intronisé dans cette capitale, qu'on y souffrait impatiemment toutes tentatives de réaction catholique. Cette lettre de Castelnau peindra, au reste, mieux que nous ne saurions le faire, l'état de l'Église dans cette contrée.

« Saint-Père, les missions ne sont plus suffisantes pour arrêter le mal; les vases sacrés et les saints livres subissent ici d'atroces profanations. Les hérétiques baptisent publiquement à la manière des Manichéens, et prêchent sans honte et sans crainte leurs damnables erreurs. Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse et successeur du pieux Fulcrand, est un homme avide et turbulent, qui ne peut vivre en paix avec ses diocésains. Depuis trois ans qu'il est l'oint du seigneur, il soutient une guerre acharnée contre un gentilhomme, son vassal, au lieu de tourner ses armes contre l'hérésie, aux progrès de laquelle il ne fait pas attention.

Il est en outre devenu infâme, par le trafic des choses de l'Eglise. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Béziers, effrayés de la tempête grondant dans leurs diocèses, abandonnent leurs ouailles, ou refusent de faire acte de juridiction contre les sectaires. A parler vrai, les désordres des ecclésiastiques sont si erians, qu'il est impossible de regarder ces indignes ministres autrement que comme des loups, entrés au bercail de Jésus-Christ. Les seigneurs de Toulouse et de Béziers nous ont dénié leur concours. Ils sont, tous, les protecteurs apparens ou secrets des hérétiques. Il n'y a plus que les menaces de Philippe-Auguste, qui soient capables de les contenir dans leur devoir. »

Remué vivement par les plaintes de Castelnau, Innocent III, bien qu'il eût déjà fait un appel infructueux à la cour de France, écrivit de nouveau, et en ces termes, à Philippe-Auguste, afin de l'exciter à agir contre les réformateurs :

« Sire, le Seigneur a établi la dignité de pontife et celle de roi, pour la conservation de son Eglise. La première pour nourrir ses enfans, la seconde pour les défendre. Celle-là, pour instruire les âmes dociles, et celle-ci, pour dompter les âmes rebelles. Le pontife doit prier pour ses plus cruels ennemis,

et le roi doit user de l'épée pour les punir. Si ces deux puissances sont créées pour se servir de mutuel complément, il faut donc que le bras séculier châtie ceux que les lois de l'Eglise ne peuvent faire rentrer dans leur devoir. Ce n'est point en vain qu'un grand prince porte le glaive : Dieu le lui a donné pour le service de la foi. Sur l'appel du pontife, il doit accourir partout où la foi est menacée.

« Contraignez enfin, terminait le pape, en vertu du pouvoir que vous avez reçu d'en haut, les comtes et les barons à confisquer les biens des hérétiques, et usez d'une semblable peine envers ceux de ces seigneurs qui refuseront de les expulser de leurs terres (*). »

Certes cette missive était pressante, mais Philippe-Auguste se donna de garde de déclarer la guerre à la Provence. Il venait de conquérir sur les Anglais, la Normandie, la Bretagne, le Limousin, le Poitou et la Guienne ; et, plus empressé d'asseoir sa domination nouvelle que de guerroyer contre le comté de Toulouse, il se borna à menacer les Albigeois, et s'excusa auprès du

(*) Inn. III, liv. vii, Ep. 79.

Saint-Siége, promettant néanmoins un concours plus efficace pour un temps plus opportun.

De leur côté, les hérétiques firent peu de cas des menaces du monarque; ils savaient trop bien quels embarras naissaient sous ses pas, pour redouter son approche; d'ailleurs ils avaient confiance en leurs forces; et bien qu'ils désirassent demeurer en paix avec la couronne, ils étaient loin de craindre son agression; Toulouse, Carcassonne et Béziers leur semblaient trois boulevarts imprenables, et le nombre de leurs partisans, parmi le peuple et la noblesse provençale, était en état de fournir une armée assez forte pour pouvoir tout au moins, en cas de choc, disputer longuement la victoire.

Or, quelle influence devaient avoir les prédications et les anathèmes sur un peuple qui tenait à mépris les menaces de la royauté? Les légats renoncèrent à tout espoir de ce côté, et portèrent leur ardeur de réforme sur les ecclésiastiques soupçonnés d'hétérodoxie, mais soumis encore à la cour de Rome.

L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Béziers et celui de Toulouse furent les trois prélats atta-

qués, sous prétexte que le premier avait refusé de s'adjoindre aux légats au moment où ils allaient sommer le comte de Toulouse d'abandonner les hérétiques, que le second avait joint à ce refus une protection manifeste pour ses diocésains albigeois, et que le troisième, enfin, avait acquis l'épiscopat par des moyens simoniaques. Béranger de Narbonne n'évita la déposition qu'en abandonnant au pape l'abbaye de Montaragon, en Catalogne; l'évêque de Béziers fut interdit et son évêché confié aux soins de l'abbé de Saint-Pons et de l'évêque d'Agde. Quant à Raymond de Rabastens, on le déposa de son évêché de Toulouse, en 1205. Ce dernier, peut-être, n'était coupable que d'un trop grand attachement au comte Raymond. Mais le moment était venu, où il n'était plus permis, aux membres du clergé, de mettre en balance leurs affections personnelles et les intérêts de la cour de Rome.

Au surplus, le premier avantage qui parut résulter de ces dépositions, fut l'élévation de Foulques à l'épiscopat de Toulouse. *Ce jongleur, beau de sa personne, plaisant et libéral*, selon les expressions de Nostradamus, semblait, par son esprit cultivé, sa vive imagination et son exaltation

religieuse, un champion de l'autorité romaine heureusement choisi; et ses premiers efforts témoignèrent de l'ardeur de son dévouement. Jamais orateur plus élégant et plus souple n'avait occupé la chaire évangélique, et, pour les méridionaux, c'était là un appât qui ne pouvait manquer de réussir. Aussi la noblesse et le peuple couraient-ils l'entendre avec empressement. Les légats s'applaudissaient enfin d'avoir découvert un moyen d'attirer les masses dans les églises, pensant que, grâces à l'ingéniosité du nouvel évêque, les Toulousains écouteraient désormais les prédications catholiques. Mais ils se détrompèrent bientôt, car du moment où Foulques abandonna les spirituelles saillies de ses péroraisons pour aborder les grands principes du dogme chrétien, l'auditoire changea d'aspect et s'enfuit d'un spectacle qui avait cessé de le divertir.

Cet insuccès, joint à l'inutilité de tant d'autres tentatives, découragea si profondément les frères Castelnau et Raoul, qu'ils se décidèrent, en l'absence d'Arnaud, que les intérêts de son ordre avaient rappelé de la Provence, à abdiquer des fonctions trop lourdes à leurs épaules. Ils s'apprêtaient donc à regagner leur cloître de Fontfroide,

quand don Diego de Azebès, évêque d'Osma, qui revenait de Rome et traversait la Provence pour se rendre en Espagne, les rencontra et changea leur détermination. Les légats lui firent ainsi l'aveu de leur impuissance et de leur découragement.

— Las! Monseigneur, dit frère Raoul, les larmes aux yeux, nous sommes des pasteurs inutiles. Notre séjour ici ne fait qu'avilir la dignité de notre saint père, le Pape, et la majesté de notre sainte mère, l'Église. Il est temps de nous retirer sur la montagne pour aller prier avec Moïse, puisque nous ne pouvons combattre dans la plaine avec Josué.

— Frères, répondit l'évêque d'Osma, un médecin adroit ne s'applique jamais avec plus d'activité à la guérison d'un malade que lorsque le danger lui semble plus pressant. Pour rétablir la religion, m'est avis qu'il faut employer les mêmes moyens dont on s'est servi jadis pour la propager et la rendre vénérable.

— Et ces moyens, quels sont-ils?

— Les apôtres faisaient à pied leurs voyages, vivaient d'aumônes et ne soutenaient la splendeur de leur ministère que par l'éclat de leurs vertus et la force des vérités annoncées.

Ces sages conseils n'étaient rien moins qu'une condamnation indirecte de la vie fastueuse des légats. Castelnau en parut affecté, mais non Raoul qui, plus humblement religieux, ajouta :

— Il n'est rien que nous ne soyons décidés à faire pour la gloire de Dieu et le service de la foi ; mais pour nous conduire et nous réconforter aux âpretés de notre route évangélique, il nous manque un guide sûr. Mettez-vous à notre tête, Monseigneur, et instruisez-nous à ramener les hérétiques.

— Il ne m'appartient point à moi, pauvre pécheur, de montrer la voie du salut à qui que ce soit. Je serai votre frère et non votre chef. Nous travaillerons, de concert, à expulser le démon qui s'est emparé de ce malheureux pays.

Et aussitôt, l'évêque d'Osma, donnant l'exemple de l'abnégation, renvoya, le jour même, sa suite et ses équipages en Espagne. Il ne garda, auprès de lui, qu'un homme de talent et de qualité qui contribua à cette mission et fonda, quelques années après, les couvens de Fanjeaux, de Prouille, et l'ordre des Frères-Prêcheurs. Cet homme s'appelait Dominique d'Osma. L'Église l'invoque encore, de nos jours, sous le nom de saint Dominique.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

L'évêque d'Osma et les légats à Montpellier, à Caraman où ils confèrent avec deux Parfaits, à Béziers, à Carcassonne. — Conférence de Montréal. — Séparation des légats. — Castelnau en Provence. — Son entrevue avec le comte de Toulouse. — Lettre du pape à Raymond VI. — Mort de l'évêque d'Osma et de Raoul. — Excommunication de Raymond. — Mort de Castelnau.

II.

Réduit à vivre d'aumônes comme un mendiant, à marcher à pied comme un pélerin, l'évêque d'Osma se mit à parcourir la Provence, prêchant dans les hameaux et les bourgades, les vérités religieuses qu'il était si digne d'annoncer.

La première ville importante, où il arbora la bannière de la croix et de la pauvreté, fut Montpellier, et s'il n'y fit pas de nombreuses conver-

sions, il parvint, du moins, à y faire estimer son désintéressement. De là, il se rendit au château de Caraman, dans le Lauraguais, séjour habituel de deux Parfaits célèbres (*).

Le plus âgé s'appelait Baudouin, et le plus jeune Thierry. Ce dernier, noble d'origine, avait été chanoine de la cathédrale de Nevers, et n'était sorti de cette ville qu'après le supplice du comte Euraud, son oncle, intendant du Nivernais. Toutes les affections du parti albigeois s'étaient portées sur ce jeune homme, qui avait, du reste, un esprit subtil et précoce, une conception puissante, et un caractère propre à commander l'attachement.

Les missionnaires de l'Eglise le provoquèrent à une controverse. Thierry ne déclina pas le combat. L'attaque fut vive et pressante de la part des légats; la défense, large, éloquente, incisive, de la part du Parfait. L'argumentation roula d'abord sur des matières de culte, aborda ensuite les matières de dogme, et tomba enfin sur la question de Dieu. Là, les controversistes se trouvant en complet désaccord, la discussion cessa, et chacun se retira avec

(*) On nommait *Parfaits* les Albigeois du premier ordre, en un mot les ministres de la réforme religieuse, et *Croyans*, les simples Néophites.

ses convictions précédentes. Le comte de Caraman, qui avait assisté à la conférence, n'en demeura que plus ferme dans ses sympathies pour la réforme.

De Caraman, les légats se dirigèrent sur Béziers; mais l'Albigéisme y était si influent, qu'on leur ferma les portes de la ville. Ainsi de Carcassonne, dont ils ne purent aborder que les faubourgs. Décidés alors a essayer d'un grand coup, ils appelèrent les hérésiarques à une entrevue solennelle. Le débat accepté, Montréal, petite ville du Carcassès, fut assigné pour lieu de rendez-vous.

Les deux partis s'y trouvèrent en grand nombre; Pierre de Castelnau, Raoul, l'évêque d'Osma, Dominique, et Gui de Vaux-Sernay représentant le Catholicisme; et Arnaud Otton, Guillabert de Castres, Benoît de Termes, et Pons Jordan, l'Albigéisme.

Les temps avaient certes bien changé depuis la célèbre assemblée de Lombers. Là, les novateurs comparurent devant des évêques; ici, des évêques comparaissaient devant un tribunal hérétique composé du chevalier de Villeneuve, du sire d'Arsens, de Bernard Got, et d'Arnaud Rivière, ces deux derniers, bourgeois du lieu.

L'histoire ne sait rien de positif sur les incidens

particuliers et le résultat de cette conférence. Quelques annallistes nous apprennent seulement que la discussion dura quinze jours, et qu'elle s'anima si fort de part et d'autre, que, pour s'entendre, on abandonna la controverse orale, et qu'on n'argumenta plus que par écrit.

Langlois raconte encore que ce fut durant cette conférence, que saint Dominique fit son premier miracle. Nous avons trouvé cet écrivain si souvent en défaut, que nous n'osons trop le croire sur parole. Néanmoins, dans l'intérêt historique, nous transcrivons ici les propres termes de ce jésuite, laissant au lecteur le soin des réflexions.

« Il arriva en même temps, quelque chose de miraculeux : Un hérétique montrant aux Albigeois une lettre de saint Dominique, on lui dit en riant, qu'il fallait la jeter au feu, que la flamme l'épargnerait infailliblement, et qu'un si grand miracle convertirait toute la ville. On jeta la lettre au feu par trois fois, et on ne put la faire brûler ; les hérétiques en furent épouvantés. Néanmoins plus déterminés à couvrir le déshonneur de leur cabale, qu'à écouter la voix de la grâce, ils tâchèrent de persuader, que ce qui venait d'arriver, était l'effet du hasard ; excepté un seul, qui étant de meilleure

foi que les autres, publia hautement le prodige et se rendit catholique (*). »

A la suite du synode de Montréal, c'est-à-dire en 1206, les trois légats se séparèrent. Don Diego de Azebès, accompagné de frère Raoul, continua ses courses de propagande à travers le Midi, espérant toujours ramener les esprits par des moyens pacifiques, tandis que Pierre de Castelnau, plus violent, se dirigea sur la Provence proprement dite, où il essaya, mais en vain, d'armer les seigneurs du littoral contre les hérétiques albigeois. Pour se dispenser d'intervenir, la noblesse provençale, secrètement favorable à l'hérésie, prétexta la guerre qu'elle avait à soutenir contre le comte de Toulouse.

Castelnau s'en vint alors trouver Raymond VI, en face duquel il ne déguisa point sa fougue ordinaire.

— Sire Comte, lui dit-il, il faut enfin vous déclarer le protecteur ou l'ennemi de l'Église : le protecteur, en vous adjoignant aux seigneurs de Provence ; l'ennemi, en refusant d'agir de concert avec eux pour frapper au cœur l'hérésie, qui, comme un cancer, dévore vos domaines.

(*) Langlois, liv. II, p. 83 et 84.

— Ainsi ferais-je, messire légat, répondit le comte de Toulouse, si nos féaux de Provence ne nous faisaient rude guerre pour se soustraire à notre légitime suzeraineté.

— Mais ils vous proposent la paix.

— Et à quelles conditions, s'il vous plaît?

— Un héraut est venu vous les signifier.

— Oui, oui. Un traité de paix qui est, à notre avis, cent fois pire qu'une défaite. Ils entendent me lier pieds et poings, et faire ensuite à leur guise. Par Saint-Gilles! Messire, je suis trop bon limier pour me fourvoyer, de moi-même, sous la dent du loup que je pourchasse. Laissez-nous d'abord clore cette guerre avec honneur, et puis, je ferai pour l'Église, tout ce qui sera en mon pouvoir de seigneur féodal.

— En ce cas, chassez au moins de votre armée tous ces damnés d'hérétiques qui la corrompent.

— Nenni, sire légat, vaudois ou catholiques sont également bons soudards en un jour de bataille.

— Evidemment, Comte, vous vous faites leur protecteur.

— Je tolère, voilà tout.

— Eh bien! acheva Castelnau irrité, celui qui

n'est pas avec nous est contre nous. Vous le verrez autrement dit, dans ce parchemin scellé du grand sceau de notre Saint-Père, le souverain pontife. »

Et Castelnau sortit, laissant, au comte de Toulouse, cette fulminante lettre d'Innocent III, que nous rapportons dans tout son conteau :

« A noble homme Raymond, comte de Toulouse : l'esprit d'un conseil plus sage.

« Si nous pouvions ouvrir votre cœur, nous y trouverions et nous vous y ferions voir, les abominations détestables que vous avez commises. Mais parce qu'il paraît plus dur que la pierre, on pourra, à la vérité, le frapper par les paroles du salut, mais difficilement y pourra-t-on pénétrer. Ah ! quel orgueil s'est emparé de votre cœur, et quelle est votre folie, homme pernicieux, de ne vouloir pas conserver la paix avec vos voisins, et de vous écarter des lois divines pour vous joindre aux ennemis de la foi ? Comptez-vous pour peu de choses d'être à charge aux hommes ; voulez-vous l'être encore à Dieu, et n'avez-vous pas sujet de craindre les châtimens temporels pour tant de crimes, si vous n'appréhendez pas les flammes éternelles ? Prenez garde, méchant homme, et

craignez que les hostilités que vous commettez contre votre prochain, et par l'injure que vous faites à Dieu en favorisant l'hérésie, vous ne vous attiriez une double vengeance pour votre double prévarication.

» Vous feriez quelque attention à nos remontrances, et la crainte de la peine vous empêcherait du moins de poursuivre vos abominables desseins, si votre cœur insensé n'était entièrement endurci, et si Dieu, dont vous n'avez aucune connaissance, ne vous avait abandonné à un sens réprouvé. Considérez, insensé que vous êtes, considérez que Dieu, qui est le maître de la vie et de la mort, peut vous faire mourir subitement, pour livrer, dans sa colère, à des flammes éternelles, celui que sa patience n'a pu porter encore à faire pénitence. Mais quand même vos jours seraient prolongés, songez de combien de sortes de maladies vous pouvez être attaqué.

» Et qui êtes-vous, pour refuser tout seul de signer la paix, afin de profiter des divisions de la guerre, comme les corbeaux qui se nourrissent de charognes, tandis que le roi d'Aragon et les plus grands seigneurs du pays font serment d'observer la paix entre eux, à la demande des légats du

siége apostolique. Ne rougissez-vous pas d'avoir violé les sermens que vous avez faits de proscrire les hérétiques de vos domaines? Lorsque vous étiez à la tête de vos Aragonais et que vous commettiez des hostilités dans toute la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous ayant prié d'épargner les monastères, et de vous abstenir, du moins dans le saint temps et les jours de fêtes, de ravager le pays, vous avez pris sa main droite, et vous avez juré par elle que vous n'auriez égard ni pour le saint temps, ni pour les dimanches, et que vous ne cesseriez de causer des dommages aux lieux pieux et aux personnes ecclésiastiques. Le serment que vous avez fait en cette occasion et que l'on doit appeler plutôt un parjure, vous l'avez observé plus fidèlement que ceux que vous avez faits pour une fin honnête et légitime.

» Impie, cruel et barbare tyran, n'êtes-vous pas couvert de confusion de favoriser l'hérésie et d'avoir répondu à celui qui vous reprochait d'accorder votre protection aux hérétiques, que vous trouveriez parmi eux un évêque qui prouverait que sa croyance est meilleure que celle des catholiques? Depuis, ne vous êtes-vous pas rendu coupable de perfidie, lorsque, ayant assiégé un

certain château, vous avez rejeté ignominieusement la demande des religieux de Candeil qui vous priaient d'épargner leurs vignes que vous avez fait ravager, tandis que vous avez fait conserver soigneusement celles des hérétiques ?

» Nous savons que vous avez commis plusieurs autres excès contre Dieu ; mais nous vous portons principalement compassion, si vous en ressentez de la douleur, de vous être rendu extrêmement suspect d'hérésie, par la protection que vous donnez aux hérétiques. Nous vous demandons qu'elle est votre extravagance, de prêter l'oreille à des fables et de favoriser ceux qui les aiment ? Êtes-vous plus sage que tous ceux qui suivent l'unité ecclésiastique ? Serait-il possible que tous ceux qui ont gardé la foi catholique fussent damnés, et que les sectateurs de la vanité et du mensonge fussent sauvés ?

» C'est donc avec raison que nos légats vous ont excommunié et jeté l'interdit sur vos terres. Tant pour ces raisons, que parce que vous avez ravagé le pays avec un corps d'Aragonais ; que vous avez profané les jours de carême, les fêtes et les Quatre-Temps, qui doivent être des jours de sûreté et de paix ; que vous refusez de faire justice à vos

ennemis qui vous offraient la paix, et qui avaient juré de l'observer; que vous donnez les charges publiques à des juifs, à la honte de la religion chrétienne; que vous avez envahi les domaines du monastère de Saint-Guilhem et des autres églises; que vous avez converti diverses églises en forteresses, dont vous vous servez pour faire la guerre; que vous avez augmenté nouvellement les péages; et qu'enfin vous avez chassé l'évêque de Carpentras de son siége; nous confirmons leur sentence, et nous ordonnons qu'elle soit inviolablement observée, jusqu'à ce que vous ayiez fait une satisfaction convenable.

» Cependant quoique vous ayiez péché grièvement, tant contre Dieu et contre l'Église en général, que contre vous en particulier, suivant l'obligation où nous sommes de redresser ceux qui s'égarent, nous vous avertissons et nous vous commandons par le souvenir du jugement de Dieu, de faire une prompte pénitence proportionnée à vos fautes, afin que vous méritiez d'obtenir le bienfait de l'absolution. Sinon, comme nous ne pouvons laisser impunie une si grande injure faite à l'Église universelle, et même à Dieu, sachez que nous vous ferons ôter les domaines que vous tenez

de l'Église romaine ; et si cette punition ne vous fait pas rentrer en vous-même, nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'élever contre vous, comme contre un ennemi de Jésus-Christ et un persécuteur de l'Église, avec permission à un chacun de retenir toutes les terres qu'il pourra vous enlever, afin que le pays ne soit plus infecté d'hérésie, sous votre domination. La fureur du Seigneur ne s'arrêtera pas encore ; sa main s'étendra sur vous pour vous écraser et vous faire sentir qu'il est difficile de se soustraire à sa colère, quand on l'a une fois provoquée (*). »

De telles remontrances ne manquèrent pas leur effet. Raymond VI, bien qu'irrité contre Castelnau et le Saint-Siége, se prit à réfléchir aux périls qu'il provoquait, en se déclarant l'ennemi de l'Église, dans un temps où, déjà en lutte avec la noblesse provençale, il avait à craindre d'offrir, aux catholiques de ses états, le moindre prétexte de soulèvement, et il se décida à accepter les conditions des Provençaux. Un traité de paix, d'ailleurs avantageux pour lui, fut aussitôt signé sous la garantie des légats, à qui il promit d'agir sévè-

(*) Epis., Inn. III, liv. X, ép. 69.

rement, désormais, contre les hérétiques albigeois.

Sur ces entrefaites, il s'opéra des vides notables au sein de la légation. Don Diego de Azebès et le frère Raoul moururent presque subitement, et, ces deux hommes évangéliques expirés, il ne resta plus debout sur la brèche de la foi que l'intrépide Castelnau, qui, ravivant sa ferveur au milieu de l'isolement, entreprit de continuer, à lui seul, l'œuvre sainte, inachevée par eux trois. Comme le comte de Toulouse ne se pressait guère d'accomplir ses promesses, en persécutant l'hérésie, il revint, le cœur plein d'amertume, au château de Saint-Gilles, lui reprocher publiquement sa mauvaise foi et son impiété. Cela se fit avec un tel emportement de sa part, que Raymond, humilié devant sa famille et toute sa cour, ne put modérer l'aigreur de ses répliques. Alors la fureur du légat déborda et se formula en cette virulente excommunication :

« Or sus, sire Comte, je vous dis parjure et déloyal. Je vous excommunie et je jette l'interdit sur vos fiefs. A partir d'aujourd'hui, vous êtes l'ennemi de Dieu et des hommes. Vos sujets sont relevés du serment de fidélité. Qui vous déposé-

dera fera bien, qui vous frappera de mort sera béni. »

A cette imprécation une sourde rumeur courut dans l'auditoire. Le comte de Toulouse lui-même frémit de colère et ne put s'empêcher de s'écrier :

— Qu'on pende ce vilain !

— Par le saint ministère qui m'est conféré, proféra Castelnau avec exaltation, je défends à qui que ce soit de porter une main profane sur la tête de l'oint du Seigneur.

Mais les gardes du comte, sourds à cette défense, se jetèrent sur lui et l'entraînaient hors de la salle, quand Raymond, revenu à son habitude de calme et d'hésitation, les arrêta d'un signe, en ajoutant :

— Non, c'est un insensé, et sa mort, bien que méritée, entacherait notre écusson ducal. Qu'on le laisse fuir et qu'il aille porter ailleurs sa rage impuissante. Le lion dédaigne le loup. Il est d'ailleurs assez de limiers qui en débarrasseront la contrée.

Aussitôt Castelnau se réfugia au milieu des catholiques de Saint-Gilles, qui l'escortèrent à la

hâte jusqu'au bord du Rhône, où il fut forcé de passer la nuit, soit que la traversée fut trop périlleuse avec les ténèbres, soit qu'il manquât de bateau pour le transporter sur la rive opposée. Ce retard lui fut fatal.

Parmi la noblesse spectatrice de la scène de la veille, il s'était trouvé deux jeunes gentilshommes qui, interprétant mal les dernières paroles de Raymond, crurent bien mériter de lui en se faisant les instrumens de son indignation.

Or, le lendemain, au point du jour, une légère embarcation sillonna les eaux du Rhône. Poussée par le hasard ou par le courant, elle dériva vers le rivage de Saint-Gilles. Deux hommes, en juste-au-corps de matelot, la montaient, l'un tenant les rames, l'autre l'aviron. Sur un appel du légat, ils atteignirent la falaise.

— Si point n'êtes des hérétiques ou des juifs, vous ne refuserez pas, dit Castelnau, de donner asile à un apôtre de l'Évangile qui fuit la terre de la persécution.

— Venez, saint homme, répondit l'homme de l'aviron ; les eaux du fleuve sont lieu d'asile.

Ce disant, le matelot tendit la main au légat qui mit aussitôt le pied sur l'embarcation. Il se croyait

sauvé quand un coup de poignard, l'atteignant au cœur, le rejeta, sans vie, sur la plage.

Ces deux matelots n'étaient autres que les deux gentilshommes du comte de Toulouse. Ils firent force de rames et disparurent bientôt, en effet, grâces à la rapidité du Rhône.

Cet événement eut lieu au commencement de l'année 1208.

Le cadavre de Castelnau, recueilli par le clergé de Saint-Gilles, fut enseveli d'abord dans le cloître de l'abbaye, et transféré, un an après, par ordre du pape, dans l'église du monastère, auprès du tombeau de Saint-Gilles (*).

(*) Les religionnaires ayant pris et pillé, en 1562, la ville de St-Gilles, détruisirent le tombeau de Castelnau.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Nouveaux progrès de l'hérésie. — Manifeste du pape. — Le comte de Toulouse députe à Rome des ambassadeurs. — Leur accueil. — Innocent III envoie un légat *a Latere*, dans le Midi. — On prêche la Croisade contre les états de Raymond. — La noblesse et le peuple de France et d'Allemagne prennent la croix. — Raymond s'effraie. — Sa soumission à l'Église. — Son absolution.

III.

Sanctionné ou non par le comte de Toulouse, l'assassinat de Castelnau ne laissa pas que d'être, pour les hérétiques, un important événement en soi, et dans ses conséquences. En effet, le meurtrier du légat ne les avait pas seulement délivrés du plus violent de leurs adversaires, mais il avait encore, par le fait seul du crime, compromis, aux yeux de l'Europe chrétienne, la classe nobiliaire dont

il était issu ; ce qui établissait, entre les Albigeois et leurs seigneurs, une solidarité intime, un pacte d'alliance scellé avec du sang, qu'il était politique, désormais, de maintenir des deux parts, sous peine de se voir exposé, séparément, aux redoutables effets de la vengeance papale.

Cependant l'hérésie continuait tous les jours à se répandre davantage. Le comté de Toulouse en était bien toujours le foyer le plus ardent, mais l'embrasement couvait au nord et au midi, au levant et au couchant, et une seule étincelle pouvait exciter une combustion générale. Le trépas de Castelnau en accéléra l'éclosion. A la nouvelle de cet acte d'audace, les sectaires s'éruptérent soudain, sur divers points à la fois, et ne craignirent plus de se produire aux regards. Aussitôt, en France : la Gascogne, l'Agenois, le Querci, le Rouergue, la Bourgogne et une partie de la Flandre ; en Espagne : le royaume de Léon et la Navarre, et en Allemagne : la Lorraine, la Moravie et la Bohême, confessèrent à haute voix leurs sympathies pour le Manichéisme, dont le culte se célébrait déjà en Esclavonie, en Croatie et en Bulgarie, où l'on comptait plus de douze cents églises hérétiques.

Chaque pays, il est vrai, donnait un nom différent à ses novateurs indigènes. Les Pays-Bas les appelaient Poplicains ; le nord de la France, Tisserands ; la Bourgogne et la Suisse, Vandois ; l'Allemagne, Paterins ; mais, sous cette diversité de dénominations, il existait, entre les hérésiarques de tous les lieux, une connexité si étroite de vues réformatrices, sinon de croyance religieuse, que, nonobstant la différence des moyens, ils tendaient tous au même but : liberté de penser et d'agir.

L'hérésie avait même tenté une invasion dans le cœur de l'Italie. Spolette, Vicence, Vérone, Florence et Padoue s'étaient soustraites au pouvoir pontifical. On sait que le Manichéisme avait déjà occupé la Lombardie. Sa propagation fut reprise par Golesinensa de Vérone, Jean de Lion et Reinier, vulgarisateurs audacieux, qui allèrent frapper jusqu'aux portes de la capitale du monde chrétien.

En présence de cet immense péril, Innocent III essaya de soulever une coalition immense, et de la faire éclater sur la Provence, d'où se reflétaient les plus grandes lueurs. L'assassinat de Castelnau avait indigné ce pontife. Il prit une plume de fer, et lança sur l'Europe ce violent manifeste :

« Castelnau est un martyr dont le sang va de-

venir un sujet de triomphe : car c'est le caractère du Seigneur de remporter les victoires les plus complètes, dans le temps où ses ennemis paraissent avoir l'avantage. C'est à présent qu'une heureuse récolte va germer, puisqu'un grain si choisi vient d'être semé dans le chant du Sauveur.

« Aux armes, soldats de Jésus-Christ !

« Que les gémissemens du père commun des fidèles vous rendent sensibles aux intérêts de votre foi. L'Église de Provence n'a personne qui la fortifie ; la désolation où elle est, m'oblige à ouvrir les trésors spirituels de la religion, pour enrichir ceux qui auront le courage de la défendre. »

Ce manifeste causa une grande émotion dans l'univers catholique, et surtout dans le midi des Gaules que la papauté invitait à saccager. Raymond VI se hâta d'envoyer, à Rome, des ambassadeurs pour y justifier sa conduite, et désarmer le courroux d'Innocent III. Il choisit, pour cette négociation, l'archevêque d'Auch, l'abbé de Condom, le prieur des hospitaliers de Saint-Gilles, et Bernard, seigneur de Rabastens, en Bigorre (*).

(*) Nous ne savons où le jésuite Langlois a lu que l'un de ces négociateurs fut Raymond de Rabastens, l'ex-évêque de Toulouse. Il n'existe aucune preuve de ce fait. Il faudrait

Ces députés, admis devant le pape et son conseil, discutèrent avec force les divers points d'accusations dont on chargeait Raymond VI, offrant au reste, de la part de ce comte, de prouver tout ce qu'ils avançaient dans leur réfutation, par serment ou par témoignage.

Sans montrer trop de partialité, le Siége Apostolique ne pouvait refuser, au comte de Toulouse, toutes les prérogatives d'une justice réglée. Innocent accepta donc les offres faites, et répondit aux plénipotentiaires de Raymond :

— Nous et notre conseil apostolique, nous sommes heureux de recevoir le comte de Toulouse à merci. Puisqu'il vient de lui-même se soumettre à l'Église et à tout ce qu'elle ordonnera, nous l'admettons à se justifier et à prouver son innocence. Cela fait, nous lui donnerons notre absolution. Mais avant, pour preuve de sa bonne foi, il remettra, entre nos mains, sept de ses plus forts châteaux, que nous lui rendrons après entière justification. Au reste, comme l'abbé de Citeaux lui est

d'ailleurs ne pas connaître le comte Raymond, pour le supposer inhabile au point de charger d'une mission aussi délicate un homme que le saint Siége avait mis à l'index et interdit de ses fonctions épiscopales.

suspect, nous ferons partir, pour la France, un légat *a latere*; qui traitera directement avec lui.

En effet, le Saint-Père envoya avec cette qualité, en Provence, l'ecclésiastique Milon, son secrétaire, auquel il associa un chanoine de Gênes, nommé Thédise ou Théodose.

Raymond avait demandé des juges; on lui envoyait des bourreaux.

Milon et Théodose arrivèrent en France avec une condamnation préconçue. Décidés qu'ils étaient à user de rigueur, ils ne s'arrêtèrent qu'à Auxerre, où ils se concertèrent avec l'abbé de Citeaux, au sujet de leur légation. Ils partirent ensuite, accompagnés d'Arnaud, pour Villeneuve, au diocèse de Sens, dans la Champagne, où se trouvait alors le roi Philippe-Auguste, à qui ils remirent des lettres dans lesquelles le pape lui enjoignait, pour la rémission de ses péchés, de donner aide et conseil à ses trois légats, de porter tous ses sujets à employer leurs personnes et leurs biens à une si sainte entreprise que la Croisade projetée contre la Provence, et de contraindre les juifs de son domaine, à n'exiger, que dans un temps commode, les usures que ceux d'entre leurs débiteurs qui y coopéreraient, pourraient leur devoir. Enfin, Innocent

exhortait le monarque à se mettre à la tête de la Croisade, ou à y envoyer son fils, le prince Louis, s'il ne pouvait s'y rendre en personne.

Le roi répondit qu'il ne pouvait prendre part à cette expédition, ni par lui-même ni par son fils, à cause de deux ennemis redoutables, le roi d'Angleterre et l'empereur Othon, qui guerroyaient contre lui ; que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de permettre à ses barons de prendre part à cette entreprise, et d'autoriser les légats du Saint-Siége à prêcher la Croisade dans toute l'étendue de son royaume.

Sur cette réponse, les légats se séparèrent. Milon et Théodose se rendirent à Montélimar, sur le Rhône, où ils convoquèrent un grand nombre d'évêques, et Arnaud demeura en France, occupé à répandre, dans toutes les provinces du Nord, d'ardens prédicateurs, qui se mirent à courir les villes et les campagnes, appelant aux armes les populations, et répétant ce cri de Pierre-l'Hermite et de saint Bernard : Dieu le veut ! Dieu le veut !

Un ébranlement général se fit alors sentir dans le nord des Gaules. Le bas-peuple et la noblesse prirent la croix avec enthousiasme, mus en cela, le premier, par l'appât des indulgences, et la se-

conde, par un intérêt moins religieux mais non moins déterminant.

Par suite des premières Croisades d'outre-mer, et de la dissipation qui s'était, depuis longtemps, introduite au cœur de la classe nobiliaire, la plupart des gentilshommes de cette époque voyaient leurs terres seigneuriales, aliénées en entier ou fortement grévées d'emprunts qui devaient tôt ou tard les dévorer. Ce que la noblesse désirait donc le plus, en ce moment, c'était de reconstituer son ancienne puissance féodale, et si l'ère des Guillaume de Normandie et des Tancrède d'Hauteville était passée, l'interdit, jeté sur les riches plaines du Midi, ouvrait aux barons une ère nouvelle de spoliations, dont ils ne pouvaient trop s'empresser de profiter. Pour de tels hommes, le règne de la terre avait quelque chose de plus séducteur que le règne des cieux.

Ainsi, grâces à la cupidité des uns et au fanatisme des autres, les prédicateurs de la Croisade se virent bientôt à la tête de nombreux corps de pélerins. A la nouvelle de ces armemens, le comte de Toulouse fut plongé dans de légitimes appréhensions. Déjà pour éviter à ses sujets et à lui-même les désastres d'une collision religieuse, il

avait imploré la papauté ; il ne lui manquait plus maintenant qu'à implorer son autre adversaire naturel, la royauté, et il s'y résigna. Mais Philippe-Auguste, son proche parent, mit pour condition à son appui, la rupture de Raymond avec l'empereur d'Allemagne.

Double perplexité! comme comte de Toulouse, Raymond VI était vassal du roi de France; comme marquis de Provence, il était feudataire de l'empereur d'Allemagne. Othon était à craindre ; Philippe à redouter. Dans la guerre qu'ils se faisaient, quel serait le vainqueur ? question insoluble. Lequel fallait-il abandonner ? La prudence commandait de les ménager également.

Ce fut le parti que prit le comte. Après avoir fait sa cour au roi, il protesta de son dévouement à l'empereur. Mais la neutralité même le perdit. En ménageant les deux rivaux, il leur donna des défiances. En ne se déclarant pour aucun, il se les aliéna tous les deux. Othon lui refusa des secours d'argent; Philippe des secours de soldats.

Or, c'est au moment où il était livré aux perplexités de ces deux abandons, qu'il reçut une sommation du légat Milon de comparaître devant lui à Valence, en Dauphiné. Le comte, dit Dom Vais-

sette, obéit sans aucune difficulté ; et s'étant rendu dans cette ville à la mi-juin de l'an 1209, il promit d'exécuter fidèlement tous les ordres du légat; lequel lui ordonna de remettre, selon les instructions d'Innocent, sept de ses châteaux à l'Église romaine pour la sûreté de ses promesses. Milon exigea, de plus, que les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles lui fissent le serment que s'il venait à les enfreindre ou à désobéir à ses ordres, ils se regarderaient comme déliés du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, et que son comté de Melgueil serait alors confisqué au profit de l'Église.

Le comte de Toulouse ne se refusa à aucune soumission et prêta ce serment entre les mains de Milon :

« L'an de l'incarnation 1209, au mois de juin, je, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, me remets moi-même avec sept châteaux, savoir : Oppede, Montferrand, Baumes, Mornas, Roquemaure, Fourques et Fanjeaux à la miséricorde de Dieu et au pouvoir absolu de l'Église romaine, du pape et de vous, seigneur Milon, légat du Siége apostolique, pour servir de caution au sujet des

articles pour lesquels je suis excommunié. Je confesse, dès à présent, tenir ces châteaux au nom de l'Église romaine, promettant de les remettre incessamment à qui vous voudrez, et quand vous le jugerez à propos ; d'obliger comme vous l'ordonnerez leurs gouverneurs et leurs habitans à jurer de les garder exactement, tout le temps qu'ils seront au pouvoir de l'Église romaine, nonobstant la fidélité qu'ils me doivent, et de les faire garder enfin à mes dépens. »

Milon indiqua ensuite, au comte, le jour où il lui donnerait publiquement l'absolution et le relèverait de l'interdit. Cette cérémonie devait se passer à Saint-Gilles, au cœur des états de Toulouse.

Pendant l'intervalle, Théodose alla prendre possession des sept châteaux convenus : ceux d'Oppède, de Mornas et de Beaumes étaient situés au-delà du Rhône, dans l'ancien marquisat de Provence. Les quatre autres étaient en deçà de ce fleuve ; savoir : ceux de Roquemaure et de Fourques sur le Rhône, le premier au diocèse d'Uzès, et l'autre au diocèse d'Arles ; le château de Monferrand est dans le diocèse de Montpellier, et celui de l'Argentière, en Vivarrais.

Le 17 juin de l'an 1209 était le jour fixé pour

l'absolution publique du comte de Toulouse. La nouvelle s'en était rapidement répandue. Dès le matin, une foule immense venue des diverses contrées du Midi, emplissait la basilique de Saint-Gilles, avide d'un spectacle insolite et inoui.

Dans le vestibule de l'abbaye il y avait un autel de dressé. Sur cet autel étaient exposés le saint sacrement et les reliques des saints. Tout autour s'étaient rangés le légat *a latere*, Milon, les archevêques d'Arles, d'Aix et d'Auch, les évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nismes, Agde, Lodève, Toulouse, Béziers, Fréjus, Nice, Apt, Sisteron, Orange, Viviers, Uzès et Maguelonne.

Sur le coup de dix heures, Raymond se présenta devant l'abbaye, pieds nus, vêtu d'une simple chemise, épaules découvertes, corde au cou, torche au poing, et se jeta aux pieds du légat en demandant à être réintégré dans la communion catholique.

— Vouz soumettez-vous à tout ce que nous ordonnerons ? demanda le légat.

— Oui, répondit Raymond.

— En ce cas, prononcez le serment que voici.

Raymond prit le parchemin, et comme il était

instruit dans les lettres, il lut sans secours de clerc, ce serment dont la formule avait été dictée par Milon :

« — L'an XII du pontificat du seigneur pape Innocent III, le 18 juin, je, Raymond, duc de Narbonne, jure sur les Saints-Évangiles, en présence des sacrées reliques de l'Eucharistie et du bois de la vraie croix, que j'obéirai à tous les ordres du pape et aux vôtres, maître Milon, notaire du seigneur pape, et légat du Saint-Siége apostolique et de tout autre légat du St-Siége, touchant tous et chacun des articles pour lesquels j'ai été ou je suis excommunié, soit par le pape, soit par son légat, soit par les autres, soit enfin de droit ; en sorte que j'exécuterai de bonne foi tout ce qui me sera ordonné tant par lui-même, que par ses lettres ou par ses légats, au sujet desdits articles, mais principalement sur les suivans :

1° Sur ce que les autres ayant fait serment d'observer la paix, *on dit* que j'ai refusé de la signer;

2° En ce qu'*on dit*, que je n'ai pas gardé les sermens que j'ai faits pour l'expulsion des hérétiques et de leurs fauteurs ;

3° Sur ce qu'*on dit* que j'ai toujours favorisé les hérétiques ;

4° Sur ce qu'on me regarde comme suspect dans la foi ;

5° Sur ce que j'ai entretenu les Routiers ou les *Mainades* ;

6° Sur ce qu'*on dit* que j'ai violé les jours de carême, des fêtes et des quatre-temps, qui devaient être des jours de sûreté ;

7° Sur ce qu'*on dit* que je n'ai pas voulu rendre justice à mes ennemis, lorsqu'ils m'offraient la paix ;

8° Pour avoir confié à des juifs les offices publics ;

9° En ce que je retiens les domaines du monastère de Saint-Guilhem et des autres églises ;

10° En ce que j'ai fortifié les églises et que je m'en sers comme de forteresses ;

11° Sur ce que je fais lever des péages et des guidages indus ;

12° Pour avoir chassé l'évêque de Carpentras de son siége ;

13° Sur ce que l'on me soupçonne d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre de Castelnau,

de sainte mémoire, principalement parce que j'ai mis le meurtrier dans mes bonnes grâces;

14° Sur ce que j'ai fait arrêter prisonniers l'évêque de Vaison et ses clercs; que j'ai détruit son palais avec la maison des chanoines, et que j'ai envahi le château de Vaison;

15° Enfin sur ce qu'*on dit* que j'ai vexé les personnes religieuses, et que j'ai commis divers brigandages.

» J'ai fait serment sur tous ces articles et sur tous les autres qu'on pourrait m'objecter, et je l'ai fait faire à tous ceux que j'ai donné pour cautions, touchant les châteaux de Fourques, Oppède, Montferrand, et autres. Si j'enfreins ces articles et tous les autres qu'on pourra me prescrire, je consens que ces sept châteaux soient confisqués au profit de l'Eglise romaine, et qu'elle rentre dans le droit que j'ai sur le comté de Melgueil. Je veux et j'accorde de plus, qu'en ce cas je sois excommunié; qu'on jette l'interdit sur tous mes domaines; que ceux qui feront serment avec moi, soit consuls ou autres, et leurs successeurs, soient dès lors absous de la fidélité, du devoir et du service qu'ils me doivent; et qu'ils soient tenus de prêter serment de fidélité, et de le garder, à l'Eglise ro-

maine, pour les fiefs et droits que j'ai dans leurs villes et leurs châteaux. Enfin je m'engage par le même serment à entretenir la sûreté des chemins. »

— Et maintenant, Sire Comte, dit ensuite le légat, je vous ordonne en vertu de mes pouvoirs de représentant du Siége apostolique, de rétablir l'évêque de Carpentras dans tous les droits qu'il avait au dehors et au dedans de cette ville; de le dédommager de toutes les pertes que vous lui avez causées; de fournir pour cela des cautions suffisantes; de renoncer absolument au serment que les habitans de Carpentras vous prêtent depuis trois ans, et de me remettre, à moi légat, la forteresse que vous avez fait construire en cette ville. Je vous requiers de restituer à l'évêque, au prévôt, et aux chanoines de Vaison, les châteaux et autres domaines que vous leur détenez; de donner caution que vous les indemniserez, soit pour les dommages que vous leur avez causés, soit pour les édifices que vous leur avez détruits, et de me remettre le château de Vaison, à moi légat, ou à celui que je commettrai à cet effet. Je vous somme de chasser entièrement de vos domaines les Aragonais, Routiers, Coterеaux, Brabançons, Bas-

ques, Mainades et autres brigands, sous quelques noms qu'ils soient connus; de veiller à la sûreté des chemins publics; de ne donner aux juifs aucune administration publique ou particulière dans vos états; enfin d'exécuter fidèlement tous les autres ordres que le pape ou ses légats pourront vous donner dans la suite.

— Ainsi ferai-je, murmura l'infortuné Raymond.

Seize barons du Midi, cautions et vassaux du comte de Toulouse firent serment d'obéir pareillement à tous les ordres du pape, de l'Eglise et de ses légats. Dom Vaissette nous en a conservé les noms : c'étaient Guillaume de Baux, prince d'Orange, et Hugues, son frère; Raymond de Baux, leur neveu, Dragonet de Bocoyran, Guilhaume d'Arnaud, Raymond d'Argoût, Ricard de Carumbo, Bertrand de Laudun et Guillaume, son frère; Bernard d'Anduze et Pierre Bermond, son fils; Bostaing de Porquières, Raymond, seigneur d'Usez et son fils Decan; Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, et Pons Gaucelin de Lunel.

Puis, le légat Milon jeta son étole autour du cou de Raymond VI, en prit les deux bouts, de la main gauche, et l'introduisit ainsi dans l'é-

glise en le battant de verges, de la main droite, et en le faisant prosterner devant le maître-autel. Là, il lui donna son absolution et releva ses terres de l'interdit papal.

Après cette étrange cérémonie, il fut loisible au comte de se retirer ; mais la foule était si grande qu'il ne pût, disent les Bénédictins, s'en retourner par le même chemin par lequel il était venu, et qu'il fut obligé de passer par un des bas-côtés de l'église, où on avait transféré le tombeau de Pierre de Castelnau, en sorte que plusieurs crurent qu'il lui faisait amende honorable de sa mort.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Rendez-vous des Croisés. — Dénombrement de l'armée. — Arnaud, généralissime. — La Croisade prend Servian. — Siége de Béziers.

IV.

La soumission de Raymond VI, tout humiliante qu'elle fût, n'avait cependant pas atteint le but promis. L'horizon allait toujours s'assombrissant autour des provinces méridionales; et si, la partie du Midi, constituant les fiefs directs de la maison de Toulouse, était momentanément à l'abri de la Croisade, les domaines des autres seigneurs albigeois ne se voyaient pas moins exposés

à d'imminentes dévastations. Prêchée avec entraînement par Arnaud, abbé de Citeaux, Navarre, évêque de Consérans, et Raymundi, évêque de Rieux, ces deux derniers, récemment nommés à la légation en remplacement des frères Reynier et Castelnau, la guerre religieuse soulevait dans tout le royaume de France d'innombrables légions, que le beau ciel de la Provence conviait au splendide banquet de l'invasion, où chaque aventurier pouvait, de son glaive, se découper une portion de territoire, et se l'inféoder, en guise d'apanage.

La ville de Lyon était le lieu de rendez-vous général. Là, devaient se réunir les Croisés du nord, de l'est et de l'ouest de la France; aucun d'eux n'y manqua. Durant tous les premiers jours de juillet, les environs du Rhône regorgèrent de pélerins, qui venaient se grouper sous la bannière de l'Église, un bourdon à la main, emblème de leur pélerinage, une croix rouge sur la poitrine, symbole de la cause sacrée dont ils se faisaient les champions.

Ils venaient de la Normandie, de la Picardie, de la Flandre, de l'Aquitaine, de la Lorraine, de la Bourgogne et de vingt autres provinces, qui s'étaient fait un honneur d'envoyer à la Croisade la dîme de leurs habitans, et l'élite de leurs guerriers.

C'était un bizarre assemblage de nobles et de serfs, de clercs et de laïques, de races et de langages. Diversité de mœurs, diversité d'intérêts nationaux, tout cela s'était effacé devant un même désir chez les peuples : l'extirpation de l'hérésie ; devant un même but chez les nobles : le pillage de la Provence.

A la tête de cet immense attroupement de Croisés, on distinguait, entre tous, le duc de Bourgogne, Odon, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, Robert de Courtenai, Henri de Doncy, comte de Nevers ; les comtes de Saint-Pol, de Montfort, héros de la croisade, de Bar, de Genève, de Poitiers et de Forêts ; Guichard de Beaujeu, Gauthier de Joigny, le seigneur d'Anduze, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et Gui de Levis, nommé plus tard maréchal de la foi.

A côté d'eux, venaient les membres les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique : Pierre de Conteil, archevêque de Sens ; Guillaume de saint-Lazare, évêque de Nevers, Robert, évêque de Clermont et frère du comte d'Auvergne ; Gaultier, évêque d'Autun ; Arnaud, abbé de Citaux, premier légat du pape ; Dominique d'Osma, qui courait à la conquête de sa canonisation ; et le moine de Vau-

cernai, qui nous a laissé une chronique passionnée de cette guerre religieuse.

Ces seigneurs ou prélats conduisaient, après eux, leur contingent d'hommes d'armes et de vassaux : ceux-ci, déployant la bannière de leur diocèse ; ceux-là, l'étendart de leur maison féodale.

Un matin de la Saint-Jean Baptiste, l'armée élut ses commandans et mit à sa tête, en qualité de généralissime, Arnaud, abbé de Citeaux.

Puis, le clairon sonnant, toutes les troupes s'ébranlèrent, traversèrent le Dauphiné, le comtat Venaissin, et passant le Rhône, vinrent faire une halte de quelques jours à Montpellier, ville de la Septimanie ou Languedoc.

Le vicomte de Béziers et de Carcassonne, Roger de Trencavel, jeune seigneur de grande bravoure, informé de l'approche des Croisés, se rendit aussitôt dans cette ville, pour faire sa paix avec les légats, à l'exemple de son oncle, le comte de Toulouse. Tous ses efforts furent vains. Il fallait bien que la vengeance papale tombât sur quelque tête de seigneur : Roger se retira tout courroucé.

Arrivé à Béziers, il y rassembla la commune et les principaux vassaux de ses domaines, leur fit part du refus obstiné des légats, et résolut, de leur

avis, de défendre ses états jusqu'à la dernière goutte de son sang. Toutes ses places furent immédiatement approvisionnées de vivres et de défenseurs. Béziers prit les armes et Roger alla se jeter dans Carcassonne, avec ses plus braves chevaliers.

Cependant, les Croisés quittant Montpellier, se mettaient en marche et franchissaient les frontières du diocèse de Béziers. Leur rapide invasion jeta la terreur dans le pays. Les Albigeois n'étaient pas prêts à la résistance. La plupart des seigneurs abandonnèrent leurs châteaux et cherchèrent leur salut dans les places fortes des environs. Le château de Servian, situé à deux lieues nord-ouest de Béziers, fut, au dire des Bénédictins, une des premières conquêtes de l'Eglise. Elle en fut aussi la plus facile. Les Croisés l'ayant trouvé vide de garnison, s'en emparèrent sans coup férir, le 21 juillet, veille de la Madeleine.

Le jour même, ils furent joints par deux autres corps de pèlerins.

Le premier venait du côté d'Agen; il était commandé par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, de Basas, de Cahors et d'Agen, par Gui, comte d'Auvergne, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardaillac et le seigneur de Castelnau

de Montrafier qui conduisait les arbalétriers du Querci.

Ces Croisés s'étaient saisis en chemin du château de Puy-la-Roque, en Querci, qu'ils avaient trouvé abandonné, et avaient formé le siége du manoir de Casseneuil, sur les confins de l'Agenois, défendu par une forte garnison de Gascons. Tous leurs assauts avaient été repoussés par le commandant du château, Seguin de Bologne, qui, manquant enfin de vivres, s'était vu obligé de capituler. Plusieurs Albigeois trouvés dans la place avaient été brûlés vifs.

L'autre corps venant du Velay était commandé par l'évêque du Puy. Il avait pris sa route par le Rouergue, passé à Caussade, dans le Bas-Querci, frappé d'une forte contribution la ville de Saint-Antonin, sur les frontières de l'Albigeois, et brûlé, en traversant le Toulousain, le château de Villemur, sur le Tarn.

Quand l'accession fut complète, la Croisade compta cinq cent mille combattans (*). Elle fit

(*) Voyez : Petrus Vallis Cernarii, c. XIII. — Chron. d'Albéric. — Rigord. de Gest. Phil.-Aug., p. 56. — Chron. Rob. Altiss. — Math. Paris, an 1213. — Inn. III, liv. XII, ép. 108. — Guilh. Armor. Phil., liv. 8. — César Hasler, liv. V, c. 21. — Histoire de Languedoc, par les Bénédictins, t. III, p. 167.

aussitôt les approches de la ville de Béziers.

Confians en leur courage, les Biterrois n'essayèrent point d'éviter le choc d'une armée si formidable. Une capitulation répugnait autant à leur fierté native qu'à leur conscience albigeoise. Leur évêque, Réginald de Montpellier, prélat vénérable par son âge avancé, sa science et sa vertu, écrit Dom Vaissette, tenta vainement de les ramener à des sentimens de prudence et de conservation.

« Je vais, s'écria-t-il avec angoisse, me jeter aux pieds des légats du siége apostolique; mes larmes, sinon mes cheveux blancs, les toucheront, et je vous obtiendrai une paix honorable.

— Non, non, répartit la foule exaltée, pas de traité avec ces bandits du Nord; plutôt la mort et la destruction de notre cité.

— Eh bien! termina le vieillard, je ne sortirai point de vos murs pour aller chercher un refuge dans le camp de vos ennemis. S'il faut mourir, nous mourrons tous ensemble. Dans aucun cas, le berger ne doit abandonner le troupeau confié à sa garde. »

Cet admirable exemple de tolérance et de dévouement, fut imité par tout ce qu'il y avait de catholiques dans Béziers. Loin d'abandonner leurs

adversaires religieux, ils se liguèrent avec eux, au moment du péril, et jurèrent de mourir plutôt que de trahir la mère-patrie (*).

Aussitôt, la porte faisant face à Montpellier s'ouvrit, et une troupe d'habitans d'élite courut à la rencontre de l'ennemi. Surprise par cette brusque attaque, l'avant-garde croisée se rompit et ne tarda pas à se replier en désordre sur son corps de bataille. Ce premier succès enivra les Biterrois qui se précipitèrent à la suite des fuyards et vinrent donner, tête baissée, dans les rangs compactes de la gendarmerie catholique. Celle-ci élargit ses ailes et tomba, impétueusement, sur cette poignée de communiers, dont l'inexpérience militaire avait préparé la défaite. Pris en tête et en flanc, les Biterrois plièrent à leur tour, après quelques instans de résistance, et s'enfuirent vers la ville, toujours poursuivis par les chevaliers croisés qui les talonnèrent, l'épée aux reins, jusques sous les murs de Béziers.

Ainsi se firent les approches. Et comme la nuit

(*) « Le peu de catholiques qui étaient dans la place s'étaient unis par serment avec les hérétiques, et les uns et les autres avaient juré de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. »

(Hist. de Carcassonne, par le P. Bouges, p. 135.)

s'avançait et que d'ailleurs l'armée avait besoin de repos, après la fatigue de la journée, on arrêta là les hostilités et on renvoya au lendemain toute attaque contre la place. Les Biterrois, comprenant que cette masse d'assaillans les écraserait à chaque fois qu'ils se risqueraient en rase campagne, résolurent de compenser les moyens, en se tenant derrière les murailles, et de ne combattre qu'à la faveur des créneaux.

Le lendemain, au point du jour, le clairon retentissant au camp et le tocsin sur la ville, les fortifications se couvrirent de toute la population valide de Béziers, et cinq cent mille hommes, armés de haches et munis d'échelles, sortirent des tentes et vinrent se ranger en bataille autour des fossés comblés de fascines.

Des deux parts, on était également morne et silencieux. Ce n'était pas sans appréhension, en effet, que l'on examinait, d'un côté, la forte assiette des remparts, et de l'autre, l'ordonnance de cette armée formidable qui s'apprêtait à l'escalade. Les légats et les évêques parcouraient les rangs catholiques, excitant les Croisés au combat, tant par la promesse des indulgences que par celle du sac de Béziers.

— Que rien ne soit épargné dans Sodome, criait l'abbé de Citeaux, que le fer et le feu la ravagent tour à tour, pour que cet exemple épouvante les villes rebelles!

— Mais, dans la confusion du sac, comment reconnaîtrons-nous les catholiques des hérétiques?

— *Tuez toujours*, répliqua le légat, *Dieu connaîtra les siens* (*)!

Et le signal de l'attaque résonna sur toute la ligne des assaillans. Les Croisés s'ébranlèrent aussitôt, franchirent les fossés et se portèrent vivement aux murailles, où ils plantèrent leurs échelles en dépit des traits ennemis. Puis, l'assaut commença avec une opiniâtreté sans exemple; mais, plus les Croisés mettaient d'ardeur à gravir les remparts, plus les Biterrois faisaient d'efforts surhumains pour les en écarter. A la fin, l'avantage demeura à ces derniers. Les échelles furent renversées et les

(*) Avant le sac de Béziers, les Croisés demandèrent à l'abbé de Citeaux ce qu'ils devaient faire en cas qu'on vînt à prendre la ville par assaut, dans l'impossibilité où on était de distinguer les Catholiques d'avec ceux qui ne l'étaient pas. L'abbé, craignant que plusieurs hérétiques ne voulussent passer pour orthodoxes, dans la vue d'éviter la mort, et qu'ils ne reprissent ensuite leurs erreurs, répondit :

— Tuez-les tous; car Dieu connaît ceux qui sont à lui! Ainsi on ne fit quartier à personne. » (Guilh. Armor., liv. VIII.)

assiégeans culbutés avec de grandes pertes. Toutefois, à la faveur de l'escalade, les mineurs catholiques étaient parvenus à se loger dans les fondemens des murailles, qu'ils se mirent à saper, et où le salpêtre acheva bientôt ce que la pioche avait entamé.

En quelques heures, un pan de mur, s'écroulant avec fracas, ouvrit une large brèche au comte de Nevers, qui cria à ses gens d'armes :

— Aux murailles, soudards, dégainez et suivez-moi !....

Mais, les assiégés firent face à cette agression, en présentant un mur de fer en place d'un mur de pierres éboulé. Trois fois, le comte de Donzi et ses Nivernais, se jetèrent contre ce rempart de piques, et trois fois, ils reculèrent, culbutés, sans pouvoir l'ébrécher.

Cependant, une quatrième charge se fit, plus impétueuse et plus acharnée que les précédentes. Honteux d'être ainsi repoussé, le baron de Nevers en devint téméraire : il se rua sur cette ligne de piques et réussit enfin à s'y faire jour.

Électrisés par son exemple, les Nivernais s'élancèrent à sa suite et élargirent la trouée. Une fois la digue rompue, les deux partis se mêlèrent

et se battirent homme à homme, corps à corps, hache contre hache.

Certes, c'était là un combat homérique qui se livrait en vue du camp et de la ville. Mais celle-ci ne pouvait démunir ses remparts pour envoyer des renforts à ses défenseurs, tandis que la Croisade faisait succéder, de moment en moment, des troupes fraîches à ses troupes fatiguées. Les Biterrois tombaient de lassitude. Blessés pour la plupart, ils continuaient néanmoins à soutenir l'assaut, quand un signal connu retentit au bord des fossés et derrière les assaillans.

— Albigeois à la rescousse! Béziers! Béziers!....

A ce cri, le comte de Nevers fit un pas retrograde. Ses hommes d'armes se troublèrent et faiblirent un instant. L'énergie des assiégés se raviva. Ils firent un dernier effort et refoulèrent les assaillans hors de la brèche qu'ils allaient conquérir.

Bernard de Servian, qui commandait la ville, venait, dans un but de diversion, de tenter une attaque désespérée. A la tête d'un escadron d'élite, il opéra une sortie et prit en queue les assiégeans. On a vu combien sa manœuvre avait pleinement réussi. Mais ce succès n'était que temporaire.

Après avoir dégagé la brèche et mis, entre deux attaques, les Nivernais, il s'agissait de leur passer rapidement sur le corps et de rentrer dans la place. Cette dernière manœuvre ne put s'accomplir assez tôt. Bien que cernés, le comte de Donzi et ses chevaliers firent si âpre résistance, que la cavalerie du camp eut le temps de venir à leur secours et de charger à revers les cavaliers biterrois. Vingt fois moins nombreux que leurs nouveaux adversaires, ces trois cents braves furent bientôt écrasés. Leurs débris, mutilés, reprenaient en désordre le chemin du pont-levis, quand les comtes de Saint-Pol, de Montfort et de Courtenay, s'attachant à leurs pas, entrèrent dans la ville à la suite des fuyards.

Dès ce moment, Béziers fut perdu.

Toute l'armée croisée enjamba les murailles et s'abattit sur la place conquise, aux cris de :

— Mort, aux Albigeois ! Tue, tue les hérétiques !

Il se commit là un effroyable massacre. Le soldat se rappela des instructions de l'abbé de Citeaux et les remplit dans toute leur rigueur. Chaque habitant fut égorgé (*). Hommes et femmes,

(*) El talamen an faits les ungs et les altres, que dins la

vieillards et jeunes filles tombèrent indistinctement sous le glaive, après avoir subi d'atroces profanations. Mais, comme le fer ne suffisait point à la complète destruction, la torche se joignit au poignard. Celui-ci perçait le cœur, celle-là consumait le corps. Hurlemens de rage, cris de désespoir, soupirs de mort, blasphêmes de luxure, tout cela se heurtait, et se mêlait au cliquetis des armures, au clapotement des flammes, à l'éboulement des édifices, au courant des ruisseaux, enfin, grossis de sang et roulant des cadavres.

Oh ! c'était affreux qu'un tel spectacle ! La plume se refuse à le retracer, et l'écrivain ne trouve que des larmes de sang à verser sur cette sanglante page de nos annales néfastes.

Un seul édifice était resté debout à cause de son isolement. C'était l'église de Sainte-Madeleine, où, dès le début de l'attaque, s'étaient réfugiés les malades, les femmes enceintes et les enfans en bas âge. L'évêque, le vénérable Réginald de Montpellier, était au milieu d'eux, les consolant, les encourageant, et leur faisant espérer que la sain-

villa de Béziers son intrats, nonobstant toute défensa et resistensa faita per los dits de la villa; oun fouc fait lo plus grand meurtre de gens que jamai fossa fait en tout lo monde; car aqui non era sparnyal viel ni fore..... (Aut. prov.)

teté du lieu les préserverait de la boucherie générale.

Il n'en fut rien.

—A Sainte-Madeleine ! s'écria un des Croisés.

— A Sainte-Madeleine ! répétèrent ses compagnons.

La basilique fut envahie ; et sans respect pour le lieu, sans pitié pour les malheureux qui s'y étaient enfermés, la Croisade arriva là au dénouement de son horrible drame.

Les enfans, arrachés à la mamelle, étaient lancés du haut des tribunes dans l'église, où des soldats les recevaient sur la pointe des hallebardes (*). Les femmes grosses, conduites au milieu d'une ronde infernale, y étaient éventrées avec un cynisme de propos révoltant. Sept mille infortunés furent ainsi offerts, en holocauste expiatoire, devant l'autel de celui qui a dit : *Qui frappera de l'épée, périra par l'épée.*

Quand le dernier des martyrs fut mort, la torche se promena dans l'édifice et l'incendia.

Cet événement arriva le 22 juillet de l'an 1209.

(*) « Car a qui non era sparnyat viel ny jove, non pas *los enfans que popavan*, los tuavan et meurtrisian. (Chron prov.)

Soixante mille victimes du fanatisme périrent, ce our là, dans Béziers.

Quelques heures avaient suffi à la destruction d'une ville florissante et au massacre d'une nombreuse population ;

Après avoir bivouaqué trois jours entiers sur des ruines, la Croisade se remit en marche, précédée de la funeste nouvelle du sac de Béziers. La Provence en fut terrifiée. Si désastreuses que fussent les guerres de la féodalité, aucune d'elles ne présentait ce caractère de barbarie. Grâces à la stupeur générale, les Croisés conquirent divers châteaux du diocèse sans coup-férir, et y trouvèrent d'amples munitions de guerre et de bouche, qui servirent à leur ravitaillement.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

La Croisade se remet en marche. — Soumission de Narbonne. — Siège de Carcassonne. — Bravoure du vicomte Roger. — Simon de Montfort. — Entrevue du roi d'Aragon et du légat. — Trahison de ce dernier. — Arrestation de Roger. — Prise de Carcassonne.

V.

Narbonne, redoutant pour elle le sort de Béziers, envoya au devant de l'armée, Béranger, son archevêque, Aymeri, son vicomte, et des députés nobles et bourgeois, chargés de moyenner pour elle un traité de paix. Ces délégués avaient, aux yeux des légats, un puissant moyen de recommandation. Durant le sac de Béziers, ils avaient eu le soin de promulguer des statuts sévères contre

les hérétiques de leur cité et des diocèses circonvoisins. Aussi, obtinrent-ils aisément de la Croisade, qu'on n'envahirait point leur district, et qu'elle les protégerait contre toute attaque albigeoise.

Voici le sommaire du traité passé à cette occasion :

L'archevèque, le vicomte, l'abbé de Saint-Paul et les principaux habitans de Narbonne, firent serment, entre les mains du légat, Arnaud, et des chefs de l'armée :

1° De garder la foi à tous les Croisés ; de leur fournir tous les secours et les vivres dont ils auraient besoin ; de protéger tous ceux qui iraient au camp ou qui en reviendraient ; et de se comporter, envers les Croisés, en bons catholiques et en bons frères.

2° De payer à l'armée, quatre deniers pour livre, de tous leurs biens, meubles et immeubles ; excepté de leurs montures, habits, livres et ustensiles de maison.

3° De livrer à l'armée tous les hérétiques ; avec leurs effets, et les biens, que ceux qui n'étaient pas du pays, leur avaient mis en dépôt.

4° De représenter, au duc de Bourgogne et au comte de Nevers, ceux qui étaient suspects d'hé-

résie, afin qu'ils en disposassent suivant les ordres de l'Église, par le conseil des archevêques et évêques qui étaient dans le camp ;

5° De leur remettre les biens des juifs ; à condition que ces deux princes se chargeraient de la défense de la ville de Narbonne.

6° L'archevêque et le vicomte leur promirent, de plus, de leur livrer les forteresses qu'ils avaient dans la ville, dans le diocèse, et dans le vicomté de Narbonne.

7° Les habitans de cette ville, s'engagèrent de s'en rapporter à ce duc et à ce comte, pour la punition de ceux qui enfreindraient ces articles.

8° Enfin, le duc et le comte, de l'avis et du consentement de l'armée, promirent, par serment, à leur tour, tant en leur nom, qu'en celui de tous les Croisés, qui étaient dans le camp, ou qui y viendraient dans la suite, à l'archevêque, au vicomte ; à l'abbé de Saint-Paul, aux bourgeois et aux nobles de la cité et du bourg de Narbonne, de les garder fidèlement avec tous leurs biens, et de leur rendre, à leur retour en France, les forteresses qu'ils devaient leur livrer.

Ce traité de paix n'était point sans importance pour l'armée catholique ; elle acquérait, ainsi, une

place de sûreté au sein même du Languedoc, et se créait un moyen commode d'approvisionnement.

Cela fait, la Croisade tourna les yeux vers Carcassonne, qu'il fallait conquérir pour être réellement maître de la contrée.

Cette ville est, de nos jours, divisée en deux parties par la rivière d'Aude, qui coule au milieu d'elles. L'une, la moins étendue mais la plus forte, se nomme la cité; l'autre, la ville-basse. Celle-là date des temps celtiques, celle-ci, de l'époque féodale.

Assise sur un rocher, qu'elle ceint au front, comme une couronne de suzerain, la cité composait donc, à elle seule, la place vers laquelle allait se porter tout l'effort des Croisés. Son assiette, naturellement fortifiée par les accidens du terrain et par les sinuosités de l'Aude; sa double enceinte de murailles, surmontée de soixante tours; son château vicomtal flanqué de tourelles rondes à chacun de ses angles, et enroulé de larges fossés palissadés, légitimaient encore, comme du temps des Tectosages, la dénomination de *Carcasso*, (boulevart) que ces peuples lui avaient donné, lors de leur occupation.

Outre ces moyens de défense intérieure, la cité

était extérieurement défendue par deux grands faubourgs, et deux autres plus petits que l'on appelait vulgairement *Barbacanes*. Ces quartiers, s'étaient, comme quatre sentinelles vigilantes, adossés aux vieilles constructions visigothes, pour en garder les abords et en être gardés à leur tour.

Le premier se déployait au septentrion de la forteresse, et le second au midi ; chacun d'eux avait ses fossés et ses tourelles.

Quant aux deux plus petits, les Barbacanes, ils s'étaient groupés entre la place et la rivière, préservés d'un côté par les remparts, et de l'autre par les flots de l'Aude.

Le vicomte Roger, nous l'avons déjà dit, s'était jeté dans cette capitale de ses états, avec l'élite de ses troupes, décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. En sage capitaine, il avait mis en œuvre tous les moyens propres à lui assurer la victoire. Les magasins du château s'étaient emplis de vivres ; les citernes, d'eau potable ; les bastions, d'adroits arbalétriers ; et toute la garnison excitée par la présence du Vicomte, se sentait au cœur une bravoure inébranlable.

Le premier août 1209, l'armée de la Croisade parut en ligne de bataille, enseignes déployées, et

clairons sonnant, à une portée d'arc de Carcassonne. Elle n'avait point achevé de planter ses tentes, que le légat envoya à Roger l'ordre de rendre sa forteresse.

— Ouvrez vos portes au plutôt, sire Vicomte, lui dit le messager.

— Que les Croisés viennent les forcer, répondit Trencavel, et je jure Dieu de leur faire un si bon accueil, que les corbeaux auront pour longtemps de quoi pâturer sur leurs cadavres.

— Alors il vous sera fait comme aux habitans de Béziers.

— De Béziers !... interrompit le vicomte. Pour t'introduire ici, tu te donnes, héraut, un sauf-conduit périlleux. Sais-tu que j'ai soif de représailles, et que, si je n'écoutais qu'un sentiment bien légitime, je te ferais pendre, sur l'heure, à la plus haute de mes tours, en guise de pennon.

— Et le droit des gens ? murmura le héraut troublé.

— Et les droits de l'humanité ! clama Roger en courroux. Les ont-ils écoutés, bandit, ces scélérats du Nord, qui déshonorent la croix qu'ils portent sur leur poitrine ? Ne les ont-ils pas violés, ces bourreaux catholiques, en égorgeant les femmes

et les enfans, en massacrant les vieillards réfugiés au sanctuaire de Dieu?

En prononçant ces paroles, l'indignation de Roger avait débordé; sa voix était sèche et fébrile, ses yeux étincelaient, et ses gestes, suivant l'impulsion de ses pensées, s'étaient faits rapides et brusques, comme au sein d'une mêlée. Il s'arrêta en face du hérant et le regarda fixement. Ce silence parut un présage de mort au messager. Mais le Vicomte reprit bientôt :

— Ne crains rien. J'ai d'autres sentimens qu'un Croisé, et je sais ce que je dois à l'ordre de chevalerie dont j'ai l'honneur d'être membre : ta vie ne court aucun risque. Mais, puisque tu es venu en hérant d'armes, dis à ceux qui t'ont envoyé, que je les défie, tous tant qu'ils sont, d'homme à homme, à un combat à outrance, soit à pied, soit à cheval, armés ou non armés, à la lance ou à l'épée, à la hache ou au poignard. Va!

Le pont-levis du château se baissa, et le hérant rapporta aux Croisés la réponse de Roger. L'armée comprit, qu'avec un tel adversaire, les négociations étaient superflues et qu'il n'y avat que le glaive capable de trancher la question. Elle se prépara donc à l'attaque, et courut, le lendemain ma-

tin, assaillir le premier grand faubourg, qu'elle pensait emporter d'emblée, parce qu'il était moins bien fortifié que le second. Le Vicomte, pour ne point affaiblir sa ligne de défense, ne l'avait pas portée jusque là ; et avait confié la garde de ce quartier à quelques bourgeois, qui résistèrent néanmoins avec beaucoup de valeur et tuèrent quelques-uns des assaillans. Enfin, après environ deux heures d'un combat opiniâtre, les Communiers furent débordés, et n'eurent que le temps de chercher un refuge derrière les murailles de la Cité.

Le succès de ce début persuada au légat, que rien n'était impossible à la bravoure des Croisés. L'assaut du second faubourg fut aussitôt ordonné. On combla à la hâte les fossés, et les Catholiques, encouragés par un premier triomphe, vinrent donner résolument contre le quartier du midi.

Mais ils eurent là des ennemis autrement habiles que les bourgeois qu'ils venaient de vaincre : Roger défendait lui-même la muraille. L'attaque fut vive et la résistance accablante. Le bras du Vicomte décida de l'action. En vain Montfort chercha-t-il à rétablir l'assaut : les Croisés furent repoussés avec perte et contraints de se retirer dans leur camp.

Durant le désordre de cette fuite, Simon de Montfort fit un acte de courage que nous nous plaisons à signaler. Un chevalier croisé s'était cassé la jambe, en tombant dans le fossé, où il était demeuré, sans qu'aucun de son parti osât l'en retirer, à cause de la grande quantité de pierres et de flèches que les Carcassonnais faisaient pleuvoir du haut des créneaux. Simon de Montfort, dédaigneux du danger, revint sur ses pas, accompagné de son seul écuyer, chargea le chevalier blessé sur ses épaules et l'emporta au camp, sans que les assiégés, admirateurs de ce dévouement, fissent la moindre tentative pour couper sa retraite.

Un échec, aussi décisif pour la Croisade, changea tout à coup l'opinion du légat, et lui apprit, qu'un siége régulier pourrait seul venir à bout de Carcassonne.

Les Croisés se mirent donc à construire des machines de guerre, pour battre en brèche les murailles de la forteresse. Les charpentiers élevèrent, à cette fin, une grande machine, semblable à un château de bois, soutenue sur quatre roues et couverte de peaux de bœufs, qu'ils poussèrent jusqu'à la contrescarpe, et qu'ils adaptèrent au rempart du faubourg, après en avoir comblé les fossés. A

peine eut-elle commencé à jouer, que les assiégés la couvrirent de poix bouillante et de soufre enflammé. En dépit des Croisés, la machine fut incendiée; mais, durant l'effort tenté pour la détruire, les mineurs, qu'elle recélait, s'étaient logés dans l'épaisseur du mur, qu'ils sapèrent sans relâche.

A la huitième nuit, la muraille croula et découvrit ce point que le Vicomte n'essaya pas de défendre davantage. Les soldats catholiques s'en emparèrent aussitôt, et n'y voyant pas d'adversaires, ils ne tardèrent pas à se répandre dans les habitations et à s'y livrer au pillage.

Le vicomte Roger l'avait prévu.

— Ils sont à nous, Lacassagne, s'écria-t-il, ils sont à nous! Prends ta compagnie et cours mettre le feu au nord du faubourg; je me charge du reste.

La manœuvre fut heureusement exécutée. En quelques momens, les flammes dévorèrent les maisons d'où sortirent, avinés, étourdis, en désordre, les Croisés imprudens, qui, fuyant l'incendie, tâchaient de regagner la brèche. Mais Roger, avec ses hommes d'armes, interceptait la voie et les recevait sur la pointe du glaive. Le trouble devint bientôt inexprimable. Entassés sur un point peu

espacé ; les fugitifs s'étaient mis eux-mêmes dans l'impossibilité de combattre. Pressés d'un côté par les flammes, et culbutés de l'autre par le fer ennemi, ils succombèrent, massacrés jusqu'au dernier.

Ce désastre étourdit la Croisade et releva le courage de la Réforme, que le sac de Béziers avait glacée au cœur.

Dès lors, le siége dégénéra en blocus ; les Carcassonnais se tinrent clos dans les murailles, et les Catholiques à l'abri des palissades du camp.

Les deux partis étaient ainsi à s'observer mutuellement, sans rien risquer, soit en attaques, soit en sorties, quand Pierre III, roi d'Aragon, arriva au camp de l'Église, où il demanda une audience publique à l'abbé de Citeaux.

Elle lui fut immédiatement accordée. Ce prince était venu en négociateur; il se comporta en chevalier. Inhabile à déguiser sa pensée, il parla au conseil assemblé, de manière à s'éloigner, plutôt qu'à se rapprocher du but de conciliation, auquel il tendait.

—Messeigneurs Comtes et Évêques, depuis que Dieu m'a fait l'honneur de m'appeler au trône d'Aragon, je suis occupé, vous le savez, à guer-

royer contre les infidèles d'Espagne, et à combattre pour notre religion. Je suis, on ne peut en douter, l'ennemi des mécréans, autant que tout homme portant casque et éperons d'or. J'approuverais donc la guerre que vous avez entreprise contre mon beau-cousin et vassal, le vicomte de Carcassonne, si elle n'avait d'autre but que le service de Dieu et de l'Église, et si elle se faisait surtout avec honneur, et non avec une barbarie peu digne de vaillans chevaliers comme vous.

Ce préambule contraria vivement le légat, qui pourtant n'osa l'interrompre.

— Je vous le demande, Barons : contre qui vous battez-vous ?

— Contre les hérétiques, Sire, répondit Arnaud avec aigreur.

— Et profitant de l'occasion, vous brûlez ou égorgez les catholiques en même temps. Messeigneurs, je vois clair au fond de vos pensées. Vos actes trahissent vos secrets. N'est-ce pas que les belles plaines et les châteaux-forts du Midi sont autrement désirables que toutes les indulgences de l'Église ?

Une rumeur sourde, signe manifeste de mécontentement, parcourut l'assemblée.

— Oui, messire, reprit le roi d'Aragon en haussant la voix, j'ai toujours dit la vérité si dure qu'elle soit apparue; et, par saint Jacques-de-Compostelle, je ne la célerai point en ce moment! Et au besoin, j'ai derrière moi, de l'autre côté des Pyrénées, mille lances toujours prêtes à maintenir ce qu'il me plaît d'avancer.

Ce disant, sa figure s'était illuminée, sa tête avait pris une position de défi, et ses yeux scrutaient le légat qui avait suscité cette Croisade.

— J'avance donc, continua-t-il, après quelques momens de silence, que vous avez fait à Béziers un acte que la chevalerie désavoue, et que vous, légat Arnaud, en refusant la soumission que mon cousin Trencavel est allé vous présenter dans ma bonne ville de Montpelleir, vous avez entraîné la chrétienté à une guerre qui fait son déshonneur.

— Dites sa gloire, sire Roi, puisqu'elle a pour but d'abattre l'hérésie.

— Mais le vicomte Roger est moins hérétique que vous, abbé de Citeaux. Est-il allé incendier votre monastère, comme vous avez incendié sa cité de Béziers? A-t-il massacré vos religieux, comme vous avez massacré ses vassaux? Non; vous l'attaquez et il se défend; vous voulez, tel qu'un

Routier, lui ravir ses domaines ; tel qu'un homme de cœur, il se bât pour les conserver. Évidemment, messire, toute justice est de son côté ; et comme mon devoir de suzerain est d'éviter à mes féaux sujets, et surtout à mes parens, tout acte contraire à leur indépendance, comme aussi de retirer tout ministre de l'Église de la voie d'iniquité où il peut s'engager, je viens, sire Arnaud, vous sommer de suspendre les hostilités, et moyenner, entre vous et Roger, un traité de paix qui satisfasse à l'honneur de l'un et de l'autre. Quelles sont donc vos conditions ?

— Notre Saint-Père le Pape les a toutes tracées. Les rebelles doivent fléchir le genou devant l'Église, et se soumettre, ainsi que l'a fait le comte de Toulouse, votre beau-frère.

— Mais Roger n'a point des châteaux au bord du Rhône, et un comté de Melgueil qui avoisine le territoire papal, objecta le roi d'Aragon avec ironie.

— Eh bien ! qu'il nous abandonne Carcassone, répliqua le légat qui avait compris l'allusion.

— Nous y voilà, maître abbé, vous voulez que Roger soit à votre merci.

— Nenni, puisque nous octroyons, à lui et à

douze des siens, tels qu'ils soient, de sortir de la place et de se retirer partout où ils voudront.

— Vos propositions sont généreuses.

— Elles le sont assez pour un hérétique.

— Il pourrait vous forcer à en faire de meilleures.

— Qu'il le tente.

— Soit ! acheva le roi d'Aragon, qui sortit du camp irrité de la fierté du légat, et entra dans Carcassonne; où il fit part au vicomte de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec les chefs croisés.

— Laissez à Dieu et à mon épée, sire cousin, lui dit le Vicomte, le soin de parlementer avec ces ribauds.

— Non, par ma foi ! il ne sera pas dit que j'aurai quitté mon royaume d'Aragon pour chevaucher sans profit. Je reverrai cet opiniâtre tonsuré, et je moyennerai la paix, entre vous, ou je lui déclarerai rude guerre.

En effet, Pierre III revint au camp quelques momens après. Les événemens ultérieurs nous apprendront quels furent les résultats de cette seconde démarche.

Le soir du même jour, une heure avant le couvre-feu, un cor résonna devant la porte de Car-

cassonne, et un messager, aux insignes de la Croisade, fut introduit dans la place. On le conduisit aussitôt au château vicomtal.

— Un héraut de la Croisade ! annonça le guide du messager.

— Encore ! murmura avec impatience le Vicomte, qui jeta les yeux sur l'homme introduit.

— Tu parais être contrarié de ma visite, Roger, dit le héraut dont l'obscurité ne permettait point de découvrir les traits, cachés d'ailleurs à moitié par la mentonnière de son casque.

— Par notre dame de Limoux ! je connais cette voix !

— Par Dieu ! oui, tu la connais, ajouta le héraut qui s'approcha du vicomte et lui tendit la main.

— Martin d'Alguais ici ?

— Lui-même.

— Traître ! proféra le sire de Béziers, qui repoussa sa main avec horreur.

— Au fait, tu as raison, dit d'Alguais, peu ému de ce mouvement de mépris ; j'ai abandonné notre fraternité d'armes, je me suis mêlé à tes ennemis.

— Tu en conviens toi-même, et tu n'as pas honte !...

— Non.

— Infâme !

— Moins que tu ne crois.

— Se pourrait-il ?

— Écoute : J'aime mon pays et je t'aime. Je vous ai sacrifié ma vie et mon honneur. Je me suis fait votre ennemi apparent, le plus acharné, pour être votre ami le plus réel et le plus secourable. Cinq cent mille hommes allaient fondre sur notre patrie, attaquer tes états ! Comment résister à une telle agression ? Il fallait alors la détourner et empêcher ainsi qu'elle ne vous écrasât : c'est ce que j'ai tenté. J'ai eu l'air d'apostasier, de renoncer à mon pays, à mes parens, à toutes mes affections, afin d'avoir des droits à la confiance du parti que je semblais embrasser. J'y suis parvenu. Les légats du Saint-Siége m'estiment, et je me sers de mon ascendant pour sauver mon pays. C'est moi qui ai porté Arnaud à l'horrible massacre de Béziers, afin que l'indignation montât au cœur du Midi, et l'excitât plus vîte à exterminer ses tyrans. C'est moi qui commandais la troupe, dont tu as eu dernièrement si bon compte dans ton second faubourg. Un autre, te sachant brave et habile, se serait, n'est-ce pas, gardé de la laisser débander pour courir au pillage ? moi

je l'y ai encouragée au contraire. Aussi qu'est-il advenu? Tous, jusqu'au dernier, sont morts.

— Se peut-il, d'Alguais, que tu te sois ainsi dévoué?

— Ce n'est pas tout. Le roi d'Aragon n'avait pas entièrement réussi à te faire accorder des conditions favorables : j'ai pris sa tâche en sous-œuvre, j'ai circonvenu le légat, et j'ai fait auprès de lui valoir de si hautes considérations, que je l'ai porté à te tout accorder, à cesser cette guerre impie, et à aller, avec tous les Croisés, pourfendre les mécréans d'Espagne, sous la conduite du roi d'Aragon.

— Le Midi te devra des statues, dit Roger en ouvrant les bras, et tout entier au bonheur de retrouver son ami digne d'estime, et non traître, comme il l'avait cru.

— Mais ne perdons pas de temps, s'empressa de reprendre le Croisé. Le légat traite avec le roi d'Aragon, et l'on t'attend pour convenir de la paix. Voici ton sauf-conduit.

— Je te suis.

Et Roger, conduit par d'Alguais, s'achemina, sans armes et sans suite, vers le camp des Croisés, confiant en la parole de son frère d'armes et en celle

du légat. Mais, arrivé dans la tente de ce dernier, un infâme guet-à-pens répondit à sa confiance. Des hommes apostés se jetèrent sur lui à l'improviste, et le chargèrent de chaînes, sans qu'aucun des barons présens protestât contre cette nouvelle violation des droits les plus sacrés (*).

A l'instigation d'Arnaud, le traître d'Algnais venait de commettre une seconde félonie.

La perfidie était venue en aide à la persécution. La nouvelle de l'arrestation du vicomte de Béziers produisit deux effets bien différens. Le camp fut dans la joie; la ville dans les larmes. Espoir de triomphe dans l'armée ; appréhension de mort dans la garnison. Carcassonne avait tout perdu; l'Eglise tout gagné.

Une heure et un parjure avaient renversé les rôles.

La nuit se passa ainsi. Le lendemain, l'armée

(*) « On retint le vicomte prisonnier, sous prétexte de le garder en ôtage... » (Dom Vaissette, t. III, p.172.)
V. Pierre de Vaucernay et la relation du légat Milon.
« Le vicomte fut enfermé dans une étroite prison. » (Rob. autiss. chron., an 1209.)
Voyez encore la chronique de Nangis, an 1209.
« Et adonc es estat dict et apactetat que lo dit visconte demoraria prisonier jusques à quand que la dite ciutat sera baylada et renduda entra lor mas; loqual visconte és estat baylat en garda a ung tas de gens del duc de Borgona, per lo gardar ben et séguramant, so que fouc faich. » (Auteur provençal, p. 17.)

de la Croisade s'avança, sur tous les points à la fois, de la ville assiégée. Arrivée sous les murailles, elle poussa un triple cri de mort ; un silence lugubre répondit seul à la provocation. Elle gravit les remparts ; personne ne se présenta pour la repousser. Elle assaillit la Cité ; rien ne lui fit obstacle.

Ce n'était plus que des demeures vides que l'on envahissait, qu'une ville déserte que l'on prenait d'assaut.

Un souterrain, aboutissant aux tours du Cabardès, avait, durant la nuit, facilité la retraite des Carcassonnais (*).

(*) « Car touts s'en eran anats per alcun conduit que avian en la dito ciutat, loqual anava ferir en las tors de Cabardés, à très leguos de ladito ciutat. » (Auteur prov., p. 18.)

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Election de Simon de Montfort pour général de la Croisade. — Son origine. — Son portrait. — Montréal, Fanjeaux, Limoux, Castres se soumettent. — Montfort occupe Pamiers et échoue au siége de Cabaret. — Son entrée à Albi. — Son retour à Carcassonne. — Mort de Roger Trencavel.

VI.

Après la conquête de Carcassonne, où les Croisés firent un incalculable butin, le légat sentit le besoin de régulariser la Croisade. Composée d'élémens divers, sinon dissemblables, l'armée catholique manquait de cette homogénéité si importante aux grands rassemblemens. Trop de bannières féodales flottaient, à égale hauteur, sur ces nombreuses légions. Il fallait opter pour l'une

d'elles, et lui inféoder la suprématie. C'était là le moyen de comprimer les rivalités naissantes et de donner une impulsion d'ensemble à l'envahissement.

En sa qualité de premier représentant du Saint-Siége et de chef spirituel de la Croisade, l'abbé de Citeaux promut donc au suprême généralat, Odon, duc de Bourgogne, le plus qualifié et le plus puissant des pélerins croisés. Mais ce prince se refusa au commandement des troupes et à l'inféodation des terres conquises.

— J'ai, dit-il, par la grâce de Dieu, des domaines assez étendus, pour que je n'éprouve point le desir d'usurper ceux du vicomte de Béziers. Au reste, après le mal qu'on a fait à cet infortuné seigneur, il me semble peu loyal de lui ravir son patrimoine.

Arnaud jeta alors les yeux sur Hervé de Donzi, comte de Nevers, qui repoussa hautainement la proposition, objectant un prétexte semblable à celui du duc de Bourgogne, et indigné secrètement de ce que le légat lui avait préféré ce dernier.

Le comte de Saint-Pol, désigné ensuite aux suffrages de l'armée, fit encore un refus plus explicite et plus franchement motivé.

— M'est avis, Sire Légat, qu'un digne chevalier ne doit tirer profit d'aucune félonie. Si le fief de Carcassonne avait été bravement conquis à la pointe de mon épée, je ne me ferais aucun scrupule de l'adjoindre à ma seigneurie de Saint-Pol ; mais, par tous les saints ! je me croirais déshonoré si j'acceptais le fruit de la trahison.

Ainsi, les principaux chefs de la ligue avaient en horreur l'acte déloyal dont le légat s'était servi pour entrer dans Carcassonne, et cependant, aucun d'eux n'avait osé s'y opposer. L'Eglise devait être bien puissante, puisqu'elle faisait ses instrumens de ceux qui improuvaient le plus la violence de ses tentatives.

Ces refus successifs ne laissèrent pas que d'embarrasser l'abbé de Citeaux, qui proposa enfin de nommer deux évêques et quatre chevaliers, pour l'aider à choisir celui qu'on élirait général de l'armée et seigneur du pays envahi.

La proposition agréée, Simon de Montfort fut élu. Ce comte refusa d'abord ces deux investitures, non qu'il éprouvât des scrupules aussi généreux que ceux des seigneurs précédemment nommés, mais à cause de l'impuissance où il se trouvait, sous le rapport pécuniaire, de maintenir honora-

blement l'éclat de la haute position que l'Eglise lui conférait. Arnaud leva toutes les difficulté par ces mots :

— Sire Comte, vous avez pénurie d'argent, dites-vous ? le siége apostolique y pourvoira, et la religion vous ouvrira ses trésors spirituels et temporels. Je vous ordonne, d'ailleurs, au nom de Jésus-Christ et du Saint-Père, d'accepter les éminentes fonctions auxquelles Dieu veut vous appeler.

Le légat avait frappé juste. Toutes les oppositions étant vaincues, Simon de Montfort fut proclamé général, et investi du vicomté de Carcassonne.

« On fait, dit le bénédictin Dom Vaissette, auteur de l'*Histoire de Languedoc*, un grand éloge de Simon, et on le loue également pour sa piété, sa valeur, la pureté de sa foi et celle de ses mœurs.

« Sa naissance était des plus illustres ; on le fait descendre, en effet, de Guillaume, fils d'Amauri comte de Hainaut, qui vivait au Xe siècle, et on compte plusieurs grands hommes parmi ses ancêtres. Guillaume, fils du comte Amauri, avait épousé l'héritière de Montfort, lieu situé sur la Seine, à huit lieues de Paris, qu'on nomme Montfort-l'Amauri, à cause que le fils de Guillaume s'appelait

Amauri. Simon fut le troisième seigneur de Montfort de son nom : il était fils puîné de Simon II, seigneur de Montfort et comte d'Evreux, et d'Amicie, comtesse de Leycestre, en Angleterre. Il eut la seigneurie de Montfort et le comté de Leycestre en partage. Il avait épousé, avant l'an 1190, Alix de Montmorency, dame non moins recommandable par sa naissance, que par sa piété et sa sagesse. Il en avait alors plusieurs fils, qui prirent part avec lui à l'expédition contre les hérétiques, où il était venu servir sous les enseignes du duc de Bourgogne, qui l'avait engagé à le suivre. Il avait déjà donné en 1204, dans la Terre-Sainte, des preuves de sa valeur. Il portait une grande chevelure, était d'une taille avantageuse, bien fait de corps, beau de visage, actif, vigilant, fort, vigoureux, infatigable, propre à tous les exercices ; affable, poli, éloquent ; mais de quelques grandes qualités qu'il fût doué, la suite de ses actions nous fera voir qu'il avait une ambition démesurée, passion qui n'est jamais si dangereuse, que lorsqu'elle se couvre du voile de la religion (*). »

Pour clore le portrait de Montfort tracé par une

(*) *Hist. génér. de Languedoc*, t. III, p. 174.

main non suspecte, nous rapportons encore ce que le même bénédictin, Dom Vaissette, en dit, en se résumant, au XXIIIe livre de son histoire...

« Ce fameux capitaine, dont les anciens historiens, qui sont presque tous ses panégyristes, font les plus grands éloges, fut, suivant les uns, le Judas Machabée de son siècle, et, si on en croit les autres, il doit être regardé comme un véritable martyr. Nous n'avons garde de vouloir rien diminuer de la gloire qu'il s'acquit, à si juste titre, par ses excellentes qualités ; mais on ne saurait disconvenir qu'il n'ait mêlé quelques défauts à un plus grand nombre de vertus, et il est aisé de reconnaître, en lisant, dans les auteurs du temps, le récit de ses actions, qu'avec beaucoup de piété, un zèle ardent pour la religion, un courage invincible, une extrême valeur, une science consommée dans l'art militaire, et un cœur généreux, bienfaisant et libéral, il avait une passion démesurée de s'agrandir et d'élever sa famille au faîte des grandeurs ; qu'il était dur, fier, inflexible, colère, vindicatif, cruel et sanguinaire.»

Après sa double élection, Simon de Montfort s'empressa de témoigner sa reconnaissance au légat Arnaud et son dévouement à l'Église romaine,

afin de se soutenir, grâce à leur concours, dans les prérogatives de général et de seigneur suzerain des domaines conquis ou à conquérir sur les hérésiarques du Midi. A peine fut-il en possession de Carcassonne, et eut-il reçu le serment de fidélité de ceux qui vinrent s'y établir, au détriment des habitans fugitifs, qu'il promulgua une charte où il disait, en s'y qualifiant de vicomte de Béziers et de Carcassonne :

« Le Seigneur ayant livré entre mes mains les terres des hérétiques, peuple incrédule, c'est-à-dire, ce qu'il a jugé à propos de leur enlever par le ministère des Croisés, ses serviteurs. J'ai accepté humblement et dévotement cette charge et cette administration, dans la confiance de son secours, à l'instance, tant des barons de l'armée, que du seigneur légat et des prélats qui étaient présens.

« Désirant obtenir la grâce du Seigneur par les prières de ses saints, je donne à Dieu et à l'église de Notre-Dame de Citeaux, entre les mains d'Arnaud, son abbé et légat du siége apostolique dans ces pays, trois maisons, dont l'une sise dans la cité de Carcassonne, a appartenu à l'hérétique Bernard Lérida, dont la seconde, située dans la

ville de Béziers, appartenait à l'hérétique Amilius Rive-Sèque, et dont la troisième, enfin, sise à Salelles, au diocèse de Narbonne, a été la maison d'une dame hérétique, appelée Filesars, avec toutes leurs dépendances, et les droits qui y sont attachés (*). »

Simon de Montfort ordonna ensuite par une seconde charte de la même date, qu'on payât les prémices et les dîmes aux églises, dans toute l'étendue des domaines soumis à sa récente autorité, et déclara qu'il traiterait en ennemis, tous ceux qui refuseraient d'obéir à cet ordre : puis, pour se concilier les bonnes grâces de la papauté, il établit un cens annuel de trois deniers par feu, ou maison, en faveur de l'Église romaine, et statua, afin qu'on respectât les censures ecclésiastiques dans ses domaines, que tous ceux qui demeureraient excommuniés, pendant quarante jours, sans se faire absoudre, paieraient chacun cent sous, si c'était un chevalier ; cinquante, si c'était un bourgeois ; et vingt sols, si c'etait un homme du commun. Enfin, pour démontrer plus particulièrement son attachement à l'Église romaine, il s'en-

(*) Reg. cur. franç.

gagea à lui faire lui-même une redevance annuelle d'une somme considérable, sans préjudice du droit des autres seigneurs (*).

Cependant le sac de Béziers et la prise de Carcassonne, ces deux clés du Carcassès, avaient tant impressionné le Midi, que les principaux seigneurs des domaines de Trencavel, entre autres les châtelains de Montréal, Fanjeaux, et Limoux, n'avaient rien de plus pressé, en ce moment d'épouvante, que de se mettre à l'abri de tels désastres, en envoyant leur soumission à l'Église, et leur adhésion à la Croisade. En sorte que lorsque Simon de Montfort voulut accroître la conquête, il la trouva merveilleusement préparée par toutes ces défections, dont il sut habilement profiter. Il se saisit d'abord de Limoux, dont il rasa le château, situé sur une élévation, à la droite de l'Aude, et, décampant ensuite de devant Carcassonne, il laissa à Alzonne le gros de l'armée, sous le commandement du duc de Bourgogne, et courut, avec sa cavalerie seulement, prendre possession de Montréal, de Fanjeaux et de Castres, principale place de l'Albigeois, où les châtelains de Lombers vin-

(*) Inn. III, l. XII, ép. 108.

rent se soumettre à lui. Montfort agréa leur hommage, reçut leur serment de fidélité, remit à un autre temps la prise de possesion, et s'apprêta à rejoindre l'armée.

Or, c'est dans ce temps qu'il arriva à Castres, au dire de Langlois et de divers historiens copistes de Vaucernay, un miracle qui, s'il n'est vrai, prouve au moins quel esprit de fanatisme animait les Croisés. En voici la relation faite par Pierre de Vaucernay, et littéralement traduite par Dom Vaissette :

« On présenta à Simon de Montfort deux hérétiques, dont l'un était du nombre de ceux qu'on appelait *Parfaits*, et l'autre n'était encore que néophite et disciple du premier. Simon ayant pris conseil sur ce qu'on ferait de ces deux hérétiques, il ordonna qu'on les brûlât tout vifs. Le néophite frappé de cet arrêt de mort, déclara qu'il était prêt à abjurer l'erreur, et qu'il était entièrement soumis à tous les ordres de l'Eglise. Sur cette déclaration, il s'éleva une grande dispute parmi les Croisés. Les uns demandaient qu'on accordât la vie à ce malheureux, les autres, voulaient au contraire qu'on le fît mourir, soit parce qu'il avait été dans l'erreur, soit qu'il pouvait avoir fait

cette déclaration plutôt dans la vue d'éviter le dernier supplice, que par le sentiment d'un repentir sincère.

« Enfin Simon termina la querelle, en ordonnant de nouveau que les deux hommes fussent également exposés au feu. La raison qu'il donna de sa décision fut, que si le néophite était véritablement converti, la peine qu'il allait subir lui servirait pour l'expiation de ses péchés, et que si au contraire sa conversion était feinte, il souffrirait le talion pour sa perfidie.

« On prit donc les deux hérétiques, on leur lia les mains derrière le dos, et on les attacha à de gros pieux par le cou, le milieu du corps et les cuisses. On demanda ensuite au néophite dans quelle foi il voulait mourir.

— J'abjure l'hérésie, répondit-il, je veux mourir dans la foi catholique, et j'espère que ce feu me servira de purgatoire.

« On alluma ensuite le bûcher. L'hérétique parfait fut brûlé dans l'instant; mais les liens qui attachaient le néophite s'étant rompus, ce dernier sortit sain et sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige de feu, excepté au bout des doigts. »

Après cette exécution, Montfort retourna au camp, où il fut décidé que l'on irait assiéger le fort château de Cabaret, dans les montagnes du diocèse de Carcassonne, à trois lieues nord de cette ville. L'armée se mit aussitôt en route et vint camper à demi-lieue de Cabaret. Le lendemain, elle livra un assaut général, espérant emporter la place sans le secours des machines de siége; mais le sire de Cabaret et ses hommes d'armes la repoussèrent avec tant d'énergie, qu'elle renonça, pour le moment, à cette entreprise, et regagna Carcassonne. Montfort s'en sépara, avec sa gendarmerie, pour revenir à Fanjeaux, où l'abbé de Pamiers, nommé Vital, vint l'engager à se rendre dans cette ville, qu'il voulait lui livrer au préjudice de Raymond-Roger, comte de Foix, qui la possédait en pariage avec son abbaye.

Charmé de prendre aussi facilement pied dans le comté de Foix, Simon de Montfort accepta avec empressement les offres de l'abbé Vital, et partit aussitôt pour Pamiers. Sur sa route il s'empara du château de Mirepoix, appartenant à Raymond-Roger, et en inféoda la souveraineté à son maréchal de la foi, Gui de Lévis, dont la famille l'a conservé jusqu'à l'abolition des fiefs seigneuriaux.

Arrivé à Pamiers, il prit possession de cette ville, qu'il reçut en pariage de l'abbé Vital, à qui il en fit hommage par un acte daté du mois de septembre de l'an 1209, en présence de Foulques, évêque de Toulouse, de Bouchard de Marli, de Guillaume de Lucé, de Gui de Levis, de Simon et de Robert de Poissy, *chevaliers français*. Il se dirigea ensuite sur Saverdun, autre place du domaine des comtes de Foix, dont les habitans lui ouvrirent les portes, et revenant sur ses pas, il visita Fanjeaux de nouveau, occupa Lombers, Albi, dont la seigneurie appartenait au vicomte de Carcassonne et à l'évêque, qui le reçut à bras ouverts, et soumit enfin tout l'Albigeois, à l'exception de quelques châteaux-forts, qu'il dédaigna momentanément d'attaquer.

L'hiver seul, avec ses froids pyrénéens, arrêta cette année, le rapide accroissement de l'invasion. Le mois de novembre amena les casernemens, et par suite la cessation des hostilités. Montfort regagna Carcassonne, où le gros de l'armée, depuis l'insuccès de Cabaret, était demeuré en expectative.

La Croisade fit une splendide réception à son général, qui fut triomphalement installé dans le

château vicomtal, où, durant trois jours, ce ne furent que réjouissances et carrousels.

Pendant ce temps, quel contraste! fêtes sur la place d'armes; pleurs dans un de ses souterrains; en haut, cris de joie; en bas, cris de malédiction; là, l'oppression triomphante; ici, la vertu opprimée; sur un trône, la félonie; sur la terre humide d'un caveau, la loyauté; au grand jour, une couronne usurpée; dans les ténèbres du cachot, une couronne tombée...

La trahison du légat portait ses fruits.

Quand la nuit du troisième jour eut épaissi ses ombres autour de la cité, quand toute lumière et tous bruits se furent éteints dans l'ancien palais vicomtal, un homme de haute taille, couvert d'une armure noire, sortit de l'un des appartemens intérieurs du château, et se dirigea vers la tourelle de l'est. Un écuyer, portant une résine allumée, dont la vacillante lumière suffisait à peine à éclairer la marche, précédait de quelques pas le chevalier qui semblait affecter de demeurer éloigné de son compagnon, pour éviter que tout reflet de jour le décélât. Ils traversèrent ainsi les couloirs silencieux, descendirent un escalier en spirale, dont l'action du temps avait disjoint les marches, et ar-

rivèrent enfin devant une porte de fer, que l'écuyer ouvrit avec efforts, et qui roula sur ses gonds rouillés avec un sinistre grincement de verroux.

Cette porte donnait accès dans un caveau surbaissé et de forme ronde, comme la tourelle qu'il semblait soutenir. Un pilier massif, placé au milieu, s'élevait à hauteur d'homme et projetait de là de raides branchages de pierre qui s'adaptaient à la voûte, et dont les vives arêtes accusaient une construction gothique. Des parois, faites de larges blocs de granit, suintaient une eau glaciale qui, à force de siècles, s'était tracée une issue dans les interstices des assises, et, tombant goutte à goutte, de minute en minute, comme les grains d'un sablier, avait détrempé le sol du caveau, et s'était amassée près des murs en mare stagnante et fétide.

Au pied du pilier où était fixée une grosse chaîne de fer, gisait un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Un peu de paille tassée par l'humidité, lui servait de grabat; la dale du piédestal soulevait sa tête en guise d'orciller. Sa barbe, sa chevelure et ses vètemens, étaient dans un effrayant désordre. Quoique affaissé sous les chaînes et macéré par le désespoir, son corps conservait

un reste de vigueur et d'élasticité qui décélait une saine nature.

Tiré de sa torpeur par le bruit de la porte et par l'éclat inhabituel du flambeau, le jeune prisonnier se souleva sur le coude, et, sans regarder les nouveaux venus, murmura d'une voix sifflante et fiévreuse :

— Quand donc mes oppresseurs auront-ils cessé leurs tortures ? satellite des tyrans, va-t-en, et laisse moi jouir au moins de la paix de mon sépulcre.

— Je ne suis le satellite de personne, et je n'exécute que mes seules volontés.

— Qui donc es-tu, toi qui parles avec tant de hauteur, reprit le prisonnier qui, cette fois, se retourna du côté de la porte, et jeta, sur l'homme à l'armure noire, un regard cave et scrutateur, qui s'anima par degrés. Le visiteur parut embarrassé pour répondre ; le prisonnier n'eut point le temps de s'en apercevoir, car, après une rapide inspection, il ajouta vivement:

— Des éperons d'or, un collier de noble homme! mais tu es chevalier ! avance alors, que je baise la croix de ton épée. J'en suis digne encore, car

si tu me vois ici, c'est qu'on m'a trahi et non vaincu.

— Je le sais, murmura le visiteur.

— Et sans doute, tu n'es venu ici, toi chevalier, protecteur de la veuve et de l'orphelin, que pour rendre l'opprimé à la liberté.

— Oui, si tu m'y aides.

— Qu'ai-je à faire pour cela ?

— Mettre ta signature au bas de ce grimoire.

— Et que contient-il ?

— La cession de tes domaines.

— Qu'as tu dit ? Est-ce bien mon acte de dépossession que tu veux que je signe ?

— Cela même.

— Oh ! jamais !

— Tu es en mon pouvoir.

— Ma vie est à toi, bandit, c'est vrai, s'écria le prisonnier avec indignation, mais mon honneur et l'héritage de mes ayeux sont à moi, entends-tu.

Et prenant le parchemin des mains du chevalier, il le déchira avec frénésie, et de ses débris, sema le sol du caveau.

Le visiteur ne fit rien pour l'en empêcher. Il admirait, à son insu, la courageuse opiniâtreté de cet homme si fier encore au sein de l'infortune.

Celui-ci ajouta en reprenant froidement sa première place sur le grabat.

— Assassin, fais ton devoir de bourreau ; la victime est prête au sacrifice.

Ces mots dits avec un ton de calme accablant, semblèrent impressionner vivement le chevalier, car il s'approcha du pilier et en détacha la chaîne, qui tomba lourdement sur la paille du souterrain.

— Que fais-tu ? dit ironiquement le prisonnier; ce caveau est assez sombre et assez bien situé pour un assassinat.

— Ne parle plus de cela, jeune homme : on te disait brave et j'ai voulu éprouver ton courage avant de te délivrer.

— Dis-tu vrai ?...

— Tu le vois, tu es libre.

— Mes pressentimens ne m'avaient donc pas trompé, quand je t'ai vu apparaître, et que j'ai dit en mon âme, voilà mon sauveur ! Que Dieu te bénisse, Chevalier, et te donne une lignée digne de toi ; je suis puissant baron, je partagerai avec toi ma puissance. Mes terres, auxquelles je n'aurais jamais renoncé par violence, je t'en donnerai la moitié ; je te ferai vicomte, comte, marquis : la reconnaissance ne compte point, et j'ai des apa-

nages pour tout gentilhomme, des couronnes seigneuriales pour toute tête de chevalier.

Et après cet élan, le prisonnier moins fort à la joie qu'à l'infortune, retomba sur le sol, mourant et décoloré.

— Ecuyer, reconforte ce noble homme.

L'écuyer tira aussitôt un flacon de son escarcelle, et en vida le contenu dans la coupe de bois du prisonnier.

— Bois ceci, mon preux, reprit le chevalier en présentant la boisson au jeune homme; ce breuvage, d'un prompt effet, te donnera des forces pour la longue chevauchée que tu as à faire cette nuit.

Le prisonnier avala la liqueur d'un seul trait, et en éprouva aussitôt la vertu. Ses joues creuses s'empourprèrent; ses yeux brillèrent d'un éclat surnaturel, et ses membres se détendirent avec une brusquerie de mouvemens difficile à maîtriser.

Il était mort empoisonné (*).

La victime s'appelait Roger de Trencavel.

Le bourreau, Simon comte de Montfort et de Leycestre.

(*) Dom Vaissette.—Guilh. de Puylaurens.—Innocent III lui-même, p. 117, liv. XV, lett. 212.

— Maintenant, s'écria ce dernier avec un contentement satanique : Lui mort ! je suis seul vicomte de Béziers et de Carcassonne.

Le lendemain, la nouvelle se répandit que le noble Roger était mort d'une dyssentérie.

Telle fut la fin de l'infortuné Roger de Trencavel, vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et du Rasès, seigneur du Minervois, du Termenois, du Lauraguais et de divers autres domaines ; neveu, à la mode de Bretagne, de Philippe-Auguste, et par sa mère Adélaïde, de Raymond VI, comte de Toulouse ; cousin du roi d'Aragon, et parent ou allié de plusieurs autres princes puissans ; jeune homme brave et chevaleresque, dont l'excessive loyauté fut le seul défaut. Il laissa, d'Agnès de Montpellier, sa femme, un fils unique, nommé Raymond de Trencavel, âgé de deux ans, et confié aux soins du comte de Foix, son plus proche parent, qui l'éleva, et avec lequel nous le verrons se produire avant la fin de notre histoire.

CHAPITRE VII.

VII.

Revenons au comte de Toulouse. Lorsque l'armée catholique avait débouché dans le Dauphiné, Raymond VI était accouru à sa rencontre, prêt à tout tenter pour la détourner du Midi, l'avait jointe à Valence, suivie à Béziers, et ne l'avait quittée qu'après le siége de Carcassonne, dont il vit, de ses yeux, toutes les péripéties, sans que ses supplications, jointes aux démarches du roi d'A-

ragon, Pierre III, son beau-frère, fussent capables d'en prévenir le dénouement.

Après ces démonstrations, il devait se croire l'abri de toute nouvelle attaque de la part de l'Église. Mais, à peine était-il de retour à Toulouse, qu'il reçut une sommation de Montfort et de l'abbé de Citeaux, de livrer, sous peine d'excommunication, entre les mains d'un archevêque, d'un évêque, du vicomte de Saint-Florent et d'Aycard de Roussillon, tous les habitans que ces députés nommeraient, pour qu'ils se purgeassent de l'inculpation d'hérésie, et qu'ils vinssent faire leur profession de foi, en présence de toute l'armée. En cas de refus, le général le menaçait d'envahir les possessions de Toulouse.

Etonné d'une telle exigence, Raymond VI répondit aux députés, que lui et ses sujets n'avaient rien à démêler avec le comte de Montfort et l'abbé de Citeaux; qu'il avait reçu son absolution du légat spécial Milon, et que, puisqu'on cherchait de nouveaux prétextes de guerre, il avait pris la résolution d'aller à Rome, se plaindre au pape, tant des vexations que les Croisés commettaient dans le pays, sous prétexte de poursuivre les hérétiques, que de la manière dont ils le traitaient lui-même après sa soumission à l'Église.

Le légat et Simon, dit l'historien du Languedoc; sachant, par le retour de leurs envoyés, la résolution où était le comte de Toulouse d'aller porter au pape des plaintes de leur conduite, firent leur possible pour l'en détourner, et lui envoyèrent de nouveaux députés pour l'apaiser et tâcher de lui persuader qu'il avancerait bien plus ses affaires, s'il voulait traiter directement avec eux : mais Raymond, persistant dans son dessein, déclara qu'il irait non-seulement à Rome, mais encore à la cour du roi de France et à celle de l'empereur; pour leur remontrer, ainsi qu'à tous les barons du royaume, les vexations et les maux qu'ils commettaient dans le Languedoc.

Quant aux consuls de Toulouse, qui avaient reçu la même sommation que leur comte, ils firent réponse qu'ils n'outrepasseraient point les formalités usuelles de la justice en livrant à la Croisade qui était sans droit à cet égard, leurs concitoyens désignés comme hérétiques par les députés ; qu'ils étaient prêts, d'ailleurs, a faire ester à droit, dans le palais épiscopal de Toulouse, tous les habitans mis à l'index, pour rendre compte de leur foi, soit devant les légats, soit devant leur évêque, conformément au droit canonique et à l'usage de l'Église

romaine, et que dans le cas où Arnaud et Montfort rejeteraient ces offres, ils en appelaient au siége apostolique. Cela n'arrêta point l'abbé de Citeaux. S'étant adjoint tous les prélats qui étaient au camp, il excommunia les consuls et jeta l'interdit sur la ville de Toulouse.

Raymond, après avoir fait son testament, le XI[e] jour de l'issue du mois de septembre, 1209, c'est-à-dire, le 20 de ce mois, exécuta sa résolution, et partit pour la cour de Philippe-Auguste. Ce monarque, écrit Pierre de Vaucernay, le reçut froidement et refusa de prendre ses intérêts. Alors le Comte s'achemina vers Rome, accompagné de divers seigneurs et des députés de la ville de Toulouse, qui allèrent poursuivre l'appel interjeté au Pape, des griefs qu'ils avaient contre l'abbé de Citeaux.

Le Comte fut admis à l'audience d'Innocent III, qui l'écouta favorablement, au dire de notre chroniqueur provençal, en présence de tout le collége des cardinaux.

« Raymond, écrit ce même auteur, exposa devant l'assemblée les griefs qu'il avait contre le légat et contre Simon de Montfort, qui ne cessaient de le vexer, nonobstant l'absolution qu'il avait

reçue et le traité qu'il avait fait avec Montfort. Il cita en témoignage un consul ou capitoul de Toulouse, qui était présent et qui, de son côté, forma des plaintes contre le légat et Simon de Montfort. Le Saint-Père indigné du procédé, prit le Comte par la main, entendit sa confession, et lui donna une nouvelle absolution en présence de tout le sacré collége. Raymond alla, quelques jours après, prendre congé du pape qui lui fit présent d'un riche manteau et d'une bague de grand prix. »

Ce récit paraît confirmé par cette lettre du 25 janvier 1210, adressée par le pape aux archevêques de Narbonne et d'Arles, et à l'évêque d'Agen.

« Raymond, comte de Toulouse, s'étant présenté devant nous, nous a porté ses plaintes contre les légats qui l'ont fort maltraité, quoiqu'il eût déjà rempli la plupart des obligations très onéreuses, auxquelles maître Milon, notre notaire, *de bonne mémoire* (*), l'avait assujetti. Il nous a fait voir de plus, les certificats de diverses églises, qui prouvent qu'il leur a fait satisfaction : enfin il nous a assuré qu'il était prêt a exécuter entièrement

(1) Il était mort depuis quelque temps.

toutes ses promesses, qu'il n'avait pû encore achever d'accomplir.

» Il nous prie, en conséquence, de lui permettre de se justifier devant nous, à l'endroit de la foi catholique, sur laquelle il est suspect depuis longtemps, quoiqu'injustement, et de lui rendre ensuite les châteaux qu'il nous a remis, ajoutant qu'il n'est pas juste qu'on les détienne sans fin, ne les ayant donnés que pour caution. Quoiqu'on assure que ces châteaux sont dévolus à l'Église romaine, en vertu des obligations qu'il a contractées et qu'il n'a pas remplies; cependant comme il ne convient pas que l'Église s'enrichisse aux dépens d'autrui, nous avons traité bénignement le Comte, et nous avons jugé, du conseil de nos frères, qu'il ne devait pas perdre le droit qu'il a sur ces châteaux, pourvu qu'il exécuta fidèlement ce qui lui a été ordonné. Il doit, d'ailleurs, nous tenir compte de ce que nous lui avons fait conserver ses domaines par l'armée chrétienne qui, par notre ordre, est allée combattre contre les hérétiques.

» Mais parce qu'entre toutes les causes, nous devons être plus attentifs à celles qui regardent la foi, et que nous devons les peser plus mûrement; nous avons enjoint à nos légats de tenir un con-

cile dans un lieu commode, trois mois après avoir reçu les présentes, et d'y convoquer les archevêques, les évêques, abbés, princes, barons, chevaliers et autres dont ils jugeront la présence nécessaire; et si avant la fin du Concile il se présente un accusateur contre le Comte, à qui nous avons ordonné d'exécuter en attendant, ce à quoi il s'est obligé; et que cet accusateur s'offre de prouver que le Comte s'est écarté de la foi orthodoxe, et qu'il est coupable de la mort du légat Pierre de Castelnau; alors, les légats, après avoir ouï les parties et continué la procédure jusqu'à sentence définitive, nous renverrons cette affaire suffisamment instruite, et ils leur assigneront un terme précis pour se présenter devant nous et y entendre notre jugement.

» Que s'il ne se présente aucun accusateur contre le Comte, les légats délibéreront de quelle manière ils recevront sa justification sur les deux articles, afin que son ignominie finisse dans l'endroit même où elle a commencé.

» Si le Comte se soumet à faire preuve de son innocence, suivant la forme qui lui aura été prescrite par les légats, avec l'approbation du concile, ils l'admettront à se justifier. Mais si par hasard il

vient à succomber, ils auront soin de nous en donner avis, en conservant toujours en leurs mains les château qu'il leur a remis ; ils nous avertiront aussi s'il se plaint qu'on l'opprime injustement, toushant la manière dont-ils lui auront ordonné de se custifier.

» Dans l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse du Siége apostolique.

» Que si le Comte se justifie canoniquement de la manière qui lui aura été prescrite, ils déclareront publiquement qu'ils le tiennent pour catholique, et pour innocent de la mort de Pierre de Castelnau, et ils lui rendront ses châteaux, après qu'il aura accompli ce qui lui a été ordonné; ils recevront cependant de lui une autre caution suffisante, pour l'observation de la paix perpétuelle à laquelle il s'est engagé : mais qu'ils apportent surtout toute l'attention possible, pour que l'exécution de nos ordres ne soit point retardée par des questions frivoles et malicieuses (*). »

Innocent écrivit en même temps à l'évêque de Rieux, son délégué, et à maître Théodose, pour leur enjoindre d'assembler le Concile dont il est

(*) Inn. III, liv. XII, ép. 152 et 169. — Dom Vaissette; t. III, pages 187 et 188.

parlé dans la lettre citée, afin d'admettre Raymond VI à plaider devant eux, touchant les affaires qui étaient de leur compétence, et qu'il poursuivait contre ceux qui lui avaient causé du dommage, durant son excommunication (*).

L'abbé de Citeaux reçut à son tour une longue missive de la papauté, dans laquelle cette dernière, après lui avoir donné de grands éloges, le consolait sur la mort de Milon et lui enjoignait, toutes affaires cessantes, de se rendre dans le pays de sa légation, pour continuer d'y travailler avec l'évêque de Rieux, son collègue (**).

« Du reste », terminait la papauté, abordant la question du comte Raymond et des habitans de Toulouse, « quoique nous ayons reçu avec honneur le comte de Toulouse qui s'est rendu auprès de nous, et qui a demandé humblement pardon, avec promesse de faire une entière satisfaction, les lettres que nous lui avons données vous apprendront ce que nous lui avons accordé. Nous avons commis l'exécution de ces lettres à maître Théodose, clerc et *domestique* de feu Milon, notre légat, à cause

(*) Inn. III, L. id. ép. 153 et 155.
(**) Dom Vaiss.; t III, p. 189.

qu'il est parfaitement au fait de cette affaire; non que nous lui accordions la dignité de légat, mais pour agir seulement comme *délégué ad hoc*.

» Nous lui avons ordonné de ne rien faire que ce que vous lui prescrirez, et de se comporter en toutes choses comme votre organe, et l'instrument dont vous vous servirez; en sorte qu'il sera comme un hameçon que vous emploierez pour prendre le poisson dans l'eau, auquel il est nécessaire, par un prudent artifice, de cacher le fer qu'il a en horreur; afin qu'à l'exemple de l'apôtre qui dit: *Étant homme rusé je vous ai surpris par adresse*, vous préveniez la tromperie par ce stratagème, et que comme un malade à qui l'amour du médecin adoucit l'aversion qu'il a pour les médecines, il reçoive plus patiemment, par les mains d'un autre, le remède que vous lui avez préparé.

» De plus, vous devez savoir que les envoyés des citoyens de Toulouse s'étant présentés devant nous, ont offert de faire une entière satisfaction sur les articles pour lesquels ils ont encouru les censures ecclésiastiques; et qu'ils nous ont remis des lettres de plusieurs personnes de grande considération, qui demandaient pour eux et avec eux, que nous leur accordassions l'absolution.

» C'est pourquoi nous vous ordonnons, ainsi que nous l'avons marqué dans d'autres missives, de révoquer la sentence qui a été portée contre eux, après avoir reçu caution de leur part, et leur avoir enjoint ce qui sera selon Dieu. Que s'ils négligent d'exécuter ce qui leur sera ordonné, ils seront non-seulement soumis à la première sentence, mais on les punira encore plus sévèrement par des châtimens temporels (*). »

Au reçu de cette lettre, Arnaud parut s'empresser d'exécuter les ordres du Saint-Siége, mais ne pouvant y désobéir ostensiblement, il les éluda en procédant seul et sans le concours de son collégue, à leur exécution. Les Toulousains qui le suspectaient et le regardaient comme leur principal ennemi, refusèrent sa juridiction et renouvelèrent leur appel. Ils le retirèrent néanmoins peu de temps après, à la prière de Foulques, de l'évêque d'Usez et de l'abbé de Citeaux lui-même, et consentirent à ce que ce dernier procédât seul, en offrant de lui payer mille livres toulousaines pour le service de la religion dans le Midi. Cette offre désarma l'abbé, qui l'accepta avec empressement et

(*) Inn. III; même liv., lettre 156.

donna aux habitans toutes les déclarations publiques de catholicité qu'ils désirèrent (*).

Toutes ces négociations se passaient durant l'hiver de 1209 à 1210. D'autre part, il se passait des événemens plus directs à la Croisade, et non moins importans pour la réforme du Midi.

Avec les froids et l'inaction produite par eux, l'amour du pays natal s'était fait sentir plus vif au cœur des pélerins catholiques. Le comte de Nevers, le premier, plia ses tentes et prit la route de ses domaines, amenant avec lui ses hommes d'armes particuliers et ceux de ses vassaux qui voulurent l'accompagner. Le plus grand nombre des seigneurs croisés, soit qu'ils fussent satisfaits des dépouilles de Béziers et de Carcassonne, soit qu'ils ne fussent réellement venus que pour gagner des indulgences au service de l'Église, suivant l'exemple contagieux de Donzy de Nevers, regagnèrent les provinces du Nord. Le *menu populaire*, à son tour, libéré qu'il était vis à vis de ses maîtres féodaux, par quarante jours de service, et

(*) Hist. de Languedoc ; t. III, p. 190. Lettre des habitans de Toulouse au roi d'Aragon. *Trésor des Chartes*, Albigeois, n° 12.

riche des bénédictions du ciel acquises à son pèlerinage, s'éloigna de l'armée et courut reprendre le soc de la charrue, que la contrainte seigneuriale ou le fanatisme religieux lui avait fait délaisser. Le duc Odon de Bourgogne fut le dernier à quitter la Croisade. Par amitié pour Simon de Montfort, plutôt que par dévouement à la foi, il demeura dans le Languedoc jusqu'après l'insuccès du siége de Cabaret entrepris à son instigation et dont nous avons précédemment parlé.

L'abandon fut général il est vrai, mais non pas aussi complet que le donnent à entendre les historiens favorables à la Croisade. Parmi les cinq cent mille hommes venus pour la guerre sainte, il était bon nombre de gentilshommes ruinés ou dépossédés, qui tendaient à s'implanter seigneurialement dans la Provence, et qui se gardèrent bien de sortir volontairement d'un pays où l'espoir d'apanages et de dévastations journalières contribuaient à les retenir. Ces nobles bandits formaient un corps de quatre mille cinq cents hommes, corps d'élite et déterminé, bien suffisant à conserver les places conquises mais insuffisant à en conquérir de nouvelles.

Alors le Carcassès respira et ne tarda pas, grâces au repos forcé que lui accordait l'invasion, de se

remettre de sa stupeur et de manifester certains désirs de soulèvement que Pierre III, roi d'Aragon, travaillait à fomenter. Ce n'était pas en effet sans déplaisir que ce prince voyait une famille étrangère, celle de Montfort, déposséder la famille des Trencavel qui lui faisait hommage et à laquelle il était uni d'ailleurs par des liens de parenté. Dans le but de réintégrer le jeune fils de Roger, sur le trône de Carcassonne, Pierre eût donc passé volontiers en Languedoc, à la tête d'une armée, mais les Maures d'Espagne, par leurs agressions incessantes, l'obligeaient, en ce temps, à user de toutes ses forces au-delà des Pyrénées, et à n'attaquer la domination encore peu assise de Montfort, qu'avec les seules armes de la diplomatie dont il sut au reste habilement se servir. Par ses ordres, des députés parcoururent, en secret, la Provence, excitant la noblesse et le peuple à se révolter, et promettant, que sous peu, un corps de troupes aragonaises viendrait appuyer l'insurrection. Ces menées, jointes à la haine que le Midi portait aux Croisés et à la soif d'indépendance nationale qui dévorait les Provençaux, disposèrent merveilleusement les esprits, et on se prépara, dans l'ombre, à un soulèvement général.

Raymond-Roger, comte de Foix, fut le premier qui en arbora l'étendart. La prise de possession de Pamiers, par Montfort, au préjudice de sa souveraineté ; la mort d'un de ses députés assassiné par les Croisés, étaient pour le Comte deux motifs d'irritation qui lui fournirent un spécieux prétexte d'hostilité. Il sortit en conséquence de ses montagnes, à la tête de ses gens d'armes, rentra dans le château de Preixan, qu'il avait mis d'abord entre les mains de l'Église, pour demeurer en paix avec elle, enleva cinquante hommes de la garnison de Mirepoix, emporta d'assaut le château de Terride, attira dans une embuscade les principaux communiers de Pamiers, et vint insulter la forteresse de Fanjeaux où la Croisade avait enfermé ses magasins.

La plupart des seigneurs des diocèses d'Albi, Carcassonne et Béziers, se déclarèrent à son exemple contre la domination de l'Église. Les châteaux et les villes que les Croisés occupaient, secouèrent aussi le joug et prirent parti pour l'insurrection. Castres et Lombers entre autres, qui avaient parues si dévouées à la Croisade aux jours de sa prospérité, désertèrent sa cause en ce moment et égorgèrent leurs garnisons.

Amaury et Guilhaume de Poissi, chevaliers français, de distinction, à qui le Général avait confié une place forte, aux environs de Carcassonne, furent attaqués, au dedans, par les Albigeois de la ville; au dehors, par les Albigeois de la campagne. En vain se défendirent-ils avec bravoure, vainement Montfort partit-il en hâte et accourut-il à leur secours: ils furent forcés de capituler et de se rendre à discrétion. Montfort arriva juste à temps pour en voir pendre la garnison.

Il revenait à Carcassonne quand il apprit en chemin une nouvelle non moins douloureuse. Bouchard de Marli, à qui il avait inféodé le château de Saissac, était sorti avec soixante chevaliers, pour s'opposer à la jonction des insurgés de la Montagne Noire, avec ceux de la plaine du Carcassès. Tombé dans une embuscade, que lui avait dressé Pierre Roger, seigneur de Cabaret, son détachement avait été taillé en pièces; son frère d'armes, Gaubert d'Essigny, tué, et lui fait prisonnier par Pierre Roger, qui l'avait enfermé dans une tour de Cabaret, où il demeura détenu près de dix-huit mois.

La défection intérieure se mêla encore à la rébellion extérieure. Les seigneurs qui, par crainte ou

par conviction, avaient d'abord pris la croix pour combattre leurs compatriotes, eurent honte de leurs sentimens fratricides et favorisèrent le mouvement. De ce nombre, furent Aimery, seigneur de Montréal, de Fangeaux et de Laurac, et Géraud de Pépieux, vaillant chevalier du Minervois.

Le premier, en se soumettant à l'Église, au siége de Carcassonne, avait livré sa capitale à Simon de Montfort. Pour la reprendre, il se ménagea des intelligences avec le gouverneur français, qui était un ecclésiastique, et aidé de lui, il entra de nuit, par escalade, dans Montréal, dont la population se souleva aussitôt et fit main basse sur la garnison, qui fut égorgée, à l'exception seulement du gouverneur à qui le château de Bram servit de retraite.

Le second, Géraud de Pépieux, rompit plus violemment encore avec le parti pour lequel il avait jusques là combattu. Montfort, faisant grand cas de sa bravoure et de son habileté, lui avait confié la garde de plusieurs places du Minervois. Non content de remettre ces forteresses entre les mains des réformateurs, il se mit à la tête de quelques troupes et emporta par surprise le château de Puyserguier, au diocèse de Narbonne, dont il fit

prisonniers la garnison et deux chevaliers qui la commandaient.

Assailli de tous côtés, le Général croisé ne savait où combattre. Ses moyens de défense étant peu proportionnés à l'étendue de l'attaque, il fractionna sa petite armée en trois corps, et essaya de faire face sur plusieurs points à la fois. Son maréchal, Gui de Lévis, courut au comte de Foix, Raymond-Roger, qui pressait vivement le château de Fanjeaux; Martin d'Alguais, gagna l'Albigeois, où la fermentation croissante se signalait par de sanglantes représailles; et lui, avec ses hommes d'armes les plus sûrs, se rendit à Narbonne, où il convoqua à la hâte le ban et l'arrière-ban de cette ville, son alliée, et tira droit vers Puyserguier, que Géraud de Pépieux occupait.

A peine était-il sous les murs de ce château, que les Narbonnais instigués par les Albigeois, ou revenus d'eux-mêmes à des idées plus patriotiques, refusèrent d'aller à l'assaut et se débandèrent. La réaction éclatait sous les yeux même du chef de la Croisade, qui ne se voyant plus assez fort pour emporter d'emblée la forteresse, se retira à Capestand, où il prépara les machines nécessaires à une attaque régulière, et revint le lendemain à Puyser-

guier avec des projets d'extermination. Mais ce château était vide : Géraud de Pépieux l'avait abandonné pendant la nuit, et s'était retiré à Minerve, emmenant prisonniers les deux chevaliers et laissant la garnison croisée enfermée dans une des tours du manoir. Montfort la délivra, et ruina la place de fond en comble ; puis, quoique au fort de l'hiver, il assaillit plusieurs châteaux du domaine de Pépieux et les rasa, après en avoir fait passer les défenseurs au fil du glaive. Géraud rendit coup pour coup ; il fit couper le nez, les oreilles et la lèvre inférieure aux deux chevaliers de Puyserguier, et les renvoya ainsi à Montfort, en guise de représailles.

Enfin au mois de janvier 1210, le Général revint au camp de Carcassonne, où un spectacle non moins irritant l'attendait. Pendant son abseuce, le peuple des environs s'étant attroupé, avait fondu sur le camp, incendié les tentes et les machines, et massacré les Croisés qui les gardaient. Il voulut aussitôt tirer vengeance de cet acte audacieux, et dans ce dessein il somma la ville de Toulouse de lui envoyer des soldats et de l'argent. Mais cette ville refusa tout secours, sans que les menaces d'excommunication de la part des légats et celles

d'agression de la part de la Croisade pussent la détourner de son vœu de neutralité. Impuissans à le réprimer, Montfort et Foulques, dévorèrent cet affront en silence. Dans ce cas, on pouvait dire que la nécessité était mère de la tolérance.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

Les missionnaires de l'Église prêchent de nouveau la Croisade en France, dans les Pays-Bas et l'Allemagne.—Le pape écrit à l'empereur Othon, aux rois de Castille et d'Aragon et à Montfort. — Alix de Montmorenci amène à ce dernier de nouveaux Croisés.—Suite de la Croisade. Prise de Montlaur, d'Alzonne, de Bram et d'Alairac. — Siége de Foix. — Entrevue du roi d'Aragon et de Montfort. — Retour du comte de Toulouse. — Mauvaise foi des légats.—Siége et prise de Minerve.—Auto-da-fé.

VIII.

Pendant que Simon de Montfort perdait ainsi une à une, en hiver, ses conquêtes de l'été précédent, et qu'enfermé dans Carcassonne il était contraint, faute de troupes, d'assister, sans les réprimer, aux nombreuses défections qui se manifestaient autour de lui, ses partisans et les missionnaires de l'Église, parcouraient le nord de la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, en prêchant la guerre sainte du Midi.

Le pape lui-même ne négligea rien pour venir en aide à la Croisade. D'une part, il sommait l'empereur Othon, et les rois d'Aragon et de Castille, de secourir Montfort, et d'expulser de leurs états les hérétiques qui s'y réfugiaient (*); et de l'autre, il enjoignait aux prélats de Narbonne, Béziers, Toulouse et Albi, de remettre au général les effets que les sectaires avaient déposés entre leurs mains (**). Enfin, répondant à la lettre que Simon de Montfort lui avait adressée, peu de temps après son élection, Innocent III lui expédia une lettre, pour approuver sa nomination au commandement de la Croisade, l'établissement du cens annuel de trois deniers par feu, en faveur de l'Église romaine; et pour le confirmer, lui et ses héritiers, dans la possession des domaines envahis (***). A cette époque où les papes *faisaient et défaisaient les rois*, c'était consacrer la conquête passée, et solliciter à la conquête future.

Il ne manquait plus à Simon que des troupes et de l'argent. Argent et troupes lui arrivèrent au printemps de l'an 1210, graces aux soins de

(*) Inno. III, liv. XII, ép. 124 et seq.
(**) *Id.*, ép. 126.
(***) *Id.*, liv. XII, ép. 122.

son épouse, Alix de Montmorency, dans le comté de Montfort l'Amaury, et dans la province de l'Ile de France. Après avoir rallié ces renforts à Pézenas, le Général se rendit à Saint-Tiberi, où se trouvait déjà Arnaud, abbé de Citeaux, les évêques de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, et les abbés de Valmagne, de Fontcaude, de Saint-Tiberi et de Saint-Aphrodise de Béziers (*).

Là, l'un des principaux seigneurs du diocèse de Béziers, Etienne de Servian, comparut devant tous ces prélats, et se reconnut coupable d'avoir reçu dans ses châteaux, Théodoric Beaudouin et Bernard de Simorre, deux hérésiarques célèbres, et de leur avoir permis de prêcher publiquement leurs doctrines dans ses domaines. Il fit abjuration entre les mains de l'abbé de Citeaux, et jura sur les saints-évangiles de poursuivre à l'avenir les hérétiques, sous peine de voir ses biens confisqués par les Croisés, et sous la caution de Pons d'Olargues et Frotard son fils, Guillaume de Puisalicon, Rattier de Bessan, Pons de Thesan, Pierre de Montignac, Raymond de Capendu, et quelques autres sei-

(*) Rég. cur. franç.— *Hist. de Languedoc*, t. III, p. 191 du texte et 220 des preuves.

gneurs du pays. Cela fait, Simon lui rendit le château de Servian, et tous les autres châteaux qu'il lui avait confisqués, avec réserve de la justice criminelle, et d'un cens annuel de trois deniers par maison, en faveur de l'Église romaine; et pour tous ses fiefs, Etienne de Servian lui fit *hommage-lige*, en présence des prélats déjà nommés, et de quelques chevaliers français ou provençaux, tels que Gui de Levis, Guiraud de la Redorte, et Robert de Mauvoisin; ce dernier étant revenu de son ambassade de Rome, où Simon de Montfort l'avait envoyé après son élévation au généralat.

Le Général entama ensuite la campagne.

Les habitans de Montlaur, près de la Grasse, tenaient la garnison catholique étroitement assiégée dans une tour; Simon court à eux, délivre ses soldats, fait pendre sans quartier tous les Montlauriens (*), et marche sur Alzonne, dont le château venait d'être abandonné. Il s'en saisit, et vole attaquer le château de Bram, dans le Lauragais. L'ecclésiastique parjure de Montréal, s'y était, comme on l'a dit, réfugié. Aidé de cent che-

(*) Pierre de Vaucernai, c. 34.

valiers, il fait durant trois jours une énergique résistance; mais forcé de se rendre à discrétion; lui et la garnison sont conduits devant Simon de Montfort.

— Bourrel, s'écrie aussitôt ce dernier, coupe le nez et les oreilles à ces cent ribauds éperonnés, qui ont osé lever l'épée contre nous.

— Est-ce tout? demande le bourreau, après avoir exécuté ce premier ordre.

— Par tous les saints! non; il ne sera pas dit que le traître Pepieux nous aura dépassé, en mutilant deux de nos plus affectionnés chevaliers. Crève les yeux à tous ces traîtres, à l'exception de leur chef.

Les prunelles des prisonniers pétillent et s'éteignent sous la pointe d'un fer rougi.

— Et du chef? maître, interroge encore l'exécuteur.

— Il est juste, répond Montfort, de lui laisser ses prérogatives : je veux même les augmenter. En l'éborgnant, tu le feras roi de ces aveugles.

Ce dernier n'a qu'un œil de crevé; et, Simon lui confiant la conduite de ses infortunés compa-

gnons d'armes, le renvoie ainsi au château de Cabaret (*).

Quant au prêtre, il fut conduit à Carcassonne, où l'évèque le dégrada, et pendu après avoir été promené dans toute cette ville, attaché à la queue d'un cheval (**).

Ceci se passait vers la Paque. De là Montfort se dirigea sur Alairac, fort château perché dans les montagnes. Assailli avec fureur, ce poste résista opiniâtrément; mais après onze jours de siège, la garnison manquant de vivres, s'enfuit de nuit, abandonnant quelques malheureux habitans, qui furent tous massacrés. Simon de Montfort se saisit du château, et se trouva par là, un autre pied dans le comté de Foix, dont il ne

(*) « Il y fit (à Bram) une centaine de prisonniers, à qui il fit crever les yeux et couper le nez, et qu'il envoya ainsi par représailles au château de Cabaret, sous la conduite de l'un d'entre eux à qui il avait laissé un œil pour conduire les autres. (*Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 191.) »

Voici la naïve réflexion qu'ajoute l'historien des *Comtes de Foix* Olhagaray, p. 135, après avoir rapporté cette exécution :

« A peine eusse-je cru que ce brave capitaine (Montfort) eut aiguisé son esprit à inventer des tourmens inusités, indignes de l'âme de ceux qui manient les armes, sans les témoins que nous en avons qui confirment tous cette notable cruauté. »

(**) Pierre de Vaucernai, c. 30. — Dom. Vaissette, t. III, p. 187.

tarda pas à attaquer la capitale. Raymond-Roger, malade alors, ne pouvant repousser en personne l'agression, son fils, Roger-Bernard, s'enferma dans le château, et y fit une si belle défense, que les Croisés accablés de projectiles, furent obligés de se retirer en désordre (*). Profitant de ce moment, Roger-Bernard fit une vigoureuse sortie sur l'arrière-garde ennemie, et la tailla en pièces. L'intervention de Montfort put seule prévenir une complète déroute, et mettre quelque régularité dans la retraite, que son adversaire ne laissa pas que d'inquiéter vivement. Trop faible pour offrir une bataille rangée, il s'attacha à la poursuite de l'armée, voltigeant sans cesse autour de ses ailes, la tenant, le jour, sur le qui-vive, la chargeant à la faveur de la nuit, et se postant toujours en des lieux escarpés, d'où il enlevait tout ce qui s'écartait pour aller à la maraude. Ainsi cernés, les Croisés n'avancèrent guère dans un pays coupé de montagnes et de ravins, et manquèrent bientôt de provisions de tout genre. Après avoir essayé de tous les moyens pour s'en procurer, Montfort mit Guï de Lévis à la tête d'un fort détachement,

(*) *Hist. gén. de Lang.*

et l'envoya fourrager. Roger-Bernard le laissa s'engager dans une gorge étroite, puis, tombant sur lui à l'improviste, il le mena si rudement, que Gui de Lévis et trois gendarmes parvinrent seuls à s'échapper. Le reste fut passé au fil de l'épée ou tomba vivant entre les mains de Bernard. Mais dans cette guerre de religion, il valait mieux mourir sur le champ de bataille, que de se rendre prisonnier. La Croisade avait, au reste, établi un sanglant précédent à Béziers, à Montlaur et à Bram ; aussi, quand elle prit, le lendemain, la route du Carcassès, elle put reconnaître, pendus aux arbres du vallon qu'elle traversait, les cadavres de ses prisonniers de la veille (*). Le moyen-âge ne connaissait d'autre loi que la loi du talion.

Après cette incursion, Montfort ramena son armée à Carcassonne, où il reçut un message de la part du roi d'Aragon qui, dans l'intérêt du comté de Foix, son parent et son vassal, interposait son autorité et invitait le Général à une conférence. L'entrevue eut lieu à Pamiers, et n'eut pour tout résultat qu'une courte trève pendant laquelle

(*) Voir Olhagaray, *Hist. des Comtes de Foix.*

les seigneurs du Carcassès résolurent, pour résister vigoureusement à l'Église, de se donner un chef qui imprimât à la défense une harmonie, sans laquelle tous leurs efforts devaient être infructueux. Ce fut sur Pierre d'Aragon qu'ils jetèrent les yeux, en l'invitant à prendre le commandement des troupes provençales, et à venir recevoir leur serment de vasselage. Pierre accepta ces offres avec joie et s'empressa de se rendre à Montréal, où avant de rien entreprendre, il demanda aux chefs albigeois, pour places de sûreté, les principales forteresses du Carcassès, ce qui lui fût refusé, car la noblesse méridionale voulait un chef, non un maître. Le monarque aragonais retourna dès lors en Espagne, sans avoir rien conclu ni à Pamiers ni à Montréal.

D'un autre côté, Raymond, comte de Toulouse, étant arrivé de Rome, vint à Carcassonne, trouver l'abbé de Citeaux et Simon de Montfort, auxquels il signifia les ordres qu'il avait obtenus du pape, pour qu'on le reçut à se purger du crime d'hérésie et de la mort du légat Castelnau (*).

(*) Pierre de Vaucernay, c. 38 et seq., *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 192. — *Auteur provençal*, p. 25.

L'abbé, écrit dom Vaissette, témoigna extérieurement beaucoup d'amitié au Comte, qui était suivi du même capitoul qui l'avait accompagné à Rome, et d'une partie de sa cour. Il lui répondit qu'il se rendrait incessamment à Toulouse pour y régler le temps et la manière de cette justification. Ce légat alla bientôt après, en effet, dans cette ville, avec les évêques de Rieux et d'Usez, ses collègues, et divers autres prélats du Midi. Le Comte leur fit beaucoup d'accueil et les défraya pendant tout leur séjour dans cette ville, qui fût assez long. Enfin, on entra en conférence; mais on ne voulut rien conclure, vu l'absence de maître Théodose, principal commissaire du pape, dans cette affaire; mais ce dernier étant enfin arrivé, on reprit les pourparlers, sans rien faire pour cela de définitif(*). Les légats voulaient éluder les ordres du pape et maintenir le comte de Toulouse dans une position équivoque, afin d'avoir tôt ou tard un plausible motif d'agression. Cela résulte évidemment, ce nous semble, de ce passage de Pierre de Vaucernay, l'historien le plus favorable à l'Église et le plus passionné contre le comte Raymond :

(*) Dom. Vaissette, t. III.

« Maître Théodose était un homme circonspect et prévoyant, qui n'avait rien tant à cœur que d'éluder sous des prétextes plausibles, la demande que faisait le Comte d'être reçu à se justifier : il voyait que si on le lui permettait, il lui serait aisé de s'excuser sur de fausses allégations, ou par la ruse, et que la religion serait par là entièrement perdue dans le pays.

» Tandis qu'il pensait aux moyens de parvenir à ses fins, Dieu lui suggéra un expédient pour se tirer de l'embarras où il se trouvait.

» Le pape marquait dans sa lettre, qu'il voulait que le Comte exécutat les ordres qu'il avait reçus, touchant l'expulsion des hérétiques de ses états et la révocation des nouveaux péages ; il y avait de la négligence de sa part dans l'exécution de ces ordres.

» Cependant, Théodose et l'évêque de Rieux, pour ne pas paraître opprimer le Comte, lui fixèrent un certain jour, pour se trouver, trois mois après, à Saint-Gilles, avec promesse d'y recevoir en présence d'une assemblée d'archévêques, d'évêques et d'autres prélats, qu'ils y convoquèrent, les preuves de son innocence, touchant le crime d'hé-

sie et le meurtre du légat Pierre de Castelnau (*). »

En attendant, les légats ordonnèrent au Comte de chasser de ses états les routiers et les sectaires, et d'exécuter entièrement tous les autres articles qu'il s'était engagé d'accomplir par divers sermens; afin que, disent-ils dans une lettre qu'ils écrivirent au pape dans la suite, « s'il négligeait l'exécution de toutes ces choses, il ne pût parvenir à se justifier sur les deux autres (**). »

Maître Théodose donna ensuite l'absolution aux habitans de Toulouse, suivant l'injonction qu'il en avait reçu du Siége apostolique (***).

C'est vers cette époque, c'est-à-dire, en mai 1210, que le vicomte Aimery et les députés de la ville de Narbonne, allèrent au camp de Carcassonne porter leurs plaintes à Simon de Montfort, touchant les dévastations que commettait sur leurs terres, la garnison albigeoise du château de Minerve. Montfort, qui avait éprouvé à Puiserguier combien

(*) Pierre de Vaucernay, c. 39.
(**) Inn. III, liv. XVI, ép. 39.
(***) Pierre de Vaucernay a écrit que Foulques la leur avait déjà donnée après leur avoir imposé quelques conditions. Ce chroniqueur commet là une erreur grossière pour un ecclésiastique. Foulques, bien qu'évêque de Toulouse, était, en ce cas d'interdit, sans commission pour le lever à lui seul.

il avait peu à compter sur le dévouement des Narbonnais, aurait sans doute refusé d'intervenir, si plusieurs causes majeures ne l'avaient déterminé à entreprendre la conquête de ce château, l'une des places les plus fortes du vicomté de Carcassonne, à l'intégrale souveraineté duquel le Général prétendait. Aussi répondit-il :

— Par la croix! messire Vicomte, vos hommes d'armes et vos communiers de Narbonne, nous ont prouvé, à Puiserguier, qu'ils avaient meilleures jambes que bonnes dents, et qu'ils manquaient d'attachement à notre sainte mère l'Église, qui est cause pourtant que la ligue catholique est passée sous les murs de leur cité sans en mesurer la hauteur, et je ne vois pas pourquoi j'irais vous aider à vous débarrasser de vos ennemis, quand vous avez refusé de m'aider à me débarrasser des nôtres.

— Au nom de la ville de Narbonne, nous vous promettons assistance; répondirent les députés.

— Et vous, sire Aimery?

— Mort de Dieu! j'irai avec tous mes soudards; et, si vivement que vous pressiez les Minervois, je vous jure, Messire, de ne pas demeurer en reste avec vous.

— Et vous engagez-vous, tous, à ne quitter le camp qu'après l'entière reddition de la place?...

— Nous le jurons!...

— Dans ce cas, apprêtez vos armes et marchez sur Minerve incontinent, car dans deux jours mon host sera sous ses remparts.

Ce château, qui a donné son nom au Minervois, était situé dans la partie septentrionale du diocèse de Narbonne, et non de celui de Carcassonne, comme l'ont écrit les historiens Fleury (*) et Daniel (**). Placé sur un rocher escarpé, au sein d'une nature travaillée et volcanique, il était entouré de ravins et de précipices qui, lui servant de fossés naturels, en rendaient les abords extrêmement difficiles; il passait même pour imprenable dans ce siècle où l'art d'attaquer les places fortes était encore dans son enfance, et indépendamment des grands avantages de son assiette, il était défendu par une vaillante garnison que commandait un brave gentilhomme, nommé Guiraud de Minerve.

Pour se rendre maître d'un tel poste, il fallait renoncer aux brusques assauts, à l'escalade et à la

(*) *Hist. ecclésiastique.*
(**) *Hist. de France.*

sape; ces moyens, souvent favorables alors, seraient ici demeurés sans succès; un siége long et régulier pouvait seul en venir à bout. C'est le mode d'attaque que Montfort adopta. Investissant la place de toutes parts, il confia le quartier du couchant, au commandement de Gui de Lucé, celui du nord, au vicomte de Narbonne, celui du midi, à Gui de Levis, et se postant lui-même au levant, il ordonna de dresser les machines et de battre en brèche sur tous les points à la fois. Les Gascons construisirent alors un gigantesque mangonneau qui lançait des projectiles d'une grosseur demesurée. Lui-même, il éleva un pierrier si lourd, qu'il en coûtait, par jour, vingt-une livres pour le mettre en mouvement (*).

Les assiégés, se défendirent, de leur côté, en désespérés, et firent périr un grand nombre de Croisés dans leurs fréquentes sorties. Une nuit de dimanche, entre autres, ils entreprirent d'incendier le pierrier de Montfort, qui faisait de grands ravages sur leurs remparts. Sortant sans bruit, ils égorgèrent les sentinelles surprises et attachèrent à la machine, des paniers pleins d'étoupes et d'autres matières combustibles, imbibées de

(*) Environ quatre cents francs de notre monnaie.

graisse ou enduites de souffre. L'incendie éclata avant que les Croisés s'en fussent apperçus; Montfort se hâta en vain d'accourir; les Minervois firent bonne contenance et ne se retirèrent qu'après l'entier embrasement de la machine.

Le siége de Minerve durait depuis sept semaines, et les Croisés commençaient à désespérer de s'en rendre maîtres, quand un auxiliaire irrésistible vint en accélérer la reddition. La longueur du siége épuisa les vivres, la chaleur de la saison tarit l'eau des citernes. Force fut alors à la garnison de capituler.

Guiraud de Minerve et un autre chevalier, se rendirent au camp pour régler les conditions. Ils étaient d'accord avec Simon de Montfort, et on allait de part et d'autre signer le traité de reddition, au moment où Arnaud, abbé de Citeaux, et maître Théodose, son collègue, arrivèrent au camp. Le Général déclara qu'il ne pouvait dès-lors rien conclure sans le concours du légat, qui était le maître de tous les Croisés, écrit Vaux-Cernay, et à qui il appartenait d'ordonner tout ce qui conviendrait. L'abbé se trouva fort embarrassé, dit le même auteur : « Il souhaitait extrêmement la mort des ennemis de Jésus-Christ, mais étant prêtre et reli-

gieux, il n'osait opiner à faire mourir les habitans de Minerve. » Un expédient le tira d'affaires et fit échouer la capitulation. Montfort et Guiraud de Minerve, reçurent ordre du lui, de rédiger chacun par écrit et en particulier, les articles dont ils étaient convenus verbalement. Le légat espérait qu'ils ne seraient point d'accord et que ce serait une occasion de rupture. En effet, Guiraud ayant lu les conditions, Simon s'écria :

— Par votre barbe, sire Guiraud, ce n'est point là ce dont nous sommes convenus.

— M'est avis que si, répondit Guiraud.

— Eh bien ! je ne le signerai point ! Or sus, revenez au manoir et défendez-le de votre mieux.

Guiraud ne pouvait répondre avec la même fierté; manquant de toutes choses propres à la défense, il fallait se soumettre à tout prix.

— Messire, dit-il, je n'ai jamais été de mâle foi, et si ce n'est ceci que nous avons arrêté, c'est que je me serai trompé, ou que jaurai mal compris. Au reste, je vous fais maître absolu des conditions, m'en rapportant à votre loyauté de chevalier.

Mais le général en déféra l'honneur à l'abbé de

Citeaux, qui, après quelques momens, lut à Guiraud le traité de capitulation ainsi réglé :

— Nous accordons la vie sauve à Guiraud de Minerve, à tous les catholiques qui sont dans le château, et même aux fauteurs des hérétiques. Simon de Montfort demeurera maître de la place. Nous consentons de plus à ce que les hérétiques *parfaits*, qui sont en grand nombre dans Minerve, aient la vie sauve, pourvu qu'ils veuillent se convertir.

Guiraud et l'autre chevalier minervois, approuvèrent et signèrent ces conditions.

— Par notre Dame-du-Mont-Carmel! clama Robert de Mauvoisin, sitôt que les députés eurent quitté l'assemblée. Il faut que le comte Raymond vienne de vous faire telles liesses dans sa ville de Toulouse, que vous en ayez entièrement perdu l'esprit.

— Qu'est-ce à dire, sire Robert? demanda sévèrement l'abbé de Citeaux.

— Que vous avez fait un traité beaucoup trop honorable à ces pourceaux d'hérétiques, qui vont tous vous dire qu'ils sont bons catholiques et prendre la mine de chrétien pour éviter celle de pendu.

Arnaud se prit à sourire malignement.

—Par mon épée ! continua Mauvoisin : si j'avais

écrit, ou si j'avais su écrire un grimoire semblable, je reviendrais sur l'heure baiser la mule du Pape, pour qu'il m'en accordât l'absolution; car sur mon âme de Croisé! ce n'est ni plus ni moins qu'une protection déguisée accordée aux mécréans.

— Rassurez-vous, beau sire, proféra le légat: je connais mieux que vous les hérétiques albigeois; ils sont aussi raides dans leurs erreurs de damnation, que vous sur votre palefroi de bataille; peu se convertiront (*).

Enfin, le 22 de juillet 1210, les Croisés entrèrent dans Minerve en chantant le *Te Deum*. Ils se rendirent aussitôt dans l'église qu'ils réconcilièrent, et ils arborèrent sur le clocher, d'un côté, l'étendart de la croix, et de l'autre, celui de Simon (**).

L'abbé Gui de Vaux-Sernai, oncle du chroniqueur, se transporta ensuite dans une maison où les hérétiques parfaits s'étaient rassemblés, et essaya de les exhorter à renier leurs doctrines, pour

(*) Pierre de Vaucernay.—Dom. Vaissette, p. 195.—Le jésuite Langlois.
(**) *Hist. gén. de lang.*, t. III, p. 194.

se rallier aux dogmes catholiques ; mais il fut interrompu par ces cris :

— Pourquoi nous prêchez-vous ? nous ne voulons point de votre créance ; nous rejettons l'Église romaine ; et vous travaillez en vain.

De cette maison, l'abbé de Vaux-Sernay alla visiter celle où les femmes albigeoises étaient réunies. Mêmes exhortations, mêmes refus (*).

Le légat Arnaud avait raison : aucun des Albigeois n'apostasia ; et quand le bûcher fut dressé, ils n'attendirent pas qu'on les poussât au martyre : cent quatre-vingts d'entre eux se précipitèrent dans les flammes (**).

Quant à Guiraud de Minerve, Montfort lui donna en échange de son vicomté, divers domaines aux environs de Béziers (***). Mais la contrainte seule l'ayant fait renoncer à son château et à ses convictions, il ne tarda pas à se déclarer une seconde fois allié des hérésiarques et ennemi de l'Église romaine.

(*) Langlois, liv. III, p. 160 et suiv.
(**) Rob. altiss. chron.
(***) Dom. Vaissette, t. III, p. 194 et 195.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

Prise de Peyriac, de Rieux et de leur seigneur Éléazar de Grave. — Destruction du château de Ventalon. — Soumission de Montréal. — Siége et prise du château de Termes. — La Croisade reçoit des renforts. — Occupation de Constance. — Prise de Puyvert. — Soumission de Castres et occupation d'une partie de l'Albigeois.

IX.

La reddition de Minerve amena celle de plusieurs petites places des environs. Peyriac et Rieux résistèrent seules quelques momens ; après avoir défendu la première pendant deux jours, et la seconde pendant une semaine, Eléazar de Grave fut fait prisonnier. Le seigneur de Ventalon, sans attendre l'attaque, vint de lui-même se soumettre au Général, qui fit raser son château, en punition

des nombreux dommages que la garnison avait fait éprouver à l'armée, durant le siége de Minerve. Aimery de Montréal, que nous avons déjà vu tour à tour Croisé et Albigeois, se soumit aussi de nouveau, et remit, du consentement des habitans, la ville de Montréal entre les mains de l'Eglise. Mais cette nouvelle défection d'Aimery fut aussi passagère que la première. Ce seigneur manqua bientôt de fidélité à Simon de Montfort, et nous ne tarderons pas à le retrouver dans les rangs hérétiques.

Quelques jours après, un nombreux détachement de pélerins croisés déboucha dans le Midi, et se réunit à l'armée; un chevalier français, que Dom Vaissette nomme Guillaume de Caïc, le commandait. Ce renfort, qui du reste, ne précédait que de quelques étapes, un corps plus important de pélerins bretons, mit le Général à même d'entreprendre de nouvelles conquêtes. Le siége de la capitale du Termenois fut aussitôt décidé, et Montfort se rendit, dans ce dessein, à Penautier, dans le Carcassès, où il manda la comtesse son épouse, à laquelle il confia l'administration du pays, pendant son absence, et Verles d'Encontre, qu'il commit au commandement de Carcassonne, et au-

quel il ordonna de faire construire toutes les machines nécessaires à un siége régulier.

Ces mesures prises, il s'avança de Termes.

Cette place était située dans cette partie du diocèse de Narbonne, qui aboutissait aux Pyrénées et à la province de Roussillon. Assise sur la crète d'une haute montagne, entièrement environnée d'âpres rochers, de ravins et de précipices, elle n'était accessible que d'un seul côté, où un ancien lit de torrent desséché semblait avoir tracé un sentier naturel, mais excessivement raide, à l'ascension duquel il était périlleux de se risquer.

Deux faubourgs, séparés l'un de l'autre par une muraille, entouraient la forteresse. Le plus haut, placé sur la cime aiguë de la montagne, était suffisamment mis à l'abri de toute insulte par son inabordable position ; et le second, qui servait d'enceinte au principal corps des constructions, se déployait irrégulièrement sur le penchant de la côte, en regard du vallon, défendu du côté de la plaine, par une autre muraille, soutenue à son tour par un fort bastion fixé dans la base d'un rocher, qui, détaché du mont comme un bloc de granit, ressemblait de loin à un gigantesque dolmen. Ce rocher, s'appelait Tumet, désignation qui,

dans la langue du pays, peint sa configuration. Il était éloigné du château, d'un jet de pierre, et lui servait de sentinelle avancée.

Depuis l'arrivée des Croisés dans le Midi, le sire de Termes, avait jeté dans sa capitale une nombreuse garnison, composée en grande partie de Catalans, soldats déterminés, aguerris et éminemment propres à une guerre de montagnes. Lui-même la commandait, et au dire des historiens, il était digne, en tous points, d'un tel honneur.

Raymond de Termes, vaillant capitaine blanchi sous le harnais, descendait d'une des plus anciennes maisons de la province, qui possédait depuis longtemps le château de ce nom, et tout le pays du Termenois, partie sous la mouvance des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, et partie sous celle de la Grasse. Il s'était rendu si redoutable par ses exploits, qu'il avait tenu tête lui seul, tantôt au roi d'Aragon, tantôt au comte de Toulouse, et tantôt au vicomte de Béziers, son seigneur. De là ce dictum qui courait alors dans la contrée, et que le jésuite Langlois a rapporté, sur la foi d'un chroniqueur comtemporain :

— Les peuples craignent le vicomte de Béziers, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon ; mais le

roi d'Aragon, le comte de Toulouse et le vicomte de Béziers, craignent le seigneur de Termes.

Ainsi faite et ainsi défendue, la forteresse aurait paru inexpugnable à tout autre homme que Montfort. Mais rien ne rebutait ce général. Cette fois pourtant, il faillit échouer au début de l'attaque. Ses troupes, bien que nombreuses, étaient insuffisantes à l'entière circonvallation : aussi les assiégés peu allarmés de ses projets, sortaient et rentraient librement ; quelquefois même lassés de railler les Croisés, du haut de leur position, ils descendaient dans la plaine, abordaient leurs ennemis l'épée à la main, et faisaient dans leurs lignes d'effrayantes trouées. Montfort ne pouvant réprimer ces fréquentes sorties, résolut de se tenir enfermé dans ses retranchemens, et d'attendre inactif, les renforts qu'on lui annonçait.

Les premiers arrivés furent cinq mille Bretons, dont nous avons précédemment parlé. Ces intrépides soldats avaient affronté mille dangers en traversant le Poitou, l'Aquitaine et le Languedoc. A Castelnaudary, la garnison de cette place leur avait couru sus, et tué quelques fantassins. Rendus enfin à Carcassonne, ils avaient trouvé cette ville dans un grand embarras : les machines commandées

par Montfort étaient prètes, mais les attaques et les embuscades du sire de Cabaret, avaient jusques là empèché leur translation au camp. Les Bretons se chargèrent de ce soin, et les préservèrent, non sans peine, de toute tentative incendiaire.

Deux princes du sang royal, Robert de Dreux, et Philippe, évèque de Beauvais, son frère, arrivèrent devant Termes immédiatement après les Bretons. Ce dernier quoiqu'ecclésiastique n'avait pas moins de valeur guerrière que son frère Robert. Dédaigneux de la robe de clerc qu'il avait endossée sans vocation, il ne marchait qu'armé de cuirasse et de masse. Il s'était déjà illustré sous le rapport chevaleresque, dans les guerres saintes d'outremer, et dans la bataille qu'il livra lui-même aux Anglais, près de Milly, comme il se distingua plus tard à la bataille de Bonvines, où il tua de sa main, Etienne Longue-Épée, comte de Salisbury et frère du roi d'Angleterre.

L'exemple de ce belliqueux prélat, entraina à la Croisade, Raynaud de Monçon, évèque de Chartres, qui, moins en désaccord toutefois avec l'esprit évangélique, s'était contenté de bien armer ses paroissiens, et n'affectait point, lui-même, les allures d'un homme de guerre.

Guilhaume, comte de Ponthieu, vint à son tour, conduisant les pélerins croisés d'Abeville et des autres cités de son apanage.

Montfort put alors quitter ses lignes palissadées, refouler les sorties de la garnison, ceindre étroitement toute la base de la forteresse et essayer d'une attaque générale. Mais cette dernière demeura sans succès. Les Croisés ne purent mordre à la montagne qui servait de piédestal aux fortifications et franchir les précipices qui leur servaient de fossés. Il fallait en effet autre chose que le nombre et la force pour combattre la nature et vaincre les obstacles qu'elle avait si abondamment prodigués; l'art seul pouvait en triompher. Grâces à Guilhaume, archidiacre de Paris, l'art vint au secours de Montfort.

« Guilhaume était, écrit le jésuite Langlois, aussi agissant qu'industrieux, aussi désintéressé que sage, aussi dur pour lui-même qu'attentif aux besoins des autres. On ne savait si c'était un homme, parce qu'on ne savait ni quand il mangeait, ni quand il dormait. On le trouvait dans tous les lieux où sa présence pouvait être utile. Il consolait les Croisés, les encourageait et ramassait les aumônes nécessaires pour faire avancer les ou-

vrages. Ici, il inventait de nouvelles machines, là, il perfectionnait les anciennes, mettait lui-même la main à l'œuvre, quand les charpentiers, qui étaient les ingénieurs de ce temps, ne pouvaient exécuter ses dessins. Il conduisait les ouvriers dans les forêts, pour couper les arbres nécessaires, et quoiqu'on y rencontrât des partis albigeois, les soldats de l'armée, ne craignaient jamais d'y revenir, tant qu'ils le voyaient à leur tête. Ce fut lui, qui, voyant l'inutilité des batteries qu'on élevait contre Termes, parce qu'elles n'étaient pas à portée, proposa au conseil de combler les gouffres profonds qui rendaient la ville inabordable. La plupart des seigneurs croisés crurent la chose impossible. Guilhaume, néanmoins, conduisit l'ouvrage avec tant de génie et de bonheur, qu'il apprit au Languedoc, que Termes pouvait être prise.

» On poussa, continue le même historien, les machines au pied des murailles ; on battit la place avec fureur, et la première enceinte (du faubourg) fut bientôt renversée. Raymond donna à ses ennemis tout le temps qu'ils voulurent pour entrer dans le faubourg, où ils avaient fait brèche ; mais on eût dit, un moment après, que leur nombre augmentait la force et le courage du redoutable vieil-

lard. Il vint charger, pousser, renverser les assiégeans avec tant de valeur qu'il en fit une boucherie effroyable, et ce carnage égala celui d'une bataille (*). »

Cet échec, dont conviennent tous les annalistes, ne découragea pas les Croisés. La tour du Tumet les incommodant le plus, ils tentèrent de couper toute communication entre ce boulevart et le château, et ils parvinrent, après des peines inouies, à placer dans l'intervalle un mangonneau qui fit aux murs du Tumet tant de ravages, que les Catalans qui les gardaient en abandonnèrent nuitamment la défense. Les troupes de l'évêque de Beauvais s'en emparèrent le lendemain et y arborèrent l'étendart de ce prélat (**).

D'un autre côté, les piquiers du quartier de Montfort trouvèrent moyen de dresser, sur la pointe d'un rocher escarpé peu éloigné des murailles du château, un autre mangonneau qui dominait les créneaux en les dépassant. Le Général y posta cinq chevaliers et trois cents sergens (***).

(*) Langlois, p. 175 et suiv.
(**) Dom. Vaissette (t. III, p. 200). C'est à tort que Langlois dit que ce furent les soldats de l'évêque de Chartres.
(***) Dom. Vaissette. — Le jésuite Langlois.

Les assiégés que cette machine incommodait beaucoup, dit l'historien du Languedoc, détachèrent huit cents hommes qu'ils soutinrent par un plus grand nombre, pour tâcher d'y mettre le feu (*).

En les voyant venir droit à eux, armés de longues piques, chargés de matières combustibles, et si habiles à gravir les aspérités des rocs, les Croisés pris d'une panique inexprimable, se débandèrent et se laissèrent glisser en désordre jusqu'au bas de la montagne. Un des cinq chevaliers, nommé Descuret, demeura seul à son poste, et défendit la machine avec une telle détermination, que tous les efforts des assiégeans demeurèrent sans succès. Il est vrai de dire que Montfort, pour faire diversion, ordonna en ce moment un assaut général, et que la garnison abandonna l'attaque du mangonneau pour voler à la défense des murailles.

Les batteries ayant fait cependant diverses brèches aux remparts, Montfort les jugea suffisantes à une attaque décisive. L'armée s'y prépara par le jeûne et la prière, et tenta un matin de s'intro-

(*) Langlois se trouve ici en grand désaccord avec Dom Vaissette. Il écrit : « Incontinent, les Albigeois qui soupiraient après les occasions de joindre les Croisés, accoururent au nombre de *quatre-vingts*.... (p. 178.)

duire au cœur du château. Mais derrière les murs de pierre éboulés, elle rencontra des murs de poutres et un rempart de piques et de pertuisanes. Elle n'en essaya pas moins l'escalade, et exécuta cette manœuvre avec une ardeur désespérée. Vains efforts ! Les Catalans se battirent et la chargèrent si à fonds, qu'elle fut obligée de regagner le camp, après une immense perte.

Le siége durait depuis plusieurs semaines ; la croisade n'était guère plus avancée que le premier jour, et déjà même l'armée, qu'un tel échec pouvait perdre, commençait à se démoraliser, quand un clairon résonna aux approches des retranchemens, et un parlementaire arborant un drapeau blanc, fut introduit au sein du conseil catholique.

Il venait parler de capitulation.

Depuis quelques jours l'eau manquait absolument dans la place.

Simon de Montfort, heureux d'un succès qu'il n'osait plus espérer, profita avec empressement de l'occasion offerte, et envoya Gui de Lévis, son maréchal, pour traiter directement avec Raymond de Termes, qui obtint que le Général lui donnerait ailleurs un domaine équivalent, et qu'il lui rendrait sa forteresse le jour de Pâques. Ces conditions

posées, la signature fut renvoyée au lendemain.

Les évêques de Beauvais et de Chartres, les comtes de Dreux et de Ponthieu, pensant que l'expédition était finie, plièrent aussitôt leurs tentes et se préparèrent à partir le soir même, nonobstant les supplications de Montfort et d'Alix de Montmorency, qui les priaient de ne point quitter le camp avant l'entière reddition. L'évêque de Chartres seul consentit à demeurer un jour de plus.

Or, les pressentimens de Montfort se réalisèrent. Durant la nuit il tomba une pluie abondante qui remplit les citernes de la forteresse.

La cause éteinte, l'effet s'évanouit. Une fois approvisionnés d'eau, les assiégés ne voulurent plus entendre parler de capitulation. Ce fut en vain que le Général leur envoya Gui de Lévis et l'évêque de Carcassonne pour leur rappeler les promesses de la veille. Raymond de Termes répondit que les Croisés n'avaient pas été plus fidèles à leur parole, quand sur la foi d'un sauf-conduit ils avaient trahi le vicomte Roger.

Il fallait donc reprendre le siége que l'on croyait si miraculeusement fini, et cela avec des forces bien moindres qu'auparavant. Le départ de l'évêque de Beauvais, de son frère et du comte de

Ponthieu, avait de beaucoup réduit l'armée; et pour comble de malheur, l'évêque de Chartres qui était témoin de l'embarras de la Croisade, persista dans son projet de départ, et exécuta à l'heure dite, son inflexible résolution. Montfort bien qu'indigné de sa défection, alla pour lui faire honneur, l'accompagner à quelque distance du camp.

Pendant son absence, les assiégés firent une énergique sortie. Surpris et découragés d'ailleurs par tous les incidens survenus si inopinément, les Croisés opposèrent une faible résistance. Les avant-postes furent égorgés et les gardes du camp taillés en pièces. La torche attacha aussitôt le feu aux tentes, qui fouettées par une forte brise d'hiver ne tardèrent pas à s'auréoliser de flammes. Montfort vit l'embrâsement, et accourut au secours des siens. Armé de casque et d'épée seulement, il s'élança au milieu des assaillans en poussant son terrible cri de guerre :

— Montfort à la rescousse !

Son audace et sa force herculéenne arrêtèrent les Albigeois. Sa présence retrempa le courage des Croisés qui se rallièrent autour de lui et suivirent son exemple de bravoure. Ce fut aux Albigeois à

plier à leur tour et à battre en retraite. Le comte les poursuivit jusqu'au pied de la forteresse.

Cette nouvelle preuve de courage remit en lumière, il est vrai, l'indomptable valeur du Général, mais ne donna pas un tour plus heureux à ses affaires. L'hiver s'avançait à grands pas, et il était impossible à l'armée de demeurer plus longtemps dans un lieu où la neige commençait à s'amonceler.

En présence de tant de difficultés, l'opiniâtreté de Montfort sembla grandir et son intrépidité redoubler. Résolu à périr plutôt qu'à céder, il ordonna de se remettre aux batteries et de saper la place plus vigoureusement que jamais. Habile capitaine et soldat déterminé, il entassa ruse sur ruse, assaut sur assaut. Ce n'était plus un homme que la garnison avait à combattre, c'était un des ces héros fabuleux, au corps d'acier, au cœur de bronze, au bras d'airain, qui repoussé d'une brèche reparaissait sur une autre, toujours grand, prestigieux, homérique.

Affaiblis par les fatigues incessantes du siége, décimés par la disette, les projectiles et le fer ennemi, les Albigeois de Termes ne pouvaient plus suffire à la multiplicité des attaques. Chaque jour de nou-

veaux pans de mur s'écroulaient, et la place manquait de défenseurs sur plusieurs points; chaque jour aussi l'agression devenait plus active à mesure que la résistance s'affaissait.

Un renfort de Lorrains, commandé par le comte de Bar et son fils, arrivé en ce moment à la Croisade, porta le dernier coup à la forteresse assiégée. L'équilibre étant déjà maintenu avec peine par les réformateurs, ces forces nouvelles firent pencher la balance en faveur des catholiques.

Les Hérésiarques se dépouillèrent alors de tout espoir de victoire, mais non de salut. Un effort désespéré pouvait les délivrer. Ils y recoururent en faisant un dernier appel aux chances d'un combat disproportionné.

Le 23 novembre de l'an 1210, ce qui restait de la garnison, ayant son commandant en tête, sortit, pendant la nuit, de la forteresse et risqua une trouée à travers l'armée des Croisés. Ceux-ci sur leurs gardes, opposèrent une digue compacte à ces magnanimes élans. Le combat fut long, acharné, accablant. Enfin le courage succomba sous le nombre. L'héroïsme du désespoir jeta là un reflet sublime; mais ce fut le dernier. La garnison de

Termes s'immortalisa dans ce choc; mais ce fut en mourant!

Le sire de Termes, le vieux Raymond, tomba seul vivant, mais accablé de blessures, entre les mains de Montfort qui le fit enfermer, les fers aux pieds, dans le cul d'une basse fosse des tours de Carcassonne, où il le retint prisonnier jusqu'à sa mort (*).

(*) Le chroniqueur provençal et, d'après lui, l'auteur de l'*Histoire générale de Languedoc* racontent la prise de Raymond de Termes avec quelques légères variantes. Dans l'intérêt historique nous devons rapporter le passage qui se rapporte à cet événement.

« Les fuyards, écrit Dom Vaissette qui n'a fait que traduire le chroniqueur. furent cependant découverts par les Croisés, qui les poursuivant, en tuèrent plusieurs, et firent les autres prisonniers. Raymond de Termes voulant rentrer dans la place pour y prendre quelques bijoux qu'il avait oubliés, fut pris entre autres par un pélerin ou Croisé de Chartres. On le conduisit aussitôt à Simon de Montfort qui le fit renfermer, les fers aux pieds, dans le cul d'une basse fosse des tours de Carcassonne. où il le retint pendant plusieurs années. »

On voit que nous avons accepté cette dernière assertion. Quant au reste du récit touchant l'arrestation de Raymond, nous lui avons préféré l'opinion du jésuite Langlois qui nous a semblé plus probable. D'un autre côté nous avons rejeté la leçon de ce dernier historien, au sujet du traitement que l'on fit subir au sire de Termes, parce qu'elle n'était appuyée d'aucune autorité historique et qu'elle nous paraissait anthipatique au caractère connu de Simon de Montfort. Toutefois nous la rapportons textuellement afin que le lecteur puisse apprécier la sévérité de nos scrupules.

« On le traita, raconte Langlois en parlant de Raymond, d'une manière à laquelle il ne s'attendait pas. Car quoiqu'il y eut plusieurs chefs, pour chacun desquels il méritait les plus grands supplices, le général ne considéra que

Le siège avait duré près de quatre mois.

Cette conquête eut les mêmes résultats que celle de Minerve ; le pays termenois fut dans la consternation et les divers châteaux des environs n'osèrent résister aux vainqueurs. Les garnisons prirent la fuite, et cherchèrent un asile dans les Corbières où les Croisés leur enlevèrent quelques prisonniers, que Simon de Montfort fit brûler vifs sans miséricorde (*).

Le château de Constance trouvé vide, fut aussitôt occupé (**). Celui d'Abas eut le même sort (***).

La Croisade entrant ensuite dans le diocèse de Toulouse, emporta le fort château de Puyvert, après trois jours de tranchée, et pénétra dans l'Albigeois, dont les peuples venaient de secouer le joug de l'Église. Les bourgeois de Castres pour éviter

sa valeur et il se contenta de le faire mener au château de Carcassonne. »

Ces historiens se trouvent encore en désaccord sur la date de la prise du château de Termes. Langlois dit qu'elle eut lieu le 22 novembre 12 0, et Dom Vaissette le lendemain 23. Il est facile de les concilier. La sortie de la garnison s'opéra durant la nuit du 22 novembre, et le 23 les assiégeans occupèrent la place.

(*) Dom. Vaissette, t. III, p. 202.

(**) Langlois l'appelle le château de Constance. Pierre de Vaucernay lui a fait commettre cette erreur.

(***) Autre erreur de Langlois qui ne connaissait point le pays, et qui nomme ce dernier château Albios.

un sac, firent toute sorte de soumissions à Montfort, qui se rendant de là au château de Lòmbers, le trouva abandonné et rempli de munitions de guerre et de bouche. Après y avoir laissé une sûre garde, le Général soumit toute la partie du pays située à la gauche du Tarn, et termina la campagne vers la mi-décembre de l'an 1210.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

Les légats refusent à Saint-Gilles de recevoir la justification du comte de Toulouse. — Lettre d'Innocent III. — Entrevue de Montfort et de Raymond VI. — Conférence de Narbonne et de Montpellier. — Mariage du fils de Raymond VI avec Sancie d'Aragon. — Concile d'Arles. — Conditions des légats. — Nouvelle excommunication contre le comte de Toulouse. — Déposition de l'archevêque d'Auch et des évêques de Carcassonne et de Rhodès.

X.

Cependant, le comte de Toulouse, toujours désireux de demeurer en paix avec l'Église, continuait ses démarches pour arriver à une complète absolution. Au mois de septembre 1210, époque marquée pour sa purgation canonique, il ne manqua pas de se trouver à Saint-Gilles, où l'évêque de Rieux et Théodose avaient convoqué un concile, à l'effet de recevoir sa justification. Mais, en dépit

de ses pressantes sollicitations, et des ordres formels de la papauté, les légats, qui désiraient le maintenir dans une position équivoque vis-à-vis du Saint-Siége, afin, comme nous l'avons déjà dit, de trouver un prétexte facile d'agression, refusèrent de l'admettre à se purger du crime d'hérésie et du meurtre de Castelnau, persistant ainsi à le laisser sous le poids accablant d'un interdit. Toutefois, pour couvrir d'une excuse apparente leur réel déni de justice et exciter le Pape contre le malheureux Raymond VI, les prélats s'empressèrent d'écrire à Rome, que ce prince avait, à Saint-Gilles, dédaigné de se justifier, et qu'il n'avait exécuté aucun des articles imposés par Milon, surtout celui qui avait trait à l'expulsion des hérétiques de ses états. Les remontrances suivantes prouveront qu'Innocent III crut plutôt aux imputations de ses légats, qu'à la sincérité du comte de Toulouse :

« Comte Raymond, écrit le pontife, il n'est pas décent à un personnage d'un aussi grand nom que le vôtre, d'être négligent dans l'exécution des justes promesses qu'il a faites, quand il souhaite qu'on lui tienne celles qu'on lui a données. Puisque vous avez donc promis de chasser les héréti-

ques de vos états, nous sommes également surpris et affligés d'apprendre qu'ils y habitent encore par votre négligence, pour ne pas dire par votre permission. Outre le péril de votre âme, comme votre réputation pourrait en souffrir considérablement, nous vous prions et exhortons de ne pas différer à les exterminer, ainsi que vous l'avez promis en notre présence : autrement leurs biens seront accordés par le jugement de Dieu, à leurs exterminateurs (*). »

La papauté usait enfin de termes significatifs. Raymond devait se résigner à expulser de ses états les hérétiques ; et, qu'était-ce que cette expulsion, sinon la proscription en masse de la population du comté de Toulouse; ou affronter le jugement de Dieu exécuté par ces étrangers, qui s'étaient signalés comme exterminateurs à Béziers, et usurpateurs à Carcassonne. Dans une telle position, Raymond en proie à de violentes perplexités, essaya de nouveau de transiger avec les périls dont il était menacé, et telle est, sans doute, la secrète explication de son entrevue, au château d'Ambialet, à la mi-décembre 1210, avec le Général de la Croisade. On en

(*) Inn. III, liv. XIII, ép. 188.

ignore les incidens, mais c'est à partir de cette époque que la haine de ces deux princes, tenue secrète jusque-là, déborda publiquement, et ne tarda pas à se manifester par des actes réciproques d'hostilité.

Quelques jours après, Raymond reçut, à Toulouse, une nouvelle lettre de la papauté, qui lui enjoignait, ainsi qu'aux comtes de Foix, de Comminge et de Béarn, de favoriser le Général dans la poursuite des hérétiques, sous peine d'être traité lui-même comme fauteur d'hérésie, et une sommation d'Arnaud, abbé de Citeaux, de se trouver au mois de janvier 1211, à Narbonne, où une conférence devait avoir lieu, dans l'intérêt de la foi, entre le roi d'Aragon, le chef de la Croisade, Raymond évêque d'Uzès, Théodose et Arnaud, ces trois derniers chargés des pleins pouvoirs du Saint-Siége. Le comte de Toulouse et le comte de Foix, également sommés, se trouvèrent à cette conférence, qui dura plusieurs jours, et où l'on agita principalement la réconciliation de ces deux seigneurs à l'Église romaine. Arnaud, au dire de Pierre de Vaux-Sernay, offrit à Raymond, s'il consentait à chasser de ses états les hérétiques albigeois, de le conserver dans la paisible posses-

sion de ses domaines, et de plus, d'après Dom Vaissette, de lui concéder la propriété du tiers d'environ cinquante places conquises par la Croisade, et indépendantes de la suzeraineté de Toulouse. Mais si magnifiques que fussent ces offres, Raymond les rejeta, refusant à tout prix de sanctionner une persécution que sa tolérance, et plus encore son grand amour pour ses sujets, lui faisaient improuver hautement.

Alors on ne s'occupa plus que du comte de Foix, sur qui pesaient trois chefs principaux d'excommunication, à savoir, sa protection manifeste pour les hérétiques, la destruction du monastère de Pamiers, et sa conduite de l'hiver dernier vis-à-vis de la Croisade, contre laquelle il avait levé le premier l'étendart de l'insurrection nationale. Cependant, quelque graves que fussent ces griefs, les légats, pour complaire à Pierre d'Aragon, lui accordèrent une absolution complète, à condition qu'il ferait serment d'obéir entièrement aux ordres du pape, et de ne plus attaquer, à l'avenir, les Croisés, spécialement Simon de Montfort, qui promit de lui restituer, moyennant ce serment, toutes les terres dont il s'était emparé sur lui, à l'exception, néanmoins, du château de Pamiers.

Raymond-Roger adhéra à ces réserves, et prêta le serment demandé. Le roi d'Aragon, de son côté, comme seigneur suzerain d'une partie du comté de Foix, tint séquestré, entre ses mains, le château de ce nom, et prêta serment de le remettre à l'abbé de Citeaux, ou à Montfort, si jamais son vassal devenait hostile à la Croisade. Cela fait, les légats demandèrent au roi grâce pour grâce. C'était de recevoir, en sa qualité de comte ou de suzerain de Carcassonne, l'hommage de Simon de Montfort pour cette ville. Le roi rejeta d'abord cette demande; vaincu par les supplications des légats, il y adhéra enfin, et reçut l'hommage-lige du Général.

Ensuite, la conférence de Narbonne cessa pour se renouer bientôt à Montpellier. Là les offres déjà faites au comte de Toulouse lui furent renouvelées par les légats, et, si nous en croyons Vaux-Sernay, le comte parut les agréer, et promit d'en régler, le lendemain, les conditions. Mais, dans la nuit, il quitta Montpellier, à l'insu des légats, et sans rien conclure.

Ce fut durant cette dernière conférence que Simon de Montfort, dans le but de se ménager l'appui du roi d'Aragon, lui offrit de donner sa fille

en mariage au jeune prince Jacques, fils unique de ce monarque. Pierre prêta les mains à ce projet d'alliance, qu'il s'engagea de réaliser à la majorité des futurs époux, et, pour sûreté de sa promesse, il confia à Simon l'éducation de ce fils, qui n'avait alors que trois ans. Cela ne l'empêcha pas néanmoins, d'être toujours le meilleur ami du comte de Toulouse, son beau-frère, à qui il donna bientôt après un nouveau gage d'attachement, en mariant le fils de ce comte avec Sancie, son autre sœur. A cette occasion, Raymond VI fit donation à son fils du comté de Toulouse, espérant mettre ainsi cette partie de ses états à l'abri des attaques des Croisés avec lesquels une collision devenait imminente.

En effet, la conférence de Montpellier, à peine dissoute, les légats se rendirent à Arles, en Provence, où ils convoquèrent un nombreux concile. Le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, le premier sommé, et le second prié d'y assister, n'y furent pas plutôt arrivés qu'ils reçurent, l'un et l'autre, l'ordre de ne point sortir de la ville sans l'autorisation des légats et du concile. Cette défense brutale, si peu analogue au caractère et au rang des deux princes, commença à les indis-

poser gravement. La signification des conditions suivantes, de l'exécution desquelles les légats faisaient dépendre l'entière réconciliation de Raymond à l'Église romaine, mit le comble à leur indignation.

1° Le comte de Toulouse congédiera incessamment toutes les troupes qu'il a levées ou qui sont en marche pour son secours.

2° Il obéira à l'Eglise, réparera tous les dommages qu'il lui a causés, et lui sera soumis tout le temps de sa vie.

3° On ne servira aux repas dans tous ses domaines que de deux sortes de viandes.

4° Il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses états.

5° Il livrera entre les mains du légat et de Simon de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux que les légats lui indiqueront et dont ils disposeront à leur volonté.

6° Tous les habitans de ses domaines, soit nobles ou vilains, ne porteront point des habits de prix, mais seulement des chapes noires et mauvaises.

7° Il fera raser jusqu'au rez-de-chaussée toutes les fortifications des places de défense qui sont dans ses états.

8° Aucun gentilhomme ou noble de ses vassaux ne pourra habiter dans les villes, mais seulement à la campagne.

9° Il ne fera lever aucun péage ou usage, que ceux qu'on levait anciennement.

10° Chaque chef de famille paiera tous les ans quatre deniers toulousains au légat ou à son délégué.

11° Il restituera tous les profits qu'il a retirés des *renouviers* de ses domaines.

12° Le comte de Montfort et ses gens, voyageront en toute sûreté dans les pays soumis à l'autorité de Raymond, et ils seront défrayés partout.

13° Quand Raymond aura accompli toutes ces choses, il ira servir outre-mer parmi les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, sans pouvoir revenir dans ses états que lorsque le légat le lui permettra.

14° Toutes les terres et seigneuries lui seront ensuite rendues par le légat et le comte de Montfort, quand il plaira à ces derniers.

— Par Saint-Giles! s'écria le comte de Toulouse, ces conditions sont bonnes tout au plus à jeter à la face de ces damnés de légats. Ce n'est ni plus ni moins que notre déchéance que l'on nous

demande à sceller. Qu'en dites-vous, sire Pierre ?

— Qu'il faut remonter sur notre palefroi à l'instant, et chevaucher vers nos domaines, car, sur ma dague, on est capable de tout quand on impose de telles conditions.

— Ainsi ferons-nous, beau-frère !

Et les deux princes, méprisant la défense du concile, partirent aussitôt sans prendre congé des prélats réunis.

Irrités, ou peut-être bien aises de ce départ précipité, les légats qui s'acheminaient, depuis deux ans, vers ces fins, ne gardèrent plus aucune mesure. Ils excommunièrent de nouveau le comte de Toulouse, le déclarèrent publiquement ennemi de l'Église et apostat de la foi, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant. Ils députèrent en même temps Arnaud, abbé de Saint-Ruf, qui fut ensuite évêque de Nîmes, à Rome, pour informer le pape Innocent III de tout ce qui s'était passé, et le prévenir en leur faveur (1). Innocent III circonvenu, peut-être même instigateur secret de toutes ces menées, confirma la sentence d'excommunication, le 17 avril de l'an 1211,

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 204.

par cette lettre adressée à l'archevêque d'Arles, à ses suffragans et à l'évêque de Viviers.

« Nous avons cru jusqu'ici que le noble Raymond, comte de Toulouse, se rendrait à nos exhortations, et qu'il honorerait l'Église comme un prince catholique doit faire; mais, séduit par un mauvais conseil, il n'a pas seulement frustré notre attente, il s'est opposé avec méchanceté aux dispositions de l'Église, et a enfreint, sans pudeur, ses promesses et ses sermens. C'est pourquoi notre vénérable frère, l'évêque d'Usez, et notre cher fils, l'abbé de Citeaux, légats du siége apostolique, ayant rendu contre lui une sentence, du conseil de plusieurs prélats, à cause de sa contumace manifeste, nous vous ordonnons de la faire publier dans vos diocèses, et de la faire observer, sous peine des censures ecclésiastiques, jusqu'à une entière satisfaction (*). »

Le pape défendit, en outre, aux mêmes prélats, de restituer au comte de Toulouse, les châteaux et les autres domaines qu'il tenait de leurs églises (**), et ordonna à ses légats de se saisir du

(*) Inn. III, liv. XIV, ép. 36 et 38.
(**) *Id.*, ép. 163.

comté de Melgueil, qu'il prétendait appartenir au domaine de Saint-Pierre, et de le garder jusqu'à nouvel ordre (*). Puis, il enjoignit à l'abbé de Citeaux de déposer l'archevêque d'Auch et les évêques de Carcassonne et de Rhodez, suspects tous trois de trop d'attachement à Raymond VI, et d'enlever à ce prince jusqu'au moindre lambeau de ses vastes domaines (**). Arnaud montra une ardeur inouïe dans l'exécution de ces ordres. Les trois prélats, mis à l'index, furent aussitôt chassés de leur diocèse, et remplacés par trois hommes connus par leur dévouement aux intérêts de la Croisade.

Les comtes de Montfort et de Toulouse vont désormais se trouver face à face, dans un duel à mort qui durera huit années.

(*) Inn. III, liv. XIV, ép. 37.
(**) *Id.*, ép. 35.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE.

Le comte de Toulouse se prépare à la guerre — Nouveaux renforts des Croisés. — Défection du sire de Cabaret. — Siége de Lavaur. — Portrait de Guiraude de Lavaur. — Confrérie blanche instituée à Toulouse, par Foulques. — Le comte de Toulouse commence les hostilités. — Massacre de dix mille Croisés allemands. — Expulsion de Foulques de Toulouse. — Prise et sac de Lavaur.

XI.

Poursuivre indéfiniment et sans cesse l'œuvre d'usurpation ou tomber, telle est la loi qui domine le conquérant. Plus que tout autre, Montfort y devait être soumis. D'une ambition sans bornes, d'une activité à laquelle il fallait tons les jours de nouveaux exercices et n'ayant d'ailleurs pour le soutenir que des stipendiaires vivant de pillage ou des bandes périodiques de Croisés, venus dans le

Midi pour gagner, les uns, des indulgences, les autres, des apanages, il lui fallait, de toute nécessité, un ennemi à combattre et des terres à envahir. Or, le Razez, le Carcassez et l'Albigeois, ses nouveaux états, étant limitrophes du comté de Toulouse, Raymond VI ne devenait-il pas son adversaire naturel? Longtemps il n'avait manqué à sa politique qu'une plausible excuse d'agression. Cet obstacle n'existait plus. Pour le lever, l'excommunication et l'interdit s'étaient fait ses auxiliaires.

Le comte de Toulouse, de son côté, comprenant que les foudres spirituels n'étaient qu'un prélude aux foudres temporels, prit des mesures pour être en état de défense à l'heure de l'envahissement. Il fit d'abord rassembler toute la commune de Toulouse, et lut devant elle les onéreuses conditions des légats. Toulouse, courroucée, promit aide et secours, et renouvela son serment de fidélité. Cet exemple fut suivi par les habitans de Montauban, de Castelsarrasin et de toutes les principales cités de ses domaines. Il recourut ensuite à ses alliés, à ses amis et à ses vassaux, dont les plus qualifiés, tels que les comtes de Comminges et de Foix, Gaston, vicomte de Béarn, Savary de

Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, pour le roi d'Angleterre, et plusieurs chevaliers du Carcassez, l'assurèrent de leur assistance (*).

Tandis que Raymond VI faisait tous ces préparatifs, au commencement du carême de l'année 1211, vers le 10 mars, arrivait à Carcassonne un nouveau secours de Croisés qu'avaient entraînés les prédications de Foulques, évêque de Toulouse. Envoyé par l'abbé de Citeaux en France et en Allemagne, ce prélat, habile et remuant, avait réussi à faire prendre la croix à l'évêque de Paris, à Robert de Courtenay, à Enguerrand de Coucy, à Robert d'Ancenois, évêque de Langres, à Robert de Cornouaille, au seigneur de Croy et à Juel de Mayenne. Si nous en croyons un historien allemand, Adolphe, comte de Mons, Guillaume, comte de Juliers, et Léopold, duc d'Autriche, faisaient partie de cette nouvelle expédition.

Ce renfort était trop considérable pour que le Général négligeât d'en tirer avantage. L'argent seul lui manquait. Il sut y pourvoir. Raymond de Salvenhac, riche marchand de Cahors, lui avait déjà fourni les sommes nécessaires au siége de

(*) Dom. Vaissette, p. 205.

Minerve, moyennant l'inféodation de Pezenas et de Torves. Montfort s'adressa encore à lui, et lui confirma, le 12 mars, la précédente donation en lui conférant tous les droits qu'Étienne de Servian et le vicomte de Béziers avaient autrefois sur ces deux fiefs. La croisade du Midi, comme les autres croisades d'outre-mer, portait ainsi un coup de hache au vieux tronc de la féodalité. Avec de l'argent, les riches roturiers dépossédaient les nobles pauvres, et s'asseyaient à leur place.

Puis, Montfort assembla le conseil de la Croisade, et y fit résoudre le siége de Cabaret, château qu'il avait, lors de la première campagne, inutilement attaqué, et qui a donné son nom au pays de Cabardès, portion du diocèse de Carcassonne, située dans les montagnes qui confinent avec l'ancien diocèse de Toulouse (*). Pierre Roger, son seigneur, le commandait. Après l'avoir vu repousser les troupes du duc de Bourgogne, lever simultanément, avec le comte de Foix, la bannière de la première réaction, enlever Bouchard de Marly en écrasant son détachement, empêcher la translation des machines destinées au siége de Termes,

(*) Dom. Vaissette, t. III, p. 206.

et fait des reconnaissances jusqu'au camp de Montfort, lorsqu'il attaquait cette dernière place, on pensait devoir, de sa part, s'attendre à une énergique résistance. Cependant il n'en fut rien. La défection avait décimé sa garnison. Pierre Miron et Pierre de Saint-Michel, son frère, s'étaient soumis à la Croisade avec leurs deux compagnies d'hommes d'armes, et tous les soldats mercenaires avaient encore abandonné la place en apprenant qu'elle allait être attaquée. Seuls, ses vassaux lui demeuraient fidèles. Suffiraient-ils à la défense? Pourraient-ils triompher d'une agression devant laquelle Termes et Minerve avaient succombé? Le sire de Cabaret pouvait en douter; aussi, prévenant le désastre, il manda Bouchard de Marly, qu'il détenait prisonnier, et lui dit :

— Or çà, messire Bouchard, comment vous trouvez-vous de votre séjour de Cabaret?

— Pas trop mal, mais par la Paque! voilà dix-huit mois pleins qu'il dure, et bien que votre vin de Limoux soit un excellent reconfort et vous un vrai gentilhomme, le hanap à la main, je me rappelle souvent d'un proverbe qui dit: mieux vaut être oiseau des champs qu'oiseau en cage.

— Et que m'offrez-vous pour votre liberté?

— Sur ma dague ! tout !

— Tout est peu de chose quand on ne désigne rien.

— Par Saint-Bouchard ! sire de Cabaret, vous raisonnez plus serré que Saint-Bernard, d'heureuse mémoire. Je vous donnerai donc.... trois chevaux harnachés , deux cuirasses et puis mon casque plein de moutons d'or.

— Ce serait trop exiger.

— Que vonlez-vous donc ?

— Rien !...

— C'est-à-dire qu'il me faut retourner au donjon et ronger le mors en patience.

— Non. Vous êtes libre et sans rançon.

— Vrai ?

— Pour sûr.

— Mort de ma vie ! heurtez là messire , vous êtes un noble homme et je vous jure une fraternité d'armes inviolable.

— Je l'accepte, et pour la cimenter, je vous fais don de mon castel.

— Ah ! vous raillez ! oubliant que je suis sans armes, à votre merci.

— Mordieu ! je suis plus sérieux que le pape.

— Quel but alors ?

— Vous le saurez quand vous m'aurez juré, foi de chevalier, d'agréer ma donation et de faire ce que je vous demanderai.

— Mon honneur a-t-il à en souffrir? demanda Marly vivement.

— Loin de là.

— Par tous les saints! clama Bouchard, acquérir la liberté, de plus un fort manoir sans férir un coup d'épée et sans que l'honneur en reçoive atteinte; c'est ma foi surprenant. Il faut être sorcier ou diable comme sont tous ces hérétiques, pour faire de telles merveilles. N'importe! prendre n'engage à rien, lors même que le bien viendrait de Belzébut ou de Lucifer. Je consens donc à tout recevoir, sire de Cabaret, et je jure de faire ce que vous exigerez. Qu'est-ce?

— Moins que rien! la Croisade vient à moi, courez au devant d'elle.

— C'est facile, pourvu que vous me rendiez mon bon palefroi.

— Vous l'aurez!

— Après?...

— Dites de ma part aux légats et à votre oncle, le comte de Montfort, que je les servirai fidèlement à l'avenir envers et contre tous.

— M'est avis que cela ne peut leur déplaire.

— A condition toutefois, que je serai par eux conservé dans la possession de tous mes domaines, sauf Cabaret dont je vous fais don.

— Je vais tenter de moyenner ce traité.

Et Bouchard partit à franc étrier.

Sa négociation fut bientôt terminée. Montfort et les légats n'hésitèrent pas à accéder à un traité qui les constituait, sans aucuns risques, maîtres d'une des plus fortes places du Midi, et jetait dans leurs rangs un des plus braves chevaliers du Carcassès. Montfort alla incontnent prendre possession des domaines du sire de Cabaret, et lui assigna en compensation, des fiefs équivalens, mais situés ailleurs. Ensuite, il se détermina à entreprendre le siége de Lavaur.

Cette ville, portant alors le titre de château, était bien munie d'approvisionnemens de guerre et défendue par une large ligne de bastions et de fossés, et appartenait à la veuve du sire de Lavaur. Cette femme, joignait à une beauté merveilleuse et à un caractère enjoué, un esprit fécond et une fermeté virile. Nul cœur de chevalier n'était plus aventureux, nulle tête féodale plus fière, et nulle intelligence mieux disposée à accueillir les nou-

veautés que faisaient éclore les premiers rayons de l'indépendance civile , morale et religieuse. Aussi Guiraude avait-elle embrassée l'hérésie avec cette exaltation passionnée qui, aux époques de rénovation, caractérise le génie des femmes.

Sa petite cour seigneuriale s'était, dès ce moment, transformée en temple où l'on dogmatisait publiquement, en plaid où l'on attaquait à haute voix l'autorité papale, enfin en portique où la philosophie manichéenne argumentait envers et contre toutes les philosophies spéculatives. On sent quelle influence une telle femme, revêtue de tous les prestiges et douée de toutes les séductions, devait exercer sur la multitude des chevaliers qui la voyaient, et se faisaient un honneur de la prendre pour *doulce mie.* Guiraude était l'Aspasie de l'albigéisme et l'Armide de cette nouvelle Croisade. Aussi, au moment de l'agression, vit-elle accourir, pour sa défense, quatre-vingts gentilshommes des environs, qui brûlaient du désir de se distinguer sous ses yeux. A leur tête était Aimery de Montréal, son frère, que l'on a vu tantôt Albigeois et tantôt catholique. On assure même que Raymond VI, épris de la châtelaine de Lavaur, envoya secrètement à son secours plusieurs de ses

chevaliers, entre autres Raymond de Récald, son sénéchal, quoique le château ne fût soumis que médiatement à sa domination, car Guiraude en possédait le domaine utile au nom de ses enfans, sous la mouvance des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, qui la tenaient en fief des comtes de Toulouse.

Montfort divisant ses troupes en deux corps, postés de manière à s'entr'aider aisément, n'attaqua d'abord la place que du côté du couchant. Mais lorsque l'évêque de Lizieux, celui de Bayeux, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, et plusieurs seigneurs de distinction furent survenus au camp avec de nombreux renforts, il se vit en état de faire l'entière circonvallation de la forteresse, et d'en presser vivement le siége. Pour établir une plus rapide communication entre les divers points de sa ligne d'attaque, on jeta, par son ordre, un pont sur la rivière d'Agout, qui coule au pied de Lavaur, et l'on battit en brêche sur tout le front du campement.

Pendant ce temps, le comte Raymond qui voulait, selon Vaux-Sernay, garder encore quelques ménagemens vis-à-vis de la Croisade, permit aux habitans de Toulouse de lui porter des vivres,

mais il interdit toute fourniture de machines. Foulques alla plus loin. Cet évêque fournit à Montfort un secours de cinq mille Toulousains, tous membres de la confrérie blanche, qu'il avait récemment organisée, dans le but d'extirper l'hérésie et l'usure, et dont il nous faut dire un mot. Chaque frère était participant de l'indulgence de la Croisade. Pour cela, il portait une croix, faisait serment de demeurer fidèle à l'Église et obéissant à ses chefs, pris, deux parmi la noblesse toulousaine, et deux autres parmi la bourgeoisie. Ces quatre officiers érigèrent un tribunal redouté, où l'on condamnait les usuriers à faire raison à leurs débiteurs. Les contumaces étaient punis, à main armée, par la destruction et le pillage de leurs maisons. Cela divisa la cité et le bourg, et causa dans Toulouse une grande émotion. Bientôt, pour s'opposer aux violences et au fanatisme de cette confrérie, il s'en institua une autre dans le bourg, qui se qualifia *la Noire*, en opposition de sa rivale, appelée *la Blanche*. Souvent ces deux confréries se rencontrèrent, et se livrèrent, en pleine rue, à des luttes sanglantes. « C'est ainsi, dit Guillaume de Puylaurens, que Dieu établit, par le ministère

de l'évêque de Toulouse, son serviteur, non une mauvaise paix, mais une bonne guerre. »

En vain le comte de Toulouse avait-il essayé de faire cesser cette espèce de guerre civile ; en vain s'opposa-t-il encore au départ de ses cinq mille sujets qui s'en allaient combattre pour son ennemi mortel. Ils usèrent de ruse, et passant la Garonne, au gué du Bazacle, ils arrivèrent à son insu, la bannière de la confrérie déployée, au camp de Lavaur.

Roger de Comminges, parent du comte de Foix, s'y rendit aussi, peu de temps après, pour faire ses soumissions au Général. Un événement bizarre faillit mettre obstacle à cette défection. Au moment de traiter, Roger vint à éternuer, et prenant cet unique éternuement pour un mauvais augure, il refusa de se soumettre. Mais les barons croisés l'accablèrent de tant de railleries, qu'enfin, honteux de sa superstition, il rendit hommage à Montfort par un acte du 3 avril 1211. Roger était seigneur du pays de Savez, dans l'ancien Toulousain, sur la rive gauche de la Garonne, et cousin germain de Bernard, comte de Comminges, avec lequel l'historien Daniel le confond. Au surplus,

Roger ne demeura pas long-temps fidèle au parti de l'Église.

En outre, il paraîtrait que le comte de Toulouse vint lui-même au camp de Lavaur, vers la fin du carême, à la sollicitation de ses cousins germains, Pierre et Robert de Courtenay, qui voulaient à tout prix le réconcilier à l'Église; mais il n'emporta de cette démarche qu'une plus vive irritation. De retour à Toulouse, il défendit, sous des peines sévères, de porter à l'avenir des vivres aux Croisés, et il fit garder si étroitement tous les passages conduisant au camp, que la famine ne tarda pas à s'y faire sentir. Enfin, d'une guerre déguisée, il passa à une guerre ouverte, et commença ainsi les hostilités.

Six mille Allemands venaient, à marches précipitées, renforcer la Croisade. Arrivés à Montjoyre, à deux lieues et demie de Toulouse, entre le Tarn et la Garonne, ils y faisaient une halte pour mieux terminer leur étape, au coucher du soleil, lorsque Raymond VI, averti de leur approche, envoya contre eux un corps de cavalerie dont il confia le commandement à son vieil ami, le comte de Foix, qui avait déjà oublié son serment fait à l'Église. Roger Bernard, Guiraud de

Pépieux et quelques chevaliers déterminés de Toulouse se joignirent à ce détachement, qui courut se poster, sans bruit, dans un bois près duquel les six mille Croisés devaient passer.

Quelques heures après, les Allemands quittant leur bivouac de Montjoyre, piquèrent droit à Lavaur. Convaincus de la sûreté de leur route, ils marchaient sans ordre et sans précaution, quand à la hauteur du bois dont on vient de parler, un terrible cri de guerre vint les épouvanter.

Soudain, le comte de Foix sortant précipitamment de son embuscade, tourna les Croisés, pendant que son fils les prenait en tête et Pépieux par les flancs, et ce mouvement fait, on fondit de tous cotés sur eux avec tant d'impétuosité, que ces malheureux pélerins furent culbutés et mis en déroute, avant d'avoir pu se ranger en bataille et essayer de se défendre.

Ce ne fut donc pas un combat, mais un massacre complet que la rencontre de Montjoyre. Un prêtre courait vers une église, pensant trouver un asile aux pieds du tabernacle, Roger Bernard l'atteignant, allait l'immoler, quand l'infortuné s'écria :

— Grâce, grâce ! je suis prêtre.

— Ah ! montre donc ta couronne.

L'ecclésiastique découvrit sa tête sans hésiter, et un coup de hache le frappa juste au milieu du crâne (*).

C'est à peine si quelques fuyards parvinrent à échapper à cette boucherie, pour aller en porter la nouvelle au camp de Lavaur. Le général furieux, partit aussitôt avec quatorze mille soldats, dans le dessein de prendre une revanche sur le lieu même de la rencontre. Mais le comte de Foix avait eu le temps de se retirer avec tout son butin, dans le château de Montgiscard, et Montfort n'eut pour le moment d'autre satisfaction que celle de toucher encore chauds les cadavres de ses auxiliaires. Après les avoir fait inhumer avec honneur, il revint au camp où il ne tarda pas à recueillir, le 1er avril 1211, Foulques, chassé de son évêché de Toulouse, par Raymond VI, qu'il n'avait pas craint d'offenser personnellement.

Cependant le siége traînait en longueur, tant par l'adresse que par le courage de la garnison, qui opérait souvent des sorties vigoureuses, où presque toujours elle avait l'avantage. Dans l'une d'elles,

(*) Langlois.

un chevalier croisé tomba vivant entre les mains du sire de Montréal. Au lieu de le mettre à la rançon, comme cela se pratiquait dans les autres guerres du moyen-âge, Aymeri le conduisit sur le parapet des fortifications, où il le poignarda de sa main, en face de l'armée et de la garnison. Cette cruauté avait sa raison politique. Par cet acte, le commandant de Lavaur disait à ses soldats, en un langage aisément compris à cette époque:

— Soyez braves et résistez jusqu'à la mort, car mon poignard, en tuant ce chevalier, tue pour nous tout espoir de capitulation.

Enfin, las de voir ses batteries sans effet, le Général ordonna de combler les fossés, afin de faire rouler aux pieds des remparts le formidable château de bois, dont on s'était servi pour la première fois, au siége de Carcassonne. Mais à mesure que l'on jetait des fascines dans les fossés, les assiégés les enlevaient à la faveur d'un souterrain. Il fallait donc renoncer à l'emploi de la *Cate*, ou aviser à d'autres moyens de la faire arriver jusqu'aux murailles, et dans un siége bien soutenu les expédiens ne s'improvisent pas. De là, quelques jours d'inaction apparente pour les assiégeans, et de repos réel pour les assiégés. Mais ceux-ci se lassèrent les

premiers de cette trève forcée, durant laquelle la Croisade se préparait à de plus violentes agressions. La Cate était là, à deux pas des remparts, toujours gigantesque et menaçante. Aymeri résolut de tout tenter pour la détruire. Sortant donc sans bruit, et protégé d'une nuit sombre, il courut à elle le glaive et la torche au poing. Deux comtes allemands qui en avaient la garde, résistèrent d'abord avec beaucoup d'énergie, mais culbutés enfin, ils s'enfuirent en désordre, abandonnant le château de bois, d'où jaillit bientôt un tourbillon de feu. Attirés par l'incendie; en vain Montfort et ses gardes accoururent-ils pour en arrêter les progrès et repousser les assaillans. Aymeri fit bonne contenance, et ne se retira qu'après l'entier embrasement de la redoutable machine.

L'armée désespéra du succès. Déjà même il était mis en question si l'on continuerait ou si l'on abandonnerait le siége, quand un charpentier proposa, pour combler les fossés, un moyen qui, employé aussitôt, réussit pleinement.

On lança d'abord vers l'ouverture du souterrain dont on a déjà parlé, des arbres entiers, dont les branches étendues et mêlées, empêchaient qu'on ne les retirât dans la place aussi aisément que

les fascines ordinaires; puis, on couvrit ces arbres de bois sec et menu, d'étoupes allumées, et d'autres matières combustibles que l'on recouvrit encore de bottes de foin mouillées, d'herbes fraîches et de bois vert, qui en se refusant à l'incendie, remplirent le souterrain d'une fumée si épaisse, qu'il devint impraticable sinon funeste aux assiégés. Grâces à ce stratagème les fossés furent comblés, les batteries poussées jusqu'aux murailles, et les mineurs attachés aux remparts, en dépit de toute tentative opposée. Le lendemain un bastion sapé avec ardeur, pendant toute la nuit, s'écroula avant qu'Aymery eût le temps de le remplacer par d'autres retranchemens.

Alors les prélats entonnèrent en chœur le *Veni Creator*, et les Croisés s'élancèrent en foule dans la place, faisant main-basse sur tous les habitans qu'ils rencontraient, sans exception d'âge ni de sexe. Un chevalier, plus compâtissant que les autres, ayant néanmoins appris qu'un grand nombre de femmes s'étaient réfugiées, avec leurs enfans, dans une maison, les prit sous sa protection, et les sauva du massacre (*). Il est à regretter que

(*) Dom. Vaissette, t. III, p. 209.

l'histoire n'ait pas conservé le nom de ce généreux gentilhomme.

La ville prise, des bûchers furent allumés dans tous les quartiers, et *quatre cents Albigeois parfaits*, brûlés vifs, « *avec une joie extrême*, » dit le fanatique Vaux-Sernay.

Le brave Aymery de Montrial fut pendu, et le reste de la garnison passé au fil de l'épée (*).

Quant à la malheureuse Guiraude de Lavaur, ni sa beauté, ni son sexe ne la préservèrent de l'inflexible justice de l'Église. Montfort la fit précipiter dans un puits, que l'on combla de pierres (**).

Puis, le Général s'appropria le butin, qui fut très considérable, et s'en servit pour solder le

(*) Pierre de Vaucernay ; Dom. Vaissette ; Langlois ; Chronique de Robert.

(**) Pour pallier de tels massacres, il n'est sortes d'horreurs que les partisans de la Croisade n'attribuent aux Albigeois. La *Chronique d'Auxerre*, entre autres, a chargé d'exécrables calomnies la mémoire de Guiraude afin de rendre son meurtre moins exécrable aux yeux de la postérité. Le jésuite Langlois, toujours enclin à favoriser son parti à tout prix, s'est fait l'écho passionné de ces turpitudes ; il eût été plus sage pour lui, sous le rapport moral et sous le rapport historique, de se borner à ces quelques mots du bénédictin dom Vaissette, qui sont une victorieuse réfutation du moine Robert :

« Un auteur étranger assure qu'elle déclara qu'elle était enceinte de son frère et de son fils ; mais le silence des autres historiens du temps qui ont écrit l'histoire de la guerre des Albigeois, rend cette circonstance fort douteuse. »

marchand de Cahors, qui avait fourni aux frais de cette expédition.

La prise de Lavaur eut lieu le 3 mai 1211.

Le lendemain, les Toulousains de la confrérie blanche, l'évêque de Paris, Enguerrand de Couci, Robert de Courtenay, Juël de Mayenne et plusieurs autres seigneurs croisés prirent congé du Général, et regagnèrent leurs foyers, où ils purent se dire les héros d'un sanglant épisode.

CHAPITRE XII.

SOMMAIRE.

Occupation de Puylaurens, de Montjoyre par la Croisade. — Prise et auto-da-fé des Cassès. — Siége de Montferrand. — Bravoure et trahison de Baudouin, frère du comte de Toulouse. — Reddition de Montferrand. — Occupation de plusieurs places, entre autres Castelnaudary, dans le Lauraguais, et Gaillac dans l'Albigeois. — Nouvelle accession de Croisés. — La Croisade s'approche de Toulouse. — Raymond VI lui dispute le passage.

XII.

Le sac de Lavaur livra les clefs de Puylaurens: Sicard, son seigneur, qui s'était d'abord soumis à Montfort, et tourné ensuite contre lui, n'osa attendre les effets de sa vengeance, et abandonna son château pour se réfugier dans la ville de Toulouse. Le Général s'en saisit, et en inféoda la souveraineté à Gui de Lucé, chevalier français, qui y jeta une nombreuse garnison. De là, Montfort marcha

sur Montjoyre, qui avait le tort, à ses yeux, d'avoir vu de trop près la déroute de six mille Allemands taillés en pièces, un mois avant, par Raymond-Roger, comte de Foix. Les habitans ayant pris la fuite, les Croisés pillèrent leurs maisons, et les incendièrent.

C'était là le premier acte d'hostilité que Montfort commettait dans les domaines directs du comte de Toulouse.

La Croisade se porta ensuite sur le château des Cassès, situé dans le Lauraguais, à peu de distance de Saint-Félix de Caraman, et dépendant du domaine immédiat du comte de Toulouse. Raymond VI aurait bien voulu secourir cette place. Il se mit même en campagne à cet effet ; mais ses troupes étant bien inférieures aux troupes catholiques, il ne poussa ses reconnaissances que jusqu'à Castelnaudary, qu'il abandonna encore, après y avoir mis le feu, trouvant ce château trop vieux et trop démantelé pour résister aux Croisés, mais assez fort pour leur servir de refuge.

Dépourvue d'appui, la garnison de Cassès opposa cependant une opiniâtre défense ; mais force lui fut à la fin, pour éviter de passer par les armes, d'arborer son drapeau blanc, et de capituler. On

lui accorda la vie et les bagages saufs ; mais on l'obligea de livrer tous les hérétiques qui se trouvaient dans la forteresse. Soixante de ces malheureux passèrent ainsi sous la main des prélats de l'armée, qui, après quelques vaines tentatives de conversion, les firent brûler vifs (*).

Raymond fit alors, assure dom Vaissette sur la foi du chroniqueur provençal, une nouvelle tentative pour obtenir la paix. Il demanda une conférence aux principaux de l'armée, et il allait les trouver sous le sauf-conduit des légats, lorsque Simon s'étant mis à la tête de plusieurs chevaliers, courut à lui à l'improviste, dans le dessein de le prendre ou de le tuer, le poursuivit pendant plus d'une lieue, et rompit par là toutes les négociations (**).

Quoiqu'il en soit de ce dernier événement, dont aucun autre historien ne nous entretient, Montfort, après l'auto-da-fé des Cassès, vint mettre le siége devant le château de Montferrand.

Situé au bord de la route de Toulouse, à trois lieues de Castelnaudary, dans le Lauraguais, Mont-

(*) Pierre de Vaucernay ; Guilh. de Podinus ; l'auteur provençal.
(**) Dom Vaissette, t. III, p. 212.

ferrand couronnait la crète de la raide colline où l'on voit encore le petit village de ce nom. On y arrivait par un sentier étroit, caillouteux, coupé de fissures et de sinuosités, qui en rendaient l'ascension pénible aux fantassins, et périlleuse, sinon impráticable, aux lourds cavaliers de cette époque.

En dehors de cette assiette, qui était très favorable, le château n'avait en soi rien qui le distinguât des autres manoirs de la féodalité. C'était un massif bâtiment carré, flanqué de tourelles rondes à chaque angle, et dominé par un donjon dont la construction semblait récente à côté des autres parties de l'édifice, et qui s'élevait du milieu de cet entassement de murailles brunies par les siècles, comme un phare blanc sur un noir promontoire.

Ce poste, dont l'importance n'était point douteuse, avait été confié par le comte de Toulouse à la garde de son frère puîné, le sire Baudouin, qui s'y était jeté avec quatorze chevaliers aussi déterminés que lui, parmi lesquels l'on comptait le vicomte de Montclar, Raymond de Pierre-Gorde, Ponce-le-Roux, Hugues du Breuil, Sanchée, et quelques gentilshommes du Lauraguais.

Ce prince soutint dignement, dès le début du

siége, sa haute rènommée de bravoure. Assiégé par une armée de quatorze mille hommes (*), n'ayant sous ses ordres que quatorze chevaliers(**), il fit face à toutes les attaques, repoussa tous les assauts, et alla quelquefois même la hache au poing, inscrire en traits sanglans dans le camp ennemi, son nom de gentilhomme. Nul adversaire n'avait jusqu'alors si mal mené la Croisade. Montfort en avait la rage au cœur. Un simple manoir qu'il comptait d'abord emporter d'emblée, l'arrêtait invinciblement dans sa marche agressive. Quatorze hommes en tenaient en haleine quatorze mille. Les fastes du moyen-âge présentent peu d'exemples pareils.

Enfin les batteries des Croisés ayant fait brèche, Montfort ordonna un assaut général, et pour le rendre décisif, il se porta lui-même à l'attaque des murailles. Combattant à sa suite, les catholiques assaillirent la brèche avec détermination et firent des efforts inouis pour s'en rendre les maîtres. Mais Baudouin, avec ses braves, les reçut si vivement,

(*) La ont eran plus de 14,000 homes. (Aut. prov., p. 36.) Dom Vaissette, t. III, p. 212.

(**) Jusquas al nombre de XIIII tant dotamin (Aut. pr., p. 36.)

les chargea si à fonds, qu'il les culbuta dans les fossés, les mena battant jusqu'au camp, et mit en pièces leurs machines.

Cet échec si humiliant pour l'armée, la jeta dans un profond découragement. Montfort aurait levé le siége s'il n'avait craint de se déshonorer. Voyant alors que toute attaque de vive force était infructueuse, il recourut, pour sauver sa gloire, à la ruse. Mais aussi habile que valeureux, Baudouin déjoua les stratagèmes et neutralisa les surprises.

Restait pour arriver au cœur de la forteresse, un moyen indigne de la scrupuleuse chevalerie du XIII[e] siècle, la corruption. Montfort l'employa, pensant qu'en faisant un appel à l'ambition de Baudouin, et en surexcitant la secrète envie qu'on lui attribuait contre son frère, il pourrait parvenir à emporter par les négociations ce qu'il n'avait pu vaincre par les armes.

» Simon, dit dom Vaissette, le plus impartial des historiens de la Croisade, surpris d'une telle résistance, et comprenant qu'il avait à faire à un capitaine expérimenté en la personne de Baudouin, prend la résolution de le gagner à quelque prix que ce soit, il lui fait dire qu'il souhaitait d'avoir une

conférence avec lui, et lui promet, foi de gentilhomme, une entière sûreté.

« Baudouin, sur cette parole, va au camp suivi d'un seul chevalier; Simon n'omet rien pour le porter à se rendre; et ayant beaucoup exalté sa valeur, il jette dans son esprit des soupçons contre le comte de Toulouse, son frère, qui l'exposait ainsi dans une place aussi faible, laquelle ne pouvait manquer d'être bientôt forcée. Il lui promet la vie et les bagues sauves, s'il veut lui remettre ce château, à condition cependant qu'il ne porterait jamais les armes contre les Croisés; s'il n'aimait mieux s'engager à son service, et recevoir de sa main des domaines suffisans pour son entretien.

« Baudouin se laissa tenter par l'appât d'une meilleure fortune; et voyant qu'il n'était plus en état de tenir longtemps, et qu'il n'avait aucun secours à attendre du comte son frère, il accepte ses propositions, promet par serment de ne plus porter les armes contre Simon et les Croisés, et offre même de servir ce général envers et contre tous.

» Il va ensuite trouver le Comte, son frère, pour lui exposer les raisons qui l'avaient obligé à cette démarche, et tâche de les justifier; mais Raymond, qui était déjà informé de tout, et qui était extrê-

mement piqué de ce que Baudouin avait offert ses services à son ennemi capital, le reçut avec indignation, et lui ordonna de se retirer, avec défense de paraître jamais devant lui.

» Baudouin retourna alors vers Simon, le pria de le recevoir au nombre de ses vassaux, et lui promit une fidélité inviolable. Simon, charmé de faire une acquisition de cette importance, accepta volontiers ses offres; et Baudouin ayant été aussitôt réconcilié à l'Église, il fit restituer sur-le-champ à quelques pélerins de Saint-Jacques, pour marquer la sincérité de son retour, ce que les routiers leur avaient enlevé en haine des Croisés. Il demeura toujours, depuis, attaché au parti de Simon, qui lui donna en fief plusieurs domaines dans le Querci, où il alla fixer sa demeure, et fit depuis une guerre implacable au comte de Toulouse, son frère (*). »

Ainsi, Montfort se trouva maître du château de Monferrand, qu'une armée aguerrie et jusqu'alors victorieuse n'avait pu emporter sur une poignée de chevaliers. Toutes choses réussissaient au gré

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 212 et 213 Autéur provençal, p. 36.

de la Croisade. Pour lui aider dans son œuvre d'envahissement, un des preux du Midi était devenu félon, un frère parjure à son frère, un *croyant* apostat !...

Par suite de la reddition de Montferrand, quelques petites places des environs, telles que Lasbordes, Saint-Martin, Saint-Papoul, Villespy, Laurac, Mireval, Fendeilhe et Villeneuve, se soumirent volontairement à la Croisade. Un seul château opposa quelques jours de résistance, ce fut le Mas-Saintes-Pnelles. Le Général l'enleva, et le livra au pillage. Il s'assura ensuite de celui de Castelnaudary, le fit rétablir, y laissa une forte garnison, et marcha du côté du Tarn, qu'il passa à Rabastens. Après s'être assuré, grâce à l'entremise de l'évêque d'Albi, des châteaux de Montaigu, Gaillac, Cahuzac, La Garde, Puicelsi, Saint-Marcel et la Guépie, situés dans l'Albigeois, et dépendans du domaine immédiat du comte de Toulouse. Saint-Antonin, assis sur les frontières du Rouergue, tomba, à son tour, au pouvoir des Croisés, que l'on retrouve campés sur les bords du Tarn, le 5 de juin de l'an 1211.

Ils n'y séjournèrent pas long-temps. Ayant reçu avis qu'un renfort considérable de pélerins, la plu-

part Allemands, commandé par Thibaut, comte de Bar, Henri, son fils, le comte de Châlons et plusieurs autres seigneurs de distinction, était arrivé à Carcassonne, Montfort décampa, et dépêcha aussitôt au comte de Bar, pour le prier de faire marcher toutes ses troupes sur la capitale du Languedoc, vers laquelle il se dirigea lui-même avec l'armée catholique.

Les comtes de Montfort et de Bar, qui avaient pris les devants, se rencontrèrent à Montgiscard, et y décidèrent de commencer le siége de Toulouse. Les deux corps d'armée opérèrent leur jonction à Montaudran, lieu situé sur la petite rivière de Lers, et marchèrent de concert vers la cité désignée, en faisant main-basse sur les habitans des campagnes, et ravageant leurs propriétés.

Les Toulousains, informés des projets de Montfort, s'empressèrent d'envoyer à la Croisade des députés, qui furent admis à l'audience des légats, de Foulques, leur évêque, et des chefs de l'armée. Ils se plaignirent de ce qu'on voulait assiéger leur ville, tandis que tous les habitans étaient disposés à observer exactement tout ce qu'ils avaient promis; ils ajoutèrent qu'on ne pouvait leur rien reprocher depuis leur prestation de serment et leur

dernière réconciliation à l'Église romaine. Ces remontrances étaient justes; mais les légats n'eurent garde de s'y arrêter.

— Ce n'est point parce que vous avez commis de nouvelles fautes, répondit Arnaud, que l'armée du Seigneur va entreprendre le siége de votre cité, mais à cause que vous reconnaissez le comte Raymond pour seigneur, et que vous permettez qu'il demeure au milieu de vous, bien qu'il soit mis au ban de l'Église et de la chrétienté. Que si vous voulez le chasser de votre ville avec ses partisans; renoncer à son obéissance et au serment de fidélité que vous lui avez prêté, et dont l'Église vous a relevés; que si encore vous consentez à recevoir pour seigneur *celui* que nous vous donnerons, nous vous jurons sur les saints évangiles, qu'il ne vous sera fait aucun mal. Dans le cas contraire, l'Église vous regardera comme hérétiques et fauteurs d'hérésie, et l'armée du Seigneur vous attaquera sans quartier ni miséricorde.

— Sires légats, répliqua le chef des députés après s'être concerté avec ses codélégués, et vous, mes seigneurs, comtes et barons, ici présens, le devoir d'un vassal est d'être fidèle au seigneur qui ne s'est point parjuré à son égard. Le comte Ray-

mond est plutôt notre père que notre maître. Quoiqu'il puisse advenir, nous ne manquerons pas à notre foi.

Cette réponse faisait honneur à l'homme qui savait inspirer de tels sentimens, et à ceux qui savaient les lui vouer.

Les députés reprirent aussitôt la route de leur ville, et rapportèrent le résultat de l'entrevue à leurs concitoyens, qui applaudirent à leur fermeté, et jurèrent de rechef de se faire tuer plutôt que d'abandonner leur bien-aimé suzerain. Foulques ne sachant comment les punir de cette généreuse résolution, s'avisa d'un moyen alors très puissant. Il donna ordre au prévôt de la cathédrale et aux ecclésiastiques de sa ville diocésaine d'en sortir immédiatement après le mandement reçu. Obéissant, en effet, à l'injonction de son supérieur spirituel, tout le clergé se réunit dans la basilique de Saint-Sernin, et partant de là pieds nus, torches éteintes et le Saint-Sacrement exposé en tête du convoi, il quitta Toulouse en procession, et alla rejoindre les Croisés.

Quant au comte Raymond, qu'on se garde de croire qu'il montrât en ce moment la même hésitation de conduite qui l'avait dominé jusqu'alors.

Voyant la guerre inévitable, il s'y était préparé en habile général. Grâce à ses prières, ses vassaux de Toulouse, désunis par l'esprit religieux, avaient abjuré leurs inimitiés en face d'un danger commun. Le Comte s'était, en outre, assuré du secours des comtes de Foix et de Comminges, qui s'étaient jetés dans sa capitale avec l'élite de leur gendarmerie. Ces élémens de défense, joints à ceux que Raymond possédait déjà, avaient rendu sa position si formidable qu'au lieu de redouter une agression, il n'aspirait plus qu'à mesurer ses forces avec les forces de l'Église, qui l'avait si souvent humilié.

Dès qu'il eut appris, par ses espions, que les comtes de Bar et de Montfort étaient arrivés à Montgiscard, et s'apprêtaient à franchir la rivière de Lers, il sortit à la tête de cinq cents chevaliers et d'un nombreux corps d'infanterie, et vint, suivi des comtes de Foix et de Comminges, se poster de manière à leur disputer le passage.

Montfort n'osa point, en vue de ce corps d'observation, tenter de traverser la rivière. Il fit un grand détour, et remonta le courant pour trouver un lieu guéable moins gardé par son adversaire.

Les Croisés, chemin faisant, rencontrèrent un pont que Raymond avait ordonné d'abattre, et

dont la démolition n'était pas encore terminée. La gendarmerie catholique s'y précipita aussitôt, espérant l'occuper avant l'arrivée des Albigeois ; mais le comte de Toulouse, aussi rapide que ses ennemis, mit le pied sur un côté du pont au moment même où ceux-ci s'emparaient de l'autre. Le choc ne pouvait plus se retarder ; il se fit des deux parts, sur cet espace resserré, avec un égal acharnement et un égal avantage ; à cette différence pourtant, que le comte de Toulouse, bien qu'il ne fût pas vainqueur, n'en arrêtait pas moins la marche de son adversaire ; ce qui, pour ce dernier, équivalait à une défaite.

Cette intermittance de succès réciproques durait depuis près de trois heures, quand l'infanterie croisée découvrit un gué, traversa la rivière, et vint en toute hâte donner sur les derrières des Toulousains.

Pour ne pas être enveloppés et accablés par le nombre, les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges jugèrent prudent de faire sonner la retraite. Elle eut lieu à petits pas et avec ordre. Souvent les trois comtes, qui, placés en queue, la protégeaient avec leurs hommes d'armes, se retournaient vivement, et faisaient mordre la pous-

sière à ceux de leurs ennemis qui les pressaient de trop près. Les Albigeois rentrèrent ainsi dans Toulouse, non sans avoir, dit le chroniqueur provençal, occis force catholiques et fait bon nombre de prisonniers. Dans la dernière charge, vingt-trois chevaliers croisés tombèrent morts sous leurs coups, et un fils du comte de Montfort (*) fut par eux amené prisonnier. Le Général, ajoute le chroniqueur, paya une grande rançon pour sa délivrance.

(*) L'auteur provençal nomme ce fils Bernard. Ce qui évidemment est une erreur de nom et peut-être de personne. Car outre qu'aucun des enfans de Montfort ne s'appelait de ce nom, ils devaient être fort jeunes en 1211, et ne prenaient point sans doute part aux entreprises de leur père, puisque l'aîné, Amaury, ne fut sacré chevalier que quelques années après comme on le verra dans le cours de notre histoire.

CHAPITRE XIII.

SOMMAIRE.

Siége de Toulouse. — Histoire de cette ville. — Incidens et levée du siége.—Le comte de Châlons quitte la Croisade. — Occupation d'Hauterive par Montfort.—Incendie de cette ville et de Vareilles. — La Croisade attaque Foix et en brûle le bourg. — Sac des Cassès. — Soumission de Cahors.—Les Albigeois reprennent Puylaurens.—Montfort s'enferme dans Carcassonne.

XIII.

Le dixième jour du mois de juin de l'an 1211, l'armée de la Croisade parut sous les murs de Toulouse.

Cette ville, capitale du Languedoc et de tout le midi de la France, passait avec raison, à cette époque, pour l'une des places les plus grandes et les plus fortes, non-seulement du royaume, mais encore de toute l'Europe.

Sa configuration était au XIIIe siècle à peu près la même qu'aujourd'hui ; mais sa population, plus en raison de son étendue, s'élevait, d'après une appréciation modérée, à cent cinquante ou deux cents mille habitans. Toulouse fut fondée par les Tectosages, quatre cents ans avant l'ère chrétienne. Prise par Cœpion en 113 avant J.-C., Pompée la dota cinquante ans après d'une colonie romaine, qui lui infusa dans les veines le suc de sa civilisation, et lui fit renoncer aux sanglans sacrifices du Druidisme. César, en parachevant la conquête de toutes les Gaules, l'incorpora à l'empire romain, dont elle suivit dès-lors toutes les vicissitudes, et dont elle ne fut démembrée que vers l'an 410 après J.-C. par les Visigoths d'Atolphe, qui y établirent le siége de leur domination.

Alors une nouvelle civilisation succéda à la civilisation romaine. La rigueur du code théodosien s'adoucit sous les rescrits des successeurs d'Atolphe, et du frottement des lettres latines et visigothes, il jaillit un langage bâtard, il est vrai, mais qui devint, après une épuration de quelques siècles, un idiôme riche, poétique, original, que les représentans des rapsodes de l'antiquité employèrent de préférence à tout autre idiôme connu.

Les Sarrasins vinrent ensuite. Leur rapide invasion ne fut point sans résultat social. Ils déposèrent sur Toulouse, ce terrain propre à toutes les semences, un germe si prompt à éclore, que, quelques années après, cette cité se trouvait gallo-romaine, visigothe et sarrasine tout à la fois.

C'est ainsi que la vit Charlemagne, ce vigoureux promoteur de la civilisation européenne, qui n'ayant point de meilleure voie à lui tracer, laissa cette ville continuer sa marche progressive, et lui donna, pour éclairer le chemin, les comtes de Toulouse, race indigène, sous le patronage desquels le Languedoc et sa capitale atteignirent le dernier jalon de la civilisation méridionale.

Cette période, entamée au VIIIe siècle et close au XIIIe, fut d'une splendeur magnifique. Toulouse se para de monumens, et se tailla une charte de commune, qui servit de modèle aux autres villes du Midi. Elle fut le berceau de la *gaie-science*, code poétique qui fut accepté par tous ceux qui cultivaient les lettres, à quelques pays qu'ils appartinssent ; des troubadours à qui la cour des comtes de Toulouse servit d'asile princier et de première académie ; enfin, des cours d'amour, institution justement célèbre, mais pas assez connue, qui, re-

tirant les femmes de la subalternité à laquelle le christianisme ne les avait point soustraites, leur mit dans les mains un sceptre qu'elles tendent à ressaisir, le sceptre des mœurs.

Mais tout en favorisant l'éclosion de ce qui fait les délices de la paix, Toulouse n'avait pas négligé de progresser dans l'art de la guerre, qui était alors le seul art social. Nous ne ferons point, à ce sujet, de longues citations ; nous les croyons inutiles. Il nous suffira de dire que la prise de Jérusalem, décidée par les machines des Toulousains qui s'étaient croisés avec le célèbre Raymond de Saint-Gilles, prouve combien ces peuples étaient supérieurs dans l'attaque des lettres ; et que les deux échecs successifs éprouvés par les rois d'Angleterre et de France qui s'étaient, sous Raymond V, risqués à faire le siége de Toulouse, témoignent incontestablement encore de leur habileté dans la défense des places-fortes.

Simon de Montfort, en venant assaillir cette populeuse cité, s'exposait donc à de grandes difficultés, si ce n'est à de grands revers. Son courage seul pouvait se croire aussi invincible que les obstacles qu'il allait rencontrer.

Son armée, bien que fort nombreuse, n'étant

pourtant pas suffisante à l'entière circonvallation d'une place aussi étendue, il se contenta d'attaquer cette partie qu'on appelait le bourg ou le faubourg, et qui était située vers l'abbaye de Saint-Sernin, espérant qu'une pointe unique vivement poussée, le porterait au cœur de la ville, plutôt que plusieurs molles attaques disséminées sur divers points. Ses tentes furent placées à une assez grande distance des murailles, et ses batteries plus avancées, mais puissamment gardées, furent dirigées contre les deux portes regardant l'abbaye, et commencèrent à lancer sur la ville et les remparts une prodigieuse quantité de projectiles.

Les Toulousains redoutaient peu ce mode d'agression, et pouvaient à l'aide de leurs machines, neutraliser l'effet des catapultes des Croisés. Mais ils dédaignèrent ce moyen ordinaire, et recoururent à un expédient de défense peu commun. Ils laissèrent ces deux portes ouvertes à deux battans, nuit et jour, conviant ainsi leurs ennemis à se hasarder dans leurs retranchemens. Néanmoins, les Croisés se donnèrent de garde de s'introduire dans la place; alors les assiégés, pour les braver davantage, abattirent d'eux-mêmes plusieurs pans de la muraille attaquée, et percèrent aux Croisés quatre

autres issues non moins larges que les précédentes.
La raillerie était amère. Montfort voulant s'en venger à tous prix, fit sonner un assaut général.

Les Allemands de Bar se portèrent à l'attaque, avec cette fermeté froide qui caractérise généralement les peuples d'outre-Rhin. Rien ne s'opposa à leur approche, et ils dépassèrent sans combat les remparts abattus. Mais là, les Toulousains les assaillirent avec fureur; les voyant pressés, les fantassins de Châlons vinrent à leur aide. Ce renfort ne fit que partager la défaite des Allemands, qui furent bientôt refoulés hors des murs, et culbutés jusqu'au bord du fossé. Alors le Général s'avança lui-même pour charger, à la tête de toute sa gendarmerie. A son approche, les Toulousains se formèrent à la hâte en un épais bataillon hérissé de piques et de pertuisanes, où le choc des Croisés se brisa, en semant l'arène de nombreux débris d'hommes et de chevaux. Cependant Montfort revint à la charge. Il faisait de prodigieux efforts pour trouer cet obstacle vivant, quand le comte de Toulouse, de Foix et de Comminges, qui avaient ménagé cette occasion, vinrent, après un détour, le charger sur ses derrières avec tous leurs hommes d'armes. Cette atteinte fut décisive. Quatre

cents Croisés tombèrent du coup, les uns blessés, les autres morts, et le désordre se répandit dans leurs rangs. En vain Montfort essaya-t-il de rétablir le combat; il fut accablé et bientôt cerné de toutes parts. Il se dégagea néanmoins, et s'enfuit précipitamment vers le camp, toujours talonné par les comtes albigeois, qui ne cessèrent le carnage qu'à l'entrée de la nuit.

Dans cette action le comte de Foix avait eu un cheval de tué, et avait vu blesser à mort, à ses côtés, Raymond de Castelbon, un de ses plus braves chevaliers. Quant à la Croisade, sa perte était immense.

A partir de ce jour, Montfort évita tout engagement et se borna à un siége de batteries. Il n'en fut pas de même du côté de la place. Les Toulousains faisaient souvent d'audacieuses sorties, qu'ils poussaient jusqu'aux tentes. Une fois, entre autres, ils remportèrent un tel avantage, que cela décida du siége. Nous le rapportons avec tous les détails fournis par les contemporains.

Dès les premiers jours du siége, Raymond VI, à la sagacité duquel rien n'échappait, avait remarqué que les Croisés, appesantis par les chaleurs du Midi, avaient l'habitude, après leur dîner, de

faire leur méridienne, persuadés à tort que les Toulousains se livraient, à cette heure, à un semblable repos. De plus, ses espions l'avaient averti que le sire Eustache de Quen, et le châtelain de Melphe s'avançaient, conduisant un grand convoi de vivres, qu'ils espéraient faire parvenir au camp en le coulant sans bruit, au pied des murailles, au moment de la méridienne. Sur ces données, le comte de Toulouse fit ses préparatifs.

Divisant sa cavalerie en deux corps, il confia le commandement du premier au comte de Foix, qui courut s'embusquer sur la route du convoi; et il se réserva la conduite du second, avec lequel il s'en alla, à l'heure de midi, attaquer les retranchemens catholiques. Surprise et réveillée en sursaut, l'armée opposa d'abord peu de résistance, et Raymond VI pénétra aisément dans l'intérieur du camp, où ses soldats commencèrent à piller et à incendier les tentes. Mais Montfort, attiré par le tumulte, arriva bientôt pour leur faire lâcher prise. Le combat s'engagea dès lors d'une façon régulière et opiniâtre des deux parts. On se battait au centre même des retranchemens, animé d'un côté par l'espoir de les envahir, et de l'autre, par la nécessité de les conserver. Pendant quelque temps

la victoire demeura indécise. Elle penchait même vers les Toulousains, quand l'infanterie croisée, rassemblée à grand'peine, vint enfin au secours de sa cavalerie. Pour éviter d'être tourné par des forces trop considérables, le Comte fit alors sonner la retraite, qui s'opéra aussitôt avec quelque précipitation, dont les Croisés profitèrent, car ils menèrent battant leurs adversaires, jusqu'aux fossés de la place, d'où ils rétrogradèrent, pour revenir reprendre un repos chèrement acheté.

Cependant cette retraite n'était, de la part de Raymond, qu'une feinte habile. Entré précipitamment par la porte du nord, il ressortit précipitamment par la porte du midi, et vola à la rencontre du convoi, dont les gardes songeaient bien plus à se garantir de l'ardeur du soleil que des attaques albigeoises. Inopinément assaillis, les sires de Melphe et de Quen firent de suite rebrousser chemin au convoi, et, pour lui donner le temps de se mettre à couvert, ils se disposèrent eux-mêmes, à tenir en échec le comte Raymond. Mais, en ce moment, le comte de Foix sortant de son ambuscade, fit main basse sur le convoi, et vint prendre en queue l'escadron catholique, qui était déjà aux mains avec la gendarmerie de Toulouse. Ce

fut alors une complète déroute. Le cortège se débanda pour fuir, et ne trouvant pas d'issue, fut taillé en pièces. Eustache de Quen et ses chevaliers périrent en combattant. Le châtelain de Melphe, moins engagé, parvint seul à se sauver, grâce à la bonté de son cheval (*).

Or, après cet échec, la Croisade qui déjà manquait de vivres, se vit en proie à une telle disette, qu'un petit pain se vendait deux sous, ce qui était alors nne somme considérable.

Force fut donc à Montfort de se déterminer à lever le siége de Toulouse. Mais avant, pour réparer en quelque sorte son honneur perdu, il sortit de son camp avec la majeure partie de son armée, en fit plusieurs détachemens, et se mit à dévaster la contrée, coupant les arbres et les vignes, arrachant les vergers, fauchant les moissons et incendiant les fermes des alentours. S'il ne se couvrit pas de gloire dans cette frénétique expédition, il couvrit au moins la campagne de débris et de ruines. Mais ces ravages étaient à peine commis, que les Toulousains en prenaient une éclatante revanche.

(*) Pierre de Vaux-Sernay.—Langlois, pag. 227 et seq. — Dom Vaissette, t. III, pag. 214. —Ch. —*Chron. prov.* pag. 39.

Profitant de son absence et de l'affaiblissement de l'armée, ils sortaient en foule de leur ville, envahissaient le camp sous le commandement d'Hugues d'Alfar, sénéchal d'Agenois, et de Pierre d'Arcis, son frère, pillaient les tentes, délivraient leurs prisonniers, massacraient plusieurs Croisés de distinction, entre autres Eustache de Canet, et incendiaient les machines, soutenus par une manœuvre du comte de Foix, qui, en même temps, attaquait, culbutait, taillait en pièces les troupes du comte de Bar; si bien qu'averti à la fois et par les cris des fuyards et par les lueurs de l'embrasement, Montfort fut contraint de rebrousser chemin en toute hâte pour préserver son camp d'une entière destruction. Mais cette fois, comme à Montjoyre, il n'arriva que pour voir le comte de Foix et les Toulousains se retirer en bon ordre dans leur ville, chargés de butin, sans avoir perdu un seul homme (*).

Le surlendemain, 27 juin, Simon de Montfort leva le siége avant le jour avec tant de précipitation, qu'il laissa au camp les blessés catholiques,

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 215.—Petr. de Vaucer., c. 55.—Langlois.—*Chron. prov.*, p. 39.

et la plus grande partie des équipages (*). Néanmoins, il acheva de ruiner, en courant, toute la campagne qu'il traversa, et prit sa route, suivi du légat Arnaud, vers le pays de Foix, qu'il voulait ravager pour se venger de tous les maux que Raymond-Roger, son seigneur, lui avait causés devant Toulouse.

Il fut délaissé en chemin par le comte de Châlons et ses vassaux, qui, ayant terminé leur service de quarante jours, regagnèrent leur province. Mais le comte de Bar demeura encore quelque temps. Si nous croyons le chroniqueur provençal, le comte de Châlons, avant de quitter la Croisade, représenta à l'abbé de Citeaux et à Simon de Montfort l'injustice de leurs procédés vis-à-vis des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges; le légat, ainsi que Montfort, se seraient peut-être rendus à ces remontrances, et auraient cessé les hostilités, si l'évêque Foulques ne les en avait empêchés (**).

Le Général arriva d'abord à Hauterive sur l'Ariège, y laissa quelques hommes de garnison, et s'avança jusqu'à Pamiers. A peine était-il parti

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 215.
(**) *Chron. prov.*, p. 40.

d'Hautérive, qu'un corps de routiers, à la solde du comte de Foix, parut devant la place, et y pénétra, aidé des habitans. La garnison se réfugia aussitôt dans le château, où elle essaya d'abord de résister; mais forcée bientôt de capituler, elle abandonna la place, moyennant la vie sauve. A cette nouvelle, Montfort revint sur ses pas, reprit Hauterive, et la livra aux flammes pour en punir les habitans. De là, il courut sur Vareilles, château du comte Raymond-Roger, que les habitans avaient abandonné après l'avoir incendié. Montfort fit éteindre le feu, répara les dégats, laissa dans la place une bonne garnison, et alla assaillir le bourg de Foix, qu'il emporta et brûla, sans oser attaquer le fort château qui le dominait. Il fit ensuite un dégat général dans tout le comté, et revint enfin, après huit jours entiers d'horribles dévastations, à Pamiers, d'où il s'apprêta à passer dans le Querci, dont l'évêque et la principale noblesse, à ce qu'assure Pierre-de-Vaux-Sernay, souhaitaient de l'avoir pour seigneur au détriment du comte de Toulouse.

Arrivé à Castelnaudary, il se vit abandonné par le comte de Bar, qui regagna la Lorraine, nonobstant toutes les supplications. Le plus grand nom-

bre des Allemands consentirent, toutefois, à suivre le Général, qui marcha avec eux et une partie de son armée sur Cahors, capitale du Quercy, et enleva en chemin le château de Caylus, auquel il mit le feu.

Pendant ce temps, l'abbé de Citeaux prenait une autre direction avec le reste de l'armée catholique, et laissait aussi de sanglantes traces de son passage. Ayant appris, en traversant le Lauraguais, que les Albigeois de Roqueville avaient, durant le siége de Toulouse, enlevé le château des Cassès, où ils avaient laissé quatre-vingts hommes de garnison, le légat entreprit soudain le siége de cette place, qu'il emporta d'assaut et rasa, après en avoir fait brûler vifs les habitans et pendre la garnison.

Enfin, Montfort arriva à Cahors. Les habitans, écrivent Pierre de Vaux-Sernay et dom Vaissette, lui firent grand accueil, et lui prétèrent serment de fidélité comme à leur légitime suzerain. Puis, il conduisit les Allemands jusqu'aux frontières du Limousin, d'où ils repassèrent chez eux, et d'où il revint à Cahors. Il apprit, dans cette ville, que Raymond-Roger venait de faire prisonniers deux chevaliers croisés, Lambert de la Tour et Gautier

de Langton, celui-ci Anglais et l'autre Français, qu'il avait laissés à la tête d'un corps de troupes pour battre le comté de Foix. Il partit immédiatement, passa à Gaillac, à Lavaur, et fit halte à Carcassonne, où il donna le temps au légat Arnaud de venir le rejoindre avec son corps d'armée. La jonction faite, il pique droit au pays de Foix, attaque près de Pamiers, un château dont nous ignorons le nom, l'enleve d'assaut le lendemain, et fait passer par les armes six chevaliers et toute la garnison qui l'avaient bravement défendu.

A Pamiers, il reçoit la nouvelle que les habitans de Puylaurens, dévoués à leur seigneur, Sicard, venaient de lui ouvrir leurs portes, et tenaient assiégée la garnison de Gui de Lucé, à qui, ainsi que nous l'avons vu, Montfort avait inféodé ce château. Il s'empressa d'aller la secourir; mais il sut à Castelnaudary que le lieutenant de Lucé avait, moyennant une forte somme, vendu la place à Sicard de Puylaurens. Ce chevalier infidèle fut aussitôt arrêté, et comme il refusait de subir l'épreuve du duel pour se justifier, on le pendit, par ordre du Général, aux fourches patibulaires de Castelnaudary (*).

(*) Pierre de Vaucernay. — Dom Vaissette, t. III, p. 216.

XIV.

Le comte Raymond ne manqua pas de tirer avantage de l'échec des Croisés devant Toulouse. Laissant au comte de Foix le soin de tenir en haleine les débris de l'armée catholique, il se mit lui-même en campagne avec sa gendarmerie, et ressaisit en peu de temps toutes les petites places que Montfort lui avait précédemment enlevées. Seuls, les châteaux de Belvèze et de Montgiscard,

tentèrent de résister ; Raymond les emporta d'assaut, et les saccagea en représailles de la défection de leur seigneur, Malfred de Belvèze, qui, bien que son proche parent, avait embrassé le parti de la Croisade.

Puis, décidé enfin à se faire le chef de la résistance nationale, le comte Raymond convoqua le ban et l'arrière-ban de Toulouse, et appela aux armes tous les seigneurs indépendans du Midi. A cet appel, la noblesse provençale s'empressa d'accourir avec tout ce dont elle pouvait encore disposer, soit en hommes, soit en chevaux. Savari de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, pour le roi d'Angleterre, fournit deux mille Basques, bons frondeurs ; Gaston, vicomte de Béarn, cinq mille archers ; Bertrand, comte de Comminges, quatre mille sergens pesamment armés, et Raymond-Roger, comte de Foix, dix mille hommes de pied et quatorze cents chevaux, commandés par son fils, Roger-Bernard. Réunies aux communes de Montauban, de Toulouse et de Castelsarrasin, aux divers seigneurs déjà groupés autour de Raymond VI, et enfin au corps que ce dernier avait recruté dans ses domaines, ces troupes formaient un effectif d'environ soixante mille hommes. Depuis Ray-

mond de Saint-Gilles, la Provence n'avait pas vu se lever de son sein une armée aussi nombreuse et aussi bien équipée.

A la tête de ce puissant armement, le comte de Toulouse résolut d'aller frapper au cœur l'ennemi qui, quelques mois auparavant, était venu l'insulter sous les murs de sa capitale. Dans ce dessein, convois d'armes et de vivres, machines et projectiles, tout fut promptement disposé, et l'armée provençale s'ébranlant, prit la route de Carcassonne, où Montfort s'était enfermé, n'ayant d'autes forces que les aventuriers dévoués à sa fortune. Alors, pour la première fois peut-être, cet homme de fer s'émut des dangers qui le menaçaient; il ne commit cependant pas la faute d'attendre l'ennemi dans sa place de réfuge, et il alla se poster, d'après le conseil d'Hugues de Lastic, dans Castelnaudary, qui était la véritable clef du Carcassès, et qu'il importait de garder à tout prix. Aussi Montfort y jeta-t-il cinq cents chevaliers, qui, joints à la garnison, faisaient un corps d'élite d'à peu près quinze cents hommes, tant écuyers que fantassins; nombre plus que suffisant pour défendre la place dont nous allons, au reste, esquisser fidèlement la configuration.

On a déjà vu qu'en 1210, au début des hostilités des Croisés contre le comte de Toulouse, Raymond VI avait abandonné et démantelé Castelnaudary incapable alors d'une sérieuse résistance. En effet, l'ancien château, construit par les Visighots-Ariens dont il porte le nom, tombait de vétusté, et n'aurait pu, avec ses murs disjoints par les siècles, supporter long-temps le choc des béliers ou l'effet des catapultes. Mais l'assiette de Castelnaudary, sur le mamelon d'une haute colline qui ne présente d'accès facile que du côté de Toulouse, était assez forte en soi pour que Montfort, plus habile en cela que son adversaire, s'en fût assuré après la conquête de Montferrand, et l'eût jugée propre à devenir un de ses plus fermes boulevarts.

En conséquence, il avait fait reconstruire les anciens murs intérieurs, recurer les vieux fossés et augmenter si bien les lignes primitives d'enceinte, qu'elles vinrent s'adapter à la base du rocher qui supportait la forteresse. Il reste, de nos jours, au sud-est de Castelnaudary, des vestiges de cette distribution. De plus, une tourelle arquée, bâtie à assises régulières, et demeurée encore debout du côté de l'hôpital, indique suffisamment que le rempart intérieur était défendu, d'espace en es-

pace, par des ouvrages avancés de cette nature. Les armoiries de la ville que l'on voit gravées aujourd'hui sur la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville, nous témoignent, en outre, que du milieu des constructions, il s'élevait alors trois tours crénelées qui dominaient non-seulement le château et ses faubourgs, mais encore toute la campagee environnante.

Quant au bourg, le comte de Toulouse avait dû le respecter, puisqu'il possédait, à cette époque, une charte communale qui lui garantissait, indépendamment d'immenses franchises, l'intégrité absolue de tout ce qui pouvait lui être personnel. Montfort le laissa aussi tel qu'il le trouva, c'est-à-dire divisé en haut et bas ; celui-ci au midi, celui-là au nord ; le premier quartier nommé la Baffe, et le second Saint-Antoine.

Enfin, autour de tout ce massif de constructions diverses, s'enroulait une ceinture de murailles crénelées et de fossés spacieux et profonds. Quatre portes, dont il n'existe pas de traces, si ce n'est au vieux pont de la Baffe, donnaient accès dans les deux ailes du bourg. Ces issues, percées à l'extrémité de chaque quartier, étaient flanquées de tou-

rellés, munies de herses et de machicoulis, comme toutes les portes fortifiées de ce temps.

Ainsi, Castelnaudary n'avait rien qui ne l'assimilât aux autres places du XIIIe siècle. Mais défendu par un guerrier aussi habile que Simon de Montfort, ce poste avancé couvrait à merveille la route de Carcassonne, et pouvait arrêter long-temps, sinon victorieusement, l'armée du comte de Toulouse.

Cependant cette armée s'avançait en bon ordre, commandée, l'avant-garde par le comte de Foix, le corps de bataille par le comte de Toulouse, et l'arrière-garde par le comte de Comminges. Vers la fin de septembre 1211, elle parut aux alentours de la place, et aussitôt ses quartiers furent ainsi distribués :

Le comte de Foix se posta du côté du levant, entre Castelnaudary et ce groupe de collines que l'on nomme Montmer; le comte de Toulouse, au nord-ouest, sur le versant du mamelon de Sainte-Catherine; au midi, le comte de Comminges et le vicomte de Béarn, et au nord enfin, Savari de Mauléon qui a laissé son nom au quartier qu'il occupa.

Le soir même du campement, le comte de Foix, accompagné de cent lances, s'avança de la forteresse pour examiner de près les points qu'il devait assaillir. Il allait à une reconnaissance et ne comptait pas sur un combat, mais Gui de Lévis sortit du bourg avec un nombre à peu près égal de cavaliers, et vint engager l'escarmouche. Les deux escadrons se chargèrent, lance basse, avec une égale impétuosité. Gui de Lévis soutint d'abord le choc sans s'ébranler ; mais, à la fin, soit qu'il se vît trop pressé, soit qu'il voulût entraîner son adversaire dans une embuscade, il faiblit, céda et se sauva bride abattue du côté des remparts, entraînant à sa poursuite le comte de Foix, qui voulait compléter la déroute et qui franchit le fossé. Alors Gui de Levis fit vivement volte-face et réengagea l'action, soutenu aussitôt par une seconde compagnie de Croisés qui, débouchant à l'improviste par la porte de Saint-Antoine, se déploya sur les derrières des Albigeois et les mit ainsi entre deux attaques pressantes. A cette vue, Guiraud de Pépieux et le sire de Rieux, se détachèrent du camp et volèrent au secours de Raymond-Roger. Leur charge simultanée fut décisive. La confusion se mit dans les rangs Croisés et le comte de Foix dégagé reprit

tous ses avantages; si bien que Gui de Lévis, après quelques vains efforts, se vit contraint de battre en retraite avec tant de précipitation, que les vainqueurs entrèrent dans le quartier de Saint-Antoine, pêle-mêle avec les vaincus. Les habitans sortirent soudain de leurs demeures et tombèrent sur les Croisés qu'ils menèrent battant jusqu'à la porte du château.

Ce faubourg ainsi conquis, le comte de Foix revint au camp, après avoir laissé dans Saint-Antoine quelques soldats qui n'eurent pas le temps de s'y fortifier. Montfort les en expulsa en personne et en fit incendier les maisons; mais les habitans maîtrisèrent les flammes et rouvrirent, durant la nuit, leur porte au comte de Foix qui, pour se maintenir dans ce poste, éleva des retranchemens du côté du château et pratiqua au mur extérieur diverses ouvertures, afin de rendre les communications faciles entre cette partie de la place et l'armée albigeoise.

Le lendemain, le comte de Toulouse fit dresser ses machines et les mit en jeu, nonobstant les fréquentes sorties des assiégés qui ne purent entamer son camp palissadé et barricadé avec les chariots de transport. Mais ces batteries trop éloignées d

château obtinrent peu de succès. Raymond fit façonner un grand mangonneau ou trébuchet qui lança une telle quantité de grosses pierres qu'une des tours du château en fut ébranlée, à ce qu'assure le chroniqueur provençal, et croula quelques heures après, avec un épouvantable fracas.

Montfort, que cette nouvelle machine incommodait vivement, résolut de faire une sortie pour la rompre, mais ses gens, écrit Dom Vaissette, voyant qu'il y avait de la témérité dans ce dessein, parce que le trébuchet était bien gardé et environné de fossés très profonds, s'y opposèrent, et ayant pris la bride de son cheval, l'obligèrent malgré lui à rebrousser chemin et à ne point exécuter son projet périlleux (*).

Sur les autres points du camp, la place était semblablement attaquée. Sur toute la ligne, les pierriers étaient élevés et battaient en brèche les murailles ; mais les Croisés faisaient face à tout, réparant, durant la nuit, les brèches qu'on pratiquait le jour, paralisant les effets du bélier en interposant à ses coups des sacs remplis de laine et neutralisant les progrès du siége par de vigoureuses sorties dans

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 218.

lesquelles ils détruisaient en une heure, des travaux qui avaient coûté plus d'une semaine aux assiégeans.

Du côté du comte de Foix, Roger-Bernard, son fils, protégeait les ouvriers avec quatre cents hommes à cheval. Connaissant l'emportement de son caractère, Raymond-Roger lui avait commandé de ne sortir des lignes qu'à la dernière extrémité. Plusieurs jours se passèrent sans que Roger-Bernard manquât à sa consigne et cherchât à engager le combat; mais il se lassa bientôt de demeurer inactif et de voir tomber ses soldats sans chercher à les venger. Un jour entr'autres qu'il murmurait davantage contre la rigueur des ordres reçus, un pan de mur, déjà sapé, s'éboula et découvrit la place; aussitôt Hugues de Lastic sortit du château avec un fort parti de gensdarmes, et vint se placer en ligne de bataille entre les hommes de Foix et la brèche pour donner aux assiégés le loisir de la réparer. Ce spectacle fit bouillonner le sang de Roger-Bernard qui s'écria :

— Mort de ma vie! sires soudarts, m'est avis que ces damnés malandrins doivent nous dire de bien méchans lévriers, puisqu'en ayant le gibier à

une portée d'arc, nous n'essayons pas de donner de la dent ; que penses-tu, Mazères ?

— Par Belzébut, monseigneur, je pense que ma hache de bataille me démange au côté et qu'avec ce soleil de septembre, ayant le gosier sec comme un hareng, on boirait du sang en guise d'hydromel.

— Attaquons ! s'écrièrent à la fois les hommes d'armes de Roger-Bernard.

— Bien dit, de par Saint-Georges, proféra ce dernier, votre lai de guerre me caresse mieux l'oreille que les litanies des moines d'Appamiers. En bataille donc, mes Preux.

La ligne de bataille se forma rapidement; les visières furent baissées, les lances assurées contre les cuissards et le champ de course mesuré en un coup d'œil.

— Et maintenant, Saint-Martin nous soit en aide. Lachez les rênes.

— A la rescousse, Foix et Toulouse ! clama la troupe qui, Roger-Bernard en tête, se précipita bride abattue, sur l'escadron croisé.

La rencontre eut lieu à quelques toises des murailles et non loin de la porte de la Baffe; elle fut vive et meurtrière de part et d'autre. Les lances

rompues volèrent en éclats, et la secousse du choc fit perdre selle à plusieurs écuyers des deux partis.

L'épée brilla et la mêlée se fit active, dévorante, sans que la poussière soulevée par les piétinemens des chevaux, permît de voir d'abord de quel côté était l'avantage. Le succès, au reste, demeura longtemps balancé par la bravoure des divers combattans et surtout par celle des deux chefs opposés, Hugues de Lastic et Roger-Bernard. Enfin ce dernier triompha, et les Croisés rompus s'élancèrent vers la porte de la Baffe, qui s'ouvrit aussitôt pour recevoir les fuyards. Roger-Bernard les y poursuivit avec tant de chaleur, que, sans regarder s'il était ou non accompagné, il dépassa, lui sixième, la herse, et se jeta dans le faubourg.

Les hommes de garde fermèrent aussitôt la porte et donnèrent l'alarme aux soldats du château.

En un moment, Roger Bernard et les cinq braves qui l'avaient suivi, se virent sur les bras toutes les forces disponibles de la garnison.

— Lève haut les trois pals de notre banderolle, Navailles, s'écria le fils de Foix que l'imminence du danger électrisait, voici le moment de

l'illustrer. Et vous, mes compaings, serrez-vous ; et acculez au mur votre palefroi..

Ainsi disposés pour éviter d'être pris en queue, les six chevaliers attendirent de pied ferme, la masse d'assaillans qui fondait sur eux tête baissée. Simon de Montfort les commandait en personne. Dédaigneux d'une victoire si peu glorieuse que celle qui devait résulter de ce choc disproportionné, il se retira à l'écart, et se tint impassible spectateur du combat, ne pouvant s'empêcher d'admirer, lui si bon appréciateur de la bravoure, le courage des six hommes d'armes qui tenaient en échec plus de deux cents chevaliers. Sa haute taille et son armure noire se dessinant à l'angle de la voûte, le faisaient ressembler à l'ange de la destruction, planant sur un champ de bataille. Tout-à-coup, sortant de son immobilité, il s'écria :

— Eh! quoi! Normands, six hommes vous font reculer comme des chiens de basse-cour, arrière, vilains! prenez un fuseau de femme, et laissez là le glaive. A moi, à moi, mécréans. Et donnant de l'éperon, il se rua seul sur les six Albigeois.

— A moi! bandit! lui répondit Roger Bernard, se désignant ainsi lui-même comme le plus digne de ses coups. Sa lance porta sur le casque de Mont-

fort, et ne lui enleva que le cimier. Celle de Montfort au contraire, porta en plein dans la poitrine de Roger Bernard, qui toutefois n'en fut pas ébranlé. Les deux champions reprenaient du champ pour s'entrechoquer de nouveau, quand les Croisés, honteux de leur première faiblesse, revinrent à la charge, et se jetèrent ensemble sur Roger Bernard.

En le voyant ainsi pressé, ses cinq chevaliers firent d'héroïques efforts pour le dégager, mais assaillis de leur côté par plusieurs adversaires à la fois, ils furent bientôt distraits du danger de leur chef par leur propre danger. Navailles, porte-enseigne du comte de Foix, tomba mort d'un coup de hache, et sa bannière fut au pouvoir des Croisés. Villespy, dangereusement blessé, cria merci et fut fait prisonnier. Le sire de Rieux démonté, par le défaut de sa selle, roula par terre et se vit foulé aux pieds des chevaux. La force de sa cuirasse le sauva seule du trépas.

Trois hommes restaient encore debout et faisaient des prodiges de valeur, Roger Bernard et ses deux écuyers, Montagut et Mazères. Mais leurs forces diminuées par la durée du combat et par suite de plusieurs blessures reçues, allaient s'affai-

blissant par degrés. Leur armure faussée tombait pièce à pièce, et leur glaive émoussé par la violence des coups portés ou parés, semblaient se refuser à de nouveaux services. Pour ces trois chevaliers enfin, si dignes d'un meilleur sort, le trépas était inévitable, s'ils ne se rendaient prisonniers. Montfort s'en apercevant, leur cria :

— Messeigneurs ! demandez merci et rendez-vous, secourus ou non secourus.

— Jamais ! répliqua Roger Bernard, qui déchargea sur le Général un furieux coup de masse.

— Eh bien ! meurs, hérétique !

Et Montfort d'un revers d'épée, l'atteignit à l'écu avec tant de violence, que les courrois d'attache se rompirent, et laissèrent son corps exposé sans défense à la hache ennemie. Cette fois, il n'était plus d'espoir pour le jeune chevalier, aussi ne cherchait-il plus qu'à succomber avec gloire, quand un de ces hasards fortuits, qui se produisent quelquefois dans les suprêmes momens, vint changer la face du combat.

— Courage, Bernard ! entendit-il vaguement derrière lui.

Il se retourna, et il vit un escadron albigeois qui courait sur les Croisés en criant :

— Tue, tue! Foix à la rescousse!..

C'était Raymond-Roger, son père, qui ayant appris son danger, avait franchi la brèche à la faveur d'un assaut général, et volait à son secours avec toute sa gendarmerie.

Surpris par des forces si supérieures au moment de triompher, les Croisés cessèrent de presser Roger-Bernard, pour faire tête aux nouveaux assaillans. Mais grâces au renfort survenu, l'action prit bientôt un tout autre aspect, et ne tarda pas à devenir pour eux une véritable déroute. Entraîné par les fuyards, Montfort lui-même se vit contraint à battre en retraite du côté du château, où les comtes de Foix le poursuivirent avec un tel acharnement, qu'ils se seraient rendus maîtres de la plate-forme du manoir, si, à l'entrée du sentier étroit qui y conduit, le Général n'avait fait une volte-face désespérée, et ne s'était jeté en travers du passage. Cet exemple, et les clameurs de leurs compagnons demeurés à la garde des créneaux, ranima le courage des Croisés, qui se ralliant à leur chef, recommencèrent le combat avec une ardeur sans exemple. Mais cet obstacle jeté au travers d'un succès décisif, ne fit qu'exciter davantage

l'audace des comtes de Foix, qui forçant à la fin cette digue, envahirent le plateau.

— A l'assaut du manoir ! s'écria soudain Roger Bernard, qui se mit aussitôt à briser la poterne à coups de haches. Il commençait à l'ébranler, quand une pierre partie des créneaux, vint le frapper au front, et l'abattre au pied du rempart. Sa chute amena pour les Croisés une favorable diversion. Montfort rentra dans la forteresse, et Raymond-Roger regagna ses tentes, emportant le corps de son fils, inanimé et sanglant.

CHAPITRE XV.

SOMMAIRE.

Continuation du siége de Castelnaudary. — Le comte de Toulouse affame la place et s'empare de plusieurs postes voisins. — Montfort pressé vivement, demande vainement du secours à la ville de Narbonne. — Bataille de Lasbordes. — Le comte de Foix y fait des prodiges de valeur.— Issue de ce combat.— Opinion de divers auteurs. — Levée du siége de Castelnaudary.

XV.

Roger-Bernard ne mourut cependant pas de sa blessure ; la pierre, en glissant sur son casque, ne l'avait qu'étourdi ; mais la douleur du choc, l'empêcha, durant quelques jours, de revêtir son armure et les Croisés respirèrent. On aurait dit que le même coup qui l'avait atteint avait blessé aussi toute l'armée assaillante. Le comte de Toulouse espérait d'ailleurs que les mangonneaux et la disette

de vivres qui sévissait déjà contre les assiégés, les obligeraient à implorer une capitulation. En conséquence, il n'entreprit rien de décisif, et loin de compromettre un succès presque sûr par des attaques hasardées, il se borna à circonvenir la place d'une manière si étroite qu'elle ne pût plus espérer du dehors aucun ravitaillement. Ces mesures, en affamant la ville, eurent bientôt d'autres conséquences non moins importantes. D'abord, en voyant l'état précaire de Montfort, ses alliés l'abandonnèrent et ne tentèrent point de le dégager. Ensuite les seigneurs du Midi qui, par crainte plutôt que par entraînement, s'étaient, en principe, soumis à la Croisade, se déclarèrent contre elle, dès quelle ne leur parut plus à redouter; et enfin les peuples violemment subjugués, profitant de l'opportunité du moment, secouèrent leurs chaînes et manifestèrent hautement leur amour pour leurs princes nationaux. Alors il ne se passa pas de jour sans que Raymond VI n'apprît un mouvement insurrectionnel de ville ou de château, tenté au préjudice de ses ennemis et à l'avantage de sa souveraineté. Aussi trouva-t-il politique, pour appuyer cet élan national, de se mettre en campagne, lui et le comte de Foix, sans desserrer pour cela la ri-

gueur du blocus, et de se présenter avec sa cavalerie devant les portes qui l'invoquaient comme un libérateur.

C'est dans ce but que les deux comtes entreprirent en ce temps leurs courses à travers la contrée. Raymond-Roger enleva successivement aux catholiques, le village de Saint-Martin-Lalande, situé à demi lieue de Castelnaudary, du côté de Carcassonne, le château de Lasbordes, Pexiora, Alzonne, Laurac-le-Grand, Saint-Gauderic, Fendeilhe, Villeneuve, Baragne, Mireval, Belflou, Saint-Michel-de-Lanès, Belpech, Puylaurens et Saverdun, tandisque de son côté Raymond VI emportait Montferrand qu'une trahison lui avait ravi l'année précédente, Saint-Félix de Caraman, Avignonet, Cuc, Les Cassès, Issel, Labécède, fort château du Lauraguais, Villemagne, abbaye déjà célèbre, Saint-Papoul, qui fut plus tard siége d'un évêché, et quelques autres postes avantageux des environs. Il échoua néanmoins vis-à-vis de Cabaret dont les habitans devaient lui faciliter l'entrée. Les hommes qu'il choisit pour cette expédition ne connaissant point assez bien les chemins, errèrent pendant toute une nuit dans les montagnes et n'arrivèrent devant ce château qu'au point

du jour. Il n'était plus temps ; la garnison était sous les armes.

Cependant, Montfort manquant de munitions et se voyant enfermé dans un cercle fatal qui de jour en jonr allait l'enserrant davantage, ordonna à Gui de Lévis, son maréchal, d'aller d'abord, à Fanjeaux, lui préparer un convoi de vivres et puis dans les diocèses de Carcassonne et de Béziers pour en rassembler les milices et les emmener à son secours.

Ces ordres, Gui de Lévis tacha en vain de les exécuter. Personne ne voulant le suivre, il fut obligé de revenir seul à Castelnaudary. Mais Montfort, irrité, l'envoya de nouveau dans le Carcassès, et lui adjoignit Mathieu de Montmorenci, frère de Bouchard. Cette nouvelle démarche réussit aussi peu que la précédente. Les supplications et les menaces demeurèrent également sans effet. Alors les deux envoyés s'adressèrent aux habitans de Narbonne qu'ils sommèrent, en vertu de leur traité d'alliance, de fournir des subsides et des soldats aux défenseurs de l'Église. Les Narbonnais répondirent qu'ils leur viendraient en aide volontiers, si leur vicomte, Aimery, voulait se mettre à leur tête; mais Aimery refusa de déployer sa bannière

seigneuriale, ce qui équivalait à un formel déni de secours.

Force fut à Gui de Lévis et à Mathieu de Montmorency de se remettre en route avec trois cents Narbonnais et cinq cents hommes du diocèse qui seuls consentirent à prendre les armes. Arrivée en vue de la place assiégée, cette faible troupe se débanda et prit la fuite sans rien entreprendre contre les lignes des assiégeans. Dans ce délaissement général, Montfort ne compta plns que sur ses propres forces.

Bouchard de Marly commandant à Lavaur; Verles d'Encontre, à Carcassonne; Martin d'Alguais, à Cabaret; Alix du Montmorency, à Saissac, et Guilhaume Cat, à Fanjeaux, et ayant chacun une nombreuse garnison, il leur manda de marcher incessamment sur Castelnaudary, avec toutes leurs forces et envoya quarante chevaliers, entre lesquels Gui de Lévis, le chatelain de Melphe et le vicomte d'Onges, pour rallier les garnisons croisées des environs et les amener jointes ensemble au secours des assiégés; chacun s'apprêta aussitôt à obéir au Général, à l'exception toutefois de Guilhaume Cat qui, trahissant la Croisade, se rendit

au camp et vendit à Raymond-Roger le secret des Croisés.

Or, le 10 octobre, au point du jour, trois corps d'armée différens partis de trois points opposés, de Carcassonne, de Saissac et de Lavaur, se diri-geaient sur un même centre, Saint-Martin, où devait s'opérer leur jonction, et d'où ils devaient, de concert, marcher sur Castelnaudary.

Gui de Lévis, le maréchal de la Foi, fut le premier qui parut au rendez-vous avec ses quarante chevaliers, les garnisons du Lauraguais et quelques milices des environs. Il s'approchait du lieu assigné, quand il fut surpris par ce cri : Foix et Toulouse! et chargé par toute la gendarmerie de Foix qui sortant aussitôt de son embuscade, cherchait à l'envelopper. Étourdi par cette brusque attaque, il rebroussa chemin en toute hâte et se retira en désordre sur une petite éminence, non loin de Lasbordes, où à la faveur du poste, il se prépara au combat. Géraud de Pépieux, voyant ses dispositions, gravit le mamelon avec son détachement, tua, d'un coup de lance, un chevalier qui essayait de lui disputer le sentier et culbuta la troupe de Lévis, qui s'enfuit à la débandade, toujours

talonnée par Géraud de Pépieux, jusqu'aux murailles de Lasbordes. Les Albigeois rencontrèrent là, la garnison de Saissac qui, s'avançant bride abattue, leur fit lâcher prise, les culbuta à leur tour et finit par les tailler en pièces. Le comte de Foix, averti de cet échec par quelques fuyards, précipita sa course, chargea à revers et sur les flancs, la garnison de Saissac, et ne tarda pas à changer la face du combat. Il commençait même à prendre de terribles représailles quand, à une portée d'arc du champ de bataille, parurent Bouchard de Marli et Martin d'Alguais, avec deux cent vingt chevaliers des garnisons de Cabaret et de Lavaur, et deux mille cinq cents fantassins, que l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres conduisaient au secours de Castelnaudary. Verles d'Encontre se montra en même temps du côté de Carcassonne, à la tête de la garnison et des milices de cette ville. A cette vue, le comte de Foix, pour recueillir ses forces, opéra sa retraite en bon ordre, du côté de Saint-Martin; là, son armée se remit en ordre de bataille. Puis redescendant le coteau, après quelques momens de relâche, elle piqua droit à l'ennemi qui s'avançait aussi à sa rencontre.

Des deux parts, on s'aborda dans la plaine avec

une égale fureur. Deux charges furent fournies, et les rangs demeurèrent inébranlables. A la troisième pourtant, le choc fut si violent, que l'ordre des deux armées se rompit, et qu'il ne fut plus possible de le rétablir. On se mêla dès-lors sans tenir d'autre compte que celui du courage. Chaque homme choisit son homme, chaque épée sa cuirasse, chaque hache d'armes son haubert, faisant ainsi d'une bataille générale autant de duels qu'il y avait de guerriers déterminés.

Cependant les sires de Mauléon, de Béarn, de Comminges et de Toulouse livraient un assaut général au château de Castelnaudary, moins dans l'espoir de l'emporter que dans le but d'empêcher Montfort d'intervenir dans la lutte engagée de l'autre côté de Montmer. Mais tout était vain vis-à-vis d'un tel homme. Les échelles furent renversées, les retranchemens forcés, les assiégeans foulés, et Montfort, dévorant l'espace, vola bride abattue vers la plaine de Saint-Martin, où ses gens avaient le plus pressant besoin de secours.

En effet, l'armée catholique, après des prodiges de valeur, venait d'être défaite, et il n'était plus qu'un seul escadron, celui dn sire de Lavaur, qui disputât encore le champ de bataille. Encore cette

poignée d'hommes fut-elle bientôt écrasée. Le sire de Lavaur et ses trois fils tombèrent, tous les quatre, frappés à mort par le redoutable comte de Foix. Tout combat cessa dès-lors, et la plaine ne fut plus couverte, d'un côté, que de Croisés fugitifs, et de l'autre que d'Albigeois pillards, qui, faute d'ennemis à combattre, faisaient main basse sur leurs bagages.

Or, c'est sur ees entrefaites que le cri de guerre de Montfort retentit comme un beffroi dans tout le vallon de Lasbordes, et que le Général fondit à la tête de sa garde, sur le comte de Foix, ralliant les vaincus, et renversant les vainqueurs sur son passage. En vain, le comte de Foix et quelques chevaliers demeurés autour de lui, voulurent-ils s'opposer à cette course dévastatrice. Chargés en tête par Montfort, sur les flancs et en queue par Bouchard de Marly, Gui de Lévis, Martin d'Alguais et Verles d'Encontre, qui étaient revenus au combat au cri de leur général, ces gentilshommes furent débordés en un moment, et contraints aussitôt de faire un mouvement de recul, qui se changeait en déroute, lorsque Roger-Bernard arriva avec toute la gendarmerie de Foix ralliée, et fit tourner tête aux assaillans. C'était au tour du fils de dégager

le père. Grâce à cette diversion, le comte de Foix se vit à même d'égaliser les avantages et de rétablir le combat. Alors on combattit des deux côtés avec une opiniâtreté inouïe. Animés par l'exemple de Montfort et de Raymond-Roger, Albigeois et Croisés se ruèrent les uns sur les autres, et la mêlée devint horrible, inexorable. On eut dit un tourbillon de lances et d'épées qui dévorait hommes et chevaux, roulait des armures, et broyait des cadavres !

Cette lutte se prolongea jusqu'à l'entrée de la nuit, sans que la victoire parût encore pencher vers un des deux partis engagés. Les ténèbres enfin séparèrent les combattans, comme pour épargner à chacun des deux généraux la honte d'une défaite, et ménager à tous les deux égale part d'un triomphe également mérité (*).

L'issue de cette bataille est diversement racontée par les annalistes contemporains et les historiens modernes. Nous nous faisons un devoir de reproduire ici les opinions les plus opposées, afin qu'on puisse apprécier si, en suivant la leçon du

(*) Et adonc la neit les a subrepesis, per que es estat forsa de se retirar, cascun en son quartié... (Aut. prov. p. 48.)

chroniqueur provençal déjà cité, nous avons péché en rien contre la vraisemblance des faits.

Citons d'abord le bénédictin dom Vaissette, qui a écrit d'après le moine Pierre de Vaux-Sernay, dont il a pour ainsi dire traduit le texte latin sans aucune altération.

«Montfort voyant cette déroute de la porte du château de Castelnaudary (*) où il s'était posté pour favoriser l'entrée des Croisés, consulta ceux qui étaient autour de lui ; les uns lui conseillaient de demeurer à la garde du château, les autres prétendaient, au contraire, qu'il devait marcher au secours de ses troupes. Il préféra ce dernier parti, parce que l'affaire lui paraissait décisive ; et ayant assemblé les soixante chevaliers qui lui restaient, il n'en laissa que cinq à la garde de Castelnaudary avec l'infanterie, et s'avança avec les autres vers

(*) Malgré le respect que nous professons pour le savant dom Vaissette, nous nous permettrons de dire que nous le surprenons en grossière faute en cet endroit. Si l'érudit bénédictin et si Pierre de Vaucernay avaient connu la position de Castelnaudary, ils se seraient bien donné de garde d'avancer que de la porte du château on voyait la déroute. C'est topographiquement impossible. Le mamelon de Montmer et la colline de Saint-Martin empêchent invinciblement de découvrir le lieu du combat qui, ne fût-il pas d'ailleurs hors de portée à cause de ces obstacles, le serait toujours par sa distance.

le comte de Foix. Bouchard de Marli, Gui de Lévis et tous ceux qui s'étaient dispersés, le voyant venir de loin, raniment leur courage, se rallient, et reviennent à la charge : le comte de Foix les reçoit en brave, et les met de nouveau en fuite, après avoir tué le fils du châtelain de Lavaur, en sorte que l'évêque de Cahors et Martin d'Alguis, ne pouvant plus résister, sont obligés de céder, et de se réfugier à Fargeaux. Ainsi, le champ de bataille demeura pour la seconde fois à Raymond-Roger : mais ses gens, au lieu de profiter de leur avantage, s'étant amusés au pillage et à dépouiller les morts, Bouchard de Marli trouve cependant moyen de rallier de nouveau les fuyards, et tombe sur les troupes du Comte avec tant de force, qu'il en fait un carnage horrible. Raymond-Roger, au désespoir de se voir enlever la victoire, fait des prodiges de valeur pour tâcher de rétablir le combat. Il tue de sa main trois autres fils du châtelain de Lavaur, et rompt son épée à force de frapper. Roger-Bernard, son fils, suivi de Sicard de Puylaurens et de plusieurs autres chevaliers, accourt, et fait reculer les Croisés ; mais ceux-ci redoublent de leur côté leurs efforts, viennent enfin à bout de mettre en fuite la cavalerie du Comte, font ensuite

main basse sur son infanterie, et l'obligent à s'enfuir lui-même, malgré la supériorité du nombre de ses troupes ; car on prétend qu'il avait trente hommes contre un.

» Simon de Montfort, quelque soin qu'il eût de hâter sa marche, n'arriva qu'après la fin du combat. Il se met aussitôt à la poursuite des fuyards, et les pousse vivement (*). La plupart, pour éviter la mort, feignent d'être de son parti, et crient : Montfort! Montfort! — Puisque vous vous déclarez des nôtres, leur disent les Croisés, donnez-en des preuves, et tuez tous ceux qui fuient devant vous. Plusieurs exécutèrent cet ordre dans l'espérance de sauver leur vie, et, par ce stratagème, les Croisés armèrent leurs ennemis les uns contre les autres, et en firent périr un grand nombre (**). On assure

(*) Autre faute topographique de dom Vaissette et de Pierre de Vaucernay. Les Albigeois fuyaient naturellement vers leur camp. Or, Montfort venant de ce côté devait leur couper rationnellement la retraite et non s'attacher à leur poursuite.

(**) Si dom Vaissette ne s'était trop confié en la parole du moine Vaucernay, sa sagacité ordinaire lui aurait fait découvrir que ce stratagème était des plus grossiers, sinon des plus impraticables. Les Croisés, outre les couleurs de leurs chefs, portaient sur la poitrine un signe trop distinctif, la croix rouge, pour se méprendre ainsi, et ne pas reconnaître leurs ennemis qui portaient des couleurs tout opposées.

que le comte de Foix perdit dans cette action la plus grande partie de ses troupes, tandis que les Croisés n'eurent qu'environ trente des leurs de tués. Enfin, Simon, las de poursuivre les fuyards, retourna au champ de bataille, où il rallia toutes ses troupes, et s'étant mis à leur tête, il arriva triomphant devant Castelnaudary. »

Ainsi, d'après Pierre de Vaux-Cernay et Dom Vaissette, Montfort n'aurait point combattu dans cette action, et serait arrivé après la déroute des Albigeois, à laquelle un autre contemporain, Guilhaume de Puylaurens, le fait néanmoins fortement contribuer; témoin ce passage :

« Il arriva un jour, dit Guilhaume de Puylaurens, que quelques uns des chevaliers de Simon de Montfort conduisant à Castelnaudary un convoi qui venait du diocèse de Carcassonne, le comte de Foix alla à leur rencontre, et leur livra bataille. Simon *averti* du péril où étaient ses gens, pourvut à la défense de la place, et sortit à la vue de l'armée ennemie à la tête d'environ soixante chevaliers pour secourir les siens, qui étaient presque entièrement défaits. Étant arrivé au lieu du combat, il se joignit au petit nombre de ceux qui restaient encore à cheval, et s'étant jeté dans la

mêlée comme un lion, ses ennemis, qui sentirent bientôt sa présence, furent obligés de prendre la fuite. Il les poursuivit, en fit un grand carnage, et rentra au château de Castelnaudary (*). »

Terminons ces citations par un passage textuellement traduit du chroniqueur provençal :

« Quand Martin d'Alguais et l'évêque de Cahors virent Bouchard en fuite, ils s'enfuirent à leur tour à toute bride, et si promptement, qu'ils ne s'arrêtèrent qu'à Fanjeaux. Ainsi, le champ de bataille demeura au comte de Foix. Les gens de celui-ci voyant leurs ennemis en déroute, se mirent à dépouiller les morts et à piller les bagages, ce qui leur causa un grand dommage ; car Bouchard ayant rallié les Croisés vint tomber sur les pillards, et en tua le plus grand nombre. Et pendant que Bouchard faisait cette tuerie, Montfort survint avec un *grand et puissant* secours. Alors le choc se fit avec tant d'acharnement, que jamais on n'en avait vu de pareil. De chaque côté l'on se tuait sans demander merci, et l'on se battait si bien de part et d'autre qu'on ne pouvait savoir de quel côté était l'avantage. Toutefois, les trois fils du

(*) Guill. de Podium, c. 19.

châtelain de Lavaur succombèrent. C'était trois vaillans chevaliers, desquels on disait qu'il n'y en avait pas de pareils dans la troupe de Montfort. Ils périrent de la main du comte de Foix, qui, frappait d'estoc et de taille, comme un chevalier sans reproche. Jamais Roland ni Olivier ne firent, dans un jour, autant de faits d'armes que ce preux en fit là. Son épée se rompit à force de frapper.

» En ce moment, son fils, Roger-Bernard, homme aussi vaillant et peut-être plus hardi que son père, vint le réconforter avec un puissant secours de gens d'armes, et il se jeta au fort de la mêlée, avec tous ses chevaliers, en frappant de si grands coups de hache, que tout ce qui se présenta devant lui fut tué ou grièvement blessé, et que les Croisés perdirent en reculant une *grande partie de chemin*.

» Enfin, la nuit vint, qui força les deux partis à se séparer, et à se retirer, les uns au camp des assiégeans, les autres dans le château de Castelnaudary (*). »

Ce dernier historien, dont l'opinion nous sem-

(*) *Chron. prov.*, p. 44.

ble corroborée par la suite des événemens, assure que le comte de Foix en arrivant au camp trouva que le comte de Toulouse avait déjà fait plier bagage, et qu'il était prêt à décamper, supposant que toutes ses troupes avaient été tuées dans le combat; qu'il le rassura par sa présence; que Raymond comptant que Simon de Montfort ne manquerait pas de venir l'attaquer pour tirer vengeance de la perte qu'il avait faite, se mit en état de défense; et qu'enfin Simon ayant attaqué le camp durant la première veille de la nuit, fut vivement repoussé et contraint d'abandonner son entreprise (*).

Le lendemain, dit Pierre de Vaux-Cernay, le comte de Foix députa des courriers dans toutes les places voisines, où l'on publia que les Croisés avaient été battus, et Simon de Montfort fait prisonnier, écorché vif et pendu. Nous doutons de la vérité de ce fait. Serait-il vrai d'ailleurs, qu'il ne nous paraîtrait qu'une adroite ruse de guerre qui porta ses fruits, puisque, après la bataille de Lasbordes, plusieurs châteaux, qui hésitaient encore,

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 220. — *Chron. prov.*, p. 45.

se soumirent au comte de Toulouse, lequel continua le siége de Castelnaudary, nonobstant la rigueur de la saison, et ne le leva qu'à la nouvelle de l'approche d'un nouveau corps de Croisés français, qui était arrivé déjà à Narbonne, sous les ordres d'un chevalier de distinction, nommé Alain de Rouci.

CHAPITRE XVI.

SOMMAIRE.

Le comte de Toulouse reprend Puylaurens, Gaillac, Saint-Antonin, etc. — La Grave fait main-basse sur sa garnison catholique. — Représailles. — Arrivée de nouveaux Croisés.— Continuation des hostilités.—Montfort ravage le pays de Foix, occupe La Pomarède, enlève Tudelle, Cahuzac et assiège Saint-Marcel. — Raymond VI court au secours de cette place et la sauve.—Arnaud, promu à l'archiépiscopat de Narbonne, part pour la Croisade d'Espagne.—Bataille de *las Navas de Tolosa*.— Montfort enlève et détruit le Château d'Hautpoul.

XVI.

Pour ne pas être pris entre deux ennemis également redoutables, la garnison renforcée de Castelnaudary, et la nouvelle armée de Croisés qui débouchait dans le Languedoc, le comte de Toulouse, après avoir pris conseil de ses alliés, plia ses tentes, brûla ses machines, et se dirigea sur Puylaurens, dont il s'empara, malgré la vive résistance de la garnison catholique. Puis il tourna vers

l'Albigeois, où il se saisit de gré ou de force, de Gaillac, Rabastens, La Guépie, La Garde, Puicelsi, Cahuzac, Saint-Antonin, et de toutes les autres places conquises par Montfort, à l'exception de deux châteaux-forts qui demeurèrent fidèles à ce dernier. Deux villes n'attendirent pas l'arrivée de Raymond, pour se soustraire à la domination étrangère ; nous voulons parler de Montaigu et de La Grave. Les habitans de la première se soulevèrent à la nouvelle de son approche, forcèrent la garnison croisée à se réfugier dans le château, l'y bloquèrent, et l'obligèrent à capituler avant que Montfort, qui s'était mis en marche, arrivât pour la secourir. Quant à ceux de la seconde, ils durent le recouvrement de leur liberté à une singulière circonstance.

La saison des vendanges étant venue, les Croisés de la Grave appelèrent au château un tonnelier de la ville pour relier leurs tonneaux, en lui donnant la liberté d'aller et de venir dans la place. Cette circonstance mit cet ouvrier à même d'avancer l'heure de la délivrance.

Un jour que, venant de terminer les réparations à une immense cuve, il l'emplissait d'eau pour en éprouver la bonté, le Gouverneur faisant

seul ; une ronde dans cette aile du château, vint inspecter les travaux du tonnelier.

— Ça, manant, lui cria-t-il avec ce ton d'arrogance que les seigneurs français affectaient vis-à-vis des indigènes du pays conquis, ta cuve sera-t-elle assez grande et assez bien cerclée, pour contenir le vin réservé aux nobles gosiers de mes gens d'armes ? Songe que si une seule goutte de boisson s'échappe de là, je te ferai faire un nouvel apprentissage à la plus haute de mes tours, avec une cravate de filasse.

— Regardez-y plutôt, Monseigneur.

— Malandrin ! me prends-tu pour un roturier ?

— J'en demande très humblement pardon à votre seigneurie, mais il m'a toujours semblé que la noblesse étant au dessus des vilains, devait, en toutes choses, connaître davantage que nous autres, pauvres diables.

Le gouverneur, pris au piège de l'amour propre, s'approcha sans défiance des bords de la cuve, se courba et en examina le pourtour avec la préoccupation d'un homme qui désirait découvrir un défaut à signaler pour faire preuve de compétence.

Le tonnelier, saisissant ce moment, lui asséna un

coup de hache sur la tête et le précipita dans la cuve, où le malheureux fut bientôt étouffé. Lui mort, le courageux artisan donna le signal aux communiers de la place qui coururent sus à la garnison et la massacrèrent.

Le comte Baudouin, frère de Raymond VI et allié des Croisés, se fit aussitôt l'instrument de la vengeance catholique. Il revêtit, ainsi que sa compagnie, les armes de Toulouse, et parut de grand matin devant La Grave, dont les habitans lui ouvrirent les portes sans difficulté, croyant que c'était Raymond qui venait à leur secours. Baudouin l'apostat ne fut pas plutôt introduit qu'il s'empara des remparts, mit le feu à la ville et en égorgea les habitans.

Cette exécution, bien que complète, fut toutefois un faible dédommagement à Simon de Montfort, qui, furieux des conquêtes de son adversaire, marcha sur Coustaussa, château des environs de Termes, l'attaqua durant quelques jours, l'enleva enfin, et fit main basse sur ses défenseurs. Il se rendit ensuite à Pamiers, à la sureté de laquelle il pourvut, fit plusieurs détachemens de son armée, ravagea les domaines de Raymond-Roger, emporta d'assaut un château du pays de Foix, dont

l'histoire n'a pas consigné le nom et revint à Fanjeaux, d'où il envoya à ce même château un convoi de vivres et de munitions de guerre, sous l'escorte du chatelain de Melphe et de Gaufred, son frère ; mais Roger-Bernard, fils du comte de Foix, prévenu de leur marche, leur dressa des embuscades, les chargea, tua Gaufred et plusieurs hommes de l'escorte, fit prisonnier un chevalier de distinction et enleva le convoi.

En ce temps, c'est-à-dire vers la fin de l'année de 1211, de nouveaux renforts soulevés en France et en Allemagne par les prédications de Guilhaume, archidiacre de Paris, et du docteur Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil, arrivèrent dans le Midi, ainsi que cent chevaliers que l'évêque de Toulouse, Foulques, et Gui l'abbé de Vaux-Cernay avaient levés dans la Normandie, et mis sous le commandement de Robert de Meauvoisin, ex député de Montfort à la cour de Rome.

A la vue d'un tel secours, le Général résolut de continuer les hostilités, nonobstant l'hiver, et sortit de Fanjeaux avec toutes ses forces dans le dessein d'aller attaquer le comte de Foix qui tenait assiégé depuis quinze jours, Guilhaume d'Aure, chevalier catholique dans le château de Chier. Raymond-Roger,

peu en état de livrer bataille, n'attendit pas d'être assailli. Il leva le siège en toute hâte et abandonna ses machines après les avoir incendiées. Montfort le voyant hors de portée dévasta tout son territoire, enleva d'emblée quatre petits châteaux du pays dont il rasa les murailles, et repassant à Fanjeaux il vint avec toute son armée, mettre le siège devant le château de La Pomarède, à deux lieues nord de Castelnaudary (*).

Cette place, fortifiée par la nature et par l'art, nécessita un siège régulier. On la battit en brèche pendant plusieurs jours, avec une obstination que la difficulté stimulait. Enfin, la brèche paraissant praticable, Montfort monta à l'assaut, mais, vivement reçu et tenu en échec jusqu'au soir il se vit forcé de remettre la continuation de l'attaque au lendemain. Les assiégés hors d'état de résister davantage, résolurent d'échapper à la mort par la fuite. En conséquence ils pratiquèrent, durant la nuit, un trou à leur muraille extérieure et se sauvèrent dans les montagnes, à la faveur des ténèbres. Après s'être assuré de La Pomarède, le Gé-

(*) Petr. de Vaucern., c. 58. — Dom Vaissette, t. III, p. 222. Ce château existe encore et appartient à M. Reverdy, de Castelnaudary.

néral marcha vers Albedun, château du diocèse de Narbonne, qui s'était soustrait à sa domination et dont le seigneur alla au devant de lui et se soumit de nouveau.

Simon se rendit de là à Castres, où il célébra la fête de Noël. Gui, son frère, qui l'avait suivi autrefois en Terre-Sainte, et qui depuis y était toujours demeuré, vint le joindre dans cette ville, avec Helvise d'Ybelin, dame de Sidon, qu'il avait épousée en Orient et dont il avait plusieurs enfans qu'il ramenait; digne frère de Simon, Gui avait repris, chemin faisant, quelques places de l'Albigeois qui avaient, durant le siège de Castelnaudary, arboré la bannière du comte de Toulouse.

Après Noël, les deux Montfort se mirent en campagne et assaillirent de concert dans l'Albigeois, le château de Tudelle appartenant au père de Géraud de Pépieux. Ce poste fut enlevé au second assaut, et toute sa garnison passée au fil de l'épée, à l'exception du père de Pépieux, qui, demeuré prisonnier, fut échangé contre Dragon de Compens, cousin de Robert de Mauvoisin, que le comte de Foix détenait prisonnier depuis plusieurs mois. (*)

(*) Pierre de Vaucernay, c. 58.

La Croisade alla ensuite assiéger Cahuzac.

Les comtes de Foix, de Comminge et de Toulouse, rassemblant alors quelques troupes, vinrent, dans un but de diversion, camper près de Gaillac, à deux lieues de la place assaillie et firent mine, plusieurs fois, de vouloir attaquer le camp des catholiques. Les contremarches et toutes les ruses stratégiques qu'ils mirent en jeu ne firent aucune impression sur Montfort. S'inquiétant peu de leurs manœuvres, il continua tranquillement ses attaques contre la forteresse, la soumit et marcha à la rencontre des troupes albigeoises. Les trois comtes, trop faibles sous le rapport numérique, ne se risquèrent pas à une bataille. Ils battirent en retraite jusqu'à Montaigu, où Montfort les suivit sans les atteindre, et se retirèrent enfin dans la ville de Toulouse.

Le Général revint alors à Cahuzac et se prépara, d'après le conseil d'Arnaud, abbé de Citeaux, qui était alors à Albi, à entreprendre le siège de Saint-Marcel, château-fort situé sur la petite rivière de Serou, à trois lieues d'Albi, vers le nord, dans lequel le comte de Toulouse avait mis Géraud de Pépieux pour gouverneur. Dans cette résolution

il envoya à Bruniquel prier le comte Baudouin de lui venir en aide.

Leur jonction faite à Cahuzac, ils marchèrent vers Saint-Marcel, qu'ils n'investirent que d'un côté; soit, comme le dit Dom Vaissette, que leurs forces fussent insuffisantes à l'entière circonvallation; soit, comme c'est plus probable, que Montfort évitât de s'affaiblir par un trop grand déploiement de ses lignes de siége. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges reprirent les champs à la nouvelle de cette entreprise, et vinrent, avec cinq cents chevaliers et un corps d'infanterie, se porter de l'autre côté de Saint-Marcel, dont ils avaient l'entrée libre. Le comte de Foix se jeta même dans la place, et joint au brave Guiraud de Pépieux, la défendit avec non moins de courage que de bonheur. Après plus d'un mois, Montfort et le comte Baudouin l'apostat n'étaient pas plus avancés que le premier jour du siége.

Le comte de Toulouse, de son côté, ne faisait pas moins de mal aux Croisés en occupant tous les passages, battant la campagne, enlevant les convois et rendant impossible tout ravitaillement. La disette ne tarda pas à se faire rigoureusement sentir. Enfin, après avoir mangé plusieurs de ses che-

vaux et fait une dernière tentative d'assaut aussi infructueuse que les précédentes, le Général leva le siége de Saint-Marcel le 24 mars 1212, veille de Pâques, et alla célébrer cette fête à Alby, tandis que le comte de Toulouse s'enfermait dans Gaillac où les Croisés vinrent le lendemain le provoquer au combat. Raymond VI ne jugeant pas à propos de s'exposer à un engagement, déclina la bataille et se tint enfermé dans ses murailles.

Revenu à Alby, Simon de Montfort s'y rencontra avec Gui, abbé de Vaux-Cernay, qui arrivait de France et qu'on avait élu évêque de Carcassonne, en place de Raymond de Rochefort qui se vit forcé de se démettre de l'épiscopat parce que la papauté ne le jugeait pas un partisan assez zélé de la cause catholique. D'autre part, Arnaud, abbé de Citeaux et légat du Saint-Siége, reçut aussi une digne récompense de tous les soins qu'il s'était donnés pour la réussite des projets de Montfort. Il fut élu archevêque de Narbonne le 12 mars 1212, et confirmé dans cette élection par son co-légat, l'évêque d'Uzès, qui l'engagea en outre à prendre possession du duché de Narbonne. Ce conseil favorisait trop les désirs du nouvel élu pour ne pas être pris en considération. — Arnaud se mit incontinent en posses-

sion du palais archiépiscopal et fit arborer, sur sa plus haute tour, la bannière de l'église de Narbonne, *en signe du domaine et du duché*, en présence du même évêque d'Uzès, des évêques de Béziers, Agde, Maguelonne, Lodève, Elne, Toulouse, Comminges et Consérans; des abbés de Saint-Paul de Narbonne, de Saint-Aphrodise de Béziers; du clergé et du peuple de sa ville archiépiscopale. Le lendemain, il fit appeler devant lui le vicomte Aymeri, et reçut, *en qualité de duc de Narbonne*, son hommage et son serment de fidélité. Outre les honneurs et les prérogatives de duc, l'archevêché de Narbonne ne portait pas moins de quatre cent mille livres de revenu annuel.

Peu de temps après sa consécration, ajoute l'historien du Languedoc, de qui nous empruntons tous ces renseignemens, Arnaud s'apprêta à se rendre en Espagne, où il se préparait de grands événemens.

Mahomet *le Verd*, roi de Maroc, avait passé la mer, et fait une irruption dans ce royaume avec une armée de 600,000 combattans. Alfonse, roi de Castille, dont il avait attaqué les états, n'étant pas assez fort pour lui résister, appela à son secours tous les autres princes d'Espagne, et envoya en

France l'archevèque de Tolède pour y solliciter les peuples à s'armer en sa faveur, et à profiter de l'indulgence que le pape avait accordée à ceux qui prendraient part à cette expédition.

Pierre, roi d'Aragon, fut un des premiers qui répondit à l'appel du roi de Castille. Mais avant, il fit un voyage à Toulouse, où il établit pour *son vicaire*, c'est-à-dire pour son ambassadeur un chevalier nommé Guilhaume de l'Échelle. Puis, repassant les Pyrénées, il marcha vers Tolède.

Arnaud partit, de son côté, à la tête de cent chevaliers français et d'un corps d'infanterie, le mardi d'après l'octave de la Pentecôte de l'an 1212. Il visita d'abord le roi de Navarre, à qui il persuada de se joindre au roi de Castille contre leur ennemi commun, et il se rendit ensuite à Tolède à la tête de ses troupes, qui avaient été levées pour la plupart dans les diocèses de Lyon, de Vienne et de Valence. Là, il rencontra plusieurs autres prélats et chevaliers français qui avaient passé en Espagne dans le même dessein, entre autres l'archevêque de Bordeaux, le comte d'Astarac et le vicomte de Turenne. Tous ces Français formaient un corps d'armée, composé de deux mille chevaliers, d'autant d'écuyers, de dix mille sergens à

cheval et de cinquante mille fantassins. Ces troupes s'étant jointes à celles d'Espagne, commandées par les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, remportèrent divers avantages sur les infidèles, et les défirent entièrement en bataille rangée, le 16 de juillet 1212, dans un lieu appelé Las Navas de Tolosa. On compte que soixante mille Sarrasins demeurèrent sur la place, tandis que les chrétiens n'y perdirent que peu de leurs soldats. L'archevêque Arnaud contribua beaucoup au gain de cette bataille, dont il nous a laissé une relation détaillée : les chrétiens ayant pris la fuite au commencement de l'action, il fit tant par ses exhortations qu'il ranima leur courage, et les ramena au combat (*).

Tandis que Arnaud portait au-delà des Pyrénées son zèle religieux, et que le roi d'Aragon, s'occupant de sa glorieuse expédition, ne pouvait venir en aide à son beau-frère, le comte de Toulouse, qui l'en sollicitait, Simon de Montfort continuait l'œuvre d'envahissement. Après quelque séjour fait à Alby, il se rendit à Castres, d'où il courut assiéger le château de Hautpoul, dans le Toulousain.

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 225.

Cette place, située entre Castres et Lavaur, occupait le haut d'une colline dont les abords, coupés d'escarpemens et de ravins, semblaient presque inaccessibles. Les Croisés arrivèrent à sa base le second dimanche d'après Pâques. Simon de Montfort, qui n'avait point assez de troupes pour l'investir entièrement, ne porta ses efforts que du côté le moins naturellement défendu. Sur ce point, il fit dresser un énorme pierrier, et quelques jours après, ayant mis pied à terre, ainsi que ses chevaliers, il opéra la descente du fossé, gravit le mamelon, et emporta, non sans difficulté, le premier faubourg, où ses troupes ne purent néanmoins se maintenir long-temps. Accablées d'une grêle de pierres, de traits, de poutres et de poix bouillante, elles se virent forcées de renoncer à ce poste si chèrement acquis.

Les machines se remirent alors à battre la forteresse et à élargir les brèches déjà ouvertes. Le lendemain, ces dernières étaient si praticables que les assiégés n'espérant plus pouvoir résister à un nouvel assaut, abandonnèrent la place, et se sauvèrent pendant les ténèbres.

Les Croisés n'eurent alors plus de peine à s'en emparer ; ils firent pourtant passer au fil de l'épée

tous les habitans qui y étaient demeurés, et rasèrent le château, sur l'ordre de Montfort, qui se trouvait, le 23 avril, à Sorèze, où il donna en fief, à Philippe Golhoin, chevalier français, sous le service d'un homme d'armes, les lieux de Vilarzel, de Montelar de Pomars, confisqués, est-il dit dans l'acte, sur les hérétiques et les fugitifs (*).

(*) Mss. Colb., 2275. — Dom. Vaissette, t. III, p. 226.

CHAPITRE XVII.

SOMMAIRE.

Arrivée d'un puissant renfort de Croisés. — Succès de Montfort. — Division de l'armée Catholique en deux corps. — Occupation d'Albi, de Saint-Antonin et de Caylus. — Siége de Penne d'Agenoise et de Penne d'Albigeois. — Prise de Marmande et de Château de Byron. — Dégradation et mort de Martin d'Alguais.

XVII.

De Sorèze, Simon de Montfort se porta vers les frontières du Languedoc, et y rallia un nombreux corps de pèlerins allemands, Auvergnats et Lombards, qui venaient de concert prendre part à la Croisade. Ces nouveaux renforts étaient si considérables, qu'à leur approche l'épouvante se répandit dans le pays, et que les peuples des campagnes, abandonnant au pillage leurs habitations,

se réfugièrent en hâte, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, les uns dans la ville de Toulouse, les autres dans le château de Montauban, où Raymond VI, Raymond-Roger et Bertrand de Comminges s'étaient eux-mêmes retirés. Cette panique favorisa les progrès de Montfort, qui rentra, presque sans coup férir, dans la plupart des postes perdus durant le siége de Castelnaudary. En moins de trois semaines, Cuc, Montmaur, Saint-Félix de Caraman, les Cassès, Montferrand, Avignonet et Saint-Michel de Lanès furent ainsi recouvrés. Ce fut devant cette dernière place que Gui de Vaux-Cernay, nouvel évêque de Carcassonne, rejoignit la Croisade, qu'il accompagna depuis dans toutes ses expéditions.

Cependant Raymond VI, à la nouvelle de tant de succès, voulut tenter une diversion. Sortant de Montauban avec ce qui lui restait de cavaliers, il s'approcha de Puylaurens, prêt à inquiéter la marche de l'armée. Mais Montfort, au lieu de laisser entamer ses derrières, se retourna, et courut lui présenter la bataille. Trop faible pour l'accepter, le comte de Toulouse décampa, découvrant ainsi Puylaurens, que son ennemi occupa et rendit à Gui de Lucé, à qui ce fief avait été précédemment inféodé.

Deux jours après, une autre troupe de pélerins allemands et un détachement de Croisés normands et picards renforcèrent la Croisade, sous le commandement, le premier, du prévôt de Cologne, et le second, de Robert, archevêque de Rouen, de Robert, évêque de Laon, et de Guilhaume, archidiacre de Paris. Après l'arrivée de ces nouveaux auxiliaires, le Général résolut d'agir à la fois sur deux points différens. Il confia une division de ses troupes, composée des derniers venus, à son frère Gui, et marcha, avec l'autre, sur l'Albigeois. Rabastens, Gaillac et Montaigu se soumirent à la première sommation, et Saint-Marcel, que le comte de Foix et Géraud de Pépieux avaient si vivement défendu quelques mois auparavant, lui envoya ses clefs en implorant sa miséricorde. Montfort refusa de faire grâce, et les habitans cherchant leur salut dans la fuite, délaissèrent le château, qui fut détruit de fond en comble. Il en fut ainsi de la Guépic. L'armée se dirigea ensuite vers Saint-Antonin, dans le Rouergue, sur l'Aveyron, commandé, pour le comte de Toulouse, par un chevalier de distinction, appelé Adhemar–Jourdain. Ce fidèle gentilhomme, exhorté à se rendre par l'évêque d'Albi

qui avait pris les devans, fit, à ce qu'écrit un chroniqueur, cette fière réponse :

— Que le Général sache que tant que moi et mes hommes pourrons férir un coup de hache, les *Bourdonniers* (*) ne viendront jamais à bout de ma bonne forteresse.

— Ah ! ah ! fit Simon de Montfort quand on lui rapporta ces paroles, voilà enfin l'homme qu'il fallait à nos Allemands, lassés de brûler des châteaux sans échanger un coup d'épée. Aussi, je jure Dieu de lui faire grâce s'il se défend une semaine durant.

Adhémar était disposé à bien recevoir les Croisés, et ceux-ci n'eurent pas plutôt campé sous les murailles, qu'à la tête des communiers, il opéra une vigoureuse sortie, et parvint à jeter le désordre jusque dans les lignes catholiques. Mais, bientôt débordé et culbuté, il fut contraint de rentrer dans Saint-Antonin, où les Croisés l'attaquèrent à leur tour, et finirent par lui enlever trois barbacanes, après une heure de combat. La nuit empêcha Montfort de pousser plus loin ce premier

(*) On appelait les Croisés bourdonniers à cause du bourdon qu'ils portaient comme un symbole de leur pélerinage.

avantage, qui suffit, du reste, pour déterminer une défection décisive.

A minuit, Pons, vicomte de Saint-Antonin, craignant que la place ne fût emportée le lendemain, envoya offrir de la remettre aux Croisés, moyennant vie et liberté sauves. Le Général ne voulut la recevoir qu'à discrétion, et le vicomte eut la lâcheté d'y consentir. L'armée envahit aussitôt Saint-Antonin. Trente des principaux habitans furent massacrés, la ville saccagée, sans exception du monastère et des biens du clergé, et Adhemar-Jourdain, Pons et les autres chevaliers de la garnison, conduits à Carcassonne, et enfermés dans une tour du château vicomtal. Quant au gouvernement de la place conquise, Montfort en disposa en faveur de Baudouin l'apostat, qui, pour lui témoigner sa reconnaissance, le rendit maître, quelques jours après, du château de Caylus, dans le Querci, dont il avait suborné la garnison.

Puis, décidée à envahir l'Agenois, la Croisade se remit en marche, détruisant sur son passage divers châteaux abandonnés, sauf celui de Montcuc, dont Baudouin l'apostat reçut encore l'investiture, et arriva enfin devant Penne d'Agenois. Montfort la laissa s'occuper des préparatifs du

siége pour aller lui-même, à la sollicitation de l'évêque d'Albi, prendre possession de cette ville, dont les habitans lui prêtèrent, sans difficulté, serment de vasselage. De retour au camp de Penne d'Agenois, il fit aussitôt battre en brèche.

Pendant ce temps, Gui de Montfort, que l'on a vu, à la tête de l'autre division de la Croisade, agir sur un point opposé du territoire de Raymond VI, assiégeait Penne d'Albigeois. Ces deux siéges simultanés sont les événemens les plus importans de la campagne de 1212. Comme Gui échoua dans son entreprise, et que d'ailleurs aucun annaliste ne nous entretient de ses opérations, nous reportons notre attention sur le siége de Penne d'Agenois.

Ce poste, situé aux bords du Lot, sur la pente d'une colline peu élevée, présentait un aspect tout différent de celui des autres châteaux du moyen-âge. A ses pieds s'étendaient des plaines fertiles, légèrement ondulées comme les vagues d'un lac. Ça et là, dans les alentours, croissaient des massifs d'arbres fruitiers, des vignes plantureuses que des ruisseaux à fleur de terre arrosaient; et dans le lointain, c'étaient de gracieuses maisons de campagne, abritées par de vigoureuses pousses de tilleuls, et de populeux villages, entourés de bosquets de

pruniers, principale richesse du pays. Certes, un tel site n'avait point été créé pour devenir l'assiette d'une place forte. Mais dans ce temps d'hostilités permanentes, et de représailles armées, toutes les fondations se ressentaient des nécessités de l'époque, et revêtaient une physionomie conforme au siècle. En fondant Penne d'Agenois, la pensée de Richard, roi d'Angleterre, avait été peut-être d'édifier un palais où il pût se délasser de ses fatigues héroïques, et sous son inspiration guerrière, ce palais s'était métamorphosé en château, qui à force de dépenses et d'embellissemens royaux, était devenu à son tour une belle forteresse, à laquelle ne manquait aucun moyen de défense.

Depuis que, par le mariage de Jeanne avec Raymond VI, l'Agenois était passé dans la maison de Toulouse, Hugues d'Alfar, chevalier Aragonais (*), et mari d'une fille maîtresse de Raymond, avait reçu le commandement de Penne d'Agenois. Il s'y était enfermé avec une nombreuse compagnie de vaillans hommes, parmi lesquels l'on citait Ausas le Maynadier, Bernard Bour et Géraud de Monsabis, que nous soupçonnons être aragonais comme

(*) *Chron. prov.*, p. 47. Langlois le dit *Navarrais*.

leur chef, et avait tâché, au dire de Langlois, d'augmenter la force de Penne par la construction de plusieurs ouvrages destinés à pourvoir à tous les besoins qui pourraient survenir.

Dès le premier jour de l'attaque, Hugues d'Alfar incendia le faubourg qui se déployait au bas de la colline et s'enferma dans le château avec sa garnison. Les Croisés survinrent à temps pour éteindre le feu, s'emparer du quartier abandonné et y dresser leurs machines qui commencèrent alors à battre sérieusement la forteresse; mais les assiégés les démontèrent bientôt et harcelèrent tellement les Croisés par leurs fréquentes sorties, que ces derniers, disent les historiens, n'avaient encore fait aucun progrès à la Saint-Jean. Voici, d'ailleurs, comme Langlois décrit cette lutte brillante :

« Les Croisés n'avaient point eu depuis longtemps de si habile homme à combattre que ce Navarrais (Hugues d'Alfart) : aussi Montfort et lui furent pendant près de deux mois, c'est-à-dire, depuis le 3 juin jusqu'au 25 de juillet, comme deux champions, dont la force est à peu près égale, et qui s'attaquent à différentes reprises, l'emportant tour à tour en quelque chose, et ne pouvant se donner le coup qui décide. On se vantait de chaque

côté d'avoir eu l'avantage, et il était vrai que ni l'un ni l'autre ne l'avait eu. Montfort désespéra de forcer lui seul la ville, et alors il rappela celles de ses troupes qu'il avait congédiées (*). »

Langlois veut parler du corps d'armée que commandait Gui de Montfort et qui assiégeait alors Penne d'Albigeois; Gui charmé de recevoir un ordre qui lui sauvait la honte d'une défaite, abandonna aussitôt sa malheureuse entreprise, fit le dégat de tout le pays qu'il parcourut et arriva en hâte au camp du Général, qui lui confia l'attaque du levant, tandis qu'il continuait lui-même son attaque du couchant.

Comme les machines, dit l'historien du Languedoc, employées jusqu'alors, étaient presque inutiles, Montfort en fit construire une de bien plus grande portée, dont il espérait un meilleur succès.

Ce mangonneau commençait à produire son effet le jour où l'archevèque de Rouen, l'évêque de Laon et la plupart des autres pélerins de distinction, rebutés par les difficultés du siége et libérés d'ailleurs par leurs quarante jours de service, firent leurs apprêts de départ. En vain les supplia-t-

(*) Langlois, p. 267 et 268.

on d'assister la Croisade jusqu'à la fin du siége; ils décampèrent tous, excepté l'archévêque de Rouen, qui consentit à attendre l'arrivée d'un nouveau corps de Croisés, s'avançant à marches forcées, sous la conduite de l'abbé de Saint-Rémy, de Reims, l'abbé de Soissons, l'archidiacre de Châlons-sur-Marne et le doyen d'Auxerre, « tous ecclésiastiques et capitaines en même temps, suivant la coutume de ces temps, où l'on voyait le casque sur le froc et le baudrier sur la soutane (*). »

Grâce à ce puissant renfort, le général put aborder la place et l'attaquer sur tous les points. D'Alfar continua néanmoins à se défendre habilement, et comme il commençait à manquer de vivres, il fit sortir de la forteresse toutes les bouches inutiles. Ces malheureux se présentèrent supplians au camp des assiégeans. Montfort les repoussa vers les murailles, où d'Alfar se résigua à les recevoir de nouveau.

Quelques jours après, le Général mettant à profit le peu de repos que lui laissaient les assiégés, détacha Robert de Mauvoisin avec un corps de troupes pour aller s'assurer de Marmande, où il s'était ménagé quelques intelligences.

(*) Langlois, l. V, p. 269.

Robert arriva à la tombée de la nuit, sous les murailles de ce bourg, dont les habitans lui ouvrirent les portes et lui prètèrent serment de fidélité. Bien que trahie et surprise, la garnison se refugia dans le château et s'y mit en bon état de défense. Aidé des habitans, le commandant croisé l'investit et se disposa à monter à l'assaut. Songeant alors qu'elle manquait de provisions de tout genre, la garnison envoya des parlementaires et obtint par capitulation de se retirer à Toulouse. Après s'être saisi de Marmande, Robert de Mauvoisin revint au camp, où Montfort, pour reconnaître ses services, lui fit donation de tous les biens qui avaient appartenu à Guilhaume de Durfort, seigneur de Fanjeaux. L'acte d'investiture est daté du 17 juillet de l'an 1212 *au siége de Penne en Agenois.* Peu de temps après, Mauvoisin donna ces fiefs au monastère de Prouille, fondé par Saint-Dominique.

Cependant l'énorme mangonneau ayant ruiné la plupart des maisons, et fait une brèche considérable aux murailles de Penne, les Croisés s'apprêtèrent à livrer un assaut général. Mais ils furent prévenus par les assiégés, qui demandèrent à capituler avec les honneurs de la guerre. Montfort accepta toutes les conditions, et ils sortirent le len-

demain enseignes déployées, montés sur leurs palefrois de bataille, vie et bagues sauves. La place manquait absolument d'eau depuis plusieurs jours; la chaleur excessive de la saison avait tari toutes les citernes, et plusieurs de ces intrépides hommes étaient déjà morts de soif. Sans cet incident, écrit avec naïveté le chroniqueur provençal, le siége, qui dura jusqu'à la fin de septembre, aurait duré jusqu'au jour du jugement (*).

La place était à peine rendue, que l'on vit flotter à l'horizon du camp la bannière de l'archevêque Albéric de Humbert, et du chantre de Reims, qui conduisaient un corps de pélerins du diocèse de Rémois. Pour mettre à profit ces troupes fraîches, Montfort résolut d'aller attaquer le château de Biron, peu distant de Penne d'Agenois.

Le comte de Toulouse en avait donné le gouvernement et le domaine utile à Martin d'Alguais, le félon chevalier qui avait vendu son frère d'armes, le vicomte de Béziers, et qui, traître pour la troisième fois, avait déserté la cause pour laquelle il

(*) Loqual syté Fouc metut à l'Ascentiou, ont l'entengueran jusquas à la fin de septembré, et agueran jusquas al jour d'el jutgament, si las aygas no lor fossan taridas et secadas, dins lo dit castel et plassa, que lor fouc un grand mal et domatge.... (*Chron. prov.*, p. 46.)

s'était déshonoré. Martin d'Alguais n'ignorait point quelle peine lui était réservée si jamais il tombait entre les mains du vindicatif Général ; aussi l'appréhension d'une mort honteuse vint doubler sa bravoure naturelle. Il défendit le bourg de Biron avec tant de sang-froid, d'habileté et de courage, que l'on disait dans les rangs mêmes de la Croisade, que Montfort lui en avait trop appris pendant qu'il l'avait pour lieutenant.

Toutefois le bourg fut emporté d'assaut et livré au pillage. Quant à d'Alguais, il se retira dans le château et résolut de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de le rendre. Mais la garnison d'un traître devait à son tour lui manquer de fidélité. Montfort connaissant la faiblesse du château, et le peu d'attachement que les soldats avaient pour leur chef, manda devant lui un gendarme fait prisonnier le matin, et lui dit :

— Or sus, sergent, je te donnerai cent lances à commander, si tu veux prendre la croix et te faire mon homme.

— Par Saint-Jacques, Général, voilà vingt années que je porte le pot de fer d'un soudart, et si vous dites vrai, je n'hésiterai point à l'échanger contre un casque de lieutenant. Tout aussi bien

cela me maugrée de guerroyer pour ce damné de d'Alguais,en la compagnie duquel nous gagnerons d'être enrôlés pour l'éternité sous la bannière de Satan, et me faisant vieux, je ne serais pas fâché de me réconcilier avec l'Église, si le sire archevêque que voilà, promettait de m'absoudre de mes coulpes et méfaits.

— Le repentir lave tout, s'empressa de dire l'évêque de Carcassonne instruit des projets de Montfort.

— Tu acceptes donc?.. ajouta ce dernier.

— Tout, monseigneur.

— Eh bien écoute :

— Tu vas incontinent t'introduire dans le château, pour dire à tes compaings que je leur donne un casque plein de séquins, et de plus un rang honorable dans mes troupes, s'ils me livrent la place et leur commandant.

Deux heures après les Croisés étaient maîtres du château , et Montfort avait en son pouvoir Martin d'Alguais, pieds et poings liés.

Une trahison avait fait justice d'un traître.

Le lendemain, au coup de dix heures, Martin d'Alguais fut conduit sur la place d'armes de Biron, au milieu de laquelle s'élevait un sinistre échafau-

dage. D'Alguais, toujours les mains garottées, y monta suivi de douze prêtres en surplis blancs, d'un héraut d'armes aux couleurs de la Croisade, et d'un homme aux formes athlétiques, aux muscles saillans sous son juste-au-corps rouge, et à la physionomie repoussante. Ce dernier, c'était le bourreau.

Quand tout le monde eut pris place sur l'échafaud, le héraut d'armes déroula un parchemin scellé du sceau de la croix, et lut aux assistans une sentence condamnant le patient à la dégradation, pour crime de félonie, déloyauté, traîtrise et foi-mentie.

Après cette lecture, l'évêque de Carcassonne se leva de son siége, et fulmina contre lui un terrible anathème. Puis les douze prêtres entonnaient de concert le pseaume sublime qui commence par ces mots, *Deus laudem meam non tacueris* et contient tant d'imprécations contre les traîtres.

Les chants finis, le héraut d'armes clama à trois reprises :

— Bourrel, quel est cet homme ?

— Le chevalier Martin d'Alguais, répondit à trois reprises le bourreau.

— Non, reprit le héraut, il ne peut être chevalier, puisqu'il est foi-mentie. Dégradons-le.

L'exécuteur lui enleva aussitôt son épée en criant :

— Voici l'épée du traître.

Ainsi fit-il de toutes les pièces de son armure, en criant toutes les fois :

— Voici la cuirasse, les brassards, la côte, les grèves, la miséricorde (*) et les cuissards du traître.

Quand le casque fut enlevé avec les mêmes cérémonies, le hérant d'armes prit un bassin d'eau chaude, et la jeta avec indignation sur la tête du patient; baptême ignominieux qui effaçait de son front l'onction des preux, et de sa joue le baiser de chevalerie.

Le bourreau rompit ensuite à coups de hache l'écu du traître, dont le blason était taché de boue, et lui passant une corde sous les aisselles, il le traîna au bas de l'échafaud, le plaça sur une civière couverte d'un drap mortuaire, et le porta en cet état, aidé de ses valets, à l'église de Biron, où les douze prêtres environnèrent le chevalier dégradé, en récitant les mêmes prières que pour les

(*) On appelait ainsi le poignard, parce qu'il donnait le coup de grâce.

morts, car d'Alguais était mort à l'honneur.

Après cette solennelle dégradation, on le lia sur une claie, et le traîna dans la ville et dans le camp, à la queue d'un cheval. Enfin à quatre heures du soir, le bourreau mit le sceau à cette rigoureuse justice, en l'attachant à une potence placée sur les créneaux du château, où le cadavre demeura pendu pour servir d'exemple à la félonie, et de pâture aux oiseaux de proie.



CHAPITRE XVIII.

SOMMAIRE.

Montfort envahit le Querci, après s'être renforcé.—Siége de Moissac ; incidens de ce siége.—Soumission de Castelsarrasin et de Verdun.—Prise de Moissac, exécution de la garnison.—Succès des Albigeois dans le comté de Foix.—Prise, par les Croisés, de Grenade, Baziège, Montgiscard et Saint-Gaudens.—Attaque de Muret. — Dangers de Simon de Montfort et de la Croisade.

XVIII.

Martin d'Alguais exécuté, Montfort donna le commandement de Biron à Arnauld de Montagut ; il rallia quinze mille Croisés, conduits par son épouse Alix de Montmorenci, et Baudouin l'apostat, et sortant de l'Agenois conquis, il envahit le Querci, autre province de la maison de Toulouse. Le 22 août de l'an 1212, il était, avec toutes ses forces, devant Moissac, dont les habitans se seraient sou-

mis s'ils n'avaient été contenus par une garnison de trois cents routiers, déterminés à défendre la place jusqu'à la dernière extrémité.

Ce jour là même, l'armée tenta l'assaut et s'approcha des murailles avec intrépidité. Non moins braves, les routiers la repoussèrent après de grandes pertes, jusque dans les retranchemens. Cette première épreuve faite, Montfort recourut aux machines, dont il donna la direction à Gui, évêque de Carcassonne, et à Guilhaume, archidiacre de Paris, que nous avons déjà vu se distinguer comme ingénieur, au siége de la forteresse de Termes.

Placés par ce dernier, les pierriers, les mangonneaux et les catapultes de tout genre, se mirent à battre nuit et jour les murailles, et firent de si grands ravages dans la place que les routiers décidèrent de s'en débarrasser à tout prix.

Armés de haches et de torches, ils opérèrent une si impétueuse sortie, que les Croisés ne pouvant résister au choc, abandonnèrent leurs batteries qui furent aussitôt incendiées. En vain Montfort accourut avec sa gendarmerie, et fit de prodigieux efforts pour reconquérir ses machines; les aventuriers, bien qu'inférieurs en nombre, le tinrent en échec pendant tout le temps nécessaire à la complète des-

truction de machines. Le chroniqueur provençal a même écrit qu'en cette rencontre Montfort fut blessé au pied et démonté, et que, dans cette situation, il serait tombé au pouvoir de ses ennemis s'il n'avait été secouru à propos par toutes les forces de la Croisade.

Enfin après avoir atteint leur but et tué bon nombre de catholiques, les routiers rentrèrent dans la place emmenant prisonnier un neveu de l'archevêque de Reims. Avec d'autres hommes que des routiers, cette illustre parenté aurait infailliblement protégé le prisonnier; mais ici c'était un titre de proscription. Le jeune seigneur fut décapité et sa tête et son tronc jetés par-dessus les remparts; spectacle inattendu, devant lequel le prélat affecta une pieuse résignation.

Quelques jours après, Réginal, évêque de Toul, conduisant un nouveau renfort de Croisés, arriva à Cahors, d'où il se dirigea vers le camp de Moyssac. Le comte de Foix qui était dans Montauban, ayant appris sa marche, se mit aussitôt en campagne, chargea ses troupes avec sa valeur ordinaire, les rompit et les obligea de se refugier dans un château voisin du champ de bataille. Le comte de Foix les y bloqua, et les y aurait sans doute forcés, si Bau-

douin l'apostat n'était venu les dégager avec toute la cavalerie de la Croisade.

Alors le Général redoubla ses attaques et ordonna de construire une grande cate couverte de peaux de bœufs, toutes fraîches, qu'il fit approcher de l'avant fossé et qui ne tarda pas à inquiéter vivement les assiégés. Ceux-ci, pour en neutraliser les effets, élevèrent, en face d'elle, un énorme pierrier qui la battit en brèche comme une muraille; mais ce pierrier ne réussissant pas à leur gré, les routiers reprirent la torche et tentèrent une nouvelle sortie, qui fut, au début, aussi heureuse que la précédente. Ayant culbuté la garde de la cate, ils y avaient déjà mis le feu, lorsque Montfort les chargeant subitement, les repoussa à leur tour, et donna aux siens le temps d'éteindre l'incendie.

Le lendemain de cette tentative, la cate avait si bien fait durant la nuit, que la brèche était praticable. Montfort ordonna incontinent un assaut général, et toute l'armée s'avança, en ordre pressé, des murailles extérieures, tandis que l'archevêque de Reims, les évêques de Carcassonne, de Toul et d'Albi, l'abbé de Moissac, avec une partie de ses religieux et le reste du clergé, chantaient, dans le camp, des hymnes et des cantiques, nu pieds et

revêtus d'aubes, pour demander à Dieu de bénir les armes des soldats catholiques. Les routiers se présentèrent résolument au devant des Croisés et soutinrent longtemps l'attaque sans perdre un pouce de terrain. Débordés à la fin par des forces si supérieures, ils jugèrent prudent d'abandonner à leurs adversaires les ouvrages extérieurs et de se retirer derrière les murailles du château.

Ce demi succès était à peine obtenu, que les habitans de Castelsarrasin croyant Montfort entièrement maître de la place, et craignant qu'il ne vînt immédiatement les assaillir, lui envoyèrent des députés pour se soumettre et implorer sa miséricorde. Montfort reçut leur serment de fidélité, et donna ordre à Gui de Lévis, d'aller occuper cette place. Il détacha, en même temps, Gui, son frère, le comte Baudouin l'apostat et quelques autres chevaliers, pour s'assurer de Verdun, sur la Garonne, qui se rendit à eux volontairement, ainsi que toutes les places des environs.

Toutes ces soumissions décidèrent de celle du poste attaqué. Les habitans de Moissac, informés de ces succès croissans, et voyant d'ailleurs que les murailles du château, ébréchées par le bélier, n'étatient guère en état de résister longtemps, firent

secrètement négocier la paix et offrirent de rendre la place, pourvu qu'on leur accordât la vie sauve et qu'on ne mît point la ville au pillage.

Montfort rejeta ces offres, à moins qu'ils ne lui livrassent les routiers morts ou vifs, et ne fissent, eux-mêmes, serment de ne jamais porter les armes contre la Croisade. Les habitans ayant accédé à ces conditions, ouvrirent leurs portes le 8 de septembre, et se joignant aux Croisés, firent main basse sur la garnison.

Alors, l'archevêque de Reims se ressouvint de la mort barbare de son neveu.

— Messire Simon, dit-il en se jetant au devant du Général, je vous supplie de m'accorder la vie de ces mécréans de routiers.

— Ils ne méritent pas de vivre, répondit le Général.

— Ni de mourir de votre main, répartit l'archevêque.

— Que prétendez-vous alors ?

— Ce sont les assassins de mon neveu et les ennemis de l'Église.

— Dans ce cas, ces hommes sont à vous, Monseigneur.

Les routiers furent enchaînés, torturés sur une roue et puis écartelés.

En dédommagement du sac qu'il leur avait épargné, les habitans de Moissac donnèrent à Simon de Montfort une somme de cent marcs d'or, qu'il distribua à son armée, se contentant pour sa part de s'approprier le domaine du château qui appartenait au comte de Toulouse. Raymond, abbé de Moissac, qui avait coopéré à la conquête, rentra par elle en possession de la ville dont-il était seigneur, et passa, six jours après, un traité avec le Général, pour régler leurs droits respectifs sur la place et ses dépendances. *Ces droits étaient échus à Simon*, est-il dit dans la charte, *parce que Dieu les avait ôtés au comte de Toulouse, pour ses péchés et pour les maux infinis qu'il avait causés à l'Église et à la foi catholique*. L'acte fut passé dans le chapitre de l'abbaye de Moissac, le 14 septembre 1212, en présence de Gui, évèque de Carcassonne, et de Guilhaume, archidiacre de Paris, vice-légat dans le pays, des évêques d'Agen et d'Albi, etc. *Philippe, roi de France, régnant, et Guilhaume, évêque de Cahors, gouvernant la province* (*). L'abbé de

(*) Reg. cur. franc. Dom Vaissette, t. III, p. 230.

Moissac, du reste, ne fut guère plus content de Simon de Montfort qu'il ne l'avait été de Raymond VI. Peu de temps après, il députa un de ses religieux en cour, pour implorer la protection du Roi auquel il exposa, comme au défenseur de son monastère, les maux qu'il avait eu à souffrir, soit de la part des comtes de Toulouse, soit de la part des Croisés.

Simon pourvut ensuite à la garde des places soumises pendant la durée du siége, et donna le commandement de Castelsarrasin à Verles d'Encontre, de Montaut à Baudouin l'apostat, et de Verdun sur Garonne à Pierre de Saissi. Puis, il se dirigea vers Montauban, dont il voulait faire le siége, bien que cette place fût extrêmement fortifiée d'elle-même et défendue par une nombreuse garnison, qui venait encore d'être renforcée par Roger-Bernard, fils du comte de Foix, et cent chevaliers toulousains. Mais il ne donna pas de suite à ce projet, parce que, non loin de cette forteresse, il rencontra un messager, qui lui dit de la part du commandant de Pamiers :

— Messire, ce que vous gagnez d'une part, vous le perdez de l'autre ; le mal que vous faites dans le Querci, le comte de Toulouse vous le rend

avec usure dans nos contrées ; il a reconquis toutes les places que vous lui aviez enlevées ; il a fait main basse sur vos garnisons, et maintenant, posté à Saverdun avec ses alliés, les comtes de Foix et de Comminges, il nous inquiète, et emportera infailliblement votre bonne ville de Pamiers, si vous n'accourez à notre rescousse.

— Par ta barbe, soudart, tu mens, ou tu rêves tout éveillé. Le comte Raymond ribaude à cette heure dans sa capitale, d'où il n'ose sortir de peur que je le pourchasse.

— J'ai dit la vérité, et si vous ne vous hâtez, monseigneur, vous n'aurez plus de place dans le comté de Foix.

— Par Saint-Georges ! allons-y, et nous verrons de nos yeux.

— Ainsi soit-il ! murmura unanimement le conseil, et l'armée piqua le jour même droit à Saverdun pour livrer bataille aux trois comtes réunis.

Ceux-ci, jugeant prudent de ne pas s'exposer en rase campagne avec des forces bien inférieures à celles de la Croisade, décampèrent à son approche, et allèrent s'enfermer dans le château de Foix, que Montfort vint insulter, mais contre lequel il n'osa rien entreprendre de décisif,

connaissant la force de cette place et la bravoure de ceux qui la défendaient. Il prit la route de Pamiers, où il fut joint par un nombreux corps de Croisés allemands, qui, venant par Carcassonne sous la conduite d'Enguerrand de Roves, s'étaient saisis en chemin du château de Saverdun. De là, Montfort marcha sur Hauterive, qu'il trouva abandonné, et dont il s'assura, rentra dans le Toulousain, emporta successivement Grenade, Baziège, Montgiscard et autres postes voisins, et poussa une pointe jusqu'à Saint-Gaudens de Comminges, qui se rendit volontairement. Il reçut dans cette ville l'hommage de presque toute la noblesse du pays et les félicitations des évêques de Comminges et de Conserans, qui depuis long-temps l'invitaient à cette expédition. Ensuite, il alla ravager une partie des domaines de Roger de Comminges, neveu du comte de Foix, et marcha sur Muret, à deux lieues de Toulouse.

Prêts à tous les sacrifices pour la défense du territoire et de l'indépendance du Midi, les habitans de Muret s'empressèrent, à l'approche de l'armée catholique, d'incendier le pont de bois qui seul pouvait lui donner passage sur la rive gauche de la Garonne. Mais à peine avaient-ils attaché

les brandons enflammés, qu'ils se virent assaillis par la gendarmerie croisée qui venait de passer la rivière à la nage. Bien que surpris, et manquant de cavalerie, ces braves communiers résistèrent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils tinrent les ennemis assez de temps en haleine pour que l'incendie se propageât et dévorât le pont disputé. Cela fait, ils battirent en retraite, et rentrèrent en bon ordre dans leur ville, nonobstant les charges de la cavalerie catholique qui les talonna jusqu'à leurs remparts, où force lui fut, faute de machines et d'infanterie, de suspendre toute attaque, et de retourner au rivage, afin de protéger le passage du reste de l'armée. Mais ce passage était devenu impossible, ou tout au moins fort dangereux. Un afflux d'eaux pluviales, subitement descendu des Pyrénées, avait occasionné un tel débordement, que la Garonne ressemblait à un immense torrent, barrière tout-à-coup interposée au milieu de la Croisade pour en tenir divisés les deux corps différens, et les livrer, isolés, à la vengeance d'une population qui pouvait, d'un moment à l'autre, se soulever en masse, se précipiter sur l'armée étrangère, et culbuter dans le fleuve l'envahissement avec le dernier des envahisseurs.

En effet, les habitans de Muret ne furent pas long-temps à s'apercevoir de l'état précaire des Croisés. Alors le tocsin appela aux armes les communiers du lieu et les habitans de la campagne, et un messager partit en toute hâte pour aller à Toulouse publier la nouvelle de l'accident imprévu qui amenait l'occasion d'une victoire décisive. Les Toulousains se mirent aussitôt aux champs, et longeant la rive où campait l'infanterie catholique, ils marchèrent rapidement sur elle, comptant l'accabler sans que la gendarmerie de Montfort pût lui porter secours, occupée qu'elle serait à repousser l'attaque des habitans de Muret, et d'ailleurs empêchée par l'énorme crue de la Garonne.

Horrible perplexité ! Les bataillons de la Croisade étaient à une portée d'arc de ses escadrons, et ceux-ci ne pouvaient se joindre à leurs frères d'armes pour faire face de concert à une attaque inévitable. L'infanterie manquait de général, et Montfort, sur l'autre rive, allait voir sous ses yeux périr la plus grande partie de son armée, sans pouvoir rien tenter pour la défendre. Déjà dans le lointain l'on voyait flotter la bannière de Toulouse, et l'on distinguait les cuirasses de l'ennemi.

— Que faire ? s'écria Simon de Montfort déses-

péré ; demeurer sur ce bord, la lance en arrêt, sans férir un coup, tandis qu'on égorgera mes fidèles archers ! Mort de Dieu ! il y aurait de quoi m'étrangler de mes propres mains. Bouchard, Gui, Baudouin, que faire ? dites, dites vite ?

— Hélas ! rien, monseigneur ! répondit Baudouin accablé. La Garonne est furieuse ; elle nous engloutirait, nous et nos chevaux.

— Rien ! clama le Général en heurtant du gantelet un homme d'armes qui se tenait à son côté, et qu'il renversa de son cheval.

— L'on ne peut passer, sire oncle, murmura Bouchard de Marli en s'éloignant de quelques pas.

— Dieu aidant, je passerai.

— Y pensez-vous ? s'écria Gui de Lévis qui, se jetant au-devant de Montfort, lui barra le passage en saisissant la bride de son palefroi. Y pensez-vous, Général ? traverser le fleuve ainsi gonflé, c'est vous dévouer à une mort sans résultat pour votre cause et pour l'Église dont vous êtes le plus ferme soutien.

— Arrière, maréchal, ce serait me déshonorer que de demeurer ici tranquille spectateur du massacre de mes soldats.

— La vie de ces manans, monseigneur, est peu importante, tandis que la vôtre....

— Arrière, vous dis-je ; lâchez mon palefroi, ou de par tous les saints, je vous passe sur le ventre.

— Au nom de Jésus !

—Je dois sauver ceux qui vont mourir pour moi; Dieu le veut! interrompit le Général qui, piquant de ses deux éperons, fit faire une courbette à son cheval, renversa Gui de Lévis, et le franchissant, se précipita dans les eaux mugissantes du fleuve.

Alors commença entre le fleuve d'une part, et l'homme et le cheval de l'autre, un duel à outrance, une lutte inouïe, qui eut ses péripéties et ses succès. Plusieurs fois le flot, triomphant de tous les efforts de ses adversaires, les rejeta loin de leur but, les enveloppa de ses terribles tourbillons, et les submergea. A chaque fois, l'homme et le cheval reparurent à la surface, vomissant l'écume, repoussant les assauts de la vague, et fendant la Garonne sous leurs efforts réunis.

Des deux bords opposés, la Croisade demeurait attentive et sans voix en face de cette lutte désespérée, se laissant aller tantôt à la douleur, tantôt à l'espérance, selon que Montfort était victorieux ou vaincu.

Enfin l'homme triompha du fleuve, et ce fut, dans les deux corps d'armée, une acclamation unanime, un cri frénétique de victoire qui frappa de stupeur les habitans de Muret et de Toulouse, et leur fit accroire que l'armée catholique avait retrouvé une voie inconnue de communication.

Cette erreur fit le salut de la Croisade. Les Toulousains rebroussèrent chemin sans risquer une attaque, et les habitans de Muret rentrèrent dans leurs murailles, sans inquiéter les gens d'armes croisés qui eurent tout le loisir de réparer le pont durant la nuit, et de faciliter ainsi le passage de toute l'armée.

Le lendemain matin, Muret fut emporté d'assaut, et servit de casernement d'hiver à Simon de Montfort, qui termina là sa campagne de l'année 1212.

Raymond VI était enfin réduit à deux seules villes, Montauban et Toulouse.

CHAPITRE XIX.

SOMMAIRE.

Simon de Montfort récompense ses chevaliers, en inféodant à chacun une portion du territoire conquis.—Institution des sénéchaussées de Carcassonne et de l'Agénois.—Assemblée de Pamiers.—Montfort y promulgue une charte pour la réforme du Midi.

XIX.

En favorisant la Croisade, le sort des armes avait formidablement agrandi la puissance de Simon de Montfort. Maître déjà du Carcassès, du Razès, du Minervois et de l'Albigeois, il venait, dans cette dernière campagne, d'adjoindre à ces provinces celles du Lauraguais, de l'Agenois, du Commingeois et le diocèse de Toulouse, à l'exception de sa capitale et de la ville de Montauban. Il était, cer-

tes, peu de grands feudataires aussi bien apanagés que ce chef d'aventuriers, qui, de simple Comte de deux misérables seigneuries du Nord, s'était fait en trois années suzerain de presque tout le Midi.

Mais il ne suffit pas de conquérir par la force pour être réellement maître d'un pays envahi. Il faut non-seulement détruire des villes, mais encore une nationalité, substituer des mœurs nouvelles aux mœurs anciennes, une langue exotique à une langue indigène, une législation incomprise à une législation inhérente aux populations, et sanctionnée par des siècles. Il est besoin, en un mot, de tout abattre pour tout réédifier. Cela ne s'improvise point ; nous dirons plus, cela est impossible, à moins qu'on n'ait pour soi le concours d'une civilisation supérieure à celle des contrées que l'on voudrait régénérer.

Toutefois faisant ce que tous les conquérans essayent de faire, Simon de Monfort employa la fin de l'année 1212 à se consolider sur des bases morales après s'être intronisé sur des bases matérielles. Il ne visait à rien moins qu'à métamorphoser le pays envahi. La conquête devenait si avide, qu'elle voulait absorber à son bénéfice ce qui constituait la vie propre des peuples conquis. Le Nord,

en un mot, voulait façonner le Midi à son effigie.

Le chef de la Croisade s'occupa d'abord de donner des marques de sa munificence aux chevaliers qui l'entouraient. Depuis trois ans que durait l'envahissement, quatre mille gentilshommes s'étaient attachés à sa fortune, afin d'en recueillir les miettes. Rien de plus commun, à cette époque de prise de possession violente, que des aventuriers qui se groupaient autour d'un aventurier supérieur, et le poussaient au pouvoir pour mieux y arriver à sa suite. Ainsi s'opéra la conquête d'Angleterre par Guillaume, et celle de la Sicile par Tancrède. Une fois arrivés au trône, ces nobles spoliateurs avaient royalement récompensé les dévouemens qui leur avaient servi de marchepied, et Montfort, placé dans les mêmes conditions, dut imiter leur exemple. Au surplus, sa consolidation féodale s'augmentait en raison de ses largesses. Il dépossédait une noblesse hostile, et la remplaçait par une noblesse intéressée à soutenir l'usurpation dont elle profitait. Il dissolvait les élémens opposés, et fortifiait les élémens favorables, en les ralliant dans une communion féodale. En outre, en apanageant les plus braves chevaliers de la Croisade, il se créait une troupe

d'élite, dévouée, fidèle et surtout permanente.

Puis, il en vint à l'organisation administrative et militaire du Carcassès, la plus ancienne de ses conquêtes, et établit à Carcassonne un siége de sénéchaussée, dont la juridiction s'étendait depuis le comté de Foix jusqu'à la ville de Montpellier (*).

L'office des sénéchaux était d'administrer la justice et de conduire à la guerre le ban et l'arrière ban de leur sénéchaussée. Ils jugeaient seuls et souverainement (**).

Bouchard de Marly, de la maison de Montmorency, à qui Montfort avait déjà inféodé plusieurs seigneuries, entr'autres, celle de Saissac, fut le premier sénéchal de Carcassonne. Il lui fut alloué, pour cette fonction, des appointemens considérables, et le château vicomtal lui fut assigné pour demeure.

L'Agenois fut constitué de la même manière.

Mais ces modifications réglementaires n'étaient

(*) Cette sénéchaussée fut resserrée plus tard. On institua un siége particulier à Beziers et un siége présidial à Limoux.

(**) Dans la suite il fut adjoint aux sénéchaux un lieutenant-général ou juge-mage pour les affaires civiles, un autre pour les affaires criminelles et un procureur du roi pour les deux. On put en outre interjeter appel de leurs sentences aux cours du parlement.

que partielles et n'attaquaient pas assez dans le vif l'ancienne constitution méridionale. Montfort songea à promulguer une charte plus générale qui, tout en prouvant sa souveraineté, devait, selon sa politique, la rendre inébranlable.

A cet effet, il convoqua une grande assemblée ou parlement à Pamiers, à la fin de novembre de cette même année 1212, et y appela les prélats, les nobles et les principaux bourgeois du Midi.

L'archévêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Consérans, Comminges et Bigorre s'y rendirent ainsi que bien d'autres prélats et gentilshommes dont l'histoire n'a point conservé les noms. L'assemblée discuta des statuts pour le gouvernement des pays conquis, et choisit ensuite pour les rédiger douze personnes des plus habiles, qui étaient l'évêque de Toulouse, celui de Consérans, un Templier et un hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem entre les ecclésiastiques, quatre chevaliers français et quatre habitans du pays, dont deux nobles et deux bourgeois.

Quelle influence pouvait avoir dans ce parlement et dans cette rédaction de charte, le peuple du Midi? aucune. On ne l'excluait pas de la délibération, mais on neutralisait sa voix. Si puissante

qu'elle fût, la conquête s'entourait encore de subterfuges.

Ces commissaires convinrent de quarante-cinq articles et les proposèrent à l'assemblée qui les approuva. Montfort et tous les chevaliers firent serment de les observer. Cette charte destinée à devenir le nouveau code du Midi n'a pas été reproduite par les historiens des Croisades contre les Albigeois. Nous la trouvons trop importante pour ne pas la traduire littéralement et la transcrire dans son entier.

ORDONNANCES ET RÉGLEMENS DE SIMON DE MONTFORT, POUR LA RÉFORME DES TERRES PAR LUI CONQUISES.

Au nom de notre seigneur Jésus-Christ, nous établissons un lit général de justice destiné à réprimer tout ce qui est contraire à Dieu, à l'église romaine et à l'équité, à abolir l'hérésie et à extirper les mauvais actes des voleurs et des autres malfaiteurs. Pour cela, nous Simon, par la providence divine, comte de Leycestre et de Montfort, vicomte de Béziers et de Carcassonne, seigneur d'Alby et de Rhodez, désireux d'accomplir ces desseins et de

maintenir nos états en paix et repos, pour l'honneur de Dieu, de la sainte Église Romaine, de notre seigneur, le roi de France, et pour l'utilité de tous nos sujets, avons, par le conseil des vénérables seigneurs l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Consérans, Comminges et Bigorre et des sages hommes nos Barons et principaux vassaux, promulgué pour toutes nos terres, ces coutumes générales que nous commandons à tous nos peuples d'observer inviolablement.

I.

Les priviléges et les libertés des églises et maisons religieuses sanctionnés par le droit canon ou civil, seront de tous et par tous abservés et entretenus. Il est fait défense aux Laïques de convertir en châteaux ou forteresses aucune église, ni d'en réduire aucune en servitude. Nous commandons en outre que celles qui l'ont été soient démolies ou remises entre les mains des évêques qui ne pourront toutefois retenir telles églises fortifiées dans des châteaux ou villes des autres seigneurs.

II.

Toutes prémices seront rendues aux églises, sans

aucune difficulté, selon que l'on a coutume de les rendre en chaque pays, et toutes dîmes seront payées comme il est écrit et commandé par notre saint-père le pape.

III.

Nul clerc possédant même un héritage, ne pourra être soumis à la taille, à moins qu'il ne soit marchand ou marié. Il en sera de même à l'égard de la pauvre veuve.

IV.

Nulle foire ou marché ne sera à l'avenir tenu le jour de dimanche. Tous les lieux qui auront coutume d'en tenir ce jour-là les remettront à un autre jour, indiqué par le seigneur particulier du lieu et par le sire Comte.

V.

Quiconque aura pris un clerc en crime, quel qu'il soit, ou en autre manière, lors même qu'il n'aurait que la simple tonsure, le rendra sans délai à l'évêque, ou à l'archidiacre, ou à leurs représentans. Quiconque le retiendra sera incontinent excommunié et contraint à le rendre par le seigneur temporel.

VI.

Chaque maison du pays conquis sera tenue de payer, par an, trois deniers melgoriens à notre saint-père le pape, et à notre sainte mère l'Église-Romaine, en signe et mémoire perpétuelle, que par son aide, elle a été enlevée aux hérétiques et donnée pour toujours au dit Comte et à ses successeurs. Ce droit sera perçu depuis le commencement du Carême jusqu'à la Pâque.

VII.

Nuls barons ou chevaliers ne contraindront à payer taille, les vassaux que les églises ou maisons religieuses ont acquis par don ou concession de rois, princes, ou autres seigneurs des terres, et qu'elles ont possédés libres et exempts de toute exaction envers les seigneurs, dans les terres ou villes desquels ces vassaux demeurent. Si la possession à cet égard avait été interrompue par la malice des hérétiques ou autres mauvais princes, et s'il s'élevait des doutes au sujet de cette exemption, la vérité en sera recherchée sans délai et la preuve reçue sans demeure. S'il est véritablement reconnu que la violence y soit intervenue, les seigneurs des

villes et des châteaux où ces serfs demeurent, s'abstiendront de toute exaction et de toute taille à leur égard.

VIII.

Les paroissiens seront contraints aux jours de dimanche et fêtes, où l'on cesse les œuvres manuelles, d'aller à leur église ouïr la messe entière et le sermon; et s'il advient, qu'en ces jours, les maîtres ou maîtresses de la ville ou du village, n'aillent point à la dite église, sans pouvoir alléguer cause de maladie ou autre motif plausible, ils seront tenus de payer six deniers tournois, monnaie courante, dont une moitié appartiendra au seigneur de la ville ou du village et l'autre sera divisée entre l'église et le curé.

IX.

Dans tous les villages où il n'y a point d'église et où il y a des maisons d'hérétiques, la plus propre de ces maisons sera baillée pour faire l'église et une autre sera destinée à l'habitation du curé; et s'il y a église et non presbytère, la plus voisine maison d'hérétique sera donnée au dit curé.

X.

Quiconque à l'avenir octroiera par argent ou par toute autre cause à un hérétique, la permission d'habiter en sa terre, perdra, s'il en est convaincu, toute sa terre pour toujours et son corps sera en la puissance de son seigneur qui pourra le rançonner à son gré.

XI.

Il sera permis à chacun, soit chevalier ou roturier, de donner de son propre héritage jusqu'au cinquième en aumônes, selon la coutume de France et usage près Paris, excepté toutefois les baronnies et forteresses et droits d'autrui, et sauf l'entier service du seigneur supérieur qui lui demeurera, par titre de succession, sur les parties appartenant aux herétiques.

XII.

Dans tout procès ou sentence, le juge ne pourra, sous prétexte d'aucune coutume, exercer aucune exaction sur les parties plaidantes. La justice sera administrée gratuitement, et la cour donnera un avocat pour la défense de celui qui n'aurait pas les facultés d'en avoir,

XIII.

Nul hérétique, réconcilié même à l'Église, ne pourra être ni prévôt, ni bailli, ni juge, ni assesseur, ni témoin, ni avocat. Il en sera de même du juif. Ce dernier pourra néanmoins servir de témoin contre un autre juif.

XIV.

Nul hérétique, s'il n'est réconcilié à l'Église, ne pourra demeurer en la ville où il s'est montré hérétique. Il ne pourra demeurer que dans les lieux que le Comte lui assignera.

XV.

Tous les clers et religieux pélerins et chevaliers qui passeront en nos terres seront, à moins qu'ils ne soient marchands, exempts de tous péages.

XVI.

Les barons et chevaliers français, seront tenus de servir le comte de Montfort, alors et en tout lieu qu'il y aura guerre contre sa personne, et au sujet des terres conquises et de celles qui lui restent à conquérir, et cela avec le nombre de chevaliers à

la charge desquels le dit Comte leur a donné leurs dites terres et revenus, pourvu que, d'après les promesses faites, les dits revenus leur aient été entièrement et suffisamment assignés. Car si l'assignation n'avait été pleinement faite, le chevalier ne serait tenu de servir le dit Comte qu'avec un nombre de chevaliers relatif aux terres qui lui on été données. Et si le dit Comte, sans nécessité de défendre sa personne ou la dite terre conquise, mais de sa propre volonté, voulait porter secours de guerre à quelqu'un de ses voisins ou autres, les dits chevaliers ne seront nullement contraints de le servir de leur personne ou de leurs gens, à moins que ce ne soit d'amour ou de bon gré.

XVII.

Les chevaliers français qui doivent le service militaire au comte de Montfort, ne pourront le rendre pendant vingt ans qu'avec des chevaliers français, sans qu'il leur soit loisible de remplacer ces derniers par des chevaliers du pays conquis. Mais les vingt ans passés, chacun le servira avec tels chevaliers qu'ils trouvera propres à la guerre.

XVIII.

Les chevaliers qui obtiendront un congé pour

aller en France, ne devront y demeurer, sans légitime empêchement, que jusqu'au terme fixé par le dit comte de Montfort qui, après un délai de quatre mois, à partir de l'expiration du congé, pourra, nonobstant opposition, se saisir de la terre de ces chevaliers et en disposer à son gré et plaisir.

XIX.

Tous barons, chevaliers et autres seigneurs de la terre du dit comte Simon, seront tenus de lui rendre sans délai ni contradiction, les châteaux et les forteresses qu'ils tiennent de lui, toutes les fois qu'il les demandera. En retour, après les troubles, le dit Comte devra, en bon seigneur, rendre les dits châteaux et forteresses en l'état et valeur primitifs.

XX.

Tous les barons et gens de guerre seront tenus de courir au premier appel, au secours du dit comte Simon, s'il est assiégé ou en retraite. S'il est prouvé que quelqu'un ait fait défaut de venir en aide au dit Comte en cette suprême nécessité, à moins qu'il n'ait un motif d'excuse suffisante, la terre qu'il tient du dit Comte sera confisquée au profit de ce dernier. Quant aux autres gens de guerre, tels que bourgeois et laboureurs, ils seront tenus, s'ils

sont suffisamment appelés, d'aller au secours du dit Comte, au nombre de deux par maison, s'il y en a deux, ou d'un s'il n'y en a qu'un. Ceux qui feront défaut sans excuse, verront la moitié de leurs biens meubles et immeubles, confisqués au profit des seigneurs de qui ils relèveront.

XXI.

Les barons, chevaliers et autres seigneurs des terres qui doivent service au dit comte de Montfort, et qui auront été appelés pour quinzaine, seront, s'ils ne se trouvent au rendez-vous de l'armée, ou s'ils ne se sont acheminés dans le dit délai, passibles d'une amende du cinquième de leurs revenus d'un an de la terre donnée par le dit Comte, auquel appartiendra le fruit de l'amende. Et s'ils viennent au rendez-vous, avec un plus petit nombre de chevaliers que celui auquel ils sont tenus, ils devront payer double gage par chevalier manquant, jusqu'à ce que le nombre en soit complet. Semblable peine sera infligée aux barons et chevaliers provençaux, s'ils ne rendent au dit Comte le service qu'ils lui doivent.

XXII.

Nul sujet du dit Comte, n'entreprendra en sa

terre sans son consentement, de fortifier de nouveau aucune place, ou de réédifier une forteresse démolie.

XXIII.

Les chevaliers catholiques nés dans le Midi, seront quittes envers leurs seigneurs, après avoir fait le service auquel ils étaient tenus avant la Croisade. Mais ceux qui ont été hérétiques, seront tenus de servir le dit Comte et leurs seigneurs, toutes les fois qu'ils en seront requis.

XXIV.

Nul baron, chevalier ou autre seigneur gratifié de terres par le dit Comte, ne pourra exiger au-delà de la taille statuée par les ordonnances de son seigneur et comte, sous quelque nom que ce soit, tel que taille, ou quête, ou bonté, sauf toutefois les cens et autres revenus des terres, vignes, maisons et autres héritages et les justices; car cette taille a été constituée, modérée et arbitrée pour toute autre taille soit quête ou amende, afin qu'au-delà de ce taux, nul ne puisse exiger ou extorquer autre chose. Et si quelqu'un est convaincu d'avoir fait le contraire, le dit Comte l'obligera à rendre ou à quitter ce qu'il aura exigé ou imposé outre sa Charte, qui devra être par tous observée.

XXV.

Il sera loisible à tous hommes taillables, de se dégager à leur gré de la sujétion d'un seigneur, pour passer sous celle d'un autre, à la charge toutefois, que ceux qui sont de condition libre n'emporteront que leurs meubles, et laisseront au seigneur qu'ils quittent les héritages qu'ils tiennent de lui ou d'autrui, et ceux qui sont serfs, que l'on nomme *propres hommes*, laisseront leurs meubles et immeubles au seigneur qu'ils quittent, lequel ne pourra plus rien demander en quelque lieu qu'ils soient, après qu'ils auront demeuré dans une autre seigneurie.

XXVI.

Nul homme emprisonné ou détenu, ne sera empêché d'ester à droit, tant qu'il pourra donner *pleiges* (*) suffisans.

XXVII.

Nul seigneur ne recevra *pleige* ou autres cautions de ses hommes pour les empêcher de se retirer en la domination d'autrui, selon les formes indiquées.

(*) Les Glossateurs ne donnent point la signification précise de ce mot. Nous pensons qu'il est le synonime de dépôt,

XXVIII.

Les seigneurs recevront les corvées de leurs hommes, selon l'ancienne coutume des terres, villes et villages, et selon cette coutume, les nourriront.

XXIX.

Attendu que les sujets des princes et seigneurs nés en cette terre sont trop grévés de tailles, et s'en plaignent audit comte Simon, nos seigneurs et chevaliers seront réunis en un autre parlement, afin d'aviser au moyen de faire observer une juste mesure dans la perception des tailles et subsides. Si les seigneurs et chevaliers s'y refusaient, ledit Comte pourra les y contraindre.

XXX.

Les hommes des villes et des villages auront leur usage en bois, eaux et passages, tel qu'ils l'ont eu depuis trente ans jusqu'à présent, et s'il s'élève des différends entre eux et leur seigneur, celui qui aura la jouissance, la conservera jusqu'à ce que l'affaire soit décidée par le serment des anciens du lieu ou autrement.

XXXI.

Nul sujet ne sera pris pour la dette de son seigneur s'il n'est *pleige* ou débiteur.

XXXII.

Nul baron, chevalier, bourgeois ou manant ne prendra par violence les choses d'autrui, et celui auquel ce tort aura été fait, ne se vengera sans en avoir obtenu licence de son seigneur, auquel toutes plaintes seront faites. Quiconque aura confessé ou sera convaincu d'avoir fait le contraire, sera amendé, au profit de son suzerain, de vingt livres, s'il est baron ; de dix livres, s'il est chevalier ; de cent sols, s'il est bourgeois. Outre celà, sur le commandement de son seigneur, il rendra ce qu'il a pris, et satisfera entièrement celui à qui il a fait tort. Quiconque se sera fait justice de sa propre autorité, sera pareillement amendé, et paiera en sus l'amende de soixante sols à celui de qui il s'est vengé, lui restituera ce qu'il lui a pris avec dommages et intérêts. De cela, est excepté, toutefois, celui qui a repoussé la force par la force.

XXXIII.

Nuls barons, chevaliers, bourgeois et manans ne devront oser faire partie, par foi ou par serment, d'aucune conjuration, même sous prétexte de confrérie ou autre bien, si ce n'est du consentement et vouloir dudit seigneur Comte ; et, si aucuns sont

convaincus d'avoir conjuré contre lui, ils seront corps ou biens en sa puissance et volonté. Et, si la conjuration n'est pas contre lui, mais contre tout autre, les conjurés seront soumis à une amende de dix livres, s'ils sont barons; de cent sols, s'ils sont chevaliers; de soixante sols, s'ils sont bourgeois, et de vingt sols, s'ils sont ruraux. De cette peine sont exceptés les négociateurs et pélerins qui se font serment mutuel d'aller en compagnie et sûreté.

XXXIV.

Quiconque à l'avenir, sans le *sçue* et *vouloir* du comte de Montfort, conduira des vivres ou autres provisions, et secours d'hommes aux Toulousains ou à ses autres ennemis, et en sera convaincu, perdra, pour ce seul fait, son héritage à toujours avec tous ses autres biens; et, si c'est un sergent ou bailli qui l'ait fait sans la volonté et à l'insu de son seigneur, ce dernier confisquera tous ses biens, et son corps sera en la miséricorde dudit Comte de Montfort. Toutes les choses et tous les hommes pris en telle conduite seront, en outre, à celui qui les prendra, sans diminution ni réclamation.

XXXV.

Quiconque aura le pouvoir de prendre, dans les états dudit Comte, les ennemis de la foi et les siens, et ne l'aura fait, verra, s'il en est convaincu, sa terre confisquée, et son corps à la merci dudit Comte. Il en sera fait autant à celui qui les aura vus sans crier contre eux et les poursuivre de bonne foi, selon la coutume du pays.

XXXVI.

Les boulangers feront et vendront le pain d'après la manière, mesure et poids à eux donnés par leur seigneur. Toutes les fois qu'ils contreviendront, leur pain sera confisqué. Autant pour les taverniers.

XXXVII.

Les filles publiques qui demeurent dans les villes en seront chassées. Les péages institués par les princes et autres seigneurs, depuis vingt ans, seront annullés.

XXXVIII.

Les possessions tenues à cens ne seront données ni vendues au préjudice de la suzeraineté.

XXXIX.

Les cens seront, aux termes constitués, payés aux seigneurs auxquels ils sont dûs et en leurs maisons. Toutes les fois que les débiteurs n'auront pas payé dans le jour fixé, ils seront amendés de cinq sols par chaque terme expiré ; et s'ils cessent de payer le cens durant trois ans entiers, ledit seigneur pourra, sans réclamation du débiteur, donner ou vendre l'héritage à autrui, et si ledit seigneur le garde, il le rendra au débiteur, pourvu que ce dernier lui paie l'amende de cinq sols pour chaque année de termes échus.

XL.

Tant entre barons et chevaliers que bourgeois et ruraux, les héritiers succèderont à leurs héritages, selon la coutume et usage de France près Paris.

XLI.

Toutes les femmes des traîtres et ennemis dudit comte de Montfort sortiront de ses états, lors même qu'elles seraient reconnues pour catholiques, afin qu'aucune suspicion ne tombe sur elles. Néanmoins, elles auront leurs terres et le revenu de leurs dots en jurant qu'elles n'y feront pas par-

ticiper leurs maris tant qu'ils seront en guerre contre la chrétienté et ledit Comte.

XLII.

Que nulles veuves, grandes dames ou héritières gentillesfemmes, ayant forteresses ou châteaux, ne soient assez osées pour se marier à leur volonté à des hommes du Midi, sans l'autorisation dudit Comte, d'ici à dix ans, pour éviter le péril qui en pourrait provenir pour ladite terre. Mais il leur est loisible de se marier à tels Français qu'elles choisiront, sans l'assentiment du sire de Montfort ni d'autres. Après l'expiration des dix ans, il leur sera permis d'épouser à leur gré un Français ou un méridional.

Fait à Pamiers en notre palais, 1 décembre 1212.

Tous ces articles sont relatifs aux vassaux du comte de Montfort. Il en fut ajouté, le même jour, trois autres qui le regardent plus directement, les voici :

COUTUMES QUE LE COMTE DE MONTFORT DOIT GARDER VIS-A-VIS DE SES BARONS ET VASSAUX.

I.

Tant entre barons et chevaliers que bourgeois et

ruraux, les héritiers succèderont en leurs héritages, selon la coutume de Paris.

II.

Nuls barons, chevaliers ou seigneurs ne pourront ordonner le duel en leur cour de justice, excepté pour les crimes de trahison, de vol et de rapine.

III.

Le Comte est tenu de garder envers les barons de France et autres auxquels il a donné des terres en ce pays, l'usage et la coutume qui s'observe en France, autour de Paris, touchant les plaids, les jugemens, les dots, les fiefs et les devoirs féodaux.

Même jour, 1 décembre 1212.

Après cette promulgation, le Général de la Croisade se rendit à Carcassonne, où il rétablit sa résidence. Jamais sa domination ne parut plus solidement affermie; car, durant cet hiver, le Midi sembla se résigner à la conquête, et ne démentit son inertie que par les courses que la garnison de Montauban poussa jusque sous les murs de Castelsarrasin.

Ce repos apparent recouvrait le germe d'un plus grand incendie.

CHAPITRE XX.

SOMMAIRE.

Pierre d'Aragon promet de secourir le comté de Toulouse. — Il envoie à Rome une ambassade.—Lettre du pape à ses légats et à Simon de Montfort. — Concile de Lavaur. — Mémoire du roi d'Aragon en faveur des seigneurs albigeois. — Réponse du concile. — Le roi d'Aragon irrité prend les armes. — Déclaration de guerre.

XX.

Cependant le comte de Toulouse dépouillé de la plus grande partie de ses domaines, confia le soin de ses affaires au comte de Foix et partit lui-même pour l'Aragon, où il implora le secours du roi Pierre, son beau-frère. Ce monarque, prenant enfin à cœur ses intérêts, lui promit des secours d'hommes et d'argent, et parut entièrement disposé à arrêter les empiétemens formidables de la

Croisade, maintenant que victorieux des Sarrasins il pouvait distraire, au profit du Midi, une armée aragonaise.

Mais avant d'en venir à la suprême raison du glaive, Pierre recourut à des négociations, et envoya à Rome une députation solennelle, chargée de démontrer à la papauté le peu de moralité de l'envahissement.

Cette ambassade composée de l'évêque de Ségorbe et de maître Columbi, obtint d'Innocent III une audience vers le commencement de janvier de l'an 1213. Ses représentations basées sur des faits irrécusables, firent impression sur l'esprit du pontife, qui s'empressa d'écrire la lettre suivante à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Rieux et à maître Théodose, tous trois légats du Saint-Siége pour les affaires de la Croisade :

« Notre cher fils Pierre, roi d'Aragon, nous a fait savoir qu'il avait refusé de secourir le vicomte de Béziers, son vassal, qui implorait son assistance, après la publication de la Croisade contre les hérétiques provençaux, lorsque les Croisés furent entrés sur les terres de ce Vicomte, et que pour ne pas retarder l'exécution des desseins de l'Église, il avait mieux aimé manquer aux catholiques,

que de protéger les hérétiques mêlés avec eux; en sorte que le Vicomte se trouvant sans protection, a perdu tous ses domaines *et a été enfin tué misérablement.* Vous, archevêque de Narbonne, et Simon de Montfort, ayant conduit ensuite l'armée des Croisés dans les domaines du comte de Toulouse, vous ne vous êtes pas contentés d'envahir tous les lieux où il y avait des hérétiques; mais vous vous êtes encore emparés de ceux dans lesquels il n'y avait aucun soupçon d'hérésie : car ayant exigé le serment des peuples du pays, et leur ayant permis d'y demeurer, il n'est nullement vraisemblable qu'ils soient hérétiques.

« Les mêmes ambassadeurs nous ont remontré, que vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'avidité et si peu de ménagement, qu'à peine, de tous les domaines du comte de Toulouse, lui reste-t-il la ville de ce nom, avec le château de Montauban. Entre ces domaines usurpés, le roi d'Aragon marque le pays que Richard avait donné à sa sœur, en la mariant avec ce Comte, les terres des comtes de Foix et de Comminges, et celles de Gaston de Béarn.

« Ce prince se plaint de plus, de ce que vous, archevêque de Narbonne et Simon, avez obligé

les sujets de ces trois Comtes, quoiqu'ils soient ses vassaux, à prêter serment de fidélité à un autre, dans les domaines que vous avez envahis. Il ajoute qu'à son retour de la guerre contre les Sarrasins, le comte de Toulouse l'étant allé trouver, et lui ayant exposé ce qu'il avait souffert de la part des Croisés, il avait attribué à ses péchés, le refus que l'Église faisait de recevoir la satisfaction qu'il offrait, étant disposé à exécuter tous nos ordres autant qu'il serait possible, que ce Comte lui avait dit ensuite que pour n'être pas seul à souffrir une pareille confusion, il lui remettait ses domaines, son fils et sa femme, sœur de ce prince, afin qu'il prît leur défense, ou qu'il l'abandonnât, comme il jugerait à propos.

« Le roi marque ensuite, qu'étant sur le point d'essuyer un affront pour ce sujet, et que n'étant pas juste que la peine soit plus grande que le délit, il nous supplie humblement de conserver le comté de Toulouse pour le fils de ce Comte, lequel fils n'a jamais été imbu de l'erreur, et ne le sera jamais avec la grâce de Dieu. Il a promis de garder en son pouvoir, tant le fils du comte de Toulouse que le comte lui-même, tout le temps qu'il nous plaira, afin de faire instruire le premier dans

la foi, et avoir soin de son éducation, et d'apporter toute son attention pour extirper l'hérésie du royaume d'Aragon, et pour y faire fleurir la foi catholique, avec ordre de donner pour l'observation de toutes ces choses, telle caution que le Saint-Siége demandera.

» Enfin, il a délaré que le comte de Toulouse est prêt à faire, pour le passé, la pénitence que nous voudrons lui imposer, et à aller servir contre les infidèles, soit dans le pays d'outre-mer, soit en Espagne, sur les frontières des Sarrasins.

» Au reste, comme l'affaire est difficile, et qu'elle a été conduite à une fin assez heureuse, on doit y procéder avec beaucoup d'attention pour ne pas détruire légèrement ce qui a été exécuté avec tant de peine. C'est pourquoi nous vous ordonnons d'assembler un concile dans un lieu commode et assuré, d'y convoquer tous les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, consuls et recteurs que vous jugerez à propos; et après leur avoir proposé les demandes et les désirs du roi d'Aragon, sans aucune considération humaine, de nous envoyer leur avis, afin que nous puissions statuer ce qui sera convenable (*). »

(*) Innocent III, liv. XV, ép. 212.

Cette missive ne prouve-t-elle point un retour marqué de la part de la papauté vers des intentions moins hostiles au comte de Foix et autres seigneurs du Midi? La lettre suivante d'Innocent III, écrite le même jour au comte de Montfort, achèvera de nous convaincre que le chef de la Croisade, dans un but d'intérêt personnel, ne se faisait aucun scrupule d'outre-passer les ordres de l'Église romaine.

« L'illustre roi d'Aragon nous fait remontrer, par ses ambassadeurs, que non content de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des Croisés contre les catholiques; que vous avez répandu le sang des innocens, et envahi, à son préjudice, les terres du comte de Foix, de Comminges et de Gaston de Béarn, ses vassaux, quoique les peuples de ces terres ne fussent nullement suspects d'hérésie.

» Ces ambassadeurs ont assuré que, puisque vous avez exigé le serment de fidélité des mêmes peuples, et que vous permettez qu'ils habitent dans le pays, vous faites un aveu tacite qu'ils sont catholiques, à moins que vous ne veuilliez passer vous-même pour fauteur des hérétiques.

» Ils se plaignent principalement de ce que, tan-

dis que le roi, leur maître, faisait la guerre contre les Sarrasins, vous avez usurpé les biens de ses vassaux, et que c'était alors que vous agissiez plus fortement contre ces derniers, parce que vous saviez qu'il était hors d'état de les secourir ; et, comme le roi est dans l'intention de continuer cette guerre, il demande, pour être plus en état de s'y donner tout entier, que ses vassaux soient rétablis dans leurs domaines.

» Ne voulant donc pas le priver de ses droits ni le détourner de ses louables desseins, nous vous ordonnons de lui restituer, ainsi qu'à ses vassaux, tous les domaines que vous avez envahis sur eux, de crainte qu'en les retenant injustement, on ne dise que vous avez travaillé pour votre avantage personnel, plutôt que pour la cause de la foi (*).

Pour obtempérer aux ordres du pape que l'on pouvait adroitement éluder, mais non violer ouvertement, l'archevêque Arnaud, l'évêque de Rieux et maître Théodose, qui avaient déjà convoqué un concile à Avignon à l'effet d'y recevoir la purgation canonique de Raymond VI, lequel concile ne put se tenir à cause de la subite mala-

(*) Innocent III, liv. XV, ép. 213.

die de maître Théodose, assignèrent enfin pour la mi-Janvier 1213, un nouveau concile à Lavaur, où devaient être débattues toutes les affaires pendantes entre la Croisade et le parti albigeois.

Les archevêques de Narbonne et de Bordeaux, assistés de plusieurs évêques et abbés, présidèrent à ce synode. Le roi d'Aragon, qui s'était rendu à Toulouse quelques jours auparavant, se trouva à son ouverture, et demanda aux prélats assemblés la restitution des domaines enlevés aux comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn. Les évêques répondirent que pour agir d'une manière régulière, ils priaient le roi de mettre ses réclamations par écrit, et de les leur envoyer scellées et cachetées, avec promesse de les tenir en considération.

Pierre, après avoir obtenu de Montfort une trève de huit jours, retourna alors à Toulouse, et trois jours après, envoya au concile le mémoire suivant, daté du 16 janvier, d'après Dom Vaissette, et du 17 avant les Calendes de février, d'après l'historien Olhagarai.

« Comme l'Église, notre sainte mère, a non-seulement des verges pour frapper, mais encore des mamelles pour alaiter, je, Pierre, par la grâce

de Dieu, roi d'Aragon, demande humblement et avec instance à votre sainteté, pour le comte de Toulouse, qui désire ardemment rentrer dans le sein de l'Église, en faisant la satisfaction personnelle que vous jugerez à propos de lui prescrire pour les excès qu'il a commis, et pour les dommages qu'il a causés, soit aux prélats, soit aux églises, d'en agir à son égard avec clémence et miséricorde, et de lui rendre les domaines qu'il a perdus. Que si l'Église ne croit pas devoir écouter la prière que je lui fais pour la personne de ce Comte, je demande qu'on accorde du moins grâce à son fils, à condition que le père satisfera personnellement pour ses excès, en allant servir avec ses chevaliers, soit en Espagne sur les frontières des Sarrasins, soit dans les parties d'outre-mer, ainsi qu'on le jugera convenable. On observera soigneusement les démarches du fils, en sorte qu'il se comporte comme il faut, tant pour l'honneur de Dieu que pour celui de l'Église, et on ne lui laissera l'administration de ses états que lorsqu'il aura donné des preuves manifestes de sa bonne conduite.

» Parce que le comte de Comminges n'a jamais été ni hérétique, ni fauteur des hérétiques ; qu'il s'est, au contraire, élevé contre eux, et qu'il as-

sure qu'on ne lui a ôté ses domaines qu'à cause qu'il a secouru le comte de Toulouse, son cousin et son seigneur; le roi prie pour lui comme pour son vassal, et demande qu'on lui restitue ses états, à condition qu'il satisfera aussi à l'Église de la manière qu'on l'ordonnera, s'il paraît qu'il ait failli en quelque chose.

» Le comte de Foix n'étant pas non plus hérétique, et ne l'ayant jamais été, le roi prie pour lui comme pour son très cher cousin et vassal, qu'il ne peut abandonner sans honte. Il demande qu'à sa considération on lui rende les domaines qu'on lui a pris, à condition qu'il satisfera à l'Église, de la manière qu'on le jugera à propos, sur tout ce qu'on trouvera qu'il a manqué.

» Le roi prie encore avec instance, qu'on remette à Gaston de Béarn, son vassal, et aux vassaux de ce Vicomte, les domaines qu'on leur a enlevés, étant prêts à obéir fidèlement à l'Église, et de s'en tenir à la décision de juges non suspects, si vous n'avez pas le temps de finir son affaire.

» Enfin, le roi, en toutes ces choses, implore plutôt votre miséricorde que votre justice par ses évêques, clercs et barons qu'il vous envoie, promettant de ratifier tout ce que vous réglerez avec eux,

et vous priant de les expédier promptement, afin de pouvoir se servir au plutôt du secours de ces barons et de celui du comte de Montfort pour la défense de la religion en Espagne. »

L'évêque de Rieux et maître Théodose ayant lu le mémoire du roi d'Aragon, consultèrent le concile, et prièrent l'assemblée de donner son avis séparément et par écrit. L'archevêque de Narbonne et les évêques d'Albi, de Toulouse et de Comminges répondirent, au nom de tous les autres membres, qu'on ne pouvait recevoir le comte de Toulouse à se purger du crime d'hérésie et de la mort du légat Pierre de Castelnau pour les raisons qu'ils formulèrent ainsi :

— Le comte Raymond a fait plusieurs sermens de chasser les hérétiques et les routiers de ses états, et il n'en a gardé aucun. Après son retour de Rome, où il a trouvé, près du Saint-Siége, plus d'accès qu'il ne méritait, il a augmenté les péages, vexé l'Église à la tête des hérétiques et des routiers, recélé et favorisé les premiers, qu'il défend de tout son pouvoir. Les routiers et ses complices ont fait périr plus de mille Croisés, soit ecclésiastiques, soit séculiers. Il a retenu en prison, pendant plus d'un an, l'abbé de Montauban, fait pri-

sonnier celui de Moissac, chassé, à la tête des routiers, l'évêque d'Agen de son siége et de sa ville; il a dépouillé ce prélat de tous ses domaines, et lui a causé du dommage pour plus de quinze mille sols. Enfin, il y a si long-temps qu'il est suspect d'hérésie, qu'il en résulte contre lui une présomption invincible. Pour toutes ces raisons et pour plusieurs autres qu'il serait trop long de détailler, il est indigne d'être réconcilié à l'Église, et son excommunication est d'une nature, qu'il ne peut être absous que par un ordre spécial du pape.

S'arrêtant à ces conclusions, le concile de Lavaur répondit en corps, le 18 de janvier, au mémoire du roi d'Aragon. Le début de cette réponse n'étant qu'un grand éloge de ce monarque sur son attachement à l'Église, nous l'omettons pour ne rapporter que ce qu'il nous importe de savoir.

« Quant à ce que vous demandez, continuent donc les prélats, pour le comte de Toulouse et pour son fils, la cause de ce dernier est la même que celle de son père, et en dépend; ainsi, la connaissance nous en est interdite par une autorité supérieure; le Comte ayant fait nommer, par le pape, pour commissaires dans cette affaire l'évêque de de Rieux et maître Théodose. Nous n'ignorons pas

les grâces que le pape lui a accordées après tous ses excès, et que l'archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siége, alors abbé de Citeaux, lui a fait des offres avantageuses, à votre prière, il y a deux ans, tant à Narbonne qu'à Montpellier. Le Comte, au mépris de toutes ces choses, ajoutant iniquités sur iniquités, a persécuté l'Église avec plus de violence à la tête des hérétiques et des routiers, en sorte qu'il s'est rendu indigne de toute grâce.

» Le comte de Comminges, pour lequel vous vous intéressez, a commis plusieurs excès et s'est associé, malgré son serment, avec les hérétiques et leurs fauteurs, comme s'il avait été lésé en quelque chose : on l'a averti de revenir à lui-même; mais au lieu de travailler à sa réconciliation avec l'Église, il a persisté dans sa méchanceté, et il est encore excommunié. D'ailleurs, le comte de Toulouse assure que c'est ce Comte qui l'a poussé à faire la guerre. Le comte de Comminges est, par conséquent, l'auteur de tous les maux qui s'en sont suivis : cependant, s'il se montre digne de recevoir l'absolution, lorsqu'il aura été absous, et qu'il aura nommé quelqu'un pour agir en son nom, l'Église ne refusera pas de lui rendre justice, on lui cherche querelle.

» Votre altesse royale nous a encore priés pour le comte de Foix. Ce Comte est depuis long-temps le protecteur des hérétiques, et il est encore aujourd'hui leur plus zélé défenseur ; car il n'y a pas lieu de douter qu'on ne doive réputer pour hérétiques *leurs croyans*. Le comte de Foix est coupable, d'ailleurs, d'une infinité d'excès. Après avoir détruit et dépouillé les églises, faussé divers sermens, porté la main sur les clercs et les avoir emprisonnés, il a été excommunié. Le légat lui avait à peine fait grâce, à votre prière, qu'il a massacré les Croisés, tant ecclésiastiques que laïques, qui marchaient avec simplicité contre les hérétiques de Lavaur. Elle se souvient, sans doute, combien grande était cette grâce que le légat voulut bien lui accorder à votre recommandation ; et c'est la faute du Comte si elle n'eut point son effet ; car on a encore vos lettres adressées au comte de Montfort, et scellées de votre sceau royal, dans lesquelles on lit cette clause : « Nous accordons encore que, si le comte de Foix ne veut pas tenir cet accord, et que vous ne vouliez pas écouter les prières que nous pourrons faire dans la suite en sa faveur, la paix n'en subsiste pas moins. » Toutefois, pourvu que ce Comte se mette en état de recevoir

l'absolution. Si quelqu'un lui suscite des querelles, après qu'il aura été absous, l'Eglise ne refusera pas de lui rendre la justice qui lui sera due.

» Enfin, vous nous priez de restituer à Gaston de Béarn ses domaines et les fiefs de ses vassaux. Pour passer sous silence un grand nombre d'accusations qu'on forme contre lui, il suffit de remarquer qu'il s'est ligué avec les hérétiques et leurs défenseurs contre l'Eglise et les Croisés. Il est, de plus, un persécuteur déclaré des églises et des ecclésiastiques, et il est venu au siége de Castelnaudary au secours des comtes de Toulouse et de Foix contre ceux qui poursuivaient les hérétiques et leurs fauteurs. Il a gardé chez lui le meurtrier du légat Pierre de Castelnau; l'année passée, il a introduit les routiers dans la cathédrale d'Oleron, où il commit plusieurs impiétés, et il a fait violence à des clercs. Il a été excommunié pour tous ces délits; Cependant, s'il satisfait à l'Eglise, comme il le doit, on écoutera ses demandes après qu'il aura été absous; autrement, il ne conviendrait pas à Votre Majesté royale d'intercéder pour de tels excommuniés, etc. »

Le concile dressa en même temps une protestation qu'il signifia au comte de Toulouse, dans la-

quelle il est déclaré que c'est par sa faute et par les obstacles qu'il a apportés lui-même, que les commissaires du Saint-Siége ne peuvent terminer son affaire sans une permission spéciale de la papauté (*).

Le concile était donc plus inflexible que le souverain pontife. On devait s'y attendre. Il était tout composé de prélats et de gentilshommes parvenus à la prélature et aux baronnies avec l'aide de la conquête. Les envahisseurs pouvaient-ils eux-mêmes détruire l'envahissement?

Le monarque aragonais, voyant que la négociation échouait, pria le concile, par ses ambassadeurs, d'engager le Général de la Croisade à accorder au comte de Toulouse et à ses alliés une trève jusqu'à la Pentecôte, ou tout au moins jusqu'à la Pâque. Le concile rejeta cette nouvelle demande, pensant, non sans raison, que le but du roi était de détourner les Croisés du Nord qui venaient guerroyer chaque printemps en Languedoc, et d'attaquer ensuite le comte de Montfort au moment où, dépourvu d'armée, il ne pourrait qu'être écrasé par les forces combinées du royaume d'Aragon et du comté de Toulouse.

(*) Innocent III, liv. XVI, ép. 39.

Irrité de tous ces refus, le roi d'Aragon ne se contint plus, et se déclara publiquement le protecteur du comte Raymond et de ses alliés, en appelant, toutefois, au Saint-Siége, du refus que le concile faisait d'adhérer à ses propositions. Les prélats passèrent outre à cet appel, et l'archevêque de Narbonne lui écrivit une lettre très vive pour le détourner et lui défendre de prendre parti pour l'hérésie, sous peine de tomber lui-même dans l'excommunication, et d'encourir, lui et ses sujets, les maux d'un interdit.

Ces menaces, au lieu d'ébranler le roi Pierre, ne firent que le porter davantage à se lier étroitement avec les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, le vicomte de Béarn, les chevaliers de Toulouse, ceux de Carcassonne qui s'étaient réfugiés dans cette capitale, et enfin avec tous les Toulousains, lesquels comtes, barons et bourgeois lui prêtèrent, le 27 janvier 1213, serment de vasselage, et l'autorisèrent à faire auprès du Saint-Siége telles démarches et promesses qu'il jugerait profitables à leurs intérêts.

De son côté le concile de Lavaur, avant de se dissoudre, écrivit en corps une épître circonstanciée au pape, pour prémunir son esprit en lui ren-

dant compte, avec quelques altérations, de ce qui s'était fait. Après avoir remercié le pontife des soins qu'il s'était donnés pour l'extirpation de l'hérésie dans la provence, les prélats disaient :

« On trouve encore des restes de cette peste, dans la ville de Toulouse et dans quelques châteaux des environs, dont le prince, savoir le comte de Toulouse, connu depuis long-temps pour fauteur et défenseur des hérétiques, attaque l'Église avec les forces qui lui restent, et s'unit aux ennemis de la foi pour s'opposer à ceux qui la professent. Depuis son retour d'auprès de Votre Sainteté, il n'a exécuté aucune de ses promesses ; il a augmenté les péages auxquels il avait renoncé si souvent, et a favorisé de tout son pouvoir vos ennemis et ceux de l'église de Dieu. Appuyé de la protection de l'empereur Othon, ennemi de Dieu et de l'Église, il a menacé, *comme on l'assure*, de chasser entièrement de ses états, et l'Église et le clergé ; et il s'est lié dès lors plus étroitement avec les hérétiques et les routiers.

« Dans le temps que l'armée catholique attaquait Lavaur, où était le siége de Satan et la *primatie* de l'erreur, il a envoyé des chevaliers et des soldats au secours des assiégés. Les Croisés ont fait

brûler vifs plus de cinquante hérétiques *revêtus*, (ou parfaits) qu'ils ont trouvés dans son château des Cassès, outre un grand nombre de croyans. Il a appelé contre l'armée de Dieu, Savari, sénéchal du roi d'Angleterre, ennemi de l'Église avec lequel il a eu la témérité d'assiéger le comte de Montfort dans Castelnaudary. Le Seigneur a puni sa présomption ; et une poignée de catholiques a mis en fuite un nombre infini *d'Ariens*.

« Se voyant sans espérance de la part d'Othon et du roi d'Angleterre, il a envoyé des embassadeurs au roi de Maroc, pour implorer son secours, à la honte du christianisme ; mais Dieu a mis des obstacles à ses mauvais desseins. Il a chassé l'évêque d'Agen de son siége, et l'a dépouillé de tous ses biens ; il a fait prisonnier l'abbé de Moissac, et il a détenu captif pendant plus d'un an, l'abbé de Montauban.

« Ses routiers et ses complices ont fait souffrir le martyre à une infinité de pélerins, dont ils retiennent encore quelques uns dans les fers ; sa fureur n'a fait que prendre de nouvelles forces, en sorte qu'il empire tous les jours, et qu'il fait tout le mal qu'il peut contre l'Église, soit par lui-même, soit par son fils, soit par les comtes de Foix et de

Comminges, et par Gaston de Béarn, ses confédérés, hommes scélérats et pervers. Le comte Simon de Montfort ayant occupé presque tout leur territoire, à cause qu'ils sont ennemis de Dieu et de l'Église, ils ont eu recours en dernier lieu au roi d'Aragon, par le moyen duquel ils tâchent de surprendre votre clémence; ils l'ont amené à Toulouse pour y entrer en conférence avec nous, qui étions assemblés à Lavaur par ordre de votre légat et de vos délégués; vous verrez ce que le roi a proposé, et ce que nous lui avons répondu par nos lettres scellées. Nous envoyons aussi à votre Sainteté, le conseil que nous avons donné à vos délégués, après en avoir été requis, sur le fait du comte de Toulouse.

« Terminez, nous en supplions Votre Sainteté, une affaire qui a si heureusement commencé; portez la cognée à la racine de l'arbre, et achevez de le couper pour toujours, afin qu'il ne puisse plus nuire. Soyez certain que si on restitue à ces tyrans ou à leurs héritiers, les domaines qu'on leur a enlevés avec tant de peine et par l'effusion du sang de tant de chrétiens, outre le scandale qui en arrivera, l'Église et le clergé seront dans un péril imminent. Nous nous abstiendrons, au reste, de

rapporter les énormités, les blasphèmes, les abominations et les autres crimes dont ils sont coupables, de crainte que nous ne paraissions faire un livre ; nos envoyés pourront vous en raconter une partie de vive voix (*). »

Ces envoyés étaient l'évêque de Comminges, l'abbé de Clairac, Guillaume, archidiacre de Paris, maître Théodose, commissaire dans l'affaire du comte de Toulouse, et Pierre de Marc, correcteur des lettres apostoliques. Ces avocats de l'oppression s'acquittèrent dignement de leur mandat. Ils firent un appel au rigorisme papal, et parvinrent, aidés en cela des lettres particulières de tous les prélats du concile, à le faire balancer entre la modération vers laquelle il tendait et la rigueur employée jusques là. Dans cette incertitude, le pontife députa en Languedoc de nouveaux légats, chargés d'apprécier par eux-mêmes le véritable état des choses. Mais à force de séductions, Montfort et Arnaud parvinrent à intimer à ces inquiétans visiteurs, une opinion favorable à leurs desseins, et le rapport des nouveaux légats ne fit que corroborer les faits pour la plupart exagérés du

(*) Innocent III, liv. XVI, ép. 41,

concile. Alors Innocent n'hésita plus. Il se réarma d'une plume de fer, et écrivit à Pierre d'Aragon une lettre dans laquelle, après l'avoir préparé à la correction, il lui fait de sanglans reproches d'avoir pris sous sa protection, contre la défense du légat, les Toulousains excomuniés. Il lui marque ensuite qu'il a fait venir en sa présence ses ambassadeurs, et ceux du concile; qu'après les avoir écoutés les uns et les autres, et avoir lu plusieurs lettres qui lui étaient adressées, il lui enjoignait d'abandonner les Toulousains et leurs associés, nonobstant toutes les promesses qu'il pourrait leur avoir faites.

« Que s'ils souhaitent, ajoute le pape, retourner à l'unité catholique, comme vos ambassadeurs nous l'ont assuré, nous commettons l'évêque de Toulouse pour concilier à l'Église ceux qui voudront revenir sincèrement; mais nous lui ordonnons en même temps d'exterminer de cette ville, tous ceux qui persistent dans leurs erreurs, et de confisquer leurs biens. Nous sommes également surpris de ce que vous nous avez arraché un rescrit apostolique sur un faux exposé, pour faire restituer aux comtes de Comminges et de Foix, et à Gaston de Béarn, leurs domaines, puisqu'ils sont excomuniés pour plusieurs crimes énormes, et pour

la protection qu'ils accordent aux hérétiques; mais parcequ'un pareil rescrit ne saurait subsister, nous le révoquons comme subreptice. Si ces comtes veulent se réconcilier à l'Église, ainsi qu'ils le disent, nous mandons à l'archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siége, de recevoir non seulement leur caution juratoire, parcequ'ils ont transgressé leurs sermens, mais encore toute autre caution qu'il jugera nécessaire d'exiger, et de leur donner ensuite l'absolution. »

Enfin, le pape déclare que si les Toulousains et les comtes, leurs protecteurs, persistent dans leurs erreurs, il fera publier une nouvelle Croisade contre eux et contre leurs défenseurs. Il exhorte encore le Roi à obéir exactement à ses ordres.

« Afin, termine-t-il, que vous ne m'obligiez pas à vous punir, en cas de désobéissance, quelque amitié que j'aie pour vous. Si vous vous opposez à la consommation d'une œuvre si sainte, dans laquelle la cause de Dieu et de l'Eglise se trouvent également intéressée, surtout en matière de foi, les exemples anciens pourront vous instruire du péril auquel vous vous exposez (*).

(*) Innocent III, liv. XVI, ép. 48.

Cette lettre est datée du 21 mai 1213. Elle venait, après le refus fait par le pape, de casser le mariage de Marie de Montpellier et du roi d'Aragon, cassation que ce dernier poursuivait en cour de Rome depuis longues années. Aussi combla-t-elle la mesure. Pierre y répondit en envoyant une déclaration de guerre au Général de la Croisade, et en lançant sur le Carcassès un corps de gens d'armes catalans, qui ravagea la contrée, et porta l'incendie jusqu'aux portes de Carcassonne.

Ce commencement d'hostilités compliquait la position de Simon de Montfort. Vassal du roi d'Aragon, son suzerain lui déclarait la guerre, et sans armée, il allait avoir bientôt à lutter contre l'armée albigeoise et l'armée aragonaise. Embarras au dedans, embarras au dehors : tel était l'état perplexe de l'usurpateur. En cette circonstance, il fallait opter pour un parti décisif. Montfort choisit le plus digne à la fois de sa prudence et de sa valeur. Il essaya d'abord de conjurer l'orage, et le trouvant inconjurable, il l'affronta. Dans sa garde d'élite, il y avait un gentilhomme sage, discret et habile, nommé Lambert de la Tour, seigneur de Pichéric et de Villelongue. Plein de confiance en lui, le Général le députa au roi d'Aragon, qui

l'accueillit avec honneur, et lui donna audience en pleine cour.

— Grand prince, dit le sire Lambert invité à expliquer sa mission, je viens savoir de vous-même si la déclaration de guerre, signifiée de votre part au comte de Montfort, est fausse ou véritable.

— Par notre épée royale ! il n'est rien de plus véritable, sire messager.

— Alors, sire Roi, permettez moi de faire observer à Votre Majesté que mon seigneur et maître n'a jamais forfait en rien contre vous, et qu'il est prêt à s'acquitter de tous ses devoirs de vasselage.

— Je l'en dispense.

— Que si vous vous plaignez de ce qu'il a conquis les terres des hérétiques par les ordres du pape et le secours des pélerins catholiques, il vous offre, à ce sujet, de s'en rapporter au jugement de la cour de Rome, ou à celui de l'archevêque de Narbonne, son légat.

— Singuliers arbitres que Montfort choisit là. Ce serait, ma foi ! bel à voir qu'un larron jugé par des larrons. Au fait, messager, si vous n'êtes venu que pour négocier, vous pouvez remonter sur votre palefroi et regagner Carcassonne.

— J'ai alors autre chose à vous dire.

— Parlez donc.

— Oyez, sire Roi ! le comte de Leycestre et de Montfort vous fait savoir, par ma voix, qu'il rompt avec vous tout rapport de vassal à suzerain. A l'avenir, il ne vous rendra ni devoirs ni respect, et vous combattra à toutes armes et en toute rencontre. Que s'il est en votre cour quelque chevalier qui ose m'affirmer en face que Montfort vous a injustement offensé, je le défie d'homme à homme, à pied ou à cheval, à la lance ou à l'épée, à la hache d'armes ou au poignard. J'ai dit.

Personne ne releva le défi du brave la Tour ; mais le chevaleresque monarque répondit :

— Lambert, dis à ton maître qu'avant la fin de la saison nous irons nous-même lui porter notre réponse à la pointe de notre lance.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

LACOUR ET COMP.

ERRATA DU 1er VOLUME.

Page 19, ligne 21, au lieu de *n'a pas été* : lisez : *n'avait pas été* ; et pag. 22, au lieu de *n'est venu*, lisez : *n'était venu*.

Pag. 122, lig. 3, au lieu de : *se croire*, lisez : *se croire à*.

Pag. 127, lig. 13, au lieu de : *renverrons*, lisez : *renverront*.

Pap. 128, lig. 3, au lieu de : *château*, lisez : *châteaux*.

— Id. lig. 6, au lieu de : *eustifier*, lisez : *justifier*.

Pag. 181, lig. 10, au lieu de : *constance*, lisez : *coustaussa*.

Pag. 242, lig. 14, au lieu de : *lettres*, lisez : *villes*.

Pag. 288, lig. 9, au lieu de : *Fargeaux*, lisez : *Fanjeaux*.

Pag. 321, lig. 18, au lieu de : *maîtresse*, lisez : *naturelle*.

Pag. 329, lig. 15, au lieu de : *entonnaient* : l. : *entonnèrent*.

HISTOIRE
DES CROISADES
CONTRE LES ALBIGEOIS.

II

PARIS. — Imprimerie de BAUDOUIN, rue Mignon, 2.

NOUVEAUX DOCUMENS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE
aux 11e, 12e et 13e siècles.

HISTOIRE
DES CROISADES
CONTRE
LES ALBIGEOIS

PAR

J. J. BARRAU,
Ancien fondateur du Musée du Midi.

ET B. DARRAGON,
Ex-chef d'institution et professeur de l'université.

II

PARIS.

CHEZ L'ÉDITEUR,
RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE 12.

1840

CHAPITRE I.

SOMMAIRE.

Nouveaux renforts arrivés à la Croisade.— Montfort se remet en campagne et ravage le diocèse de Toulouse. — Amaury de Montfort est sacré chevalier à Castelnaudary. — La Croisade conquiert la Gascogne. — Prise du château de Pujol par le comte de Toulouse.—Le roi d'Aragon prend les armes en faveur des Albigeois, entre en France et assiége Muret.— Montfort accourt au secours de cette place.— Négociations.

I.

Avant de retracer l'historique de cette troisième phase de la guerre méridionale, il nous semble nécessaire de caractériser le nouveau personnage qui, se faisant le champion du Midi, va agiter en champ clos une question de vie ou de mort avec la Croisade.

Pierre III régnait sur l'Aragon, la Catalogne et sur bien d'autres domaines, tels que ceux de

Montpellier et de Béarn. Sa victoire récente de Las Navas, avait consolidé son trône en forçant les Maures à la crainte, ses voisins au respect et ses sujets au dévouement. Aussi, libre de toute entrave d'un côté des Pyrénées, se préparait-il à porter tout l'effort de ses armes victorieuses de l'autre côté de ces montagnes, décidé à écraser un ennemi que les circonstances étaient loin de favoriser.

En effet, Montfort se trouvait placé dans une position toute contraire ; ce qui constituait sa force, c'étaient les migrations de pélerins partis annuellement de France et d'Allemagne. Or ces migrations venaient à lui manquer tout-à-coup. Les bruits de pacification répandus à propos des négociations entamées au concile de Lavaur, les avaient distraites de leur but habituel, et les avaient fait s'engager en des expéditions d'outre-mer, au détriment de la Croisade du Midi. Ainsi privé de ces accessions périodiques, que restait-il à Montfort dans un pays toujours prêt à secouer sa domination ? Rien que les aventuriers dévoués à sa fortune, et, par leur faiblesse numérique, ils ne pouvaient suffire à lutter à la fois contre l'insurrection intérieure et contre l'agression étrangère.

Sans se dissimuler le désavantage de sa position, Montfort attendait l'ennemi de pied ferme, quand Manassès, évêque d'Orléans, et Guillaume évêque d'Auxerre, sachant quel était son besoin d'hommes et d'argent, lui amenèrent leurs milices et lui apportèrent les contributions de leur diocèse. Ce secours inespéré arriva à Carcassonne au mois de mai 1213. Le Général résolut aussitôt de commencer les hostilités. Il partit en conséquence pour Muret, y rallia sa gendarmerie, et se jeta de là, avec toutes ses forces dans le district de Toulouse, qu'il ravagea une seconde fois. Dix-sept châteaux environnans tombèrent alors en son pouvoir. Ils furent détruits de fond en comble, à celui de Pujol près, situé à deux lieues sud-est de Toulouse, où Montfort laissa en garnison une compagnie d'archers, sous les ordres de Pierre de Saissi, Simon de Lisesnes et Robert de Sartes.

Il se rendit ensuite à Castelnaudary, où il avait convoqué pour le jour de Saint-Jean-Baptiste, une grande assemblée de prélats et de barons, à l'effet de donner plus de solennité au sacre chevaleresque de son fils aîné Amaury.

Or, voici ce qui advint. Une semaine avant le jour indiqué pour le sacre, Castelnaudary se pa-

voisa d'autant d'étendarts qu'il y avait de seigneurs bannerets à la Croisade ; et comme le château, les hôtelleries, les couvens et les maisons mêmes de la ville, n'auraient contenu qu'à grand peine l'immense foule accrue de moment en moment, on avait dressé à l'orient de la place, de grandes tentes de velours et d'écarlate, où tout venant, écuyer ou baron, comte ou sergent, évêque ou malandrin, recevait un gîte, et se voyait défrayé, lui et sa suite, aux dépens du Général. Cette munificence, bien que peu rare alors, ne laissa pas de donner une haute idée de la puissance du conquérant, qui ne ménageait au reste aucun des moyens propres à divertir la multitude de ses conviés. « Huit jours durant dit le chroniqueur,de M. Besse, ce ne furent que passes d'armes et carrousels, festes et ballets, où jongleurs et filles folles firent tout pour esjouir l'assemblée. »

Pendant ce temps, Amaury se préparait à recevoir l'accolade par de grandes austérités, telles que jeûnes et nuits passées en prières avec un prêtre et ses parrains, dans la chapelle du château. Tous les jours il recevait les sacremens de la pénitence et de l'eucharistie, se trempait dans des bains qui devaient, au figuré, le laver de toute

souillure de l'âme, et écoutait avec un profond recueillement les longs sermons où Gui, évêque de Carcassonne, lui expliquait les principaux dogmes de la foi chrétienne et de la foi chevaleresque, cette autre religion du moyen-âge. Durant ces préliminaires, Amaury était vêtu d'une simple robe blanche de lin, symbolisant son néophytisme.

Puis, on le revêtit d'une superbe tunique de brocard, enrichie d'orfèvreries d'or, et le jour de saint Jean-Baptiste, 24 juin 1213, il sortit du château, accompagné d'un brillant cortége de gens d'armes, et arriva aux barrières du camp. Là, il mit pied à terre.

Au milieu de ces tentes innombrables, formant une ville de toile à côté d'une ville de pierre, il s'en élevait une remarquable par son étendue, sa hauteur et sa magnificence. Elle était de soie violette, rehaussée de franges d'argent et de crépines d'or. C'était la tente de la cérémonie. Au cœur de ce splendide rond-point s'élevait un autel, et tout autour des tribunes recouvertes de dais de pourpre, où les dames de haut lignage avaient pris place. Au-dessous d'elles, sur des siéges au dossier en croix, s'étaient assis les prélats, les abbés, les diacres et les simples clercs, selon leur rang

d'hiérarchie, et devant ces derniers, au cran le plus bas de l'amphithéâtre, se tenaient debout les seigneurs de la Croisade, armés de pied en cap comme pour une bataille, mais somptueusement comme pour une fête. Quant aux évèquss d'Orléans et d'Auxerre, les principaux acteurs de cette scène féodale, ils étaient sur les marches de l'autel, revêtus de leurs habits pontificaux, mitre en tète et crosse à la main.

Enfin, le néophyte fut introduit et la sainte messe commença, dite par Manassès. Après l'élévation, Simon de Montfort et Alix de Montmorency prirent Amaury, leur fils, l'un par la main droite, l'autre par la gauche, et l'offrirent au Seigneur. Puis Amaury, agenouillé sur la dernière marche de l'autel, présenta une épée à l'officiant, qui la bénit et la lui passa ensuite en écharpe.

Alors l'assistance entonna en chœur le *Veni Creator*.

Après le chant, Amaury se releva et alla, toujours conduit par Montfort et Alix, qui lui servaient de parrains, se prosterner, les mains jointes, devant son oncle, Gui de Montfort, qui lui dit :

— Dans quel dessein, beau neveu, desirez-vous entrer en l'ordre illustre de chevalerie ?

— Pour en remplir tous les commandemens, et acquérir du renom, répondit le novice.

— Jurez-vous de ne consacrer votre épée qu'au service de la religion et de l'honneur ?

— Sur les saints évangiles, je le jure !

— Qu'on le revète.

En un moment, il fut couvert de toutes les marques extérieures de la chevalerie. La dame de Fendeilhe lui attacha l'éperon gauche, et la demoiselle de Ferrals l'éperon droit. La marquise de Mirepoix, épouse de Gui de Lévis, le vêtit de son haubert ou côte de mailles; Bouchard de Marly boucla sa cuirasse, Hugues de Lastic ses brassards, Verles d'Encontre ses grèves, et Gui de Lucé ses gantelets. Baudouin, le frère apostat du comte de Toulouse, lui ceignit le baudrier qui devait supporter une épée fatale à sa famille.

Quand Amaury fut ainsi *adoubé*, il se remit à genoux devant Gui de Montfort, qui, dégaînant, le frappa du plat de l'épée trois fois sur l'épaule, et dit :

— Au nom de Dieu, de saint Michel et saint Georges, je te fais chevalier.

Il le releva ensuite, et l'embrassa en terminant par ces mots :

— Sois preux, hardi et loyal !

Amaury avait reçu l'accolade; il était chevalier.

Quatre écuyers s'avancèrent. Le premier lui couvrit le chef d'un heaume ou casque doré, le second lui remit son écu, le troisième sa lance, et le quatrième son palefroi.

Amaury sauta en selle sans l'aide de l'étrier, et fit caracoler son coursier devant les balcons des dames, qu'il salua la lance basse et la visière du casque levée. Puis il sortit de la tente, suivi de tous les chevaliers présens, qui trouvèrent à la porte du camp leurs chevaux sellés, bridés, bardés et prêts à prendre course. Simon de Montfort enfourcha le sien. Aussitôt sa troupe l'imita.

— Où allons-nous, monseigneur et père ? lui demanda Amaury étonné.

— Te conquérir un apanage, beau fils !

Et le Général piquant des deux, se hâta de gagner la Gascogne, où il fit reconnaître, par les seigneurs de ce pays, la suzeraineté du nouveau chevalier, sans que le comte de Toulouse et le roi d'Aragon fussent en mesure d'y porter obstacle. La cérémonie du sacre n'avait été qu'un adroit

prétexte de ralliement général. Montfort avait donné le change à ses adversaires, qui étaient bien éloignés de penser que Castelnaudary serait le chemin de la Gascogne, et qu'une prise d'épée aboutirait à une prise de province.

Il ne restait guère que Rochefort à conquérir pour que toute la Gascogne pliât sous le joug d'Amaury. Le Général courut l'attaquer, et, comme cette place résistait plus énergiquement qu'il ne l'avait espéré, il se vit forcé d'en former le siége régulier.

Sur ces entrefaites, le comte de Toulouse, que la garnison de Pujol incommodait tous les jours en battant la campagne, en enlevant ses convois, résolut de se délivrer de ce voisinage. Aidé du fils du comte de Foix, il investit le château et essaya de l'emporter d'assaut ; la chaude défense des Croisés l'obligea à recourir à ses batteries. Les mangonneaux furent donc mis en jeu, et au bout de quelques jours, une large brèche s'ouvrit aux murs extérieurs. Les assiégeans s'y portèrent aussitôt, et s'en emparèrent après deux heures de combat. La garnison se retira dans une tour, et essaya de s'y défendre encore ; mais assaillie avec opiniâtreté, et manquant d'ailleurs de toutes muni-

tions, elle se vit bientôt forcée à demander merci. On écouta d'autant plus volontiers ses propositions, qu'outre que la tour était forte par elle-même, on apprit encore que Gui de Montfort s'avançait, à marches forcées, au secours des assiégés. Roger-Bernard régla, en conséquence, les articles de la reddition. La garnison avait la vie sauve, mais demeurait prisonnière à rançon. Cette capitulation, solennellement jurée de part et d'autre, fut cependant violée, d'une manière indigne par le comte de Toulouse, si nous en croyons certains historiens. Simon de Lisesnes fut mis à mort sur-le-champ, et ses compagnons d'armes conduits à Toulouse, où soixante d'entre eux furent traînés dans toutes les rues attachés à la queue de leurs chevaux, et pendus ensuite sur la place de Saint-Etienne. Quant au reste de la garnison, on le passa au fil de l'épée.

Cependant, à la nouvelle de cette entreprise, Montfort laissa à son fils le soin d'achever la réduction de Rochefort, qui capitula bientôt après, et s'empressa de rejoindre les évêques d'Auxerre et d'Orléans, dont les milices avaient abandonné la Croisade. Ces prélats étaient près de Carcassonne au moment où le Général les atteignit. Sur leur

refus de toute coopération, il fut contraint de marcher seul au secours des assiégés. Mais arrivé à Castelnaudary, il apprit que Pujol réduit avait été rasé, et que Pierre d'Aragon s'était montré sur le versant septentrional des Pyrénées. Ce double événement força la Croisade à se tenir sur la défensive. Amaury reçut l'ordre de se concentrer dans le Lauraguais, où Montfort le rallia pour aller ensuite, avec toute l'armée catholique, se cantonner à Fanjeaux et s'y tenir dans une prudente expectative.

Pendant ces manœuvres, Pierre III descendant des montagnes de l'Aragon, se répandait dans le Midi avec une magnifique troupe d'environ mille chevaliers aragonais ou catalans. Ce monarque atteignait la Gascogne, quand il reçut une députation de deux abbés qui venaient de la part des évêques de la *terre d'Albigeois* lui signifier l'expresse défense de protéger les héritiques du Languedoc. Pierre ne tint aucun compte de cette sommation que des menaces d'interdit appuyaient vainement, et continua sa marche agressive. Chemin faisant, il enleva certaines places de la Gascogne, qu'il remit au pouvoir des Albigeois, et arriva enfin à Toulouse au commencement de septembre

de l'an 1213. Ses troupes, jointes à celles des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, formèrent alors un effectif de deux mille chevaliers et de quarante mille fantassins, fournis, pour la plupart, par la seule capitale de Raymond VI. Les confédérés s'assemblèrent aussitôt en conseil, et décidèrent d'entamer les hostilités par le siége de Muret, dont la garnison inquiétait vivement la contrée. Dans ce dessein, toute l'armée s'ébranla, et arriva devant cette place, le 10 septembre, avant midi. Les quartiers furent immédiatement distribués, les machines dressées pour battre en brèche, et le siége commença sur tous les points à la fois. Le lendemain, le bélier ayant enfoncé l'une des portes, le roi d'Aragon, à qui l'on avait déféré le commandement général, fit sonner l'assaut. Les troupes s'y portèrent avec une telle résolution, qu'en quelques heures le premier faubourg était en leur pouvoir. Les assiégés, expulsés de ce poste, se rejetèrent en toute hâte dans le second faubourg et dans le château où les assiégeants ne tardèrent pas à les attaquer avec l'entraînement d'un premier succès. Nul doute que la place n'eût été emportée en ce moment si l'on n'avait vu de l'autre côté de la Garonne paraître tout-à-coup la bannière

de Montfort. Cette diversion imprévue sauva Muret. Les assiégeans battirent en retraite, et coururent s'enfermer dans leurs retranchemens.

Cette manœuvre ne saurait être entièrement justifiée. En effet, si pour ne pas être surpris, il était prudent au roi d'Aragon de cesser l'attaque de la ville, il n'importait pas moins aux assaillans d'empêcher la jonction de Montfort et de la garnison. Dès-lors, au lieu de se retirer dans son camp, l'armée devait se porter sur les rives de la Garonne, et s'interposer ainsi entre Muret et les nouveaux arrivés. La communication pouvait d'ailleurs s'intercepter sans péril. Entre Muret et la rive droite par où venaient les Croisés, il n'y avait d'autre voie que le seul pont de bois dont nous avons précédemment parlé. Pourquoi ne pas répéter en cette occasion ce qu'avaient fait les habitans dans la campagne de 1212? Pourquoi ne pas rompre le pont, et tenir en respect, d'une part la garnison, et de l'autre l'armée de la Croisade en bloquant celle-là avec la cavalerie, et en interdisant à celle-ci le passage du fleuve par le moyen de l'infanterie, que l'on aurait déployée sur la rive droite, où l'escarpement des lieux, la supériorité du nombre et l'impétuosité de la Garonne, l'auraient in-

vinciblement protégée ? C'est donc dans l'omission de cette manœuvre que nous voyons la faute du roi d'Aragon, et non dans sa retraite comme le pensent Vaux-Cernay et Dom Vaissette. Cette faute eut au reste les plus graves conséquences ; mais avant de les décrire, nous devons apprendre au lecteur quel était le renfort subit qui arrivait aux assiégés.

A la nouvelle de l'investissement de Muret par les alliés, Simon de Montfort comprenant toute l'importance d'un poste qui n'était qu'à trois lieues de Toulouse, avait formé un convoi de vivres dont la garnison manquait absolument, et s'était mis en campagne aussitôt, avec sa bande d'aventuriers et une compagnie de chevaliers nouvellement arrivés en Languedoc, sous le commandement de son frère utérin, Guilhaume des Barres, qui fut surnommé plus tard, à cause de son extrême valeur, l'*Achille de l'armée française* (*).

Arrivé à l'abbaye de Boulbonne, il y fit une courte halte durant laquelle le sacristain Maurin, depuis abbé de Pamiers, l'interpella en ces termes :

— Où allez-vous si résolument, Général ?

(*) Chron de Baudouin, comte d'Avesnes.

— A Muret, que le roi d'Aragon assiége.

— Et que comptez-vous faire?

— Par la Croix! l'attaquer et le déconfir!

— Ne l'espérez point, Général; pour vous mesurer avec lui, il vous faudrait un autre cortége que celui qui vous accompagne. Pierre est brave, habile; il a de plus une nombreuse armée, dont le choc ne peut manquer de vous écraser.

Simon ne répliqua mot à ces sages remontrances, et présenta au sacristain pour unique reponse, un parchemin décacheté qu'il tira de son escarcelle. C'était une missive du roi Pierre, adressée à une noble dame de Toulouse, dans laquelle il y avait:

« Je viens vers Toulouse, ma noble dame, et pour l'amour de vous, je chasserai les Français du Languedoc... »

— Et que prétendez-vous par là, sire Comte? demanda le sacristain aprés en avoir pris connaissance.

— Je prétends, repartit Montfort, que je ne crois pas possible que le roi d'Aragon renverse l'œuvre de Dieu pour une ribaude.

Ce disant, Simon entra dans l'église de Boulbonne et y demeura quelques momens en prières,

puis il ota son épée et la mit sur l'autel en disant:

— Seigneur, vous m'avez choisi tout indigne que j'étais, pour combattre en votre nom, je prends cette épée de dessus votre autel, afin que combattant pour votre gloire, je le fasse avec succès.

Les chevaliers présens, Gui de Montfort et Guilhaume des Barres, ses frères, Alain de Roucy, Lambert de la Tour, Gui de Lucé, Alain de Ruffiac, Bouchard de Marly, Baudouin l'apostat, Malfie de Belvèze et bien d'antres firent les mêmes vœux et suivirent l'exemple de leur chef.

Après cela, il se remit en marche, toujours accompagné des évêques de Toulouse, Nîmes, Uzès, Lodève, Béziers, Agde et Comminges, et des abbés de Clairac, de Villemagne et de Saint-Tiberi. Le légat, archevêque de Narbonne, avait ordonné à ces prélats de suivre la Croisade, mais il n'y a rien qui prouve qu'il l'eût suivie lui-même, ainsi que l'affirme l'historien Daniel.

Le soir du même jour, Montfort parvenu à Saverdun, y tint conseil pour savoir si l'on marcherait immédiatement sur Muret, ou si l'on ferait une nouvelle halte. Montfort était d'avis d'aller en avant toute la nuit. L'opinion contraire prévalut néanmoins, soutenue qu'elle était par l'unanimité

des officiers, qui objectèrent avec raison la fatigue d'une marche forcée, et l'urgence d'un repos indispensable aux troupes. Il fut donc résolu qu'on ne repartirait que le lendemain.

Foulques, évêque de Toulouse, qui avait déjà essayé plusieurs fois en vain de ramener ses diocèsains à la soumission, envoya durant la nuit un hérant au roi d'Aragon, pour lui demander un sauf-conduit, tant pour lui que pour les autres évêques ses collègues, qui desiraient faire des propositions de paix.

Le lendemain au point du jour, le Général mandant son chapelain, se confessa, et fit son testament qu'il envoya déposer à l'abbaye de Boulbonne, avec prière à l'abbé de le faire parvenir à Rome, s'il venait à mourir dans son expédition. Puis, il se rendit à l'église avec les chevaliers et les évêques qui l'accompagnaient. Un de ces derniers y célébra la messe, et à l'élévation, les prélats réunis fulminèrent une nouvelle excommunication, contre les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, et tous leurs fauteurs, comprenant tacitement dans cette qualification le roi Pierre, qu'ils n'osaient excommunier nominativement, pour ne pas rompre toute voie de conciliation.

La messe finie, Montfort rassembla ses troupes dans la plaine de Saverdun, les mit en ordre de bataille, et continua sa route avec circonspection, car l'on avait à craindre que les Toulousains ne se fussent postés dans les défilés qui sont entre Saverdun et Muret, et où quelques troupes auraient facilement arrêté le corps d'armée de la Croisade. Mais les alliés avaient négligé de s'en saisir, soit par inhabileté, soit par mépris pour la faiblesse numérique du parti de l'Église.

Montfort s'arrêta à Hauterive, à deux lieues de Muret, où le messager de Foulques, rapporta la réponse du roi d'Aragon ainsi conçue :

— Puisque les évêques viennent à main armée, ils peuvent se passer de sauf-conduit.

Ce n'était rien moins qu'une spirituelle épigramme. Les troupes croisées continuèrent à chevaucher en avant, passèrent sans mal-encontre les défilés dont nous venons de parler, et arrivèrent enfin en face de Muret, sur la droite de la Garonne, au moment où les alliés livraient assaut à la place assiégée. Ainsi que nous l'avons dit, cette apparition fit cesser l'attaque.

Le prieur de l'hôpital de Toulouse vint en cet endroit trouver l'évêque Foulques, et lui remit des

lettres de la part des Toulousains, dans lesquelles ces derniers déclaraient qu'ils étaient disposés à obéir au pape et à ses légats. Foulques renvoya le prieur au roi d'Aragon pour lui demander un passeport ; mais ce prince le refusa en disant avec son ton habituel de persiflage :

— S'il plait au Sire Évêque d'aller à Toulouse traiter avec les habitans, je prends l'engagement de l'y faire conduire sûrement.

Le prélat saisissant la raillerie, s'en offensa et répondit :

— Il ne convient pas à un serviteur d'entrer dans une ville d'où son maître est exilé. Je ne retournerai pas dans un lieu d'où le corps de Jésus-Christ a été chassé, jusqu'à ce que mon Dieu et mon Seigneur y retourne lui-même.

Foulques était malheureux dans sa récrimination, car c'était lui-même qui avait ordonné à son clergé, lors du siége de Toulouse, de sortir de cette ville, le saint-sacrement exposé.

A l'arrivée de Simon en face de Muret, la plupart des Croisés qui témoignaient une extrême ardeur de se battre, lui demandaient avec empressement qu'il les menàt au combat ; mais ce Général

ne le jugea pas à propos, tant parcequ'il était déjà tard, et que ses troupes et ses chevaux étaient très fatigués, que parceque l'on espérait encore déterminer le roi d'Aragon à abandonner la défense de ses alliés.

Montfort se borna donc pour le moment à passer la Garonne sur le pont de bois que l'on connaît, et favorisé par la garnison, dont une partie vint à sa rencontre, il entra dans la ville avec toutes ses troupes, sans trouver aucun obstacle de la part des assiégeans.

Là, Foulques et les autres prélats sachant que le sort des armes est journalier, s'entremirent de nouveau pour porter le roi d'Aragon à la paix, ou du moins à conclure une trève. A cet effet, ils lui députérent ainsi qu'aux Toulousains, deux religieux pour demander au premier une conférence, et aux seconds une soumission.

— Pour quatre ribauds que ces évêques ont amenés avec eux, ils nous font demander une conférence, repartit Pierre III, certes c'est manquer de respect envers notre majesté royale. Dites-leur que je ne deviserai avec eux, qu'après qu'ils auront mis bas les armes et fait amende honorable.

Quant aux Toulousains de l'armée alliée, ils se

contentèrent de déclarer aux religieux qu'ils feraient eux-mèmes réponse le lendemain, et jusqu'alors toutes les hostilités furent snspendues.

Vers le milieu de la nuit, le vicomte de Corbeil et les autres chevaliers de la garnison de Carcassonne, à qui Montfort avait mandé de venir le joindre, entrèrent dans Muret sans être inquiétés, et vinrent renforcer les troupes de la Croisade(*).

(*) Petr. Valcer., c. 63; dom Vaissette, t. III, p. 249 et 250.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Inutilité des pourparlers. — Montfort se prépare au combat.— Etat et disposition de son armée et de celle du roi d'Aragon.— Bataille de Muret.— Bravoure du roi d'Aragon. — Sa mort. — Perte des Albigeois et des Catholiques.— Portrait du roi d'Aragon.

II.

Toute la nuit du 11 au 12 septembre se passa, du côté des prélats croisés, en vains pourparlers. Le roi d'Aragon rejeta toutes leurs propositions, et les Toulousains firent enfin réponse qu'étant unis d'intérêts avec ce monarque, ils ne feraient aucun accommodement sans son autorisation. Il ne restait donc plus que deux voies d'ouvertes à la Croisade, celle d'une capitulation ou celle d'une ba-

taille. Les évêques avaient choisi la première; Simon de Monfort opta pour la seconde. Le glaive devait seul lui ravir ce que le glaive lui avait donné.

Or, le 12 septembre 1213, le Général, après avoir pris cette dernière détermination, se rendit de grand matin dans l'église du château de Muret, où il entendit la messe pendant que les évêques et ses chevaliers l'entendaient, de leur côté, dans l'église du bourg. Descendant ensuite dans la ville, il convoqua un conseil de prélats et d'officiers à l'effet de délibérer sur la manière d'engager le combat. Les évêques, dont l'épouvante croissait en raison de l'assurance des ennemis, s'opposèrent vivement à cette mesure extrême. Monfort eut beau leur représenter la honte et l'insuccès des démarches précédentes; ils persistèrent à les continuer, et résolurent, essayant d'un dernier moyen, d'aller pieds nus et corde au cou implorer la miséricorde du roi d'Aragon. Dans ce dessein, un religieux fut député de nouveau pour annoncer au Roi l'arrivée des prélats, et Monfort, obligé de plier, alla lui-même faire ouvrir la porte à cet envoyé, qui, toutefois, ne put arriver à sa destination, car, la herse abaissée, Monfort et lui se virent chargés par un escadron catalan, qui faillit les faire pri-

sonniers, et les rejeta dans la place. Le Général revint alors dans la maison du conseil. Il arrivait à peine, qu'une grêle de projectiles, lancés par les machines, vint tomber sur ce quartier avec tant de violence, que la vie des évêques se trouva gravement compromise. A cet accident, Montfort éclata :

— Vous voyez, sires prélats, s'écria-t-il, que vos négociations ne nous attirent que des insultes ! Je vous ai donné tout loisir de délibérer. A votre tour, permettez-moi de combattre. Sur mon épée, je n'en dois plus différer le moment sans encourir le risque d'un éternel déshonneur. On vous méprise, messires, et j'entends vous faire respecter ; vous appréhendez une défaite, et Dieu vous réserve la victoire. Ayez seulement un peu plus de confiance en lui et en notre bravoure.

— Faites à votre guise, Général, répondirent enfin les évêques, et que saint-Georges vous vienne en aide.

— Capitaines, ajouta Montfort au comble de ses vœux, faites sonner le clairon dans toute la place ; que nos soudarts s'arment en hâte et se tiennent prêts à bien férir ; car, par la croix ! la journée sera chaude, messeigneurs.

Cela dit, il quitta le conseil, et se dirigea vers le château pour y donner ses ordres et achever de s'équiper. En passant devant la chapelle où l'évêque d'Uzès disait la messe, il y entra, se mit à genoux sur la dalle, et, interrompant le saint sacrifice, s'écria :

— Mon Dieu ! je vous offre mon âme et mon corps.

Puis, il enfourcha son cheval de bataille que son page lui avait amené. Au moment où il se consolidait en selle, cet animal, si bien dressé à toutes mains, et si habitué à le porter, se cabra, et le renversa par terre, ce qui, pour les esprits superstitieux de ce temps, était un accident de mauvais augure. Montfort s'aperçut de l'impression produite, et s'empressa de la dissiper par ces mots :

— M'est avis, par tous les saints ! que si Dieu ne voulait me rendre vainqueur dans la bataille que nous allons engager, je me serais blessé grièvement dans cette chute. Mais, il n'en est rien, mes seigneurs, car me voilà tout aussi dispos qu'un page courant la bague. N'est-ce pas signe que je dois m'attendre à tout en cette journée, et que nous y triompherons quoiqu'il advienne ?

Et sautant lestement en selle, il saisit son pale-

froi entre ses genoux nerveux, et le piquant de l'éperon, le fit caracoler, bondir, sauter et tournoyer comme dans un carrousel. L'adresse et la force du cavalier rassurèrent les spectateurs. Montfort descendit de là dans le bourg, où il trouva les Croisés armés de pied en cap, et groupés par compagnies autour de leurs enseignes. Il en fit la montre sur la place d'armes, parut satisfait de la tenue de ses bourdonniers, et dit à l'évêque d'Uzès, de manière à être entendu :

— Avec des chevaliers de cette trempe, je livrerais bataille à Satan.

Les historiens s'accordent, en effet, à dire qu'il avait alors, sous les yeux, les hommes les plus redoutables de la chrétienté ; mais ils diffèrent essentiellement sur le nombre de ces aventuriers. Albéric en porte le nombre à quatorze cents, en comptant la garnison de Muret; Guilhaume le Breton à douze cents ; Pierre de Vaux-Cernay à huit cents, Rigord à deux cent soixante-dix chevaliers, et environ cinq cents écuyers ; et Vincent de Beauvais à deux cents hommes d'armes, cinq cents archers et sept cents hommes qui n'étaient pas armés (fantassins). Guilhaume de Puylaurens assure que Simon avait mille hommes armés avec lui. Jacqees I[er],

roi d'Aragon, lui donne huit cents à mille chevaliers, et enfin la chronique de saint Denis onze cent soixante-six cavaliers et sept cents fantassins. Nous coyons, nous, ne pas nous écarter de la vérité en accordant ces divers auteurs, et en affirmant que l'armée des Croisés se composait de mille chevaliers et de quatre cents sergens ou fantassins. Cette troupe paraîtrait faible de nos jours, mais ne l'était pas à une époque où la valeur personnelle des soldats faisait la force d'une armée plutôt que le nombre.

Montfort ne garda auprès de lui que les mille hommes d'armes, et renvoya à la défense des murailles les quatre cents sergens, qui ne devaient prendre part à la bataille que de loin et à coups de flèches. Puis, il harangua ainsi ses chevaliers :

— Messires, je connais votre bravoure, et je sais avec quelle force vous férissez un coup de hache; aussi ne ferai-je point appel à votre courage dont j'ai l'expérience. Je vous dirai seulement qu'il ne suffit point d'avoir triomphé jusqu'à ce jour, mais qu'il faut triompher aujourd'hui pour jouir sans conteste du fruit de nos conquêtes. Nous avons en face une armée nombreuse; mais la valeur craint peu le nombre ; vous serez invinci-

bles si vous vous rappelez que vous n'avez jamais été vaincus. Consentez-vous à suivre votre Général?

— Faites sonner la charge, et vous nous verrez à l'œuvre.

— C'est bien! mes preux, comptez sur moi, comme je compte sur vous.

En ce moment, Foulques, évêque de Toulouse, qui faisait les fonctions de vice-légat au nom de l'archevêque de Narbonne, s'avança sur la place d'armes, revêtu de ses habits de cérémonie, et tenant dans ses mains un morceau de la vraie croix. La gendarmerie mit aussitôt pied à terre, et s'empressa, par ordre de rang, d'aller baiser cette relique. Mais cette cérémonie pouvait, en se prolongeant, ralentir l'ardeur des chevaliers; l'évêque de Comminges le prévit, et, prenant des mains de Foulques le précieux reliquaire, il monta sur une élévation, bénit d'un bloc toute l'armée, et s'écria avec exaltation!

— Allez, soldats de Jésus-Christ, le Seigneur vous donnera la force et le courage de Josué. Tous ceux qui mourront dans le combat obtiendront la palme céleste. Pourvu que vous soyez repentans de vos fautes, je vous en absous et me ferai votre caution au jour du jugement.

« Les Croisés, écrit naïvement le jésuite Langlois, avaient quelque peine à se fier aux promesses de ce prélat, qu'ils croyaient un peu plus guerrier que prophète ; mais quand les autres évêques conjointement avec Saint-Dominique promirent la même chose, personne n'hésita plus. »

Les chevaliers se relevèrent électrisés, s'embrassèrent les uns les autres, en se pardonnant mutuellement toute injure passée, et en jurant de mourir plutôt que de se délaisser durant l'action.

Après cette réconciliation générale qui garantissait l'unité des efforts, l'armée s'ébranla et franchit la porte extérieure de Muret. Quant aux prélats, ils se rendirent dans l'église du bourg, pour prier le Dieu des batailles de donner la victoire à ses défenseurs.

Arrivés dans la plaine qui s'étend au levant de Muret, les Croisés firent halte, et Montfort leur donna l'ordre de bataille. Les mille chevaliers furent divisés en trois corps d'égale force. Verles d'Encontre, gouverneur de Castel-Sarrasin commanda l'avant-garde ; Bouchard de Marly, le centre, où se trouvaient deux chevaliers nommés Alain de Rouci et Florent de Ville, et Montfort se

mit à la tête de l'arrière-garde dont il fit un corps de réserve.

En voyant ces dispositions, le roi d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, tenaient conseil dans la tente du monarque. Les sentimens de ces chefs étaient bien divisés.

— M'est avis, messeigneurs, disait le comte de Toulouse, que nous ne devons rien risquer qu'à bon escient. En déclinant le combat, nous sommes sûrs de vaincre, tandis qu'en acceptant la bataille, nous ne sommes plus sûrs de rien ; Muret manque de provisions ; si nous tenons cette ville étroitement bloquée, la disette de vivres nous livrera les Croisés pieds et poings liés. C'est ce que veut éviter le farouche Montfort ; sa démarche d'aujourd'hui est une mesure de désespoir. Il faut qu'il nous passe sur le ventre ou qu'il demeure à notre merci, aussi quelque soit le résultat du combat qu'il propose, il lui sera plus avantageux qu'une inévitable capitulation. N'exposez rien, messeigneurs, tenez vous clos en vos retranchemens, et si les Croisés viennent nous y chercher, nous tuerons leurs dextriers à coups de traits, puis nous auront bon compte des cavaliers démontés. En faisant le contraire, nous exposons nos fantassins à une déroute

générale, car mal équipés et mal disciplinés, ils ne pourront résister longtemps à cette pesante gendarmerie ; ainsi perdrons-nous la moitié de nos avantages, et égaliserons-nous les forces, tandis que nous sommes si supérieurs à nos adversaires. M'est donc avis, je le répète, de ne point sortir de nos lignes pour descendre en rase campagne.

— Sire Comte, répliqua le roi d'Aragon, renoncez à vaincre si vous ne le faites à présent. Il ne faut pas regarder s'il y a du danger ; il y en a toujours quand on manie la lance et qu'on revêt la cuirasse ; mais nous devons considérer qu'il n'y a du péril que pour ces pillards français, dont mes seuls Catalans auraient bon marché. Vous vous défiez de vos communiers de Toulouse : eh bien ! qu'ils demeurent à la garde du camp, et ne livrons bataille qu'avec nos escadrons ; je vous garantis les miens bons limiers. A présent il nous serait moins honteux d'être vaincus que de refuser le combat.

— Je ferai observer à votre majesté, reprit le comte de Toulouse, qu'à la guerre il n'est d'autre honte que celle des revers. Voilà pourquoi il ne faut s'exposer à ces derniers qu'autant que les circonstances l'exigent.

— Par ma foi ! beau-frère, interrompit le fou-

gueux monarque, vous êtes plus timide aujourd'hui qu'un cerf pourchassé ! demeurez alors avec vos Toulousains dans vos retranchemens ; pour moi, comme je n'ai pas franchi les Pyrénées pour m'emprisonner derrière des chariots, je vais humer l'air des champs avec mes Aragonais.

— Par Saint-Denis ! vous n'irez seul, sire Roi, clama alors le comte de Foix dont le caractère chevaleresque ressemblait à celui de Pierre III, et je jure sur ma dague, que si avant que vous alliez dans les rangs ennemis, vous y entendrez mon cri de bataille.

— Et le mien aussi ! ajouta le comte de Comminges qui se rangeait à l'avis du roi d'Aragon.

Force fut au comte de Toulouse de céder, et de se préparer au combat. Incontinent, les clairons résonnèrent sur toute l'étendue du camp, et chaque soldat courut aux armes.

Les gentilshommes du conseil allaient en faire autant, lorsque le roi d'Aragon arrêta Gomez de Luna par ces mots :

— Par les beaux yeux de dona Maria ! mon fidèle Gomez, je suis las de faire le monarque, et de vous voir faire le cheftaine. Changeons de rôle s'il vous plaît : vous serez mieux à ma place et moi

à la vôtre, car ça me maugrée fortement au sein d'une mêlée, de porter un casque d'or, et de ne pouvoir férir un coup de lance selon mon bon plaisir ; vous qui êtes grave comme notre Saint-Père le Pape, vous ferez honneur à mes insignes, et vive Dieu ! Je jure bien de faire honneur à votre épée; s'il vous plaît donc, troquons d'armure.

— A votre volonté, Sire.

— Et maintenant, vienne Montfort, je le combattrai d'homme à homme, s'écria le roi quand il fut vêtu de l'équipement militaire de Gomez de Luna.

Puis il sortit de sa tente ainsi armé, et se rendit à la porte du camp où s'était déjà réunie toute l'armée des alliés, composée ainsi qu'on l'a dit précédemment, de deux mille chevaliers et de quarante mille fantassins.

Le roi d'Aragon laissa ces derniers à la garde du camp, et ne conserva, pour livrer bataille, que la gendarmerie, qu'il divisa en trois corps différens. Le comte de Foix commandait l'avant-garde, le comte de Toulouse l'arrière-garde, et le roi d'Aragon le corps de bataille ou le centre.

Pour le fils du comte de Toulouse, dit Dom Vaissette, comme il n'était pas encore en âge de com-

battre, on le posta avec quelques cavaliers sur une éminence, d'où il pouvait, sans péril, être spectateur du combat.

L'ordonnance de l'armée alliée étant ainsi réglée, le signal de la charge retentit, et l'avant-garde albigeoise vint donner, la lance en arrêt, contre la première ligne catholique, qui soutint le choc avec beaucoup de valeur.

Le comte de Foix reprit du champ pour charger de nouveau ; mais au moment où il courait sur les Croisés bride abattue, ceux-ci tournèrent le dos subitement, et se réfugièrent en désordre dans les faubourgs de Muret.

— Or çà, qu'est ceci ? s'écria le roi d'Aragon en voyant la fuite des chevaliers catholiques. On nous présente le combat, et l'on se sauve à notre approche. Par la Pâque ! mes braves Catalans, la journée est finie, et nous n'aurons pas l'honneur de férir notre coup.

— Les renards français ont plus preste jambe que bonne dent, maugréa le brave Rada.

— Ne vous y fiez point, répondit le comte de Comminges. Ils sont bons renards, comme vous dites, mais cela ne les empêche pas d'être aussi des dogues déterminés. Et par saint Bertrand ! je me

tromperais grossièrement si tout ceci n'était une adroite feinte de ce diable de Montfort. Tenez-vous donc sur vos gardes.

Effectivement, le corps de bataille et l'avant-garde ralliés étaient encore à regarder du côté de Muret, quand le cri de guerre de Montfort retentit sur leurs derrières et sur leurs flancs.

Les Croisés avaient rapidement fait un détour. Entrés par la porte orientale, ils étaient immédiatement sortis par la porte opposée regardant la Garonne, avaient franchi sans bruit un ruisseau voilé par des hêtres, tourné l'armée ennemie, et chargé le comte de Foix et le roi d'Aragon au moment où ceux-ci croyaient le combat terminé.

« Ce choc fut si violent, écrit Guilhaume de Puylaurens, que le bruit des armes qui se fit en ce moment était semblable à celui que fait une troupe de bucherons lorsqu'ils tâchent d'abattre, à grands coups de cognée, les plus grands arbres des forêts (*). »

Bien que surpris par cette charge imprévue, l'avant-garde et le corps de bataille du roi d'Aragon firent bonne contenance, et tinrent en haleine

(*) Guilh. de Pod., ch. 20.

les Croisés, qui ne purent ébrécher leurs lignes et pénétrer dans leur épaisseur. Mais alors que l'on se battait de part et d'autre avec acharnement, la seconde ligne de la Croisade, commandée par Bouchard de Marly, vint donner impétueusement sur le flanc gauche des Aragonais, et y jeta le désordre. Pierre, qui s'en aperçut, courut sur ce point, reforma ses rangs, et refoula les attaques catholiques. Son exemple excita le courage de ses chevaliers, qui sortirent de la défensive, et se ruèrent, leur roi en tête, sur le corps de Marly, dont ils percèrent l'escadron. Le comte de Foix, de son côté, avait en même temps troué la ligne de Verles d'Encontre, et délaissé la lance pour la hache de bataille.

La mêlée se fit alors furieuse et dévorante sur tous les points du combat. Les chefs des deux partis, l'épée ou la hache au poing, se précipitaient au plus épais des escadrons, et y renversaient hommes et chevaux. Imitant leurs faits d'armes, Croisés et Aragonais s'attaquaient corps à corps, ne criant jamais grâce, et ne faisant jamais miséricorde. Des vides nombreux s'opéraient à tous momens des deux parts ; mais ils étaient de suite com-

blés, et c'étaient de nouveaux combats qui se réengageaient à outrance, de nouvelles luttes à subir, de nouveaux cadavres à fouler pour pénétrer plus avant. Un nuage de poussière, épaisse et étouffante recouvrait le tourbillon du combat, et empêchait de voir distinctement à quelques pas à qui resterait la victoire. Mais ce nuage, soulevé par le piétinement des chevaux, et chassé aussitôt par la brise qui soufflait du midi, n'était intense qu'au-dessus des cimiers des hommes d'armes qui se distinguaient entre eux au fort de la mêlée, et pouvaient remarquer à merveille leurs insignes nobiliaires.

Or, parmi toutes ces armures diversement blasonnées, il en était une plus éclatante que toutes les autres ; elle était dorée, et sur le casque, en guise de cimier, il y avait une couronne royale, enrichie de pierreries. Florent de Ville et Alain de Rouci, qui avaient juré la mort du roi Pierre, et le cherchaient depuis le commencement du combat, furent bientôt frappés par la richesse de cet équipement, et Florent de Ville se rua sur le chevalier ainsi armé, et le désarçonna d'un coup de masse,

— Le Roi est occis ! cria-t-il aussitôt.

— Nenni, répondit Alain de Roucy, ce ne peut être lui. Le Roi est meilleur chevalier.

Pierre, peu éloigné de là, entendant cet éloge, piqua droit vers Alain de Rouci, et relevant la visière de son casque, il s'écria :

— Vraiment oui, messire, ce n'est pas le Roi, mais le voici !

Et son coup de hache tombant sur un gendarme catholique qui lui faisait obstacle, il l'abattit mort de son cheval. Il se rejeta ensuite dans la mêlée, et y fit, écrivent les historiens, des prodiges de valeur.

Roucy et de Ville ne le perdirent point de vue ; accompagnés de leurs chevaliers, ils le suivirent pas à pas, comptant ses coups et attendant le moment de l'attaquer avec avantage. L'ardeur du roi fit bientôt naître l'occasion favorable. Il s'était si fort avancé dans les rangs Croisés, frappant d'estoc et de taille, que peu d'aragonais avaient pu y pénétrer à sa suite. Alain et Florent firent signe à leurs gens d'armes de l'environner et l'assaillirent eux-mêmes simultanément. Pierre fit là de magnanimes efforts. Enclos dans ce mur d'épées enne-

mies, toutes cherchant sa poitrine, il bondissait comme un lion dans un cirque, renversant les plus téméraires des Croisés, faussant les armures et faisant voler autour de lui de sanglans débris d'hommes et de chevaux. Mais en ce moment solennel où la mort l'étreignait à demi, sa hache d'armes se rompit par la violence des coups qu'il portait. Alors la troupe, qui l'enserrait, rétrécit son anneau et le pressa davantage. Pierre, n'ayant plus que sa dague, se battit encore avec vigueur et tint un moment en échec la foule de ses adversaires; mais ceux-ci redoublant d'ardeur en raison de leurs chances de succès, ne craignaient plus de se mettre à découvert et l'accablaient de coups d'épées ou de masses d'armes.

Furieux de cette lutte disproportionnée, le roi d'Aragon se rua à corps perdu sur Florent de Ville qui le poussait de plus près, le saisit par l'armet et le renversa sur la croupe de son palefroi. Il allait lui percer la gorge avec sa miséricordre (*), quand un coup de hache d'Alain de Rouci l'atteignant au défaut de la cuirasse, le blessa à mort et le renversa sur les cadavres qu'il avait semés à ses pieds.

(*) Poignard.

— Le roi est mort ! tel fut le cri unanime qui se répandit aussitôt sur tout le champ de bataille avec la rapidité de la foudre.

A cette nouvelle, les Aragonais se troublèrent et les Croisés ravivant leurs forces, attaquèrent leurs adversaires avec une nouvelle vigueur. Le désordre ne tarda point à se mettre dans les rangs du roi tombé. Montfort profitant du moment et chargeant à l'improviste, vint augmenter ce désordre et le changer en déroute.

Avertis de ce qui se passait au flanc gauche, le comte de Foix et son fils Roger-Bernard y volèrent et parvinrent, quoique à grand'peine, à rétablir un peu le combat. Ce fut en cette circonstance qu'un chevalier Aragonais atteignit Montfort d'une si rude estoquade que l'étrier du Général se rompit par l'effort qu'il fit pour la parer. Il n'était pas encore bien raffermi quand un gendarme de Foix lui porta un coup de hache sur le casque et lui enleva son lambrequin ou panache. Montfort se redressant, riposta par un si vigoureux coup de poing sous la mentonnière qu'il fracassa les machoires du gendarme et le renversa de son cheval. Après cette action, il se précipita dans la mêlée et y fit d'incalculables ravages. Sa vigueur acheva

la déroute des Aragonais qui s'enfuirent enfin à la débandade, entraînant avec eux, non-seulement la cavalerie de Foix, mais encore celle de Toulouse qui s'avançait en ce moment pour prendre part à l'action. Force fut alors aux deux comtes alliés de partager la déroute générale et de confier le soin de leur vie à la vitesse de leurs chevaux. Les vainqueurs s'attachèrent opiniatrément à leur poursuite et ne cessèrent de les sabrer qu'aux portes de Toulouse où les fuyards trouvèrent un refuge.

Cependant l'infanterie Albigeoise n'était pas demeurée inactive durant le combat; profitant du moment où l'action semblait le plus chaudement engagée dans la plaine, elle était sortie du camp et avait tenté un rude assaut contre la ville de Muret. Repoussée à deux reprises différentes, elle s'apprêtait à une troisième attaque, lorsque toute la gendarmerie catholique vint la prendre à revers. Cette charge fut aussi irrésistible qu'imprévue. Le désordre se mit dans les rangs et bientôt ce ne fut plus qu'un pêle-mêle affreux, d'où les Toulousains n'échappaient que pour se jeter tumultueusement sur les bateaux de transport. La précipitation de cet embarquement leur fut plus fatale encore que la hache catholique. Quinze mille de

ces malheureux se noyèrent dans la Garonne, ou furent faits prisonniers.

C'est là, la plus grande perte des alliés, car parmi les principaux seigneurs Aragonais qui périrent avec le roi Pierre, M. de Marca et Dom Vaissette, ne citent qu'Asnard Pardi, Pierre Pardi, son fils, Gomez de Luna et Michel de Lusia. Sur la foi d'un titre que nous ignorons, Langlois y ajoute le seigneur de Rada. Quant aux chevaliers Catalans, Comminageois, Toulousains ou Navarrais, ils trouvèrent, presque tous, leur salut dans la fuite. De son côté, Simon de Montfort eut peu de blessés et moins de morts. L'historien Rigord ne porte ces derniers qu'au nombre de neuf; ce qui a lieu de surprendre quand on considère la défense désespérée que fit le roi d'Aragon avant de succomber.

La bataille gagnée, le Général abandonna le camp au pillage et se fit conduire par Alain de Rouci, à l'endroit où Pierre III avait été tué. Ce ne fut pas sans peine qu'on découvrit le cadavre de ce prince infortuné, car dépouillé après le combat par la garnison de Muret, il gisait nu et sanglant sur le sol, au milieu des autres morts, de qui rien ne le distinguait, si ce n'est sa haute taille et sa mâle figure. A cette vue, écrit un contempo-

rain, Simon descendit de cheval, et ne put refuser, comme un autre David, des larmes à son ennemi abattu. Les chevaliers de St-Jean de Jérusalem emportèrent le corps et le rendirent aux Aragonais qui l'inhumèrent quoiqu'en dise la tradition, dans le monastère de Sixena.

Montfort quittant ensuite sa chaussure, se rendit, nu pieds, dans l'église de Muret, où il offrit à Dieu ses actions de grâces pour la victoire qu'il venait de remporter. Puis, ses armes et son cheval furent vendus et le produit en fut distribué aux pauvres et aux infirmes. Le conquérant sacrifiait des équipages de comte à des équipages de roi. Magnificence sublime ! si nous en croyons les partisans outrés de la Croisade et surtout le chroniqueur Alberic qui ajoute que pour récompenser Baudouin l'apostat des services qu'il avait rendus en cette occasion, Montfort lui donna en fief toutes ses conquêtes du Querci.

Avant de terminer ce chapitre, il nous semble curieux de rapporter la relation que le fils du roi d'Aragon nous a laissée lui-même de la bataille de Muret (*). On y trouvera quelques particularités caractéristiques.

(*) Chron. o comment. del rey en Jaeme, c. VIII.

« Simon de Montfort, écrit ce prince, était à Muret, et avait avec lui huit cents à mille chevaliers. Le Roi, mon père, vint contre lui avec plusieurs seigneurs de son royaume, dont quelques uns furent tués dans l'action; les autres prirent lâchement la fuite. Dom Nuguez Sancho (fils du comte de Roussillon), Guilhaume de Montrade et quelques autres ne s'y trouvèrent pas; ils avaient prié le Roi de les attendre, ce qu'il ne voulut pas faire.

» Le Roi avait couché cette nuit avec une de ses maîtresses, et il était si fatigué, que lorsqu'il entendit la messe avant le combat, il ne put demeurer debout durant l'évangile, et qu'il fut obligé de s'asseoir.

» Avant la bataille, le Roi, mon père, voulut que Simon se rendit à discrétion, et c'était une condition qu'il exigeait. Simon et ceux qui étaient avec lui la trouvant trop dure, eurent recours au sacrement de pénitence, reçurent le corps de Jésus-Christ, et déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir en rase campagne que renfermés dans la ville. Ils sortirent ensuite pour livrer bataille. Les troupes du Roi ne surent pas bien se ranger, et autant pour leur mauvaise ordonnance que pour leurs péchés, elles furent vaincues.

» Ainsi mourut mon père ; car c'est de cette manière qu'en ont toujours usé mes ancêtres dans les batailles qu'ils ont données, et que j'en userai dans celles que je livrerai : vaincre ou mourir ! Je demeurai à Carcassonne au pouvoir de Simon de Montfort, qui prit soin de mon éducation... »

Le roi d'Aragon était à la fleur de son âge quand il fut tué. Tous les historiens font son éloge. Il était grand (*), bien pris, libéral, gracieux, magnifique jusqu'à la prodigalité, et d'une probité à toute épreuve. En maintes guerres, entre autres, celles qu'il avait soutenues contre les Sarrasins d'Espagne, il avait donné des preuves d'une brillante valeur. Epris du sexe, il cultiva, pour lui plaire, la poésie provençale, dans laquelle il dut se distinguer, puisqu'un ancien manuscrit (**) de la bibliothèque royale, où on trouve une pièce de sa façon, le met au nombre des plus célèbres poètes de son siècle, qui fut si fécond en troubadours.

(*) V. Gest. com. Burcin., c. XXIV.—Rod. Tol. de reb Hisp., liv. VI, 8. IV. — Dom Vaiss., t. III, p. 253. — Catel prétend que le tombeau de ce prince ayant été ouvert en 1555, on trouva son corps tout entier, et seulement un peu gâté du nez. On jugea, par l'inspection, que Pierre avait beaucoup de majesté, et qu'il avait une taille presque gigantesque. (Catel, mém., p. 298.)

(**) N° 7225.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Consternation de Toulouse après la bataille de Muret. — Raimond VI quitte cette ville. — Les Toulousains envoient une ambasse à Rome. — Nouveau renfort arrivé à la Croisade. — Montfort ravage le comté de Foix, en assiège la capitale. — Échec des Croisés à Vareilles. Les habitans des bords du Rhône prennent les armes en faveur du comte de Toulouse. — Montfort court à eux et s'empare de Nîmes. — Aymart de Poitiers. — Entrevue de Montfort et du duc de Bourgogne. — Mariage d'Amaury avec Béatrix, héritière du Dauphiné. — Incurtion des Aragonais dans le Carcassès. — Le pape envoie en Provence le cardinal Pierre de Bénévent. — Mort de Baudouin l'apostat.

III.

On devine sans peine que le funeste résultat de la bataille de Muret jeta la consternation dans la ville de Toulouse qui venait de perdre quinze mille de ses citoyens. Il n'était point d'habitant qui n'eût à déplorer la mort d'un père, d'un frère, d'un fils ou d'un proche parent, point de maison qui n'eût son deuil, de cœur qui n'eût ses lamentations et sa tristesse. Toute la nuit et tout le jour

qui suivirent la défaite, la capitale du Languedoc demeura muette sous une profonde désolation. Le désespoir était dans toutes les âmes, et la sécurité dans aucune ; car, non-seulement on avait à pleurer sur le désastre passé, mais encore sur le désastre futur. La victoire de Muret ne conduisait-elle pas tout droit au siége de Toulouse ?

Néanmoins, il n'en fut point ainsi : diverses causes que nous dirons plus tard concoururent à éloigner les Croisés, et Toulouse put, à la faveur d'un repos passager, se remettre de son premier et légitime abattement.

Les comtes de Foix, de Comminges et de Toulouse, qui s'y étaient réfugiés après la déroute, tinrent conseil, et se séparèrent, ne se jugeant pas assez forts pour tenir la campagne pendant l'hiver qui s'approchait. Les deux premiers se rejetèrent, avec les chevaliers qui leur restaient, dans leurs manoirs de Foix et de Comminges, résolus à céder aux circonstances, et à reprendre une guerre de partisans jusqu'à ce que vint le temps d'une nouvelle coalition.

Quant au comte de Toulouse, il eut sans doute bien de la peine, en cette occasion, de se séparer de ses bien-aimés sujets, mais la conjoncture l'exi-

geait. En demeurant auprès d'eux, il ne les dotait que du secours de son bras et de sa tête, tandis qu'en les quittant momentanément, il pouvait, par des négociations avec la cour de Rome ou celle des princes, ses voisins, leur procurer les bienfaits d'une paix ou la protection d'une armée alliée. Il sortit donc de Toulouse après en avoir exhorté les habitans à se défendre en cas d'attaque, et à ne désespérer de rien, puisqu'il veillait sur eux.

Certains historiens, entre autres Pierre de Vaux-Cernay et Langlois, écrivent qu'il alla à Rome s'humilier au pied de la papauté ; d'autres, Dom Vaissette surtout, donnent à entendre qu'il se réfugia dans son marquisat de Provence, où il tâcha de soulever cette province contre les ennemis communs. Nous nous permettons de ne partager ni l'une ni l'autre de ces assertions, et d'en adopter une troisième : à savoir celle d'Albéric, qui a écrit dans sa chronique, qu'il se retira auprès de son beau-frère, le roi d'Angleterre, dont il éveilla si fort la sollicitude, que ce prince lui-même vint bientôt après dans l'Agenois, pour engager cette province à demeurer fidèle à la maison de Toulouse.

Après son départ, les prélats demeurés à Muret

écrivirent aux Toulousains de se soumettre à l'Église, sous peine d'un sac inévitable. Forcée par les circonstances à dissimuler, Toulouse promit à Foulques d'accepter les conditions du Saint-Siége. Mais cet évêque, sachant combien peu il fallait se fier, à cet égard, à une simple parole, demanda pour gage du traité provisoire deux cents ôtages pris entre les principaux habitans. Les Toulousains refusèrent d'adhérer à cette condition onéreuse. Après bien des pourparlers, Foulques réduisit enfin le nombre des ôtages à soixante. Les Toulousains parurent consentir; mais, dès qu'il fallut les livrer, le refus devint formel, et toute négociation fut rompue, les Toulousains préférant s'adresser directement au Pape, auquel ils députèrent aussitôt une solennelle ambassade.

Durant ces pourparlers, les habitans de Rabastens en Albigeois, qui avaient abandonné le parti de Simon de Montfort pour revenir à celui du comte de Toulouse, ayant appris la défaite de ce dernier, s'empressèrent de faire leur soumission à la Croisade. Le Général rendit ce château à Gui de Montfort, son frère, à qui il l'avait précédemment inféodé, et qui y jeta une forte garnison.

Peu de temps après, la Croisade reçut un nou-

veau renfort de pélerins normands conduits par Raoul, évêque d'Arras. Montfort en laissant une partie aux environs de Toulouse, qu'il voulait tenir bloquée jusqu'à ce qu'il eût le loisir et les forces d'en faire le siége régulier, se précipita avec le reste dans le comté de Foix, qu'il ravagea dans toute son étendue, et alla mettre le siége devant le fort château de ce nom, où s'était enfermé l'intrépide vieillard Raymond-Roger. Ce siége dura dix jours, sans autre avantage pour Montfort que l'incendie des faubourgs de Foix.

De là, les Croisés se portèrent, dit Olhagaray, à Momoy (Montmaur), près de Mongausi. Le comte de Foix les y suivit, tomba à l'improviste sur le quartier de Gui de Montfort, situé à Varilles, le défit, brûla ses tentes, et rentra victorieux dans son aire des Pyrénées, tandis que le Général courait faire éclater sa vengeance sur le comté de Comminges, où il accorda en faveur de l'abbaye de Fontfroide des lettres de sauve-garde datées *de l'armée du Seigneur et du camp de Roquefort, l'an* 1213, *la veille de saint Luc l'évangéliste* (*).

Divers événemens vinrent encore le distraire de

(*) Archives de l'Abbaye de Fontfroide, citées par dom Vaissette, p. 255, t. 3.

cette invasion. Chose extraordinaire! loin de lui enlever ses alliés, la défaite de Muret en avait donné de nouveaux au comte de Toulouse: la victoire des oppresseurs avait réveillé l'amour national. Montfort n'en avait pas encore fini avec le Midi.

Il apprit dans le Commingeois qu'il s'était élevé des mouvemens alarmans pour lui du côté du Rhône; que la noblesse de Provence avait rompu la paix qu'elle avait juré d'observer, et que s'étant saisi de tous les passages conduisant au Languedoc, elle y inquiétait vivement tous les Croisés d'Allemagne et de France qui prenaient cette voie. Simon décampa et se hâta de gagner les bords du Rhône, pour y étouffer ces symptômes d'hostilité.

En passant à Narbonne, ville dévouée jadis à la Croisade, il subit un affront auquel il était loin de s'attendre. Cette ville lui ferma ses portes et refusa de le recevoir pour y passer la nuit. Montfort se vit forcé de coucher en plein air. Les habitans de Béziers, écrit l'auteur de l'histoire générale du Languedoc, suivirent l'exemple de leurs voisins de Narbonne. En quatre années, Béziers s'était-il relevé du sac de 1209? Ceux de Nîmes voulurent en

faire de même ; mais Simon prit leur ville d'assaut et se l'appropria, sous prétexte qu'elle dépendait de sa vicomté de Carcassonne et de l'Église romaine à laquelle il la rendrait, disait-il, à la première sommation. Il se rendit ensuite au château de Beaucaire, et enfin à l'Argentière dans le Vivarais, où Pons de Montlaur causait quelques troubles.

La plupart des Croisés, venus avec l'évêque d'Arras, l'avaient alors délaissé, après avoir fini leur quarante jours de service. Il n'avait auprès de lui que quelques gentilshommes apanagés dans le Midi, que Dom Vaissette nomme fort bien, à son insu, des stipendiaires. L'archevèque de Narbonne l'accompagna pour coopérer à une négociation importante dont il sera sous peu fait mention.

Alarmé des approches des Croisés, Pons de Montlaur d'une ancienne famille du Vivarais, que le jésuite Langlois confond avec une autre de ce nom dans le Toulousain, vint à sa rencontre lui faire ses soumissions. Mais ce n'était pas là le plus redoutable des ennemis de la Croisade. Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, ami et vassal du comte de Toulouse, s'était montré fidèle aux devoirs d'un vassal et d'un ami. Il avait pris les ar-

mes à la nouvelle de sa défaite, et s'était mis pour faire diversion, à courir dans ces contrées, où il possédait de riches domaines. On voit que sa diversion avait réussi. Averti de la marche des troupes catholiques, loin de se soumettre comme son voisin Pons de Montlaur, il se retira dans ses châteaux, les fortifia, et les munit si bien de braves garnisons, que le Général n'osant entreprendre le siége d'aucun d'eux, continua sa route vers le Rhône qu'il traversa, et arriva bientôt après à Romans près de Valence, en Dauphiné, où Eudes duc de Bourgogne, suivi des archevêques de Lyon et de Vienne, vint le trouver et eut une conférence avec lui.

Le comte de Valentinois y fut convié, et se rendit à leurs instantes prières, dit l'annaliste du Languedoc, mais il ne voulut écouter aucune proposition de paix. Le duc de Bourgogne et Simon de Montfort le firent appeler bientôt après à une nouvelle conférence, et ne purent encore obtenir de lui aucune concession.

Le comte de Toulouse avait là un ami sûr, puisqu'il lui demeurait dévoué au sein du malheur. Un tel attachement honore celui qui en est l'objet autant que celui qui le professe,

Irrité de ces refus, le duc Eudes se prépara à contraindre par la force le sire de Poitiers à faire sa paix avec l'Église. Il ne fallut rien moins que cette redoutable intervention pour amener Aymar à traiter avec Montfort, et à livrer, pour gage de sa parole, quelques uns de ses châteaux, qui demeurèrent entre les mains du duc de Bourgogne.

Cependant, la soumission du comte de Valentinois et des autres alliés du comte de Toulouse n'était pas le seul but qui appelât Simon de Montfort aux bords du Rhône. Il avait principalement en vue d'y conclure le mariage d'Amaury son fils aîné, avec Béatrix, fille unique d'André de Bourgogne, dit Guigues VI, dauphin du Viennois, et de Béatrix de Sabran-Castelard, sa femme, dans l'espoir qu'elle hériterait un jour du Dauphiné. Simon songeait à s'agrandir par tous les moyens. A la principauté qu'il se taillait avec l'épée dans le Midi, il n'était pas fâché, grâces à ses alliances, d'adjoindre une province telle que le Dauphiné qui l'avoisine et lui sert de frontière du côté de l'est. Pour mener à bien cette importante affaire, Simon avait prié Arnaud, archevêque de Narbonne et légat du Saint-Siége, de lui prêter l'appui de son talent de négociateur auprès d'Eudes de Bour-

glise romaine, et vous me marquerez ce qu'il en est.

« Vous réconcilierez à l'Église le comte de Comminges et Gaston de Béarn, et vous disposerez de leurs personnes comme vous le jugerez à propos, du conseil des plus sages, quoique ces seigneurs soient coupables de crimes énormes, parceque l'on ne doit pas refuser l'entrée de l'église à ceux qui frappent à la porte avec humilité.

« Vous rétablirez enfin dans l'unité catholique les Toulousains, nonobstant leurs excès, à cause qu'ils ont demandé plusieurs fois d'être réconciliés, et en dernier lieu par Pierre Guitard et Bernard Galabert, leurs ambassadeurs, après toutefois qu'ils vous auront donné une cautiou suffisante. La ville de Toulouse étant ainsi réconciliée, demeurera sous la protection du Saint-Siége, sans qu'elle puisse être inquiétée à l'avenir par le comte de Montfort ou les autres catholiques, tant qu'elle persévérera dans la foi et la paix ecclésiastique.

« Que si les habitans refusent de faire satisfaction et persistent dans leurs erreurs, nous vous ordonnons d'exciter les Croisés et les autres fidèles, en renouvelant les indulgences, à détruire cette

peste, soit parmi eux, soit parmi tous les autres receleurs et fauteurs de l'hérésie qui sont encore plus dangereux que les hérétiques même (*). »

Deux jours après, le 23 de janvier, le pape écrivit enfin au comte Simon de Montfort pour lui recommander le nouveau légat, lui ordonner de lui obéir et de le traiter honorablement. Il lui marquait ensuite qu'il avait chargé ce cardinal de l'obliger à rendre à ses sujets, le jeune prince Jacques, fils de feu Pierre, roi d'Aragon.

« Comme il serait tout à fait indécent, terminait-il, que vous retinssiez encore ce jeune prince, sous quelque prétexte que ce soit, vous le remettrez entre les mains du légat, afin qu'il dispose de sa personne comme il le jugera à propos, si non il procédera contre vous selon un ordre que nous lui avons donné (**).

Nous dirons en son lieu de quelle manière Montfort se soumit à ces ordres. Nous devons avant cela rapporter un événement, arrivé pendant que ce Général dévastait les environs de Toulouse.

Dès que Baudouin l'apostat, se vit, après la

(*) Inn., liv. XVI, épit. 170 et seq.
(**) Ist., ep. 171.

bataille de Muret, investi de toutes les conquêtes des Croisés dans le Quercy, il se mit en marche pour aller faire reconnaître sa souveraineté dans les terres qu'on lui avait inféodées. Il visita d'abord ses domaines de l'Agenois et arriva enfin en Querci le premier lundi du carême. Après avoir veillé à la sûreté de plusieurs forteresses il s'arrêta au château d'Olme, dépendant de ses nouvelles possessions et appartenant à un seigneur qu'il avait jadis appelé son ami. Il devait y passer l'hiver et y attendre la reprise des hostilités.

Le seigneur et les chevaliers d'Olme ne purent, sans indignation, se voir soumis à la domination d'un homme traître à sa famille et à la nationalité méridionale. Ils se concertèrent avec les routiers, que le comte de Toulouse tenait en garnison dans le château de Montlévard, situé dans le voisinage, et avec Ratier, seigneur de Castelnau, château qu'on nomme encore à cause de lui, Castelnau de Montratier, lesquels leur promirent dévouement et assistance. On se donna l'heure, on régla les moyens et l'on n'attendit plus que l'obscurité de la nuit.

Baudouin ignorant ce qui se complotait à son égard, se coucha, le soir venu, sans aucune défiance. Les seigneurs qui l'avaient accompagné,

tels que Verles d'Encontre et le gouverneur de Moissac, partageant cette sécurité, se couchèrent de leur côté, lui, dans le château, eux, dans des maisons du bourg qu'on avait préparées pour les recevoir.

Or, quand Baudouin fut bien endormi, le seigneur d'Olme se saisit de la clef de l'appartement où ce prince était couché, le ferma dedans à double tour et plaça à sa porte deux sentinelles dévouées qui reçurent ordre de ne laisser entrer ni sortir personne. Fidèles à la consigne, elles firent bonne et sûre garde.

Le couvre-feu sonnant au donjon et dans la ville, toutes les lumières s'éteignirent, toutes les maisons furent closes et toutes les rues complétement désertes.

Alors le seigneur d'Olme se rendit à la poterne de la place et se portant derrière le treillis d'une meurtrière, il dit d'une voix à peine articulée :

— Olme et Toulouse!

Si faible qu'eut été cet appel, il fut entendu du dehors et l'on répondit sur le même ton, de l'autre côté des murailles :

— Castelnau et routiers!

C'était le mot d'ordre convenu. La poterne ou-

verte sans bruit, les routiers et Castelnau entrèrent dans la ville.

— Eh bien? dit ce dernier, interrogeant du regard le sire d'Olme.

— L'oiseau est en cage. Ne tardons pas, car il dort comme s'il n'avait une conscience d'apostat.

On plaça incontinent un bon poste à l'entour des maisons où s'étaient couchés les seigneurs de la suite de Baudouin, et après avoir allumé quelques résines, on s'introduisit dans l'intérieur du manoir.

Baudouin dormait profondément quand les sires d'Olme et de Castelnau entrèreut dans son appartement. On eut donc peu de peine à lui lier les quatre membres avec des cordes que l'on avait choisies très grosses, dit le chroniqueur, parce que le prince était très fort. On pense que bien grand fut l'étonnement de ce dernier, alors que se réveillant, il se vit garroté et dans l'impuissance de faire aucun mouvement.

En même temps, les routiers s'introduisaient dans les maisons occupées par les Croisés de sa suite et faisaient main-basse sur ces malheureux qui, livrés pareillement au sommeil, furent massacrés sans défense ou retenus prisonniers.

On conduisit ensuite Baudouin l'apostat au château de Montcuc qui lui appartenait, et dont les habitans s'éjouirent beaucoup de sa mésaventure. Arrivés là, les routiers lui commandèrent de les mettre en possession de la tour du château, où s'était retirée la garnison de la place.

— Mandez-en le chef-taine, répondit Baudouin avec un air de soumission qui trompa les routiers.

— Sire commandant, dit l'apostat au capitaine qui s'était haté de venir recevoir ses ordres, je vous fais défense de rendre votre tour sous peine de la hart, quand bien même vous me verriez cloué en croix. Tenez ferme, car le comte de Montfort va courir à votre rescousse.

Mais la garnison manquant de vivres et se voyant vivement pressée, fut obligée de se rendre à discrétion et passée au fil de l'épée. Puis, pour se venger de l'opiniâtreté de Baudouin, les routiers le laissèrent pendant deux jours sans boire ni manger.

— Par grâce, dit le patient au commencement du troisième jour, si vous voulez me faire périr de faim donnez-moi du moins un saint prêtre qui me réconcilie avec Dieu.

— Un homme qui, pour l'Église, a combattu sa famille et guerroyé contre son pays, doit aller au Ciel sans confession, répondirent ironiquement les hérétiques routiers.

Cependant ils lui permirent de se confesser; mais un routier l'empêcha de communier avant d'avoir délivré un sien camarade, que Baudouin avait fait prisonnier.

Enfin il fut amené à Moutauban, où les routiers le tinrent dans une étroite prison jusqu'à l'arrivée du comte de Toulouse, qui revint en ce temps d'Angleterre, accompagné de Raymond-Roger, comte de Foix, Roger-Bernard, fils de ce dernier, Géraud de Pépieux, Bernard de Portelle, chevalier Aragonnais et plusieurs autres hommes de condition, qui s'étaient joints à lui après son débarquement.

Raymond VI donna une grande récompense aux routiers et les renvoya à leur garnison, satisfait de tenir en son pouvoir le frère dénaturé qui avait fait tant de mal à sa propre famille.

Puis, ayant assemblé tous les seigneurs en un conseil, hors de la ville de Montauban, et pris leur avis, il fit comparoir devant lui Baudouin l'apostat, et le condamna à mourir tant pour crime de

félonie, que par représailles du trépas de Pierre, roi d'Aragon, auquel il avait contribué.

En voyant qu'il n'avait à attendre ni grâce ni miséricorde, l'apostat demanda à se confesser de nouveau.

— Les prières des mourans sont sacrées, murmura le comte de Toulouse, on ne saurait refuser de les satisfaire sans commettre un sacrilége. Qu'on lui amène un prêtre.

Le confesseur venu, Baudouin reçut l'absolution et la sainte hostie, et dit avec beaucoup de fermeté:

— Maintenant, je suis prêt.

Les deux comtes de Foix et Bernard de Portelle s'avancèrent alors, lui passèrent un lien de chanvre autour du cou, et le pendirent à un noyer, le visage tourné vers le château de Biron, où deux ans avant Martin d'Alguais, traître aussi, avait été pendu par les Croisés de semblable manière.

Toutefois les chevaliers du Temple ayant obtenu, du comte Raymond, l'autorisation d'enlever le cadavre de Bandouin, l'inhumèrent le lendemain dans le cloître et auprès de l'Église de leur commanderie de Ville-Dieu, située entre le Tarn et la Garonne, à deux lieues de Montauban.

Telle fut la fin funeste et méritée de Baudouin,

fils de Raymond V, comte de Toulouse, et frère cadet du comte régnant, Raymond VI (*).

(*) Pierre de Vaux-Cernay ; Guilh. de Puylaurens ; Langlois ; dom Vaissette, etc...

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Montfort attaque les Narbonnais. — Danger qu'il court. — Arrivée du légat Bénévent à Narbonne. — Soumission des comtes de Foix, de Comminges et de Toulouse à l'Église. — Arrivée d'une nouvelle armée de Croisés. — Mauvaise foi du cardinal de Bénévent. — Reprise des hostilités. — Conquête des Croisés dans le Rouergue et l'Agénois. — Siége de Casseneuil. — Le cardinal Robert de Corçon. — Soumission de plusieurs places du Quercé et du Périgord.

IV.

Au commencement de février de l'an 1214, Guilhaume des Barres étant revenu de France avec un autre renfort de Croisés, le Général se souvint, pour en tirer vengeance, de la trahison de Narbonne et des secours que le vicomte Aymeri avait fourni aux Aragonais lors de leur dernière irruption. Il pénétra donc dans le diocèse de Narbonne, et y enleva plusieurs châteaux, qu'il saccagea, et

dont les habitans furent égorgés sans distinction d'âge ni de sexe. Trop faible pour affronter l'ennemi en bataille rangée, Aymeri leur abandonna la campagne pour aller prendre une forte position sous les murs de sa capitale, où la Croisade ne tarda pas à paraître, rangée en bataille, et divisée en trois lignes, commandées, la première par Simon de Montfort, la seconde par Gui de Lévis, et la troisième par Guilhaume des Barres. Aussitôt la première ligne s'ébranla, et vint donner, tête baissée, contre les gens d'armes narbonnais, qui, acculés à leurs remparts, soutinrent le choc avec avantage, rompirent les Croisés, et les jetèrent dans un complet désordre. En vain Montfort essaya-t-il de les rallier ; ils s'enfuirent à toute bride sans s'inquiéter de leur chef, qui fut contraint de partager cette déroute. Or, pendant la fuite, les sangles de son cheval s'étant rompues, il tomba lourdement à terre, et se vit environné soudain par les Narbonnais, criant :

— Tue ! tue Montfort !

Il aurait infailliblement péri en cette occasion, si Guilhaume des Barres, qui avait fait un détour pour prendre Aymeri par les flancs, n'était survenu tout-à-coup avec quelques uns de ses che-

valiers, et n'avait donné le temps à toute l'armée de se rallier et d'accourir à son aide. Alors les Narbonnais se retirèrent dans leurs lignes, sans que les Croisés essayassent de les inquiéter d'avantage.

Le lendemain de cet engagement, le Cardinal-légat, Pierre de Bénévent, rejoignit la Croisade, et, par ses ordres, il fut conclu entre Montfort et Aymeri une trève, qui fut loyalement observée des deux parts.

Après cela, le Général courut au secours de la garnison de Moissac, que les habitans révoltés, aidés du comte de Toulouse et de quelques routiers, tenaient bloquée dans le château. Son approche contraignit Raymond VI à décamper, et la Croisade, libre de tous soins dans le Querci, se porta vers l'Agenois qui venait de secouer la domination de l'Église, à l'instigation du roi d'Angleterre. Comme elle se dirigeait vers le Mas d'Agenois, place forte située sur la rive gauche de la Garonne, et qu'elle avait conséquemment à traverser ce fleuve pour y arriver, les habitans de la Réole résolurent d'en défendre le passage au moyen de leurs bateaux. Mais, après quelques momens de résistance, l'armée enjamba

cette digue, et se trouva en face du Mas, dont elle commença aussitôt le siége, qui fut néanmoins discontinué trois mois après, tant à cause que l'on manquait de machines, que parce que le cardinal de Bénévent manda au Général d'aller le retrouver à Narbonne, où s'était rendue déjà la principale noblesse d'Aragon et de Catalogne, à l'effet d'y recevoir des mains du légat le jeune Jacques, fils et héritier de Pierre III.

Ce prince avait alors six ans et demi, comme il le marque lui-même dans ses *Mémoires*, que les historiens Benoit et Langlois n'avaient pas sans doute lus, quand ils ont avancé qu'il était âgé de treize ans quatre mois, et qu'il prêta serment à Montfort de ne jamais porter les armes contre lui, et de ne point tirer vengeance de la mort de son père. Jacques fut conduit au château de Monçon en Aragon, où il demeura près de trois ans sous la direction de Guilhaume de Montredon, maître du Temple en Aragon et en Catalogne.

Les habitans de Montpellier profitèrent des embarras de cette minorité pour se soustraire à la suzeraineté de la maison d'Aragon, et puis, afin de se maintenir dans la liberté qu'ils s'étaient acquise par l'engagement que le feu roi leur avait

fait du domaine de cette ville et de ses dépendances, ils s'érigèrent en république, et se mirent sous la sauvegarde de Philippe-Auguste, qui promit, au mois d'août 1214, de les protéger pendant cinq ans, et de les regarder *comme ses autres bourgeois*. « Quant à la possession et à la propriété de Montpellier, disait le roi dans sa charte, et des châteaux qui en dépendent, et dont les habitans sont actuellement nantis, nous ne permettrons pas qu'ils soient appelés en cause devant aucune juridiction, soit la nôtre, soit celle de nos vassaux ; et si le pape nous fait savoir, par ses lettres, que Jacques, fils du feu roi d'Aragon, doit hériter du domaine de Montpellier, les habitans de cette ville jouiront toujours de la même protection et de la même sauvegarde ; que s'il arrive toutefois que Pierre, qui est maintenant légat du pape dans ces provinces, enjoigne à Louis, notre fils aîné, de soumettre la ville de Montpellier, au nom des Croisés, nous serons alors entièrement libres des conventions que nous venons de faire avec les députés de la commune de cette ville. »

Or, pendant que cela se passait à Montpellier, les comtes de Foix, de Comminges et la plupart des seigneurs méridionaux dépouillés par la Croi-

sade, venaient à Narbonne implorer la miséricorde du cardinal de Bénévent, et lui demander la restitution de leurs domaines. Le légat parut les écouter favorablement et les réconcilia à l'Église, après avoir exigé d'eux une caution juratoire et les quelques châteaux forts qui pouvaient leur rester. C'est à cette occasion que, le 18 avril 1214, dans le palais archiépiscopal de Narbonne, en présence de l'ancien évêque de Carcassonne, de Sancho, comte de Roussillon, des abbés de Saint-Pons, d'Aniane et l'Alet, du Grand-Maître du Temple et de divers seigneurs français ou méridionaux, les comtes de Foix et de Comminges, après avoir abjuré toute doctrine contraire à ce qu'enseigne l'Église, firent serment sur les saintes reliques :

1° De ne plus favoriser les hérétiques, les *faidits* et les routiers, mais de les combattre, et de ne leur donner aucun secours pour attaquer les domaines qui étaient au pouvoir de l'Église romaine ou possédés sous son autorité.

2° D'obéir entièrement au légat, touchant les affaires de la foi, le rétablissement de la paix et la sûreté des chemins.

3° De ne donner aucun secours à la ville de Toulouse tant qu'elle ne serait pas réconciliée avec

l'Église et avec ceux auxquels elle faisait la guerre.

4° De faire la pénitence et la satisfaction qui leur seraient imposées, soit par le pape, soit par le cardinal Pierre Bénévent, soit enfin par tout autre légat pour les excès qu'ils avaient commis, et à cause desquels ils avaient été excommuniés.

5° Le comte de Comminges promet de remettre au cardinal le château de Saliez, et le comte de Foix celui de Foix pour la sûrété de leurs promesses : ils s'engagent, de plus, de faire garder ces châteaux à leurs dépens au nom de l'Eglise romaine, et de remettre au légat toutes leurs autres places qu'il jugera à propos de leur demander.

6° Le comte de Comminges promet d'engager son fils Bernard a faire un semblable serment, et le comte de Foix fait la même promesse pour son fils.

7° Le premier promet encore de donner en ôtage celui de ses fils que le légat lui demandera, et quand il voudra, excepté celui qui était *chevalier*.

8° Enfin ils consentent à ce que les châteaux qu'ils doivent livrer au légat demeurent confisqués au profit de l'Église romaine, et d'être réputés

eux-mêmes excommuniés et parjures, s'ils manquent à ces promesses.

Les Narbonnais et Aymeri, leur vicomte, firent aussi de pareils sermens, et entraînèrent par leur exemple les habitans de Toulouse qui envoyèrent à Narbonne sept de leurs consuls, chargés de moyenner leur soumission. Ces consuls jurèrent, le 25 du même mois d'avril, tant en leur nom qu'en celui de leurs collégues et de tout le peuple de Toulouse, de purger cette ville de tout hérétique, de ne donner aucun secours à Raymond VI et à son fils contre l'Église romaine, nonobstant le serment de fidélité qu'ils leur avaient prêté; de donner au légat autant d'ôtages qu'il demanderait pour la sûreté de leurs promesses, et d'obliger tous leurs concitoyens, au-dessus de quatorze ans, à faire un semblable serment.

Ainsi réduit à lui-même et sans armée, que pouvait le comte de Toulouse? Ses sujets et ses alliés avaient plié pour ne pas rompre. Il fit comme eux, vint trouver le légat, qui le réconcilia à l'Église, et formula sa soumission en deux écrits, dont les historiens nous ont conservé la teneur. Le premier, daté de Narbonne, un mercredi du mois d'avril 1214, était ainsi conçu :

« Je, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, m'offre moi-même à Dieu, à la sainte Eglise romaine et à vous, seigneur Pierre, par la même grâce, cardinal-diacre, légat du Saint-Siége apostolique : et je vous livre mon corps dans le dessein d'exécuter et d'observer fidèlement, de tout mon pouvoir, tous les ordres, quels qu'ils soient, que le seigneur pape et la *miséricorde de votre sainteté* jugeront à propos de me donner. Je travaillerai efficacement pour engager mon fils Raymond à se remettre entre vos mains avec toutes les terres qu'il possède, et à vous livrer son corps et ses domaines, ou tout ce qu'il vous plaira de ces domaines, pour ce sujet, afin qu'il observe fidèlement, suivant son pouvoir, l'ordre du seigneur pape et le vôtre. »

Le second acte est rédigé différemment, et renferme quelques autres circonstances. Nous le rapportons encore textuellement :

« Je, Raymond, etc., n'étant contraint ni par force, ni par fraude, vous offre librement, seigneur cardinal, mon corps avec tous les domaines que j'ai eus et possédés autrefois, et que je confesse avoir entièrement donnés à mon fils Raymond ; savoir :

la partie des domaines que je tiens ou que d'autres tiennent pour moi et de moi ; en sorte que si vous me l'ordonnez, j'abandonnerai tous mes biens ; je me retirerai auprès du roi d'Angleterre ou dans tout autre endroit, où je demeurerai jusqu'à ce que je puisse visiter le siége apostolique pour y demander grâce et miséricorde.

» De plus, je suis prêt à vous remettre, ainsi qu'à vos envoyés, toutes les terres que je possède ; en sorte que tous mes domaines soient soumis à la miséricorde et au pouvoir absolu du souverain pontife, de l'Eglise romaine et de vous ; et si quelqu'un de ceux qui en tiennent une partie pour moi et de moi, refuse d'y consentir, je l'y contraindrai, suivant votre ordre et mon pouvoir.

» Enfin, je vous offre mon fils avec tous les domaines qu'il possède, et que d'autres tiennent pour lui ou de lui, et je l'expose à la miséricorde et aux ordres du seigneur pape et aux vôtres ; et j'agirai, pour l'engager, ainsi que ses conseillers, à faire la même promesse, et à l'observer. »

Telles étaient les conséquences de la bataille de Muret.

Après cela, écrit Guilhaume de Puylaurens, le comte de Toulouse et son fils se retirèrent à Tou-

louse, où ils vécurent comme de simples particuliers, tandis que Montfort envahissait impunément les restes de leurs domaines, et Pierre de Bénévent, cardinal-légat, partit pour le royaume d'Aragon, où il fit quelque séjour, occupé qu'il fut de l'installation du roi Jascques sur son trône.

Si nous en croyons l'annaliste du Languedoc, l'approche d'une nombreuse armée, qui, dans ce temps-là, s'avançait vers la Provence, contribua beaucoup à déterminer les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges à faire leur soumission. « Mais, écrit Dom Vaissette, ils eurent bientôt lieu de se repentir d'une pareille démarche ; car le légat ne se comporta pas à leur égard avec la droiture qu'il convenait (*). » Pierre de Vaux-Cernay, témoin oculaire, non suspect assurément, ne peut s'empêcher, en effet, de convenir que « la divine Providence agit en cette occasion avec beaucoup de miséricorde ; afin que, tandis que le légat amusait et adoucissait à Narbonne, *par une fraude pieuse*, les ennemis de la foi, le comte de Montfort put passer dans le Quercy et l'Agenois avec les pélerins qui étaient venus de France, et combattre

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 262.

ses ennemis, même ceux de Jésus-Christ (*). »

Ce fut après la fête de Pâques que la nouvelle armée catholique arriva dans le Languedoc. Elle était composée de divers corps particuliers, dont le plus nombreux était conduit par Guy, évêque de Carcassonne, qui avait pris la voie de Lyon et du Rhône. Ce prélat, après avoir passé une année en France pour y solliciter du secours en faveur de Montfort, était parti le dimanche de *Quasimodo*, et était allé joindre, huit jours après, à Nevers, ceux qui avaient pris la croix des mains de maître Jacques de Vitri, autre zélé promoteur de la Croisade.

Le cardinal de Corçon, légat en France, et Guilleaume, archidiacre de Paris, avaient rassemblé, d'un autre côté, un grand nombre de Croisés, et leur ayant fait prendre une autre route, ils leur avaient donné rendez-vous à Béziers pour la quinzaine de Pâques; mais le cardinal ne put arriver si tôt, obligé qu'il fut de s'arrêter dans le Velay pour les affaires de sa légation (**).

Tous les Croisés s'étant enfin rassemblés à

(*) Pierre de Vaux-Cernay, LXXVIII.
(**) Pierre de Vaux-Cernay; Langlois; dom Vaissette, p. 202.

Montpellier, formèrent une armée, au dire des contemporains, forte de cent mille hommes. Parmi eux l'on remarquait le vicomte de Chateaudun, le sire de Dunois et plusieurs autres seigneurs de distinction. Montfort alla à leur rencontre jusqu'à Saint-Tiberi, et les mena à Carcassonne où ils firent quelques jours de halte, durant lesquels, dit Dom Vaissette, Montfort *qui songeait toujours à ses intérêts particuliers*, se fit faire une donation entre-vifs, par Bernard-Aton, vicomte de Nîmes et d'Agde, qui lui céda ses deux vicomtés, quoiqu'il en eût déjà disposé et qu'il n'en jouît plus depuis très long-temps. Aton déclara dans l'acte, daté du palais de Carcassonne le 3 mai 1214, qu'il faisait cette donation en faveur de Simon, à cause de la substitution réciproque qui avait été faite entre ses prédécesseurs et les vicomtes de Béziers, et dans laquelle il était marqué que s'il décédait sans enfans, la vicomté de Nîmes qui était échue à son père, reviendrait aux successeurs du vicomte de Béziers. Simon que cette substitution ne pouvait regarder, ajoute l'impartial écrivain, tacha de colorer ainsi son usurpation de la ville de Nîmes sur le comte de Toulouse (*).

(*) *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 262.

Puis confiant le commandement de la nouvelle armée à Gui, évêque de Carcassonne, et à Gui son frère, il leur donna l'ordre d'aller occuper l'Agénois et le Querci, et ravager les terres de Ratier de Castelnau, pour le punir de la mort du comte Bandouin l'apostat. Pour lui, prenant le chemin du Rhône avec sa gendarmerie, il monta jusqu'à Valence où le duc de Bourgogne et le dauphin son frère remirent entre ses mains la princesse Béatrix, qui épousa peu de jours après à Carcassonne, Amaury de Montfort son fiancé. Mais, dit un historien, comme elle était trop jeune, le mariage ne fut consommé que quelque temps après.

Arrivée en Rouergue, l'armée expéditionnaire commença ses opérations par le siége de Maurillac, excellent poste devant lequel le cardinal de Corçon la rallia. La place fut aussitôt attaquée avec tant de vigueur, que la garnison capitula le jour même et se soumit aux ordres du légat, qui fit raser le château, dans lequel s'étaient réfugiés sept parfaits Albigeois que les Croisés, dit Pierre de Vaux-Cernay, *firent brûler vifs avec une joie extrême* (*).

(*) Petr. de Vaucer., c. 79.

De là, les Croisés traversant le Querci où le Général les rejoignit, saccagèrent le château de Montpesat qui s'était soustrait à la domination de l'Église, et entrèrent dans l'Agénois, où la plupart des places rebelles furent détruites de fond en comble, à l'exception des plus fortes dont le Général gratifia ses chevaliers.

En dépit de l'étendart anglais flottant sur son château, et de la garnison que le roi d'Angleterre y avait jetée, la ville de Marmande fut vivement assaillie à son tour. Au début de l'attaque, les habitans se réfugièrent à La Réole, et la garnison dans la tour du château où elle fut bientôt obligée de capituler en se réservant la vie sauve. La place prise, Montfort la mit au pillage, rasa ses murailles, ne s'assurant que du château, et marcha sur Casseneuil dont il voulait s'emparer.

Cette forteresse était située au pied d'une montagne, dans une plaine fertile, et au milieu d'eaux vives qui alimentaient ses larges fossés. Sa garnison que Pierre de Vaux-Cernay qualifie d'hérétique, de pillarde, de parjure et de scélérate, parceque elle avait secoué le joug de Simon de Montfort, résolut, animée par Hugues de Ravignan,

seigneur du lieu, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le siége commença le 28 juin 1214. Montfort n'attaqua d'abord que du côté de la montagne, mais ensuite un nouveau renfort lui étant venu, il céda cette attaque à son fils Amaury et à l'évêque de Carcassonne, et alla camper dans la plaine avec les principales forces de la Croisade. On dressa dès-lors dans ces deux campemens, des batteries dont l'effet continué jour et nuit fit beaucoup de mal aux assiégés, qui persistèrent toutefois à se défendre avec énergie, espérant toujours que, conformément à ses promesses, le roi d'Angleterre viendrait les dégager. Ce monarque se mit en effet en campagne et s'avança jusqu'à Périgueux, d'où il se retira bientôt sans avoir rien entrepris, bien qu'il eût une armée imposante, et qu'il eût fait mine souvent d'attaquer les retranchemens de la Croisade. Cet abandon ne découragea pas Hugues de Rovignan, qui faisait de fréquentes sorties, dans l'une desquelles il faillit enlever Amaury.

Au mois de juillet le siége durait encore, sans que rien en fît prévoir le dénouement. Le cardinal Robert de Corçon prit alors congé de l'armée pour revenir en France, pays de sa légation. A Sainte-

Livrade il publia une charte, par laquelle Simon de Montfort était confirmé dans la possession de tous les domaines conquis ou à conquérir sur les hérétiques et leurs fauteurs dans l'Albigeois, le Rouergue, le Querci et les autres provinces de sa légation. Puis il arriva à Cahors, où les habitans refusèrent d'abord de le recevoir, avec menaces de lui courre sus, s'il usait de violence à leur égard. Mais bientôt repentans de cet acte, ils lui firent des excuses, et promirent par serment d'obéir à ses ordres, qu'ils exécutèrent en effet sur-le-champ, en mettant le feu aux portes de leur ville, et en payant quinze cents marcs d'argent de dédommagement à Simon de Montfort.

Cependant ce Général ayant enfin ouvert une brèche cousidérable aux murs de Casseneuil, se disposait à franchir le fossé de la place qui était large et très profond. On construisit à cet effet un pont avec des tonneaux liés ensemble et couverts de planches et de clayes. Mais ce pont se trouva trop court, et il fallut en construire un second qui, jeté à son tour dans le fossé, alla s'enfoncer si lourdement dans la vase, qu'on ne put jamais l'en retirer. Alors le chef des charpentiers proposa le plan d'une nouvelle machine que Montfort fit exécuter

aussitôt. C'était une grande tour de bois divisée en deux corps de charpente. L'inférieur formait une salle spacieuse, où se logèrent des soldats destinés à combler les fossés, et à faire avancer la machine à mesure que ces derniers s'empliraient; et le supérieur placé sur la plate-forme du précédent, se distribuait en cinq étages superposés, et remplis les uns d'archers, qui devaient à coups de traits balayer les murailles, et les autres, de gens d'armes, munis de sceaux d'eau pour éteindre l'incendie, ou de haches d'assaut pour s'élancer sur les remparts, selon les circonstances.

Cette machine terminée, on la poussa, en dépit de toute opposition, au bord du fossé que les soldats de l'étage inférieur se mirent aussitôt à remplir de gabions et de fascines, tandis que ceux des étages supérieurs ne cessaient de tirer sur les murailles pour écarter les assiégés. Enfin la machine est au pied de l'enceinte extérieure, et tout se dispose à l'attaque. Le Général a rangé ses troupes en ordre de bataille, les prélats de l'armée se sont misen prièressur une éminence et leclairon retentit. A ce signal, un pont-levis pratiqué au sommet du donjon s'abaisse sur les remparts, les Croisés s'élancent de la machine, taillent en piéces les assié-

gés, emportent les ouvrages avancés, et ne s'arrêtent que devant la principale muraille de la place qu'ils ne peuvent franchir, tant à cause de la nuit qui s'avance, que parcequ'ils manquent de choses nécessaires à l'escalade. Néanmoins ils passent la nuit entre la ville et les fossés, occupés les uns à raser les barbacanes conquises, les autres à façonner des échelles pour livrer un assaut général, dès le lever du soleil,

En apprenant ces préparatifs, la garnison de Casseneuil composée en grande partie de routiers, calcule ses moyens de résistance, et les voyant insuffisans, juge à propos de ne pas attendre une nouvelle agression. Dans ce dessein, elle fait mine aux yeux des habitans, d'opérer une sortie contre les assiégeans, et elle se sauve à la faveur de la nuit. Averti de cette manœuvre, le Général détache quelques troupes qu'il envoie à la poursuite des fuyards, et donne soudain le signal de l'assaut. A minuit l'armée envahit Casseneuil privé de défenseurs, fait main-basse sur les habitans, incendie le bourg, et le lendemain, 18 août 1214, aprés six semaines de siége, Montfort fait raser le château (*).

(*) Petr. Vaucer.; dom Vaissette, t. III, p. 264.

de Rouergue et du Gévaudan, étant à peu près la seule place qui n'eût point encore fait sa soumission, Montfort somma son seigneur de la lui remettre, et comme le sire de Séverac refusait, il envoya son frère Gui avec une partie de ses troupes pour l'y forcer. Gui surprit le bourg inférieur de Séverac, et s'en empara. Le Général le suivant de près, posta ses batteries dans le quartier conquis, et pressa si ardamment le château, que ses défenseurs, manquant de vivres, se virent obligés de capituler. Montfort en confia d'abord la garde à l'évêque de Rhodez et à Pierre Bermond, seigneur de Sauve ; mais il le rendit bientôt après, ainsi que tous ses autres domaines, au sire de Séverac, qui lui prêta serment de vasselage. Là se termina la campagne de 1214, dans laquelle Montfort avait enlevé au comte de Toulouse, nonobstant sa récente soumission, la plus grande partie de l'Agenois, du Querci, du Périgord et du Rouergue.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

Concile de Montpellier.—La ville de Toulouse et le château de Foix sont mis sous le séquestre ecclésiastique.—Montfort occupe Beaucaire. — Nouvelle armée de Croisés commandée par le fils de Philippe-Auguste. — Lettre d'Innocent III à Montfort. — Différens entre ce dernier et l'archevêque Arnauld au sujet du duché de Narbonne. — Les remparts de cette ville et de Toulouse sont rasés. — Montfort prend possession de Toulouse. — Retour du prince royal en France.

V.

Si aucun fait guerrier ne signala l'année 1215, il se produisit en retour, durant cet intervalle, des événemens politiques qui exercèrent sur le Midi une influence si grande, qu'on ne saurait les omettre sans perdre l'intelligence de notre histoire.

Il a été question, dans le chapitre suivant, de la charte que publia, à Sainte-Livrade, le légat de France, Robert de Corçon, pour confirmer l'en-

vahissement de l'Agenois, du Querci, du Rouergue et du Périgord. Ce prélat ne s'arrêta point là. Arrivé à Reims, le 7 décembre 1214, il convoqua pour le 8 janvier suivant un concile à Montpellier, où il appela les archevêques de Bourges, Narbonne, Auch et Bordeaux, ainsi que les évêques, les abbés et les archidiacres de ces quatre provinces ecclésiastiques, afin de terminer, disait-il, l'affaire déjà commencée *contre les hérétiques albigeois et toulousains.* Toutefois, il ne présida pas à ce concile, comme il l'avait projeté : ce fut le cardinal Pierre de Bénévent, légat dans la province, qui, de retour d'Aragon où il avait demeuré jusqu'alors, en fit l'ouverture au jour marqué, en présence des quatre archevêques désignés plus haut, de celui d'Embrun, de vingt-huit évêques, d'un grand nombre d'abbés ou autres ecclésiastiques, et de plusieurs barons méridionaux, dont on ignore le nom,

Montfort, *toujours attentif à ses intérêts* (*), se hâta de s'approcher du lieu de l'assemblée ; mais les habitans de Montpellier connaissant son ambition et son audace, refusèrent de le recevoir dans

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 266.

leur ville, et il fut contraint de séjourner, durant le concile, dans un château voisin appartenant à l'évêque de Maguelonne. Pour être éloigné, il n'en façonna pas moins à son gré l'esprit des délibérations ; chaque jour il venait dans la maison des Templiers, sise hors de la ville, et y conférait avec le légat et les évêquès, qu'il influença de telle sorte, qu'on peut dire que ces prélats furent les instrumens du synode dont le Général était l'âme. Un jour même, favorisé par le légat, il s'introduisit dans la ville avec ses deux fils, et ne craignit point de se montrer au mileu de l'assemblée qui se tenait dans l'église de Notre-Dame. Cette nouvelle jette l'alarme dans Montpellier ; les habitans courent aux armes, et s'atroupent, les uns autour de Notre-Dame, les autres dans les rues adjacentes, en proférant des cris de mort. Le téméraire Général ne s'échappa de leurs mains que grâce à un déguisement et à un chemin détourné.

Enfin le concile prit une décision mémorable sur la proposition de Pierre de Bénévent. Le légat, après avoir disposé les esprits par un discours captieux prononcé en plein synode, appela chez lui les prélats, et leur dit :

— Frères et fils, je vous conjure, par le jugement de Dieu et par l'obéissance que vous devez à l'Église romaine, de me donner, sans aucun respect humain, un fidèle conseil, suivant vos lumières, touchant celui à qui il convient pour l'honneur de Dieu et de l'Église, pour la paix du pays, et pour le purger entièrement d'hérésie, de donner la ville de Toulouse, que le comte Raymond a possédée, et tous les autres domaines que l'armée des Croisés a conquis.

Après une courte délibération, les évêques mettant leurs avis par écrit, convinrent unanimement de choisir le comte de Montfort *pour prince et monarque de tout le pays*, et prièrent le légat de l'investir immédiatement de tous ces domaines ; mais ce cardinal jugeant que ses pouvoirs n'allaient pas jusqu'à l'autoriser à donner cette inverstiture avant d'avoir consulté le Saint-Siége, le concile députa à Rome l'archevêque d'Embrun et quelques ecclésiastiques pour supplier le pape de leur donner Simon de Montfort *pour seigneur et monarque du pays*.

Ce concile clos, le cardinal-légat envoya Foulques prendre, au nom de l'Église, possession de Toulouse. Les habitans se soumirent sans résis-

tance à cet ordre, et livrèrent à leur évêque la ville et le château-narbonais qui servait de palais aux comtes de Toulouse. Expulsé de la demeure de ses ancêtres, l'infortuné Raymond VI se vit forcé de se retirer, avec toute sa famille, dans la maison d'un simple gentilhomme toulousain, David de Roaix, qui eut le courage de donner asile à cet illustre proscrit. Foulques mit aussitôt garnison dans le château-narbonais aux dépens des habitans, desquels il exigea, en outre, pour plus grande sûreté de leur soumission, que douze de leurs consuls demeurassent en ôtage entre les mains du légat, qui les fit partir pour Arles, au mois de février de l'an 1215.

Le château de Foix fut pareillement mis sous le séquestre ecclésiastique, et confié à la garde de l'abbé de Saint-Tibéri, qui y plaça pour gouverneur provisoire le *damoiseau* Béranger, son neveu.

Ensuite, après s'être assuré de toutes les places fortes qui restaient aux seigneurs albigeois, le cardinal-légat, désireux de donner des preuves de générosité et de tolérance, octroya aux gentilshommes dépossédés, la permission de circuler librement dans toute l'étendue de la province, avec cette restriction seulement qu'ils n'entreraient pas

dans les villes murées, qu'ils marcheraient sans armes, ne porteraient qu'un éperon, et ne monteraient que sur de simples *roussins* (anes).

De son côté, Simon de Montfort se rendit à Beaucaire, où, le 30 janvier, Michel de Morèse, archevêque d'Arles et son chapitre, lui concédèrent en fief, ainsi qu'à ses héritiers, la ville de Beaucaire et la *terre d'Argence*, partie du diocèse d'Arles, située à la droite du Rhône, avec tous les droits et dépendances possédés auparavant par les comtes de Toulouse. Montfort en fit hommage-lige à ce prélat, et lui donna quatorze cents marcs d'argent du point de Montpellier d'Acapte, avec promesse de payer en sus un cens annuel de cent marcs d'argent du même poids, et de compter aux archevêques d'Arles un denier pour livre toutes les fois qu'il ferait fabriquer dans le pays de la nouvelle monnaie, dont l'archevêque promit, à son tour, de favoriser la circulation (*).

Après cette cession, le Général érigea Beaucaire en siége de sénéchaussée, et puis, rejoignant à Montpellier le cardinal-légat, il se rendit avec lui à Carcassonne, d'où il partit, vers le mois d'avril

(*) *Gallia christiana*, t. I, p. 100. Franc-alleu, p. 315; *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 268.

suivant, pour aller au-devant du prince royal, Louis, fils de Philippe-Auguste, qui s'était croisé en 1212, sans pouvoir accomplir son vœu, et qui arriva enfin à Lyon le jour de Pâques, 19 d'avril, suivi de Philippe, évêque de Beauvais, son cousin, du comte de Saint-Pol, de Gautier, comte de Ponthieu, Robert, comte de Scès (*) et d'Alençon, Guiscard de Beaujeu, Mathieu de Montmorenci, du vicomte de Melun et d'une foule d'autres chevaliers de distinction. L'évêque de Carcassonne servait encore de guide à cette nouvelle armée, qui, après un jour de halte à Lyon, arriva à Vienne en Dauphiné, où Montfort la joignit, et à Valence, où le cardinal-légat vint recevoir le prince Louis, qu'il ne tarda point à rendre favorable aux envahissemens accomplis.

Louis était à Saint-Gilles, quand l'archevêque d'Embrun et les autres députés du concile de Montpellier y arrivèrent, venant de Rome, et portant la réponse du souverain pontife, datée du 2 avril 1215. Elle était adressée au légat, aux évêques et au Général croisé. Nous rapportons seulement ce qui concernait ce dernier.

(*) Langlois dit d'*Uzès*. C'est une erreur de copiste.

« Nous vous commettons, disait Innocent III, la garde de tous les domaines que le comte de Toulouse a possédés, de toutes les terres que les Croisés ont conquises, et de celles que le cardinal-légat tient en ôtage, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement au concile général, que nous convoquons à Rome pour le premier novembre prochain. Nous vous donnons, de plus, les revenus de tous ces domaines avec l'exercice de la justice et la juridiction jusqu'à cette époque, et nous vous exhortons à ne point refuser cette commission. »

De Saint-Gilles, le prince Louis accompagné du légat, de Simon de Montfort et de toute l'armée, se rendit à Montpellier, qui prêta entre ses mains, serment de catholicité ; puis à Béziers, où il reçut une députation des habitans de Narbonne. Cette ville était alors en proie à une vive agitation, causée par les différends survenus entre Arnaud et Montfort, différends dont nous devons indiquer les motifs et les progrès.

On a vu précédemment que l'abbé de Citeaux, dès son élévation à l'archiépiscopat de Narbonne s'était mis en possession du duché de cette ville, qui a de tous temps appartenu aux comtes de Toulouse. Cette prise de possession, si contraire aux

prétentions de Simon de Montfort, avait fortement irrité ce dernier, qui résolut de disputer ce riche apanage par toute sorte de moyens, et ordonna aussitôt de détruire les murs de Narbonne, sous prétexte que ses habitans s'étaient élevés *contre Dieu et contre la religion*. L'archevêque, de son côté s'opposa à l'exécution de cet ordre, dont l'effet demeura réellement suspendu jusqu'au départ de Louis pour la Croisade. Alors, afin d'empêcher son rival de mettre ce prince dans ses intérêts, Arnaud courut à sa rencontre, et le joignit à Vienne en Dauphiné. Mais bien qu'il offrît devant le légat, tant pour lui-même que pour le vicomte et les habitans de Narbonne, de répondre et de satisfaire à tous les griefs qu'on déduirait contr'eux, il ne put rien gagner sur l'esprit de Louis, qui, dès son arrivée à Béziers, intima de nouveau l'ordre de détruire, dans l'espace de trois semaines, les remparts de Narbonne, de Toulouse et de quelques autres places soupçonnées d'avoir péché contre la religion, en interdisant toutefois à Montfort d'inquiéter les habitans de ces villes, en toute autre chose qu'en ce qui concerne la démolition de leurs murailles. Plus dociles à cet ordre du prince qu'à celui de Simon de Montfort, les habitans de Narbonne se mirent

soudain à détruire leurs fortifications, et c'est pour prévenir Louis de leurs dispositions à cet égard, qu'ils lui envoyèrent à Béziers des députés destinés en outre à servir d'otages jusqu'à la complète démolition.

Après cela Louis prit la route de Carcassonne, où il manda, à l'instigation de Montfort, le vicomte Aymeri que ce Général obligea, si nous en croyons les plaintes que l'archevêque Arnaud fit au pape quelques temps après, à lui faire hommage comme au duc de Narbonne, ce qui n'eut lieu, ajoute l'archevêque, que provisionellement jusqu'au concile général, et sauf le serment de fidélité qu'Aymeri lui avait précédemment prêté en cette même qualité.

Quoiqu'il en soit, Montfort prévoyant qu'Arnaud ne se ferait faute de recourir au pape, sur l'esprit duquel ce prélat avait beaucoup de pouvoir, fit le même jour, 21 mai 1215, un acte d'appel où il déclare que, se trouvant lésé par l'archevêque en divers chefs, et en particulier au sujet du duché de Narbonne, et en ce que ce prélat l'empêchait d'exécuter la commission de Sa Sainteté, qui lui avait accordé la régie des domaines du même comte et des autres, jusqu'au concile géné-

ral ; que craignant de plus grandes vexations, il appelle au pape, met sa personne, ses vassaux et spécialement Aymeri, vicomte de Narbonne, et les habitans de cette ville, sous la protection du Saint-Père, pour empêcher que l'archevêque ne les excommunie, et il assigne à ce prélat la fête de tous les saints pour la poursuite de son appel.

L'archevêque appela en effet quelques jours après au pape, du préjudice que Simon lui causait dans la possession du duché de Narbonne, dont il prétendait avoir joui paisiblement *depuis trois ans*. Il se plaignit en outre, de ce qu'après le départ du prince Louis, Simon avait fait détruire de sa propre autorité les murs du château de Cabrières, qui dépendait du domaine de son église ; et il envoya un délégué à Rome, tant pour y porter ces griefs, que des lettres de son chapitre et de l'abbé de Saint-Paul, qui priaient instamment le pape de lui confirmer le duché de Narbonne, dont il avait pris possession sans conteste, le jour même de son sacre.

Il paraît qu'Innocent III écouta favorablement les plaintes de l'archevêque et de l'église de Narbonne, par une bulle adressée au cardinal de Bénévent son légat et à Simon de Montfort, le 2 juil-

let de la même année. Le pape y fait un grand éloge d'Arnaud, et des soins qu'il s'était donnés pour la Croisade, *contre les hérétiques albigeois*, laquelle, dit Innocent III, lui devait la majeure partie de ses succès. Il expose en outre les grandes obligations que le Général avait à ce prélat, et dit ensuite en s'adressant directement à Montfort :

« Nous sommes extrêmement surpris de ce qu'ayant fait hommage et prêté serment de fidélité à l'archevêque de Narbonne, ainsi qu'il nous l'a fait savoir, vous avez néanmoins poursuivi comme il vous a plu, la démolition des murs et des tours de cette ville, l'exposant ainsi avec son clergé et son peuple, aux insultes de ses ennemis, quoiqu'il soit prêt à vous faire justice sur tous vos griefs, devant Pierre, cardinal du titre de Sainte-Marie en Aquire, légat du siége apostolique. De plus, vous avez extorqué injustement et à son préjudice, le serment de fidélité du vicomte et de quelques habitans qui étaient en otage à Carcassonne, et vous avez tâché de le dépouiller du duché de Narbonne, qu'il assure posséder pacifiquement depuis sa promotion : vous lui causez de la peine touchant le château de Cabrières, et quelques autres domaines de son église, que vous occupez iniquement.

» Je vous exhorte donc, tant pour ne pas faire tort à votre réputation, que pour éviter d'être taxé d'ingratitude, à ne pas causer de préjudice ni de chagrin à ce prélat, qui vous a comblé d'honneur; à ne pas déprimer celui qui a travaillé de toutes ses forces à votre élévation, et à lui faire une entière satisfaction, afin que lorsqu'il viendra au concile général il n'ait pas de justes sujets de se plaindre de vous. Autrement, comme nous n'emploierons d'autre exécuteur de nos ordres que nous-mêmes, si vous négligez d'y déférer, nous aurons soin de corriger votre désobéissance comme il conviendra. »

Nous verrons ailleurs si Montfort déféra à ces ordres pressans du Saint-Siége. Pour le moment, nous revenons à Louis. Profitant de son séjour à Carcassonne, le cardinal de Bénévent convoqua, dans le palais épiscopal de cette ville, les évêques et les barons de l'armée, et leur communiqua, en présence du prince et de Montfort, le bref du Saint-Siége qui commettait ce dernier pour la régie et l'administration du pays conquis jusqu'au concile général.

Le comte de Toulouse et son fils connurent par là les dispositions de la cour de Rome à leur égard,

et se convainquirent qu'on en voulait bien moins à leurs sentimens religieux qu'à leurs riches domaines, dont le Général désirait s'emparer à tout prix. Ils prirent dès-lors le parti, écrit Guilhaume de Puylaurens, de sortir de Toulouse, où ils ne pouvaient plus demeurer avec bienséance. Le jeune Raymond se rendit à la cour du roi Jean, son oncle, qui le prit hautement sous sa protectiou, et les comtesses, sa femme et sa mère partirent pour la Provence où il restait encore quelques domaines à la maison de Toulouse. Quant au vieux comte, un auteur anglais donne à entendre qu'il se retira aussi en Angleterre, où Jean, son beau-frère, lui assigna, en attendant de lui aider plus efficacement, une somme de dix mille marcs d'argent pour se soutenir (*).

Ce prince infortuné sortait de sa capitale par la porte du nord au moment où Gui de Montfort y entrait par la porte du midi, pour en prendre possession au nom de son frère Simon. Les habitans lui prêtèrent serment de fidélité, et se mirent, sur son ordre, à détruire de leurs mains leurs puissantes fortifications.

(*) Rad. Cogghes. Apud Martin. coll. amp., t. V, p. 873.

Partant enfin de Carcassonne, Louis passa à Fanjeaux, où il demeura quelques jours, traversa Castelnaudary, et arriva à Toulouse, principal but de son expédition, tandis que le cardinal-légat et Montfort faisaient un voyage à Pamiers et prenaient possession du château de Foix.

Là, le Général convoqua les chefs de la Croisade à l'effet de délibérer sur le parti à prendre au sujet de cette capitale. De prime abord, l'évêque Foulques émit l'avis de mettre le feu aux quatre coins de la ville pour la punir des maux qu'elle avait causés à l'armée. Mais cette opinion ne prévalut pas dans l'assemblée, qui se contenta, d'après le conseil du Général, de faire raser les fortifications de la place, à l'exception du château-narbonnais, où l'on mit sûre garnison, et où le Général établit sa résidence (*).

Cependant, sa quarantaine de pélerinage terminée, Louis se disposa à retourner en France, en emportant, comme trophée de sa campagne religieuse une partie de la mâchoire de saint Vincent, dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Montfort l'accompagna jusqu'à Montau-

(*) *Chron. prov.*, p. 56.

ban, où il reçut, le 8 de juin de l'an 1215, l'hommage de Géraud, comte de Fésenzac et d'Armagnac.

A son retour, le Général s'arrêta quelque temps à Toulouse pour y lever une imposition de trois mille marcs d'argent, dont il fit frapper monnaie à son effigie. Puis, il se mit à visiter sa nouvelle principauté, recueillant, chemin faisant, grand nombre de sermens de fidélité et de fortes contributions de meilleur aloi peut-être que les hommages.

La prise de possession était bien complète au fonds. Quant à la forme, il n'y manquait plus que les sanctions papale et royale, qui seront les premiers résultats du concile de Latran.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Concile de Latran. — Incidens et décret de ce concile. — Le comte de Toulouse est dépossédé au profit de Montfort. — Bulle d'Innocent III au sujet des comtes de Foix et de Comminges. — Départ de Rome des comtes Albigeois. — Entrevue du fils de Raymond VI avec le pape. — Suite des différens survenus entre Montfort et l'archevêque de Narbonne. — Montfort est excommunié par Arnaud. — Serment que Montfort prête à Toulouse. — Philippe-Auguste donne à Monfort l'investiture du Languedoc.

VI.

Au commencement de novembre de l'an 1215, le concile œcuménique de Latran s'ouvrit avec une pompe digne des premiers siècles de l'Église chrétienne. Jamais assemblée n'avait été si nombreuse ni si brillante. On y voyait les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, les députés des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, soixante-dix archevêques, quatre cents évêques, huit cents

abbés ou prieurs et les ambassadeurs des empereurs de Constantinople et d'Allemagne, des rois de France, de Castille, d'Angleterre, d'Aragon, de Chypre, de Jérusalem et de Hongrie ; en un mot, l'élite du monde civilisé dont la papauté était la plus haute expression.

Les premiers intérêts qui s'agitèrent là, furent ceux de l'Eglise dans les provinces du Midi, et les comtes de Foix, de Comminges et de Toulouse furent introduits dans l'assemblée, ainsi que le fils de ce dernier qui venait d'arriver à Rome, déguisé en marchand, et porteur de lettres de crédit de son oncle, Jean-Sans-Terre, qui avait pourvu à tous les frais du voyage. Ces seigneurs, invités à s'expliquer, exposèrent séparément les divers griefs qu'ils pouvaient avoir, tant contre le chef de la Croisade que contre le cardinal-légat qui avait concouru à leur dépossession, nonobstant l'absolution qu'il leur avait donnée à Narbonne ; et ces récriminations d'une évidente vérité, un cardinal les appuya de sa parole, et l'abbé de Saint-Tibéri de son serment. Ce dernier se laissa même aller jusqu'à faire l'apologie de la conduite des barons proscrits, et notamment du comte de Foix, ce que l'évêque de Toulouse ne put ouïr sans s'écrier ;

— Le comte de Foix, en faveur de qui vous vous élevez, parce que vous êtes son vassal, peut-il disconvenir que son comté ne soit rempli d'hérétiques, quand, après avoir pris et rasé le château de Montségur, on a fait brûler comme tels tous les habitans de ce réceptacle de l'erreur? Niera-t-il que sa sœur ait fait mourir son mari pour l'amour des hérétiques : qu'elle se soit ensuite réfugiée à Pamiers où elle a demeuré quatre années occupée à faire prendre de nouvelles forces à l'hérésie? N'a-t-il pas enfin, joint au comte de Toulouse, fait périr, à Montjoire, plus de six mille Croisés qui allaient au secours des assiégeans de Lavaur.

Raymond-Roger, impatient de combattre ces inculpations, se leva à son tour, et répondit ainsi, après en avoir obtenu l'autorisation du saint père :

— Comment aurai-je, ainsi que le dit le sire Foulques, protégé les hérétiques de Montségur, quand ce château ne m'a jamais appartenu, et a été donné à ma sœur par mon noble père mourant? Si quelqu'un y a favorisé l'erreur, ce qui me semble douteux, ce ne peut être donc que ma sœur. Or, suis-je sa caution? Quant aux Allemands tués à Montjoire, ce n'était qu'un ramassis de brigands qui désolaient la contrée, et ça été une œuvre pie

que de l'en délivrer. L'évêque peut-il s'excuser aussi véridiquement d'avoir livré sa ville épiscopale au pillage, et d'y avoir fait périr, de concert avec le légat et le Général, plus de six mille habitans inoffensifs ?

Plusieurs barons du Midi, dépossédés par Montfort, se plaignirent ensuite des procédés de ce dernier; Raymond de Roquefeuil, entre autres, s'éleva surtout contre la manière cruelle dont ce Général avait fait mourir le vicomte de Béziers qui n'était ni hérétique, ni fauteur d'hérésie.

Montfort ne put point repousser lui-même ces légitimes accusations. Pensant que sa présence était indispensable dans le Midi, il avait envoyé à Rome son frère Gui, qui ne se fit faute de bien défendre la cause de l'envahissement, en déclarant que si on rétablissait les comtes dans leurs domaines, personne ne pourrait plus à l'avenir prendre la défense et les intérêts de l'Église romaine.

La plupart des prélats présens parlèrent encore dans ce sens, et votèrent pour la dépossession. Le pape Innocent ne fut point entièrement de cet avis; il fit chercher dans ses registres, et dit que, suivant ce qui s'était passé, il ne pouvait, sans se faire un tort infini, se dispenser de rendre aux comtes les

domaines qu'on leur avait pris, parce qu'il trouvait que le comte de Toulouse et ses associés avaient toujours protesté qu'ils voulaient obéir à l'Église.

Ces dispositions du pontife émurent vivement l'assemblée, et les partisans de Montfort ne craignirent point de manifester leur mécontentement par de sourdes rumeurs. Le chantre de l'église de Lyon prit alors la parole, et dominant ce tumulte, formula ainsi son opinion :

— Saint Père, le comte de Toulouse vous a toujours été obéissant. Vous savez bien qu'il vous a remis à vous et à votre légat ses principales forteresses dès que votre Sainteté les a exigées ; qu'il s'est croisé des premiers, et a, de concert avec l'armée catholique, assiégé Carcassonne contre le vicomte de Béziers, son propre neveu. Il a fait toutes ces choses pour vous donner des preuves d'une entière obéissance. Vous ne pouvez donc vous dispenser de lui rendre ses domaines, sans vous couvrir d'une honte qui rejaillira sur toute l'Eglise, et empêchera qu'on ait en vous, à l'avenir, aucune confiance. Il paraît, ajouta-t-il en se tournant vers l'évêque de Toulouse et lui adressant directement la parole, que vous n'aimez ni ce prince,

ni votre peuple, car vous avez allumé un si grand feu dans Toulouse, que rien n'est capable de l'éteindre : vous y avez fait mourir plus de dix mille hommes, et vous y en ferez périr encore davantage en persévérant dans vos desseins. Vous avez par là décrié et déshonoré la cour de Rome. Est-il juste que pour satisfaire la passion d'un seul, tant d'autres soient sacrifiés ?

Ce discours, écrit le chroniqueur provençal de qui nous empruntons toutes ces circonstances, ébranla le pape, qui avoua avoir été surpris par de faux rapports, et déclara de rechef que le comte de Toulouse et ses alliés lui avaient toujours été obéissans. L'archevêque de Narbonne qui était, comme nous l'avons vu, brouillé avec Montfort, parla encore en faveur des comtes proscrits, et trouva un controversiste dans Théodose, ex-légat du Saint-Siége et présentement évêque d'Agde. Toutes ces opinions contraires, émises et discutées avec feu, occasionnèrent un désordre profond au sein de l'assemblée. Pour la faire cesser sans heurter aucun des avis opposés, le pape recourut à un adroit expédient.

— En admettant, dit-il, que le comte de Toulouse soit coupable, nous ne pouvons le frapper

de dépossession, sans déposséder son fils, qui ne doit point subir la peine des fautes d'autrui.

Mais cet aveu d'Innocent réveille de plus grandes clameurs parmi les prélats dévoués à Simon de Montfort, qui se trouvant plus nombreux que leurs adversaires, entraînèrent la plupart des suffrages et poussèrent l'audace jusqu'à protester hautement que, si on voulait ôter au Général les pays qu'il avait conquis, ils l'aideraient de toutes leurs forces à les conserver envers et contre tous.

Ainsi, en persistant dans son refus de sanctionner un acte d'iniquité, la papauté s'exposait à un schisme imminent. Cette terrible appréhension lui ferma les yeux sur tous autres intérêts que les siens, et elle consentit enfin à donner, par son vote, une apparence de légalité aux votes émis déjà par la majorité du synode. Il fut en conséquence rédigé et promulgué au nom du pontife, le décret inoui que nous rapportons dans tout son contenu.

« Tout l'univers est informé des travaux que l'Église a entrepris, soit par les prédicateurs, soit par les Croisés, pour exterminer les hérétiques et les routiers de la province de Narbonne et des pays voisins. Le succès a répondu, par la grâce de Dieu, à nos soins ; en sorte que les uns et les

autres étant chassés, le pays est maintenant gouverné dans la foi catholique et la paix fraternelle. Mais comme ce nouveau plant a besoin d'être arrosé, nous avons jugé à propos d'y pourvoir, après avoir consulté le concile.

« Que Raymond, comte de Toulouse, qui a été trouvé coupable en ces deux articles, et que plusieurs indices certains prouvent depuis longtemps ne pouvoir gouverner le pays dans la foi, soit exclu pour jamais d'y exercer sa domination, dont il n'a que trop fait sentir le poids, et qu'il demeure dans un lieu convenable, hors du pays, pour y faire une digne pénitence de ses péchés ; cependant qu'il reçoive tous les ans quatre cents marcs d'argent pour son entretien, tant qu'il obéira humblement.

« Que sa femme, sœur du feu roi d'Aragon, laquelle, suivant le témoignage de tout le monde, est une dame de bonnes mœurs et catholique, jouisse entièrement et paisiblement des terres qui lui ont été assignées pour son douaire, à condition qu'elle les fera régir de telle sorte, suivant l'ordre de l'Église, que l'affaire de la paix et de la foi n'en souffre aucun préjudice : autrement on lui donnera un équivalent désigné par le siége apostolique.

« Que tous les domaines que les Croisés ont conquis sur les hérétiques, leurs croyans, leurs fauteurs et recéleurs, avec la ville de Montauban et celle de Toulouse, qui est la plus gâtée par l'hérésie, soient donnés, sauf en tout les droits des hommes catholiques, des femmes et des églises, au comte de Montfort, homme courageux et catholique, qui a travaillé plus que tout autre dans cette affaire, pour les tenir de ceux de qui il doit les tenir de droit. Le reste du pays qui n'a pas été conquis par les Croisés, sera mis, suivant le mandement de l'Église, à la garde de gens capables de maintenir et de défendre les intérêts de la paix et de la foi, afin d'en pourvoir le fils du comte de Toulouse, après qu'il sera parvenu à un âge légitime, s'il se montre digne d'obtenir le tout ou une partie, ainsi qu'il sera plus convenable (*).

Quant au comte de Foix, on voit ce que le concile ordonna à son égard, par une bulle que le pape Innocent III adressa à tous les fidèles le 15 décembre 1215, quinze jours après la clôture du synode.

« Pour l'affaire du comte de Foix, y est-il dit,

(*) Catel., comtes de Toulouse. *Hist. gén. de Lang.*, t. III, p. 280.

on en informera plus amplement, et on décidera ce qui sera juste; en sorte que le château de Foix qui nous a été délivré, sera gardé suivant l'ordre de l'Église, jusqu'à ce que l'affaire soit terminée. Comme il pourra s'élever des doutes et des difficultés sur cette matière, le tout sera rapporté au jugement du siége apostolique, de crainte que ce qui a été déjà exécuté à grands frais, ne vienne à être anéanti par l'insolence ou la malice de quelqu'un. »

Il est probable qu'une pareille décision fut prise à l'égard du comte de Comminges. Néanmoins aucun acte historique ne nous fixe à ce sujet. Quoiqu'il en soit, dès que Raymond VI eut connaissance du décret le concernant, il prit congé du pontife et partit pour Viterbe, laissant à Rome le comte de Foix, qui sollicitait du Saint-Siége un ordre de presser son affaire demeurée en suspens, ordre que le pape expédia enfin en ces termes, le 21 décembre, à l'évêque de Nîmes et à Guillaume Jourdain, archidiacre de Conflans, dans l'église d'Elne :

« Ayant envoyé Pierre, cardinal du titre de Sainte-Marie en Acquire, en qualité de légat du siége apostolique dans le pays *de Provence*, pour

régler les affaires de ces provinces, le comte de Foix, afin d'obtenir l'absolution, lui a fait serment d'obéir à nos ordres, et lui a remis le château de Foix, que ce cardinal a fait garder quelques temps par l'abbé de Saint-Tibéri, lequel devant quitter le pays, en a commis la garde à Simon comte de Montfort, jusqu'après le concile général.

» Durant ce concile le comte de Foix et les autres nobles du pays s'étant rendus auprès du siége apostolique, ce comte s'est plaint à nous de ce qu'après s'être soumis à nos ordres et avoir fait serment d'observer la trève, le comte de Montfort et les siens l'ont dépouillé injustement de plusieurs châteaux et villages; ajoutant que les Croisés avaient envahi auparavant, encore plus injustement, la plus grande partie de ses domaines, dans lesquels il demande d'être rétabli, soit par justice, soit par grâce.

» Cependant comme on a avancé en notre présence, tant en faveur de ce comte que contre lui, diverses choses qui ont besoin d'éclaircissement, nous vous ordonnons d'en informer, dans l'espace de trois mois, depuis la réception de la présente, et de terminer cette affaire ou par accord, ou par sentence, ou enfin de nous la renvoyer tout in-

struite, en assignant aux parties un terme suffisant pour pouvoir comparaître devant nous. Vous tâcherez de découvrir néanmoins pour quelle cause ce comte a perdu ses domaines avant qu'il se fût soumis à l'Église, et vous aurez soin de nous la faire savoir.

» Nous voulons en attendant qu'on remette le château de Foix à l'abbé de Saint-Tibéri qui le gardera sous notre autorité pour le comte, auquel on le restituera quand nous l'ordonnerons. Car c'est notre intention, que nous voulons faire connaître à tous, qu'après que l'affaire sera terminée, on rende le château de Foix au comte de ce nom; que cependant le comte de Montfort et les siens ne lui fassent point la guerre, ni à Roger de Comminges, son neveu; mais qu'ils vivent en paix et en sûreté pourvu qu'ils se tiennent eux-mêmes en repos, suivant les statuts de paix qui ont été dressés dans le pays (*). »

Cette bulle obtenue, le comte de Foix espérant une prompte restitution de ses domaines, alla rejoindre le comte de Toulouse à Viterbe et se rendit avec lui à Gennes, où ils s'arrêtèrent pour y atten-

(*) Innocent III, ép.

dre le jeune comte qui après un séjour à Rome de six semaines demanda à son tour une audience de congé. Le pape l'accueillit favorablement, le fit asseoir près de lui et lui dit, selon le témoignage de notre chroniqueur provinçal (*) :

— Mon fils, écoutez moi et si vous suivez mes conseils, vous ferez toujours bien. Aimez Dieu par-dessus tout, et ayez soin de le servir. Ne prenez jamais le bien d'autrui; *mais défendez le vôtre, si quelqu'un veut vous l'ôter*. En vous conduisant ainsi, vous ne manquerez pas de domaines. Et afin que vous ne demeuriez pas sans terres et sans seigneuries, je vous donne le comté Venaissin avec toutes ses dépendances, la Provence et Beaucaire pour pourvoir à votre entretien, jusqu'à ce que l'Église se soit assemblée en un nouveau concile. Alors vous pourrez venir et on vous fera raison sur vos demandes contre le comte de Montfort.

— En attendant, saint père, répliqua le jeune Raymond, si je puis expulser de mes domaines, ce général et les autres larrons qui les ont usurpés, je supplie votre sainteté de ne point en être fâchée.

— Quoique vous tentiez, mon fils, Dieu vous

(*) P. 62 et suiv.

fasse la grâce de bien commencer et de mieux finir (*).

Cela dit, Innocent III lui donna sa bénédiction et le congédia avec un bref confirmant à son profit la réserve du comtat Venaissin et des autres domaines de Provence situés sur la rive gauche du Rhône, réserve peu dispendieuse pour le Saint-Siége qui ne concédait ainsi au fils de Raymond VI que ce que ses ancêtres possédaient déjà et qui n'attentait en rien à l'intégrité de l'immense territoire inféodé par le concile à Simon de Montfort.

Cependant ce conquérant n'eut pas plutôt appris qu'un acte solennel, émané du plus haut pouvoir de ce temps, lui attribuait l'investiture de tout le pays compris depuis Béziers et Carcassonne jusqu'à l'Océan, la Dordogne et les Pyrénées, qu'il se disposa à prendre possession du duché de Narbonne enclos dans cette limite et dont l'assemblée de Latran n'avait fait aucune mention. Dans ce dessein il s'approcha de cette ville et il sut aux environs que son compétiteur, Arnaud, à son retour de Rome, vers la fin de janvier 1216, y avait

(*) Cette scène est rapportée tout au long par la *Chron. prov.*, et don Vaissette qui l'a littéralement copiée.

fait son entrée ducale et avait en outre ordonné au vicomte Aymeri de regarder comme nul, l'hommage prêté au Général, et aux habitans de construire à leurs frais deux châteaux, l'un dans le bourg, l'autre dans la cité et de relever leurs murailles détruites.

A cette nouvelle, Montfort interjète appel au Saint-Siége, met sa personne, ses alliés, ses domaines et spécialement la ville, le duché et tous les habitans du diocèse de Narbonne sous la protection de Dieu et du pontife, et ajourne Arnaud à Rome pendant la Pentecôte. Voici la réponse de l'archevêque à la signification de cet appel :

— Si le comte de Montfort entreprend d'usurper le duché de Narbonne ou quelque chose de ce duché, et s'il apporte le moindre obstacle à la reconstruction de nos murailles, je l'excommunie avec ses fauteurs et tous ceux qui l'assisteront à cet égard.

Ce n'était rien de moins qu'une menace d'excommunication. Pour en empêcher l'effet, l'évêque de Béziers et l'archidiacre de Narbonne courent à Lézignan prier Montfort de ne pas entrer dans Narbonne, de s'abstenir de prendre possession du duché et surtout d'exiger l'albergue du vicomte. Montfort

passe outre et arrive à Canet le lendemain. Là, l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Béziers et l'archidiacre de Narbonne viennent encore en négociateurs et le font consentir à leur médiation qui ne peut cependant avoir de résultat, vu l'opposition d'Arnaud, qui tout en les acceptant pour arbitres refuse de mettre l'affaire du duché en compromis. Alors l'évêque de Toulouse, partisan du Général appelle au nom de ce dernier et reçoit en réponse une nouvelle menace d'excommunication contre Simon de Montfort, à qui Arnaud envoie le lendemain l'évêque de Nîmes et le précenteur de Narbonne pour l'avertir de sa part de se donner bien de garde d'entrer dans sa ville archiépiscopale. Mais Montfort s'arrêtant peu à cette défense se met en marche le jour suivant, et se présente devant Narbonne. Arnaud qui l'attendait à la porte du bourg, dépendante du propre domaine de l'évêché, ordonne de la fermer; mais son rival ne lui en donne pas le temps; ses gens d'armes repoussent l'archevêque et s'emparent de l'entrée, le sabre au poing, rendant ainsi Arnaud victime de l'abus de la force qu'il avait lui-même le plus excité autrefois. Puis le Général rentre dans Narbonne, reçoit l'albergue d'Aymeri et fait arborer son étendart sur la tour du palais

vicomtal, en dépit des anathèmes du prélat qui le déclare excommunié en présence de son chapitre, de tout le clergé et des principaux habitans, et jette en outre l'interdit sur toutes les églises de Narbonne, et nominativement sur la chapelle du château, tant que Montfort demeurerait dans la ville. « Ce comte, écrit l'annaliste du Languedoc, si ardent à poursuivre les excommuniés, même après leur absolution, lorsqu'il y trouvait son intérêt, n'eut aucun égard à cet anathème et fit hardiment célébrer le service divin dans cette chapelle, dont on sonna les cloches par son ordre tandis que celles de toutes les églises gardaient exactement l'interdit. »

Outré de ce procédé, l'archevèque défend aux clercs de Montfort de célébrer davantage le service divin dans la chapelle interdite ; mais ils continuent de le faire même en présence de Simon qui recevant une nouvelle défense de la part du prélat, méprise cette monition et n'y répond que par des railleries. L'archevèque agrave alors l'anathème et excommunie de nouveau le Général, en présence de l'archevèque d'Embrun, de plusieurs évèques et de l'élite de la population réunie dans le vestibule de son palais.

Ainsi envenimée, cette querelle scandaleuse ne pouvait plus se vider que par décision papale. Aussi ne tarda-t-elle pas à venir devant le tribunal du pontife où elle ne fut jamais jugée définitivement.

Après cette prise de possession, le Général fit, le 7 mars 1216, son entrée dans Toulouse, et reçut, le soir même, l'hommage de cette ville, qui lui prêta serment de fidélité, ainsi qu'à son fils Amauri, comme à ses seigneurs et maîtres. Le lendemain, 8 mars, il convoqua de nouveau les consuls, le commun conseil et le peuple de Toulouse, et prêta de son côté le serment suivant, en présence de l'archevêque d'Embrun, des évêques de Toulouse, Lectoure, Gap, Tarbe et Comminges, et de plusieurs autres personnes de distinction.

« Je, Simon, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, de Montfort et de Leycestre, vicomte de Béziers et de Carcassonne, je jure de bonne foi, et je promets que je serai bon et fidèle seigneur, en l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise, envers tous les hommes et toutes les femmes de Toulouse et du faubourg, et que je conserverai de bonne foi et défendrai l'église de Toulouse et tous les citoyens, dans leurs personnes et

dans leurs biens, sauf la justice en toutes choses, et si je manque en quelques uns de ces articles, je me corrigerai après en avoir été averti et avoir connu la vérité par le conseil des prud'hommes, pour ne pas encourir le crime de parjure, ce qu'à Dieu ne plaise (*). »

Son fils Amauri ayant prêté le même serment, Montfort fit ensuite achever de raser les murs de la cité et du faubourg de Toulouse, aplanir les fossés, abattre toutes les tours des maisons fortifiées, et enlever les chaînes des rues qui favorisaient les émeutes populaires. Pour tenir encore mieux en bride les habitans, il fortifia le château-narbonnais, dont on retira la terre qui l'emplissait jusqu'au faîte (**). Il y fit ouvrir en même temps une porte du côté du levant pour en avoir l'issue libre à l'insu des habitans. Puis, pour préserver cette forteresse de toute surprise de la part des

(*) Guill. de Pod., c. 26 et seq.— La Faille, *Annal.*, t. I, P. c. p. 124.

(**) Si nous en croyons les anciens historiens, ce château avaient été construit par les Romains lors de leur domination dans les Gaules. Sa structure était effectivement romaine. On y trouva, lors des fouilles faites au commencement du XVIIe siècle, des statues antiques parfaitement belles. Ce château avait quatre portes, deux au midi et deux au nord, et était flanqué de deux grosses tours couvertes en plateforme. Il fut détruit au milieu du XVIe siècle.

Toulousains, il ordonna de creuser un large fossé entre le château et la ville, et le revêtit de fortes palissades et de chevaux de frise.

Toutes ces mesures de sûreté prises, Montfort autorisa les douze consuls, retenus en ôtage à Arles, de revenir dans leur ville natale, et nomma un sénéchal pour exercer la justice et administrer Toulouse en son nom. Un acte, du 21 de mai de l'an 1217, nous fait présumer que le sire de Chameniac fut ce premier sénéchal. Le conquérant se dirigea ensuite vers la cour de France pour y obtenir l'investiture royale qui manquait seule à son inféodation.

Philippe-Auguste accueillit favorablement le dépossesseur de son parent, le comte de Toulouse, et sanctionna son usurpation par un acte d'investiture ainsi conçu :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français : sachent tous présens et à venir, que nous avons reçu notre cher vassal, Simon de Montfort, pour notre homme-lige, pour les fiefs et terres qui ont été conquis sur les hérétiques et ennemis de Jésus-Christ, dans le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, et la vicomté de Béziers et de Carcas-

sonne; dans les fiefs que Raymond, autrefois comte de Toulouse, tenait de nous, et pour les terres qui sont de notre suzeraineté, sauf le droit d'autrui et celui de nos vassaux.

« Donné au Pont-de-l'Arche, l'année 1216, la 37ᵉ de notre règne. »

La condescendance royale n'en demeura pas là. Quelques jours après, Philippe-Auguste accorda en faveur de Montfort une seconde charte, dont voici la teneur :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous ses amis, vassaux et autres, auxquels les présentes parviendront, salut et dilection :

« Sachez que nous avons reçu pour notre homme-lige, notre cher et féal, Simon comte de Montfort, pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, savoir, pour les fiefs et terres que Raymond, autrefois comte de Toulouse, tenait de nous, et qui ont été acquis sur les hérétiques et les ennemis de l'Eglise, de Jésus-Christ, sauf le droit d'autrui et celui de nos vassaux, pourvu qu'ils professent la foi chrétienne. C'est pourquoi nous vous défendons expressément de vous mêler de nos fiefs, ou

de les saisir, sinon en faveur du dit Simon, auquel vous donnerez aide et conseil lorsqu'il vous en requerra.

« Fait à Melun, le 10 d'avril de l'an 1216. »

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

Arrivée du comte de Toulouse à Toulouse. — La Provence prend les armes en sa faveur. — Reprise des hostilités. — Raimond le jeune, fils du comte de Toulouse, commande l'armée provençale. — Il assiége le château de Beaucaire. — Gui et Amaury de Montfort essayent de secourir la place. — Retour de France de Simon de Montfort. — Son combat avec Raymond le jeune. — Les Croisés assiègent la ville de Beaucaire pendant que les Provençaux font le siége du château. — Incident de ce siége. — Le château capitule. — Raymond le vieux menace Toulouse. — Montfort y court.

VII.

A peine réunis à Gennes, les comtes de Toulouse et de Foix s'embarquèrent pour la Provencé, résolus d'y reprendre les hostilités, et arrivèrent à Marseille, non en proscrits comme on pourrait le penser, mais en suzerains à qui l'infortune a donné plus de droits à l'amour et au dévouement des peuples. Cette populeuse cité les accueillit avec enthousiasme; les consuls allèrent à leur rençontre

portant les clefs de la ville, et leur firent, au nom de tous leurs concitoyens, nouveau serment de vasselage et de fidélité. La noblesse et la bourgeoisie luttant ensemble de procédés généreux, les pressèrent de recommencer la guerre, offrant, la première, son épée, la seconde, ses finances. Ces démonstrations d'attachement ranimèrent l'énergie des nobles dépossédés. Raymond VI accepta tout et se disposa à une nouvelle levée de boucliers. Le comte de Foix, de son côté, reprit la route de ses domaines contestés, pour y tâter les dispositions des peuples et se tenir prêt à tout événement.

Quelques jours après les comtes de Toulouse reçurent une solennelle députation de la ville d'Avignon, qui venait leur apporter les clefs de cette capitale et les inviter à aller en prendre possession. Les comtes partirent aussitôt et furent reçus avec le même enthousiasme qu'à Marseille. Les habitans coururent en foule au devant d'eux, et leur firent un cortège de triomphateur jusqu'à la porte d'Avignon. Là, un des chefs de la commune, nommé Arnaud d'Anguyers, les harangua au nom de la cité et les introduisit dans la ville, aux cris redoublés de *vive Toulouse, le comte Raymond et son fils*. A l'hôtel-de-ville, toute la commune leur fit

hommage et leur prêta serment de fidélité. La ville de Tarascon suivant cet exemple, députa pareillement à Raymond VI, qui alla s'assurer de cette place et revint ensuite à Marseille pour y donner quelques ordres. Pendant son absence, le jeune Raymond demeuré à Avignon, vit accourir vers lui plusieurs seigneurs de la province qui avaient pris les armes, et venaient le supplier de les conduire à la conquête de son patrimoine. Le jeune comte se hâta d'en donner avis à son père, qui de retour dans cette ville y assembla son conseil, où furent admis les principaux communiers d'Avignon. On y résolut de recommencer la guerre contre les spoliateurs de Toulouse, nommément contre Simon de Montfort, et de s'assurer avant de la déclarer, de tout le comtat Venaissin, qui serait le point de départ de l'expédition. Le jeune Raymond partit à cet effet à la tête d'un corps de troupes, et n'eut pas de peine à se saisir de la province, dont le peuple le reçut avec acclamation, et renouvela entre ses mains ses anciens sermens de fidélité. Après avoir mis de sûres garnisons dans toutes les places fortes, il rejoignit son père qui avait déjà réuni une armée imposante; car au premier appel, Jehan de Senini, Gui de Cabies, Arnaud

Damdye, Bernard de Marens, Dragonnet, Guiraud Azemard, Pons de Saint-Just, Raimbaud de Calm, Raymond Pelet, Lambert de Monteil, Mons de Villeroux, Bertrand Pourcelet, Pons de Montdragon et Raymond de Montauban s'étaient ralliés à ses enseignes, entraînant par leur exemple une foule d'autres seigneurs de distinction, et les communes d'Orange, de Courthesen, de Marseille, de Grasse, de Tarascon, enfin de toutes les villes du comtat Venaissin et du marquisat de Provence. C'étaient les derniers élémens de la résistance nationale ; ils devaient en être les plus énergiques.

Raymond VI, qu'à partir de ce jour nous nommerons Raymond-le-Vieux, pour le distinguer de son fils, Raymond-le-Jeune, en confia le commandement à ce dernier, qui était âgé de 19 ans, et se dirigea lui-même vers l'Aragon, dans le dessein d'y lever un second corps d'armée, pour agir du côté de Toulouse, qui ne désirait rien tant que de secouer le joug de Simon de Montfort. Quant à Raymond-le-Jeune, impatient de prendre l'offensive, il se mit en campagne incontinent, et il allait traverser le Rhône pour pénétrer dans le Languedoc, au moment où il lui arriva une députation des habitans de Beaucaire, qui l'invitaient à occu-

par leur ville, avec promesse de la lui livrer, nonobstant la garnison catholique casernée dans le château. Trois jours après, ce prince entrait en effet dans cette place aux acclamations du peuple, ralliait de nombreux renforts venus de Tarascon et de tout le littoral du Rhône, et s'apprêtait à commencer le siége du fort château de Beaucaire, dont Montfort avait confié le commandement à un vaillant chevalier, Lambert de Limoux, qu'il avait nommé de plus son sénéchal dans le pays.

Ce commandant n'attendit pas d'être attaqué. Il ouvrit lui-même les hostilités par une vigoureuse sortie, qu'il poussa jusqu'au plus épais des légions provençales. Il fut toutefois repoussé par les gens d'armes de Toulouse, acculé aux fossés où les habitans l'assaillirent à leur tour, et forcé enfin, après de grandes pertes, d'entrer précipitamment dans le château. Raymond-le-Jeune en fit soudain la circonvallation ; et comme cette forteresse était assise partie sur le Rhône et partie du côté de Beaucaire, on recourut à deux attaques différentes, l'une par terre, l'autre par eau. Pour celle-ci, on établit sur le fleuve un camp de bateaux liés ensemble, et défendus par des claies et des chevaux de frise. Quant au campement de terre,

on l'appuya aux maisons qui regardaient le manoir, et on en défendit le front au moyen de fortes palissades et de hauts retranchemens. Ainsi la place se trouva investie au point que rien ne pouvait plus y entrer ou en sortir, sans rompre les lignes des assiégeans.

Cela fait, on risqua l'assaut avec la plus vive énergie, pendant qu'une compagnie d'archers munie de fascines, essayait d'incendier les portes de la forteresse. Pris entre ces deux attaques également acharnées, le commandant dépourvu de secours, demanda à capituler, offrant de rendre le château, à condition de la vie sauve pour lui et la garnison. Ces offres, Raymond-le-Jeune les rejeta, ne voulant recevoir les Croisés qu'à discrétion, ce que ces derniers refusèrent à leur tour décidés à mourir plutôt qu'à céder. Le désespoir doubla alors la force des assiégés : ils firent hardiment tête aux deux agressions, et les repoussèrent toutes les deux. Quelques jours après, les batteries ayant ébranlé les portes, Raymond-le-Jeune ramena ses troupes à l'assaut ; mais il fut encore contraint de battre en retraite, et dès lors les assiégeans résolus à réduire le poste par la famine, se résignèrent à un blocus si étroit, que les Croisés

ne purent même plus puiser dans le fleuve, l'eau nécessaire à leur subsistance.

Cependant à la nouvelle du péril que courait la garnison de Beaucaire, Gui et Amauri de Montfort rassemblèrent tout ce qu'il y avait de troupes catholiques dans le Toulousain, et s'avancèrent en personne pour la secourir, tandis que des messagers couraient avertir le Général de presser son retour en France, avec les cent-vingt chevaliers qu'il y avait pris à sa solde. Arrivés à Nîmes, à quatre lieues de Beaucaire, Gui et Amauri se disposèrent au combat par la confession et la communion, et le lendemain ils marchèrent vers la place en ordre de bataille. Il n'y eut pourtant pas d'engagement ce jour là; Raymond-le-Jeune s'étant emparé du château de Bellegarde, Gui et Amauri jugèrent prudent de ne pas passer outre, avant de s'en être assuré, et ils l'attaquèrent aussitôt. Vers le soir, ce poste fut emporté, et les Croisés y bivouaquèrent jusqu'au matin du jour suivant. Alors, divisés en trois corps, ils arrivèrent aux portes de Beaucaire où ils firent plusieurs tentatives d'attaque, sans que les assiégeans sortissent de leurs retranchemens. Ils étaient encore en ligne de bataille et ils continuaient leurs provo-

cations, quand Montfort les fit avertir de son arrivée à Bellegarde, en les priant de ne rien entreprendre sans lui. Ils rebroussèrent donc chemin, et se réunirent au Général, qui après quelques momens de repos, marcha avec toutes ses troupes contre Raymond-le-Jeune. Celui-ci l'attendait ; et son avant-garde n'eut pas plutôt paru, que deux chevaliers provençaux nommés Raymond de Balaros et Aymeri de Caire, se détachèrent du camp et engagèrent le combat avec leurs compagnies de cent lances ; bientôt l'action fut générale. On combattit des deux côtés avec une opiniâtreté inouie jusqu'à la nuit, qui obligea Montfort à se retirer à Bellegarde, d'où il repartit le lendemain matin pour aller tenter de nouveaux efforts. Cette fois, décidé à assiéger la ville de Beaucaire, il s'était muni d'échelles et de catapultes, et avait divisé son armée en deux corps, commandés, le premier par son frère Gui, et le second par lui-même. Raymond-le-Jeune le laissa asseoir tranquillement son camp sous les murs de la place, en cet endroit de la grève qui confine au Rhône vers le nord, et n'en continua pas moins de son côté de bloquer étroitement le château, et de recevoir de Tarascon, d'Avignon, de Valabrègues et autres cités voisi-

nes, de nouveaux renforts conduits par Raymond de Montauban, Sicard d'Aydie et Guilhaume de Bellafar. Cet accroisement de troupes lui permit même de prendre à la fois l'offensive, et du côté du château, et du côté de Montfort, et il le fit avec tant de vigueur, surtout sur ce dernier point, que le Général fut contraint de faire élever autour de son camp une double ligne de palissades flanquées d'espace en espace, de tours en bois crénelées et gardées par les archers catholiques.

Après s'être ainsi mis à l'abri d'un coup de main, le camp respira et l'on put s'occuper des machines nécessaires à l'assaut que Montfort méditait. On construisit à cet effet une énorme cate sur le modèle de celle qui avait servi au siége de Carcassonne, mais on ne put la terminer tant les mangonneaux de Raymond-le-Jeune, habilement pointés, inquiétaient les travailleurs. Alors le Général, sans donner le temps d'aviser à d'autres moyens, ordonna un assaut général. Les troupes se portèrent aux murailles avec détermination et plantant leurs échelles, tentèrent l'escalade sur plusieurs points à la fois. Elles trouvèrent d'abord peu de résistance, soit que les Provençaux étonnés de leur impétuosité se défendissent mollement, soit

que ce fût une adroite feinte ménagée par le jeune Raymond, ce qui est bien plus à présumer, car au moment où les Croisés se cramponnaient au créneaux des fortifications, les Provençaux parurent prendre cœur, fondirent sur leurs adversaires, les culbutèrent dans les fossés et les contraignirent à se réfugier dans le camp après avoir perdu les plus braves d'entr'eux et laissé prisonnier Guillaume de Bolie, chevalier que Montfort affectionnait particulièrement et qu'il eut la douleur de voir pendre le jour même aux créneaux de la ville.

Pendant ce temps, le château se trouvait dans une position extrêmement critique. Au dehors les batteries des Provençaux abattaient chaque jour de nouveaux pans de mur et au dedans la disette d'eau et de vivres décimait la garnison. Dans cette extrémité, Lambert de Limoux, arbora un matin son drapeau noir en signe de détresse. Pour l'en délivrer Montfort résolu à tenter l'impossible, fit dresser une machine appelé *Boso* par le chroniqueur provençal, laquelle ébranla enfin une partie des remparts que les mineurs se mirent à saper de leur côté afin d'en précipiter l'écroulement, ce qui n'aurait pas manqué de s'accomplir si les habitans n'avaient accablé les ouvriers d'huile bouillante

et d'étoupes enflammées si à propos que ces malheureux furent étouffés ou brulés pour la plupart. Encore un insuccès dont la garnison du château éprouvait le contre coup; aussi la vit-on une seconde fois arborer son drapeau noir. Fidèle à cet appel, Montfort se hâta de sortir de ses retranchemens, avec toutes ses forces qu'il rangea en bataille au Puy-des-pendus, les exhortant à vaincre ou à périr, et l'on marcha de nouveau vers les murailles. Cette fois Raymond-le-Jeune n'attendit pas l'assaut. Sortant de la ville en bon ordre il courut s'interposer entre la place et l'armée catholique qui le chargea avec fureur, mais non avec avantage, car rompue au choc elle donna prise à la gendarmerie provençale qui se précipita dans ses rangs où elle sema le désordre et la mort. Néanmoins le Général, à force de valeur, rétablit le combat qui prit bientôt un caractère d'opiniâtreté telle, que Lambert de Limoux crut qu'il lui serait facile d'opérer une sortie et de se réunir à l'armée catholique. Mais les troupes demeurées devant le château lui interceptèrent toute voie et le rejetèrent dans la forteresse. Cependant l'action se continuait toujours dans la plaine avec une fluctuation de succès qui se prolongea jusqu'au soir.

Alors les deux partis se retirèrent également harrassés et sans qu'aucun pût s'attribuer la victoire, si ce n'est les Provençaux pour qui balancer le triomphe, c'était l'acquérir. En effet après cette infructueuse tentative de délivrance, la garnison du château n'en demeurait que plus en proie à toutes les tribulations déjà souffertes. Toutefois elle persista encore à se défendre, nonobstant la disette de vivres qui fut si grande, écrivent les chroniqueurs, que les assiégés mangèrent ce qui leur restait de chevaux. A leur tour les assiégeans ne cessant de mettre en œuvre tous les moyens de réduction, construisirent sur les plans d'un ingénieur de Toulouse, une nouvelle machine (*Mostelle*) qui, adaptée aux murs du château dont elle atteignait le faîte, en facilita l'ascension aux Provençaux et les mit à même de combattre face à face la garnison. Ils furent cependant repoussés et leur machine devint la proie des flammes.

Bien que peu important, ce succès du château releva l'énergie du camp catholique et les Croisés demandèrent à être conduits de nouveau à l'attaque de la ville. Mettant à profit ce moment d'enthousiasme, Simon de Montfort rangea son armée et la conduisit à une portée d'arc des murailles d'où

ses clairons résonnèrent en signe de provocation. Raymond-le-Jeune ne se fit pas attendre ; il parut bientôt avec toutes ses forces en dehors des remparts et vint se poser en face de son adversaire. Alors Verles d'Encontre sortant des lignes catholiques, poussa son cheval dans l'espace laissé vide entre les deux armées, appelant de la voix et du geste les Provençaux à un combat singulier. Géraud de Bellafard se présenta aussitôt, et les deux champions coururent l'un sur l'autre, la lance en arrêt. De ce coup Verles d'Encontre tomba frappé au cœur par son antagoniste et ce fait d'armes fut le signal d'une lutte générale. Des deux parts on était fatigué de s'entrechoquer tous les jours sans résultat décisif et l'on voulait enfin terminer la collision par le triomphe ou par la mort. Néanmoins comme les deux armées étaient à peu près d'égale force et d'égale valeur, le combat se prolongea encore avec ses alternatives précédentes, jusqu'à la tombée de la nuit qui pour la troisième fois sépara les combattans.

C'est après cet engagement que Montfort mit en jeu un adroit stratagème. Nous avons dit que son armée campait sur la grève au nord de Beaucaire et que le château bâti sur le Rhône était à quelque

distance de la ville, Raymond-le-Jeune avait placé son camp dans l'intervalle de ces deux postes. Or de l'autre côté, vers le sud, il existait aux murs de la place une porte que les Croisés n'avaient point attaquée jusqu'alors. Le Général, résolu de porter là son principal effort, embusqua durant les ténèbres cent chevaliers dans un ravin peu éloigné de cette issue. Puis le jour venu, il vint se ranger en bataille devant la porte opposée, comptant attirer vers ce point toute l'armée ennemie et faciliter ainsi la surprise de la porte du sud. Mais Raymond-le-Jeune, aussi habile qu'intrépide, déjoua ce plan en demeurant immobile dans ses retranchemens et en n'assaillant les chevaliers embusqués qu'au moment où parvenus au faîte des remparts, il lui fut facile de les y surprendre à son tour et de les jeter dans les fossés ou de les faire prisonniers.

Cette tentative fut le dernier incident de ce siége bizarre où deux adversaires se bloquaient mutuellement. Montfort accablé de tant d'insuccès, convoqua son conseil de guerre et demanda avis sur la suite des opérations, Gui, son frère, fit alors la motion de transiger avec le comte de Toulouse et de lui abandonner le château s'il voulait accorder

la vie sauve à la garnison catholique. La délibération en était à ce point lorsqu'un soldat de cette même garnison qui était parvenu à s'échapper, pénétra dans l'assemblée et y assura que ses compagnons n'avaient rien à manger depuis trois jours. Cette nouvelle décida le conseil à traiter et Gui partit soudain pour le camp de Raymond-le-Jeune qui accepta la capitulation proposée et permit à la garnison de se retirer où bon lui semblerait (*).

Les historiens ne précisent point l'époque du siége de Beaucaire; deux chartes peuvent servir cependant à éclaircir ce point historique. Par la première, datée du 19 juillet 1216, Montfort *étant devant le château de Beaucaire*, confirme les priviléges des consuls de Nîmes, et par la seconde, datée du 24 du même mois, *au siége de Beaucaire*, il donne deux cents livrées de terre à Le Noir de la Redorte qui lui en fit hommage. Or au mois de mai, Montfort était encore en France et au mois d'août à Nîmes. Le siége eut donc lieu pendant les mois de juin et de juillet 1216. D'après Langlois, il dura treize semaines, ce qui nous parait un peu hasardé.

(*) Chr. de Robert.— Petr. Val.-Cern. — Dom Vaissette. — Langlois.

Après la capitulation, la ville et le château de Beaucaire demeurèrent au pouvoir de Raymond le jeune. Le Général décampant le jour même conduisit d'abord son armée à Nîmes, où il lui donna un repos de quelques jours, durant lesquels il confirma en août et septembre, les priviléges des consuls Nîmois pour l'exercice de la justice, et accorda aux habitans une entière exemption de tailles et d'impôts. Puis, laissant en cette ville une forte compagnie de gens d'armes, tant pour garder Nîmes que pour harceler l'armée provençale, il reprit la route de Toulouse vers laquelle Raymond-le-Vieux s'avançait avec une troupe de Catalans et d'Aragonais.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

Arrivée de Montfort à Toulouse. — Ses projets d'extermination. — Trahison de l'évêque Foulques. — La ville de Toulouse se révolte. — Combat. — Nouvelle trahison de Foulques. — Toulouse est désarmée. — Montfort la rançonne. — Mariage de son fils cadet avec Pétronille de Bigorre. — Conquête de cette Province. — Affaire du comte de Foix. — Nomination de nouveaux commissaires par le Saint-Siége, pour décider entre lui et Montfort. — Montfort cherche à gagner du temps. — L'abbé de Saint-Tibéry est chargé de restituer au comte de Foix le château de ce nom. — Lettre d'Innocent III à ce sujet.

VIII.

A la nouvelle de l'approche de la Croisade, Raymond-le-Vieux, peu en état de lutter contre elle en rase campagne rebroussa chemin sans rien entreprendre sur Toulouse ; ce qui n'empêcha pas Simon de Montfort de soupçonner cette ville de l'avoir appelé pour se livrer à lui. En conséquence, le Général marcha sur la capitale du Languedoc avec de terribles projets de vengeance. Arrivé à

Montgiscard, il mit son armée en ordre de bataille, et il poursuivit sa route enseignes déployées, clairons sonnans, comme s'il s'était agi d'un combat. Ces manifestations hostiles ne manquèrent pas d'épouvanter les Toulousains qui, privés de leurs remparts, ne crurent pouvoir mieux faire que de charger quatre-vingts des principaux communiers d'aller protester de leur soumission. Ces députés rencontrèrent l'armée à une lieue de Toulouse, et l'un d'eux, au dire du chroniqueur, parla en ces termes à Simon de Montfort :

— Nous sommes ébahis, seigneur, de vous voir venir avec une armée rangée en bataille, buccines sonnantes, comme pour la charge. Ne savez-vous point que Toulouse est toute vôtre, et qu'il vous la faut épargner.

— Toulouse est encore à moi, parce que j'arrive le premier, répondit le Général ; si le comte Raymond s'y était pris à temps, il en serait maître à cette heure ; aussi, je jure Dieu, de châtier si bien cette ville rebelle qu'elle n'aura guère envie de remuer à l'avenir.

— Par pitié, monseigneur, soyez-nous bon suzerain.

— Autant que vous êtes fidèles vassaux.

— Grâce ! grâce !

— Allons ! ribauds, vos clameurs me fatiguent. Vous auriez plus de peine à me faire changer de résolution à votre égard, que je n'en éprouverais peut-être à vous rendre bons catholiques.

Et sur cela, un escadron catholique entoura les députés, les garotta, et les amena prisonniers au château-narbonnais, nonobstant les sages représentations de Gui de Montfort, qui s'approchant de son frère Simon, lequel conversait avec l'évêque de Toulouse, lui dit :

— Sire frère, grâce aux conseils de ce tonsuré de Foulques, vous perdez le jugement. Est-ce sage d'emprisonner ces vilains, quand vous pouvez tirer de leur ville assez de sols melgoriens pour reprendre Beaucaire et conquérir toute la Provence?

— Et qui l'empêchera, répliqua Foulques, irrité de cette vive apostrophe? Ne peut-on emprisonner les personnes, ravir les biens et brûler Toulouse tout à la fois? C'est ce qu'a décidé le Général, et m'est avis qu'il persévère dans ce dessein.

— Ainsi ferai-je, sire évêque, ajouta Montfort sèchement, indiquant par là que tout conseil opposé serait intempestif. Et vous, maître Foulques, si vous augurez bon résultat de votre feinte, ne

pensez-vous pas qu'il soit temps d'aller la mettre en jeu?

— Si fait, Général. J'y cours.

Et piquant des deux, Foulques, escorté de peu de cavaliers, prit les devans, entra dans sa ville épiscopale, et fit réunir incontinent la commune, vis-à-vis de laquelle il eut l'air de remplir le rôle de médiateur.

— Bourgeois et vilains, clama-t-il, le comte de Montfort, notre maître, est fort courroucé contre vous, et cela, parce qu'il a la croyance que vous avez favorisé les révoltés provençaux, et appelé, durant le siége de Beaucaire, votre ancien seigneur, le comte Raymond. Je lui ai démontré le contraire, et pour lui donner une preuve de ce que j'avançais, j'ai affirmé, me faisant votre caution, qu'au lieu de lui être rebelles, vous iriez le recevoir et lui faire honneur comme à votre maître affectionné. Courez donc à sa rencontre en toute hâte, cette demande seule peut vous sauver de la mort, et préserver la ville d'un sac imminent.

Ne se défiant point de cet astucieux conseil, troublés d'ailleurs par l'approche de l'armée catholique, les Toulousains sortent en foule, et vont au-devant du Général, en criant, Noël! Noël! Mais

à mesure qu'ils arrivent près de lui, Montfort les fait arrêter par ses troupes. Quelques uns s'aperçoivent enfin de cette noire trahison, rebroussent chemin à toute jambe, et crient à ceux qu'ils précédaient :

— Revenez prestement, communiers, nous sommes trahis. Aux armes! Toulousains! aux armes!

Aussitôt la foule rentre dans la ville que Foulques avait déjà mise au pillage; elle s'arme de tout ce qui lui tombe sous la main, se rue sur les pillards, qu'elle égorge, et se barricade. En vain Gui de Montfort, survenu en ce moment avec l'avant-garde de l'armée, court-il livrer assaut à ces fortifications improvisées; il est repoussé, taillé en pièces, et poursuivi, l'épée aux reins, jusqu'aux portes du château-narbonnais.

Cependant Montfort arrive avec le reste de l'armée, et l'ordre est donné de mettre la ville à feu et à sang. Les Croisés se précipitent dans la place avec furie, et se divisant, vont, les uns incendier Saint-Rhemesy, les autres Joux-Aigues, et un troisième corps le quartier Saint-Etienne. Mais, sur la place de ce nom, les Toulousains attroupés ne laissent pas s'achever tranquillement

cette œuvre de destruction. Ils tombent sur les incendiaires *comme des lions affamés*, écrit un chroniqueur, les ébranlent, et les contraignent à se réfugier, partie dans la cathédrale et partie dans le château Mascaron ou dans le palais épiscopal. Puis, se divisant à leur tour, certains bloquent les Croisés, certains arrêtent l'incendie, et le corps le plus nombreux et le mieux armé, prenant l'offensive, court sus aux soldats catholiques dispersés dans la ville, les charge avec délire, les culbute de rue en rue, et les accule enfin dans la maison du comte de Comminges. Là, les fuyards tentent en vain une plus vive résistance ; le peuple envahit leur réfuge par toutes les issues, les massacre sans quartier, ou les précipite du haut des toits dans la rue.

Averti de ces faits, Montfort court au secours de ses gens ; en chemin il ramasse les débris de ses escadrons, délivre les Croisés enfermés dans la cathédrale, la tour de Mascaron et le palais épiscopal, et vient, avec tout ce qui lui reste de gendarmes, se former en bataille sur la place de Sainte-Scarbe, espérant que cette manœuvre en imposerait aux habitans. Mais il n'en est rien ; les Toulousains renforcés d'ailleurs par les communiers de

Croix-Baraignon, comptent peu le nombre et la force de leurs ennemis. Ils se jettent sur eux, pénètrent dans leurs rangs, et commencent une horrible mêlée. Alors ce fut une lutte sublime ! le peuple prouva là qu'il est invincible toutes les fois qu'il combat en vertu d'un sentiment de liberté et de patriotisme. A peine armé et à pied, il attaquait des hommes d'élite, habitués à vaincre, bardés de fer, armés de toutes pièces. La disproportion était immense ; elle disparut devant l'enthousiasme. Préférant la mort à l'asservissement, chaque communier devint un héros, et Montfort, pressé, accablé, debordé, rompu, se vit bientôt contraint, pour échapper à la mort, de se réfugier à son tour dans l'église de Saint-Etienne, où il ne s'arrêta pourtant pas long-temps, car sortant avec ses gendarmes par une issue opposée, il s'en fut donner contre une autre bande de Toulousains attroupés à la porte Sardane. Mais là, comme ailleurs, une vive resistance l'attendait, et le combat engagé des deux parts avec un même acharnement, se soutint avec un même avantage assez de temps pour que les vainqueurs de Saint-Etienne pussent venir en aide à leurs compatriotes. Ce renfort mit les Croisés entre deux attaques. Aussi furent-ils

bientôt enfoncés et taillés en pièces. Ce fut alors un désordre affreux, un pêle-mêle dévorant, où le Général aurait perdu le dernier de ses hommes, s'il n'eût promptement ordonné la retraite, qui fut souvent troublée par l'impétueuse audace des Toulousains. Arrivé au château-narbonnais, il manda les habitans qu'il détenait prisonniers, et leur dit :

— Par Belzébut, communiers, je vous ferai tous pendre comme des verrats, si vous ne me rendez ma ville de Toulouse.

— Comment cela nous serait-il possible, alors que vous ne l'avez pu vous-même avec toute votre host ?.

— Mort de ma vie ! Je crois que ces vilains veulent railler. Or ça, qu'on les pende aux créneaux.

— Point ne ferez, Monseigneur, se hâta de proférer l'évêque Foulques, avant que je ne vous aie présenté ma supplique.

— Vous devenez fou, sire évêque ! Demander grâce pour ces misérables, c'est....

— Jouer double jeu sans risquer de rien perdre. Écoutez moi.

— Parlez et soyons bref, car le bourrel attend.

C'était une nouvelle trahison que Foulques pro-

posa secrètement au Général, et qu'il se mit en devoir d'exécuter.

S'étant adjoint l'abbé de Saint-Sernin, qui entra dans ses vues, il alla de concert avec ce prélat, trouver les chefs de la commune, auxquels il porta ces propositions de paix :

— Notre Comte et Seigneur, a grande repentance de ce que les habitans de Toulouse ont été robés, pillés et occis par ses soudarts. Son conseil l'a éclairé sur votre conduite ; il vous croyait coupables, et il sait à présent que ses gens seuls ont fait la coulpe ; aussi vous fait-il dire qu'il est bien marri de ce qui est advenu. Il vous pardonne tout et vous prie de lui pardonner pareillement. Il vous recevra volontiers à merci, et remettra en liberté vos consuls et vos proches, si vous consentez à signer la paix. Dans le cas contraire, nous devons vous dire que le Général a juré de faire périr de male-mort tous les prisonniers qu'il détient au château.

Les Toulousains délibérèrent alors sur cette proposition. Les uns opinaient pour la rejeter, persuadés que leur évêque ne cherchait qu'à les tromper, comme il l'avait précédemment fait tant de fois. Les autres, bien-aises d'avoir la paix à ce

prix et de sauver leurs prisonniers, votaient pour la recevoir. Enfin, après de longs débats, cette dernière considération prévalut, et les Toulousains consentirent à mettre bas les armes, aux conditions offertes.

L'évêque et l'abbé se hâtèrent d'aller en informer le Général, qui approuva tout, et les renvoya dire aux Toulousains, que pour rendre la paix plus authentique, il irait lui-même suivi de ses barons, la signer dans l'hôtel-de-ville, et qu'ils n'avaient qu'à s'y trouver avec leurs armes à l'heure marquée.

Durant la nuit, Montfort prit ses mesures ; tous les Croisés par ses ordres s'armèrent secrètement, et le lendemain matin à l'heure convenue, il se rendit à l'hôtel-de-ville où se trouvaient déjà les communiers munis de leurs armes. Sitôt qu'il eut pris place, l'abbé de Saint-Sernin se levant, harangua ainsi le *populaire* :

— Habitans de Toulouse, le seigneur Comte ici présent, vous a fait réunir pour moyenner la paix et vivre à l'avenir en parfaite union avec vous, ainsi que vous l'a déclaré monseigneur l'évêque Foulques, qui s'est donné bien de peine pour ac-

commoder le traité, sur lequel vous avez à dire de vive voix si vous l'approuvez.

— Nous l'approuvons!..

— Le sire Comte vous fait encore dire, continua l'abbé, que si quelqu'un de vous ne voulait se fier à cet accord, il lui délivrera un sauf-conduit et lui donnera congé pour se retirer où bon lui semblera. Quant à ceux qui demeureront, il ne leur sera rien rapiné ni robé; si le Comte voulait le faire, nous vous sommes garans, moi et l'évêque, que nous l'empêcherons et vous défendrons fidélement; à l'exception néanmoins d'un seul d'entre vous, qui ayant personnellement insulté le sire Comte, n'est point amnistié; pourtant s'il veut s'en aller, il lui sera délivré un sauf-conduit et il pourra se retirer en sûreté.

— Je vois, proféra alors un Toulousain nommé Aymeri, que je suis celui qu'on excepte. Tout aussi bien préféré-je m'en aller que de demeurer sous le giron des tyrans.

Et il se sauva aussitôt.

Le traité signé, les habitans déposèrent leurs armes dans l'arsenal de l'hôtel-de-ville, et Montfort se saisit incontinent des tours et des forteresses du bourg, où il mit de bonnes garnisons; puis,

n'ayant plus de résistance à craindre, il se livra à la plus atroce perfidie. Les principaux habitans furent arrêtés et mis aux fers, avec les prisonniers précédemment détenus.

Le conseil s'étant ensuite rassemblé, Montfort proposa de mettre la ville au pillage, et de la raser jusqu'aux fondemens. Gui s'éleva encore contre cet acte de vandalisme, et dit librement à son frère qu'une pareille rigueur ternirait sa réputation, attendu que les Toulousains s'étaient soumis sur la foi d'un traité de paix. Un seigneur nommé Valats appuya cette représentation, quelques autres de ses plus sages conseillers en firent autant; mais ces remontrances ne purent ébranler la résolution du Général, qui s'arrêta enfin à l'avis de l'évêque Foulques et d'un baron Français nommé Lucas, qui avait un grand ascendant sur son esprit.

En conséquence, les prisonniers furent liés les uns aux autres comme une chaîne de forçats, et dispersés dans divers lieux éloignés, où ils périrent de misère ou de mort violente. Ensuite le reste des habitans étant réuni à Saint-Pierre de Cuisines, Montfort leur déclara que s'ils voulaient échapper à la mort, ils devaient lui payer avant le premier novembre de cette année 1216, une

somme de 30,000 marcs d'argent, somme énorme pour l'époque, et exorbitante si l'on considère l'épuisement dans lequel sept années de dévastations consécutives avaient plongé cette malheureuse cité.

Force fut aux Toulousains de subir cette dure imposition, et de compléter leur ruine pour échapper au trépas. Toutefois, la totalité de la somme ne fut pas trouvée assez à temps pour se préserver des sévices des satellites croisés. Les mauvais traitemens dont on les accabla, à cette occasion, achevèrent de les réduire au désespoir. Pour se convaincre de la dureté de cette perception, on n'a qu'à jeter les yeux sur ce passage du jésuite Langlois, chaud partisan de Simon de Montfort.

« Cette somme, écrit cet historien, fut levée avec une sévérité qui ressemble au pillage d'une place prise d'assaut. De fortes raisons portaient le Comte à tenir une conduite si sévère ; la nécessité d'établir son autorité, le désir d'arrêter par un si horrible exemple le progrès de l'armée du jeune Raymond, à qui la ville de Saint-Gilles et quelques autres de celles qui sont autour de Beaucaire, venaient de se rendre ; le besoin pressant qu'il avait d'argent, sans parler du malheur qu'il eut alors

d'écouter le conseil de quelques personnes, qu'il se croyait fort attachées, parce qu'elles devaient l'être, et qui abusaient de sa confiance. En effet, ceux qui allumèrent le plus la colère de Montfort, ne le firent que pour porter les Toulousains au désespoir en leur ôtant tout, excepté le désir de se venger (*). Montfort devait, pour ainsi dire, en faire plus contre les rebelles ou en faire beaucoup moins : en faire plus, et les disperser dans les différentes villes du Languedoc ; en faire moins, s'il avait résolu de les laisser réunis ensemble en aussi grand nombre qu'ils étaient. Les Toulousains, avec le temps, s'aperçurent que sans argent ils pouvaient se battre : ainsi, s'arrachant d'un côté jusqu'au dernier sol pour contenter l'avidité de Mont-

(*) Langlois a suivi dans ce fait l'opinion de Guilh de Puylaurens qne nous ne pouvons laisser passer sans la combattre. Les seuls qui conseillèrent à Montfort les moyens rigoureux qu'il employa furent l'évêque Foulques et le chevalier Lucas. Or, Foulques a toujours été l'ennemi acharné de Raymond VI et des Toulousins, et le zélé partisan de Montfort. Il ne pouvait désirer la chute de ce Général. Et le chevalier Lucas, quel intérêt y avait-il ? Nous ne le connaissions point avant cette circonstance et nous ne le reverrons plus dans la suite. Sont-ce là ceux qui trahissaient Montfort et favorisaient le parti contraire? Non, sans doute. Puylaurens, Langlois et dom Vaissette, qui fait quelque cas de cette opinion, nous paraissent évidemment dans l'erreur.

fort; de l'autre, ils traitaient avec le vieux Raymond de la manière de lui livrer Toulouse. »

Après avoir touché ces 30.000 marcs, Montfort quittant Toulouse désolée, à la Toussaint de l'an 1216, passa à Saint-Gaudens, et se rendit à Tarbes, où il termina le mariage de Gui, son second fils, avec Pétronille de Comminges, héritière de la province de Bigorre. Le contrat en fut signé le dimanche après la Toussaint de l'an 1216, et non pas en 1218, comme l'historien des Pairs de France l'a écrit.

Les évêques de Bigorre, de Consérans, d'Oléron et d'Aire, et les abbés de Clairac, Saint-Pierre de Genevez et Saint-Savin, attestèrent, dans l'acte, « que Gui, fils de Simon, duc de Narbonne, comte de Toulouse et de Leycestre, vicomte de Béziers et de Carcassonne, et seigneur de Montfort, avait épousé, en leur présence et celle de plusieurs barons qui avaient conclu ce mariage avec eux, Pétronille, comtesse de Bigorre, laquelle avant la célébration solennelle des noces en face de l'Eglise, avait constitué devant eux en dot à Gui, le comté de Bigorre et la vicomté de Marsan pour passer à leurs enfans ; que Gui, de son côté, du consentement de son père, donnait pour douaire à Pétro-

mille cinq cents marcs d'argent de rente annuelle, qui seraient affectés avant Pâques sur les terres situées aux environs de Carcassonne, par l'entremise de l'archevêque d'Auch, des évêques de Tarbes et de Comminges, et de Raymond de Corasse, chevalier. » Gui donna pour sa caution le duc son père et Amaury son frère; et Pétronille trois de ses barons, savoir, Raymond-Garcias de Lérida, Bernard de Castelbajac et Guilhaume de Barbazan. Le lendemain, lundi, les noces célébrées, les seigneurs de Bigorre firent hommage à Gui, leur nouveau suzerain, et Gui leur fit à son tour serment de gouverner le comté selon ses coutumes.

Pétronille était fille unique de Bernard V, comte de Comminges, et de sa première femme Etiennette, fille unique et héritière de Centulle, comte de Bigorre. Elle avait épousé en premières noces, vers l'an 1193, Gaston dit le Bon, vicomte de Béarn, et en secondes noces, en 1215, Nuguez-Sanche, fils du comte de Roussillon et de Cerdagne. Ce second mari de Pétronille vivait encore lorsqu'elle épousa en troisième noces Gui, fils de Simon.

Ainsi, dans un but d'accroissement, Monfort ne se faisait aucun scrupule d'arracher une femme des bras de son époux. N'est-ce pas une preuve que sa

moralité, si fort prônée par ses panégiristes, était moins grande que son ambition. On peut encore remarquer, ajoute l'annaliste du Languedoc, de qui nous empruntons ces détails, qu'il y avait une grande disproportion d'âge entre l'un et l'autre des nouveaux époux, et qu'il ne paraît pas que le comte de Comminges ait donné son consentement à cet acte de bigamie. Au reste, si Monfort doit être sévèrement blâmé dans le cas actuel, que dire des prélats déjà nommés qui sanctionnèrent de leur présence et de leur signature cette union contraire à toutes les lois civiles et canoniques?

Les carrousels du mariage finis, Simon quittant la lance émoulue pour la lance affilée, courut, accompagné d'Amaury, mettre le siége devant le château de Lourde, seule place du Bigorre qui n'eût point reconnu la suzeraineté du nouveau mari de Pétronille. Mais la garnison fit si bonne garde, et se défendit si rudement, que le Général fut contraint d'abandonner cette entreprise. Levant le siége, non sans précipitation, il passa à Saint-Lizier, capitale du Consérans, où il traita avec l'évêque de cette ville, *le jeudi avant Noël* de l'an 1216, reçut le lendemain l'hommage de Targueux de Castillon et de ses deux fils, auprès d'Aspect,

dans le Commingeois, et retourna à Toulouse, qu'il acheva de piller, et où il fit raser entièrement le reste des tours et des maisons susceptibles de faire quelque résistance (*). Puis, il reporta son attention sur le comté de Foix.

L'on a vu que ce comte avait obtenu du pape un bref qui autorisait les commissaires du Saint-Siége à lui restituer ses domaines après mûr examen de sa conduite. Or, pour ne pas fournir à Montfort de nouveaux prétextes d'hostilités, Raymond-Roger avait rigoureusement observé envers lui la trève que le concile de Latran avait prolongée pour quinze ans. Mais le Général s'était livré à divers actes de violence, afin de l'obliger à se défendre, et mettre obstacle par ce moyen à son entière réconciliation avec l'Église. Cependant, le Comte, quelque désir qu'il en eût, avait eu la prudence de ne pas repousser la force par la force, et s'était contenté de porter ses plaintes au pape, à qui il demanda enfin de nouveaux commissaires. Le pon-

(*) Pierre de Vaux-Cernay, c. 83 et seq. — Marca, *Hist. de Bearn.*, liv. VIII, c. 19. — *Chron. prov.*, où il est dit: « Per laquella causa c'en retournet devers lo dit Tolosa, la fac may de mal que jamai no avia fait ; car alors acabet de pillar et destruire la dite villa, et derroquar las tors et forteressas d'Aquilla. »

tife chargea de cette commission l'abbé et le prieur de Fontfroide, au diocèse de Narbonne. L'abbé étant malade, le prieur procéda seul aux informations, et assigna les comtes de Foix et de Montfort à comparaître devant lui. Au jour marqué, le premier déféra à cette sommation ; mais non le second, qui dédaigna même de déléguer un procureur, sous prétexte qu'il était occupé au siége de Beaucaire. Force fut au commissaire d'ajourner le débat, et il réassigna les parties pour le 11 septembre suivant. Raymond-Roger comparut encore en personne ce jour là, dans la capitale de son comté, lieu marqué pour le rendez-vous. Mais Montfort et Lucas, son procureur, firent défaut de nouveau, demandant qu'on fixât un autre endroit de comparution. Ce commissaire indiqua alors l'église de Saint-Jean de Verges, dépendante en ce temps du Saint-Siége, ainsi que la ville et le château de ce nom. Le procureur du Général, à qui le comte de Foix envoya un sauf-conduit, ne sachant comment s'empêcher de comparaître, se présenta pour élever de nouvelles difficultés, qui n'avaient d'autre but que de faire traîner l'affaire en longueur, et le prieur de Fontfroide, faute de pouvoir accomplir toute sa mission, se borna à ordonner aux

parties adverses d'observer la trève à l'égard l'une de l'autre. Il dut néanmoins écrire au Saint-Siége que Raymond-Roger avait entièrement satisfait à ses commandemens, puisque le pape autorisa, le 27 novembre suivant, l'abbé de Saint-Tibéri à restituer à ce Comte le château de Foix séquestré au nom de l'Église romaine. Innocent III, le 8 décembre 1216, instruisit ainsi lui-même le comte de Foix des dispositions prises à son égard :

« Nous avons ordonné de vous rendre le château de Foix, quoique plusieurs personnes nous aient suggéré de ne pas le faire, de crainte qu'après l'avoir recouvré vous ne troubliez de nouveau les affaires de la foi et de la paix ; mais nous nous sommes déterminés, tant parce que vous avez obéi fidèlement à l'Eglise et au cardinal Pierre de Bénévent depuis que ce légat vous a accordé l'absolution, que pour ne pas donner lieu de dire que l'Eglise romaine ne tient pas ses promesses, étant d'ailleurs toujours en état d'appesantir notre main sur vous, et de vous arrêter en cas que vous refusiez de nous obéir,

« Nous ordonnons donc à l'évêque de Maguelonne et au prieur de Fontfroide de recevoir de vous, de Roger-Bernard, votre fils, et de Roger de

Comminges, votre neveu, une caution suffisante, que vous ne troublerez pas la paix et les affaires de la foi, et une promesse de votre part, suivant laquelle vous consentirez, en cas que cela arrive, que le château de Foix demeure confisqué au profit de l'Eglise romaine. Vous paierez enfin la somme de quinze mille sols melgoriens à l'abbé de Saint-Tibéri pour la dépense qu'il a faite à la garde du château, lequel vous sera rendu après l'exécution de tous ces articles. »

D'après des ordres si explicites de la papauté, le comte de Foix ne pouvait plus craindre de se voir ravir ses domaines, mais la restitution étant pour divers motifs ajournée chaque jour, il fit construire en attendant, auprès de Foix, un fort château nommé Montgarnier d'après Langlois et Olhagaray, et Montgrenier d'après Dom Vaissette. De là il commandait les passages des Pyrénées et avait toujours une porte ouverte sur la Navarre et sur le Comté en litige. Montfort, pour traverser la restitution, fit de ce fait un motif de querelle et entra dans les terres de Foix sous le frivole prétexte que le comte Raymond-Roger continuait à protéger les hérétiques et avait bâti un fort pour faire des courses dans le pays.

Le 6 février 1217, il parut donc devant Montgrenier avec toutes ses forces et en commença le siége le lendemain. Raymond-Roger étant alors à Perpignan, occupé à clore son affaire avec les deux commissaires du Saint-Siége, son fils Roger Bernard prit la défense du château où il ne tarda pas à voir arriver Roger de Comminges qui lui amenait un renfort d'hommes d'élite. La place fut dès lors si vigoureusement défendue que le Général, après de vaines tentatives d'assaut n'eut bientôt plus d'autre parti à prendre pour la réduire que celui d'un étroit blocus.

Cependant Raymond-Roger ayant appris cette infraction de la trève s'en plaignit amèrement aux commissaires de l'Église qui, convaincus de la justice de ses représentations, écrivirent d'abord au Général et se rendirent ensuite à son camp pour le presser d'abandonner son entreprise et de pacifier le pays. Pour toute réponse, Montfort, aigri déjà par l'insuccès de ses attaques, laissa devant le château sa seule infanterie et se rua, avec sa gendarmerie, dans la contrée, ravageant la campagne, incendiant les villages et s'emparant même, au mépris du décret de Latran, de la ville de Foix qu'il fortifia et confisqua au profit de son autorité rsonnelle.

Voyant alors que leur ministère de paix était insulté et que la force manquait pour contraindre Simon à l'obéissance, les commissaires s'en retournèrent à Perpignan où, dès leur arrivée, le 17 février 1217, le comte de Foix leur signifia un acte, par lequel il promettait par serment, tant en son nom qu'en celui de Roger-Bernard son fils et de Roger de Comminges son neveu, de ne jamais troubler en aucune manière les affaires de la paix et de la foi, consentant, dans le cas contraire, à voir son château de Foix devenir la propriété de l'Église, et donnant pour cautions le comte Raymond-Bernard, Hugues-Pierre de Fenouillet et Pilfort de Rabastens. Six jours après, Arnaud, vicomte de Castelbon ratifia cet acte, sous la garantie de Bernard de Portelle, Aton-Arnaud de Castelverdun et Raymond de Quier, et le 24 du même mois, Roger-Bernard, bien qu'assiégé toujours dans le château de Montgrenier, y donna son consentement à son tour, sous la caution d'Arnaud de Comminges et d'Arnaud de Villemur, auxquels le 8 mars suivant, se joignirent encore Hugues, comte d'Empurias et Guilhaume de Castelnau (*). Ces sûretés furent jugées suffisantes par

(*) Chartes de Foix, c. 43.

nous prouvent qu'il faisait fort peu de cas des décisions du concile de Latran et qu'il refusait à l'Église le droit de le déposséder et d'inféoder ses domaines à tout autre que lui ou son père; il s'y qualifie de Raymond, fils du seigneur Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence.

Il paraît, écrit avec raison, l'auteur de l'*Histoire du Languedoc*, que Raymond-le-Vieux était lui-même du côté du Rhône, à cette époque, car il accorda divers priviléges aux consuls et habitans de Beaucaire, par une charte datée de cette ville le 28 de mars de l'an 1217 (*). L'auteur du *Traité historique sur la foire de Beaucaire* prétend même que c'est lui qui établit alors, par reconnaissance, la fameuse foire qui se tient tous les ans dans cette ville. Il n'existe aucune preuve de cette institution. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en ce même temps, il témoigna sa gratitude envers les Marseillais, en les affranchissant de toute sorte de droits dans ses terres, leur accordant une entière liberté d'y commercer et leur donnant deux maisons dans Beaucaire (**).



(*) V. *Recherches sur la ville de Beaucaire*, p. 98.
(**) Ruffi, *Histoire de Marseille*, liv. IV, c. 6.

avec la condition que l'évêque tiendrait sa moitié et la monnaie d'Agen en fief du comte de Montfort, qui, cela fait, retourna à Carcassonne vers le 7 mai 1217. Il en partit bientôt pour aller soumettre divers châteaux du Termenois que les routiers lui avaient enlevés. Le 22 mai, il emportait Montgaillard et recevait l'hommage de Guilhaume Pertuse qui lui prêta serment de fidélité, sous la caution du vicomte de Narbonne de qui il relevait, et, quelques jours après, il s'acheminait vers le Rhône dans le dessein de s'opposer aux progrès de plus en plus inquiétans de Raymond-le-Jeune.

Ce prince poursuivait en effet son expédition avec les mêmes succès qui avaient signalé son début. Outre Beaucaire, il avait enlevé tout le pays qui composait la sénéchaussée de ce nom, occupé Saint-Gilles, en dépit des religieux et de l'abbé qui étaient sortis de la ville, le Saint-Sacrement exposé et pieds nus et en avaient excommunié tous les habitans, et établi enfin, après s'être rendu maître de toute la rive gauche du Rhône, sa résidence d'hiver à Avignon, d'où il tenait un œil attentif sur le Languedoc qu'il espérait ressaisir à la prochaine campagne. Deux chartes promulguées au commencement de janvier et le 11 mai 1217,

porta d'assaut la Bastide, ruina de fond en comble la tour de Dragonet, située sur le Rhône, et mit aux fers ses défenseurs, sous prétexte que leur seigneur se servait d'eux et de son château pour rançonner les voyageurs qui naviguaient sur le fleuve. Cette rigueur détermina Dragonet, seigneur de Montdodon, à abandonner la bannière de Toulouse pour celle de l'usurpateur de ses domaines. De là, le Général, sur les conseils du cardinal Bertrand, se disposa à traverser le Rhône qui le séparait de Raymond-le-Jeune et d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois ligué avec ce prince. On prépara en conséquence un grand nombre de bateaux à Viviers et après s'être réunie à un nou-

glois a parlé de ce légat et de sa mission : « Le cardinal Bertrand, qui était depuis quelque temps en Provence, réussissait fort mal dans le dessein où il était de gagner les Provençaux, et de leur faire agréer les réglemens que le concile de Latran avait faits, du consentement de toutes les puissances de l'Europe, par rapport à leur pays, qui ne devait appartenir à Raymond-le-Jeune que quand il aurait donné des preuves suffisantes de la sincérité de sa religion. Ce peu de succès ne venait pas seulement de l'inclination des peuples pour Raymond, il venait du moins autant de la dureté du naturel et des manières du légat.... Les Provençaux, révoltés par sa conduite, le tinrent quelque temps comme assiégé dans Orange ; et quand ils furent informés qu'il voulait passer le Rhône pour joindre Montfort, ils lui fermèrent les passages dont ils étaient maîtres et chargèrent à coups de pierres les gens de sa suite pour l'éloigner de la rivière (fleuve). Le légat, néanmoins, passa le Rhône à Viviers. »

veau renfort commandé par l'évêque de Nevers, la Croisade tenta le passage qui s'effectua avec non moins de bonheur que d'audace, et elle vint poser son camp devant Montélimart, dont le principal seigneur, nommé Guitard d'Adhemar, était dévoué à la maison de Toulouse. En se voyant étroitement pressé, ce gentilhomme proposa de remettre la place au cardinal-légat, mais les habitans, à l'instigation d'un parent de Guitard, co-seigneur de Montélimart et partisan du Général, préférèrent la domination directe de ce dernier à celle de l'Église.

C'est après la reddition de cette place que Montfort reçut un secours de cent lances françaises que Philippe-Auguste lui fournit pour un service de six mois, et qu'il s'avança du château de Crest, dans le Valentinois, dans le dessein d'abord de le soumettre par la force. Mais après quelques jours de tranchée, il abandonna ce projet pour recourir aux négociations qui réussirent à son gré, car non seulement, Aymar de Poitiers lui remit le poste bloqué et quelques autres châteaux non moins importans, mais encore il passa un traité par lequel il s'obligeait à épouser une des filles du Général.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

La ville de Toulouse se soulève et rappelle Raymond VI. — Massacre de la garnison catholique. — Toulouse est mise en état de défense. — Elle résiste à Gui de Monfort et reçoit des renforts albigeois. — Le Général accourt des bords du Rhône. — Il est défait devant Toulouse et Gui, son frère, est blessé.

IX.

Or, pendant que tout réussissait au gré de Montfort sur la rive gauche du Rhône, il se préparait en deçà de ce fleuve un énergique mouvement qui, bien que partiel, ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur la suite des opérations. Toulouse, exaspérée de tous les excès commis à son préjudice par le chef de la Croisade, avait, à la faveur de son éloignement, repris courage, et

conçu le projet de se délivrer de sa tyrannique domination. En secret, la commune avait forgé des armes, compté ses champions et annoncé au comte Raymond VI que tout était prêt pour un soulèvement. A cette nouvelle, le Comte s'empressa de rassembler en Espagne, où il était revenu, quelques troupes aragonaises et catalanes, et accompagné du comte de Pailhas, il franchit les Pyrénées, ralliant, dans le Commingeois, Bernard, comte de Comminges, son neveu, et sur les limites du pays de Foix, Roger-Bernard et les héroïques défenseurs de Montgrenier. Après cette jonction, qui doublait presque sa petite armée, il rangea ses soldats en ordre de combat, confia le commandement de l'avant-garde à Bernard de Comminges, celui du corps de bataille à Roger-Bernard de Foix, et, se réservant la direction de l'arrière-garde, il s'achemina à marches forcées vers sa capitale.

A la Salvetat, à quatre lieues de cette ville, le comte de Comminges, qui battait l'estrade, avise une bande détachée de la garnison de Toulouse qui s'était, sans ordre et sans défiance, aventurée dans le pays pour en piller les habitans. Aussitôt la charge sonne, et les Croisés, attaqués à l'impro-

viste, sont rudement menés et contraints d'abord de se retirer en désordre devant leur vaillant adversaire. Cependant, comme ce dernier leur est inférieur en nombre, ils se reforment bientôt, reviennent à la charge avec fureur, et culbutent les Commingeois à leur tour. Pensant dès lors n'avoir plus que des vaincus à frapper, ils s'attachent à leur poursuite avec d'autant plus d'acharnement, qu'ils viennent de fuir eux-mêmes devant ces fuyards. Mais Roger-Bernard, Roger de Montaut et Roger d'Aspet, survenant avec le corps de bataille, rétablissent le combat, et prolongeant leurs ailes, parviennent aisément, dans ce moment de déroute, à enserrer de toutes parts les Croisés qui, chargés à la fois par des troupes bien supérieures, ne tardent pas à succomber. Trois chevaliers catholiques échappaient seuls à cette boucherie; c'étaient Artaud de la Brua, Sicard de Tornados et le capitaine Joris, chef de la bande détruite. Roger d'Aspet pique droit au premier, et le transperce d'un coup de lance, et Roger-Bernard atteint le second en criant :

— Tourne, tourne, homme d'armes, ne te laisse pas occir par derrière.

Tornados, à cet appel fait volte face en effet;

mais avant de s'être mis en état de défense, il reçoit sur la tête un si violent coup de masse qu'il tombe mort en vomissant le sang par la mentonnière de son casque. Quant au capitane Joris, on ne put l'arrêter, la vigueur de son cheval le préserva du massacre.

Si nous en croyons Olhagaray, cette bande venait de saccager Mazères, dans le pays de Foix, et s'en revenait chargée de butin, ne pensant guère que ce serait le jeune comte de Foix qui vengerait lui-même, et si tôt, le meurtre de ses vassaux et le ravage de son domaine.

Quoiqu'il en soit de cette assertion, Raymond le vieux, en arrivant avec l'arrière-garde sur le lieu de la scène, fut bien étonné de voir sa route jonchée de cadavres.

— Or sus, messires neveux, s'écrie-t-il, qui m'expliquera d'où nous viennent tant de croix rouges?

— Seigneur, répondit le comte de Comminges, vous pouvez connaître par là que Dieu vous aime, et qu'il vous envoie présage de bonne fortune. Nous avons rencontré vos ennemis, et nous les avons, comme voyez, grandement déconfits. Le

cœur me dit sire Comte, qu'ainsi ferons-nous de tous les autres, car le ciel vous aidera (*).

— Dieu vous oye! dit avec émotion Raymond le vieux qui continua sa marche, et vint camper, sur le soir, à quelques portées d'arc de Toulouse. Les communiers avertis de son approche, passèrent la nuit à terminer leurs préparatifs, en sorte que le lendemain, 18 septembre 1217, quand le Comte eût traversé la Garonne à un gué, sous le moulin du Basacle, et se fut porté, à la faveur d'un brouillard, à un jet de pierre de sa capitale, il vit les Toulousains courir à sa rencontre, et tous prêts à l'insurrection projetée. C'était, dit le chroniqueur, à qui saluerait Raymond VI le premier, à qui baiserait sa côte-d'armes, ses jambes, ses pieds. On ne voyait en l'air que chaperons jetés en signe de joie, que bannières déployées en signe de révolte, et on n'entendait que ces cris répétés par la foule émue :

(*) Senher be mes semblansa que Dieus nos sera guitz
Car al passar de laigua los arem desconfitz
Ben cobrarem Tholoza que laur nos o ditz.....

(*Croisade contre les Albigeois*, écrite en vers provençaux par un poète contemporain, traduite et publiée par M. Fauriel.)

—Liesses ! liesses ! notre bon Comte nous revient.

Ainsi se fit l'entrée du vieux proscrit dans Toulouse. Puis, chacun dégaînant, on tomba à l'improviste sur la garnison catholique, dont les soldats, isolés sur divers points, plièrent partout, et s'enfuirent en hâte, poursuivis de rue en rue et privés de tout lieu de refuge comme de tout moyen de résistance. Ici, c'est une compagnie de chevaliers commingeois qui les décimait ; là, une troupe d'Aragonais, qui leur fermait l'issue et les rejetait, en outre, sur les gens d'armes de Foix, lesquels, de leur côté, les acculaient dans quelque carrefour, où les habitans les assommaient du haut des toits ou des fenêtres à coup de tuiles, de meubles, de poutres et de toute espèce de projectiles. En moins de deux heures, Toulouse eut pris une sanglante revanche de tout ce que la Croisade lui avait fait souffrir. La garnison catholique fut ains massacrée, à l'exception d'un petit nombre d'aventuriers qui parvinrent à se réfugier dans le château-narbonnais, où la comtesse Alix faisait sa résidence. Cette dame, bien que troublée par cette brusque échauffourée, ne perdit pas néanmoins sa fermeté habituelle, et elle envoya aussitôt des mes-

sagers à Simon, à Guy et à Amaury de Montfort pour les prévenir du danger qu'elle courait.

Cependant le comte Raymond-le-Vieux signalait sa reprise de possession par des mesures dictées par l'empire des circonstances. Il institua d'abord un viguier pour administrer Toulouse civilement, tandis qu'il la gouvernait lui-même militairement ; et puis il s'occupa de fortifier cette place, qui, ainsi qu'on l'a vu, avait été entièrement démantelée l'année précédente. Comme la réédification des anciennes murailles aurait nécessité de trop longs travaux, vu les périls prochains qu'on avait à courir, le Comte fit creuser autour de l'enceinte de la place, de larges et profonds fossés garnis de fortes palissades, et élever de distance en distance des redoutes et des bastions, disposés de manière à tenir en bride le château Narbonnais, et à préserver Toulouse d'un premier coup de main. La population travailla avec tant d'ardeur à ces fortifications provisoires, qu'en moins d'une semaine la ville était en état de défense. Aussi grand fut l'étonnement de Gui de Montfort et du jeune comte de Bigorre, lorsque accourus en toute hâte de Carcassonne avec l'espoir d'emporter d'emblée un poste qu'ils croyaient ouvert à tous venans,

ils le virent gardé par de redoutables boulevarts. Toutefois, ils n'en risquèrent pas moins deux assauts consécutifs, l'un du côté du plan de Montolieu, et l'autre du côté du jardin de Saint-Jacques; et s'ils échouèrent dans ces deux attaques, il faut moins l'attribuer à leur manque de résolution qu'à l'intrépide énergie des Toulousains, qui non seulement les repoussérent avec de grandes pertes, mais les contraignirent encore à se réfugier dans les maisons voisines du château Narbonnais. Là même, leur position devenant extrêmement compromise, ils implorèrent les secours de l'archevêque d'Auch et du comte d'Armagnac.

Tel était l'état des choses quand, à la nouvelle du retour de Raymond VI et de sa rentrée dans sa capitale, divers seigneurs de la Gascogne, de l'Albigeois, du Quercy el du Lauraguais, entr'autres Gaspard de la Barthe, Roger de Comminges, Bertrand Jourdain de l'Isle, Géraud de Gourdon, seigneur de Caraman, Bertrand de Montaigu et son frère Gaillard, Bertrand et Guitard de Marmande, Etienne et Aymar de la Valette, Gérard de la Mothe, Bertrand de Pestilhac et Géraud d'Amaniac. Tous gentilshommes de distinction et de valeur, s'empressèrent de prendre les armes, et de

se jeter dans Toulouse avec ce qu'ils purent rassembler de cavaliers ou de fantassins.

En même temps, le messager d'Alix arrivait aux bords du Rhône où il rencontra le chef de la Croisade. Sa physionomie reflétait sans doute le trouble des affaires, car sans lui laisser le loisir de prendre haleine, Montfort lui dit vivement, en le prenant à part:

— Quelles nouvelles, héraut?

— Mauvaises, Monseigneur.

— Notre bien-aimée Alix...

— Se porte bien, grâces à Dieu.

— Ai-je alors perdu quelqu'un de mes enfans?

— Plus que cela, Général.

— Quoi donc, par l'enfer?

— Toulouse!

— Toulouse! et qui nous l'a ravie?

— Raymond VI.

— Et la garnison?

— Morte!

— Par la Croix, tu mens!

— Voyez plutôt.

Et le messager lui remit une lettre d'Alix.

— Holà! mon chapelain, s'écria Montfort. Le clerc s'étant présenté aussitôt

— Déchiffre moi ce parchemin, continua le Général, et par la Pâque ! songe que toi ou le héraut que voilà, sera pendu, s'il vous arrive d'être en désaccord sur le contenu de cette missive.

La lettre corrobora le dire de l'envoyé. Alors ce fut une rage chez le Général, une frénésie telle, dit le moine Pierre de Vaux-Cernay, que ses écuyers n'osaient l'aborder. Néanmoins ce moment d'irritation fut aussi court que violent. Un homme de cette trempe devait subordonner toute passion à la raison d'état, et celle-ci commandait la dissimulation.

— Oyez, dit-il en conséquence au héraut et au chapelain ; l'un de vous sera évêque et l'autre capitaine de cent lances, si vous vous taisez ; dans le cas contraire, le bourreau me fera justice de vous deux. Allez !

Au moment où ces deux hommes prenaient congé du Général, il entrait dans sa tente, la plupart des seigneurs de l'armée, qui sachant qu'un messager de Toulouse était arrivé, venaient s'informer auprès de lui de ce qui se passait en Languedoc.

— Messires, soyez les bien-venus, leur dit aussitôt Simon de Montfort avec un contentement

tellement feint, qu'il était impossible de ne pas le croire réel. Certes, je dois bien des louanges à Dien pour la protection qu'il nous accorde, et pour les biens dont il me comble. Mon frère Gui et mon épouse Alix me mandent qu'il n'est plus un homme en Languedoc, de rebelle à notre suzeraineté, et qu'on n'y entend pas plus parler de Raymond-le-Vieux que de son ayeul, Raymond de Saint-Gilles, de bien-heureuse mémoire. Aussi, comme moi et vous tous, avons besoin de prendre quelque repos, nous irons, si cela vous agrée, passer la fête prochaine dans ma bonne ville de Toulouse, en compagnie de nos dames et de nos frères d'armes, qui nous y ont préparé une honorable réception.

— Par ma croix! s'écria Robert de Mauvoisin, m'est avis qne cela vaut mieux que de passer l'hiver sur ces maudites grèves du Rhône, où l'on a plus de coups d'épée à férir que de bon Lunel à déguster, et pour ma part, je ne serai nullement fâché, tout bon chrétien que je suis, de fêter le carnaval dans un palais bien clos, plutôt que dans une tente ouverte à tous les vents.

Cette joyeuse boutade provoqua l'assentiment de tous les assistans qui, eux aussi, ne désiraient rien tant, après de si rudes fatigues, que de jouir

en paix du fruit de la conquête. Au lieu donc de contrarier en rien les négociations que Montfort entama le jour même, avec Raymond-le-Jeune, tous les Croisés y applaudirent, et ces négociations terminées, ce fut avec une véritable joie que l'armée décampa et prit à marches forcées le chemin de Toulouse. Mais à Baziége, cette joie se changea en stupeur, quand on vit le Général disposer ses troupes en ordre de bataille, comme s'il s'était agi d'une attaque ou d'une embuscade ; et quand on l'entendit surtout s'écrier avec une fureur concentrée.

— Messeigneurs, préparez-vous à frapper d'estoc et de taille, car voici le moment où nous allons pouvoir nous venger de nos ennemis. Raymond VI m'a pris Toulouse ; si nous le prenons à lui, je jure Dieu de l'écorcher vif.

Cette fois aucune acclamation n'accueillit cette étrange allocution. Cependant chacun se résigna à de nouvelles hostilités et l'on reprit course avec précaution. A Montgiscard, Gui de Montfort se joignit à l'armée avec ce qui lui restait de guerriers valides, et, sur son conseil appuyé par le cardinal-légat, il fut résolu que l'on brusquerait de nouveau l'attaque de Toulouse. Dans ce dessein

on s'approvisionna d'échelles et on effectua les approches.

Les Toulousains laissèrent la croisade s'avancer jusqu'aux bords des fossés, et quand elle ne fut plus qu'à une portée d'arc, le comte de Comminges bandant une arbalète, tira si juste sur Gui de Montfort commandant de l'avant-garde, qu'il lui traversa les deux cuisses et le renversa par terre. Aussitôt profitant du trouble causé par cet incident, la gendarmerie toulousaine sortit de la place inopinément et fondit, bride abattue, sur la cavalerie catholique, qui ne pouvant résister à la violence de ce choc, commençait à lâcher le pied lorsque Simon de Montfort survint avec ses gardes d'élite. Cette puissante intervention rétablit l'action qui ne tarda pas à devenir une mêlée générale. Pendant deux heures on se battit des deux côtés sans que rien fît prévoir à qui resterait la victoire. A la fin Roger de Comminges, le comte de Caraman et Roger Bernard de Foix la firent décider en faveur des Toulousains, par une brusque attaque, habilement opérée sur les flancs des ennemis.

Au bruit de cette défaite, l'archevêque d'Auch, qui amenait aux Croisés un puissant renfort de

Gascons, rebroussa chemin aussitôt et licencia sa troupe au moment où la Croisade en avait le plus de besoin. Montfort ne se laissa pas abattre par cette défection ; au contraire, il n'en persista que davantage dans son projet de réduire Toulouse et à cet effet il en commença le siége régulier. Alix de Montmorency, son épouse, partit aussitôt pour aller à la cour de France, solliciter les secours de Philippe-Auguste, et Foulques et Jacques de Vitry, allèrent en Allemagne et dans les Pays-Bas, soulever à son profit une nouvelle multitude de pélerins.

De son côté, Raymond-le-Vieux s'apprêtait à une énergique résistance. Les fortifications s'accroissaient de jour en jour, et en outre, il lui arrivait de moment en moment des divers points du Midi, de nombreuses bandes de chevaliers qui venaient défendre sa cause ou mourir à ses côtés. Un seul seigneur méridional manquait encore à cette coalition patriotique ; c'était Raymond-Roger, l'héroïque comte de Foix. Mais il ne tarda pas à paraître avec une troupe de Navarrais. Dès lors Toulouse se crut imprenable.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

Siége de Toulouse par les Croisés.— Bravoure du comte du Foix.—Montfort tombe dans la Garonne. — Incidens de ce siége. — Bataille.—Montfort est tué.

X.

C'est vers la fin de septembre 1217, que la Croisade entreprit le siége régulier de la ville de Toulouse. Elle n'attaqua d'abord la place que du côté du château-Narbonnais et de la porte de Montolieu ; mais cette tentative demeurant sans résultat avantageux, vu la manière formidable dont ce point avait été fortifié, la Croisade se divisa en deux corps, dont l'un sous la direction d'Amaury con-

tinua les travaux de siége à la porte de Montolieu, et l'autre commandé par le Général en personne, passa la Garonne et alla dresser ses batteries en face du faubourg de Saint-Subra qui fut aussitôt assailli avec non moins d'adresse que de vigueur. Les habitans de ce quartier ne se laissèrent pourtant pas intimider par l'impétueuse habileté de cette agression, et ils firent hardiment face sur tous les points menacés. Lassés bientôt de ne lutter contre l'ennemi que de loin et à la faveur des crêneaux, ils sortirent de leurs retranchemens, l'abordèrent la pique à la main et le repoussèrent, avec tant d'énergie, qu'ils pénétrèrent dans ses rangs où ils commençaient à faire de grands ravages, lorsque le comte de Foix survint tout à coup et décida l'action par une charge de sa gendarmerie Navarraise. Dès lors les Croisés se débandèrent et s'enfuirent tumultueusement, toujours poursuivis par les vainqueurs qui ne cessèrent de les tailler en pièces qu'auprès de Muret où les fuyards avaient amarré leurs bateaux de transport. L'embarquement se fit en face des Albigeois, avec une précipitation inouie et fatale. La plupart des catholiques se noyèrent dans le fleuve ou furent massacrés par les Navarrais. Le Général lui-même qui avait été

forcé de partager la déroute, prit si peu de précautions dans son empressement d'échapper au comte de Foix, qu'il tomba à cheval dans la Garonne où la pesanteur de son armure l'eut bientôt fait disparaître; cependant rejeté à la surface par un tourbillon, il put, grâce à l'appui d'un de ses écuyers remonter sur un radeau. Pour la seconde fois Montfort avait triomphé du fleuve, et chose bizarre! c'était au même endroit.

Après ce succès, le comte de Foix rentra dans Toulouse aux acclamations de tout ce que cette ville renfermait d'habitans et de défenseurs. Jamais le Midi, qui, sous le rapport chevaleresque s'était incarné en cet homme, n'avait eu, en rase campagne, si bon compte du Nord guerrier, dont Montfort était alors la plus haute personnification; et ce premier triomphe semblait d'un heureux augure pour l'issue du siége à une population naturellement enthousiaste et si facile à impressionner. Aussi le lendemain, quand le comte Raymond-le-Vieux la réunit pour délibérer touchant les opérations de la défense, ce fut avec une espèce de joie frénétique qu'elle renouvela ses protestations de fidélité, et un élan unanime de patriotisme qu'elle se mit à dresser des machines pour battre en brèche

le château Narbonnais, à relever les murailles de la cité et à les fortifier surtout du côté de cette forteresse. Les comtes de Foix et de Comminges du reste la protégèrent si bien dans ce travail, que nul effort contraire ne put l'en distraire un moment.

Quant à Montfort, l'échec de Saint-Subra le contraignit à renoncer à cette entreprise. Il revint en conséquence avec les débris de son corps d'armée, à son premier campement de la porte de Montolieu, où il reprit son mode d'attaque antérieur, sans que ses batteries sans cesse mises en jeu et ses assauts réitérés pussent lui donner le plus léger avantage sur les assiégés. Convaincu alors de l'insuffisance de ses forces pour soumettre une place aussi bien défendue, il fit agir auprès des souverains de la chrétienté et auprès du Saint-Siége, de manière à accroître ses ressources et à diminuer celles de son rival. Mais ce fut en vain que le pape invita le roi d'Aragon à ne plus favoriser Raymond VI, en vain qu'il somma les habitans de Toulouse, d'Avignon, de Marseille, de Tarascon, de Beaucaire, de Saint-Gilles et les comtes de Foix et de Comminges de mettre bas les armes et de reconnaître la domination de Montfort; Jacques n'en fournit pas moins des recrues et de l'argent

au comte de Toulouse et le Midi n'en persévéra que mieux dans ses desseins de résistance. La ville de Montauban même, quoique maintenue par une garnison de huit cents hommes-d'armes catholiques, résolut de ne pas laisser passer cette occasion sans secouer le joug et sans coopérer à la réaction nationale. C'est dans ce but qu'un messager fut secrètement député au comte de Toulouse.

— Seigneur, dit ce député à Raymond VI, la commune de Montauban vous fait dire que pour peu que vous lui accordiez assistance, elle pourra ravoir sa liberté et enlever le sénéchal d'Agen et l'évêque de Lectoure commandans de la garnison catholique.

— Par Saint-Gilles! répondit Raymond, nous sommes tous prêts à secourir notre bonne ville de Montauban; cinq cents lances seront-elles suffisantes?

— Oui, sire comte, le sénéchal n'a que huit cents chevaux et les Montalbanais sont armés au nombre de trois mille.

— Eh bien, retournez leur dire que nos gens d'armes marcheront à leur aide à la tombée de la nuit.

Cinq cents Aragonais partirent en effet sur le

soir et furent introduits dans Montauban à la faveur des ténèbres.

Les Montalbanais ainsi aidés occupèrent aussitôt les principales rues et s'y barricadèrent. Des sentinelles furent en outre postées à la porte du sénéchal d'Agen et de l'évêque de Lectoure, avec ordre de s'emparer de ces deux lieutenans ou de mettre le feu à leurs maisons.

Ce plan, en si bonne voie d'exécution, ne pouvait manquer de réussir, s'il ne s'était trouvé dans Montauban un traître qui vendit le projet de ses compatriotes. Aussi, grand fut l'étonnement des conjurés, alors que pensant surprendre les Croisés endormis, ils se virent inopinément chargés par les huit cents gens-d'armes du sénéchal d'Agen. Les Aragonais et les habitans s'accusèrent réciproquement de cette trahison, et cette mutuelle défiance paralysa toute cohésion de résistance. Les Aragonais se sauvèrent précipitamment, et laissèrent la ville exposée à la vengeance catholique qui se montra implacable. La population fut égorgée, et Montauban livré aux flammes.

Cependant Raymond-le-Vieux ayant dressé ses machines du côté du château-Narbonnais, battait en brèche cette forteresse qu'il pressa tout l'hiver,

tandis que la Croisade, réduite à un simple blocus de la ville, attendait que l'arrivée annoncée de plusieurs renforts de pélerins vînt la mettre en état de reprendre l'offensive. Tel fut l'état des choses jusqu'au printemps, époque où trois nombreux corps de catholiques vinrent coup sur coup doubler l'armée assiégeante. Ils étaient conduits, le premier par Anissaud de Caumont, Othon de Montaut, Géraud d'Armagnac et Roger, son frère ; le second, composé d'Auvergnats, par l'évêque de Rhodez, et le troisième enfin plus important, par deux gentilshommes flamands, nommés Amand de Chisoin et Michel de Harnes. Si l'on en croit le jésuite Langlois, ces nouvelles troupes réunies à celles de la Croisade formaient un effectif de cent mille hommes (*).

Dès leur arrivée, le Général sortant de son inaction, fit préparer une grande quantité de fascines que l'on attacha à la porte de Montolieu. Cette barrière, en dépit des Albigeois, fut incendiée, et aussitôt Montfort s'élança lui-même pour pénétrer dans la place. Mais quelque brusque que fût cette attaque, les Toulousains n'y op-

(*) Langlois, liv. VII. p. 387.

posèrent pas moins une énergique résistance. Privés des matières et du temps nécessaires à reconstruire la porte, ils se rangèrent en bataille sous les machicoulis, présentant ainsi un rempart de piques en place du rempart embrasé, et ils soutinrent si bien les assauts des Croisés, que ceux-ci, deux fois revenus à la charge et deux fois culbutés, se retirèrent enfin harassés et vaincus. Quelques jours après, même tentative fut répétée à la porte de Saint-Subra. Il en résulta même échec.

Toulouse tenait ainsi en haleine une armée de cent mille hommes, et l'on était au mois de mai, sans que rien fît présager qu'on parviendrait à forcer cette courageuse et puissante cité. La Croisade, rebutée par la longueur du siége et encore plus par les revers journaliers qu'elle essuyait, murmurait secrètement, et se hasarda enfin à parler de négocier. Montfort, persuadé mieux que tout autre des difficultés sans nombre qu'il avait à surmonter pour clore heureusement cette entreprise, se serait peut-être résigné à traiter avec le comte Raymond VI, si le cardinal Bertrand, indigné à la seule idée d'entrer en rapport de paix avec les hérétiques, ne l'avait accusé d'incapacité militaire, et n'avait rejeté sur son manque de courage tout l'o-

dieux de l'insuccès. Poussé à bout par ces imputations si peu méritées, le Général, pour les faire cesser, résolut de risquer une tentative désespérée. On construisit donc, par ses ordres, une énorme tour à cinq étages qui devait servir à combler les fossés et atteindre le faîte des remparts. En moins de trois semaines, cette machine fut charpentée. Le 24 juin, Montfort la visita, et la trouvant à son gré, il dit au cardinal Bertrand, en présence d'une foule de chevaliers :

—Aujourd'hui, fête de saint Jean-Baptiste, c'est la trêve de Dieu ; mais à demain l'assaut, monseigneur, et par saint Georges ! on verra si je suis tel que vous croyez.

Le soir, tout le camp était en émoi ; les Croisés préparaient leurs armes, recevaient le sacrement de la pénitence, et attendaient le moment de l'assaut avec impatience.

Au mouvement insolite qui se faisait dans les tentes, les assiégés comprirent qu'ils auraient bientôt un nouveau choc à repousser, et se tinrent prêts à tout événement ; les communiers de Toulouse, toujours infatigables, se revêtirent de leurs cottes, saisirent leurs piques, et sans y être commandés, se portèrent aux créneaux, où ils firent bonne garde

pendant que les comtes confédérés, tenant conseil, délibéraient de ne pas attendre les assiégeans et d'aller à leur rencontre.

Le lendemain, au lever de l'aube, toute la cavalerie albigeoise était à cheval, armée de pied en cap. Sur le coup de cinq heures, les portes de la ville donnèrent passage aux gens-d'armes de Foix, de Comminges, d'Aragon, de Catalogne et de Toulouse, qui vinrent se ranger en ordre de bataille, en dehors des fossés et en face du camp des assiégeans. Après en avoir fait la montre, le comte Raymond les divisa en deux troupes. L'une devait tenter d'incendier la machine, et l'autre faire diversion en livrant bataille aux ennemis. Le comte de Foix commandait la première, le comte de Toulouse la seconde.

Enfin, les clairons sonnant, ces deux corps prirent chacun sa direction, et vinrent donner sur les catholiques, qui les attendaient en bon ordre et la lance en arrêt.

Cet entre-choc fut si vigoureux, que les deux partis, rompus tous deux, abandonnèrent la lance pour le glaive, et se mêlèrent avec fureur. Un instinct fatal disait aux combattans que cette rencontre était décisive. Aussi, plus l'attaque deve-

nait pressante, plus la résistance se faisait opiniâtre. Tour à tour vaincus ou vainqueurs, assaillis ou assaillans, Albigeois et Croisés se battirent toujours avec la même bravoure, et soutinrent la charge avec un égal avantage. Le combat était en cet état, quand un écuyer entra dans la tente où Montfort se faisait dire la messe, et s'écria :

— Général, les Toulousains attaquent le camp. Venez donner vos ordres.

— Laissez moi, répondit impassiblement Simon, il n'est pas encore temps (*).

L'écuyer revint sur le champ de bataille où la mêlée se continuait, mais non plus avec les mêmes apparences de succès. Le comte de Foix, secondé par son fils, Roger Bernard, poussait vivement les Croisés et s'approchait sensiblement de la machine ; le comte de Toulouse avait aussi troué les rangs opposés et envahissait les retranchemens. Le sire de Gourdon voyant les siens faiblir, se détacha et, courant à la tente du Général :

— Marchez vite, seigneur, cria-t-il !

(*) Petr. de Vauxcer.

— Je n'irai pas, répliqua encore Montfort tranquillement, que je n'aie vu auparavant mon rédempteur.

Il attendit en effet jusqu'à l'élévation pendant laquelle il dit à haute voix ;

— Seigneur, j'ai vu votre saint, et c'est à présent que vous m'ordonnez de partir! Allons, ajouta-t-il, et s'il le faut donnons notre sang pour celui qui a versé le sien pour nous.

En un instant il fut à cheval et vint charger le comte de Foix qui faisait un grand massacre de ses chevaliers. Sa présence émut ses ennemis, sa bravoure ranima le courage des siens et son cri de guerre retentissant comme un beffroi, changea la face du combat à l'une et l'autre attaque. En cette rencontre, cet homme extraordinaire reparut entouré de son prestige passé, et se montra avec ces gigantesques proportions qu'on lui a connues au commencement de la Croisade. Sa hache d'armes, tombant à coups pressés, abattait hommes et chevaux, et son palefroi, sur qui se réflétait partie de cet éclat surnaturel qui auréolisait son cavalier, bondissait comme le lion dont il était armorié, emportant le Général à travers les escadrons les

plus compactes, et lui aidant à culbuter tout ce qui lui faisait obstacle. A leur tour, les gens d'armes de Foix se troublèrent devant cette fougueuse valeur, et perdirent la moitié de leurs forces sous la force herculéenne du guerrier qui les décimait. Les deux comtes de Foix firent de vains efforts pour ressaisir l'avantage ; ils furent contraints de battre en retraite, et d'aller reprendre haleine au pied des remparts de Toulouse, où Raymond VI ne tarda pas à les joindre, forcé, lui aussi, à un semblable mouvement de recul.

Peu satisfait d'un succès qui ne le portait pas au cœur de la place, Montfort se décida à poursuivre ses avantages. Ils se hâta donc de réformer ses rangs, et sans donner aux siens le temps de voir évanouir leur ardeur, il s'écria d'une voix que l'émotion du combat rendait encore plus éclatante:

— Un nouvel effort, soldats du Christ, et Toulouse est à nous.

Sur cela, il franchit le fossé qui le séparait de ses adversaires. Les Croisés, électrisés, se précipitèrent à sa suite. On allait en venir aux mains une seconde fois, quand une pierre lancée des murailles heurta au front le Général, et l'abattit de son

cheval. Gui, son frère, ne le croyant qu'étourdi, l'emporta aussitôt loin du champ de bataille, et essaya de lui donner de l'air en délaçant son armure. Soins superflus ! Il était mort.

Cet événement arriva le 25 juin 1218. Il y avait neuf mois que la Croisade tenait Toulouse assiégée.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE.

Mort d'Innocent III.—Honorius III lui succède.—Amaury de Montfort.—Levée du siége de Toulouse.— Inhumation et exhumation de Simon de Montfort. — Le pape confirme Amaury dans la possession du pays conquis.—Réaction du parti albigeois. — Ses progrès. — L'Agenois, le Quercy, le Commingeois et le comté de Foix sont enlevés aux Croisés. — Raymond-Roger ravage le Lauraguais. — Combat de Baziège.

XI.

Pour ne pas interrompre la série des événemens particuliers à la Croisade, nous avons omis jusqu'ici de parler d'un fait qu'il importe néanmoins d'accuser. Innocent III, l'âme de la coalition catholique, avait devancé d'une année, dans la tombe, Simon de Montfort qui en était le bras. Ces deux morts successives marquent la fin des prospérités de l'Église dans le Midi, et achèvent d'aplanir la voie à

la domination royale, dont toutes les circonstances déjà rapportées n'ont fait que préparer l'avènement. A partir de ce point, les tendances de la royauté se dessinent formellement, et les conséquences matérielles qui en résultent ne laissent plus de doute sur le caractère de la mission providentielle que la Croisade vient de remplir.

Le pape et le Général tombés, deux hommes se crurent à tort prédestinés à continuer l'œuvre commencée. Honorius III se saisit des foudres de son prédécesseur, et essaya, mais en vain, d'écraser les réformateurs. Amaury releva l'épée de son père, mais il ne frappa plus que des coups impuissans. Celui-ci manquait de force, celui-là de génie. Tous les deux, au reste, produits après l'ère des triomphes, convenaient merveilleusement à la tâche que la Providence leur distribuait. Ils devaient, de concert, perdre la cause de l'envahissement provisoire, et assurer par là le triomphe de l'envahissement définitif.

Dès ce jour, le siège de Toulouse reprit son précédent caractère de blocus, et ne fut plus, pour les Croisés, qu'une source d'irréparables revers. Un jour, entre autres, les défenseurs de la place poussèrent si loin leurs avantages, qu'ils vinrent jus-

qu'au milieu du camp piller les bagages catholiques. Alors le découragement des assiégeans fut au comble, et l'on ne songea plus qu'à fuir d'un lieu qui devenait de jour en jour un immense sépulcre. En vain, Amaury employa-t-il prières et menaces pour prévenir la défection. Rien ne ramena les Croisés, et les plus qualifiés d'entre eux abandonnèrent le camp, entraînant, par leur exemple, la désertion d'une moitié de l'armée.

Force fut dès-lors à Amaury d'abdiquer, ou tout au moins d'ajourner ses projets de vengeance ; mais avant de lever le siège, il voulut essayer d'un effort désespéré. Le 25 juillet 1218, toutes ses troupes se trouvèrent de bonne heure sous les armes, appuyées, d'une part, aux palissades du camp et défendues, sur leur front de bataille, par tous les chariots de l'armée chargés de matières combustibles, et disposés sur une ligne parallèle aux murailles. A un signal donné, ces brûlots s'enflammèrent à la fois, et présentèrent un immense cercle de feu, que les assiégeans poussèrent sur Toulouse. Amaury comptait, à la faveur de cet embrasement, rompre les portes, escalader les murs et se ruer dans la place. Mais la valeur des assiégés, non-seulement neutralisa cette manœuvre, mais

rencontre, on l'avait écorché vif, au dire d'un contemporain, et haché son corps en morceaux.

Deux jours après, 14 août, Honorius III écrivit encore à Philippe-Auguste et au prince Louis, fils de ce monarque, pour les exhorter vivement à prendre la croix contre les hérétiques du Midi. Puis, il confirma Amaury, comte de Montfort, dans la possession des villes de Béziers, Carcassonne, Albi, Toulouse et Montauban, ainsi que de tous les pays conquis, dont le concile de Latran avait disposé en faveur de Simon et de ses héritiers, à la charge pourtant de faire payer au Saint-Siége un cens annuel de trois deniers par feu compris dans le rayon de l'envahissement.

Au reçu de la bulle papale qui sanctionnait son inféodation, Amaury se mit à parcourir le Midi pour faire reconnaître sa suzeraineté. La soumission de la ville de Limoux dévança son arrivée en ce lieu. La commune lui écrivit, et lui donna des marques de fidélité. Besse assure que c'est à cette occasion, et pour lui témoigner sa reconnaissance, qu'Amaury érigea Limoux en ville, de simple château qu'il était auparovant, et que depuis ce temps cette place devint la capitale du Razès.

Quoiqu'il en soit, Amaury se rendit d'abord à Alby où il donna pour trois ans, le 21 septembre 1218, à Guilhaume, évêque de cette ville, la ferme du Château-Vieux et de tous les autres domaines situés à Alby ou dans les environs, se réservant seulement le *droit de chevauchée et tous les français* qui possédaient quelques biens dans ce district (*). Ensuite il alla à Moissac, et y fit hommage, le 25 du même mois, à Raymond Albi du monastère, en confirmant les accords que son père Simon, et l'ancien abbé de Moissac avaient jadis passés ensemble au sujet du domaine de cette ville (**). Enfin il se trouva à Gontaud, en Périgord, le 8 octobre suivant, où il donna le même jour, le gouvernement de Montastruc à Etienne de Fériol, son vassal (***).

Pendant ce temps, les seigneurs du Midi, ne négligeaient rien de leur côté, pour rentrer dans la possession de leurs fiefs usurpés. Sortant de Toulouse à la tête d'une cavalerie imposante, et poussant une reconnaissance au cœur de l'Agénois qui l'appelait de ses vœux, Raymond-le-Jeune

(*) Preuves de l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 258.
(**) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Moissac.
(***) Reg. cur. franç.

occupa successivement Condom, Marmande et Aiguillon. Sa présence fit éclater en sa faveur un soulèvement général. Chaque place de l'Agénois s'insurgea à la fois et égorgea la garnison catholique. Il en fut de même en Rouergue et dans le Quercy, où Raymond-le-Jeune ne manqua pas de se porter. Le dimanche de l'Epiphanie nous trouvons ce comte à Najac, où il donne en fief le château de Loupian et de Balaruc et l'église de Palais, dans le diocèse d'Agde, à Pierre de Mèze et à Pons de Caux, qui promettent de le servir pour ces domaines et contre tous, en présence du comte d'Astarac qui avait abandonné le parti de l'Église.

Sur un autre point, la réaction méridionale se manifestait avec non moins de succès. Le comte de Comminges, entré en campagne en même-temps que Raymond-le-Jeune, expulsait les Croisés de ses domaines usurpés, et signalait sa reprise de possession par de sanglantes représailles. Le capitaine Joris, que nous avons vu se sauver seul du désastre de La Salvetat, et qui gouvernait le Commingeois au nom de Montfort, étant tombé vivant entre ses mains, le comte le fit exécuter comme traître par les mains du bourreau, ainsi que plu-

sieurs autres seigneurs méridionaux qui avaient réellement déserté la cause de la patrie.

Enfin dans ce moment d'élan national, il n'était pas jusques aux femmes, qui ne s'employassent activement à l'œuvre de la délivrance. Sancie, épouse de Raymond-le-Jeune, se rendit à Nîmes dans ce dessein. La population l'accueillit à bras ouverts, et rentra avec joie sous l'autorité de la maison de Toulouse. En retour, Sancie confirma tous les privilèges de cette cité, tant au nom du comte son beau-père qu'en celui de son mari, avec promesse de ratification prochaine de la part de ces deux princes. Elle approuva, en outre, tous les jugemens rendus par les tribunaux institués par Montfort, pendant tout le temps que ce Général avait été maître de la ville, et accorda de plus, aux habitans amnistie complète pour tout le passé.

Quant à Raymond-le-Vieux et à Raymond-Roger, nous apprenons par des titres, que le premier était alors occupé à terminer, à Perpignan, les différens de sa maison avec celle de Sauve; et que le second, suivi de son fils Roger-Bernard, s'était répandu comme un torrent dans son comté de Foix, d'où il avait balayé si violemment les Croisés, qu'il ne restait plus à ces derniers que la cité

de Mirepoix pour place de refuge; encore en furent-ils bientôt expulsés, car bien que l'on fût au cœur de l'hiver, et que le château parût inexpugnable, tant par la solidité de ses remparts que par le nombre de ses défenseurs, le comte de Foix en forma le siége et poussa ses travaux avec tant d'activité, que la garnison n'ayant plus d'autre expectative que celle d'être tôt ou tard enlevée d'assaut, contraignit Gui de Lévis à capituler. Le comte de Foix rendit ce marquisat à Pierre-Roger de Mirepoix, à Isarn son frère, à Loup de Foix et aux autres chevaliers qui le possédaient avant l'usurpation, et qui lui en firent hommage dans le château de Pamiers, le lundi de la dernière semaine de mars de l'an 1222(*). Puis, rien ne lui faisant plus obstacle dans le comté de Foix, Raymond-Roger s'empressa d'en sortir, pour aller dans le Lauraguais tenter une diversion en faveur des comtes de Toulouse. Cette province fut alors ravagée dans toute son étendue, et les garnisons croisées qui la gardaient se virent insultées jusques sous les murs de Castelnaudary; ce qui les décida, pour en finir avec cet infatigable vieillard, de se coaliser se-

(*) Voir Preuves de l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 279.

crètement et de l'assaillir à l'improviste. Raymond-Roger ne fut instruit de ce complot que par son exécution même; mais bien que surpris par des forces supérieures, il n'en fit pas moins une rude résistance, et il parvint, grâces à son intrépidité, à trouer ce cercle d'ennemis qui l'enserrait, et à se refugier avec son butin dans le château de Baziège, où les Croisés le bloquèrent étroitement.

Raymond-Roger appela alors les comtes de Toulouse à son secours. Raymond-le-Jeune, accompagné du comte de Comminges et de sa gendarmerie partit aussitôt, et entra le lendemain matin dans la place assiégée. Ce renfort mettait le comte de Foix plus en état de lutter en rase campagne contre les catholiques; aussi fut-il convenu qu'après quelques instans de repos, on irait présenter le combat aux assiégeans, que commandaient alors Jean Brigier, le vicomte de Lautrec et les frères Foucaud, chevaliers farouches, mais de première valeur.

On s'apprêta dès lors à combattre; et le premier qui se montra à cheval, tout bardé et prêt à la charge, fut le jeune comte de Toulouse, impatient de se distinguer sous les yeux des anciens soutiens de sa famille. Mais en le voyant ainsi disposé, Ar-

naud de Villemur, homme prudent et dévoué à son suzerain, redoutant pour lui les chances de la journée, saisit la bride de son palefroi et lui dit :

— Sire comte, je vous en supplie, ne chargez pas vous-même, et laissez-nous châtier ces bandits. Vous savez que les frères Foucaud sont des pillards qui méritent la potence plutôt que l'honneur de croiser l'épée avec vous.

— Pillards ou non, ils sont nos ennemis, et je jure Dieu que je leur courrai sus.

— Si c'est là votre détermination, ajouta alors le comte de Foix, permettez-moi de commander l'avant-garde, et d'entamer le combat.

— C'est votre droit, féal Comte, et par votre âge et par votre valeur ; formez la première ligne avec vos gens-d'armes de Foix ; notre parent de Comminges commandera la bataille, et moi l'arrière-garde avec mon frère Bertrand. Seulement, messeigneurs, je vous prierai de ménager un peu nos ennemis, afin que j'arrive à temps pour férir mon coup d'épée.

Les troupes albigeoises, sortant aussitôt des murs de Baziège, se rangèrent en l'ordonnance prescrite. Les Croisés fesaient en même temps leurs

dispositions de bataille, et l'on n'attendait plus que le signal de la charge, quand un nuage de poussière soulevé dans la plaine et le retentissement des pas de plusieurs chevaux, annoncèrent aux deux partis qu'un nouveau venu allait intervenir dans le débat. On distingua bientôt un escadron de chevaliers qui s'avançait bride abattue du champ de bataille; et l'on ne tarda pas à découvrir de quel côté de la balance cet auxiliaire allait jeter son épée. C'était Roger-Bernard, fils du comte de Foix, qui ayant appris la position précaire de son père, s'était empressé de courir à son secours.

— Allons ! messires ! s'écria-t-il en se plaçant parmi les cavaliers navarrais, je vois que vous êtes en bon train. Je me félicite de trouver la chasse commencée, et de n'avoir plus qu'à frapper.

— Va te réconforter, Bernard, avant que de combattre, lui dit Raymond-Roger.

— Vive Dieu ! cher père, je suis dispos comme un cerf; ordonnez la charge, s'il vous plait, car je sens que cela me fera grand bien.

— A toi donc, Loup, proféra Raymond-Roger.

— Lâchez les brides, clama ce dernier, et que chacun fasse son devoir.

La première ligne s'ébranla, franchit le fossé

qui la séparait des ennemis, et vint donner, lance basse, en pleins rangs catholiques. Les Croisés chargés avec vigueur, reçurent les gens d'armes de Foix avec non moins de bravoure, et les obligèrent à reprendre du champ pour fournir une seconde course. Ce nouveau choc fut violent. Les deux rangs contraires, rompus tous deux, ne songèrent plus à se réformer, et se mêlèrent avec acharnement, excités, les uns, par le courage de Guiraud de Séguret commandant l'avant-garde, et les autres par les faits d'armes des comtes de Foix, qui, gagnant bientôt du terrain, culbutèrent enfin leurs antagonistes. Jean de Brigier et le vicomte de Lautrec, fondirent à cette vue sur la première ligne albigeoise avec tout le corps de bataille croisé, et ne tardèrent pas à ressaisir l'avantage. Refoulés à leur tour, les sires de Foix commençaient à faire un mouvement de recul, lorsque le comte de Comminges jugea à propos de donner, et vint balancer le combat. Alors l'engagement, plus égal des deux parts, s'anima avec une fureur extraordinaire. Les frères Foucaud ne manquèrent pas de profiter de ce moment de tumulte pour tenter une manœuvre habile, qu'ils exécutèrent avec leur hardiesse ordinaire. Au lieu de charger en face, comme

cela se pratiquait à cette époque, ils firent un détour précipité, et allèrent, divisés en deux corps de réserve, donner à la fois sur les derrières et sur les flancs des Albigeois qu'ils coupaient ainsi de leur arrière-garde, et qu'ils mettaient dans l'impossibilité de fuir en cas de défaite. Cette brusque et insolite diversion eut, dès l'abord, le résultat espéré. Cernés et surpris, les Albigeois se troublèrent ; le désordre se mit parmi eux, et déjà, sans écouter la voix des chefs, chacun se préoccupait d'un moyen de salut et non plus de victoire, quand Raymond-le-Jeune, qui s'était précipitamment avancé à une portée d'arc en voyant exécuter la manœuvre des frères Foucaud, cria aux troupes composant l'arrière-garde :

— Par Saint-Gilles ! mes compaings, ces malandrins ne nous font pas franc jeu, et m'est avis que nous devons aller leur faire lâcher prise. Suivez-moi.

Et ce disant, il devança ses chevaliers, et se rua à toute bride sur la bande catholique que les Foucaud avaient postée de manière à le tenir en échec. Ce petit corps de réserve résista peu à ses efforts ; leur passant sur le ventre, Raymond-le-Jeune put avec toute sa troupe se jeter au plus épais de

la bataille, où son intervention ne tarda pas à faire changer la face du combat. Les comtes de Foix et de Comminges, dégagés par ce secours, reformèrent leurs escadrons, et pressèrent à leur tour leurs adversaires. Ceux-ci, de leur côté, furieux de se voir arracher la victoire, faisaient mille exploits pour la ressaisir, et portaient notamment leurs efforts du côté de la troupe libératrice, en sorte que Raymond-le-Jeune se vit sur les bras tout ce qu'il y avait de chevaliers déterminés parmi les catholiques, et s'il ne succomba pas en cette occasion, il le dut autant au dévouement de ses Provençaux qu'à son intrépidité personnelle. Aussi, l'empressement que ses chevaliers mettaient à le défendre, non moins que sa brillante armure et ses insignes nobiliaires l'eurent bientôt fait distinguer du capitaine Séguret, qui cria à son escadron :

— Gens-d'armes, voilà le comte de Toulouse, tuons-le, et la bataille est à nous.

— Tu la paieras cher, ribaud, répliqua Raymond en fureur.

Et prenant des mains de son écuyer une lance courte et forte, il s'élança sur Séguret, qu'il ne put atteindre toutefois à cause de la foule de chevaliers qui s'interposa entre eux. Alors, *comme*

un lion rugissant, écrit le naïf chroniqueur, il chargea ceux qui lui faisaient obstacle, et fit mordre la poussière aux plus braves des catholiques. Jean de Brigier, en le voyant faire tant de ravages, piqua droit à lui, et écartant ses soldats, le provoqua à un combat singulier. Raymond-le-Jeune accepta le défi, et bien qu'il eût à jouter contre un des chevaliers les plus redoutables de la Croisade, il lui porta un si rude coup de lance, qu'il le traversa de part en part, et le renversa de son cheval. Puis, ne s'amusant pas à retirer son arme, il prit son épée de bataille à deux mains, et rentra dans la mêlée en criant :

— Courage, francs archers, férissons d'estoc et de taille, les Français sont déconfits.

Un coup de lance de Guiraud de Séguret, qui l'avait enfin rejoint, répondit à ces paroles en l'atteignant rudement au beau milieu de sa cuirasse. Raymond-le-Jeune ébranlé, mais non blessé, se raffermit en selle promptement, et riposta par une estoquade qui, frappant Séguret à l'avant-bras, le désarma du gantelet, et le força à laisser tomber sa lance de combat. Le Comte, ne lui donnant pas le temps de se reconnaître, le saisit vivement par

le casque, et le renversa sur la croupe de son cheval ; en cet état :

— Rends-toi à discrétion, proféra-t-il, ou tu es mort.

Séguret se déclara prisonnier. Raymond-le-Jeune se rua ensuite sur l'aile droite déjà entamée, acheva de la rompre, et se joignit aux deux comtes de Foix, qui venaient d'enfoncer le corps de bataille catholique. Les trois Comtes se donnant à peine le temps de prendre haleine, se portèrent alors, de concert, vers le comte de Comminges, que les frères Foucaud commençaient à ébranler. Leur diversion précipita le dénouement du combat. Assailli sur tous les points à la fois, le corps de réserve croisé ne put résister long-temps à des troupes supérieures que deux triomphes récens électrisaient. Il se débanda, et prit la fuite avec un désordre inexprimable.

Le vicomte de Lautrec, qui, après la défaite des siens, s'était réuni aux frères Foucaud, fut un des premiers à tourner bride. Aussi parvint-il à s'échapper, tandis que ceux qui s'obstinèrent à combattre tombèrent morts ou prisonniers. De ce nombre furent Sicard de Montaut, les deux Foucaud, vaincus et pris dans un duel d'homme à homme

par les deux comtes de Foix. Quant au nombre des morts, il fut immense, disent les historiens.

Le jeune comte de Toulouse fit pendre Guiraud de Séguret, et conduire les autres en divers châteaux, où il les détint pour les échanger contre certains gentilshommes albigeois qu'Amaury gardait prisonniers.

Le combat de Baziège, livré au commencement de l'année 1219 (*), non 1221, comme l'a avancé le contemporain Guilhaume de Puylaurens, marqua la fin de cette campagne.

(*) Voir l'auteur provençal. — Dom Vaissette. — Pierre de Vaux-Cernay.

CHAPITRE XII.

SOMMAIRE.

Le roi de France promet à ses barons de prendre la croix. — Nouvelle Croisade. — Le prince Louis s'empare de Marmande. — Amaury de Montfort en fait massacrer les habitans. — Siége de Toulouse. — Échec des nouveaux Croisés. — Le prince Louis revient en France. — Progrès des comtes de Toulouse. — Supplice des frères Foucaud. — Lavaur, Puylaurens, Montauban, Castelnaudary, sont occupés par les comtes de Toulouse. — Siége de Castelnaudary par Amaury de Montfort. — Mort de Gui de Montfort. — Béziers secoue le joug des Croisés. — Arrivée, en Languedoc, du cardinal-évêque de Porto, légat du pape. — Affront qu'il essuie. — Raymond-le-Jeune prend Montréal.

XII.

Cependant les supplications du Saint-Siége étaient parvenues à la cour de France, et Philippe-Auguste délivré de l'empereur d'Allemagne par la victoire, et du roi d'Angleterre par la mort, avait enfin permis à son fils et à ses barons, de se croiser contre le Midi, moins déterminé en cela par le désir de venir en aide à Amaury, que par une raison d'état que nous prendrons soin de caractériser en son lieu.

Donc, à l'entrée du printemps de l'an 1219, Louis se mit en campagne avec les comtes de Bretagne et de Saint-Pol, l'archevêque d'Auch, les evêques de Saintes, Noyon, Senlis, Tournai, trente-trois barons, six cents chevaliers et dix mille archers, sans compter les arbalètriers et autres gens de trait. Prenant sa route par l'Aquitaine, il soumit en passant la ville de La Rochelle sur les Anglais, arriva dans l'Agenois, et rallia Amaury sous les murs de Marmande, que les débris de la Croisade assiégeaient en vain depuis plusieurs semaines. Ce renfort, quelque considérable qu'il fût, n'empècha pas cette place de résister avec la même opiniâtreté qu'auparavant. Mais dès le premier assaut, l'armée royale, habituée à vaincre, conquit toutes les fortifications extérieures. La nuit seule l'empêcha de poursuivre plus loin cet avantage, qui suffit, au reste, pour démontrer aux assiégés combien il leur serait périlleux de s'obstiner à se défendre davantage. Ils offrirent alors de capituler, moyennant la vie et les bagues sauves. Le prince rejeta cette proposition, et maître d'imposer des conditions, il exigea que la garnison se rendit à discrétion, menaçant de tout exterminer si l'on ne prenait ce parti. Force fut aux Albigeois de s'en

remettre à sa clémence, et on les vit sans armes et tête nue, venir se ranger, le lendemain, devant la tente où le prince tenait conseil pour décider de leur sort.

— Faites pendre tous ces hérétiques, monseigneur, disait en ce moment l'évêque de Saintes.

Les comtes de Bretagne et de Saint-Pol s'opposèrent hautement à cet avis, qui répugnait à leur loyauté chevaleresque. L'archevêque d'Auch se prononça dans le même sens, et ne craignit pas, si nous en croyons les contemporains, de parler en faveur de Raymond-le-Jeune, qu'il soutint n'être ni hérétique ni fauteur d'hérésie.

— Il me paraît, termina-t-il en adressant la parole à Louis, que l'Église use d'une trop grande rigueur vis-à-vis du comte de Toulouse. Ce prince se serait réuni depuis longtemps à la communion catholique, si on ne l'en avait toujours éloigné par de barbares persécutions. Au reste, quant au fait présent, vous n'ignorez pas qu'il détient prisonniers les vaillans frères Foucaud, dont la vie dépend de celle de la garnison de Marmande.

Cette considération prévalut, et le conseil prit une détermination d'humanité, quoiqu'en dise le chroniqueur Albéric, qui confond la garnison al-

bigeoise avec les habitans de la ville, lesquels furent réellement égorgés au nombre de cinq mille par les troupes d'Amaury, ce dont, écrit Dom Vaissette, Louis fut extrêmement irrité.

Marmande saccagée, l'armée marcha sur Toulouse, espérant la surprendre, ou tout au moins ne pas lui laisser le temps, en l'attaquant brusquement, de se mettre en bon état de défense. Mais Raymond-le-Jeune, prévoyant ce dessein, avait fait ses préparatifs et s'était jeté dans la place avec mille chevaliers et plusieurs milliers de fantassins, tous braves hommes-d'armes ou habiles arbalêtriers. Les habitans donnèrent en cette occasion de nouvelles preuves de leur dévouement. Ils s'employèrent aux travaux nuit et jour, mirent leur vie et leurs biens à la disposition de Raymond, et loin de montrer quelque hésitation à la défense, ils parurent si ardens et si désireux de combattre, que leur comte ne douta plus du succès.

Alors Raymond-le-Jeune distribua ses troupes, et se réservant le commandement immédiat d'un corps de réserve, il donna à ses alliés ou vassaux la garde des barbacanes, qui étaient au nombre de dix-sept. Le chroniqueur provençal nous a consérvé le nom de ces ouvrages avancés et de leurs braves

défenseurs, dont quelques uns des descendans vivent encore.

Dandie de Barasc, Arnaud de Montagut, Bernard de Roquefort et Guilhem de Barasc commandaient a la barbacane du Bazacle; Guilhaume de Minerve, Guiraud de Bellafar et Arnaud Feda, à celle de Saint-Subra; à celle des Croix, Roger-Bernard fils du comte de Foix, Bernard Jourdain et Aimeri de Roquenegade; à celle de Beausagne, Bernard de Pène et Bernard de Monestier; Arnaud de Villemur, Guiraud Mante son neveu, Guiraud Arnaud et Guiraud Bernard à celle d'Arnaud-Bernard; le sire de Lomagne à celle de Posonville; Amabis, Hugues de la Mothe et Bertrand de Pestillac *ont eu la charge*, dil le chroniqueur, *de la porte et barbacane où venaient tout le bruit et le tourment.* Cette porte n'est pas nominativement désignée. Peyre Forts, Ratier de Caussade, Reynier de Bone et Jéhan Marty commandaient à celle de Matabiau; les gentilshommes de Toulouse, et Raymond-le-Jeune à celle de Villeneuve; Arnaud de Comminges et son cousin Arnaud d'Aspet avec les cavaliers de Montagut, *à celle qui venait d'être faite nouvellemeut;* Arnaud de Pontis, Marestan son oncle, et Roger de Noé à

celle du Partuis; Jourdan de Lanta, Guiraud Maulx et le frère de ce dernier, à celle de Saint-Etienne: Sicard de Puylaurens et Amic de Montels, à celle de Montolieu; Bernard Mercié à celle de Montgaillard; le vicomte Bertrand, frère de Raymond-le-Jeune, et Artus son frère d'armes, à celle du Château-Narbonnais; Bernard de Montaut, Guillabert de Labat et Frèsol, à celle du Pont-Vieux; Bernard Jourdain de l'Ille, Guiraud de Gourdon, seigneur de Caraman, et Bernard de Labuïsse enfin étaient postés au pont neuf du Basacle, pour y défendre l'abreuvoir et le port où les bateaux pouvaient arriver, ce qui mettait ce lieu dans un danger plus imminent qu'ailleurs.

Louis arriva devant Toulouse le 16 Juin de l'an 1219, accompagué d'Amaury de Montfort et du cardinal Bertrand, légat du Saint-Siége. Aussitôt la circonvallation de la ville et des faubourgs fut tracée, les batteries mises en jeu et les quartiers distribués. Puis, la ville se vit attaquée vivement. Louis tenta même de l'emporter d'assaut; mais il fut rudement maltraité et rejeté dans son camp, par la défense qui fut toujours, écrit Dom Vaissette, supérieure à l'attaque. Voyant enfin qu'il avait perdu beaucoup de monde et qu'il ne pouvait rien

avancer, dit le même historien, il prit le parti de renoncer à son entreprise, et leva le siége sous prétexte que le temps qu'il avait résolu de servir était expiré.

Louis décampa le 1er août, c'est-à-dire après un siége infructueux de quarante-cinq jours. Il se retira si précipitamment, qu'il abandonna toutes ses machines que les assiégés incendièrent, et ne laissa à Amaury de Montfort que deux cents hommes d'armes enrôlés pour un an. L'évêque de Cambrai, Jean de Béthune, avait, le 27 juillet, trouvé la mort sous les murs de Toulouse.

L'armée royale, à peine disparue, Raymond-le-Vieux, reconnaissant de la fidélité et des nouveaux services des Toulousains, récompensa ces derniers en leur accordant, le 10 septembre suivant, différens priviléges, tels que l'exemption de toutes tailles et impôts, ne se réservant que les droits accoutumés sur le sel, le pain et le vin. Raymond-le-Jeune se hâta de confirmer cette charte, et deux mois après, les deux Comtes partirent pour l'Albigeois, où il reçurent, le jour de Saint-Martin, à Gaillac, l'hommage d'Olivier et de Bernard, seigneurs de Penne d'Albigeois. Raymond-le-Jeune se rendit ensuite à Nîmes, et y confirma, le 23 du mois de décembre, la charte que la comtesse Sancie, son

épouse, avait accordée l'année précédente, aux habitans de cette ville. Il donna en même temps divers privilèges aux chevaliers du château des Arènes.

Mais bientôt les ravages faits dans le Toulousain par les frères Foucaud, qui avaient été échangés contre la garnison de Marmande, obligèrent Raymond-le-Jeune à revenir sur ses pas pour châtier ces brigands, dont Langlois parle en ces termes :

« Ces deux frères, indignes du monde catholique, extorquaient des sommes excessives des prisonniers de guerre. Tomber dans leurs mains, c'était au moins perdre tous ses biens ; différer à donner la rançon qu'ils demandaient, c'était s'exposer à la rigueur de la soif et de la faim dans le fond d'un cachot ; mourir dans leurs prisons, c'était assez pour être jeté à la voirie. Leurs soldats enlevaient publiquement les femmes. On dit que mécontens d'un homme riche et de son fils, qui ne leur fournissaient pas assez tôt une grande rançon, ils obligèrent le père à pendre son propre fils, et le firent expirer lui-même à une potence. »

Raymond attaqua ces bandits, les fit de nouveau prisonniers, et ordonna cette fois de leur trancher la tête, qui fut promenée au bout d'une perche dans

dans les rues de Toulouse, et fixée ensuite aux portes de cette capitale. Au reste, les frères Foucaud, si nous en croyons même les historiens les plus favorablement disposés pour l'usurpation, n'avaient que trop d'imitateurs parmi les chevaliers croisés. Aussi, les peuples du Languedoc étaient si pleins d'indignation contre tous ces excès, qu'il n'était rien qu'ils ne tentassent pour secouer la domination d'Amaury, et se remettre sous la protection des comtes de Toulouse. Grâce à ces soulèvemens, le jeune Comte acquérait tous les jours de nouvelles places. Le château de Pervian, au diocèse de Béziers, entre autres, rompit son joug peu de jours après Pâques de l'an 1220, et se donna à ses anciens suzerains.

Quoique posté aux environs, Amaury ne put tirer vengeance de cette défection; il avait trop à craindre pour le peu de villes qui lui obéissaient pour se risquer à assiéger une place qui lui échappait.

Servian occupé, Raymond-le-Jeune regagna Toulouse pour assister aux couches de sa femme, Sancie, et prendre les mesures les plus propres à expulser entièrement du Midi les restes de la Croisade. Au commencement de l'année 1220, il vola

à de nouvelles conquêtes ; Lavaur fut emporté d'assaut, et toute la garnison catholique égorgée en commémoration néfaste du meurtre de Guiraude de Lavaur. Le château de Puylaurens, terrifié, capitula à la première sommation. Raymond fit grâce à la veuve d'un des frères Foucaud, à ses enfans et à toute la garnison française, qu'il obligea néanmoins à quitter le Midi.

D'autre part, le vieux comte de Toulouse entrait sans coup férir dans Montauban, et donnait cette ville en fief au valeureux Raymond-Roger, comte de Foix, qui l'avait si chaudement soutenu au milieu de ses désastres. Raymond-le-Jeune confirma cette donation par un acte daté de Gaillac, le jour de saint Jean-Baptiste de l'an 1220, et non de l'an 1210, comme l'a prétendu le savant historien du Béarn, M. de Marca. Il donna, en outre, quelque temps après, à Roger-Bernard, fils de ce Comte, tous les biens qui avaient appartenu, à Castelnaudary et aux environs, aux deux frères Guilhaume et Pierre de Martin, émigrés de cette ville. L'acte est daté de *dedans Castelnau*, le lundi 13 de juillet de l'an 1220 (*). Les Albigeois avaient donc

(*) V. dom Vaissette. Preuves du vol. III, p. 266 et 267.

alors repris cette place que soixante mille soldats méridionaux avaient assiégée en vain neuf années auparavant. Amaury, désespéré d'avoir perdu cette clef du Carcassès, mit sur pied toutes les troupes qu'il put rassembler, et vint l'assaillir avant que Raymond eût eu le temps de la bien mettre en défense. Guilhaume de Puylaurens fixe l'époque de ce siége à la mi-juillet 1220.

A la nouvelle de cette attaque, Roger-Bernard fit une marche forcée, et se jeta dans la place. Aidé de cet homme, Raymond-le-Jeune était invincible. Amaury éprouva d'insurmontables difficultés. Les assiégés s'appliquaient surtout à fatiguer les assaillans par de fréquentes sorties qui tenaient le camp croisé dans un *qui vive* continuel. Le 27 juillet, entre autres, Raymond-le-Jeune tomba si inopinément sur les catholiques, qu'il rompit leurs lignes, et les culbuta jusqu'au milieu de leurs retranchemens. Pendant le tumulte de cette déroute, Raymond-le-Jeune se trouva face à face avec Gui de Montfort, comte de Bigorre, accouru pour rétablir le combat. Ces deux adversaires s'entrechoquèrent avec fureur, et Gui, abattu d'un coup de lance, fut fait prisonnier, et conduit dans le château assiégé, où il mourut quelques heures après;

ce fut une occasion pour son vainqueur de se montrer généreux. Par ses ordres, le cadavre fut enfermé dans une bière recouverte d'un drap de pourpre, et renvoyé à Amaury avec tous les honneurs usités en pareil cas.

Les historiens s'accordent à dépeindre le comte de Bigorre comme un jeune seigneur brave, bien fait, chevaleresque, et donnant les plus grandes espérances. Aussi, la douleur fut-elle extrême au camp de la Croisade, quand le cercueil y arriva conduit par tout le clergé de Castelnaudary, et escorté par plusieurs chevaliers catholiques dont Raymond avait brisé les fers sans stipuler de rançon. Loin d'émouvoir Amaury, ce spectacle ne fit que l'irriter d'avantage, et il s'écria, à ce que dit le chroniqueur :

— Je jure sur l'âme de mon père de ne quitter le siége qu'après avoir emporté *Castelnau*, et vengé la mort du comte de Bigorre.

Il s'opiniâtra, en effet, à remplir son serment; mais force lui fut de se parjurer, car après huit mois d'échecs, il se vit contraint d'abandonner, inachevée, cette malheureuse entreprise. Il leva son camp vers le commencement de mars 1221, cédant aux conseils de Gui, évêque de Carcassonne,

Arnaud, évêque de Nîmes, Gui de Lévis, maréchal de la foi, et Pierre de Sainte-Colombe, qui venaient de l'appuyer vainement.

Or, au moment où Amaury s'épuisait devant Castelnaudary, Béziers et son district, secouaient le joug, et accueillaient avec acclamation Raymond-Roger, comte de Foix et tuteur du jeune Trincavel, fils unique de l'infortuné vicomte de Béziers, au nom duquel il prenait possession de ce domaine. Cet acte de souveraineté était à peine accompli, qu'un nouveau légat du Saint-Siége, le cardinal Conrad, évêque de Porto, entra dans les murs de la ville. Les habitans lui refusèrent asile et l'expulsèrent honteusement. Impuissant à venger cet outrage, le légat s'achemina vers Carcassonne, où il institua, de concert avec Amaury de Montfort, l'ordre des chevaliers *de la foi de Jésus-Christ*, institution basée sur la guerre civile, et destinée à se corrompre, puis à mourir bientôt, frappée au cœur par sa faute originelle. La Croisade avait fait son œuvre, et elle ne se mouvait plus qu'à l'aide d'élémens étrangers.

Il n'en était pas de même du côté de ses ennemis. Sortis de Castelnaudary victorieux, Raymond-le-Jeune et Roger-Bernard rallièrent le vieux

comte de Foix, et coururent s'abattre sur plusieurs places du Lauraguais qui se soumirent volontairement ou furent emportées par escalade. L'événement le plus saillant de cette expédition, est sans contredit le siége de Montréal, château du diocèse de Carcassonne, que Simon de Montfort avait donné en apanage au brave Alain de Rouci, l'un des meurtriers du roi d'Aragon. La ville, bien que forte d'enceinte et de boulevarts, se vit emportée dès le premier assaut. Les bourgeois, albigeois et dévoués à leurs seigneurs nationaux, contribuèrent eux-mêmes à la défaite de la garnison catholique, qui se retira en toute hâte dans le château, où les Comtes confédérés ne tardèrent pas à l'attaquer. Vivement pressé, le père Alain se voyant peu en état de résister long-temps s'il n'était secouru, députa son fils à Carcassonne pour instruire Amaury de ce qui se passait. Amaury fit aussitôt ses préparatifs, et se mit en marche avec toutes ses forces. Instruit de son approche, Raymond-le-Jeune brusqua l'attaque, et livra l'assaut. Alain de Rouci défendit en personne la brèche, et y soutint bravement l'effort des assiégeans. Mais atteint à la tête d'un coup de hache porté par Raymond-Roger, il tomba sans connaissance aux pieds du mur inté-

rieur, et son fils, qui était rentré dans le château, fit battre la retraite, et demanda à capituler. Arnaud de Villemur, chevalier catholique, régla les articles de la reddition. La garnison obtint vie et bagues sauves, et sortit de la place quelques heures après. Amaury, venu pour secourir Montréal, arriva juste à temps pour recueillir les vaincus, et assister à la reddition d'un de ses derniers boulevarts. Ils s'en revint désespéré à Carcassonne, où le vieux Alain de Rouci mourut bientôt des suites de sa blessure. Outre Montréal, Montfort avait inféodé à ce gentilhomme le château de Termes et tout le Termenois. Quant à Rouci le fils, on le soupçonna, non sans raison, d'avoir entretenu des intelligences avec le comte de Toulouse, qui, du reste, favorisa sa fuite.

De là, Raymond-le-Jeune se porta aux bords du Rhône, et acheva d'y affermir la souveraineté de sa maison. Le 25 mars 1221, il était à Avignon, où il cédait aux habitans et aux consuls de cette ville, en récompense des services rendus, tous ses droits sur les châteaux de Caumont, de Tor, etc., avec divers priviléges, qu'il promettait de faire ratifier par Raymond-le-Vieux auquel il se rallia quelques jours après dans le haut Languedoc, où ce prince

rassemblait toutes ses forces pour être en état de repousser une nouvelle agression dont la couronne le menaçait.

En effet, sollicité par Amaury, impuissant à se maintenir seul dans le Midi, et par le pape qui l'appelait à la Croisade en lui allouant le vingtième de tous les revenus de l'Église de France, Philippe-Auguste avait mis sur pied un formidable corps d'armée avec lequel il entra en campagne à peu près à cette époque. Mais au lieu de porter l'effort de cet armement sur le comté de Toulouse, le politique monarque profita des deniers de l'Église pour faire une incursion dans les provinces du roi d'Angleterre, s'inquiétant peu d'ailleurs de ce que deviendrait Amaury au milieu d'une population insurgée de toutes parts.

CHAPITRE XIII.

SOMMAIRE.

Les prélats de France équipent une nouvelle armée de Croisés.— Amaury, à sa tête, assiége en vain Clermont-sur-Garonne. — Agen ouvre ses portes au comte de Toulouse. — Progrès de l'hérésie. — Synode des Albigeois, tenu à Pieusse.— Prise de Moyssac par Raymond-le-Jeune. — État précaire d'Amaury de Montfort. — Lettres du Pape et de Raymond-le-Jeune à Philippe-Auguste.

XIII.

En cette extrémité le clergé de France sentant qu'après avoir provoqué la croisade c'était à lui qu'en revenait naturellement la responsabilité, s'émut et décida de tenter un nouvel effort pour sauver son honneur gravement compromis. Dès lors chaque prélat se disposa à lutter en armant les diocèses et en prélevant de fortes contributions. Vers la fin de juillet plusieurs dignitaires de l'É-

glise se trouvèrent prêts à marcher et l'archevêque de Bourges, les évêques de Clermont et de Limoges donnant le signal, on vit déboucher dans le Languedoc divers partis de Croisés, qui réunis constituaient une armée non moins imposante que celles qui l'avaient précédée. Amaury avide de vengeance en prit soudain le commandement et marcha sur l'Albigeois que la maison de Toulouse venait d'arracher lambeau par lambeau à la maison de Montfort. Mais entre les mains d'Amaury, les plus grands élémens de succès devaient demeurer des instrumens inutiles. A peine eut-il entrepris le siége de Clermont-sur-Garonne qu'il apprit que les bourgeois d'Agen manifestaient des intentions insurrectionnelles. En vain, pour prévenir cette nouvelle défection, manda-t-il au camp les consuls Agénois, en vain même obtint-il d'eux par menaces ou par séduction un second serment de fidélité. Agen ne s'en rendit pas moins à Raymoud-le-Jeune qui, après avoir forcé les Croisés à décamper de devant Clermont, entra, étendarts déployés, dans la capitale de l'Agénois, à laquelle il octroya, le 22 août de l'an 1221, une charte de priviléges municipaux. Cette pièce rédigée en langue d'oc pouvant être un document

précieux pour ceux qui s'occupent de l'idiôme roman du 13[e] siècle, nous croyons bien faire en la reproduisant dans sa teneur littérale.

» Coneguda causa sia a tots et que nos Ramons fils del senhor Ramon per la gracia de Dieu, du de Narbonne, comte de Toulouse, marchés de Provenso, et fils de la dona regina Joanna, avem mandat et autreiad à la universitad d'Agen, de tosts entro à ung, ou de ung entre à tosts, que nos vos senher et leqals adreiturers lor sian, et que tort ni fors à no lor fassa, ni nos ni hom per nos, ni per nostra conseilh ans si autre o fascia nos los ne deffendriam ab corps et ab bens, et ab amics ils gardaren dins Agen et de fora, quo nostres leals amics, et lor mandam et los autreian que si nuls homs que fos lors ennemics, lo coms de Montfort ou autre que lor metez seti que nos nos metrem dins la ciutat et deffendrem la villa els habitans de la villa, ab cors et ab bens et ab amics, a nostra mission; et sobra tostas aquestas causas mandam lor et lor autreian, que si la ciutat aura guerra que mestier lor aga garnisos que nos lor baylarem garniso de XX cavaires garnits del tot, et de XXX servents armats a caval, et de X balesters a caval; et si guerra era tans grans que mas graignes obs

garnisos, nos metrem lo mays a nostre poder et asso devem a nostra messio far, et aquesta sobredicta garniso dels XX cavaires garnits del tot, et dels XXX servens armats à caval, et del X balasters à caval, autreiam et cressem que devem far per la renda del salé et de las eminas et de las punheras; autreiam et volem que nuls hom d'Agen no sia mercads per authorn en tota nostra terra, en tant que nos poder agam, si per causa coneguda no cra, que els meteys o agués a far; et que aysso plus ferm, nos avem fait sagelar la presenta carta ab nostre sagel, et lor n'avem dad amendador lo capitol de Tolosa et la avem faita sagelar de lor sagel de Tolosa.

» Aysso tot fo pausat et autregad en la ciutat de Tolosa VII dias all'issio del mes d'aoust en Dimercles, en l'an de l''incarnăcion de nostre senhou MCCXXI (*). »

(*) Cette charte a été reproduite par le savant annaliste du Languedoc, don Vaissette, dans les notes de son 3e volume. Elle a été copiée mot pour mot sur l'original conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Montauban. Nous la traduisons ici pour ceux de nos lecteurs qui ne comprennent pas la langue romane :

« Que tous sachent que nous, Raymond, fils du seigneur Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence et de la reine Jeanne, avons maudé et accordé à l'université (commune) d'Agen, prise homme par homme ou collectivement que nous lui

Cela fait, Raymond-le-Jeune se hâta de rejoindre Amaury qui battait en retraite du côté du Carcassès et lui offrit la bataille; mais les prélats peu confians en l'aptitude guerrière de leur jeune général s'opposèrent à tout engagement décisif et ne tardèrent pas à se diriger vers leur diocèse, laissant évanouir sans résultat avantageux pour leur cause, la nombreuse armée qu'ils avaient réunie.

serons loyal et droit seigneur ; qu'aucun tort ne lui sera fait ni par nous, ni par nos hommes, ni enfin par notre conseil et que si quelque autre le lui faisait, nous la défendrions de notre corps, de nos biens et de nos amis ; que les habitans d'Agen et de sa banlieue seront considérés comme nos féaux amis.

» Et nous leur mandons et assurons que si quelque ennemi, soit Montfort, soit tout autre, allait les assiéger, nous entrerons dans la cité et nous défendrons la ville ainsi que ses habitans de nos corps, de nos biens, de nos amis et à nos frais. Et sur toutes ces choses, nous leur mandons en outre que si la cité était exposée à la guerre, et qu'elle demandât garnison, nous nous engageons à lui fournir vingt chevaliers armés de pied en cap, dix arbalètriers à cheval et trente sergens d'armes aussi à cheval, et que si le cas exigeait de plus grandes forces, nous ferons tout ce qui serait en notre pouvoir et nous y mettrions une plus nombreuse garnison qui serait entretenue par nous avec le produit de l'impôt du sel. Nous voulons encore que nul habitant d'Agen ne soit imposé dans aucun lieu soumis à notre autorité, qelque soit son métier et l'affaire qui l'occupe.

» Et afin que tout ceci soit plus authentique, nous avons fait sceller la présente charte de notre sceau, et nous en avons donné pour caution les capitouls de Toulouse qui l'ont aussi scellée du sceau de Toulouse.

» Passé et donné en la ville de Toulouse, le dimanche septième jour de l'issue du mois d'août de l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1221.

Alors Amaury essuya affronts sur affronts et force lui fut pour éviter de tomber au pouvoir de son ardent adversaire, de se retirer dans Carcassonne et de se borner à la défense de quelques places fortes. Ainsi Raymond-le-Jeune demeura maître de toute la campagne et s'y ébattit à loisir. Plus de cinquante villes ou châteaux se soumirent à lui sans contrainte et fournirent à l'armée libératrice leur contingent d'hommes et de munitions.

A la nouvelle de ces succès croissans, le pape Honorius III réitéra à Raymond, l'ordre déjà donné en vain de déposer les armes et de se soumettre aux décrets du concile de Latran. Raymond-le-Jeune ne tint aucun compte de cette sommation et le Saint-Siége dédaigné en revint alors à sa première tactique d'anathèmes et de dépossessions.

» Notre cher fils Bertrand, écrivit Honorius, ayant fait attention que Raymond fils de Raymond, ci-devant comte de Toulouse, ne se contentait pas d'imiter la méchanceté de son père, mais qu'il la surpassait de beaucoup, lui a ôté par sentence tous les droits qu'il pouvait avoir sur les domaines qui avaient appartenu ou qui appartenaient à son père dans l'étendue de sa légation; nous confirmons cette sentence comme juste, ainsi qu'elle est plus

amplement énoncée dans les lettres qui en ont été expédiées (*). »

Mais cette mesure étant aussi infructueuse que les admonestations, le pape mit de côté toute rancune contre Philippe-Auguste et écrivit à ce monarque, le premier février 1222, pour l'exhorter à relever l'affaire de la foi dans les pays d'Albigeois où elle était entièrement tombée (*).

Cette lettre de la papauté nous semble démontrer que la réaction religieuse n'était pas moins puissante en ce moment que la réaction politique. En effet l'albigéisme dont nous n'avons cessé de parler que pour nous livrer plus exclusivement à l'historique des faits guerriers, avait à la faveur des troubles, grandi d'une manière formidable pour l'Église. Aussi, dans la lutte héroïque qu'il soutenait depuis douze années, le Midi pouvait bien succomber sous le rapport des doctrines politiques, mais non plus sous celui des doctrines religieuses, car désormais l'hérésie était passée dans les mœurs. Si l'on trouvait, au reste, que l'aveu papal ne fût pas assez concluant à cet égard, nous pouvons

(*) Raynald, an 1221.
(**) Du Ch., t. 5, p. 457.

citer encore un fait qui achévera de prouver l'étendue de la réforme à cette époque.

Les registres de l'inquisition de Toulouse font mention d'une assemblée générale tenue par les hérétiques, en l'an 1222, à Pieusse, petite ville du Razès. Elle fut composée de cent députés des diverses villes qui avaient embrassé l'albigéisme et présidée par Guillabert de Castres évêque réformé de Toulouse. Le plus grand secret couvrit les actes de cette assemblée,qui sans doute avait un autre but que la nomination de Benoit de Thermes à l'épiscopat albigeois du Razès,et l'ordination de Raymond Agulerius en qualité de *fils majeur*, et de Pierre Bernard en celle de *fils mineur* du même diocèse.

Quoiqu'il en soit, Raymond-le-Jeune se remit en campagne au mois de février 1222, et continua les hostilités contre Amaury de Montfort qui,forcé à l'inaction ,par suite de l'abandon où on l'avait laissé, se tint enfermé dans Carcassonne, et n'essaya pas de s'opposer aux progrès de son adversaire. Le 14 mars,nous trouvons ce dernier à Chirac en Gévaudan, et quelques jours après, nous le voyons reprendre dans le Quercy la ville de Moissac, dont la conquête avait tant coûté à Simon de

Montfort. Sur d'autres points, la maison de Toulouse, bien qu'absente, n'en triomphait pas moins de l'envahissement. Tout le diocèse de Béziers par exemple se souleva comme un seul homme, cette année, égorgea ses garnisons catholiques et vengea le sac de sa capitale par un massacre général. Un acte d'excommunication lancé à Narbonne, le 28 avril suivant, nous signale les villes qui prirent part à ces sanglantes représailles. Ce sont, Capestan, Béziers, Puysserguier, Villeneuve, Casouls, Bisan, Florensac, Murviel, Corneillan, Thezan, Sauvian, Serignan, Cessenon, Olonsac et Peyriac.

Il ne restait plus alors à la Croisade que les villes de Narbonne, Carcassonne, Limoux et quelques autres postes peu importans ; encore les communications entre ces divers points de l'occupation française étaient-elles interceptées. En cet état, quelles chances s'offraient-elles à Amaury ? aucune, si ce n'est l'expulsion ou la honte d'une capitulation. Ne voulant pas s'y soumettre, il députa les évêques de Nîmes et de Béziers à Philippe-Auguste, pour offrir à ce monarque la cession de tous ses droits sur le Midi. En même temps, d'autres délégués allèrent à Rome dépeindre au pape la situation désastreuse de la Croisade ; ce qui

amena le pontife à écrire en ces termes au roi de France :

« CHER FILS,

« Vous savez combien l'Église est ébranlée dans ce temps-ci, surtout dans les pays d'Albigeois sur les limites de votre royaume. Les hérétiques la combattent ouvertement, prêchent publiquement contre la foi, tiennent des écoles d'erreur, et élèvent leurs évêques contre les nôtres.

« Personne n'ignore les soins que l'Église romaine s'est donnés pour déraciner cette peste de vos états ; non seulement par des censures ecclésiastiques, mais encore par des secours temporels. Vous n'ignorez pas que la puissance séculière est obligée de réprimer les rebelles par le *glaive matériel*, lorsque le spirituel ne peut pas arrêter leur malice, et que les princes doivent chasser les méchans de leurs états, à quoi ils peuvent être contraints de droit par l'Église, s'ils sont coupables de négligence.

« Comme nous écrivons aux autres princes de purger leurs terres de ces sectaires, et que cette peste fait de nouveaux progrès dans votre royaume, en sorte que les ennemis de la foi semblent préva-

loir et triompher des fidèles, il est de votre excellence, si vous voulez avoir quelque égard pour votre honneur et pour le salut de votre âme, ainsi qu'il convient, de combattre aussi puissamment que promptement les hérétiques de votre royaume et leurs fauteurs, de crainte que, si vous différez davantage, la foi n'y soit anéantie, que le reste du pays qui est encore au pouvoir des Catholiques, ne soit entièrement perdu, et que l'errèur ne se communique dans le voisinage, ce qui est fort à appréhender. Vous comprendrez sans doute par là, à quels périls sont exposés et l'Église et vos états.

» Afin donc qu'on n'attribue pas le renversement de la foi, comme on nous le reproche souvent, soit à votre faute, soit à nous, qui avons dû vous avertir de chasser les hérétiques, nous vous prions, nous vous exhortons autant qu'il est en nous, et nous vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, du commun conseil de nos frères, D'UNIR A VOTRE DOMAINE tous les pays que le comte de Montfort a tenus de vous en fief de ce côté là, puisque ce Comte n'est pas en état de les défendre, et qu'il vous les a déjà offerts, soit par les évêques de Nîmes et de Béziers ses ambassadeurs, soit par ses lettres, qu'il nous a communiquées, pour les

posséder dans la suite, vous et vos héritiers à perpétuité.

» Travaillez en diligence et conjointement avec nous, comme il appartient à la magnificence royale, à accélérer cette affaire ; en sorte que vous n'aliéniez jamais de votre domaine et de celui de votre fils. Au reste, soyez assuré que nous avons excommunié depuis longtemps Raymond, ci-devant comte de Toulouse, son fils et leurs associés ; qu'ils ont été avertis avec douceur, et qu'ils ne veulent pas se corriger comme ils doivent, mais qu'ils persévèrent dans leur méchanceté. Soyez certain que, pendant tout le temps que vous vous emploierez de bonne foi à l'accomplissement de cette affaire, qui est celle de Jésus-Christ, nous vous secourrons par la levée du vingtième, et par les indulgences accordées à ceux qui se croisent contre les Albigeois, et que nous vous protégerons pour la défense de vos états, si quelqu'un voulait entreprendre de les attaquer. »

Ainsi la papauté conviait elle-même la royauté à faire main-basse sur le Languedoc. Quel spécieux motif d'usurpation ! quelle publique légitimation d'un envahissement dès longtemps prémédité ! mais l'heure de réaliser les plans les plus chers de la

couronne n'était pas encore sonnée. Bien qu'affaibli, le Languedoc n'avait pas cessé d'être redoutable, et pour l'abattre, il ne fallait l'attaquer avec rien de moins qu'avec toutes les forces du royaume. Or, en ce temps, la France appréhendait une nouvelle agression de sa rivale, l'Angleterre, et force lui était, en se tenant sur la défensive de ce côté, de s'interdire toute hostilité contre le Midi pour ne pas fournir prétexte à l'ennemi d'outre-Loire de s'allier à l'ennemi d'outre-mer. A cette raison d'état seule on dut la neutralité de Philippe-Auguste, qui charmé néanmoins d'attribuer à la modération ce qui n'était que le résultat d'une adroite politique, affecta de résister aux vœux de la papauté, à la considération de son jeune parent, le comte de Toulouse, qui lui avait écrit ainsi le 16 juin de l'an 1222.

« A son très sérénissime seigneur Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, salut et prompte obéissance à ses ordres.

« J'ai recours à vous, Seigneur, comme à mon unique refuge, comme à mon seigneur et maître ; et si je l'osais dire, comme à mon proche parent, vous suppliant d'avoir pitié de moi, et de me faire rentrer en vue de Dieu, dans l'unité de la sainte

Église,afin qu'après avoir été délivré de l'opprobre d'une honteuse exhérédation, je reçoive de vous mon héritage.

« Seigneur, j'atteste Dieu et les Saints que je m'étudierai à faire votre volonté et la volonté de vos représentans. J'aurais été très volontiers me présenter moi-même devant vous; mais ne le pouvant pour le moment, quoique je le souhaite avec ardeur, je prie votre majesté d'ajouter foi à ce que vous diront de ma part Gui de Cavaillon et Isnard Aldigarius porteurs de la présente(*). »

(*) Preuves de l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 275.

CHAPITRE XIV.

SOMMAIRE.

Mort de Raymond-Roger, comte de Foix, et de Raymond VI, comte de Toulouse. — Leurs dispositions testamentaires. — Appréciation de Raymond VI. — Particularités.

XIV.

C'est dans ce moment, où les affaires du Languedoc étaient en voie de croissante prospérité, que deux morts presque simultanées vinrent enlever à la nationalité méridionale ses deux plus fermes soutiens, Raymond-Roger, comte de Foix, et Raymond-le-Vieux, comte de Toulouse. Une trop intime solidarité avait uni la vie de ces deux hommes, pour que la mort ne les surprît point à

la fois. Après avoir travaillé de concert à affranchir le Midi, ne devaient-ils pas se présenter ensemble au tribunal suprême pour y répondre tous deux de ce qu'ils avaient fait, au bénéfice de l'œuvre confiée à la prudence de l'un et à la bravoure de l'autre? La justice de Dieu leur fut plus favorable sans doute que la justice des hommes. Elle avait, au reste, commencé, dès ici-bas, à les récompenser des vicissitudes de leur existence, en leur accordant pour dernier chevet le chevet des aïeux, et pour dernier séjour, le château héréditaire dont ils avaient été expulsés et qu'ils avaient reconquis.

Raymond-Roger et Raymond VI expirèrent dans le courant de juillet, de l'an 1222; le premier était âgé de soixante-douze ans, le second de soixante-six. Celui-ci mourut de mort subite, celui-là d'une maladie contractée au siége de Mirepoix, que nous lui avons vu attaquer au fort de l'hiver, de l'année 1218.

Il nous reste peu de détails historiques sur les derniers momens du comte de Foix. Nous savons seulement, grâce au chroniqueur Olhagarai, qu'il trépassa au château de Pamiers, en disant à son fils et successeur, Roger-Bernard;

— Cher fils, vivez vertueusement, gouvernez en père votre peuple et soyez le premier vassal de nos lois, afin de donner l'exemple de l'équité, de la clémence et de la magnanimité. Soyez prudent prince, valeureux guerrier, bon mari, patient père, ménager, économe et impartial justicier.

L'historien du Languedoc rapporte que Raymond-Roger avait fait son testament le 14 mai 1222, duquel il résultait les dispositions suivantes :

Roger-Bernard, son fils aîné, fut institué héritier du comté de Foix et de ses dépendances, entre lesquelles étaient le pays de Volvestre que le comte de Comminges tenait en fief, la vicomté d'Évols avec les pays de Donazan et de Capcir, que Pierre, roi d'Aragon, lui avait donnés en fief au mois de janvier, de l'an 1208, après les avoir confisqués, pour crime de félonie, sur Bernard d'Alcon, son vassal.

Aymeri, son second fils, eut pour sa part tous les domaines revenant à la maison de Foix dans les diocèses de Narbonne et Carcassonne, et comme il était détenu prisonnier depuis qu'en 1209 il avait été donné en otage à Simon de Montfort, Raymond-Roger ordonna à Roger-Bernard, de payer sa rançon jusqu'à la valeur de cinq

cents marcs d'argent, si Aymeri ne pouvait s'évader ou obtenir, d'autre manière, sa liberté. Roger-Bernard dut encore payer à Cécile de Foix, sa sœur, femme de Bernard, fils du comte de Comminges, 9300 sols toulousains ou 500 marcs d'argent qu'il lui devait pour sa dot.

Après ces dispositions testamentaires relatives à sa famille, Raymond-Roger confirma la donation qu'il avait faite de divers domaines en faveur de l'abbaye de Pamiers, pour la dédommager des pertes qu'il lui avait causées. Il choisit enfin sa sépulture dans le monastère de Boulbonne, où il avait été reçu pour *frère* depuis longtemps, et laissa 1,500 sols de rente annuelle à ce monastère, pour la nourriture des pauvres.

Quant à la mort de Raymond-le-Vieux, les annalistes en ont relaté jusqu'aux moindres incidens. Mais avant de les rapporter, nous croyons que c'est ici le lieu de parler du testament fait par ce prince, le 30 mai 1218, *en préseuce de son cher cousin Bernard, comte de Comminges*, de Dalmau de Creixel, de Roger-Bernard de Foix et de Raymond de Recald, l'un de ses principaux officiers.

Dans cet acte, le comte de Toulouse commence par déclarer qu'il s'est déterminé à tester par la

crainte des jugemens de Dieu, ce qui devrait servir à convaincre les détracteurs de ce prince que, pour être tolérant, il ne croyait pas moins à une justice divine. Il ordonne ensuite que tous les revenus qu'on retirerait de ses métairies du Toulousain, soient remis aux Hospitaliers et aux Templiers de Toulouse pour être distribués aux pauvres par les frères de ces deux milices, par le comte de Comminges, par les trois autres témoins déjà nommés et les comtes de Toulouse. Puis, il dispose de tous ses biens, meubles et immeubles, en faveur de son fils Raymond, *à la miséricorde* duquel il laisse Bertrand, son second fils. Enfin, il révoque tous les testamens antérieurs (*).

Le jeudi, 5 juillet suivant, il déclare, par un second acte authentique, qu'il se donne à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, comme il l'avait fait déjà longtemps auparavant, et promet solennellement à Aymar de Cabanes, commandeur des Hospitaliers de Toulouse, de ne prendre l'habit de cet ordre ailleurs que dans son hôpital, où il veut être inhumé s'il vient à décéder avant cette cérémonie. Par suite de cette promesse, Aymar de Cabanes le

(*) La Faille, preuv. des annales de Toulouse, t. I, p. 224, et suiv.

reçut, au nom de Bertrand, prieur de Saint-Gilles, *pour frère* de cet hôpital, le fit participant de tous les biens spirituels et temporels de l'ordre, en deçà et au-delà de la mer, et lui promit, au nom du même prieur de Saint-Gilles, de lui donner l'habit des Hospitaliers, quand il jugerait à propos de le prendre (*). Il paraît, dit Dom Vaissette, qu'il pourvut en même temps au paiement de ses dettes, car nous avons un acte du mois de juillet, même année, par lequel le jeune Raymond donne à Jourdain de Sapiac la forteresse de l'île Amade, pour la sûreté des sommes que son père lui devait.

Raymond-le-Vieux tomba malade dans la maison d'Hugues Dejean, dans le faubourg et la paroisse de Saint-Sernin, à Toulouse. Il revenait alors de l'église de Notre-Dame de la Daurade, où il avait l'habitude d'aller prier tous les jours. Il perdit de suite la parole, mais il conserva la mémoire et la connaissance pendant quelques momens. Jordan, abbé de Saint-Sernin, *homme très versé dans les saintes lettres*, étant bientôt survenu, le Comte lui tendit la main en signe d'affection. Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem accoururent, de leur côté, dès qu'ils le surent at-

(*) Catel, Comtes de Toulouse, p. 318.

taqué d'apoplexie, et l'un d'eux jeta sur le mourant son manteau de Saint-Jean pour s'assurer ainsi de son inhumation parmi eux; mais l'abbé et les chanoines de Saint-Sernin voulurent le retenir, sous prétexte qu'il était mort dans leur paroisse, et l'abbé somma le peuple de ne pas laisser sortir le cadavre du faubourg, parce qu'il voulait et devait, disent les historiens, le garder pour l'enterrer dans son église. Cependant, les chevaliers de Saint-Jean emportèrent le corps dans leur maison, sans oser, toutefois, procéder à son inhumation sans l'autorisation expresse du pape, attendu que Raymond était mort excommunié et non absous.

Le Comte aussitôt trépassé, les partisans outrés de l'Église ne firent faute de prodiguer toute sorte d'injures à sa mémoire; mais leurs furibondes attaques ne démontrent que mieux aux yeux de la postérité de quelle fanatisme ce prince fut la victime. Nous allons transcrire ici le portrait que nous en a laissé le moine Pierre de Vaux-Cernay, contemporain et Croisé. Cette fougueuse diatribe et cette haine d'un moine ignorant, déversée, sans goût et sans pudeur, dans une page d'annales, nous semblent devoir rendre encore plus noble la figure

historique que la passion a essayé de salir :

« Raymond VI avait favorisé l'erreur, dès son enfance, et il menait toujours quelque hérétique avec lui, afin de pouvoir mourir entre ses bras ; car il croyait qu'un homme, quelque pécheur qu'il fût, serait sauvé sans faire pénitence, pourvu qu'à l'article de la mort il pût recevoir l'imposition des mains de la part des hérétiques ; et c'est pour cette raison qu'il faisait porter toujours avec lui le *Nouveau Testament*, à cause que ces sectaires détestent l'*Ancien*.

» Ce Comte dit un jour aux hérétiques, comme nous le savons certainement, qu'il voulait faire élever son fils parmi eux, à Toulouse, pour apprendre leur croyance ; et il déclara, une autre fois, qu'il donnerait volontiers cent marcs d'argent pour qu'un de ses chevaliers, qu'il faisait instruire dans leur foi, pût bien l'apprendre. Il recevait avec plaisir les présens des hérétiques, et quand c'était quelque chose de bon à manger, il ne permettait pas que personne y touchât ; il le réservait pour lui et pour ses plus intimes amis. Il se mettait souvent à genoux devant les hérétiques, comme nous le savons de science certaine, et il leur demandait leur bénédiction en les baisant. Un jour,

le Comte attendait quelques personnes, et comme elles ne venaient pas, il dit: « Il paraît bien que le diable a fait le monde, parce que rien ne succède suivant mes vœux. » Il dit de plus à l'évêque de Toulouse, ainsi que nous l'avons appris de ce prélat, que les religieux de Citeaux ne pouvaient être sauvés, parce qu'ils nourrissaient des brebis qui s'accouplaient. O hérésie! s'écrie à cette occasion notre historien dans un de ces enthousiasmes qui lui sont si familiers.

» Le comte dit au même évêque, continue Vaux-Cernay, de venir la nuit dans son palais et qu'il entendrait la prédication des hérétiques, d'où l'on doit conclure qu'il les entendait souvent prêcher durant la nuit.

» Enfin, le comte a protégé les routiers dont il s'est servi pour piller les églises, piller les monastères et ruiner tous ses voisins. C'est ainsi que s'est toujours comporté ce membre du diable, ce fils de perdition, ce fils aîné de Satan, cet ennemi de la croix, ce persécuteur de l'Église, ce défenseur des hérétiques, cet oppresseur des catholiques, ce parjure dans la foi, cet homme plein de crimes, ce réceptacle de toute sorte d'iniquités (*). »

(*) Pétr. Val., C. IV.

N'y a-t-il pas à se détourner de dégoût à la lecture de cette accumulation de qualifications aussi ineptes que grossières ? Bien que dévoué à l'Église et à Montfort, l'historien Langlois a su se défendre de cet emportement et il s'est fait pardonner le fanatisme de son livre en écrivant avec franchise les quelques lignes suivantes que nous citons avec plaisir parce que le caractère bien connu de leur auteur les sauve de tout reproche de suspicion.

« Raymond, écrit cet historien, n'avait rien de médiocre dans ses bonnes ni dans ses mauvaises qualités ; il possédait l'art de tenir ses voisins attachés à ses intérêts ; l'adversité ne l'abattait point ; on eut dit que la fortune le rendait plus grand à proportion qu'elle le persécutait davantage. Les siéges qu'il soutint dans Toulouse contre de puissantes armées qui ne purent l'y forcer, sont des preuves certaines de son courage ; la manière dont il reconquit la capitale de ses états, après l'avoir perdue, est encore plus glorieuse. »

Lorsque plus tard Raymond-le-Jeune eut fait sa paix avec le Roi et le pape, il présenta une requête détaillée sur les qualités de son père pour obtenir qu'on l'inhumât avec tous les honneurs qui lui étaient dûs ; le pape nomma des commissaires

pour faire une enquête sur la vie et les mœurs du vieux comte de Toulouse. Cette enquête lui fut en tous points avantageuse. « Nonobstant, dit à ce propos l'impartial historien du Languedoc, une enquête si authentique et si désicive, laquelle dans d'autres circonstances aurait suffi pour faire regarder Raymond VI comme en odeur de sainteté, le comte son fils ne put obtenir que son corps reçût les honneurs de la sépulture. »

Ainsi le plus grand feudataire du royaume ne trouva point, après sa mort, quelques pieds de terre où se faire un tombeau. L'anathème de l'Église le poursuivait jusqu'au de là du trépas; et l'homme expiré, on continuait à le persécuter dans son cadavre. Ce dernier demeura exposé près du cimetière de Saint-Jean de Toulouse, où on le voyait encore deux siècles après, suivant le témoignage d'Aymeri de Peyrat, abbé de Moissac, qui écrivait alors sa chronique, et qui dit avoir vu en cet endroit le corps de Raymond profané et à moitié rongé par les rats.

Une particularité extraordinaire, qui pourrait venir en aide à notre système historique si nous avions quelque disposition à recourir aux présages,

c'est que ce prince qui devait clore la série des chefs indépendans du Languedoc et sous le règne duquel devait se décider en champ clos la question de vie ou de mort pour la nationalité méridionale, avait sur le crâne une fleur de lys bien marquée, bien apparente, ce dont on a pu se convaincre longtemps à Toulouse, dans la maison de Saint-Jean de Jérusalem.

» J'ai vu, dit Bertrandi, qui écrivait au commencement du XVI[e] siècle, une chose digne de remarque et d'admiration, et que tout le monde peut voir : c'est que si le corps ou les ossemens de Raymond, que l'on conservait fort négligemment dans un cercueil de bois, sont aujourd'hui dispersés et comme abandonnés, sa tête est néanmoins gardée fort soigneusement par les frères de Saint-Jean de Toulouse. Le crâne qui est encore tout entier a une fleur de lys si bien marquée par la nature sur l'os du derrière de la tête qu'il est aisé de connaître que ce prince était venu ainsi au monde. Cette fleur est de la même couleur que la tête qui est desséchée et dans laquelle il n'y a aucune ride; *ce qui fut peut être un présage que le Comté de Toulouse serait réuni à la couronne*. J'ai vu, avec mes compatriotes qui

vivent encore, le corps de ce comte enfermé dans un cercueil de bois au cimetière de Saint-Jean : mais présentement ce cercueil est brisé et les os sont dissipés. La tête est aussi dure que l'ivoire et de couleur roussâtre (*). »

Cet écrivain continuant a parler de Raymond-le-Vieux, dit sur l'inspection du squelette, qu'il avait *une taille avantageuse.*

Quant à la fleur de lys, Lafaille, l'annaliste de Toulouse, écrit l'avoir vue lui-même (**); Langlois vient encore corroborer la tradition en ces termes :

» Le corps de Raymond est demeuré sans sépulture dans la sacristie des chevaliers à Toulouse, où le temps l'a enfin réduit en poussière, à la tête près, qu'on y voit encore, et sur laquelle la nature avait formé une fleur de lys (***).»

Enfin Dom Vaissette peu crédule à l'endroit des fables historiques, non seulement partage l'opinion générale, mais y ajoute encore de nouveaux détails :

» On montre encore de nos jours, écrit-il, ce crâne dans la maison de Saint-Jean de Toulouse

(*)Bertrandi de Gest, Tol., fol. 28.
(**) La Faille, Abr., ann., t. 1, p. 126.
(***) Langlois, p. 412.

où il est conservé; la fleur de lys y parait très bien formée et empreinte naturellement. Elle est de la grandeur d'un demi-écu (*). »

La vérité du fait étant bien constatée, ajoutons une simple réflexion. Après la mort de Raymond VI, les domaines de la maison de Toulouse devaient être absorbés au bénéfice de la couronne et l'indépendance méridionale devait s'éteindre au profit de la royauté. Or, n'était-ce pas la livrée du Nord que la Providence avait gravée au front du dernier représentant du Midi?

(**) Dom Vaissette, t. III, p. 324.

CHAPITRE XV.

SOMMAIRE.

Raymond-le-Jeune et Roger-Bernard poursuivent la guerre contre Amaury de Montfort. — Armistice. — Conférence de Saint-Flour. — Concile de Sens. — Mort de Philippe-Auguste. — Caractère de sa politique vis-à-vis du Midi. — Legs qu'il fait à la Croisade. — Amaury est assiégé dans Carcassonne. — Raymond-le-Jeune reprend le comté de Melgueil. — Détresse des Croisés. — Traité de paix entre Raymond-le-Jeune et Amaury. — Ce dernier évacue le Languedoc, et en fait cession au roi de France.

XV.

Roger-Bernard succéda à son père, Raymond-Roger, et prit le titre de comte de Foix; Raymond VII hérita de Raymond VI et se qualifia, comme son père, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, *par la grâce de Dieu*. Puis, fidèles successeurs de deux hommes inviolablement unis durant leur vie, Roger-Bernard et Raymond-le-jeune se jurèrent, à leur tour, une alliance

éternelle, et se préparèrent, de concert, à forcer les envahisseurs dans leurs derniers retranchemens.

A la fin de l'hiver de 1223, le ban et l'arrière-ban des comtés de Foix et de Toulouse se trouvèrent sur un formidable pied de guerre. Roger-Bernard, à la tête de ses vassaux, courut attaquer Verdun sur Garonne, tandis que Raymond-le-jeune allait, avec les siens, mettre le siège devant Penne-d'Agenois.

A la nouvelle de cette double attaque, Amaury de Montfort, qni avait reçu des secours de la part de l'évêque de Limoges, sortit de ses places fortes, et marcha sur l'Agenois, dans le dessein d'entamer les lignes de circonvallation du comte de Toulouse. Prenant sa route par le diocèse d'Albi, il se saisit, en passant, du château de Lescure, et le rasa. Le manoir de Labastide, construit et fortifié par Daodat d'Aldéman, dans le même district, tomba pareillement en son pouvoir, et fut traité avec la même rigueur. Mais Amaury échoua au but de son expédition. Arrivé devant Penne-d'Agenois, en vain essaya-t-il de forcer le camp de Toulouse; impuissant à opérer une diversion et à provoquer son adversaire en rase campagne, il se vit

contraint à demander une trève, que Raymond ne dédaigna point d'accorder.

On convint alors de s'assembler, dans un temps donné, à Saint-Flour en Auvergne, pour y traiter d'une paix définitive, et l'on arrêta, par provision, que cette paix serait cimentée par le mariage d'une des sœurs d'Amaury avec le comte de Toulouse. Dans un intérêt politique, ce dernier se décidait donc à répudier Sancie d'Aragon.

Puis, les deux armées se retirèrent, et Amaury regagna Carcassonne, où Raymond-le-Jeune alla le visiter. Cette confiance chevaleresque provoqna Amaury à la loyauté, ce dont le jésuite Langlois ne craint pas de le blâmer, comme si rien pouvait dispenser un homme des exigences de l'honneur. Raymond fut donc reçu avec distinction, ; Amaury s'empressa de lui donner tous les divertissemens de table, de carrousel et de bal usités à cette époque ; il alla même jusqu'à coucher avec lui, dans un même lit, au château vicomtal de la cité, ce qui était alors le comble de la galanterie. Raymond VII, jovial et spirituel comme un méridional, en témoigna sa reconnaissance par un trait qui le caractérise.

Les chevaliers de son escorte, n'ayant pas tenu

dans le château, étaient logés dans la ville, et ne pouvaient, ainsi séparés de leur maître, lui venir en aide en cas de trahison. Cette circonstance favorisa le plan du comte de Toulouse.

Deux heures après le couvre-feu, tout habitant de Carcassonne étant retiré et endormi, le béfroi s'agita tout-à-coup, et laissa tomber sur la cité sa grande voix d'alarme ; à ces sons, une terreur soudaine s'empara des Carcassonnais, qui ne crurent à rien moins qu'à une nouvelle irruption sarrasine. Ce qui contribua encore à répandre cette panique. ce fut le tumulte insolite qui se fit aussitôt dans la cité ; sur la place d'armes, des escadrons se formaient à la hâte, dans les rues des soldats croisés couraient, se mêlaient tumultueusement. et semblaient courir, qui aux murailles, qui aux portes, qui enfin aux corps-de-garde disséminés ça et là. Pleins d'angoisse, les bourgeois se hasardèrent à ouvrir leurs fenêtres :

— Holà, sires soudards, qu'est-ce ? s'il vous plaît, demandèrent-ils.

— Le comte Raymond est arrêté.

La nouvelle circulant de bouche en bouche parvint bientôt aux oreilles des gentilshommes toulousains, qui, réveillés en sursaut, sautèrent de

leur couche, et s'enfuirent vers les portes moitié vêtus et dans un désordre inexprimable.

Aux ponts-levis on se saisit d'eux, et on les conduisit aux deux Comtes, qui ne firent que rire de leur mésaventure (*).

Quelques jours après, Amaury et Raymond ne manquèrent pas de se trouver au rendez-vous donné à Saint-Flour en Auvergne; mais ils ne purent parvenir à s'entendre, et ils se séparèrent en convenant de se revoir en conférence à Sens, vers le commencement de juillet de l'an 1223. Cette ville fut choisie de préférence à toute autre, parce que, à la même époque, il devait s'y tenir un concile de prélats français, assignés par le cardinal Conrad, qui leur avait écrit, le 2 juin, en des termes que nous reproduisons en partie.

« Nous disons ce que nous avons vu, porte la circulaire; l'Antechrist a déjà un précurseur que les Albigeois appellent leur pape; il demeure aux confins de la Bulgarie, de la Croatie, de la Dalmatie et de la Hongrie. Les Albigeois se rendent auprès de lui en foule, et le consultent comme un oracle. Cet antipape a établi un de ses vicaires en France,

(*) Langlois. Bouge. Dom Vaissette.

nommé Berthélemy de Carcassonne, parce qu'il est natif de cette ville. Ce dernier exerce son autorité sur l'Agenois, dont il a cédé le siège à un évêque de la Secte, nommé Vigouroux de Bathone, et il s'est transféré dans le Toulousain. Ce Barthélemy se qualifie *serviteur des serviteurs de la sainte foi*, et s'immisce dans le gouvernement ecclésiastique jusqu'à ordonner des évêques. Nous vous enjoignons donc, par l'autorité du pape, de vous rendre à Sens, avec les autres prélats de France, le jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour nous donner conseil sur l'affaire des Albigeois, et tâcher d'y apporter quelque remède. »

La conférence de Sens réussit aussi peu que celle de Saint-Flour ; Amaury et Raymond se séparèrent moins réconciliés et plus irréconciliables que jamais. Quant au concile, il ne put prendre aucune détermination ; six archevêques et vingt évêques se trouvèrent à peine réunis, qu'ils reçurent l'ordre du roi, qui désirait assister à leurs délibérations, de se transporter à Paris, où ce monarque se rendait quand il fut frappé de mort, à Mantes, le 14 juillet 1223.

Tant d'historiens ont tracé le portrait de Philippe-Auguste, qu'il serait hors de propos de ca-

ractériser de nouveau cette grande figure historique. Néanmoins, nous sentons le besoin d'accuser ici brièvement le système politique que ce promoteur de l'unité royale mit en jeu vis-à-vis du Languedoc et de l'Albigéisme qui lui sembla toujours un excellent prétexte d'empiètement.

Les comtes de Toulouse, race vigoureuse et indépendante, par cela même qu'elle représentait la nationalité méridionale si avare de sa liberté, gênaient beaucoup trop l'action monarchique, pour que Philippe-Auguste n'eut pas senti de bonne heure la nécessité d'extirper cette vieille souche, dont les rejetons s'élevaient à la hauteur du trône de France. Mais la force des Saint-Gilles les mettait à l'abri d'une agression ouverte; la couronne royale, en s'attaquant à cette couronne comtale, risquait de compromettre, non-seulement son prestige, mais encore son existence, car à cette époque, où la turbulence des grands vassaux était à grand'peine contenue, un revers éprouvé par la royauté dans une lutte contre le Midi eût été le signal d'un débordement d'insurrection redoutable. Donc, Philippe-Auguste, trop adroit pour rien hasarder, abandonna tout dessein d'hostilité manifeste, et recourut à une guerre sourde, déguisée,

persévérante, qui, pour être couverte d'une apparence de neutralité, n'en était au fond que plus terrible. La Croisade, secondant à merveille ses desseins, il la seconda lui-même de tous ses moyens, sans laisser voir jamais qu'il y coopérait activement. Ainsi, pendant qu'il repoussait, faute de pouvoir en profiter, les supplications de la papauté, qui le sommait d'envahir les possessions de Toulouse, il fournissait aux Croisés, qui les attaquaient, des secours d'hommes, d'armes et d'argent, donnant à croire qu'il ne tendait qu'à gagner des indulgences, alors qu'il ne tendait à rien moins qu'à usurper une principauté. Cette politique, qui avait présidé à tous les actes de la vie de Philippe, présida encore à l'acte qui clot sa carrière royale. Le monarque mourut en léguant trente mille livres parisis aux continuateurs de la Croisade et à ses successeurs au trône, le soin de parachever l'œuvre d'envahissement qu'il avait si laborieusement entamée. Nous ne tarderons pas à voir combien ceux-ci se piquèrent d'exactitude à cet égard.

A peine ce cri de la France monarchique : Le Roi est mort ! vive le Roi ! s'était-il fait entendre sur le corps encore chaud de Philippe-Auguste, que Louis VIII, son fils, reçut du cardinal Conrad

une lettre apostolique, qui le suppliait de protéger l'expédition contre les hérétiques albigeois, et de permettre aux prélats de France de continuer la Croisade. Louis n'eut garde de refuser son assentiment; il avança même à Amaury dix mille marcs d'argent sur les trente mille livres parisis léguées par son prédécesseur, ce qui mit Amaury en état de lever une armée, et de s'opposer aux comtes de Foix et de Toulouse, qui le harcelaient opiniâtrément, et menaçaient de venir l'attaquer dans sa propre capitale..

Ils parurent bientôt, en effet, devant les murs de Carcassonne, dont ils commencèrent le siège au nom du jeune Trincavel, fils unique de l'infortuné Roger, vicomte de Béziers, empoisonné par Montfort, en 1209. Les Croisés retrouvèrent, pour la défense de ce dernier réfuge, leur ancienne énergie et leur première vigueur. Assaillie avec acharnement, Carcassonne résista avec déespoir. Une question de vie ou de mort se débattait sous ses murs. Les assiégés firent si bien, qu'ils donnèrent à Amaury le temps de régulariser ses recrues, et de se jeter avec elles dans la place. Cela décida de la levée du siège. Le comte de Toulouse se rua de dépit sur le comté de Melgueil, que le pape avait

ravi à sa maison, et qu'à son tour il ravit à la papauté. Mais Amaury ne sut pas profiter de ce premier succès, et il ne trouva pas d'autre moyen d'occuper son armée que de l'employer à forcer un misérable château, dont les historiens n'ont pas même conservé le nom, tant ils l'ont jugé de peu d'importance. Encore ne réussit-il pas dans ce projet ; la disette de vivres l'obligea à décamper, et l'épuisement de fonds, en amenant de fréquentes défections, le força à se renfermer dans Carcassonne avec un petit nombre de ses aventuriers.

Sur ces entrefaites, Aymeri de Narbonne embrassa le parti du comte de Toulouse, à qui il fit hommage, et prêta serment de fidélité, le reconnaissant pour duc de Narbonne, et s'engageant à le mettre en possession de cette place. L'archevêque Arnaud empêcha néanmoins l'exécution de ce dessein, et appela à son aide Amaury de Montfort. Gui, frère de Simon, se mit aussitôt en chemin avec une compagnie de gens-d'armes, et se montra bientôt aux portes de Narbonne, dont Aymeri lui refusa l'entrée, durant deux jours, nonobstant toutes sommations. A la fin, il la lui accorda, pressé, d'un côté par l'archevêque, qui avait repris toute sa fougue de Croisé, et de l'autre par les ha-

bitans toujours désireux de conserver leur neutralité. L'archevêque et le clergé firent ensuite l'impossible pour ramasser une somme d'argent, destinée à mettre Amaury à même de conserver Carcassonne, au moins jusqu'à Pâques. Dom Vaissette rapporte, dans les plus grands détails, ce qui fut tenté en cette occasion. L'archevêque et le clergé allèrent jusqu'à offrir, pour répondre de l'emprunt, de demeurer en ôtage, et d'engager tous leurs domaines jusqu'à complet paiement. Ce fut en vain. Personne ne voulut prêter à la Croisade. Amaury proposa alors, de son côté, d'engager ses domaines de France, et même sa propre personne pour garantie d'un prêt de trois mille livres qu'il devait à ses chevaliers. Il consentit, en outre, à demeurer en ôtage à Narbonne, pourvu que les habitans le reçussent sous leur foi et sous leur sauve-garde, et que le vicomte, qu'il regardait comme son ennemi personnel, ne demeurât pas dans la ville. Ces propositions ne réussirent pas mieux que les précédentes. Un comte ne sembla pas une meilleure caution qu'un archevêque.

Arnaud, convaincu cependant que les débris de la Croisade ne pouvaient, en ce moment, sortir du Languedoc sans un extrême péril, vu le nombre

d'enfans et de femmes qu'ils amenaient avec eux, vu la difficulté des chemins, coupés de torrens débordés, et l'impossibilité de se procurer des vivres durant une retraite opérée déjà à grand'peine au milieu d'un pays soulevé, Arnaud recourut à un usurier juif, à qui il engagea les domaines de son église. Par ce moyen, l'archevêque parvint à emprunter une certaine somme qu'Amaury employa à soudoyer quelques gens-d'armes, qui promirent de le servir jusqu'à ce que l'on eût avisé à d'autres expédiens (*).

L'archevêque Arnaud, divers prélats du Midi, Amaury de Montfort et ses stipendiaires se rendirent bientôt après à Carcassonne, où ils examinèrent en conseil les divers moyens qu'il y aurait à prendre pour conserver cette place jusqu'à Pâques. Forcé par les circonstances, Amaury répéta à ses chevaliers les offres qu'il avait faites aux Narbonnais de se mettre en ôtage, et d'engager ses domaines de France, pour garantir le paiement de leur solde. Arnaud consentit pour sa part aux mêmes conditions; mais sur cent chevaliers, à qui ces propositions étaient faites, il ne s'en trouva que

(*) Dom Vaissette, t. III, p. 335.

vingt qui y adhérassent. Ceux-là seuls demeurèrent; nous ne connaissons que le nom de trois de ces Croisés inviolablement fidèles. Ce sont Gui de Montfort, oncle d'Amaury, Lambert de La tour et Gui de Lévis, maréchal de la foi (*).

En cet état, Amaury vit qu'il n'y avait plus d'espoir pour sa cause, et il se résigna à traiter de la paix. Sur son invitation, les comtes de Toulouse et de Foix se rendirent devant Carcassonne, et stipulèrent les conditions suivantes, qu'Amaury ratifia, le 14 janvier 1224 :

1° Amaury promit de consulter ses amis de France ; de suivre l'avis qu'ils lui donneraient au sujet de la paix, et s'engagea à s'employer de bonne foi à la conclusion de cette paix, et de rendre réponse à la Pentecôte suivante, au plus tard ;

2° On convint que, durant cet intervalle, toutes les églises demeureraient en l'état où elles étaient, et qu'elles conserveraient dans leur intégrité tout ce qu'elles possédaient, spécialement l'archevêque de Narbonne, ses suffragans, l'évêque d'Agen et tous les prélats du Midi ;

3° Une trève de deux mois fut arrêtée pour toutes

(*) Voyez la lettre que les prélats écrivirent au roi de France à cette occasion.

les places qui restaient encore au pouvoir d'Amaury ; savoir, pour Narbonne, Agde, Penne d'Albigeois, la Roque de Valsergue en Rouergue et le château de Termes, dans le diocèse de Narbonne. Quant à Carcassonne, Minerve et Penne d'Agenois, on ne stipula rien à leur égard. Toutefois, en s'interdisant d'attaquer les premières places durant la trève, les comtes de Foix et de Toulouse ne s'interdirent pas d'en prendre possession si elles se soumettaient volontairement à eux ;

4° Raymond VII et Roger-Bernard se réservèrent en outre le droit d'entrer, durant cet intervalle, dans les villes de Narbonne et d'Agde, promettant de ne porter aucune atteinte aux priviléges des Églises et des habitans de ces dieux cités, de ne leur faire aucune violence et de n'exercer leurs droits de suzeraineté à cet égard, qu'après l'expiration de la trève.

5° Ces mêmes comtes promirent de rendre aux chevaliers et autres seigneurs du Midi, les domaines dont ils avaient été dépouillés pour avoir suivi le parti d'Amaury. Dans cette dernière catégorie on comprit nominativement les habitans de Carcassonne, de Narbonne et de Béziers ; Amanieu d'Albret, Raymond de Capendu, Bérenger de

Montlaur, la comtesse de Rodez et son fils, Raymond-Arnaud de Saissac, pourvu qu'ils jurassent foi et hommage au comte de Toulouse et demeurassent fidèles.

6° Enfin Raymond et Roger-Bernard s'obligèrent a payer dix mille mars d'argent à Amaury, si ce dernier parvenait à moyener aux deux comtes et à leurs alliés une paix définitive avec l'Église (*).

Ce traité conclu, il ne restait plus au fils de Simon de Montfort qu'à sortir en vaincu de la riche principauté que le Général avait conquise à la pointe du glaive. Amaury s'y prépara, mais pour sauver la honte de cette expulsion, il voulut signaler ses deux derniers jours de puissance par des actes de libéralité. Le même jour 14 janvier 1224, il donna à l'abbaye de Fontfroide les pâturages des montagnes du Minervois, et le lendemain il fit cession du château de Casouls à Bernard, évêque de Béziers et de celui de Thermes à Arnaud, archevêque de Narbonne, dernière récompense accordée par la Croisade à celui qui en avait été le premier promoteur.

Amaury évacua ensuite Carcassonne avec tous

(*) Voyez Chartes de Foix.

les Français restés sous sa bannière humiliée. Ce fut le 15 janvier 1224 que violemment rejeté du Languedoc, disent les prélats dans leur relation, le fils du conquérant abandonna pour jamais le pays usurpé et reprit la route de France, n'emportant de son brillant apanage, que des titres vains pour lui, mais bien utiles pour la couronne qui devait les acquérir.

L'archevêque de Narbonne, les évêques de Nîmes, d'Usez, de Béziers et d'Agde, représentans de l'Église en cette douloureuse occasion, se retirèrent de leur côté à Montpellier d'où ils écrivirent huit jours après, au roi de France, une relation détaillée des événemens que nous venons de rapporter. Leur missive se terminait par une exhortation à la royauté de reprendre le Languedoc sur les ennemis de la religion catholique ; ce qui ne rendait que plus pressante une précédente lettre de la papauté, écrite le 14 décembre 1223, où nous remarquons le passage suivant :

« Au reste, comme nous avons appris qu'Amaury, comte de Toulouse, est prêt à vous offrir tous ses droits sur ce pays pour l'unir à votre domaine, recevez ses offres et possédez-le ensuite à perpétuité, vous et vos héritiers. »

Cependant Raymond VII et Roger-Bernard s'assuraient avant tout de Carcassonne et la rendaient au jeune Trincavel, à qui elle revenait par droit d'héritage féodal. Ce vicomte rentra bientôt après en possession de la presque totalité du patrimoine de ses ancêtres. Le Carcassès, l'Albigeois et le Rasez le reconnurent pour seigneur sans coup férir, à l'exception du château de Lombez qui, ayant voulu résister, fut emporté d'assaut. Pour Béziers, ses habitans n'attendirent pas la première sommation ; à peine l'étendart d'Amaury flottait-il en fugitif à la frontière du district qu'ils se ruèrent sur le palais que Simon de Montfort avait fait construire dans leur ville et le rasèrent de fond en comble pour effacer autant qu'il était en leur pouvoir, les vestiges insultans de l'oppression étrangère. Pendant ce temps Roger-Bernard s'emparait, au nom de Trencavel, de la ville de Limoux qu'il fit rebâtir et fortifier sur la colline où elle était placée avant que Montfort l'eût fait transférer dans la plaine, au bord de l'Aude, où elle ne tardera pas à revenir. Trencavel se qualifia alors vicomte de Béziers, seigneur de Carcassonne, de Rasez et d'Albi, par la grâce de Dieu, comme le témoigne un acte, daté de son palais de Carcas-

sonne, au mois de février 1224, par lequel, en reconnaissance du soin que le comte de Foix, son cousin, et Raymond-Roger, père de ce dernier, avaient pris de son éducation, et des services qu'ils lui avaient rendus, il confirme en faveur dudit Roger-Bernard, en présence de la principale noblesse du pays et des habitans de Carcassonne, la donation que le vicomte Roger son père avait faite autrefois à Raymond-Roger, de tous ses domaines, en cas qu'il vînt à décéder sans postérité légitime.

D'un autre côté Raymond VII prenait possession de la ville d'Albi dont le principal domaine lui appartenait en qualité de comte d'Albigeois, et confirmait les priviléges de cette cité sous la caution des consuls et des habitans de Toulouse. Le Quercy se soumit aussi, à l'exception de sa capitale, la ville de Cahors, qui demeura sous la mouvance de Guilhaume de Cardailhac évêque et comte de Cahors.

Tel était l'état du Midi lorsqu'Amaury de Montfort arriva à la cour de France. La royauté lui fit bon accueil et l'amena à consentir à son profit une cession conditionnelle dont les historiens nous ont conservé la teneur.

« Amaury de Montfort, à tous ceux que ces présentes verront, salut ;

« Sachez que nous nous démettons en faveur de notre seigneur Louis, illustre roi des Français, et de ses héritiers à perpétuité, pour en disposer à leur volonté, de tous les priviléges et dons que l'Église romaine a accordés à Simon, notre père de pieuse mémoire, au sujet du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois, supposé que le pape accomplisse toutes les demandes que le Roi lui fait par l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres, sinon sachez et tenez pour certain que nous ne cédons rien à personne de ces domaines.

« Fait à Paris, l'an 1223, (1224), au mois de février. »

CHAPITRE XVI.

SOMMAIRE.

Conditions que la royauté veut imposer au Pontife.— Refus de ce dernier. — Irritation de Louis VIII. — Concile de Bourges.— Assemblée de Paris.— Le roi de France prend la croix, et dirige une nouvelle Croisade contre le Languedoc.

XVI.

Si la royauté n'accepta point tout d'abord la cession d'Amaury et si l'on voit ce titre rédigé d'une manière conditionnelle, c'est que Louis VIII fidèle héritier en cela de la politique de son père voulait avant de consentir à une usurpation, but évident de la couronne, amener la papauté à lui aider autrement que par des brefs apostoliques. Ses réserves rapportées ici textuellement prouve-

ront mieux que tous nos commentaires combien le roi de France redoutait encore le Midi et combien il savait se précautionner pour la lutte. Voici les articles rédigés en plein conseil, dont Louis demanda au pape l'exécution préalable :

« Le Roi désire :

1° Que lui et tous ceux qui iront en Albigeois jouissent des indulgences accordées à ceux qui se croisent pour la Terre-Sainte ;

2° Que les archevêques de Rouergue, de Reims et de Sens aient le pouvoir d'excommunier les personnes, et de jeter l'interdit sur les terres de tous ceux soit régnicoles, soit étrangers, qui l'attaqueront ou attaqueront les domaines de ceux qui seront dans son armée, et sur les terres de ceux qui se feront la guerre et qui ne voudront pas convenir d'une paix ou d'une trève, suivant ses ordres ;

3° Que ces prélats aient le pouvoir de contraindre par les censures, ceux qui se seront engagés à aller servir avec lui en Albigeois, à payer les sommes dont ils seront convenus ;

4° Qu'ils aient le pouvoir d'excommunier les personnes et de jeter l'interdit sur les terres des barons de France et des autres vassaux du roi qui

n'iront pas servir en personne en Albigeois, ou qui n'étant pas en état de marcher, ne paieront pas un subside convenable pour chasser de l'Albigeois les ennemis de la foi, puisque les barons sont tenus par leur hommage et par leur serment de fidélité de servir le roi contre ceux qui attaquent le royaume, et que l'état n'a pas de plus forts agresseurs que les hérétiques. Et enfin que toutes ces censures ne puissent être levées qu'après une satisfaction due et raisonnable;

5° Que la trève entre la France et l'Angleterre, dont le pape, le roi de Jérusalem et le roi d'Angleterre demandent la prorogation, soit prolongée pour dix ans, parceque le roi ne sait pas combien durera cette affaire, et qu'il sera obligé de s'épuiser d'hommes et de finances;

6° Le roi demande que le pape lui fasse expédier une bulle authentique, par laquelle il déclare que l'un et l'autre, Raymond père et fils et leurs héritiers à perpétuité, ont été et sont exclus de la possession du comté de Toulouse, de ses dépendances, et de tous les autres domaines situés dans le royaume; que leurs associés ont été privés de toute la vicomté de Béziers, de Carcassonne et de ses dépendances; et qu'enfin, ceux qui les auront

aidés ouvertement durant la guerre, qui s'oposent à cette affaire, qui s'y opposeront dans la suite, et qui font ou qui feront des hostilités, ont perdu toutes leurs terres situées dans le royaume. Il demande de plus, que les trois archevêques dénoncent publiquement cette exclusion, et que toutes ces terres lui soient confirmées et à ses héritiers à perpétuité, ou à ceux à qui il les donnera s'il veut en disposer, sauf la réserve de l'hommage, tant pour lui que pour ses héritiers, comme étant le seigneur principal.

7° Il demande qu'on lui donne l'archevêque de Bourges pour légat, avec pouvoir, entre autres, de réconcilier à l'Église ceux qui feront une satisfaction convenable; que la légation de ce prélat s'étende sur tous les archevêques et évêques des pays qui s'opposent à la foi catholique, et des autres provinces qui peuvent apporter quelque utilité ou quelque obstacle à cette affaire; que ce prélat ait enfin la même autorité qu'exerçait Conrad, évêque de Porto, *légat d'Albigeois*; et qu'on prêche dans tout le royaume pour le *secours de la terre d'Albigeois*; le tout nonbostant tout appel quelconque.

8° Comme les dépenses dans lesquelles le roi doit s'engager pour cette affaire sont immenses,

il exige que l'Église lui fournisse pendant dix ans, soixante mille livres *parisis* par an, pour y être employées dans ce pays.

9° Il demande que le pape agisse auprès de l'empereur, pour que les peuples des terres de ce prince, *voisines de l'Albigeois*, ne lui causent aucun préjudice dans cette affaire ou ne lui apportent aucun empêchement, ou qu'il lui soit permis, du consentement de l'empereur, de les attaquer comme les autres, sauf le droit de ce prince.

« Si on m'assure, continue Louis VIII, l'exécution de ces articles, j'irai en personne en Albigeois et je travaillerai de bonne foi à cette affaire. La cour romaine me laissera alors la liberté, ainsi qu'à mes héritiers, d'établir notre demeure dans le pays, d'y aller et d'en revenir comme nous voudrons. Enfin, j'enverrai mes chers et féaux, l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres, pour proposer ces demandes et les faire agréer, en sorte que si elles ne sont pas acceptées actuellement, je ne serai tenu d'aller en Albigeois que quand je le jugerai à propos. »

Ce ne fut pas sans une vive appréhension que le comte de Toulouse apprit ce qui se tramait à son égard, entre la cour de France et celle de

Rome. Il s'empressa aussitôt d'en empêcher, ou tout au moins d'en faire ajourner la solution. Il n'y aurait sans doute pas réussi sans une nouvelle diversion amenée par les graves événemens qui venaient d'éclater en Palestine, et qui absorbèrent momentanément toute l'attention du Saint-Siége,

Le cardinal Conrad partit donc pour la France, et rapporta à Louis des lettres, par lesquelles le souverain pontife, afin d'activer la Croisade d'Orient, révoquait pour un temps les indulgences que le concile de Latran avait accordées à ceux qui se croisaient contre les hérétiques albigeois. Ensuite, se conformant à ses instructions, Conrad exhorta le Monarque à engager Raymond VII, par la crainte de ses armes, à se soumettre entièrement à l'Eglise.

Vivement contrarié de ne pas recevoir l'adhésion désirée, Louis manda le cardinal Conrad à une grande assemblée, tenue alors à Paris, et lui remit, le 5 mai, sa réponse, dans laquelle nous remarquons ce passage caractéristique :

« Puisque le pape ne juge pas à propos de nous accorder les demandes raisonnables que nous lui avons faites touchant l'affaire de l'Albigeois, nous protestons publiquement, devant tous les prélats et

les barons de France, que nous n'en sommes plus chargés. Quant à la paix à laquelle le pape veut que nous portions le comte Raymond, soit par menaces, soit par exhortations, nous avons répondu au seigneur cardinal-évêque de Porto qu'il n'était pas nécessaire d'examiner les articles de foi ni de traiter, dans cet accord, de ce qui la regarde. Mais nous consentons que l'Eglise romaine, à laquelle l'examen des matières de foi appartient, s'accorde avec Raymond comme elle le jugera à propos. sauf notre droit et nos fiefs, sans la moindre diminution ; en sorte qu'on n'impose à Raymond aucun fardeau nouveau ou inusité. Enfin, nous avons déclaré à ce prélat qu'il ne nous parlât plus à l'avenir de cette affaire dont nous sommes entièrement déchargé. »

Décidément, la royauté gardait rancune à la papauté et ne craignait pas de témoigner de sa mauvaise humeur. Mais en renonçant temporairement à attaquer le comte de Toulouse elle empêchait explicitement toute autre attaque que la sienne. Le Monarque français eût en effet consenti volontiers à le déposséder de toute sa principauté, mais il ne pouvait consentir à ce que Raymond fut dépossédé par autrui du plus misérable de ses villages.

Grâce à ces susceptibilités de la couronne, le comte de Toulouse obtint un moment de répit, qu'il employa à moyenner sa paix avec l'Église. Arnaud, archevêque de Narbonne, et lui, convinrent de se trouver à une conférence, à Montpellier, le jour de la Pentecôte suivante. Arnaud s'y rendit avec un grand nombre de prélats, en présence desquels Raymond VII signa un traité provisoire, qui devait être sanctionné par la cour de Rome et par le concile de Bourges, assigné pour le 25 novembre 1225.

Le reste de l'année 1224 se passa en négociations. Brouillé avec Louis VIII, le pontife eût peut-être consenti à rendre au Midi une paix définitive, si les menées d'Amaury de Montfort et les secrètes intrigues des prélats, qui, devant leur élévation à la Croisade, craignaient de tomber avec elle, n'étaient venues mettre obstacle à toute transaction. L'esprit du pape fut même si aigri au moment de s'adoucir, qu'il résulta de ce pourparler, non une pacification, comme on avait lieu de le croire, mais un acharnement plus vif à poursuivre les hostilités.

Cependant, le concile de Bourges se réunit au jour indiqué, sous la présidence du cardinal de Saint-Ange, nouveau prélat de la cour romaine.

Raymond VII et Amaury s'y trouvèrent tous les deux, et se livrèrent, en pleine assemblée, à une altercation immodérée, violente, dont les conséquences ne profitèrent qu'à la royauté, qui avait adroitement suscité le différend, et à laquelle le cardinal-légat s'adressa de nouveau, en la conviant de trancher avec le glaive ce que la diplomatie trouvait inextricable.

Cette fois, Louis ne résista plus aux sommations pontificales, et consentit à marcher contre le Languedoc. Toutefois, il ne se détermina à cette expédition, écrit Mathieu Paris, qu'après que le légat lui eut promis que le pape défendrait au roi d'Angleterre, sous peine d'excommunication, de lui faire la guerre et d'attaquer les domaines qu'il possédait actuellement, *soit justement, soit injustement,* tant qu'il serait occupé à combattre les hérétiques albigeois et le comte de Toulouse, et qu'il lui ordonnerait, au contraire, de l'aider de toutes ses forces pour l'exécution de son entreprise.

En conséquence, le Roi convoqua, à Paris, pour le 28 janvier 1226, une assemblée des notables du royaume, à laquelle se rendit une multitude de prélats et de barons, dont les historiens nous ont conservé les noms. C'étaient le cardinal-légat de Saint-

Ange, les archevêques de Reims, Bourges, Sens, Rouen, Tours; les évêques de Beauvais, Langres, Laon, Noyon, Senlis, Thérouane, Chartres, Paris, Orléans, Auxerre et Meaux; Philippe, comte de Boulogne et de Clermont, Pierre, comte de Bretagne, Robert, comte de Dreux; les comtes de Chartres, de Saint-Pol, de Rouci et de Vendôme; Mathieu de Montmorenci, connétable de France, Robert de Courtenay, boutellier, Enguerrand de Couci, le sénéchal d'Anjou, Jean de Nesle; les vicomtes de Sainte-Suzanne et de Châteaudun, Savari de Mauléon, Thomas et Robert de Couci, Gautier de Joigni, Gautier de Rinel, Henri de Sulli, Philippe de Nanteuil, Etienne de Sancerre, Gui de la Roche, René d'Amiens, Robert de Poissi, René de Montfaucon, Florent de Hangest et Bouchard de Marli. Louis VIII leur demanda leur opinion *sur l'affaire de la terre d'Albigeois*. Tous ces prélats et seigneurs l'engagèrent à s'en charger personnellement, et approuvèrent son entreprise par écrit, promettant de l'aider de bonne foi, *comme étant leur seigneur-lige*, pendant tout le temps qu'il y travaillerait, et jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement menée à bonne fin.

Ensuite le légat excommunia publiquement,

par l'autorité du pape, Raymond, comte de Toulouse, et ses alliés, et le déclara *hérétique condamné* : il confirma la possession de ses domaines au roi de France et aux héritiers de ce prince à perpétuité. Amaury et Gui de Montfort, son oncle, firent, en outre, une nouvelle cession de leurs droits au comté de Toulouse au monarque français, qui prit, le vendredi suivant, 30 janvier, la croix des mains des légats, et s'engagea d'aller *exterminer* les hérétiques. Ses barons et ses évêques, suivant cet exemple, se croisèrent en foule, disent les chroniqueurs.

Des missionnaires, délégués par le cardinal de Saint-Ange, partirent aussitôt pour toutes les provinces de la France, et allèrent y prêcher la Croisade méridionale.

« En ce temps-là, écrit l'historien Mathieu Paris, le légat romain fit prêcher, dans toutes les Gaules, qu'on eût à s'armer et à se croiser contre le comte de Toulouse et ses sujets, qu'on disait tous infectés d'hérésie. En conséquence, un grand nombre de prélats et de laïques, excités bien plus par la crainte du roi de France et par la faveur du légat que par le zèle de la justice, prirent la croix. Il paraissait, en effet, que c'était un grand

abus que d'aller déclarer la guerre à un fidèle chrétien, surtout étant constant et notoire à tous que ce Comte avait prié avec instance le légat, dans le concile de Bourges, de venir lui-même dans toutes les villes de ses états, et de s'informer dans chacune, si on y professait la foi catholique, avec offre de faire une justice sévère, suivant le jugement de l'Église, de tous ceux qui auraient des sentimens contraires à la foi, et, supposé qu'il se trouvât quelque ville rebelle, de la contraindre, de tout son pouvoir, à faire une satisfaction convenable. Quant à sa propre personne, il offrait, en cas qu'il eût manqué à quelque chose (quoiqu'il ne se sentît coupable de rien) de satisfaire entièrement à Dieu et à l'Église, comme un fidèle chrétien, et de répondre sur tous les articles de la foi sur lesquels le légat jugerait à propos de l'interroger. Le légat méprisa toutes ces offres, et le Comte, tout catholique qu'il était, ne put trouver grâce auprès de lui, à moins qu'il ne voulût abandonner tous ses domaines, et y renoncer pour toujours, tant pour lui que pour ses successeurs. »

Enfin, comme l'armement projeté allait nécessiter des dépenses considérables, le légat du Saint-Siége mit le Roi en état de fournir aux frais de

l'expédition, en lui assignant cent mille livres, tous les ans et pendant cinq années, sur les revenus ecclésiastiques du royaume, qu'il assujétit au paiement *d'une décime.*

— Et si cette somme est insuffisante à l'œuvre de la foi, dit encore le légat, je m'engage à livrer au Roi tous les trésors de l'Église.

L'auteur des *Gestes* de Louis VIII nous a conservé la disposition de cette assignation, et l'historien du Languedoc nous en fournit la teneur. Ce titre fut donné au nom du cardinal-légat, des cinq archevêques et des dix évêques, dont nous avons précédemment relaté les noms. Ils y déclarent que le Roi ayant pris la croix contre les Albigeois, ils l'avaient mis sous la protection de l'Église, avec sa famille, son royaume et tous ceux qui travailleraient à cette œuvre, tout le temps qu'ils s'y emploieraient ; qu'ils leur avaient accordé la même indulgence que gagnaient ceux qui se croisaient pour Jérusalem ; qu'ils avaient dénoncé excommuniés Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse, ses fauteurs, ses associés et tous ceux qui lui donneraient conseil, soit contre l'Eglise, soit contre le Roi ; qu'ils avaient aussi excommunié tous ceux qui feraient la guerre en France ou

qui envahiraient le royaume, tant étrangers que régnicoles, avec défense de les absoudre jusqu'à ce qu'ils eussent réparé le dommage qu'ils auraient causé au roi et aux siens, et enfin tous ceux qui se feraient la guerre, et qui refuseraient de convenir d'une trève ou d'une paix, suivant les ordres du Roi.

« Mais parce que, ajoutaient-ils, c'est ici une affaire qui demande de grandes dépenses, nous avons promis au Roi de lui donner, pendant cinq ans, le dixième de tous les revenus ecclésiastiques, si l'affaire dure autant de temps ; la dépense pour la culture des terres et des vignes déduite. »

De plus, le légat écrivit, le 5 février suivant, à tous les métropolitains de France, pour les exhorter à seconder de tout leur pouvoir les dispositions du monarque. Cette circulaire finissait ainsi :

« Nous vous ordonnons de publier cette excommunication (contre Raymond VII et les Albigeois) dans vos provinces, d'y faire prêcher la Croisade, et d'exhorter vos suffragans à prendre la Croix avec vous. Nous vous apprenons que le Roi sera en personne, à Bourges, à la tête de son armée, un mois après Pâques, prêt à marcher contre les hérétiques, et que nous y serons avec lui. »

Louis VIII mandait, en effet, en même temps à tous ses vassaux de France de se trouver en armes, à Bourges, le quatrième dimanche d'après Pâques ; et non satisfait encore de soulever tout un royaume pour triompher d'un feudataire isolé et affaibli, il négociait auprès des rois voisins pour qu'aucun d'eux ne prêtât assistance à Raymond VII. Le roi d'Aragon, Jacques, fils de Pierre III, promit aisément de garder la neutralité. Il n'en fut pas de même du roi d'Angleterre, qui équipa une flotte dans le dessein d'opérer une puissante diversion sur les côtes de France. Mais Honorius III lui écrivit à ce sujet, et lui défendit expressément de s'immiscer dans les affaires de la Croisade. Les menaces de la papauté anéantirent tout projet d'intervention, et le monarque anglais plus épouvanté des foudres de l'Eglise qu'ému des dangers du comte de Toulouse, abandonna ce dernier, son cousin et son ami, à la merci de ses oppresseurs.

CHAPITRE XVII.

SOMMAIRE.

Nouveau caractères de la guerre du Midi.—Défection dans les rangs du comte de Toulouse.— Ce dernier se met en état de défense.— Nouvelle Croisade commandée par le roi de France. — Nîmes, Beaucaire, Carcassonne, etc., se soumettent au roi. — Siége d'Avignon. — Courage des habitans. — Capitulation.

XVII.

Ici, la guerre méridionale change de caractère ; de religieuse, elle se fait exclusivement politique. L'hérésie continue bien à lui servir de prétexte, mais elle cesse d'en être la raison. Ce n'est plus, en un mot, un peuple schismatique qu'on veut ramener à l'unité catholique, c'est une contrée que l'on veut absorber au profit de l'unité monarchique. Et pour cela, le moment était heureusement

choisi. Saigné aux quatre veines par une guerre de dix-sept années, le Midi vient d'arroser de son sang tous les points de son territoire, et, après d'héroïques efforts et des luttes gigantesques, le comté de Toulouse, survivant à peine à son triomphe, semble une proie facile à conquérir. Epuisée d'hommes et d'argent, dépourvue d'alliés et de munitions, cette vigoureuse nationalité d'Outre-Loire trouvera-t-elle en elle-même assez d'énergie pour refouler l'armée royale, comme elle a déjà refoulé les armées de la Croisade? On peut, certes, en douter sans insulter à sa bravoure. Aussi, la couronne qui a prévu et préparé avec tant d'adresse ce profond épuisement; se flattait-elle de l'espoir d'un succès peu disputé : et malheureusement cette conviction, partagée par la plupart des seigneurs méridionaux, servait de prétexte à de nombreuses défections, qui, non-seulement éclaircissaient chaque jour les rangs albigeois, mais contribuaient encore à répandre une terreur peut-être exagérée. Or, les premiers qui donnèrent ce fatal exemple, furent, dans le Lauraguais, le sire de Laurac, qui, devançant toute sommation, envoya par écrit sa soumission au Roi, et dans le vicomté de Narbonne, Raymond de Ro-

quefort, qui se rendant dans cette ville, y prêta serment d'obéissance à Louis et au légat, le 16 mars 1226, entre les mains de l'archevêque Pierre, successeur d'Arnaud. Cette flétrissante démarche fut imitée, dans le diocèse de Béziers, par Pons de Thézan, Béranger de Puyserguier, Pons et Flotard d'Olargues, Pierre-Raymond de Cornaillan, Guilhaume-Pierre de Vintron, Pierre de Villeneuve et les habitans de Béziers eux-mêmes; dans le Gévaudan, par Odilon Guarin, seigneur de Châteauneuf, et Guilhaume de Meschin, qui écrivirent au Roi, le 15 avril, qu'ils possédaient leurs terres en fief de l'église de Mende ou de l'abbaye de Saint-Gilles, mais qu'ils les lui offraient comme à leur seigneur principal, avec promesse de bien accueillir son armée, si elle venait à passer par le Gévaudan ou le Velay; enfin dans la Provence proprement dite, par un proche parent de la maison de Toulouse, Pierre Bermond, Seigneur de Sauve, lequel se rendit en personne à la cour du monarque, et lui fit, dans le courant de mai, hommage-lige pour ses châteaux de Sauve et d'Anduze, et ce qu'il possédait en outre dans le district d'Alais.

Toutefois, au milieu de ces abandons successifs, Raymond VII ne s'abandonna pas lui-même, et

prit en cette conjoncture difficile toutes les mesures que la prudence, d'accord avec la fermeté, pouvait suggérer. D'abord, il s'assura du dévouement de son peuple, en accordant aux habitans de Toulouse, le 10 mai 1226, la confirmation de leurs nombreux priviléges, avec permission d'étendre la banlieue de leur ville jusqu'à une lieue aux environs, et de la reconnaissance de son fidèle allié et vassal, Roger-Bernard, comte de Foix, en lui donnant en fief héréditaire, le château de Saint-Félix de Caraman, dans le Toulousain, avec une quinzaine de châteaux ou villages qui en relevaient. Puis, le 21, il fit un voyage à Agen, et y confirma les immunités des consuls et des habitans, promettant de les défendre en personne, *si le roi de France, ou la Croisade, ou tout autre venait à les assiéger.* En retour, les Agenois lui jurèrent fidélité et secours contre le Roi, la Croisade et tous autres ennemis, s'engageant à ne faire avec eux ni paix ni trève sans son consentement, et à ne pas se regarder absous de leur serment lors même que l'Église ou quelqu'un de ses légats viendrait à les en relever.

D'autre part, et dans le même but, les officiers ou baillis que Raymond VII avait commis au gou-

vernement de son marquisat de Provence, obligeaient ou hypothéquaient en son nom, le 1er juin 1226, au podestat et aux habitans d'Avignon, le château de Beaucaire et ses dépendances, le château de Malaucène, tout le Venaissain et tous les autres domaines situés aux environs du Rhône, pour la sûreté des sommes que le comte de Toulouse leur devait. Enfin, ce dernier se réconcilia avec Raymond de Roffiac, abbé de Moissac, qui reconnut sa souveraineté, et amnistia, vers la fin du mois d'août, les habitans de cette ville pour s'être soumis au Comte sans son assentiment.

Cela fait, il appela à lui tout ce qui lui restait d'alliés et de vassaux fidèles. Le nombre en était bien réduit sans doute; mais parmi les seigneurs qui accoururent, il y en avait de tellement éprouvés, qu'il espéra encore de pouvoir se maintenir contre la formidable agression qui le menaçait. Toutefois, c'est en vain qu'il chercha dans les rangs de ses chevaliers d'élite, Bernard V, comte de Comminges, qui jusque là s'était toujours armé des premiers pour la défense de Saint-Gilles. Hélas! la mort décimait, tête par tête, la vieille génération méridionale si avide d'indépendance, comme pour lui épargner l'humiliation du

joug du Nord, ou plutôt pour rendre ce joug plus facile à imposer. Et si la bannière de Comminges ne flottait plus à côté de celle de Toulouse, c'est que Bernard V, depuis le mois de février, s'était endormi dans le sépulcre côte à côte de Raymond VI et de Raymond-Roger, ses deux émules, et qu'il avait laissé un fils, Bernard VI, qui, tout en héritant de ses domaines, était loin d'avoir hérité de son attachement à ses princes nationaux.

Une fois ce corps de troupes rassemblé, la première manœuvre de Raymond-le-Jeune fut de se porter dans le comtat venaissain, que l'armée royale devait traverser, et pour la priver des avantages que cette riche contrée pourrait lui offrir dans sa marche, il se mit à la dévaster dans toute son étendue : les vergers et les vignes furent arrachés, les fontaines bouchées, les moissons coupées, les prés labourés, les chemins défoncés, et tous les vivres superflus à l'approvisionnement d'Avignon transportés de l'autre côté du Rhône : en sorte, dit le chroniqueur, qu'il n'existait plus dans tout le Venaissain *de quoi substanter un soudart, et faire paturer un dextrier*. Quant aux habitans de ces campagnes, victimes de ce cruel mais nécessaire ravage, le Comte n'oublia pas ce qu'il leur devait

de dédommagement, et s'il ne put alors s'acquitter entièrement envers eux, il prouva du moins que tel était son désir. Les hommes valides furent munis d'une bonne cotte d'armes, et repartis en arbalétriers dans les diverses places fortes du comtat, et les femmes, les vieillards et les enfans se virent transférés dans des lieux de sûreté où l'on pourvut amplement à leurs nécessités les plus pressantes. Ces mesures, on les appliqua encore au Languedoc.

Cependant, le jour marqué pour le ralliement général de l'armée française était arrivé, et de toutes parts, il se rendait, à Bourges, des compagnies d'hommes d'armes mandés, les uns par le Roi, les autres, venus volontairement dans le dessein de coopérer à la nouvelle Croisade. Louis en passa la revue, distribua le commandement, et donna le signal de la marche. Le 28 mai 1226, cet immense armement faisait halte[1] à Lyon, et y ralliait les retardataires de l'expédition, ce qui porta la force de cette armée à cinquante mille cavaliers et à un plus grand nombre de fantassins, dont les principaux chefs étaient Mathieu de Montmorenci, Imbert de Beaujeu, les comtes de Bretagne, de Saint-Pol et de Namur, Archambaut de

Bourbon, l'archevèque de Reims, l'évêque de Limoges, Amaury de Montfort, Gui de Montfort, son oncle, et le cardinal-légat, lequel en avait exclusivement la direction spirituelle.

Quelques jours après, l'armée se remit en route, côtoyant de près le Rhône, sur lequel on avait embarqué les munitions et les machines. Son approche provoqua encore de nouvelles défections, et chaque jour on voyait arriver, des divers points du Midi, des députés qui venaient présenter à Louis les clefs et la soumission de leurs villes. De ce nombre furent les habitans de Nîmes et des Arênes, qui se donnèrent sans réserve, et livrèrent à leur évêque, mandataire du Roi, leurs postes fortifiés, espérant que par leur empressement à se soumettre ils seraient maintenus dans l'intégrité de leurs franchises municipales. Mais ils se détrompèrent bientôt. Le Roi s'appropria la ville de Nîmes et le château des Arênes, dont il expulsa les possesseurs, auxquels il donna quelques chétives maisons en dédommagement. Les seigneurs de Puylaurens, Castres et Saint-Pol, qui se soumirent également, furent traités d'une semblable manière.

A Montélimar, Louis VIII reçut une nouvelle

députation de la ville d'Avignon, qui lui répéta la promesse déjà faite à Valence, de donner passage à l'armée française, et demanda que cette cité ne fût point insultée ; ce que le légat se hâta de promettre; et l'expédition pénétrant sans obstacle dans le comtat venaissain, arriva, le 7 juin, jour de la Pentecôte, sous les murs d'Avignon, précédée par une publique excommunication que le légat avait lancée la veille contre l'infortuné Raymond VII.

En ce lieu, deux ponts donnaient passage sur le Rhône. L'un, de bois, était situé en dehors de la ville ; l'autre, de pierre, y aboutissait. Le 8 juin, trois mille hommes, détachés de l'armée, sous le commandement du comte de Blois, défilèrent sur le premier, et ils ne furent pas plutôt postés sur la rive droite, que le roi et le cardinal de Saint-Ange sommèrent Avignon d'ouvrir ses portes, leur intention étant de traverser la ville pour passer sur le pont de pierre avec le reste des troupes. Mais ils se virent refusés par les habitans, qui, craignant que l'on ne saisît ce prétexte pour s'emparer de la place et les punir ensuite de leur dévouement au comte de Toulouse, répondirent qu'ils étaient tous prêts à donner passage au monarque, s'il voulait ne l'opérer qu'avec sa garde ordinaire, et pour pal-

lier ce que ce refus pouvait avoir d'irritant, ils envoyèrent en même temps, à Louis, cinquante ôtages et les clefs de plusieurs de leurs châteaux. Ces preuves de soumission n'aboutirent à rien. Louis persista dans son dessein, et se voyant refusé de nouveau, il recourut aux menaces. Alors, loin de se laisser intimider, les Avignonais jetèrent le masque; et, se ruant sur les avant-postes français, ils en massacrèrent les sentinelles, et rompirent le pont de bois, seul moyen de communication entre l'armée et les trois mille hommes du comte de Blois. Ce fait hardi fut le signal des hostilités. Le cardinal-légat fulmina aussitôt un décret par lequel il *enjoignait* au Roi et aux Croisés de purger la ville d'Avignon d'hérésie, et de venger l'injure faite à l'armée de la croix.

Louis traça, en conséquence, ses lignes de circonvallation, le 10 juin 1226 (*), et le lendemain ouvrit le siége sur trois points différens. La ville, bien fournie de munitions et de machines, bien défendue, en outre, et par ses fortifications et par sa nombreuse garnison, se montra aussi vive à la riposte, que l'armée à l'attaque. Le terrain fut

(1) Et non le 4 juin comme l'avance Langlois.

disputé pied à pied, et toutes les forces du royaume se virent tenues en échec par une seule ville qui ne se laissait nullement imposer par la qualité de son ennemi. Ce dernier acquit bientôt la conviction que pour réduire à bout cette énergique défense, il devait moins compter sur la précipitation des assauts que sur la lenteur d'un siége régulier, et s'y résignant, il députa à l'empereur d'Allemagne, de qui Avignon relevait, les évêques de Beauvais, de Cambrai et l'abbé de Saint-Denis, pour lui signifier que lui et ses barons n'attaquaient la place qu'en qualité *de pèlerins qui regardaient les Avignonnais comme des hérétiques, des receleurs et des fauteurs d'hérésie.*

En même temps, de forts partis de cavalerie, conduits par Pierre, archevêque de Narbonne, se mirent à parcourir la contrée, engageant les peuples à se soumettre volontairement, ou les y contraignant par la force. Cette fois, les villes méridionales ne laissèrent aucun prétexte à la dévastation. Elles ouvrirent leurs portes sans résistance, et députèrent, au monarque, des messagers de paix. La couronne acquit ainsi, sans coup férir, et par la seule lassitude de la guerre, les villes d'Albi, Saint-Gilles, Narbonne, Termes, Beaucaire, Arles,

Tarascon, Orange, Marseille et Carcassonne. Divers seigneurs du Midi ne résistèrent pas davantage, et, se rendant au camp, se soumirent en personne avec le même empressement. Tel fut Raymond-Béranger, marquis de Provence et comte de Forcalquier; il fit à Louis VIII serment de l'aider, lui et les siens, suivant ses pouvoirs, dans la portion de la Provence limitrophe du Rhône, contre Raymond *dit* comte de Toulouse et ses fauteurs, avec promesse de garder et faire garder tout le pays que le roi viendrait à posséder au voisinage de ce fleuve, sauf son honneur et la fidélité qu'il devait à l'empereur. Louis lui promit à son tour de ne faire ni paix ni trève avec *Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse*, sans qu'il y fût compris. Tels encore, Gui de Tournon-sur-le-Rhône; Rostaing de Sabran, seigneur de Bagnols au diocèse d'Uzès; Raymond-Gaucelin, seigneur de Lunel; Bernard Pelet, co-seigneur d'Alais, qui ne pouvant, à cause de ses infirmités, se rendre lui-même au camp, y députa Bernard Pelet, son fils; Héracle, seigneur de Montlaur dans le Vivarais, pour ses châteaux d'Aubenas, de Veissel et de Saint-Laurent; enfin, Bernard VI, comte de Comminges, qui profita de ce moment

pour prendre parti pour le Roi, auquel il déclara, par acte daté du mois d'août et scellé de ses armes, se soumettre entièrement à ses ordres ; il lui fit, en conséquence, hommage-lige de tous les domaines que la munificence royale voudrait bien lui laisser, jurant d'aider la couronne contre tous ses ennemis, et nommément contre le comte de Toulouse.

La nouvelle de toutes ces défections impressionait peu néanmoins le courage des assiégés, et ne ralentissait nullement l'ardeur de la défense. Les batteries demeuraient sans effet prononcé, et toute tentative d'assaut était repoussée avec de grandes pertes pour les assiégeans. Dans une de ces attaques, entre autres, le brave comte de Saint-Pol, tomba frappé de mort au moment où il s'élançait sur les murailles. A ces revers journaliers se joignit bientôt la disette avec son cortége de privations et de douleur. Les munitions voiturées sur le Rhône avaient été promptement épuisées, et désormais pour s'en procurer, dans une contrée dont la dévastation avait fait un aride désert, il fallait détacher de nombreuses troupes de maraudeurs, qui, obligées de s'écarter du camp à des distances considérables, s'égaraient souvent en route, et étaient rencontrées par le comte de Toulouse, le-

quel, posté aux environs avec une bande déterminée, tombait à l'improviste sur les munitionnaires, et les massacrait sans quartier.

Quelques semaines s'écoulèrent ainsi dans une disette de plus en plus croissante et dans de continuelles alarmes du côté de la ville et du côté de la campagne, sans que l'armée semblât murmurer de ses horribles souffrances. Enfin, écrit Dom Vaissette, la famine s'étant mise au camp, elle y causa d'incalculables ravages. L'infection engendrée par les cadavres des hommes et des chevaux demeurés sans sépulture, accrut si fort le mal qu'elle lui donna bientôt tout le caractère d'une épidémie pestilentielle. Alors, pour ne pas voir périr une si belle armée sans en retirer quelque fruit, le Roi et le légat résolurent de livrer un assaut décisif. Les troupes se rangèrent en face des murailles, et s'apprêtèrent à l'attaquer sur tous les points à la fois avec une ardeur d'autant plus grande, qu'elles savaient que le seul moyen d'échapper à la famine, c'était de pénétrer dans une place si riche et si bien pourvue de munitions de tout genre.

Or, au moment où l'on n'attendait plus que le signal de l'assaut, le comte de Blois envoya demander à Louis VIII un renfort, qui lui permît

d'attaquer Avignon du côté de l'occident, où il était posté. Un corps de troupes fut aussitôt détaché, et dans son empressement à se porter sur l'autre rive, il se jeta avec tant de tumulte sur le pont de bois nouvellement reconstruit, que ce pont, rompu par le poids, s'écroula en entrainant, dans le Rhône, à la vue du camp et de la ville, environ trois mille hommes, qui périrent tous dans le fleuve. Cet accident jeta une profonde stupeur dans toute l'armée; elle demeura rangée en bataille ne songeant plus à l'attaque et tenant les yeux fixés sur le lieu où venaient de s'abîmer leurs malheureux frères d'armes. Les Avignonnais profitèrent de ce moment de consternation pour faire une sortie générale. Elle eut tant de succès, qu'ils mirent l'armée en déroute, et lui tuèrent, au dire de Mathieu Paris, plus de deux mille soldats.

Quoiqu'il en soit, cette défaite et cette catastrophe, arrivées dans un même jour, ne contribuèrent pas peu à ajourner la solution d'un siége, que plusieurs grands seigneurs entravaient déjà par les intelligences qu'ils entretenaient avec le comte de Toulouse, intelligences que le savant Dom Vaissette cherche en vain à motiver, et qui trouvent leur raison, d'abord dans la parenté exis-

tant entre la plupart des grands vassaux de la couronne et la famille de Saint-Gilles, et ensuite dans l'intérêt que ces grands feudataires avaient à ne pas accabler une puissance féodale qui leur aidait si bien à équilibrer la puissance royale. Nommer ces seigneurs, c'est rendre cette vérité évidente : c'étaient, d'après Mathieu Paris, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et Thibaut, comte de Champagne, ceux-là même qui allèrent jusqu'à opérer plus tard une levée de boucliers, et à livrer bataille à la royauté dont ils voulaient limiter l'extension. Le dernier surtout contraria les opérations en n'arrivant au camp d'Avignon que longtemps après le commencement du siége, et en se retirant, malgré les ordres du Roi, longtemps avant la reddition. Au reste, ce Comte n'éprouvait pas le même fanatisme que la noblesse de son temps vis-à-vis de l'hérésie méridionale. Ces quatre vers où il juge la Croisade en font foi :

Ce est des clercs qui ont laissé sermons
Pour guerroyer et pour tuer les gens :
Jamais en Dieu ne fust tels homs créants.
Notre chief fait tous les membres doloir.

Néanmoins, rien ne fut assez puissant pour faire renoncer le Roi à son entreprise. Il jura, au contraire, de ne lever le camp qu'après la conquête de la place, et il mit, en effet, un tel acharnement dans ses nouvelles attaques, et une telle opiniâtreté dans ses travaux, que les Avignonais, réduits à l'extrémité, demandèrent enfin à capituler. Louis, courroucé de leur longue résistance, ne voulut les recevoir qu'à discrétion, et, forcés de se soumettre, les habitans lui livrèrent trois cents ôtages, qui devaient demeurer en ses mains jusqu'à ce qu'il plût au légat d'accorder son absolution à la ville.

Ce siége avait duré trois mois entiers, et les Français y avaient perdu vingt mille hommes, si l'on en croit Mathieu Paris, qui, du reste, en raconte l'issue d'une manière toute différente de celle des autres annalistes. Dans l'intérêt historique, nous croyons devoir reproduire cette relation :

« Le légat et les autres prélats, qui étaient au siége d'Avignon, voyant qu'on ne pouvait rien avancer, et qu'au contraire, on était exposé à de grandes extrémités, firent avertir les habitans, de l'avis des principaux de l'armée, qu'ils eussent à députer douze d'entre eux au camp pour traiter

de la paix, et le légat leur promit une sécurité entière. Ces députés étant arrivés, ils entrèrent en conférence. Le légat leur promit que si leurs compatriotes voulaient se rendre, on leur conserverait leurs biens et leurs priviléges ; mais les Avignonais firent difficulté de se rendre aux Français, dont ils avaient éprouvé, disaient-ils, plusieurs fois l'insolence et la dureté. Enfin, le légat obtint, par caresses, qu'ils lui permettraient d'entrer dans leur ville, avec les autres prélats, pour s'informer par lui-même si le rapport désavantageux qu'on avait fait au pape, touchant leur foi, était fondé, les assurant par serment qu'il avait ainsi traîné le siége en longueur pour tâcher de sauver leurs amis. Les Avignonais se fiant à cette promesse, et ne soupçonnant rien de sinistre, permirent au légat et aux prélats d'entrer dans la ville avec leur suite, sous la condition marquée, qu'ils promirent d'observer de part et d'autre ; mais les Français, qui étaient avertis, entrèrent pêle-mêle avec eux, nonobstant la religion du serment, et s'étant assurés des portes de la ville, ils y introduisirent le reste de l'armée, arrêtèrent prisonniers les habitans, dont ils tuèrent plusieurs, mirent la ville au pillage et détruisirent les murailles. »

Guilhaume de Puylaurens, autre auteur contemporain, se contente de dire que les Avignonais se voyant hors d'état de résister plus long-temps, après avoir soutenu un siége de trois mois, livrèrent leur ville au Roi et au légat sous certaines conditions, et qu'il furent *muletez*, soit par la perte de leurs murailles qui furent rasées, soit par diverses autres peines.

Toujours peut-on, dès ce moment, avancer que les fortifications d'Avignon furent, bientôt après la reddition, détruites de fond en comble, et que Louis donna, pendant son séjour dans la ville conquise, une charte qui confirme l'institution de la sénéchaussée de Beaucaire, faite par Simon de Montfort, et l'établit sénéchaussée *royale* de Beaucaire et de Nîmes.

CHAPITRE XVIII.

SOMMAIRE.

Après l'occupation du comtat venaissin, Louis VII franchit le Rhône. — Ses progrès dans le Languedoc. — Nouvelle défection. — Le roi tombe malade à Clermont en Auvergne. — Sa mort. — L'empereur d'Allemagne revendique Avignon. — Absolution donnée à cette ville. — Raymond VII continue les hostilités. — Réaction en sa faveur.

XVIII.

La prise d'Avignon eut pour premier résultat la conquête de tout le comtat venaissin, où le monarque français établit sa domination en dépit de tous les droits de l'empereur d'Allemagne. Puis l'armée royale franchit le Rhône, et poussa ses avant-postes jusques aux portes de Toulouse, recueillant des soumissions par la crainte ou par la force. Limoux dut sans doute opposer quelque ré-

sistance sérieuse à l'envahissement; car Louis ordonna de détruire cette place, et de la transférer de nouveau dans son assiette des bords de l'Aude, où nous la voyons aujourd'hui. Ses habitans furent, en outre, imposés d'une taille annuelle de deux cents livres melgoriennes. Après cet exploit, le Roi se rendit à Carcassonne, où Bernard de Comminges, Roger d'Aspet et Bernard de Marestang avec leurs *barons* ou vassaux, allèrent lui prêter serment de fidélité par actes datés de l'exaltation de Sainte-Croix. Jourdain de Cabaret se disposait à faire la même soumission, lorsque surpris en route par le comte de Toulouse, il expia, dans un étroit cachot, son crime de félonie. Ce rigoureux exemple n'arrêta pas l'esprit de défection. Le comte de Comminges, non content de s'être soumis lui-même, travailla, de concert avec l'abbé des Feuillans, à gagner au parti royal, les autres seigneurs du Toulousain; et, à son instigation, Guilhaume de Maurens, Odon de Pressac, Guilhaume-Bernard de Marguefave, Bertrand-Jourdain et Bernard-Jourdain de l'Isle, se soumirent à Louis.

Le Carcassès conquis, ce prince lui donna pour sénéchal un chevalier français, nommé Adam de

Milly, qui engloba sous sa juridiction tous les districts environnans, convaincus d'hérésie et confisqués pour ce fait au bénéfice de la couronne. De là, la qualification de *sénéchaux du Roi dans les pays d'Albigeois*, que prenaient les premiers sénéchaux de Carcassonne. Dans la suite, on ne les appela plus que sénéchaux de Carcassonne et de Béziers, du nom des deux principales villes de leur ressort.

Le Roi se rendit ensuite à Pamiers, ville dépendante du diocèse de Toulouse, et y tint, au mois d'octobre suivant, une assemblée de prélats et de barons, que l'évêque de Toulouse, Foulques, défraya. Nous ne savons rien de ce qui se décida dans ce parlement, si ce n'est que, pour obvier au mépris que faisaient de l'excommunication les peuples de la province de Narbonne et des environs, on y ordonna, du conseil du cardinal de Saint-Ange, que quiconque se laisserait excommunier après la troisième monition, serait condamné à payer une amende de neuf livres et un denier, et que si l'excommunié demeurait contumace pendant un an, ses biens seraient confisqués au profit de la royauté.

Cette mesure s'appliquait sans doute au comte de Foix, qui loin d'abandonner, comme les autres

seigneurs du Midi, le malheureux Raymond VII, se liait davantage avec lui au moment où le péril semblait le plus imminent. C'est ce que prouve, en effet, le traité d'alliance suivant, passé à Toulouse à peu près à la même époque, et dont voici le sommaire :

1° Ils se remettent réciproquement tous les griefs qu'ils pouvaient avoir l'un contre l'autre.

2° Ils promettent de ne conclure ni paix ni trève avec l'Église ou avec le roi de France et leurs alliés, sans leur consentement mutuel.

3° Raymond donne à Roger-Bernard et à ses serviteurs les droits et les seigneuries qui lui appartenaient sur les châteaux de Perelle, Castelverdun, Quier, Rabat et Alzen, ainsi que sur la terre de Bernard-Amélie de Pailhers, à condition que le comte de Foix et ses successeurs lui rendraient hommage de ces domaines.

4° Raymond confirme, en faveur de Roger-Bernard, la donation qu'il lui avait déjà faite du château de Saint-Félix et de ses dépendances, dont il promet de le mettre en possession.

5° Enfin, le comte de Toulouse promet au comte de Foix, en cas que Trencavel, vicomte de Béziers, vînt à décéder sans postérité légitime, de lui donner

l'investiture de tous les domaines que ce vicomte tenait en fief de lui dans les vicomtés de Béziers, Carcassonne, Albi et Agde, dans le Rouergue et le diocèse de Lodève, et de lui prêter assistance et conseil pour le mettre en possession des terres qui ne relevaient pas du comté de Toulouse dans ces pays.

Ces stipulations furent arrêtées et jurées en présence de Sicard de Montaut, Pons de Villeneuve, Othon de Terride, Pons-Azemar, Pierre de Durban, Bernard de Dufort, Arnaud de Villemur, Raymond d'Amort, Pierre de Fenouillet, Pierre-Roger de Mirepoix, châtelain d'Aure, et de divers autres seigneurs, que nous regretons de ne pouvoir honorablement mentionner, après avoir mis à nu les divers défections qui entachèrent alors le blason d'un grand nombre de gentilhommes méridionaux (*).

Après l'assemblée de Pamiers, le roi Louis se rendit à Beaupui, où il reçut de Nuguez-Sanche, comte de Roussillon, l'hommage-lige pour la vi-

(*) L'acte que nous venons de relater prouve jusqu'à l'évidence en quelle erreur sont tombés divers historiens, qui ont avancé que le comte de Foix envoya sa soumission au parlement de Pamiers, et reçut l'absolution du cardinal légat à l'assemblée de Saint-Jean de Verges, près de Foix, tenue en 1229 et non en 1226, comme le prétendent ces écrivains mal informés.

comté de Fenouilledes et de Pierre-Pertuse. Le surlendemain, il arriva à Castelnaudary, et poursuivit sa route par Puylaurens, Lavaur et Albi. Les habitans de cette dernière ville lui prêtèrent serment de fidélité, ce qui décida Louis à les honorer d'une halte de quelques momens, durant laquelle il conféra avec Agnès de Montpellier, veuve de l'infortuné Roger, vicomte de Béziers, et mère du jeune Trencavel. Cette dame avait déjà cédé à Simon de Montfort ses droits de douaire moyennant une rente annuelle de trois mille sous melgoriens. Pour garantie de ce douaire, le monarque, substitué à tous les droits des Montfort, accorda à Agnès cent quarante livres de rente annuelle, hypothéquées sur la ville de Béziers.

Puis, comme l'hiver commençait, le Roi se disposa à regagner son royaume; mais il voulut, avant de quitter le Midi, pourvoir à la sûreté de ses conquêtes. En conséquence, de nombreuses garnisons furent jetées dans chaque place soumise, et un corps d'armée redoutable fut confié au commandement d'Humbert de Beaujeu, chevalier brave et expérimenté, qui devait, avec ces forces, battre la campagne, et tenir en bride la population récemment subjuguée.

Le reste des troupes escorta le Roi, qui, pour donner à Rome une preuve de sa ferveur de Croisé, fit brûler vif, à Caunes, dans le diocèse de Narbonne, un évêque albigeois, nommé Pierre Isarn.

Louis quitta ensuite le Languedoc pour ne plus y revenir. Arrivé à Clermont en Auvergne, il fut atteint de maladie, et finit par s'aliter à Montpensier, le 29 octobre 1226. Le 3 novembre suivant, il était dans un état désespéré. Sentant sa fin approcher, il manda les prélats et principaux seigneurs qui l'accompagnaient, tels que les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres, Philippe, comte de Boulogne, le comte de Blois, Enguerrand de Couci, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle et Etienne de Sancerre, et leur fit promettre par serment, s'il venait à décéder, de faire aussitôt hommage à son fils aîné, Louis, comme à leur seigneur et roi, et de le faire couronner tel, le plus tôt qu'il serait possible.

Cinq jours après, 8 novembre 1226, Louis VIII avait succombé, de même que Guilhaume, archevêque de Reims, le comte de Namur et Bouchard de Marli, sous les coups de l'épidémie engendrée au siége d'Avignon, et non sous les rigueurs de la

continence, comme l'avance le père Daniel, qui rapporte à ce sujet une anecdote que nous reproduisons pour l'édification de nos lecteurs :

« Ce fut en cette occasion que ce prince montra qu'il était véritablement chrétien. Quelque fût ce mal, dont on ne marque point la nature, les médecins lui proposèrent un remède que la loi de Dieu lui défendait ; et nonobstant le refus qu'il fit de s'en servir, on ne laissa pas, dans le temps qu'il dormait, de mettre auprès de lui une jeune demoiselle. A son réveil, il appela l'officier de sa chambre, fit retirer la demoiselle, et dit cette belle parole : *Qu'il valait mieux mourir que de se sauver la vie par un péché mortel.*

Honorius III mourût à peu près à la même époque que Louis VIII. Grégoire IX lui succéda, comme Louis IX, âgé de douze ans, avait succédé à son père. On sait les troubles politiques éclos durant cette minorité. La ligue des comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche, tint si fort en haleine la régente Blanche de Castille, que cette princesse n'eut guère le loisir de se préoccuper des affaires du Midi. A la faveur de ces puissantes diversions, le Comte de Toulouse reforma son armée, rallia ses partisans, et songea à prendre l'offensive.

D'abord, l'empereur d'Allemagne écrivit, à son instigation, une lettre pressante à la cour de Rome pour revendiquer la ville d'Avignon, le comtat venaissin et le royaume d'Arles, que Louis VIII avait soustrait à la suzeraineté impériale. Désireux de ménager un prince aussi puissant que Frédéric, le pape lui fit réponse, le 22 novembre, qu'il allait, après quelques formalités, ordonner la restitution réclamée. Et, en effet, au commencement de janvier de l'an 1227, le cardinal-légat donna l'absolution aux habitans d'Avignon, que l'on assujétit néanmoins à des conditions extrêmement dures, à savoir : de ne pas recevoir chez eux les hérétiques, sous peine de bannissement, de destruction de leurs maisons et de confiscation de leurs biens ; de payer mille marcs d'argent en dédommagement à l'Église de leur cité ; de détruire leurs murailles ; de combler leurs fossés, et de ne pas les rétablir sans sa permission et *celle du roi de France ;* de raser trois cents de leurs maisons, au choix dudit légat, et toutes les tours de la ville qu'il jugerait à propos ; d'envoyer au mois d'août suivant, trente chevaliers armés à la Terre-Sainte pour y servir, à leurs frais, pendant un an ; de payer six mille marcs d'argent pour les affaires de

la paix et de la foi, et de remettre enfin au roi de France toutes leurs machines de guerre.

Ensuite, bien que l'on fût au cœur de l'hiver, le comte de Toulouse vint assiéger le château d'Hauterive-sur-l'Ariège, à quatre lieues sud de Toulouse. Cette place tenta de résister, mais elle fut forcée de capituler après avoir vu tomber mort, sur ses glacis, Etienne Ferréol, du diocèse d'Agen, un des plus dévoués chevaliers de Raymond VII. De là, ce Comte marcha sur le Lauraguais, qui n'opposa pas de résistance. Castelnaudary et Labécède ouvrirent leurs portes sans coup férir, et leur exemple fut suivi par le reste de la province dont elles étaient les deux plus fortes positions. Raymond confia le commandement de la dernière à Olivier de Termes et Pons de Villeneuve, qui s'y enfermèrent avec une garnison d'élite, dont la bravoure ne tarda pas d'être mise à l'épreuve.

Il est à présumer que Raymend VII ne s'arrêta pas en si bonne voie, et qu'il continua, durant tout l'hiver, ses opérations militaires. Mais sur cela, nous n'avons rien de précis, car les historiens gardent, à cet endroit, un silence inexplicable. Le seul document que nous puissions consulter à cet égard, c'est la relation du concile provincial de

Narbonne tenu à cette époque, lequel, dans les vingt canons qu'il dressa, donne bien à entendre qu'il s'opérait alors, dans le Midi, un mouvement de réaction que l'on avait à cœur de comprimer. Nous n'en citerons que le dix-septième, qui nous semble jeter quelque jour sur l'obscurité historique qui nous enveloppe.

« Nous statuons et ordonnons très étroitement, dit le concile, de dénoncer excommuniés, tous les dimanches et fêtes, au son des cloches et à cierges éteints, Raymond, fils de Raymond, *autrefois comte de Toulouse ;* le comte de Foix et Trencavel, que *l'on appelle* vicomte de Béziers; les Toulousains hérétiques, leurs croyans, fauteurs, défenseurs et receleurs ; mais surtout ceux de Limoux et autres qui avaient fait serment au seigneur Louis, roi de France, d'heureuse mémoire, et qui ensuite se sont retirés de l'Église, avec tous ceux qui leur vendent des armes, des chevaux et des vivres, ou qui leur fournissent secrètement d'autres secours ; et d'abandonner leurs biens et leurs personnes au premier occupant. »

CHAPITRE XIX.

SOMMAIRE.

La royauté envoie une nouvelle armée en Languedoc. — Humbert de Beaujeu la commande. — Siége de Labécède. — Auto-da-fé. — Les Français ravagent la contrée. — Raymond VII, après une lutte héroïque, est réduit à sa capitale. — Négociations.

XIX.

Vers l'été de 1227, la couronne, un instant compromise, se trouva en état de continuer l'œuvre d'envahissement commencée par Louis VIII. Une armée partit de France dans ce but, et vint se joindre au sire de Beaujeu, qui reçut ordre en même temps de reprendre l'offensive. Humbert se mit en campagne aussitôt, et ouvrit ses opérations par le siége du château de Labécède, en Lauraguais, que défendaient, comme nous l'avons vu

dans le chapitre précédent, le sire de Termes et Pons de Villeneuve. La garnison opposa une résistance digne d'elle et de ses chefs. Après plusieurs tentatives infructueuses d'escalade, Humbert de Beaujeu renonçant à tout espoir d'enlever la place d'emblée, se décida à en faire le siége régulier. A cet effet, on dressa, au nord des fortifications, des catapultes et des mangonneaux, et on roula d'énormes rochers dans le torrent qui mettait l'ouest du château à l'abri de toute approche. Quant à la colline de l'est dominant la forteresse, Beaujeu fit des efforts incalculables pour s'en emparer, et arrivé à ce but, il y dressa une *cate* de grande portée, dont le jeu couvrit bientôt les tours d'une grêle de pierres et de traits.

L'expédition en était là, quand l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse arrivèrent au camp avec un corps de troupes stipendiées de leurs deniers. Leurs quartiers pris, Labécède fut enclos de toutes parts, et le siége continua avec une nouvelle vigueur, sans que la garnison, encouragée par l'exemple de ses deux commandans, témoignât aucun désir de venir à composition. Enfin, après plusieurs jours de tranchée, les brèches ouvertes sur divers points parurent praticables, et l'armée

se présenta à l'assant par trois côtés différens. Pons de Villeneuve et Olivier de Termes, postés sur les brèches, les défendirent de pied ferme, et en repoussèrent à diverses fois les assaillans, si bien que la nuit venue trouva encore les deux partis le glaive au poing, et combattant opiniâtrément sur les débris des fortifications. Les ténèbres forcèrent cependant les assaillans à sonner la retraite, et à renvoyer au lendemain la continuation de l'attaque. Mais dans cet intervalle, la garnison prit un parti que les circonstances nécessitaient. Vers minuit, elle s'arma à la légère, et fit une subite irruption dans les lignes du camp. Les avant-postes français, surpris, furent égorgés et les quartiers traversés avant que l'armée fut en mesure de mettre obstacle à la trouée des fuyards, qui coururent s'enfermer dans le château d'Issel situé non loin de là.

Le lendemain, les Français se ruèrent dans la place, et en massacrèrent les habitans pour se dédommager de leur échec de la veille. Il n'y eut d'épargnés que Gérard de la Mote, diacre albigeois, et plusieurs de ses co-réligionnaires, auxquels les prélats de Narbonne et de Toulouse firent accorder un sursis pour avoir le temps de dresser des bû-

chers proportionnés au nombre des victimes, dont on fit, le soir, un splendide auto-da-fé.

Humbert se jeta de là dans le Carcassès, et y prit diverses forteresses, dont les historiens n'ont relaté que le château de Cabaret. Il passa ensuite dans l'Albigeois, emporta La Grave-sur-le-Tarn, et ravagea, pendant trois jours, les environs de Cordes, dans la même province.

Guilhaume de Nangis et ses copistes se sont grossièrement trompés alors qu'ils ont avancé que, dans cette campagne, Beaujeu s'empara de Toulouse, et soumit au Roi tout le district de ce nom. Il existe des preuves irrécusables du contraire, et rien n'appuie cette assertion. Cependant, la capitulation des Saint-Gilles a une trop grande importance dans l'histoire de cette époque pour que les annalistes contemporains aient négligé de mentionner sa reddition, et nous ne croyons point agir témérairement en concluant de leur silence, que le fait rapporté par Nangis, est manifestement inexact.

Au surplus, nous ne savons trop à quoi attribuer l'absence totale de détails qu'on ne peut s'empêcher de remarquer chez les chroniqueurs au sujet de cette expédition en 1227. Si l'auteur du

manuscrit provençal, Guilhaume de Puylaurens, Mathieu Paris et tous les autres historiens, plus ou moins contemporains, avaient pu se concerter, on dirait qu'ils se sont donné le mot pour laisser dans les ténèbres cette partie si intéressante de nos annales. Ainsi, nous ignorons quelles furent les suites des opérations de Beaujeu, et quelles tentatives fit Raymond VII pour s'opposer à ses progrès. Nous savons seulement, grâce à une charte municipale, que le comte de Toulouse était, au mois d'août, à Gaillac, où il exemptait alors les consuls et les habitans de cette ville de tout droit de leude et de péage dans ses terres. Une partie de l'Albigeois restait donc encore soumise à la maison de Toulouse? Quant au reste de ce diocèse, il est évident qu'il obéissait au Roi. Cela se déduit du traité de ligue, passé à peu près à cette époque, entre Guilhaume-Pierre, évêque d'Albi, les chanoines de sa cathédrale, Gaillard de Rabastens, prévôt de Saint-Salvi, Sicard, vicomte de Lautrec, et les principaux habitans d'Albi, lesquels se jurèrent, en présence de Philippe Beztisi, *sénéchal en Albigeois pour le roi de France*, de se secourir mutuellement, *sauf la fidélité due à l'Eglise et au seigueur roi de France.*

Toutefois, il est à présumer que Raymond, dépourvu de forces suffisantes pour combattre son adversaire en rase campagne, s'enfermait dans ses châteaux durant l'été, et ne reparaissait aux champs qu'en hiver, époque où l'armée royale se casernait dans ses cantonnemens. Nous le voyons, par exemple, assiéger Saint-Paul, dans le Toulousain, au commencement de l'année 1228, c'est-à-dire pendant les froids. Guilhaume de Puylaurens, son chapelain, nous apprend même qu'il emporta ce poste, mais il nous laisse ignorer quel fut le défenseur de Varilles, assiégé par le frère de Simon, Gui de Montfort, qui y fut tué, le 31 janvier, d'un coup de flèche qui l'atteignit à la tête, au dire d'Olagarai, historien des comtes de Foix. Cet auteur donne à penser que ce défenseur était Roger-Bernard, que nous ne voyons point combattre ailleurs, et de qui, au reste, la seigneurie de Varilles relevait.

A partir de là, les chroniqueurs nous viennent en aide, et nous enseignent que le comte de Toulouse mit le siège devant Castelsarrasin vers la Pâque de 1228. Le corps de la place n'ayant pu résister, la garnison se retira dans le château, où Raymond la serra étroitement. En vain les Français casernés dans le pays se joignirent-ils à plu-

sieurs seigneurs méridionaux pour secourir les assiégés. Le comte de Toulouse s'était si bien entouré de lignes de circonvallation et contrevallation, qu'il fut impossible d'entamer ses retranchemens.

A la nouvelle de ce siége, Humbert de Beaujeu, qui était allé passer l'hiver dans ses terres, s'empressa de venir dans le pays avec un nombreux corps de troupes royales, et s'avança de Castelsarrasin, accompagné des archevêques de Narbonne et de Bourges, et des évêques de Toulouse et de Carcassonne. Mais il n'osa rien entreprendre contre les assiégeans, et s'arrêta, écrit l'historien du Languedoc, au voisinage pour observer les démarches du Comte, dont les machines n'en continuèrent pas moins de battre en brèche la forteresse assiégée.

Alors Beaujeu essaya d'une diversion qui ne lui réussit pas davantage. Il attaqua le châteeu de Montech, aux environs de Castelsarrasin. La garnison, réduite à l'extrémité, fut, il est vrai, forcée de capituler et de laisser prisonniers à rançon ses deux commandans, Othon de Terride et Othon de Lignières ; mais cette reddition n'empêcha pas

de mal au comte de Toulouse, que toutes les incursions des troupes françaises. Celles-ci usaient de la force; ceux-là de la corruption. L'armée emportait les châteaux par les armes, les évêques se les faisaient ouvrir par la trahison, et malheureusement il y avait alors une telle lassitude dans les cœurs méridionaux, qu'il ne leur restait pas même assez de force pour résister aux suggestions de la perfidie épiscopale. Maints seigneurs fidèles auparavant à la maison de Toulouse, l'abandonnèrent alors, séduits par les promesses de paix et d'honneurs faites par Pierre, archevêque de Narbonne, et Clarin, évêque de Carcassonne. Il n'est pas jusqu'aux deux loyaux gentilshommes, Olivier et Bernard de Termes, qui n'aient consenti, en ce temps, à mettre en chef dans leurs armes les trois fleurs de lys de la royauté. Leur défection fut arrêtée à Narbonne, le 21 novembre 1228, en présence des deux prélats corrupteurs, de Gui de Lévis, de Pierre de Voisins et d'André, *sénéchal du Toulousain*, lesquels avaient été réintégrés dans leurs fiefs ou emplois précédens. Par cet acte, les deux seigneurs de Termes déclarent qu'ils cèdent au roi Louis, le château de ce nom, et qu'ils mettent Gui de Lévis en possession de leur manoir

pour le compte de la royauté. Ils ajoutent ensuite : « Quant au reste du pays de Termenois et aux domaines de nos vassaux, tant chevaliers qu'autres qui ont été et qui seront réconciliés à l'Église, nous nous en remettons à la miséricorde du Roi, et nous les recevons en commande de la part de ce prince, de vous, Gui de Lévis, maréchal, comme nous les possédions dans le temps que le feu Roi vint à Avignon. Enfin, nous promettons d'être fidèles au Roi et à ses héritiers, et de l'aider contre ses ennemis et ceux de l'Église. »

Ainsi, de cette nationalité méridionale si vigoureuse et si homogène quelques années auparavant, il ne restait plus, en 1228, que deux seuls rejetons, Raymond VII et Roger-Bernard, et de tant de riches seigneuries, il ne restait plus à ces Comtes que les débris de deux villes, Foix et Toulouse dépeuplées !

Le cardinal-légat de Saint-Ange jugea le moment propice à des négociations, et députa, à cet effet, à Raymond-le-Jeune, l'abbé de Grandselve pour plénipotentiaire. Hors d'état de continuer la guerre, épuisé d'hommes et de ressources, découragé d'ailleurs par tous les désastres qui accablaient le peu de ses vassaux demeurés fidèles, le comte de Tou-

louse était, en effet, tout disposé à accepter des propositions de paix, à quelques sacrifices qu'on l'obligeât à consentir. Aussi fit-il bon accueil au mandataire de l'Église et de la royauté, qu'il rencontra à Baziège, dans le Lauraguais, et il convint avec lui de se rendre à la conférence à laquelle le légat le conviait, et qui devait se tenir à Meaux en Brie, dans le domaine de Thibaut, comte de Champagne, que Raymond avait pris pour médiateur.

L'abbé de Grandselve repartit ensuite pour la cour de France muni de pleins pouvoirs, datés de Toulouse, le 10 décembre de 1228, et où le comte disait :

« Désirant de tout mon cœur rentrer dans l'unité de l'Église, et demeurer dans le domaine, la fidélité et le service de mon seigneur, le roi de France, et de la dame reine, ma cousine, je leur envoie, ainsi qu'au cardinal romain, légat du Saint-Siége, Élie, abbé de Grandselve, pour traiter avec eux de la paix à laquelle cet abbé à longtemps travaillé ; je l'établis mon procureur, et promets, du conseil de mes barons, et spécialement des consuls de Toulouse, de ratifier tout ce qu'il fera avec le conseil et du consentement de

mon cher cousin, Thibaud, comte palatin de Brie et de Champagne. »

En conséquence, l'abbé de Grandselve conféra avec le comte de Champagne, et stipula avec lui divers articles préliminaires de paix dont communication fut aussitôt donnée au comte de Toulouse, qui les ratifia par des lettres datées du mois de janvier de l'an 1229. Comme ces articles, à part quelques légères modifications de détail, se trouvent reproduits dans le traité de Paris, que nous donnerons plus tard textuellement, nous ne les relatons pas ici, pour éviter une aride répétition.

Au temps marqué pour la conférence de Meaux, le cardinal de Saint-Ange se rendit dans cette ville, après avoir réuni deux conciles *touchant l'affaire d'Albigeois*, l'un à Sens, l'autre à Senlis. Le comte de Toulouse y arriva de son côté, ainsi que l'archevêque de Narbonne, les évêques de la province, divers autres prélats et plusieurs députés de la ville de Toulouse. On y débattit longuement, de part et d'autre. Les exigences de la royauté et de l'Église indignèrent d'abord Raymond VII, mais enfin, forcé par la nécessité, il consentit à l'adoption de la pacification proposée. Cela fait, l'assemblée se transféra à Paris, afin d'y clore cette grande

question avec le concours de la couronne. Louis IX n'hésita pas à adhérer au traité, et en fit dresser deux copies authentiques, l'une en son nom, et l'autre au nom du comte de Toulouse. Puis, on s'ajourna au jeudi saint suivant pour la ratification politique et l'absolution religieuse qui, d'après le vœu de l'Église, devaient avoir lieu publiquement.



CHAPITRE XX.

SOMMAIRE.

Traité de Paris. — Absolution et expiation du comte de Toulouse.

XX.

Le jeudi-Saint, 12 avril 1229, vers midi, une magnifique cavalcade composée du jeune roi Louis IX, du cardinal-légat de St.-Ange, de Raymond VII, comte de Toulouse, du cardinal-évêque de Porto, légat en Angleterre, du cardinal Othon, des archevêques de Sens et de Narbonne, des évêques de Paris, Autun, Nîmes, Maguelonne, Toulouse, et de tous les gentilshommes de la cour de France,

traversa la foule immense qui encombrait les abords de Notre-Dame de Paris, et vint prendre place sur des gradins dressés en croissant devant le grand porche de l'admirable basilique dont Philippe-Auguste avait fait terminer l'édification. Puis, le clerc du Monarque déroula un parchemin scellé des sceaux de France et de Toulouse et lut à haute voix la charte suivante qui, par son importance, nous met dans la nécessité de la rapporter littéralement :

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI DE FRANCE, LOUIS IX ET RAYMOND VII, COMTE DE TOULOUSE.

Raymond, par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, à tous ceux à qui ces présentes parviendront, salut dans le Seigneur.

Que tout l'univers sache qu'ayant soutenu la guerre pendant long-temps contre l'Eglise Romaine et contre notre très cher Seigneur, le roi de France et que, désirant de tout notre cœur d'être réconcilié à l'unité de l'Eglise et de demeurer dans la fidélité et le service du roi, nous avons fait tous nos efforts, soit par nous-mêmes, soit par des personnes interposées, pour parvenir à la paix ; qu'elle a été conclue de la manière suivante entre l'Eglise Romaine et le roi d'une part et nous de

l'autre, et que nous promettons entre les mains du cardinal diacre de St.-Ange, d'en observer fidèlement tous les articles.

En conséquence, nous jurons :

1° D'être fidèle et obéissant au Roi et à l'Église, et de leur demeurer attaché jusqu'à la mort; de combattre les hérétiques, leurs croyans, fauteurs et receleurs, dans les terres que nous et les nôtres possédons et posséderons, sans épargner nos proches, nos vassaux, nos parens, nos amis; de purger entièrement notre pays d'hérésie et d'aider à purger celui qui appartiendra au Roi.

2° De faire une prompte justice des hérétiques manifestes et de les faire rechercher exactement, ainsi que leurs fauteurs, par nos baillis, suivant l'ordre du Légat; et pour faciliter cette recherche, de payer pendant deux ans deux marcs d'argent et dans la suite un marc, à chacun de ceux qui prendront un hérétique condamné comme coupable par l'Evêque diocésain, ou par ceux qui auront pouvoir de le juger; et quant à ceux qui ne seront pas hérétiques manifestes ou leurs fauteurs, de suivre les ordres de l'Église et des Légats.

3° De garder la paix et de la faire garder dans tous mes domaines; d'en chasser les routiers et les

punir ; de protéger les églises et les ecclésiastiques ; de les maintenir dans leurs droits, immunités et privilèges ; de faire respecter par nos sujets le pouvoir des chefs ; de garder et faire garder les sentences d'excommunication, d'éviter les excommuniés de la manière qu'il est marqué dans les Canons ; de contraindre ceux qui demeureront un an excommuniés à rentrer dans l'Église par la confiscation de leurs biens, jusqu'à ce qu'ils aient fait une satisfaction convenable; de faire observer toutes ces choses par nos baillis ; de punir ces officiers s'ils sont négligens, de n'en instituer aucun qui ne soit catholique ; d'exclure les Juifs et ceux qui seront notés d'hérésie des charges publiques, etc.

4° De restituer présentement les biens et les droits des églises et des ecclésiastiques, savoir : ceux qu'ils possédaient avant l'arrivée des Croisés, et quant aux autres, d'ester à droit, soit devant les ordinaires, soit devant le Légat, ses délégués et ceux du Saint-Siége.

5° De faire payer la dîme et de la payer à l'avenir ; de ne pas permettre que les chevaliers et autres laïcs en possèdent, mais de la faire rendre aux Eglises et de remettre entre les mains de personnes sûres la somme de dix mille marcs d'argent,

pour réparer les maux qui ont été causés aux Églises et aux ecclésiastiques, laquelle somme sera distribuée proportionnellement par ceux que le Légat commettra.

6° De payer outre cela, à l'abbaye de Citeaux, deux mille marcs d'argent qui seront employés en fonds de terre pour servir à l'entretien des abbés et des frères durant le chapître général; mille marcs à celle de Grand-Selve; cinq cents marcs à celle de Clairvaux; trois cents marcs à celle de Belle-Perche et autant à celle de Candeil tant pour leurs bâtimens et en réparation des dommages que nous leur avons causés, que pour le salut de notre âme; de payer de plus six mille marcs d'argent pour être employés aux fortifications et à la garde du Château-Narbonnais de Toulouse et des autres places que nous remettrons au Roi et que le Roi gardera pendant dix ans pour sa sûreté et celle de l'Église; et de payer enfin ces vingt mille marcs d'argent dans l'espace de quatre ans, cinq mille marcs tous les ans.

7° De payer encore quatre autres mille marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans quatre maîtres en théologie, deux en droit canonique,

six maîtres ès-arts, et deux régens de grammaire, qui professeront ces sciences à Toulouse.

8° De prendre la croix des mains du légat aussitôt que ce prélat nous aura donné l'absolution; d'aller servir ensuite outre-mer, pendant cinq années consécutives, contre les Sarrasins, pour l'expiation de nos péchés, et de partir pour ce pélerinage dans l'intervalle du passage qui doit se faire depuis le mois d'août prochain jusqu'au mois d'août de l'année suivante.

9° De traiter en amis, et de ne pas inquiéter ceux de nos sujets qui se sont déclarés pour l'Église, pour le Roi et pour les comtes de Montfort ou leurs adhérens, à moins qu'ils ne soient hérétiques, à condition que l'Église et le Roi traiteront de même ceux qui se sont déclarés contre eux en notre faveur, excepté ceux qui ne consentiront pas au présent traité.

10° Le Roi faisant attention à notre humiliation, et espérant que nous persévérerons constamment dans la dévotion envers l'Eglise et dans la fidélité envers lui; voulant nous faire grâce, donnera en mariage, avec la dispense de l'Eglise, notre fille que nous lui remettrons, à l'un de ses frères, et il

nous laissera tout l'évêché (diocèse) de Toulouse, excepté la terre du maréchal (de Lévis), que ce dernier tiendra en fief du Roi. Après notre mort, Toulouse et son évêché appartiendront au Roi et à ses successeurs, à l'exclusion de nos autres enfans, en sorte qu'il n'y aura que les enfans du Roi et de notre fille qui y auront droit.

11° Le Roi nous laissera l'Agenois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois qui est en-deçà du Tarn, du côté de Gaillac, jusqu'au milieu de la rivière, et le Querci, excepté la ville de Cahors, fiefs et les autres domaines que le roi Philippe, notre aïeul, possédait dans ce dernier pays au temps de sa mort. Si nous mourons sans enfans nés dans un légitime mariage, tous ces pays appartiendront à notre fille qui épousera l'un des frères du Roi et ses héritiers; de telle sorte cependant que nous exercerons notre autorité de plein droit comme un véritable seigneur, sauf les conditions susdites, tant sur la ville et le diocèse de Toulouse que sur les autres pays dont on vient de parler, et que nous pourrons à notre mort faire des legs pieux, suivant les usages et les coutumes des autres barons de France. Le Roi nous laissera

toutes ces choses, sauf le droit des églises et des ecclésiastiques.

12° Nous laisserons Verfeil et le village de Las-Bordes, avec leurs dépendances, à l'évêque de Toulouse et au fils d'Odon de Lyliers, conformément au don que le feu roi Louis, de bonne mémoire, père du Roi, et le comte de Montfort leur en ont fait ; à condition, toutefois, que l'évêque de Toulouse nous rendra les devoirs auxquels il était tenu envers le comte de Montfort, et l'autre ceux auxquels il s'était obligé envers le feu Roi. Toutes les autres donations faites, soit par le Roi, soit par le feu Roi, son père, soit par les comtes de Montfort, seront nulles, et n'auront aucun effet dans les pays qui nous resteront.

13° Nous avons fait hommage-lige et prêté serment de fidélité au Roi, suivant les coutumes des barons du royaume de France, pour tous les pays qui nous sont laissés. Nous cédons formellement au Roi et à ses héritiers, à perpétuité, tous nos autres pays et domaines situés en-deçà du Rhône, dans le royaume de France, avec tous les droits que nous y avons. Quant aux pays et domaines qui sont au-delà de ce fleuve dans l'empire avec

tous les droits qui peuvent nous appartenir, nous les avons cédés précisément et absolument, à perpétuité, à l'Eglise romaine entre les mainsd u légat.

14° Tous les habitans de ces pays, qui en ont été chassés par l'Eglise, par le Roi et par les comtes de Montfort, ou qui se sont retirés d'eux-mêmes, seront rétablis dans leurs biens, à moins qu'ils ne soient hérétiques condamnés par l'Eglise, excepté néanmoins dans les biens qui peuvent leur avoir été donnés par le Roi, par le feu Roi, son père, et par les comtes de Montfort. Que si quelques-uns de ceux qui demeureront dans les pays qui nous sont laissés, spécialement le comte de Foix et les autres, ne veulent pas se soumettre aux ordres de l'Eglise et du Roi, nous leur ferons une guerre continuelle, et nous ne conclurons avec eux ni paix ni trève, sans le consentement de l'Eglise et du Roi. Les domaines qu'on prendra sur eux nous resteront après que nous aurons rasé toutes les places fortes, à moins que le Roi ne veuille les garder lui-même pendant dix ans pour sa sûreté et celle de l'Eglise, après l'acquisition que nous en aurons faite, et il les retiendra alors pendant ce temps là avec leurs revenus.

15° Nous ferons détruire entièrement les murs

de Toulouse et combler ses fossés, suivant les ordres et les volontés du légat;

16° Nous en ferons de même de trente villes ou châteaux, savoir de Fanjeaux, Castelnaudary, Labécède, Avignonet, Puylaurens, Saint-Paul et Lavaur (dans le Toulousain), de Rabastens, Gaillac, Montaigu et Puicelsi (en Albigeois); de Verdun et de Castelsarrasin (dans le Toulousain); de Moissac, Montauban et Montcuc (en Querci); d'Agen et de Condom (en Agenois); de Saverdun et de Hauterive (dans le Toulousain); de Casseneuil, Pujol et Auvillar (en Agenois); de Peyrusse (en Rouergue), de Laurac (dans le Toulousain), et de cinq autres, suivant la volonté du légat; les murailles et les fortifications de ces places ne pourront être rétablies sans la permission du Roi. Nous ne pourrons élever ailleurs de nouvelles forteresses; mais il nous sera permis de bâtir de nouvelles villes non fortifiées dans les domaines qui nous resteront, si nous le jugeons à propos. Que si quelqu'une des places, dont on doit abattre les murs, appartient à nos vassaux, et s'ils s'opposent à leur démolition, nous leur déclarerons la guerre, et nous ne ferons ni paix ni trève avec eux sans le consentement de l'Eglise et du Roi, jusqu'à ce que ces murs

soient entièrement détruits et les fossés comblés.

17° Nous jurons et promettons au légat et au Roi d'observer de bonne foi toutes ces choses, et de les faire observer par nos sujets et vassaux; nous obligerons les habitans de Toulouse et tous ceux des pays qui nous sont laissés à jurer de les garder soigneusement, et on ajoutera, dans leur serment, qu'ils s'emploieront efficacement pour nous obliger à les garder; en sorte que si nous contrevenons à tous ou à quelqu'un de ces articles, ils seront aussitôt déliés du serment de fidélité qu'ils nous ont prêté; nous les délions dès maintenant de la fidélité et de l'hommage qu'ils nous doivent et de toute autre obligation, et ils adhéreront à l'Eglise et au Roi. Si nous ne nous corrigeons dans l'espace de quarante jours, depuis que nous aurons été averti, et si nous refusons de subir le jugement de l'Eglise dans les matières qui la regardent, et celui du Roi dans celles qui le concernent, tous les pays qu'on nous laisse tomberont en commise en faveur du Roi, et nous serons dans le même état que nous sommes maintenant par rapport à l'excommunication, et soumis à tout ce qui a été statué contre nous et contre notre père, dans le concile général (de Latran) et depuis.

18° Nos sujets et vassaux ajouteront encore, dans leur serment, qu'ils aideront l'Eglise contre les hérétiques, leurs croyans, leurs fauteurs et leurs receleurs, et contre tous ceux qui seront contraires à l'Eglise, pour l'hérésie et le mépris de l'excommunication dans les pays qui nous sont laissés; qu'ils serviront le Roi contre ses ennemis, et qu'ils ne cesseront de leur faire la guerre jusqu'à ce qu'ils soient soumis à l'Eglise et au Roi.

19° Ces sermens seront renouvelés de cinq ans en cinq ans, suivant l'ordre du Roi.

20° Pour l'exécution de ces articles, nous remettrons entre les mains du Roi le château-Narbonnais, qu'il gardera pendant dix ans, et qu'il pourra fortifier s'il le juge à propos. Nous lui remettrons aussi les châteaux de Castelnaudary, de Lavaur, de Montcuc, de Penne-d'Agenois, de Cordes, de Peyrusse, de Verdun et de Villemur. Il les gardera pendant dix ans, et nous paierons chaque année quinze cents livres tournois, pour la garde, pendant les cinq premières années, indépendamment des six mille marcs dont on a déjà parlé. Les autres cinq années, le Roi les fera garder à ses dépens, s'il juge à propos de les tenir encore en sa main durant ce temps là. Le Roi pourra détruire

les fortifications de quatre de ces châteaux, savoir, de Castelnaudary, Lavaur, Villemur et Verdun, si cela lui plaît, ainsi qu'à l'Eglise, sans préjudice de la somme marquée pour la garde; mais les rentes et les revenus, et tout ce qui dépend du domaine dans ces châteaux, nous appartiendront, et le Roi en fera garder les forteresses à ses dépens avec le château de Cordes. Nous y tiendrons des baillis qui ne soient pas suspects à l'Eglise et au Roi pour rendre la justice, et faire la recette de nos revenus. Au bout de dix ans, le Roi nous rendra les forteresses de ces châteaux et celui de Cordes, sauf les conditions susdites, et supposé que nous ayions rempli nos obligations envers l'Église et le Roi. Nous livrerons au Roi le château de Penne d'Albigeois, d'ici au 1er d'août, pour qu'il le garde pendant dix ans avec tous les autres; et si nous ne pouvons le lui remettre dans cet intervalle, nous l'assiégerons et ne cesserons de faire la guerre à ceux qui l'occupent, jusqu'à ce que nous l'ayions soumis, sans que cela retarde notre départ pour la Terre-Sainte, et si nous ne pouvons le prendre dans un an, nous en ferons donation ou aux Templiers, ou aux Hospitaliers, ou enfin à

d'autres religieux ; et, si on ne trouve aucuns religieux qui en veuillent accepter la donation, il sera entièrement détruit.

21° Le Roi décharge les habitans de Toulouse et tous les peuples du pays qui nous est laissé, de tous les engagemens qu'ils ont contractés soit envers lui, soit envers le Roi son père, soit envers les comtes de Montfort ou autres pour eux, des peines et de la commise aux quelles ils se sont soumis, s'il revenaient jamais sous notre obéissance ou celle de notre père, et ils les délie autant qu'il est en lui, du serment qu'ils lui ont prêté.

Après cette lecture, le comte de Toulouse s'avança d'une estrade élevée où les Saints Evangiles étaient exposés, et plaçant sa main droite sur le gothique manuscrit et sa main gauche sur sa poitrine, où le cœur lui battait violemment, il proféra avec saisissement :

—En face de vous tous, Messeigneurs Barons et Prélats, et de vous, Populaires de Paris qui m'oyez, je jure sur les *Saintes Evangiles* d'observer en tous points ce traité qu'on vient de lire.

Puis, rien ne s'opposant plus à une absolution si chèrement acquise, Raymond VII fut introduit,

au dire du contemporain Guillaume de Puylaurens, dans l'église de Notre-Dame, *en chemise*, *en haut de chausses et pieds nus*, et conduit par le Cardinal-Légat qui le battait de verges, jusqu'au pied du grand-autel où le faisant agenouiller le cardinal lui dit :

—Comte de Toulouse, en vertu des pouvoirs que m'a conférés le Saint-Père, je t'absous, toi et les tiens, de l'excommunication qui à différentes fois, a été lancée contre toi.

— Amen ! murmura l'infortuné Raymond, qui se releva simple Baron catholique de puissant prince albigeois qu'il était auparavant.

N'y a t-il pas quelque chose de providentiel dans cette coïncidence de chiffres et d'événemens que l'on ne peut s'empêcher de remarquer à propos de cette dernière absolution? A vingt ans de distance un même incident se reproduit vis à vis de deux Raymond, tous deux comtes de Toulouse. En 1209, Raymond VI excommunié est battu de verges dans la basilique de St.-Gilles, par un Légat de la Papauté. En 1229, Raymond VII son fils excommunié comme son père est battu de verges comme lui dans la basilique de Paris, par un autre Légat du souverain pontife. La première absolution ouvre la

Croisade contre les Albigeois, la seconde la clot. Celle-là commence l'œuvre d'usurpation en enlevant à Raymond-le-Vieux *sept chateaux*; celle-ci la parachève en ravissant à Raymond-le-Jeune *sept provinces!*

Après le traité de Paris, Raymond VII regagna tristement sa capitale qu'il trouva plongée dans le deuil et la consternation : ses peuples ne se pressaient plus sur son passage et son palais, qui brillait jadis de tout le luxe et de tout l'éclat qu'entrainaient les trésors et la puissance de ses ancêtres, s'était transformé en repaire hideux où siégeaient les juges de l'inquisition qu'y avait établie le concile de Tou-

louse. Les religieux fanatiques, qui la composaient, prescrivaient comme un devoir l'infâme métier de délateur; leurs émissaires fouillaient dans les pensées, persécutaient sur des soupçons, forçaient à violer la nature sous prétexte de servir la foi, et transformaient en crime atroce les simples égaremens de l'esprit humain. Des bûchers allumés partout faisaient justice de ceux qui leur portaient ombrage, et le sang qui coulait de toute part sembla éteindre l'hérésie qui néanmoins resta dans les cœurs.

Si le manichéisme pur s'éclipsa, l'albigéisme se transmit dans les familles, et, épuré par le temps et par les maximes toutes libérales de Luther et de Calvin, il reparut au XVI[e] siècle sous la dénomination qu'on lui connaît maintenant.

Quant aux sectaires de Valdo qui purent échapper à la mort, ils s'exilèrent pour la plupart, gagnèrent les montagnes du Dauphiné et du Piémont, où ils trouvèrent déjà établis de nombreux co-religionaires, et y propagèrent leurs doctrines avec tant de succès que trois siècles plus tard il fallut une nouvelle Croisade pour réprimer leur prosélitisme.

Indigné de tant d'atrocités, le malheureux Raymond avait repris les armes, mais contraint à

plier de nouveau, il mourut sans enfans mâles en 1249, après s'être vu dans la dure nécessité de servir d'instrument contre ses propres sujets aux infâmes bourreaux de la papauté. Avec lui s'éteignit l'illustre famille des comtes de Toulouse, qui brillaient depuis quatre cents ans parmi les princes les plus puissans de l'Europe, et la couronne de France put désormais disposer à son gré des quatre millions d'habitans qui leur avaient obéi avec tant de fidélité et de dévouement.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU DERNIER VOLUME.

Lacour et Comp.

ERRATA DU 2e VOLUME.

Page 74, avant dernière ligne du sommaire, au lieu de : *Quercé*, lisez : *Quercy*.

Pag. 200, ligne 3, au lieu de : *sera*, lisez : *serez*.

Pag. 241, ligne 1re du sommaire, au lieu de : *promet*, lisez : *permet*.

Pag. 285, ligne 19, au lieu de : *quelle*, lisez : *quel*.

